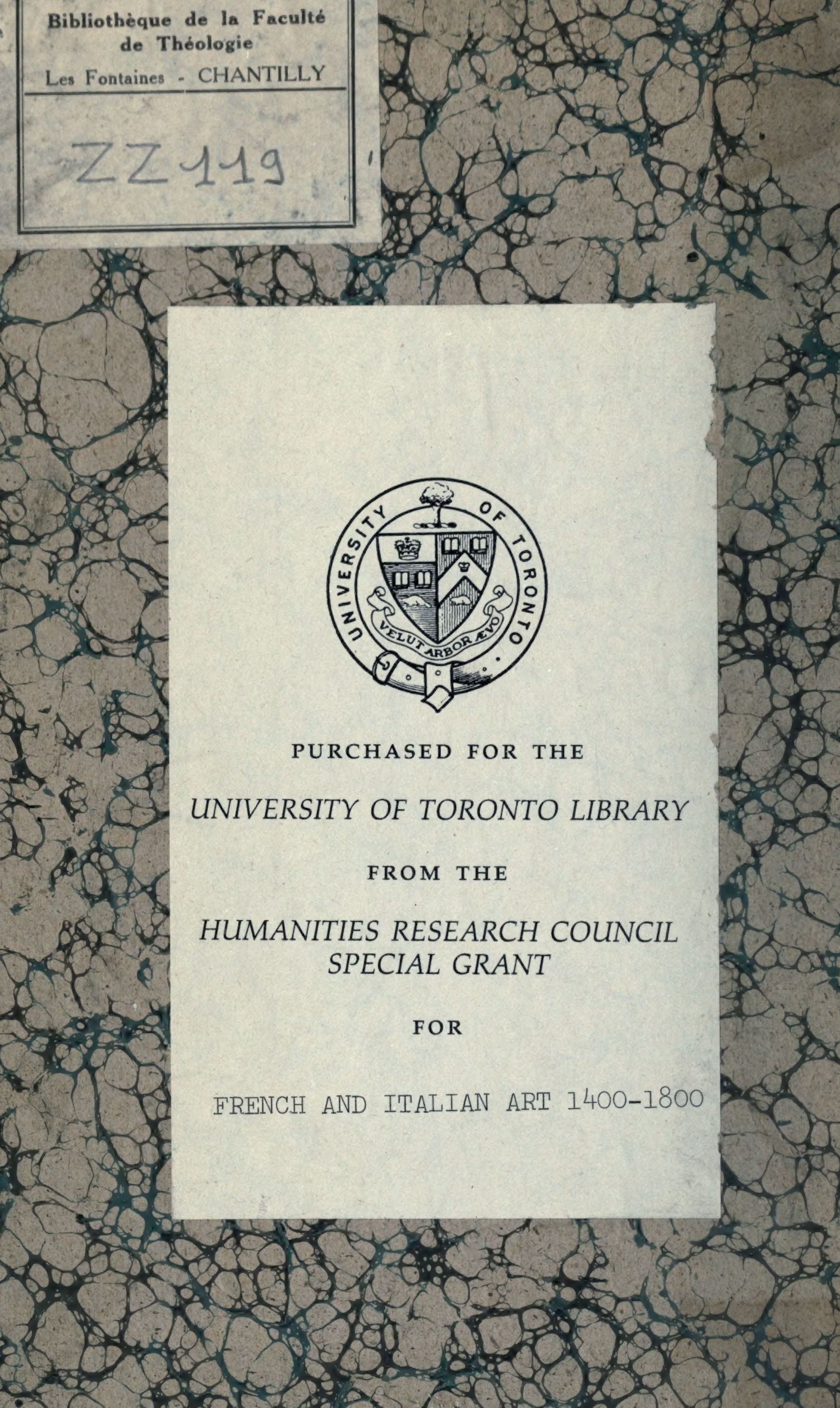
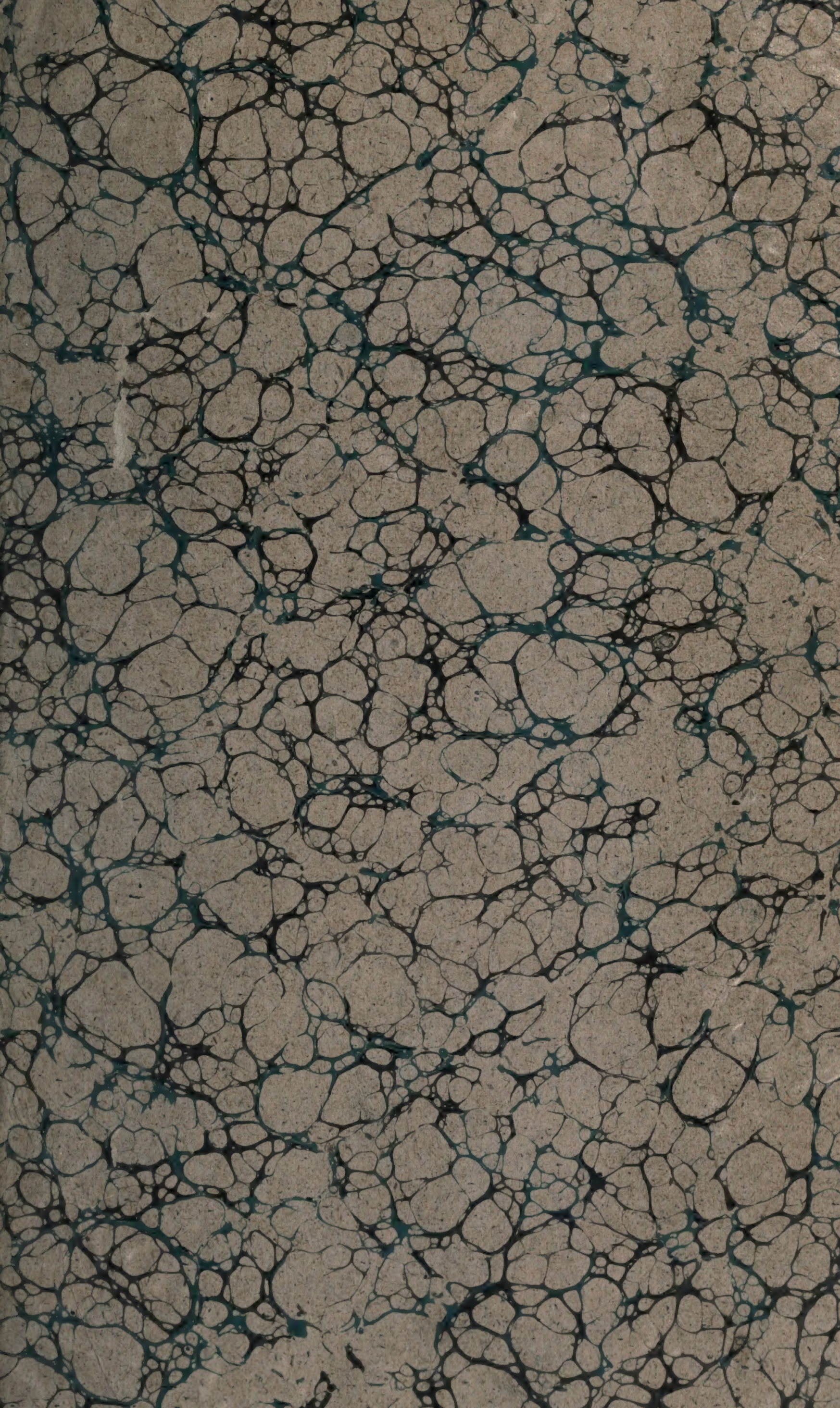




UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO





BULLETIN

MONUMENTAL.



BULLETIN

MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

4e Série, Tome 3e, 33e Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,
DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48. DUMOULIN, DENTU.
CAEN, F. LE BLANC-HARDEL.
ROUEN, LE BRUMENT.

1867.

COUP-D'OEIL ARCHITECTONIQUE

SUR LES

ÉGLISES DE FÉCAMP, D'ÉTRETAT,

DE JUMIÉGES ET DE BOCHERVILLE

(SEINE-INFÉRIEURE),

PAR M. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

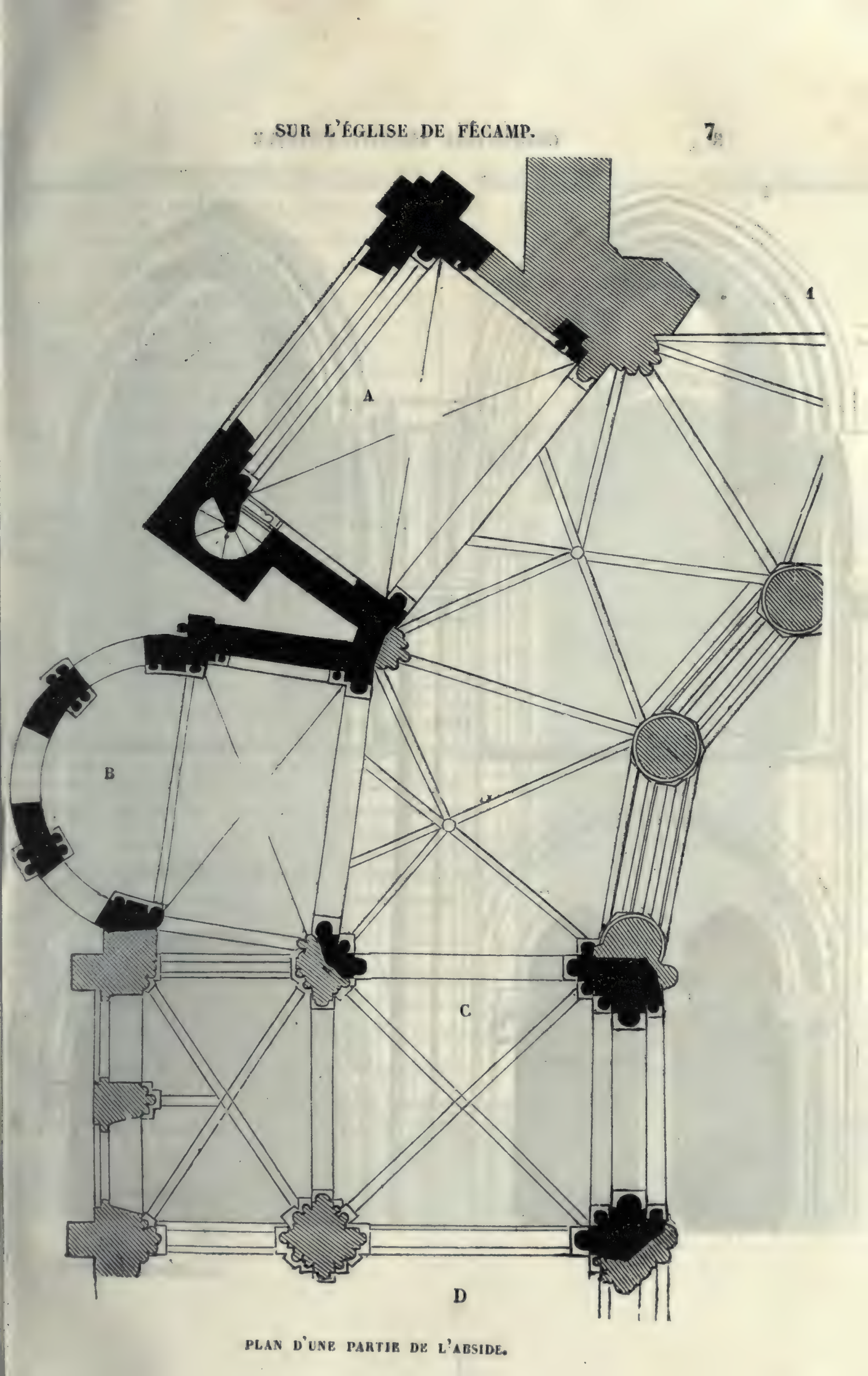
Nous avions, en 1863, profité du séjour que nous avions fait à Bernay à l'occasion des séances de l'Association normande pour étudier l'église de l'abbaye qui, construite avant la Conquête, appartient à une époque dont les spécimens sont fort rares en Normandie. Nous pensions que l'abbaye de Fécamp, sa sœur, bâtie par Richard Ier, conservait quelques restes de la construction primitive élevée par ce prince vers l'an 1000. Aussi avons-nous accepté avec empressement l'offre de notre honoré Directeur d'assister aux séances de 1866, dans le programme desquelles se trouvait une visite à cette célèbre abbaye.

Nous n'avons rien rencontré dans l'église de Fécamp qui paraisse appartenir aux constructions élevées par Richard Ier. La portion la plus ancienne de l'église remonte, selon nous, à l'époque de l'agrandissement de l'église par Guillaume de Ros, abbé de 1082 à 1107. Elle présente cette particularité que le chœur, au lieu de se terminer, comme dans la plupart de

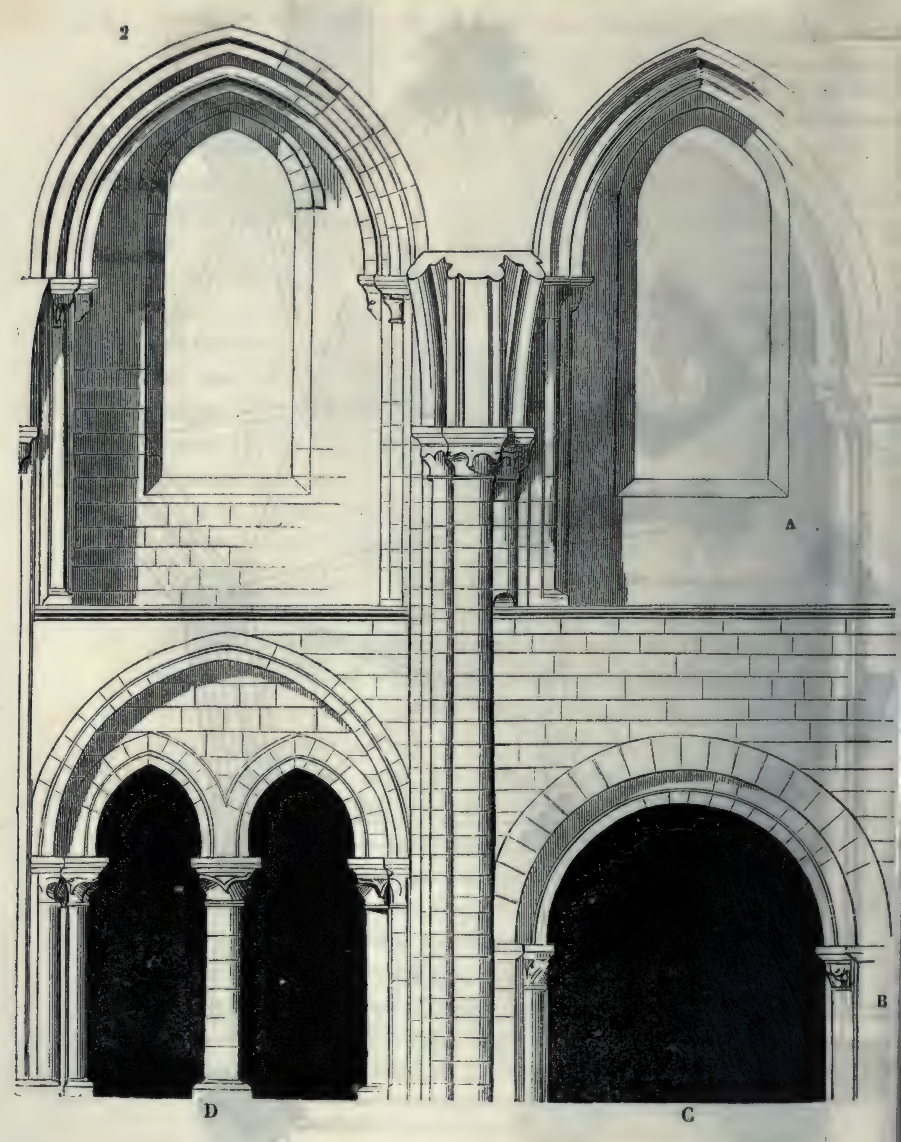
nos églises normandes, par un sanctuaire sans déambulatoire, fut dès cette époque entouré de chapelles et d'un bas-côté surmonté de tribunes.

Le plan de cette partie de l'église devait, à en juger (fig. 1) par ce qui reste, présenter quelque ressemblance avec celui de la cathédrale de Cantorbéry. Ces restes consistent en deux chapelles placées au côté nord du sanctuaire. La plus voisine de l'abside (A, fig. 1), et dont la position en biais rappelle celle de la chapelle St-André à Cantorbéry, est carrée tandis que la seconde (B, fig. 1) offre un chevet semicirculaire. La travée (C, fig. 1) du chœur qui précède l'abside, du côté du nord, appartient aussi à l'époque romane, excepté le clérestory (A, fig. 2). Des tribunes, dont un des arcs existe encore (B, fig. 2), couvraient le bas-côté du chœur. Cet arc, dans son état actuel, a été agrandi par la suppression des colonnes latérales. Nous ignorons si, comme dans les autres travées de cette église bâties à l'époque ogivale, une colonne divisait cet arc en deux. Nous ferons remarquer, à ce sujet, que les tribunes de l'abbaye de St-Étienne de Caen n'offrent pas cette colonne centrale, tandis qu'à celle de Cerisy-la-Forêt, bâtie peu de temps après, où cette subdivision se rencontre maintenant partout, on peut s'assurer que dans la plus ancienne travée elle n'existait pas d'abord, mais qu'elle a été ajoutée après coup. Il semblerait donc que l'usage de séparer les arches des tribunes, par une colonne centrale, aurait commencé vers cette époque en Normandie.

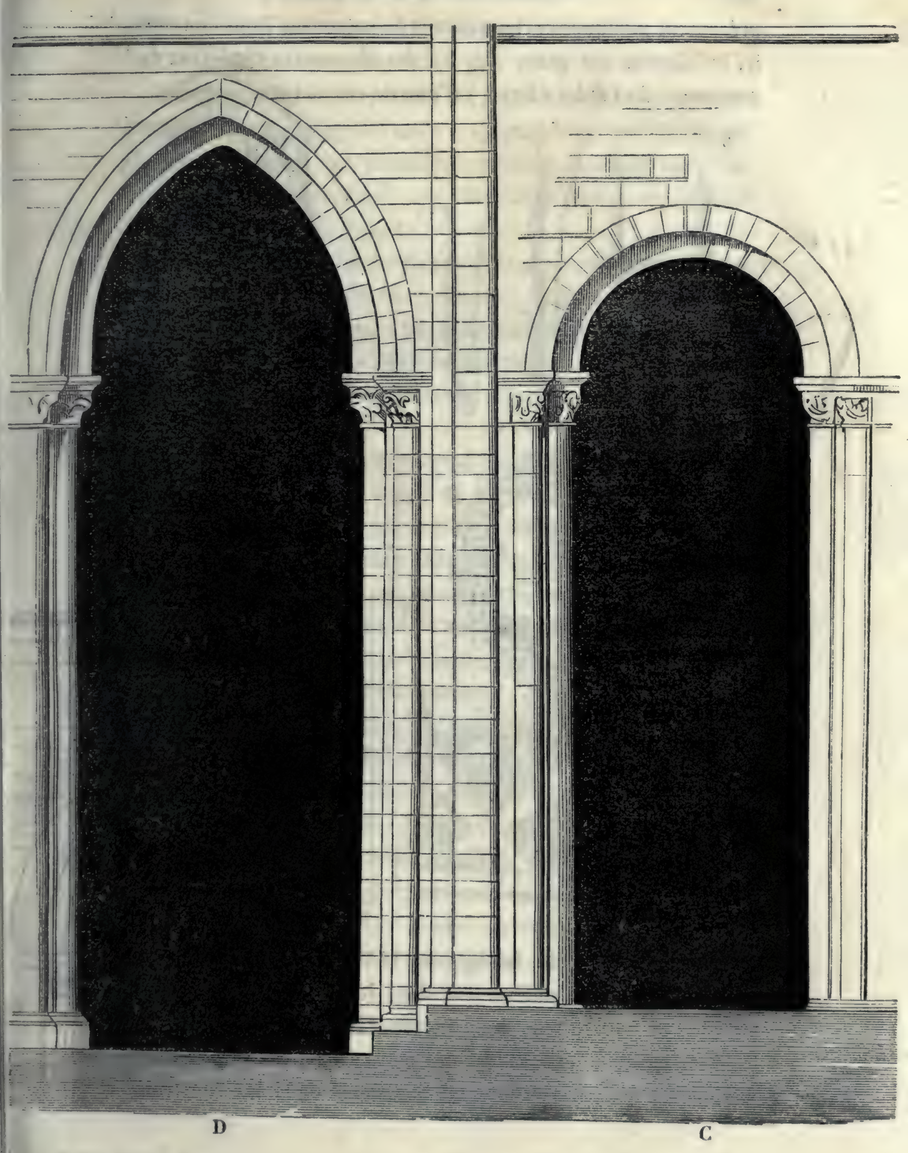
Pour terminer ce que nous avons à dire des constructions romanes de l'abbaye, nous mentionnerons un bas-relief placé dans une des chapelles méridionales, et représentant des scènes de la vie de Notre-Seigneur. Ce bas-relief a, dit-on, fait partie d'un tombeau. Cette série de sujets se rencontre, en effet, aussi sur des tombeaux d'abbés de l'époque gothique que contiennent les chapelles. Les statues de ces tombeaux



PLAN D'UNE PARTIE DE L'ABSIDE.



TRAVÉES C ET D



DU PLAN PRÉCÉDENT.

présentent quelques curieux détails de costumes. Nous donnons ici les dessins des gants (fig. 3), des chaussures (fig. 4) et du parement de l'aube (fig. 5) d'une de ces statues.



L'église, ayant été brûlée en 1167 et en 1170, fut reconstruite presque entièrement dans les premières années du style ogival : aussi nous rencontrons dans le chœur, les transepts et les piliers de la nef qui en sont voisins, un type de chapiteau, qui se retrouve en Angleterre dans les construc-

tions élevées par l'évêque de Durham, Hugh Pudsey, entre 1175 et 1185.

Tandis que les constructions du XIe siècle, dont nous avons parlé, sont en pierres de taille à larges joints et à hachures diagonales, dans ces premières constructions ogivales on a employé, à l'extérieur, une sorte de pierre ne laissant pas voir les traces de l'outil.

Le côté septentrional du chœur présente cette particularité, remarquable dans un édifice gothique, de porter ses voûtes à une très-grande hauteur (70 pieds) sans le secours d'arcs-boutants, et quoique les portions inférieures aient été, comme nous le verrons plus loin, reconstruites en sous-œuvre à diverses époques.

L'intertransept est couronné d'une belle lanterne ogivale qui ressemble beaucoup à celle de la cathédrale de Lisieux.

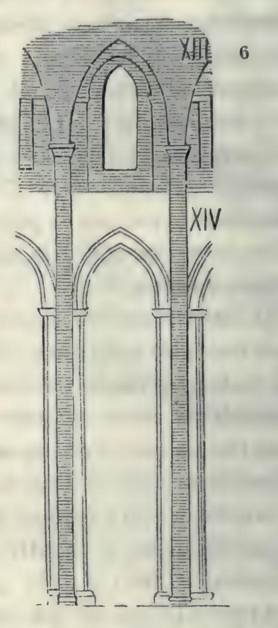
La tourelle placée à l'ouest du transept méridional est décorée d'une de ces arcatures qui, formant une série d'ogives par l'intersection d'arcs en plein-cintre, ont longtemps passé pour avoir amené l'usage de l'arc aigu. Mais ici elles n'appartiennent plus à l'époque romane.

La nef remonte au XIIIe siècle et, comme cela est arrivé souvent, a été construite par portions. Raoul d'Argences (1188-1219) aurait fait allonger l'église de cinq travées, élever le portail et les deux tours, et selon le *Gallia christiana*, il l'aurait terminée. Dans la moitié occidentale, faite la dernière, on a employé des outils à dents pour tailler la pierre dure qui la compose, et tout en conservant l'ordonnance des tribunes, on a donné un moindre diamètre aux colonnes qui en subdivisent les ouvertures.

Dans toute l'église, les bas-côtés étaient alors surmontés de tribunes. Mais, dans les premières années du XIVe siècle, un curieux travail de reprise en sous-œuvre fut commencé

dans le bas-côté méridional du chœur et dans l'abside. Pour rehausser la voûte du déambulatoire et des chapelles, on supprima ces tribunes, tout en conservant le clérestory qui les surmonte.

En examinant cette partie de l'église, on reconnaît qu'il ne reste de visible, des premières constructions ogivales, que le clérestory et les colonnes qui portent les grandes voûtes (fig. 6). Les voûtes des bas-côtés ont été détruites et celles des tribunes remplacées par de nouvelles voûtes dans un style plus moderne. Quant aux piliers du chœur, les anciennes colonnes ont été remplacées par de minces colonnettes. Ce nouveau revêtement a été fait par parties, laissant entre elles des joints verticaux, pour quelques-uns, au nombre de six.



6

On a agi autrement pour plusieurs piliers du bas-côté, qui se composaient déjà de faisceaux de colonnettes; de ceux-ci on a conservé toute la portion inférieure jusqu'à l'astragale, et en les continuant jusqu'aux voûtes, on leur a fait porter des chapiteaux et des nervures dans le style du XIVe siècle.

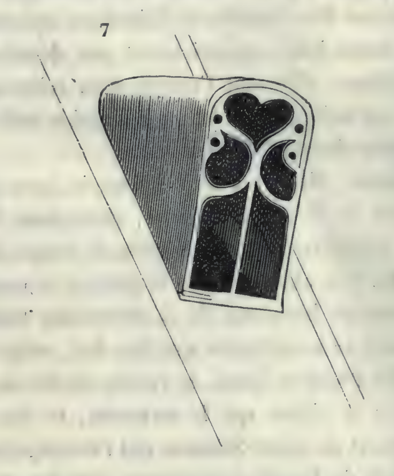
Le sanctuaire est très-vaste, le chœur occupe l'intertransept, et, selon l'ancien usage, s'étend dans la nef. La suppression d'un jubé, dont les restes existent encore au second

pilier avant le transept, a allongé d'une travée la nef déjà bien longue. Aussi cette perspective, dans laquelle la vue arrive sans transition jusqu'au fond de l'église, produit un effet désagréable. Nous croyons que la suppression des jubés, qui a causé la ruine de plusieurs de nos monuments les plus curieux, a fait aussi beaucoup de tort à nos grandes églises au point de vue du pittoresque. Ces monuments, presque toujours intéressants comme œuvres d'art, avaient plus que les autres attiré la fureur des démolisseurs huguenots. Mais l'abbaye de Fécamp, ayant échappé à leurs ravages, avait conservé le sien jusqu'en 1802, que le curé d'alors le fit démolir malgré ses paroissiens, plus conservateurs que lui des usages liturgiques. Plusieurs fragments ont été employés par un des ouvriers chargés de la démolition à se construire une maison, située rue Seigneur ; on y voit, entre autres, l'ancien escalier. Les sculptures restées en place indiquent une œuvre remarquable du XIVe siècle ; tandis que d'autres, placées dans une des chapelles de l'abside, et qui proviennent, dit-on, du même jubé, appartiennent aux dernières années du style gothique : elles sont l'œuvre d'un religieux nommé Chardon, ce qu'indiquent les lettres R C qui se mêlent dans sa décoration avec des tiges de chardons.

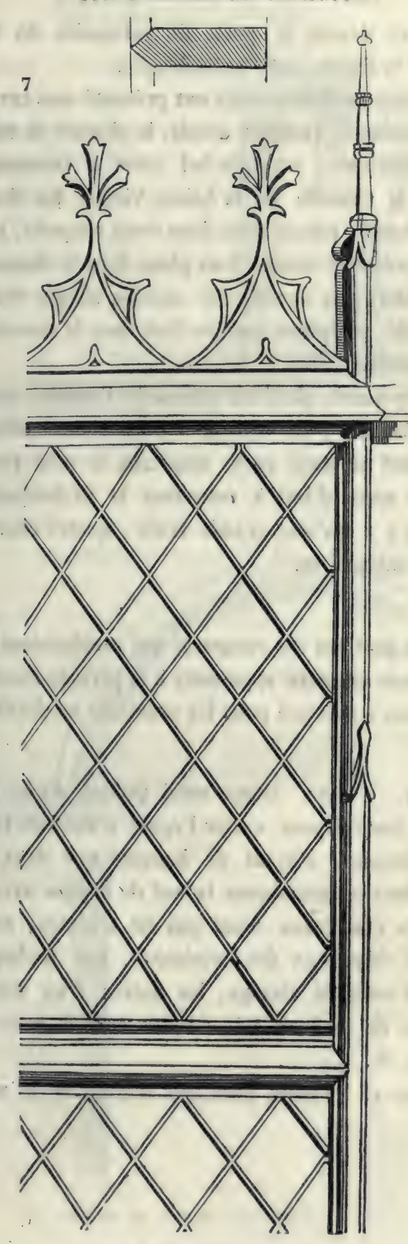
On doit aussi, dit-on, à ce religieux le beau groupe du *Trépassement du la Sainte-Vierge*, placé dans le transept méridional. Ces travaux furent exécutés du temps du cardinal Boyer (1519). Cet abbé, comme la plupart de ceux de cette époque, s'occupa beaucoup de la décoration intérieure de l'église : c'est à sa munificence que l'on doit, entre autres, le monument du Précieux-Sang, le contre-rétable de l'autel du Sauveur avec la châsse qui le surmonte, et les statues de saint Thaurin et de sainte Suzanne qui l'accompagnent. Deux des bas-reliefs de l'autel représentent, revêtus du costume ducal et agenouillés devant un autel surmonté d'un baldaquin,

nos deux vieux ducs normands : Richard Ier, RICARDVS SINE TIMORE, et Richard II, RICARDVS PATER MONACHORVM, qui, enterrés d'abord à la porte de l'église, *sub stillicidio*, transférés ensuite dans l'église, furent enfin transportés, en 1162, au pied de cet autel. Outre ces sculptures en marbre blanc, œuvres remarquables de la renaissance italienne, et les clôtures en pierre des chapelles qui existent encore en partie, ainsi que de riches vitrages, le cardinal Boyer fit à son abbaye de nombreux dons, desquels il ne reste que le souvenir ; car les richesses de l'abbaye, qui avaient échappé aux Huguenots, n'échappèrent pas aux pillards révolutionnaires, plus savamment organisés que leurs devanciers. Cependant, tandis que le plomb des toitures de nos églises, transformé en instruments de destruction, inaugurait notre époque de guerres révolutionnaires, Fécamp a conservé sa toiture presque intacte.

Voici une lucarne de la chapelle de la Vierge (fig. 7).



Nous avons oublié de signaler, parmi les travaux appartenant au style gothique, le plafond de la sacristie et la grille



GRILLE DU PRÉCIEUX-SANG.

en fer placée devant la porte du reliquaire du Précieux-Sang (Voir la figure, page précédente).

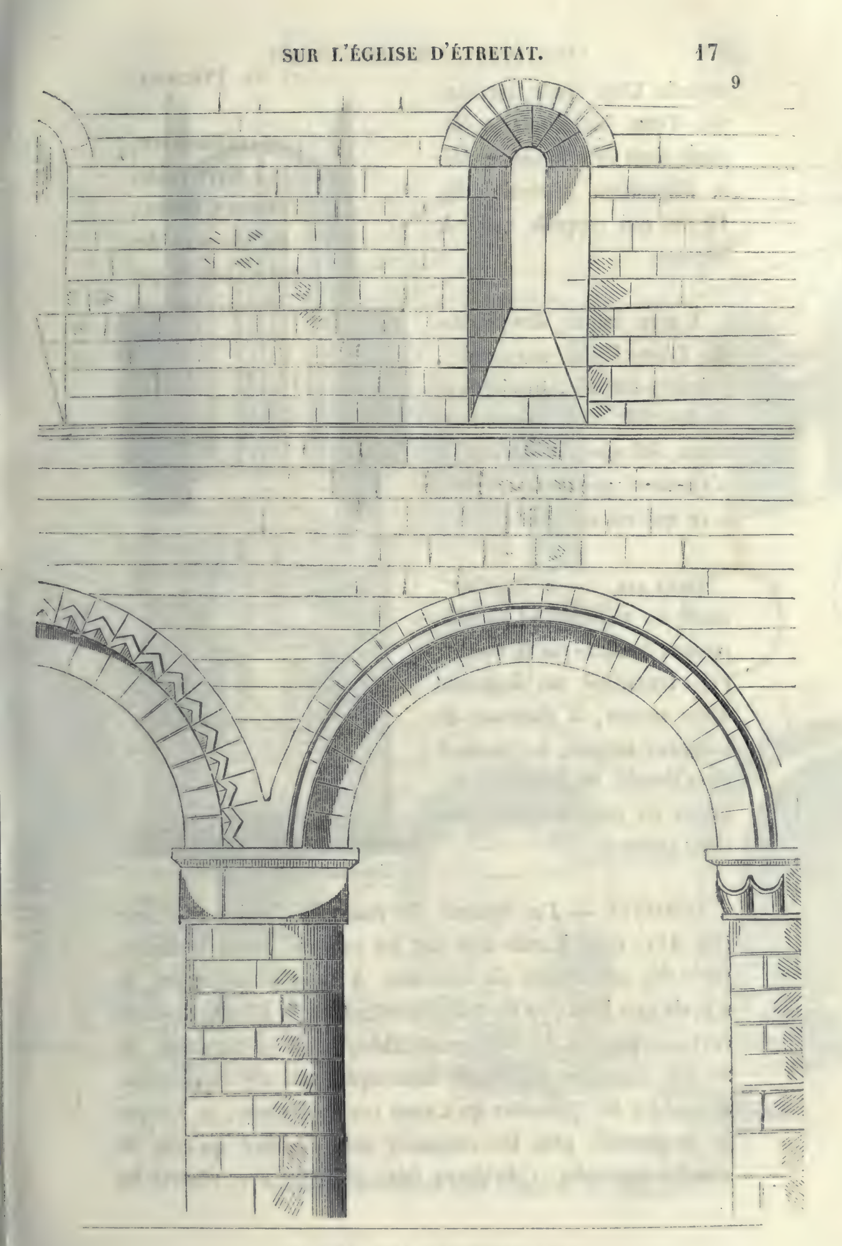
Les époques modernes nous ont présenté une curieuse horloge astronomique, quelques autels, la plupart en terre cuite, richement modelés , un très-bel autel à colonnes torses , placé dans la chapelle de la Sainte-Vierge, les dossiers des stalles du chœur , placés aussi dans cette chapelle, tandis que les stalles occupent encore leur place dans le chœur. Sur un de ces dossiers, on montre aux curieux ce que l'on nomme le Christ voilé, sculpture trompe-l'œil dont la réputation nous a paru exagérée.

Le maître-autel, placé au milieu de l'abside, en avant de l'autel du Sauveur , est couronné d'un riche baldaquin , au milieu duquel un ange porte suspendu le petit pavillon qui sert encore aujourd'hui à conserver le St-Sacrement. Sur l'autel, il n'y a qu'une grande croix , quatre chandeliers et deux petits reliquaires.

Quelques portions des remparts qui protégeaient l'abbaye, au midi, nous ont paru appartenir à la période romane; mais le temps nous a manqué pour les examiner en détail.

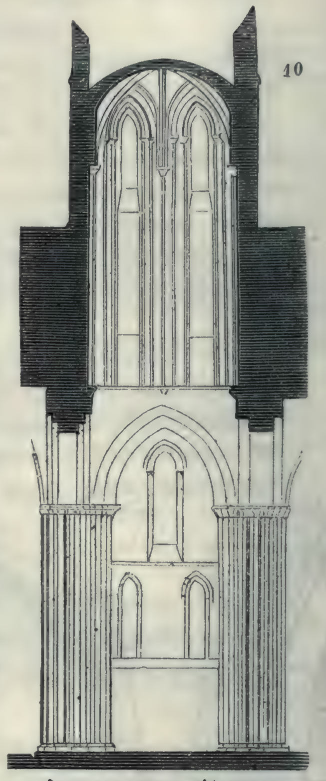
ÉTRETAT. — Nous avons aussi profité d'une excursion faite par la Société pour visiter l'église d'Étretat. Des arches monocylindriques, n'ayant de hauteur que deux fois leur diamètre, font communiquer la nef de l'église avec les bas-côtés. Leurs chapiteaux n'ont pas été sculptés, excepté les deux demi-chapiteaux des extrémités. Les arches sont décorées, les unes de zigzags, les autres d'un simple tore. Une rangée de fenêtres très-simples éclaire cette partie de l'église (fig. 9).

Le chœur et les deux dernières travées de la nef sont en



TRAVÉE DE LA NEF D'ÉTRETAT.

style du XIII[e] siècle, surmontés d'une lanterne très-élégante dont ce croquis montre la disposition générale (fig. 10) et qui rappelle celle de Fécamp.

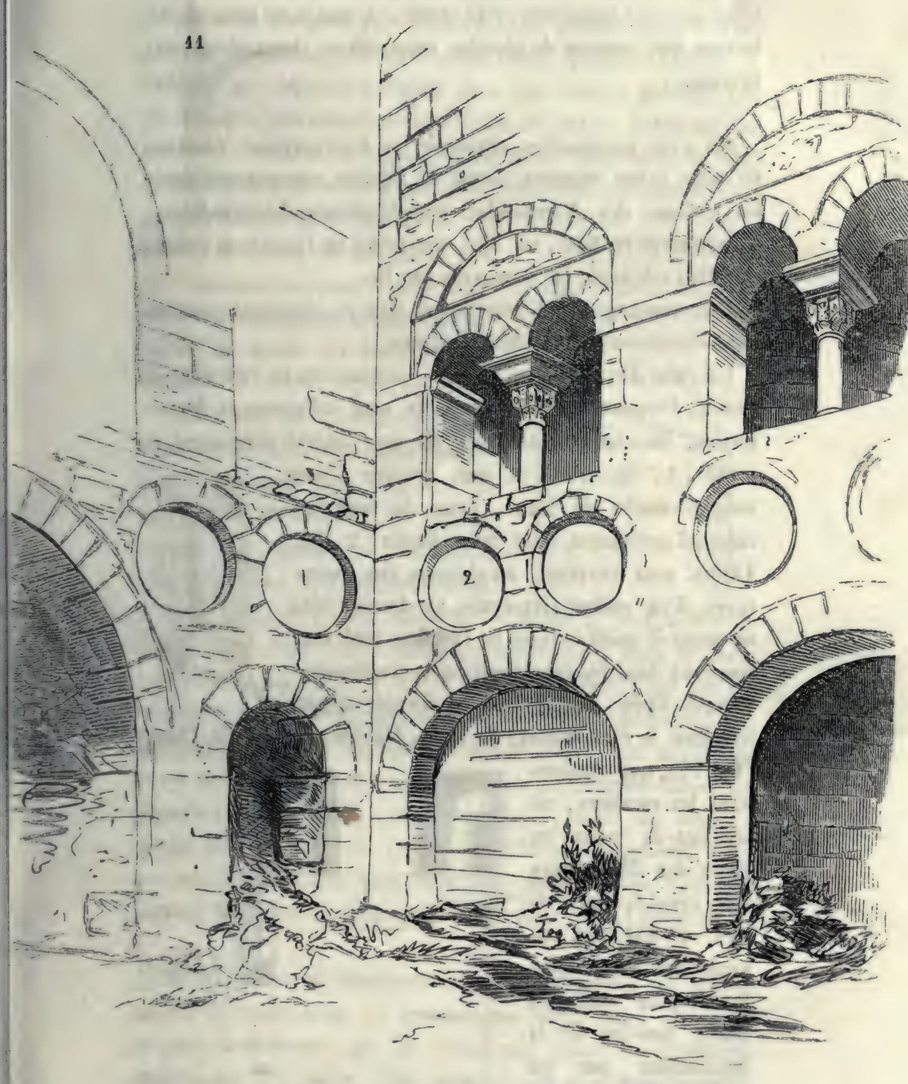


L'INTERTRANSEPT D'ÉTRETAT.

A mon retour des séances de l'Association normande, j'ai revu Duclair, Jumiéges et Bocherville. Ces monuments ayant été souvent décrits, je n'ajouterai que quelques mots à ce qui en a été dit.

DUCLAIR. — A Duclair, outre les colonnes et les chapiteaux dessinés par M. Darcel, j'ai remarqué un fragment d'arc ancien, à claveaux de longueur inégale, sur lesquels on a simulé un extrados régulier au moyen d'une grossière rainure.

JUMIÉGES. — J'ai dessiné de nouveau l'église St-Pierre (fig. 11), dont j'avais déjà fait un croquis, avant la découverte des ouvertures du triforium. A mon grand regret, je n'avais que bien peu de temps à consacrer à l'étude de cette curieuse portion de l'ancienne abbaye, et je regrettais de ne pas connaître les textes historiques qui s'y rapportent. Je n'ai pu les consulter qu'à mon retour à Caen, et lorsque je ne pouvais plus les comparer avec l'édifice qu'avec de simples souvenirs. Cela devra faire admettre avec réserve les



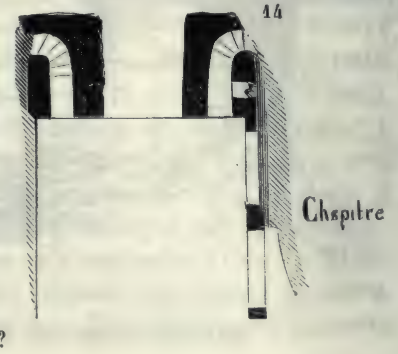
ÉGLISE SAINT-PIERRE DANS L'ABBAYE DE JUMIÉGES.

idées que m'a suggérées cette étude, et que je ne présente au lecteur que comme de simples suppositions demandant vérification.

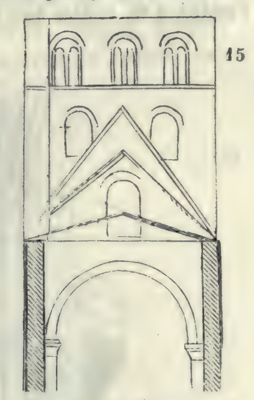
On s'est quelquefois demandé si les portions romanes de cette église faisaient partie de l'église reconstruite après les ravages des Normands, par Guillaume-Longue-Épée, et consacrée en 930, ou bien des restes de l'ancienne église, que l'on sait avoir été conservés par lui.

Une remarque que nous avons faite en dessinant pourrait peut-être concilier ces deux opinions.

Un rang de médaillons occupe, comme on le voit dans ce dessin, l'espace compris entre les arcs inférieurs et le triforium. Or, tandis que ceux du mur latéral présentent ce profil (1, fig. 12), et sont revêtus d'une simple couche de blanc, ceux du mur occidental présentent cette autre forme (2, fig. 13) et sont revêtus, au-dessous des peintures, d'un enduit très-épais. Ce dernier côté ne serait-il point le reste de l'édifice antérieur conservé dans les constructions de Guillaume-Longue-Épée, tandis qu'à ce dernier appartiendrait le mur latéral ? Et alors, les deux massifs de l'ouest (fig. 14), qui contiennent les escaliers, ne seraient-ils point les bases des deux tours qui, ayant échappé en 841 et 851 aux ravages des Normands, furent plus tard, en 946, sauvées de la destruction par un clerc nommé Clément ?



Il nous semble, en tous cas, que c'est à tort que l'on applique cette tradition aux clochers de la grande église Notre-Dame, dédiée en 1066. Avant cette époque, l'église de l'abbaye est toujours désignée dans les chartes publiées par le *Neustria pia* sous le nom d'église St-Pierre. D'ailleurs, les portions romanes de l'église Notre-Dame présentent la plus grande unité. Nous n'y avons rien remarqué qui paraisse antérieur au milieu du XI[e] siècle. Le pignon de l'ouest semble même être une construction postérieure ; car, de trois toitures dont la tour centrale garde les traces, sa hauteur correspond à la plus aiguë (fig. 15).

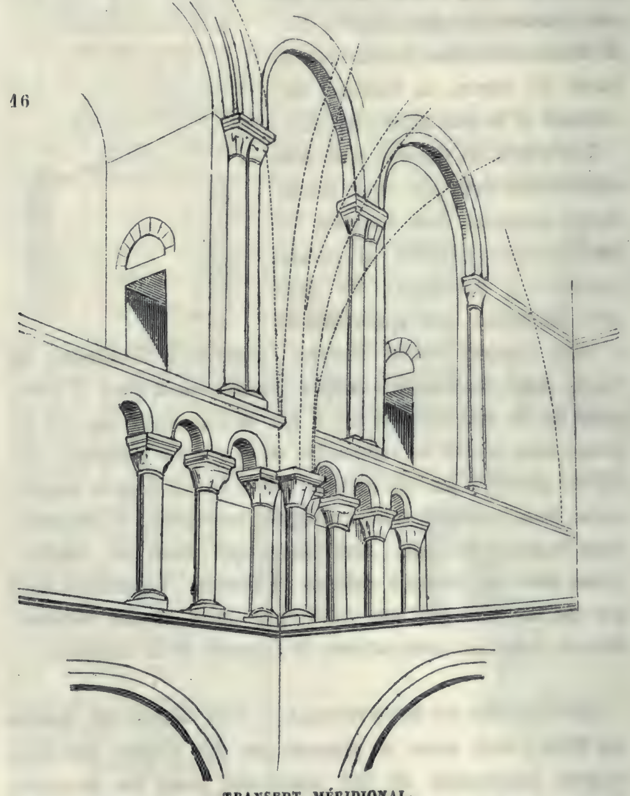

15

Les traces de toitures que nous rencontrons dans nos vieux monuments prouvent leur fréquent renouvellement pendant la période romane. A Jumiéges, les deux plus anciennes qui appartiennent à cette époque étaient insérées, comme à St-Étienne de Caen, dans des rainures taillées grossièrement dans le parement de la muraille. Il n'y a que la troisième, qui par ses proportions semble se rapprocher de la période gothique, qui ait été protégée par un solin de pierre inséré dans la maçonnerie. Nous trouvons là bien marquée la progression habituelle dans la pente des toits, progression qui, dans cet édifice, d'une date antérieure à celle de St-Étienne, commence aussi par un toit plus plat que ceux que nous voyons habituellement dans les constructions de l'époque de la Conquête.

St-Georges-de-Bocherville. — Cette abbaye fut fondée en 1066 ; mais nous ne pensons pas que l'église que nous voyons maintenant ait été construite avant les dernières années du XI[e] siècle. Elle présente une très-grande unité.

Les seules modifications au plan primitif que j'aie remarquées sont les deux tourelles gothiques de la façade, et l'addition de voûtes à la nef et aux transepts. Celles du chœur et des bas-côtés sont primitives ; ce sont des voûtes d'arêtes sans nervures. La voûte de l'abside est renforcée de nervures ; mais nous avons oublié de nous assurer de leur ancienneté.

Ainsi que dans plusieurs autres églises romanes, lors de l'addition de voûtes aux transepts, on les a, comme le montre



TRANSEPT MÉRIDIONAL.

le dessin précédent (fig. 16), fait porter sur ces colonnes que

nous rencontrons habituellement dans nos églises normandes sur les tribunes des transepts, colonnes dont nous avons cherché à expliquer l'utilité dans un précédent article sur St-Étienne de Caen.

Dans l'état actuel de la nef, chacune de ces grandes colonnes, que les architectes appellent je crois des *perches*, porte un chapiteau sur lequel repose l'arc doubleau. Ce chapiteau est accompagné de consoles d'où partent les croisées d'ogive. Mais cette disposition n'est pas celle qui avait été projetée lors



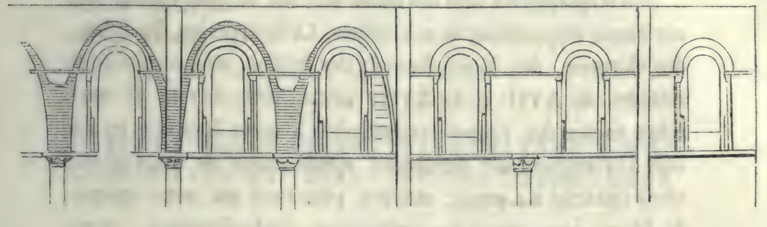
de la construction primitive. On remarque en effet que,

dans la partie de la nef voisine du chœur, les colonnes portent alternativement un chapiteau gothique (A, fig. 17) dont les côtés s'élargissent en consoles, et un chapiteau roman (B, fig. 18) auquel on a ajouté après coup des consoles gothi-



ques. Et si l'on monte sur les voûtes, on voit que les colonnes qui, dans cette partie de la nef, portent maintenant un chapiteau gothique, n'en avaient pas d'abord, mais montaient presque jusqu'au sommet des murs latéraux. Cette disposition paraît avoir existé dans toute la nef; mais, dans la portion

voisine du portail, on n'a pas conservé les chapiteaux romans (fig. 19).

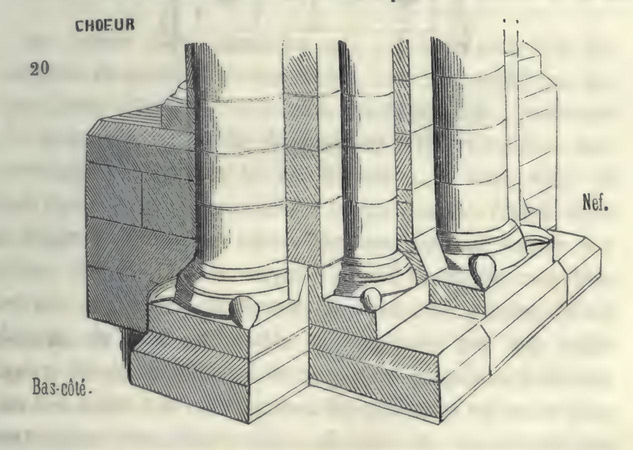


ÉTAT ACTUEL. ÉTAT ANCIEN.

Cette disposition semble indiquer un projet de voûtes sur plan carré, ou d'arcs comme à Cerisy, projet qui n'aurait pas été mis à exécution.

Autrefois le chœur, au moins dans les cathédrales et les abbayes, au lieu d'être limité comme on le fait aujourd'hui par le transept, s'étendait ordinairement dans la nef. Nous avons vu qu'à Fécamp il s'avançait de deux travées; à Bocherville il contenait, outre le transept, une travée de la nef,

20



ainsi que le prouve dans ce dessin (fig. 20) la différence de

hauteur entre les bases du chœur et celles du reste de l'église.

Notre époque est une de celles qui ont le plus changé ces anciennes dispositions de nos églises. La destruction des jubés, des clôtures, des hauts dossiers des stalles, des magnifiques rétables du XVIIe et du XVIIIe siècle, celle de tout le mobilier ancien des églises reconstruites à notre époque ; en un mot, la suppression paraissant systématique de tout ce qui nous rattache au passé, attirera plus tard sur notre époque le blâme que, dans nos prétentions archéologiques, nous n'avons pas épargné aux siècles précédents.



LETTRE A M. DE CAUMONT

SUR

L'ÉGLISE DE BONNEMAIN

(Ille-et-Vilaine);

Par M. L. LE CORDIER,

Membre de la Société française d'archéologie.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Au retour d'une excursion que j'ai faite pour voir des carrières de granit, j'ai rencontré et visité une église qui m'a paru pleine d'intérêt ; c'est celle de Bonnemain, commune de deux mille âmes du département d'Ille-et-Vilaine, desservie par le chemin de fer de Rennes à St-Malo. Puis, la nuit étant venue, j'ai profité du temps qui me restait avant le départ du train pour entrer dans une auberge voisine et y dîner. Grande fut ma surprise quand j'entendis mon hôte me dire que l'église de Bonnemain allait être prochainement détruite de fond en comble et remplacée par une église neuve. Plusieurs habitants de ce pays en progrès ne tardèrent pas à se mêler à la conversation. Ils m'avaient vu entrer dans leur église. Cette vieille ruine, disaient-ils, ne méritait pas un examen si attentif de ma part. Elle a grand besoin d'être

refaite, ajoutaient-ils, car c'est la plus vieille du diocèse. Du reste, son sort est certain : un nouveau cimetière est déjà acheté par la commune, et un projet d'église neuve, accompagné d'un devis de 150,000 fr. est l'œuvre d'un architecte de talent. L'archevêque de Rennes aurait même donné à tout cela sa plus entière approbation. Tel est le récit qu'on m'a fait. Vous devez penser combien mes réponses ont été impuissantes à combattre les arguments de mes interlocuteurs, et n'était le viaduc que je construis en ce moment à Vitré, sur la vallée de la Vilaine, j'étais à leurs yeux l'ennemi des travaux modernes, peut-être même n'aurais je pas joui de la plénitude de mes facultés mentales.

Peut-on conserver quelque espoir de sauver l'église de Bonnemain ? Je l'ignore, Monsieur le Directeur, et je vous le demande. Si quelqu'un le pouvait et le savait, ce serait vous, sans doute. Aussi, sans prendre le temps de rechercher si cette église a déjà été décrite, je profite de ce que mes souvenirs sont encore tout frais pour vous dire ce que j'ai vu. Malheureusement, lorsque j'ai su que la ruine était imminente, la nuit était déjà venue. J'aurais dû être plus prévoyant, et alors ma description, moins incomplète, eût été accompagnée de dessins. Si une nouvelle occasion se présente, je vous adresserai quelques croquis.

L'église de Bonnemain appartient, en grande partie, au XIIe siècle. Elle se compose d'une nef sans collatéraux, d'un transept dont la travée centrale seule est voûtée en pierres, et d'un chœur composé de deux travées couvertes par de belles voûtes. A l'ouest, un porche précède la nef; mais, à cause de la déclivité du terrain, le côté méridional de ce porche est seul ouvert. Au centre du transept s'élève une flèche octogonale en charpente.

La nef, plusieurs fois remaniée, peut bien être du XIIIe siècle dans ses parties principales. La charpente est moins

ancienne. Plusieurs fenêtres ont été mutilées; d'autres sont intactes et font deviner l'état primitif de cette partie de l'église. Au total, la nef est avec les deux travées extrêmes du transept la partie la moins belle de l'édifice. Je n'ai pu entrer dans le porche.

Le chœur est un des plus beaux que j'aie vus dans le pays. Il est tout d'une venue, parfaitement homogène et d'un bon style de transition. Les voûtes sont élevées, hardies; leurs arcs retombent sur de beaux chapiteaux couronnés par de puissants tailloirs, dont quelques-uns sont ornés de dents de scie. Les fenêtres sont simples et belles. Un gros meneau à section carrée sépare chacune d'elles en deux lancettes fort élevées, d'un bon effet et bien construites. Le pignon oriental est percé de deux fenêtres semblables aux fenêtres latérales, c'est-à-dire à deux baies chacune. La fenêtre située au midi du maître-autel a été agrandie au XIVe siècle; elle est à quatre baies avec compartiments rayonnants dans son tympan. Seule, cette fenêtre conserve quelques vitraux anciens. J'ai remarqué quelques médaillons charmants qui garnissent les ouvertures circulaires et polylobées du tympan. Je crois que ces vitraux sont du XIVe siècle, comme la fenêtre elle-même. L'arcade qui sépare le chœur du transept est composée de moulures simples et fermes, telle qu'on les taillait au XIIe siècle; les arcs latéraux qui s'ouvrent sur les bras du transept sont plus sobres; les arêtes des claveaux sont seulement chanfreinées. Enfin, l'arcade par laquelle le transept communique avec la nef repose sur des colonnes et des chapiteaux de transition; mais je la crois seulement contemporaine de la nef.

A l'extérieur, le chœur n'est pas moins intéressant qu'à l'intérieur: contreforts solides, bien construits et habilement amortis à leur sommet; fenêtres élégamment groupées deux par deux et encadrées par des archivoltes que soutiennent

de longues colonnettes de granit posées en délit ; corniche à modillons sculptés figurant des têtes grimaçantes du style roman ; à l'orient, pignon svelte et d'un bon style ; au midi, porte latérale aujourd'hui condamnée à cause de l'exhaussement du sol du cimetière, mais remarquable encore par sa décoration à demi romane, à demi gothique : rien ne manque à ce chœur, pas même un effet d'ensemble heureux et imposant que j'admirais encore en regagnant la station au milieu d'une demi-obscurité, et en me demandant avec étonnement comment des hommes de goût ont pu concevoir le projet de le détruire.

On entre dans le cimetière par une porte remarquable du XII[e] siècle, presque entièrement construite en pierres de taille, et que probablement on voudra plutôt déplacer que détruire. Regrettable et périlleuse transplantation ! Cette porte, entièrement isolée, comme un arc-de-triomphe dont l'épaisseur n'excéderait guère celle d'un mur ordinaire, m'a paru avoir été toujours isolée comme elle l'est aujourd'hui. Elle est en ogive avec tympan plein, et couronnée par un fronton aigu. Le côté qui regarde le cimetière n'offre aucun ornement et presque aucune moulure, mais la face extérieure est richement ornée. Non-seulement les chapiteaux, mais les bases des colonnes sont couvertes d'ornements du style de transition, et sur le linteau on remarque une frise ornée de rinceaux.

Telle est, dans son ensemble, l'église de Bonnemain. Si elle doit être détruite, peut-être trouverai-je l'occasion, avant qu'elle ait disparu, de la dessiner et de compléter cette description malheureusement trop imparfaite.



NOTE

SUR

UN CARTULAIRE DE S^T-PIERRE DE CAEN,

DONNÉ A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE PAR M. DE CAUMONT ;

PAR M. LÉOPOLD DELISLE,

Membre de l'Institut.

La collection de Cartulaires que possède la Bibliothèque impériale reçoit de temps à autre des accroissements qu'il est bon de porter à la connaissance du public, puisque les documents de ce genre fournissent les renseignements les plus précieux aux savants qui s'occupent de l'histoire du moyen-âge. Dans les quatre années qui viennent de s'écouler, une dixaine de cartulaires ont été portés au fonds latin des Nouvelles acquisitions et mis à la disposition des lecteurs qui fréquentent le département des manuscrits. Ce sont :

N° 87. Cartulaire de l'abbaye de Solignac en Limousin, écrit au commencement du XIIe siècle.

N° 1008. Cartulaire de la collégiale de St-Étienne de Mayence, écrit à la fin du XIIIe siècle.

N° 1045. Cartulaire de l'abbaye de Régny, écrit sur papier vers l'année 1500.

N° 1110. Cartulaire du chapitre de Cambrai pour les biens situés en Artois, écrit sur papier au XVe siècle.

N° 2018. Cartulaire de l'église St-Pierre de Caen, écrit sur parchemin au commencement du XVIe siècle.

N° 2024. Cartulaire de l'abbaye de St-Sauveur-le-Vicomte, écrit sur papier au XVIIIe siècle.

N° 2036. Copie du cartulaire de Redon, collationnée sur le manuscrit original par M. Arthur de La Borderie.

N° 2039. Cartulaire de l'abbaye des Clairets-au-Perche, fait par l'ordre de Mme Élisabeth-Marguerite Le Bouthiller de Chavigny, abbesse, en 1720.

N° 2042. Copie du cartulaire de St-Julien de Brioude, plus complète à certains égards que celle d'après laquelle ce cartulaire a été publié par M. Doniol.

N° 2047. Fragment du cartulaire de la commune de Montreuil-sur-Mer, écrit au XIVe siècle.

Le cinquième de ces cartulaires, celui de St-Pierre de Caen, a été généreusement offert à la Bibliothèque impériale par M. de Caumont, qui l'avait recueilli, il y a plusieurs années, au moment où un relieur commençait à le dépecer pour en employer les feuillets à couvrir des livres classiques. Je crois entrer dans les vues du donateur en décrivant sommairement le volume dont il a enrichi nos collections, et en fournissant quelques indications utiles aux personnes qui voudraient le consulter.

Le manuscrit classé à la Bibliothèque impériale sous le n° 2018 du fonds latin des Nouvelles acquisitions est un gros volume in-folio, composé de 282 feuillets de parchemin ; dans l'origine, il en renfermait au moins 333. Il contient 388 pièces qui toutes appartiennent à la période comprise entre le commencement du XIIIe siècle et le commencement du XVIe. La plus ancienne (n° 83) est de l'année 1217, et les plus récentes (n°s 223 et 361) de l'année 1517. Il y a une trentaine de pièces du XIIIe siècle ; je vais donner l'analyse de chacune d'elles.

I. — 1217. — Thomas l'Oiseleior, de Colleville, du consentement de Galevan et de Roger l'Oiseleior, donne aux prêtres de l'église St-Pierre de Caen (*Sanctus Petrus de Darnestal*) trois vergées de terre. — N° 83.

II. — 1218 — Aline, veuve de Henri de Coulombi, donne aux prêtres de St-Pierre de Caen sept vergées de terre au territoire d'Esquay (*de Escayo*). N° 372.

III. — Janv. 1250 (n. s.). — Roger as Manceys, de Caen, vend à Roger Buisson, bourgeois de Caen, une rente de 5 sous tournois à prendre sur un ménage assis près du ménage de Geoffroi de la rue Villaine. — N° 312.

IV. — Nov. 1250. — Les prêtres de St-Pierre de Caen fieffent à Pierre Nicolle d'Esquay trois pièces de terre sises à Esquay. Ils font apposer à l'acte le sceau de leur communauté. — N° 373.

V. — Mars 1257 (n. s.). — Philippe l'Anglais vend aux prêtres de St-Pierre de Caen une rente d'un setier de froment due à Hérouville. — N° 6.

VI. — Sept. 1259. — Guilbert Patri, de Colleville, donne aux prêtres de St-Pierre de Caen et à la confrérie de Notre-Dame, établie dans ladite église, un bien situé à Colleville. — N° 125.

VII. — Déc. 1259. — Godefroi, fils d'Hilaire de Colleville, donne aux prêtres de St-Pierre de Caen une rente d'un setier de froment à Colleville. Le prix de l'acquisition est payé sur l'argent donné à St-Pierre par feu Robert l'Orfèvre. — N° 84.

VIII. — Déc. 1259. — Jean Le Pietel, de Colleville, clerc, vend aux prêtres de St-Pierre une rente de trois mines de froment due à Colleville. — N° 109.

IX. — Janv. 1260 (n. s.). — Guillaume Baudouin, de Colleville, vend aux prêtres de St-Pierre une rente d'un setier de froment due à Colleville. — N° 120.

X. — Janv. 1260 (n. s.). — Raoul Viel, de Siestes, vend aux prêtres de St-Pierre une rente d'un setier de froment. L'acte est passé : « coram parrochia Sancti Clari de Herouvilla. » — N° 11.

XI. — Janv. 1260 (n. s.). — Échange entre l'abbaye du Val et l'église de St-Pierre de Caen. — N° 325.

Il y a dans cette charte une indication qui permet de remplir une des lacunes que présente la liste des abbés du Val dans le *Gallia christiana* Il n'est donc pas inutile de publier ici la partie essentielle de la charte :

« R. divina permissione abbas Beate Marie de Valle e conventus ejusdem loci, omnibus presentes litteras inspecturis, salutem in Domino sempiternam. Noverit universitas vestra quod nos dedimus et concessimus universis presbiteris in ecclesia Sancti Petri de Cadomo ibi Deo servientibus, et eorum successoribus, videlicet sex solidos et dimidium turonensium, percipiendam medietatem ad Nativitatem Domini et duos capones, et aliam medietatem ad Nativitatem sancti Johannis Baptiste, in quadam domo quam Rogerus Anglicus tenet de nobis in feodo et hereditate, sita in vico Rustico, inter domum heredum Willelmi quondam filii Stephani de Darnestallo, ex una parte, et magnum masnagium predicti Rogeri ex altera, pro excambio sex solidorum turonensium et duarum galinarum et decem ovorum, quos dicti presbiteri habebant apud Houellum in masnagio heredum Willelmi Sequart, quod masnagium situm est juxta terram nostram, ex utraque parte..... Actum anno gratie millesimo ducentesimo quinquagesimo nono, mense januarii, coram parrochia Sancti Juliani de Cadomo. »

XII. — Mai 1260. — Guillaume Luce, de Colleville, vend aux prêtres de St-Pierre une rente d'une mine de froment due à Colleville. Le prix de l'acquisition se paie sur les deniers aumônés à l'église par Guillaume d'Allemagne et par Jean Galiene. — N° 126.

XIII. — Mai 1260. — Richard Foucquié, de Colleville, vend aux prêtres de St-Pierre une rente d'un setier de froment, à la mesure de Colleville. — N° 93.

XIV. — Oct. 1262. — Pierre Le Page vend aux prêtres de St-Pierre une rente d'un setier de froment due à Hérouville. Le prix de l'acquisition est pris sur un legs qu'avait fait à l'église Sylvestre Grosparmi. — N° 9.

XV. — 1262. — Richard Sellon, de Colleville, vend aux prêtres de St-Pierre une rente de trois mines de froment, à la mesure de Colleville, dues sur une pièce située près de la terre de Guillaume « de Mathone. » Cette rente est affectée à l'anniversaire de Jean Le Neveu. — N° 91.

XVI. — Avril 1263. — Alice, veuve de Henri, fils de Martin Le Gloier, lègue à l'église St-Pierre de Caen une rente de 2 s. t. à prendre sur un ménage situé en la rue St-Julien de Caen, à la Fausse-Poterne. — N° 327.

XVII. — Mars 1264 (n. s.). — Roland Gervais, de Hérouville, vend aux prêtres de St-Pierre une rente d'un setier d'orge. L'acquisition est payée avec les deniers qu'avaient aumônés Maurice l'Anglais et Thomas Thierri. — N° 10.

XVIII. — Juill. 1265. — Jean, fils de Guillaume, de Colleville, vend aux prêtres de St-Pierre de Caen une rente d'un setier de froment. — N° 95.

XIX. — Févr. 1266 (n. s.). — Guillaume Buisson, fils de feu Renouf Buisson, donne aux prêtres de St-Pierre de Caen

une rente de 5 sous tournois à prendre sur un ménage sis en la rue Vilaine (*vicus Rusticus*), devant le cimetière des Juifs, près du ménage de Guillaume de Sesmaisons (*de Suis Domibus*). — N° 311.

XX. — Juill. 1268. — Thomas Le Monnier vend aux prêtres de St-Pierre une rente d'un setier de froment due à Hérouville. — N° 8.

XXI. — 1269. — Thomas dit Grouart « de Esperon » vend aux prêtres de St-Pierre une rente de trois mines de froment due à Hérouville. L'acte est passé « coram parro-« chia Sancti Ursini de Esperon. » — N° 7.

XXII. — Avril. 1269. —Jean dit Garfeville, clerc, donne aux prêtres de St-Pierre de Caen une rente de 5 s. t. à prendre, partie sur le « masnagium Benignarum (*sic*), si-« tum in Franco vico, » partie sur une maison située « in « vico qui dicitur Caliborc. » — N° 324.

XXIII. — Mai 1275. — Michel Lavalle, prêtre, fils de feu Renouf Lavalle, bourgeois de Caen, donne aux prêtres de St-Pierre une rente de trois mines d'orge, due à Hérouville. — N° 4.

XXIV. — Juill. 1277. — Pierre Le Lay, bourgeois de Bayeux, vend au curé de St-Pierre de Caen la dîme qu'il avait sur le fief Bacon, dans la paroisse « de Vauxeyo. » — N° 384.

XXV. — Avril 1279. — Guillaume Le Ricart « de Basvilla, » clerc, vend à l'église St-Pierre « unam acram terre in territorio de Blevilla, in dela que vocatur la Longue Delle, supra queminum d'Oystrehan, inter terram Nicolai de Vale, militis,... » — N° 21.

XXVI. — Août 1282. — Nicolas Lasqueterre échange avec

les prêtres de St-Pierre une pièce de terre située à Colleville. — N° 132.

XXVII. — 23 juill. 1286. — Nicolas Le Nepveu, bourgeois de Caen, donne à l'église St-Pierre de Caen une rente d'un quartier de froment due à Hérouville. — N° 5.

XXVIII. — 1291. — Guillaume Peisson, de la paroisse de St-Étienne-le-Vieux de Caen, fils d'Alice de Bléville, vend aux prêtres de St-Pierre une rente de trois mines de froment. Le prix de l'acquisition est payé sur les deniers aumônés par Nicolas de Barfleur. — N° 22.

XXIX. — 25 janv. 1298. — Alix, veuve d'André Auzeré, bourgeoise de Caen, donne aux prêtres de St-Pierre de Caen une rente à prendre sur « un manoir sis en la paroisse de St-Julien de Caen, au bout de la rue Villaine, jouxte la maison aux hoirs Jehan de Herouville, d'une part, et les Quartiers, d'autre part. » — N° 313.

XXX. — Juin 1299. — Basire, veuve de Guillaume Garsemelle, bourgeois de Caen, donne à l'église St-Pierre de Caen une rente d'un setier de froment à la mesure de Colleville-sur-Mer. — N° 127.

XXXI. — 5 juillet 1299. — Le lieutenant du vicomte de Caen ordonne de mettre les prêtres de St-Pierre de Caen en possession de la rente que leur avait donnée Basire, veuve de Guillaume Garsemelle. — N° 128.

Dans le Cartulaire de St-Pierre de Caen, les pièces sont rangées suivant l'ordre topographique. Voici l'indication du feuillet auquel commence le chapitre relatif à chaque localité :

Fol. 1. Herouville.
7. Bleville.
21. Begny.
24. Lyon sur la mer.
27. Les Buissons.
27 v°. Sainct-Contest.
32. Cairon.
33. Aguerny et Ros.
34. Mathieu.
36. Hermanville.
40. Luc.
53. Colleville.
105. Bavent.
128. Merreville.
141. Petiville.
146. Herouvillete.
151. Ranville.
152. Anfreville.
159. Toufreville.
160. Barneville.
161. Caen.
231. Guiberville.
234. Nostre D. du Fresne.

Fol. 234 v°. Mondeville.
235. Mondreville.
236. Hotot en Auge.
237. Bourguesbu.
238. Berengerville.
238 v°. Sannerville.
239. Le Mesnil Patry.
245. Varaville.
254. Cormelles.
252. Esterville.
256. Sainct Contest.
257. Hotot en Auge.
257 v°. Solliers.
259. Courseulle.
259 v°. Than.
260. Maigny le Freulle.
262. Coulombelles.
265. Escay.
272. Feuguerolles.
276. May.
279. LesdixmesdeVaussy
282. Vaulx sur Seulle.

Le volume sauvé de la destruction, et donné à la Bibliothèque impériale par M. de Caumont, n'est que le second volume du Cartulaire de St-Pierre de Caen. En effet, nous y lisons, au haut du f° 53, la note suivante, qui date du XVIIIe siècle : « Il y a plusieurs autres articles de Colleville dans le tome I, p. 269 verso et suivantes ; y recours. » Je ne saurais dire si ce tome I existe encore dans un dépôt public ou dans quelque collection particulière.

TROIS

SARCOPHAGES CHRÉTIENS

DES IIIe, IVe ET Ve SIÈCLES,

EN ESPAGNE;

PAR M. AURELIANO FERNANDEZ-GUERRA Y ORBE,

Membre de l'Académie royale d'Histoire de Madrid et de la Société française d'archéologie.



Les Espagnols n'ont pas encore fait une bonne collection illustrée et méthodique de leurs premiers monuments chrétiens : de là proviennent les erreurs qui ôtent de leur valeur à beaucoup d'ouvrages, ainsi que les jugements malheureusement erronés de certains écrivains en renom ; c'est ce qui fait aussi que l'antique art chrétien espagnol est à peine connu, et n'est pas même mentionné dans les histoires générales.

On a cru, et on a dit, que nous manquions de sarcophages taillés dans les IIIe, IVe et Ve siècles dignes de rivaliser avec les meilleurs d'Italie et de France ; c'est une erreur.

SARCOPHAGE DE HELLIN.

Ce sarcophage fut découvert en 1834 sur la colline Tolmo, à une lieue et demie de la ville, près de la route de Murcie, endroit où l'on trouve de grandes ruines que l'on dit être la ville de Zama. Il a 2 mètres 14 de longueur, 67 centimètres

de largeur, 57 de hauteur ; il dut être sculpté dans les dernières années du IIIe siècle ou dans la première moitié du IVe ; sa face principale offre quinze figures d'une ciselure excellente en huit compartiments, divisés par de beaux pilastres d'ordre composite, et par de gracieux arcs dans les triangles desquels ressortent des pommes de pin, des guirlandes et des rosaces. Chaque côté du sarcophage offre un superbe griffon, qui rappelle, par la forme de sa tête, quelque chose des monstres sculptés que l'on trouve en profusion dans les palais assyriens.

Les sept figures que présente le sépulcre sont : 1° Moïse avec une toque et sans la baguette, montrant le rocher du désert d'où jaillit une eau abondante, que deux enfants boivent avec avidité. 2° Le Christ avec une longue chevelure risée, et une tunique élégante ; il a les pieds ceints par de riches chaussures comme en ont presque toutes les images ; à sa gauche on voit à moitié enroulé le livre de la Loi ; il touche et ouvre les yeux à l'aveugle de naissance, symbole de l'humanité perdue au milieu des ténèbres de l'erreur, depuis le premier péché. L'aveugle, pauvrement vêtu, s'appuie des deux mains sur son bâton ; derrière on voit un disciple du Seigneur. 3° Deux apôtres barbus, avec la chevelure courte et bouclée : ils semblent écouter la parole divine, et disposés à l'observer ; on pourrait croire que le plus rapproché du centre de la sculpture est Pierre, d'après l'ardent désir qu'il laisse deviner, d'être le premier à porter aux peuples et aux rois la bonne nouvelle, et même de souffrir jusqu'à la mort pour le nom du Christ. 4° Notre Rédempteur montrant de la main gauche le livre des saintes Écritures ouvert, tandis qu'après s'être levé du siége que l'on voit à cette place il agit de la main droite, ainsi que les orateurs et les maîtres. 5° Deux autres apôtres semblables à ceux du troisième groupe. 6° Le baptême du Fils de Dieu : Jean-Baptiste impose les deux mains sur la tête de Jésus, il les baisse en les ouvrant de façon que les

extrémités des doigts viennent se toucher. Jean est au bord d'une rivière, Jésus est dedans. Le Précurseur est pieds nus, avec chevelure et barbe longues; il est vêtu d'une tunique très-courte et qui tombe sous l'épaule droite; le Sauveur est d'une nudité complète ; les bras déliés tombent avec abandon, il tourne son visage vers le ciel et l'on voit, derrière, le Jourdain se précipiter d'une hauteur. L'Esprit de Dieu descend sous la forme d'une colombe, et vient se poser sur Jésus. 7° L'admirable obéissance du père des croyants, Abraham prêt à immoler en holocauste son fils unique. La main de l'Éternel retient le glaive, et un agneau qui apparaît auprès du patriarche permet de consommer le sacrifice. Isaac, assis sur l'autel, a les mains attachées derrière le dos.

On a facilité la sculpture au moyen du trépan et en ne masquant pas les trous des mains, des chevelures et des oreilles des figures, ni ceux des chapiteaux et des frises. Faite par un maître habile, elle rappelle dans ses ornements le goût des pilastres tirés de l'ordre composite : feuilles, moulures et modillons du palais que Dioclétien fit construire à Spalatro (Dalmatie). L'art dégénère depuis Septime Sévère jusqu'à la fin du IIe siècle ; déjà, à l'époque des Trente-Tyrans, on cherche en vain un sculpteur et un peintre dignes de ce nom ; et vingt ans après (l'an 284 de J.-C.), on est étonné que Dioclétien pût donner à ses thermes et à ses palais une nuance de bon goût, quoique enlaidis par des piliers et des colonnes soutenant immédiatement les arcs. Du temps de Constantin et de ses fils, ces défauts sont poussés à l'extrême.

Le sarcophage de *Hellin* date, sans aucun doute, du IVe siècle.

Outre le sarcophage chrétien de Hellin que nous avons décrit, on cite encore la simple pierre sépulcrale de Sempronius Cristinus à *Talavera l'ancienne* (Tolède), celle du soldat Aurelius Justus à *Abla* (*Abula Bastitana*) lequel servit 21 ans sur 40 qu'il vécut ; une certaine urne en terre

ornée de dauphins et de palmiers, et qui se trouve à *Ontur ;* et les cinq pierres de Lara, celle de Pinta, et celle de St-Pierre-d'Arlanza sans formules païennes, avec les noms ethniques et les signes chrétiens, palmes, cerfs, poissons et cœurs.

C'est par ces symboles que la prudence suggéra, que les premiers chrétiens se reconnaissaient entre eux. Bientôt ils préférèrent le *poisson,* parce que son nom en grec Ἰχθὺς réunissait les initiales de la phrase Ἰησοῦς Χριστός Θεοῦ Υἱός Σωτήρ, *Iesus Christus Dei Filius Salvator.* Par la *colombe,* ils rehaussaient la simplicité inoffensive du cœur ; par le *cerf,* qui cherche la fontaine des eaux vives, ils rappelaient la tempérance ; le *palmier* indiquait la victoire de l'esprit sur la matière, et le triomphe certain sur la mort ; le *coq,* la vigilance ; le *lièvre*, la légèreté et la crainte ; ils trouvèrent dans la *nef* l'emblème de l'église chrétienne ; la *lyre* exprimait la douceur et l'harmonie de la religion ; et le *paon* qui perd sa superbe queue dans l'hiver, pour la renouveler chaque printemps des plus vives couleurs, et dont la chair était regardée alors comme incorruptible, nous avertit que la nôtre doit ressusciter un jour pour ne plus se décomposer ; tandis que le plumage déployé en arc de ce bel oiseau rappelait au souvenir l'arc-en-ciel, que Dieu mit dans les nues comme sceau de son alliance avec l'homme après le déluge. La sculpture chrétienne se limite donc à de simples symboles et emblèmes, pendant les premiers siècles ; tandis que, dans le IIIe, elle se sépare entièrement du paganisme pour naître d'une manière idéale à une vie qui lui est propre.

Dans le IVe siècle, le dogme de la Résurrection s'étant répandu chez presque tous les peuples, l'usage des sarcophages se généralisa. Plusieurs se sont conservés jusqu'à nos jours ; la plupart sont riches et rappellent des mystères du nouveau

et de l'ancien Testament. J'en mentionnerai quelques-uns, par ordre, et suivant l'antiquité que je leur suppose dans mon Essai sur les *Inscriptions chrétiennes et monuments primitifs de l'art chrétien espagnol;* ouvrage qui a commencé à se publier.

Sarcophage de *Valence.* Il ressort du centre une superbe couronne de laurier avec le monogramme du Christ, et au-dessous une croix latine ; deux colombes reposent sur les bras, et deux cerfs au pied. Il y a un pilastre strié à chaque extrémité de la face, et les espaces intermédiaires jusqu'au centre sont remplis par des cadres dont l'intérieur est orné de dessins en forme d'S.

Un sépulcre de *Mérida* se distingue aussi par la couronne de laurier et le monogramme.

On y trouve également des dauphins sur un cercueil de marbre à *Cabeza del Griego (Archabrica).*

Un autre sarcophage (dans l'église souterraine de Santa Engracia, à *Saragosse)* est d'une belle composition et d'un dessin correct ; il offre les passages suivants de l'Écriture sainte : 1° Moïse touchant le rocher d'Horeb et en faisant jaillir une source abondante ; 2° le reniement de saint Pierre ; 3° Jésus disant au premier des apôtres qu'il le reniera ; 4° la Vierge Marie entourée de Pierre, Jacques, Paul et Jean ; 5° l'aveugle de naissance ; 6° le miracle des noces de Cana en Galilée, où l'eau est changée en vin ; 7° la multiplication des pains et des poissons ; et 8° la résurrection de Lazare.

Dans cette même catacombe de Santa Engracia de *Saragosse*, le visiteur trouve un autre coffre de marbre appartenant aussi au IVe siècle ; il a 1 mètre 88 de long sur 0,84 de haut. Le relief en est tellement saillant que quelques-unes des figures semblent se détacher du fond. La face principale en a seize, et à chaque angle on voit un génie nu, qui semble soutenir le lourd couvercle du sé-

pulcre. Le côté droit présente quatre figures, et le côté gauche trois.

Le côté droit représente le péché originel. Au centre se trouve l'arbre prohibé, autour duquel est enroulé le serpent dont la tête semble vouloir parler à la femme. Nos pères vont manger du fruit défendu ; dans la main gauche, ils tiennent des feuilles de vigne dont ils couvrent leur nudité. Une gerbe d'épis, placée entre Adam et l'arbre, indique la sentence qui condamne l'homme à gagner sa nourriture à la sueur de son front ; aux pieds d'Ève est un mouton (presque effacé) qui confirme le châtiment de la femme qui, pour se couvrir, devra en filer la laine. A côté d'Ève apparaît l'Éternel, et dans sa main droite est le rouleau de la Loi.

Côté gauche. La réconciliation de l'homme avec Dieu, par le moyen du même Dieu fait homme. Jésus prend amoureusement la gerbe de blé qu'Adam tient dans la main pour montrer qu'il veut participer des douleurs et des misères de notre humanité ; avec la main gauche, il lève l'agneau qu'Ève tient aussi, démontrant par là qu'il s'offrit en sacrifice comme victime volontaire pour la rédemption générale. Derrière Adam, et lui touchant l'épaule, on voit un vieillard : serait-ce Noé, second père du genre humain ? Il est nu-pieds, ainsi que le Sauveur ; une tunique et un manteau le recouvrent.

La face principale du sarcophage contient sept représentations : 1° le Christ, avec le rouleau de la Loi dans la main gauche, guérissant la femme Syro-Phénicienne d'une hémorrhagie, symbole mystérieux de la guérison des Gentils, quand les Juifs perdirent la foi, et que ceux-ci étant tombés les autres se relevèrent ; 2° la Vierge Marie entre saint Pierre et saint Paul ; 3° Jésus paraissant appeler sa sainte Mère au ciel ; 4° l'Assomption de la Vierge (Marie semble, entre les nuages, tenir de la main droite celle de l'Éternel, tandis que

Paul et Jean paraissent absorbés) ; 5° l'aveugle de naissance ; 6° le Christ changeant l'eau en vin aux noces de Cana (ce qui, dans sa main droite, semble un rouleau est la baguette qui, avant la guerre des Français, était entière et allait jusqu'à la dernière cruche) ; 7° le Sauveur prêchant qu'il n'est pas venu pour détruire la Loi et les prophètes, mais pour les accomplir.

Ce sarcophage se trouve comblé de dépouilles humaines.

Fray Léo Benito Marton en parla et le publia avec des gravures grossières, depuis la page 59 de son *Histoire du Royal Monastère de Santa Engracia de Saragosse* (1737).

Je ne sais comment on n'a pas remarqué jusqu'à présent cette particularité d'avoir représenté, au centre du sépulcre, l'Assomption de la Vierge ; ce sujet, traité si anciennement par la sculpture espagnole, prouve la grande dévotion des habitants de Saragosse pour la Mère de notre Rédempteur, depuis les temps les plus reculés.

Cet exemple de Saragosse serait le seul dans son genre, si la cathédrale d'*Astorga* ne renfermait pas, dans une de ses chapelles, une autre tombe remarquable de la même époque, où quelques siècles plus tard on plaça le corps du roi Alphonse-le-Grand. On y voit six sujets bibliques : la résurrection de Lazare ; la prison de saint Pierre ; Moïse faisant jaillir avec sa baguette l'eau du rocher d'Horeb ; Adam et Ève près de l'arbre défendu ; la multiplication des pains et des poissons dans le désert de Bethsaïde, et l'Assomption de la Vierge.

Le sarcophage qui contient les reliques de saint Félix, dans la cathédrale de *Gerona*, appartient à la même époque ; ses représentations bibliques sont au nombre de huit, entre autres : le rocher d'Horeb ; la guérison de l'aveugle de naissance ; celle du paralytique dans la piscine probatique ; la multiplication des pains, et la résurrection de Lazare. Les

erreurs dans lesquelles tombe un des célèbres continuateurs de l'*Espagne Sacrée*, sont véritablement déplorables, quand il prétend vérifier l'époque de ce monument et donner l'explication de ses figures.

SARCOPHAGE DE LAYOS.

Il est de marbre blanc très-dur, il a 0^{m} 63 c. d'élévation sur 1,82 de longueur et dix-sept figures en six groupes dont quelques-unes de haut-relief. Elles présentent la résurrection de Lazare ; le sacrifice d'Abraham ; la multiplication des pains et des poissons ; Jésus pendant la dernière Cène ; Adam et Ève, et l'adoration des Mages. Ces six groupes symbolisent merveilleusement la résurrection de la chair ; le sacrifice du Fils unique de l'Éternel ; la Providence divine véritablement pleine de sollicitude pour nos besoins ; l'amour immense de Notre Sauveur Jésus-Christ, lequel ne reçoit de l'homme que du fiel, dans la soif de l'agonie, et qui cependant lui donne son corps sacré en viatique ; et enfin notre mort par le péché, et notre rédemption, et l'immortalité au moyen de la grâce. Quoique la sculpture fût maniérée, l'habile artiste sut modeler magnifiquement la figure de Jésus, et donner presque toujours de l'expression aux têtes.

Ce sépulcre dut être rencontré sur le territoire de la commune de *Layos,* à deux lieues sud-ouest de Tolède, l'an 1655, et jusqu'en 1754, il resta dans une salle basse du palais ou maison des seigneurs de la ville ; il fut alors scié ; on en conserva seulement le côté sculpté qui fut porté à la ville impériale du Tage, et enchâssé dans un mur de la sacristie de l'église de Santo Domingo le Royal, où il se trouve aujourd'hui.

Pendant qu'on le conservait dans le palais de Layos, le 1er novembre 1753, le savant paléographe D. Francisco

Xavier de Santiago y Palomares le dessina à la hâte ; ce croquis original est à l'Académie Royale d'Histoire. Mais en visitant l'église royale des Dominicains, en octobre 1858, je remarquai cet intéressant objet, probablement ignoré et inconnu ; je le déchiffrai et le publiai dans le n° 13, page 169, tome I du journal *L'art en Espagne*, correspondant au 15 août 1862.

J'ai dit que le premier des six groupes du bas-relief représente la résurrection de Lazare. Jésus apparaît pieds nus, les cheveux frisés, sans barbe, et la tête levée ; il porte une grande tunique à manches, jetée sur le bras gauche ; il touche avec une baguette le devant du sépulcre, tandis que la main gauche tient le livre de la Loi, déclarant par là le pouvoir ainsi que la doctrine et l'enseignement de ses actions : *cœpit facere et docere*. Marie, sœur de Lazare, la tête couverte du *peplum*, se jette à ses pieds dans une attitude suppliante ; dans le lointain, on aperçoit le sépulcre ou monument (que plusieurs ont pris à tort pour le temple) dont le devant, soutenu par deux colonnes doriques, est orné par les branches et les nœuds d'une couronne de laurier. Lazare, emmailloté à la façon des Égyptiens, s'approche des marches, ayant l'air de vouloir sortir. Comme toutes les représentations qui ornent les anciennes sculptures chrétiennes, celle-ci est peut-être celle qui est représentée le plus souvent ; sa forme est toujours la même, car le monument représente toujours le mort de Béthanie emmailloté de la même manière : je ne trouve pas d'excuse pour l'erreur grossière commise par des hommes studieux comme le P. La Canal, et des savants comme Ortiz, le doyen de Jativa, qui en font une idole païenne. Un bon livre qui déchiffre et qui classifie les restes de l'art chrétien primitif est donc chez nous de toute utilité.

Dans le troisième groupe, qui figure le miracle des cinq pains et des deux poissons, le Sauveur en opère la multipli-

cation avec les deux mains, et les présente d'un côté à André, et de l'autre à Philippe, dont la tête est une des deux seules que la sculpture sur marbre représente barbues.

Le quatrième groupe est peut-être le seul de son espèce, de même que ceux d'Astorga et de Saragosse sont les seuls qui représentent l'Assomption de la Vierge. Je ne me souviens pas d'en avoir vu aucun en Italie ni en France, où l'on vît Jésus dans la dernière Cène levant les yeux et les mains au ciel en signe de prière, et tenant entre les deux doigts les fragments du pain ; cela prouve qu'il y eut primitivement un art chrétien espagnol qui, bien qu'étant né de l'art romain et l'ayant souvent suivi avec fidélité, eut cependant assez de liberté pour combiner avec discernement les sujets vulgaires, et pour en choisir de nouveaux. A la gauche du Rédempteur, on voit la tête du disciple bien-aimé.

Dans le dernier groupe, les rois Mages ont une chevelure frisée et un léger bonnet ou filet sur la tête, une tunique courte, avec manches ajustées aux poignets, et un pantalon plissé qui se joint au brodequin. Ils offrent à la Vierge Mère de l'or, de la myrrhe et de l'encens, dans une espèce de bourse, vase ou coupe. Derrière eux, dans le lointain, on aperçoit les têtes dressées des trois chevaux. Marie est représentée, avec son divin Fils dans les bras, plus d'un siècle avant le troisième concile général d'Éphèse tenu en 431, concile où la Vierge fut déclarée Mère de Dieu. Les nombreuses sculptures et peintures en sont la preuve.

2e SARCOPHAGE DE LAYOS (Ve SIÈCLE).

Les dimensions de cette caisse de marbre de *Layos* sont de 2 mètres 9 centimètres de longueur, 70 de largeur et de 58 centimètres de hauteur. Ses dix-neuf figures d'un demi-relief, travaillées par un artiste médiocre, représentent la résurrec-

tion de Lazare ; l'aveugle de naissance ; Adam et Ève ; le paralytique, qui après sa guérison, charge son lit sur ses épaules ; la Vierge en prière ; l'eau changée en vin ; le sacrifice d'Abraham, et Moïse frappant le rocher. Dans les quatre images qui reproduisent le Sauveur, il tient dans la main gauche le livre de la Loi en forme de rouleau.

On trouva le sarcophage sur un pavé de mosaïque, dans le champ de la Commune au sud de la ville de *Layos* sur la route de la Montagne en 1627. Il fut longtemps relégué dans un coin du vestibule du château des comtes de Mora ; il y a un demi-siècle, on le transporta à Burguillos, où j'arrivai à vérifier son existence ; grâce aux soins de mon bon ami, l'abbé D. Pelayo Aureliano Ruiz Tapiador, je l'ai trouvé et acquis de son propriétaire pour l'Académie Royale d'Histoire ; il est déposé dans la salle des assemblées de l'Académie depuis le 24 octobre 1862.

D. Pedro de Rojas, comte de Mora, seigneur de la ville de Layos, donne une notice sur ce sépulcre, dans son *Histoire de la ville impériale de Tolède*, Madrid 1854, depuis la page 227, jusqu'à la page 229. Il le décrit mal, en le qualifiant de caisse destinée à recevoir les cendres de quelque riche Juif du temps que la ville appartenait aux Maures ; D. Luis José Velazquez, marquis de Valdeflores, en décembre 1752, D. Francisco Xavier de Santiago y Palomares, le 1er novembre 1753, et D. Nicolas de Vargas, au commencement de 1804, en ont fait quelques légers croquis qui sont restés inédits.

Aussitôt que le christianisme eut un art propre et pouvant se produire, il anéantit chez les sculpteurs païens la prétention stérile, qui voulait que le paganisme parlât aussi à l'esprit, quand il pouvait seulement flatter la matière, prétention que rendit la composition diffuse par des sujets incohérents. Dès lors son nouveau rival put, dans la suite, peindre ou sculpter d'abord des figures isolées ou des scènes uniques,

et ensuite se plaire à grouper dans un même cadre une longue série de scènes diverses, mais destinées à inculquer une pensée fixe, féconde et constante, en les attachant, avec le nœud délicat des symboles et des mystères. Contrairement à son adversaire, son but était non de flatter les passions, mais de les corriger, non de déifier la matière, mais d'élever et d'enrichir l'esprit. Alors la dernière lutte commence, et décide entre l'art sensuel, qui meurt, et l'art spirituel, qui prend naissance, tout en illuminant le premier, au milieu du combat, par son éclatante grandeur. Mais comme l'art vit par la forme, aussitôt qu'elle fut blessée à mort, celui-ci disparut peu à peu.

Les chrétiens dès le principe, loin de dédaigner les coutumes et la manière des païens, les adoptèrent, au contraire, dans ce qu'elles avaient d'inoffensif, et dans ce qui ne contrariait pas dans son essence la pureté de la foi; ils surent, médecins prudents, convertir le poison en antidote, et rehausser leurs sculptures par la forme, la beauté et les ornements des marbres païens. Aussi, plus ils semblent romains, plus ils sont primitifs, et l'on peut les juger comme moins anciens, plus ils sont grossiers et dépourvus d'ornements.

Dès le V[e] siècle, les représentations bibliques cessent déjà sur les tombeaux espagnols que nous connaissons. Des distiques ou des inscriptions commémoratives précédées du signe de la croix; des couronnes de laurier avec le monogramme du Christ; des colombes, des paons, des branches de palmier et d'olivier, des feuilles et des fleurs sont les seuls ornements qui décorent les pierres sépulcrales et les couvercles des sarcophages. Les caisses de marbre apparaissent complètement unies, comme le prouvent celles destinées à recevoir le corps de personnages illustres, tels que ceux de Paula et de Cervela à Séville, et ceux de différents évêques à *Cabeza del Griego*. Il n'y a pas à en douter,

on est aux premiers siècles de l'Église ; la simplicité des tombeaux des catacombes de Rome a reparu, et cinq siècles doivent s'écouler avant que le goût des représentations bibliques renaisse sur les tombes des muzarabes et des chrétiens indépendants. Alors le grand fragment sépulcral d'Alcaudete (province de Cordoue) viendra surprendre l'archéologue par les figures de Marie aux pieds du Sauveur, le suppliant de rappeler son frère Lazare à la vie ; de Jaël, donnant la mort à Sisara dans sa propre maison ; de Daniel enfermé dans la fosse aux lions ; et alors, le savant et l'érudit pourront étudier avec profit en Catalogne, en Aragon et dans la vieille Castille, des sépulcres qu'il plaise au ciel de conserver,

Car les tombeaux peuvent aussi périr.

Dieu veuille que des pages aussi précieuses pour l'histoire de l'art soient sauvées de l'oubli, par une photographie durable et par un burin habile à copier, avec une exacte fidélité et avec leur expression et leurs caractères particuliers, les anciens monuments !



INAUGURATION

DU

BUSTE DE M. FÉLIX DE VERNEILH

A PÉRIGUEUX.

COMPTE-RENDU PAR M. CHARLES DAUBIGE

(Dans le Journal de Périgueux).

Une intéressante cérémonie réunissait, il y a quelques semaines, dans une des salles du musée de Périgueux, une nombreuse assistance qu'une pensée commune animait ; pensée d'admiration pour le talent du savant regretté dont on inaugurait le buste, et de profonde vénération pour la mémoire de l'homme de bien dont les douces vertus avaient inspiré de si générales et si affectueuses sympathies. Nous voulons parler de Félix de Verneilh et de l'hommage posthume, hautement significatif, que la Société française d'archéologie et plusieurs départements avec celui de la Dordogne et la ville de Périgueux, rendaient au compatriote illustre dont la mort provoqua, il y a deux ans, un unanime sentiment de douleur et de regrets.

A cette pieuse solennité, où le souvenir d'une grande intelligence et d'un grand cœur était si vivace dans la mémoire de chacun, on remarquait en première ligne les délégués de la Commission de Bordeaux, M. Charles Des Moulins, in-

specteur divisionnaire de la Société française d'archéologie; M. Léo Drouyn, tous deux membres de l'Académie des belles-lettres et sciences de Bordeaux, et M. le marquis de Castelnau-d'Essenault, de l'Institut des provinces.

Plusieurs membres du Conseil général de la Dordogne assistaient à cette cérémonie.

Le Conseil municipal de la ville de Périgueux avait tenu, lui aussi, à honneur de se faire représenter par plusieurs de ses membres, parmi lesquels nous nommerons : MM. Doursout, premier adjoint; Debest de Lacrouzille, avocat; les docteurs Parrot et Guilbert, Bouillon, architecte.

Dans l'assistance, nous citerons MM. Mathet, ancien secrétaire-général de la Dordogne; de Coëffard, sculpteur; Menetrel, inspecteur d'Académie; Girard, proviseur du lycée; une députation de la division supérieure du lycée; MM. les professeurs du lycée; MM. les bibliothécaires de la ville; les représentants de la presse locale; le professeur de l'école communale de dessin, et une foule de personnes notables, parmi lesquelles nous avons remarqué : MM. Alfred de Froidefond, Trapaud de Colombe, A. de Roumejoux, de Fayolle, le chevalier de Cremoux, le marquis de Mallet, le docteur Armand Lacrouzille, Fernand Lagrange, l'abbé Du Pavillon, chanoine, et l'abbé Duverneulh, aumônier du lycée; enfin M. Jules de Verneilh, frère de l'éminent défunt, et vers lequel tous les yeux et tous les cœurs se portaient avec une vive sympathie. M. Jules de Verneilh croit, lui aussi, que noblesse oblige; il a exécuté la plupart des beaux dessins qu'on admire dans les livres de son frère.

L'excellente société chorale les *Enfants de Vésone*, si habilement dirigée par M. Dutheil, avait prêté son concours avec un empressement des plus gracieux. Après l'exécution de l'œuvre remarquable de Camille de Vos, *Cécilia*, interprétée par l'orphéon avec cette supériorité consacrée déjà

par de nombreux et légitimes succès, M. Galy, conservateur du musée, a détaché le voile qui recouvrait le buste de celui que des discours allaient célébrer.

L'image fidèle du jeune savant apparut alors aux regards de tous ceux qui l'avaient connu et aimé. C'est bien cette physionomie franche et placide à laquelle l'étude avait donné de bonne heure une expression méditative, qui ajoutait un charme de plus à l'ensemble du visage. Cet ouvrage, d'un mérite incontestable, fait le plus grand honneur à M. de Coëffard, l'artiste bordelais, dont le talent a déjà reçu bien des éloges.

M. Charles Des Moulins a pris le premier la parole et a remercié, avec émotion, toutes les personnes qui ont contribué à l'érection du monument élevé à la mémoire de l'éminent archéologue dont le monde savant déplore la perte. Voici sa touchante allocution :

« Monsieur le Maire,

« Entouré de ses collègues, des Comités de Bordeaux et de Périgueux, et de quelques-uns des hommes honorables dont les souscriptions ont assuré le succès de notre entreprise, le président du Comité central n'a qu'une mission bien simple à remplir auprès de vous. Nous venons remettre entre vos mains l'œuvre d'un artiste éminent, l'image fidèle d'un enfant du Périgord, illustré par la science et qui s'est rendu digne de la place que vous lui assignez, Monsieur le Maire, dans le musée des gloires de cette antique et belle province.

« Mais il est une autre mission, confiée au représentant de la Société française d'archéologie dans nos départements du sud-ouest ; elle lui vient du Conseil d'administration de cette Compagnie, et particulièrement de M. de Caumont,

son fondateur et son chef : c'est celle d'exprimer au Conseil général de la Dordogne, à M. le Préfet, au Conseil municipal de Périgueux et au digne magistrat qui y tient les rènes d'une administration paternelle, la vive et profonde reconnaissance qu'inspire à la Société française le généreux et sympathique empressement avec lequel ils ont accueilli le projet que nous avons eu l'honneur de leur soumettre.

« Il est né tard, ce projet, car la première pensée de la Compagnie avait été d'élever ailleurs que dans l'enceinte d'un musée un monument à notre illustre ami. Mais les droits de l'affection devaient s'effacer devant un désir émané d'une source plus intime encore et plus sacrée. C'est dans le sanctuaire et à l'ombre des autels du Dieu que Félix de Verneilh a glorifié par sa vie utile et par sa mort si chrétienne et si édifiante, que reposera sa dépouille honorée (1).

« L'amitié se serait donc trouvée impuissante et comme désarmée par le respect qu'impose une volonté si juste, si l'un de ceux qui ont le plus aimé le bon Félix — laissez-moi vous dire son nom, Messieurs, c'est M. le marquis de Castelnau d'Essenault, — n'avait eu l'heureuse inspiration de proposer un buste et d'espérer, Monsieur le Maire, que vous l'accueilleriez dans cette enceinte.

« Aussitôt s'est manifesté un élan sympathique, dont la Société française mesure avec bonheur la haute signification.

« Quatre départements surtout, — celui où Félix de Verneilh a passé presque toute sa laborieuse vie, celui où son digne et aimé frère est allé chercher le bonheur de la sienne, celui auquel le rattachaient les liens les plus sacrés de la famille, celui enfin où siége la Société savante dont il fut

(1) Chapelle particulière du château de Puyrazeau, construite sur les plans de Félix de Verneilh, et ornementée de la main même de son frère.

l'un des chefs et l'une des gloires ; quatre départements, dis-je, aidés de nombreux collègues, je dirais mieux d'amis disséminés dans toutes les parties de la France et jusqu'à l'étranger, se sont unis dans un commun dessein... et le voici accompli.

« A tous, merci ! merci du fond du cœur, au nom de ces deux familles que Dieu donna à notre cher Félix, l'une par la nature, l'autre par le travail ! Merci à M. de Coëffard, à l'artiste honoré qui a si bien compris et partagé avec tant de sympathie notre pensée ! Merci à cet ami si actif et si dévoué, à ce bon docteur Galy, qui a su se faire, lui seul, tout un comité dans votre bonne ville !

« Ah ! certes, elle doit être fière, cette ville dont la splendeur et la prospérité s'accroissent chaque jour ; elle doit être fière de placer dans son musée l'image monumentale de cet enfant d'élite, dont quelques rivaux à peine, en France et à l'étranger, pourront égaler les mérites scientifiques, mais qui, s'il n'eût été sincèrement modeste, aurait eu le droit de ne saluer qu'un maître... le fondateur de la science archéologique moderne. Oh ! celui-là, Messieurs, il est, au jugement de tous, hors ligne ; et comme autrefois le souverain de la France prenait, sans conteste, le pas sur tous les souverains de l'Europe, le grand nom de CAUMONT est gravé, ineffaçable, en tête de la phalange des élèves que son génie a formés.

« Pour nous, Messieurs, qui ne saurions aspirer à figurer dans les rangs élevés de cette glorieuse milice, serrons-nous avec un tendre souvenir autour de cette image : nous ne pouvons pas cesser d'aimer celui dont elle reproduit les traits, car il fut notre ami ; nous ne cesserons pas d'étudier ses leçons, car il fut l'un de nos maîtres les plus éminents. Puissions-nous tous l'imiter *jusqu'à la fin,* car nous ne pourrions choisir un plus excellent modèle ! »

Ce discours, où l'admirateur et l'ami parlaient tout à la fois, a profondément impressionné l'auditoire.

Après M. Charles Des Moulins, M. Delisle, maire de Périgueux, s'est levé, et, dans un discours où la délicatesse de la pensée se marie si bien à une élocution facile, a retracé en quelques mots les titres du regrettable défunt à l'estime non-seulement de ses compatriotes du Périgord, mais à celle de la France savante.

Voici, du reste, le discours de M. Delisle :

« MESSIEURS,

« La Commission chargée par la Société d'archéologie, et au nom des souscripteurs, de perpétuer la mémoire de Félix de Verneilh dans le monument que nous inaugurons aujourd'hui, me remerciait récemment, par l'organe de son secrétaire, du concours que j'avais prêté à son œuvre. M. le président du Comité a bien voulu joindre à ces remercîments les gracieuses paroles que vous venez d'entendre, et dont je suis vivement touché. Ce concours facile, il m'était dicté à la fois, et par l'impulsion de mon cœur, et par un devoir de patriotisme. C'est à la Société française d'archéologie et à sa Commission qu'il faut reporter plus justement ces témoignages de reconnaissance ; c'est à leur initiative et à leur zèle pieux que nous devons de rendre cet hommage à une mémoire chère et vénérée.

« Nous pouvons le dire avec un juste orgueil : les titres de Félix de Verneilh à la renommée ne sont pas de ceux qui restent enfermés dans les limites d'une province et dans l'enceinte d'une ville. Et pourtant, Messieurs, c'est bien ici que son image devait être placée, dans ce musée où les portraits de ses ancêtres attestent que l'amour de la science était pour lui une tradition de famille ; près de cette vieille basilique qui fut l'objet de prédilection de ses études, le point de départ et

comme la clef de l'œuvre capitale de sa vie. Que ne lui a-t-il été donné de vivre assez pour la voir entièrement restituée par le talent de son habile architecte, pour la contempler dans sa majesté première et dans la splendeur d'une nouvelle jeunesse! Si nous pouvons la voir ainsi un jour, notre reconnaissance ne devra pas oublier que Félix de Verneilh aura aussi été le restaurateur de notre antique cathédrale, en attirant sur elle l'attention publique, en nous révélant toute la valeur du plus beau fleuron de notre couronne municipale.

« Une voix plus autorisée que la mienne vous parlera des travaux de Félix de Verneilh et de ses titres à l'estime du monde savant. Elle vous racontera comment, pour cette intelligence profonde et pour cet esprit généralisateur, de ses études bornées d'abord à la basilique de St-Front sortit tout un système, et cet ouvrage qui restera comme une des œuvres les plus remarquables de la science archéologique; elle vous montrera par quelles patientes investigations il reconquit pour la France la gloire d'avoir été le berceau de l'architecture ogivale; elle vous rappellera enfin de quelle forme si élégante et si pure il sut revêtir ces œuvres de science ardue et sévère.

« N'est-ce pas un sujet digne d'admiration et d'exemple, dans une époque livrée aux fiévreuses agitations des intérêts matériels, que ces existences sereines consacrées aux arides problèmes de la science, aux pures et délicates jouissances de l'art? La vie de Félix de Verneilh s'y absorba tout entière. Il poursuivait ses chères études partout, dans la poussière des bibliothèques comme dans les monuments de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Orient. Il leur sacrifia tout, repos, plaisirs et jusqu'aux joies de la famille: il voulut rester libre pour se donner sans réserve à la science.

« Ceux qui l'ont connu, ceux qui l'ont aimé comme nous, savent pourtant combien cette noble nature était accessible à toutes les impressions affectueuses, à tous les géné-

reux sentiments. J'ai eu le triste privilége d'apporter aux derniers jours de notre ami les secours d'une science dont je n'ai jamais senti plus douloureusement l'impuissance ; je l'ai vu à ces approches solennelles de la mort où l'âme se révèle sans voile, et j'ai pu admirer la patience inaltérable, la calme résignation qui ont jeté sur la fin de sa vie comme une douce lumière. Aujourd'hui encore, ce n'est pas sans une profonde émotion que nous portons les yeux sur ce marbre immobile et froid qui nous retrace son image. Le talent du sculpteur a fidèlement reproduit ses traits ; son ciseau habile a su faire revivre cette physionomie douce et méditative, reflet d'une âme d'élite et d'une belle intelligence. Mais de tant de nobles qualités, de tant de dons heureux et de promesses d'avenir, c'est, hélas ! tout ce qui nous reste, Je me trompe, Messieurs, celui que nous regrettons laisse dans nos cœurs un pieux et ineffaçable souvenir, à son pays les monuments de son savoir et les fruits de son travail, une famille pour porter dignement l'héritage de sa renommée : le nom de Félix de Verneilh ne périra pas. »

M. le docteur Galy a pris ensuite la parole. L'honorable conservateur du musée a raconté, dans un aperçu biographique, la vie de Félix de Verneilh, et retracé, dans une savante esquisse, le milieu dans lequel se développèrent les aptitudes du jeune archéologue, les influences qui l'encouragèrent dans ses premières investigations, les succès qui consacrèrent son rare mérite. Son discours est une étude,

Voici le discours de M. Galy :

« MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

« C'est un honneur et un plaisir pour le conservateur de ce musée d'être chargé d'accueillir le buste d'un Périgourdin,

dont les travaux sur l'archéologie du moyen-âge font autorité dans la science, mais le plaisir est voilé de tristesse quand il pense que c'est dans la force de l'âge et de la maturité du talent, que M. Félix de Verneilh nous a été ravi.

« La Société française d'archéologie a consacré ce monument à la mémoire de Félix de Verneilh et l'a remis au département de la Dordogne, et particulièrement à la ville de Périgueux, pour qu'il fût placé près de l'église de St-Front, monument que le jeune savant a illustré par sa *Monographie de l'Architecture byzantine en France*. La Société voulait, d'abord, en supporter seule les frais, mais elle a compris que ce serait enlever au Périgord la plus douce des satisfactions, celle de glorifier un de ses enfants.

« Le Conseil général de la Dordogne, le Conseil municipal de Périgueux, les villes de la Dordogne, la Société d'agriculture et un grand nombre de nos concitoyens se sont empressés de concourir à la souscription, et la somme nécessaire a été promptement dépassée — il ne pouvait en être autrement.— Félicitons-nous donc de cette expression sympathique pour le compatriote et reconnaissante pour l'éminent écrivain.

« Je n'ai pas le dessein de retracer ici la vie de Félix de Verneilh, et d'énumérer, en les analysant, toutes ses excellentes productions. M. l'abbé Arbellot s'est acquitté de cette tâche, au sein de la Société historique et archéologique du Limousin, avec l'exactitude et le soin pieux que vous connaissez. Je me bornerai à une analyse succincte, à quelques appréciations sur ses études, ses principaux ouvrages, ses découvertes, les progrès que nous lui devons ; bien certain, d'avance, qu'à défaut d'éloquence de ma part, je vous intéresserai en étalant devant vous les richesses scientifiques de celui qui est l'objet de ce panégyrique.

« Félix de Verneilh, naquit au château de Puyrazeau, près de Nontron, le 21 octobre 1820. A 16 ans, après une initia-

tion littéraire forte et saine, il étudiait le Droit ; dès lors, s'allumait en lui cet amour qui le guidait vers les merveilles de l'art chrétien. Les créations de Robert de Luzarches, de Pierre de Montereau, de Libergier, de Villard de Honnecourt le séduisirent d'abord. Elles en ont passionné bien d'autres, jeunes ou vieux, instruits ou ignorants ! Comment rester insensible devant les œuvres inspirées par la foi des peuples ?

« N'est-ce pas la plus éclatante, la plus vraie, la plus noble expression du génie humain ? — Le polythéisme grec, ce culte, tour à tour sévère et ravissant de la forme, arrive au sublime ; il touche aux nuages, avec le Jupiter Olympien qui fait trembler le monde, la vierge guerrière qui le défend et le Parthénon qu'il lui consacre — le christianisme, cette religion du cœur et de la charité, ouvre le ciel avec le Dieu qui pardonne, le Christ rédempteur, l'esprit qui vivifie, la Vierge consolatrice, les martyrs qui enseignent le sacrifice; et pour abriter tous ces tendres mystères, il déploie la splendeur des cathédrales gothiques — voilà ce que peut l'art religieux !

« Félix de Verneilh avec son aptitude à saisir les moindres détails, à n'en négliger aucun, à les comparer avec justesse, à les confier en toute sûreté à sa mémoire, avec sa sagacité, apprit bientôt les livres et les monuments — il put éclairer les idées de ses devanciers avec les siennes et se mit à formuler des lois générales sur les styles et les époques architectoniques. Presque à ses débuts il devenait le collaborateur de M. Didron dans les *Annales archéologiques* ; — fournissait de nombreux documents au Comité des arts, des articles au *Bulletin monumental*, et dès 1847 il apparaissait dans ces célèbres congrès qui sont allés sous la conduite de leur vaillant directeur, M. de Caumont, recruter dans les lieux les plus ignorés, et dans toutes les classes de la société, une véritable armée archéologique qui a conquis et souvent révélé à la France ses plus précieux monuments.

« La première étude importante de Félix de Verneilh est consacrée à la cathédrale de Cologne, elle est digne d'nn maître. Il prouve, contrairement à l'opinion de M. Boisserée, que cette église n'est pas un type à part, un patron unique de tout ce qu'il y a de beau dans l'architecture ogivale, quelle n'est pas l'œuvre d'un pays et d'un artiste, mais celle de plusieurs pays et de plusieurs artistes ; l'œuvre, en un mot, qui a résumé et non celle qui a ouvert la plus belle période de l'art chrétien ; — enfin, que le chœur de cette église, qui est la partie la plus ancienne, procède de la Sainte-Chapelle de Paris et des cathédrales d'Amiens et de Beauvais ; d'où l'on doit inférer que le système ogival a pris naissance dans l'Ile-de-France vers le dernier tiers du XII[e] siècle.

« Tel est le premier succès remporté par de Verneilh au profit du génie français ; — sa vue lointaine, son esprit généralisateur et analytique à la fois vont l'amener à des résultats non moins glorieux pour la province qui l'a vu naître.

« A Périgueux se trouvent deux édifices que MM. de Mourcin et de Taillefer avaient minutieusement décrits : ce sont l'église cathédrale de St-Étienne de la cité et l'église abbatiale de St-Front ; mais aucun de ces érudits antiquaires n'avait pu indiquer l'origine positive d'un pareil genre de contruction. Pendant que le style latin s'imposait partout en France aux X[e] et XI[e] siècles, seuls les Périgourdins se dégageaient de toute influence française pour ne suivre que les traditions de l'art gréco-byzantin. St-Étienne n'est en quelque sorte qu'un essai, en supposant qu'elle ait été élevée la première ; mais St-Front est complète. Dans des proportions grandioses, elle dessine une croix grecque. Sur de massifs et très-hauts piliers, traversés par des arcatures en berceau, s'élèvent à l'intersection et sur chaque bras de la croix cinq coupoles légèrement coniques, avec pendentifs en quart de sphère, qui soutiennent des arceaux tendant à l'ogive. On a bien signalé, près de

Marseille, une église à coupoles qui paraît antérieure à St-Front, mais elle est isolée. Ce n'est qu'à Constantinople, en Syrie, et, plus près de nous, à Ravenne et à Venise, qu'on retrouve de nombreux spécimens d'un pareil style. Comment cette importation orientale a-t-elle eu lieu au sein de notre province ?

« Des Vénitiens, établis à Limoges dès le Xe siècle, y trafiquaient des denrées du Levant; leur port était La Rochelle : ils ont pu amener avec eux un architecte, soit directement de Byzance, soit de Venise.

« Le commerce et les pélerinages appelaient un très-grand nombre d'étrangers dans le centre de la France. Vous avez pu voir dans la cour du musée un curieux tombeau du XIIIe siècle : c'est celui d'un pélerin arménien. Il a été trouvé, l'année dernière, dans les fondations de la chapelle St-Georges des Barris. Sur la poitrine du squelette était placé un moule en brique figurant une croix grecque avec une inscription : c'est un usage suivi encore en Russie. Il n'y a donc rien de merveilleux dans l'arrivée à Périgueux d'un *maître d'œuvre*, ainsi qu'on appelait un architecte au moyen-âge, d'origine grecque ou vénitienne. Mais, il faut le reconnaître, cet architecte n'était pas un savant; il avait vu mais mal retenu ; sans expérience, il va un peu au hasard dans la reproduction, dans le pastiche de St-Marc de Venise ou de Ste-Sophie de Constantinople; c'est le même plan, mais péchant à chaque instant par les détails. Les matériaux des édifices gallo-romains détruits sont largement mis à contribution ; il les entasse dans les fondations, il se sert des colonnettes appartenant à la basilique primitive probablement, pour former le quillage du clocher. Quand il arrive aux pendentifs, dont il ignore la théorie, la courbe génératrice l'embarrasse : il ne sait comment la reproduire. Ceux de St-Marc sont en brique ; ailleurs, ils sont souvent moulés en béton sur

forme. Il pose les assises en encorbellement et horizontales à la courbe, au lieu de la suivre dans son évolution normale. La cohésion des mortiers lui vient en aide, car on se demande comment un pareil travail n'a pas été précipité dans l'espace. Pour l'érection du clocher, l'ignorance est encore plus manifeste : il se sert du chevet de la basilique latine ; elle devient le socle de cette haute tour à deux étages dont le second, en retraite sur le premier, est poussé extérieurement, et n'a pour résister que ses faibles colonnes engagées et ses étroits pilastres d'angles. Cet ensemble de bâtiments n'offre, ainsi que le fait remarquer M. Viollet-le-Duc, qu'une *apparence* et non point un principe de structure compris et admis.

« Pour parfaire son travail, Félix de Verneilh ne recula devant aucune fatigue, devant aucun sacrifice. Il visita l'Orient, Constantinople, une partie de la Syrie et l'Italie. Il subit même une espèce d'emprisonnement de la part de la police de je ne sais quel petit prince d'Italie qui crut avoir mis la main sur un conspirateur !

« En résumé, Félix de Verneilh a établi d'une manière irréfragable les propositions suivantes :

« Il y a eu, dès la fin du Xe siècle, une école architecturale du Périgord dont les prototypes sont l'église St-Étienne de la Cité et la cathédrale actuelle de St-Front. Ces églises sont gréco-byzantines.

« Cette école a enseigné ou donné l'exemple, ce qui est plus juste, de la coupole portée sur pendentifs en quart de sphère ; mais, si le plan et le style sont byzantins, les détails s'inspirent des principes gallo-romains ; et, ce qui est curieux, c'est que près de cette école s'en fondait une autre, presque simultanément et à quelques lieues de là, qui, elle, conservait ces traditions latines, le clocher de Brantôme en est le premier modèle.

« L'influence de l'école du Périgord de style byzantin

s'irradie dans cette province, puis elle s'étend au Quercy, à l'Agenais, à l'Angoumois, au Poitou, et elle se fait sentir jusqu'à Angers et au Mans. La seconde école latine se porte sur Limoges et arrive jusqu'à Loches, laissant à peine des traces en Périgord.

« La première s'imposa avec une telle tyrannie, qu'on peut dire qu'elle fut prohibitive de tout autre caractère. Le grand art français ogival ne put pénétrer, des domaines du roi de France, dans une partie de ceux que possédaient les ducs d'Aquitaine. L'art grec semble même avoir frappé de stérilité artistique toute cette belle province, on n'y reproduisit pendant près de cinq cents ans que la coupole (j'en connais une de la fin du XV[e] siècle). Du reste, les sculpteurs et les peintres ont toujours été rares en Périgord. Au X[e] siècle, c'est un moine de la Chaise-Dieu, Guinamond, qui rétablit le tombeau de saint Front, et, au XII[e], Constantin de Jarnac exécuta cette délicieuse archivolte qu'on admire encore dans l'église de la Cité et qui surmontait le tombeau de l'évêque Jean d'Asside.

« Le traité sur l'*architecture byzantine* fera époque. Quand il parut, ce fut, a dit l'abbé Texier, un événement. Pour la première fois, l'acception du mot *byzantin* en architecture a été déterminée. Les origines, la filiation, l'influence du style oriental sont maintenant connues. Espérons que le second volume de ce bel et bon ouvrage ne tardera pas à paraître. Nous l'attendons avec d'autant plus d'impatience, que Félix de Verneilh revit dans son éditeur, qui est son frère.

« Dans deux dissertations sur l'émaillerie. Félix de Verneilh recherche s'il est vrai que Limoges ait connu depuis les temps antiques cet art charmant et gracieux, ou l'ait reçu de Byzance, ou bien l'ait appris des Germains, et se le soit approprié en le perfectionnant.

« Jamais Félix de Verneilh ne s'était élevé à ce degré de

force dans la discussion. Bien qu'aidé dans ses recherches et mis sur la voie des plus précieux renseignements de M. de Quast, de Berlin, il voulut, comme toujours, selon son principe, voir de ses propres yeux; il parcourut l'Allemagne, en compagnie de M. de Quast. Il examina un à un, tombeaux, châsses, instruments du culte, bijoux, armes, couvertures de livres, et il revint les mains pleines de faits inconnus qu'il répandit sur ses contradicteurs, MM. de La Borde et de Lasteyrie.

« Les peuples anciens connaissaient l'émaillerie : on a retrouvé des émaux égyptiens, romains, gaulois, saxons, germains ; mais c'est pendant le Bas-Empire, à Constantinople, qu'elle a atteint une extrême perfection. On abandonne presque le vieux procédé du champlevé ou de la taille d'épargne, et on exécute des émaux cloisonnés sur fond d'or d'une admirable délicatesse.

« Au moyen-âge, l'Allemagne a reçu directement de Byzance les émaux cloisonnés. C'est le même faire, c'est la même perfection, le même style. Il arrivera bien un moment où elle revient au vieux procédé de la taille d'épargne ; mais c'est toujours avec un incontestable talent et une supériorité sur tout ce qui se fera ailleurs dans ce genre, pendant le XIIIe et le XIVe siècle. L'Allemagne possède des émaux à date certaine du Xe siècle. Limoges n'en peut montrer que de la fin du XIe tout au plus ; c'est à tort qu'on a cru que saint Éloi, orfévre, avait été émailleur. Tandis que Limoges adopte promptement le style ogival primitif, l'Allemagne est fidèle au style roman L'antériorité de l'*œuvre* de Limoges n'est pas soutenable. Tout prouve, au contraire, que cette ville a connu les émaux par l'Allemagne. Ce n'est qu'aux XIIe et XIIIe siècles que simultanément les ouvriers de Limoges rivalisent avec ceux de l'Allemagne et des autres provinces du nord, mais indépendants les uns des autres. La division établie par quelques savants d'émaux cloisonnés appartenant à Byzance

et d'émaux à taille d'épargne fabriqués exclusivement à Limoges n'est pas exacte. Certains émaux cloisonnés à fond d'or, tels que les reliquaires du trésor de Conques, ont été ouvrés dans les riches abbayes et pour les églises où ils ont été retrouvés de nos jours. L'émaillerie n'était donc pas au moyen-âge la propriété de Limoges, mais cette ville reste encore très-méritante dans le domaine des arts purs ou industriels, car non-seulement elle parvint à effacer la réputation germaine, mais elle créa véritablement au XVI[e] siècle un procédé nouveau, les *émaux peints* dans lesquels il a été inimitable, grâce aux chefs-d'œuvre des Pénicaud, des Limousin, des Corteys, des Remon et des Laudin.

« Nous vous avons entretenus du fond des œuvres de Félix de Verneilh, parlons de leur forme.

« M. l'abbé Arbellot a eu raison de rappeler, dans sa Notice biographique, la pensée de saint Paulin de Nole, que s'est attribuée Buffon: *La parole de l'homme est le miroir de son âme*, et de l'appliquer au style de Félix de Verneilh. — Correct, élégant, il expose avec charme, il est abondant sans prétentions, il appartient (a dit un de nos excellents Inspecteurs divisionnaires au cœur d'or et au spirituel talent, que nous avons le bonheur de voir ici présent), « il appartient à une âme souverainement honnête dont tout ce qui est faux et mauvais excitait la répulsion franche et sévère, dont tout ce qui est estimable et vrai avait conquis les chaudes et constantes sympathies. »

« Félix de Verneilh semblait, en triomphant de ses adversaires, vouloir se faire pardonner son succès. Avec quels ménagements délicats, avec quelle aménité il engage et termine la lutte sur l'art de l'émaillerie. Il contrôle, sans parti pris, avec le désir de croire à ce qu'ont avancé ses adversaires. Mais il groupe les faits avec une évidence telle, qu'il faut qu'il cède lui-même à sa propre argumentation.

C'est qu'il s'agit de son pays adoptif, du Limousin ; il sent qu'il travaille à le dépouiller d'une partie de son prestige, de ses prétentions à la découverte, à l'universalité, au monopole et, enfin, à la perfection d'un des plus grands arts industriels du moyen-âge. M. de Lasteyrie lui avait reproché son manque de patriotisme ; mais Félix de Verneilh était de cette courageuse école qui préfère à ses amis la vérité Il répond :

« Il n'y a qu'une archéologie, chaque pays ne peut avoir « la sienne, Tout se tient, tout se lie en pareille matière ; « il faut, pour chaque grande question, constater un à un tous « les faits en quelque lieu qu'ils se soient produits. Avant de « placer une opinion quelconque en dehors et au-dessus de « la discussion, il faut avoir recueilli tous les témoignages, « sans égard aux barrières de douanes. En archéologie, le « patriotisme de bon aloi consiste, selon moi, à rechercher « patiemment les titres artistiques de son pays, de sa province, « puis à les mettre en lumière le plus possible ; et je doute « que cette préoccupation soit plus constante dans les écrits « de M. de Lasteyrie que dans les miens ; mais fermer les « yeux sur les titres d'autrui, sur les gloires des autres na- « tions et des autres provinces, c'est ce qn'on ne doit pas « faire, et ce que je tâche d'éviter pour mon propre compte. »

« Une pareille droiture, unie à une élocution facile et pleine de distinction, faisait de lui un des orateurs les plus écoutés et les plus aimés de nos congrès.

« Il eut pour amis les plus grands noms : Guilhermy, Lassus, Didron, de Caumont, Vitet, de Montalembert, Violet-le-Duc.

« Un seul trait sur son cœur, sa résignation et sa foi : — Témoin de l'impatience d'un de ses amis malades — Ah ! mon cher, lui dit-il en lui prenant la main : vous ne savez pas souffrir ! Il avait bien le droit d'adresser ce délicat et doux reproche, lui qui a su si bien mourir !

« Une seule fois, Félix de Verneilh se laissa emporter à un mouvement de dépit : c'est qu'il s'agissait de son bien, de son église. Sous prétexte de la restaurer, on la rebâtissait ! Un jour que nous étions occupés à faire percer un mur qui masquait la porte principale du *castrum* de la Cité, il entendit un ouvrier tout en sueur s'écrier : Ah ! c'est dur comme à St-Front. — On détruisait donc à St-Front des murs d'une grande solidité. Il demanda une enquête. — Il succomba. — La pioche continua ses ravages — un Inspecteur général déclara que tout était pour le mieux. La nécessité commandait d'ajouter des ruines à d'autres ruines.

« Nous étions étonnés de posséder une église orientale du Xe siècle, nous le serons bien autrement quand nous aurons une église nouvelle. Déjà elle s'offre à nous éclatante de blancheur, les murs attendent des mosaïques et des peintures à fond d'or, les arcatures ont passé de l'ogive au plein cintre. Les fidèles *foulent* le bitume et attendent, sans doute, le gaz et les sonneries électriques. Le calorifère, qui pouvait s'autoriser de l'hypocauste, n'a pas fait sentir encore sa tiède influence Quelle pauvre ornementation ! émaux de fabrique, mosaïques visant à l'archaïsme et n'étant que grossières, verrières où la forme est revêtue de laideur que ne rachète pas le sentiment religieux. Puisqu'on innovait, pourquoi ne pas s'inspirer du magnifique vitrail qu'on admirait au grand séminaire avant qu'une incendie l'eût si gravement compromis ?

« F. de Verneilh ne se faisait aucune illusion. Il prévoyait que le clocher, portant à faux, serait détruit ; qu'il ne resterait pas trace de ces curieuses chapelles souterraines ou confessions, plus vénérables encore que l'église grecque, car elles faisaient partie de la primitive basilique ; ni du porche latin, ni du porche romain... et il en était venu à regretter que tant d'argent eût été dépensé par un architecte aussi distingué pour inventer du *vieux-neuf !*

« Félix de Verneilh — vous ne rêvâtes jamais ni distinctions honorifiques, ni apothéose. — Non, ce n'est pas abuser du marbre que de l'utiliser ainsi. Votre chère image, qu'un habile sculpteur bordelais, M. Coëffard, a su rendre méditative et vraie, occupera dans cette galerie une place privilégiée auprès du portrait de l'historien de notre Aquitaine, de l'auteur du *Code rural,* votre grand-père ; il fut député, et quoique né dans le Limousin, nous le considérions depuis longtemps comme un des nôtres. Par vous et pour vous, ces deux estimables souvenirs n'en feront qu'un. — Venez donc vous joindre à la foule des Périgourdins illustres qui, du haut de leurs piédestaux ou du fond des cadres qui les enferment, semblent nous regarder et nous inviter à venir à eux par la route qu'ils ont suivie... celle du vrai mérite. »

Et maintenant que des paroles si belles et si profondément convaincues ont été prononcées par chacun des orateurs qui ont exalté celui dont la mémoire est une piété, qu'il nous soit permis, à notre tour, de rendre hommage à un talent et à un caractère si universellement admiré et de courber respectueusement la tête devant l'image d'un homme que tout le monde pleure et que chacun propose comme exemple. Saluons l'homme qui, dans un siècle comme le nôtre, a su passer calme et digne, et mourir de même ; honorons en M. de Verneilh, la personnification la plus parfaite du vrai savant — je voudrais pouvoir lui donner un autre nom — consacrant son existence entière à l'étude, sacrifiant tout, jeunesse, ambition, joies du cœur, à cette amante innomée, qui n'est plus la muse, mais bien cette déité sévère, dont le difficile sacerdoce exige de ceux qui s'y vouent, une immolation toujours plus grande et des sacrifices toujours plus complets !

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France, XXXIVe session, à Paris. — La Société française d'archéologie a pensé qu'il serait à propos, vu l'intérêt qu'offrira l'Exposition universelle, de convoquer à Paris le Congrès archéologique de 1867. Pour faciliter à tous l'accès de cette réunion, la Société a décidé que la session se diviserait en deux parties : la premiere qui se tiendra au mois d'avril, la seconde vers la fin de septembre. En conséquence, elle invite les archéologues à assister au Congrès et à y présenter toutes les personnes qu'il pourra intéresser. Les réunions auront lieu chaque jour, de midi à cinq heures, rue Bonaparte, 44, du 15 au 22 avril, pour la première partie de la session.

Voici les questions qui seront discutées au Congrès :

« Faire connaître le plan et l'importance des grandes publi-
« cations archéologiques dirigées par le Gouvernement (Publi-
« cations épigraphiques ; monographie de monuments).

« Indiquer le degré d'avancement de ces diverses publications
« et l'époque probable de leur achèvement.

« Que pourrait-on désirer de plus pour quelques-uns de ces
« ouvrages, dont une partie considérable est déjà publiée ?

« Y a-t-il des améliorations possibles dans le service des archi-
« ves, des bibliothèques et des collections publiques de Paris ?

« Nécessité de rédiger des catalogues raisonnés pour les col-
« lections qui n'en ont pas encore.

« Visite du musée des antiques du Louvre.

« Visite du musée du Sommerard.

« Visite de la partie rétrospective de l'Exposition universelle.

« Examen critique de quelques églises de Paris au point de
« vue liturgique.

« État de l'art religieux à Paris. Quels progrès a-t-il faits depuis
« dix ans ? Quelles sont ses tendances ?

« Appréciation artistique des églises nouvellement construites.

« A quelle période absolue correspondent les sarcophages « chrétiens en marbre des premiers siècles, de la France, « de l'Espagne et de l'Italie ?

« Ces sarcophages étaient-ils taillés et sculptés en Italie et « introduits par mer dans la Narbonnaise et l'Aquitaine ? Y « a-t-il eu, à Arles, un centre de fabrication comme quelques « personnes l'ont pensé ?

« Existe-t-il des différences notables entre les sarcophages de « ce genre existant en Italie et ceux que nous possédons dans « le midi de la France ?

« Le niveau renversé a-t-il une signification particulière dans « les tombeaux ?

« Quelle est la véritable interprétation symbolique du coffret, « du verre ou *poculum* et du mouchoir, *mappa*, dans les « effigies funéraires païennes de l'époque gallo-romaine ?

« Déterminer, par des textes et des autorités respectables, la « valeur honorifique des ornements dont certaines représenta- « tions de guerriers romains nous montrent l'usage

« Présenter un aperçu de l'art de la draperie chez les Ro- « mains, en s'aidant des textes et des bas-reliefs antiques qui « se rattachent à cette industrie.

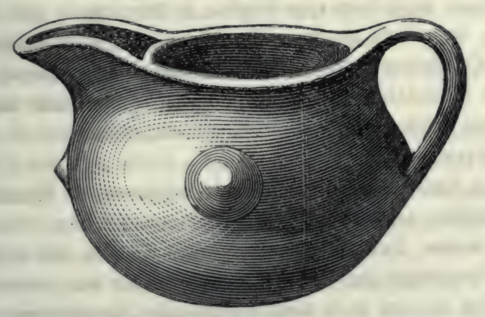
« Présenter un précis de l'art du forgeron aux IIe, IIIe et « IVe siècles. Citer des textes, produire des bas-reliefs.

« Que doit-on penser définitivement des différents genres de « fers-à-cheval que l'on trouve dans les ruines gallo-romaines « et de la manière de les employer ?

« Les forts entourés de pierres ou de palissades en bois, « figurés sur la colonne Trajane, offrent évidemment le point « de départ de nos châteaux féodaux des Xe et XIe siècles. Quels « documents, quels textes peuvent faire connaître le système « usité à l'époque intermédiaire, c'est-à-dire sous les Mérovin- « giens et les Carlovingiens, pour les demeures des riches pro- « priétaires dans les campagnes ?

« Présenter une série de figures de donjons féodaux de l'Eu- « rope occidentale, à dates certaines, remontant aux XIIe, « XIIIe et XIVe siècles.

« A quel âge peuvent être rapportés les vases de cette forme « trouvés dans des sépultures de Tarn-et-Garonne ?



« Quel était l'état de la céramique en France aux XIe et « XIIe siècles ? Les classifications céramiques de M. Pottier, « de Rouen, pour les XIIIe, XIVe et XVe siècles (V. le compte-« rendu du Congrès scientifique de France à Rouen) sont-elles « acceptées ? »

Congrès des délégués des Sociétés savantes. Session de 1867. — Le Congrès des délégués des Sociétés savantes s'ouvrira, cette année, rue Bonaparte, 44, le jeudi 21 avril, à une heure précise, conformément aux propositions faites l'année dernière et adoptées par l'Institut des provinces.

Le Congrès s'occupera exclusivement de sciences physiques et naturelles, statistique, etc., les 19, 20, et 22 avril.

Les séances des 23, 24, 25 et 26 avril seront exclusivement consacrées à l'agriculture.

Il n'y aura pas de section d'histoire et d'archéologie cette année, à cause de la tenue du Congrès archéologique de France à Paris, le 15 avril.

Enlèvement des statues de Fontevrault. — A la fin de 1866, on a répandu le bruit que l'administration française était disposée à donner à l'Angleterre les statues des rois Plantagenets, que les voyageurs et les artistes vont visiter dans la grande église de Fontevrault, département de Maine-et-Loire.

Ces statues avaient été demandées déjà par l'Angleterre sous le précédent gouvernement ; mais, comme elles appartiennent à la France aussi bien que l'église de Fontevrault qui les renferme, on résista au désir de nos voisins, et la Société française d'archéologie se distingua à cette époque par la vigueur de ses protestations. Il paraît qu'on est revenu à la charge, et qu'après *la liberté du commerce on voudrait obtenir la* LIBERTÉ D'ENLÈVEMENT.

Nous étions toutefois tellement convaincu de l'inutilité des sollicitations anglaises que nous prêtâmes d'abord peu d'attention à la rumeur dont nous parlons ; mais bientôt elle a pris une telle consistance que je crus devoir adresser une nouvelle protestation au nom de la *Société française d'archéologie.*

J'écrivis ensuite à M. Godard-Faultrier, inspecteur de la Société française à Angers, pour le prévenir du danger. Cet honorable membre me répondit que, sur le bruit qui avait couru au mois d'octobre, il avait adressé la note suivante au Ministre de l'instruction publique :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« L'ancienne abbaye de Fontevrault possède quatre statues, représentant :

« 1° Henri II, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, mort en 1189 ; — 2° Éléonore de Guyenne, sa femme, décédée en 1204 ; —3° Richard-Cœur-de-Lion, mort en 1199 ;—4° Isabelle d'Angoulême, femme de Jean-sans-Terre, décédée en 1218, tous inhumés à Fontevrault. Les statues des princes sont de la fin du XIIe siècle et celles des princesses du commencement du XIIIe.

« Ces effigies sont en pierre, à l'exception de celle d'Isabelle qui est en bois.

« Elles ont été reproduites au trait, à diverses dates, et notamment par Montfaucon, Stothard et Didron. Elles furent réparées et repeintes il y a environ dix-huit ans.

« Les Angevins attachent le plus grand prix à leur conservation, et verraient avec une véritable peine qu'elles leur fussent enlevées. Il y a longtemps déjà qu'elles en sont menacées : dès

1817, en effet, le Gouvernement anglais les fit demander ; mais, d'après les justes observations de Bodin et de M. le baron de Wismes, alors préfet de Maine-et-Loire, MM. Lainé et Decases, ministres de Louis XVIII, se refusèrent à les livrer.

« Les Anglais sont tenaces, ils revinrent à la charge en 1819 et très-heureusement sans plus de succès.

« Sous Louis-Philippe, le bruit se répandit que le Gouvernement avait enfin acquiescé à leur demande ; il n'en était rien, mais il est vrai de dire qu'elles ont été enlevées de Fontevrault vers la fin de janvier 1846 et transportées à Paris pour être déposées dans l'un de nos musées nationaux.

« Cet enlèvement causa quelque rumeur en Anjou, et il s'en suivit de nombreuses réclamations de la part de nos Sociétés savantes, du Conseil général et même de la députation de Maine-et-Loire ; la Société française protesta de son côté.

« Cette affaire eut un retentissement inespéré, et la Chambre des pairs en fut saisie dans sa séance du 26 juillet 1847.

« Nonobstant tous ces efforts, les statues ne rentraient pas à Fontevrault et les choses en restèrent là jusqu'à la révolution de 1848.

« Cependant les Angevins ne se découragèrent pas, ils insistèrent de nouveau ; Louis Napoléon était alors président, son Gouvernement écouta leurs vœux et les statues de nos Plantagenets furent replacées à Fontevrault en septembre 1849.

« Vous pressentez déjà sans doute, Monsieur le Ministre, pourquoi je me permets de vous adresser ce préambule, au nom de nos Sociétés savantes et archéologiques, c'est qu'il court un nouveau bruit que ces statues vont définitivement nous être enlevées et données à l'Angleterre ; plusieurs journaux annoncent que c'est chose arrêtée. Nous le croyons difficilement, persuadés mes collègues et moi que le Gouvernement, si favorable à la conservation de nos monuments historiques, ne consentira pas à déposséder l'Anjou de ces statues qui composent notre principale richesse archéologique ; nous en avons pour garantie la restitution en date de 1849. L'Empereur ne voudra pas aller contre ce qu'il a fait comme Président. Et vous, Monsieur le Ministre, vous

serez de cet avis, vous qui savez d'une façon si remarquable venir en aide aux efforts de toutes les Sociétés savantes (1). »

Hélas! l'espoir de M. Godard était bien légitime, mais j'étais prévenu en janvier que les statues seraient livrées à l'Angleterre, c'est ce qui avait déterminé ma lettre au Ministre de l'intérieur. Dans cette lettre, dont j'ai gardé copie, j'exprimais combien il serait regrettable que les statues de Fontevrault fussent enlevées, combien elles avaient d'importance historique et artistique; je disais que rien ne serait plus facile que de donner à l'Angleterre des moulages, mais que les originaux devaient être soigneusement conservés; j'ajoutais enfin que, si contre toutes les prévisions, nous devions perdre les originaux de Fontevrault, je demanderais *subsidiairement* qu'on en fît faire un certain nombre de moulages pour les musées d'Angers, pour Fontevrault, pour Rouen, Caen et pour d'autres villes.

Le Ministre, sans répondre à la question principale, m'écrivit ceci le 27 janvier :

« Relativement à la demande que vous m'adressez de faire « mouler les statues tombales des rois d'Angleterre, ducs de Nor- « mandie, avant qu'elles soient transportées en Angleterre, j'ai « le regret de ne pouvoir y donner suite. La question ne rentre « pas dans les attributions du ministre de l'intérieur; mais j'ai « fait part de votre désir à mon collègue le *Ministre de la* « *maison de l'Empereur et des beaux-arts*, en appelant sur « cette question sa bienveillante attention.

« Le ministre de l'intérieur,

« *Signé :* LAVALETTE. »

Cette réponse était peu rassurante, puisqu'elle éludait la question principale. Je la transmis immédiatement à M. Godard-Faultrier.

(1) Le 7 décembre dernier, on nous a fait savoir que le Comité impérial des Travaux historiques était entré dans nos vues, qu'il avait donné ses conclusions en ce sens et que tout faisait espérer une solution favorable. (*Note de M. Godard*).

Le 8 février 1867, la Société d'Agriculture et arts d'Angers s'occupait de nouveau de la question et entendait une note très-précise de M. Godard-Faultrier, puis elle renouvelait sa protestation contre l'enlèvement des statues au moment où les journaux annoncèrent qu'elles allaient être décidément enlevées; ces protestations répétées obtiendront-elles gain de cause ? Nous le désirons très-vivement, et voici la note que nous recevons d'Angers à l'instant même :

« Le 8 février, un agent des domaines se transportait à Fonte-« vrault pour remettre officiellement les statues entre les mains « d'un délégué du ministère d'État. Cette remise ne s'est point « effectuée, par suite de l'absence de ce dernier. Sur ces entre-« faites, le maire de Saumur s'est empressé d'en écrire directement « à l'Empereur, afin d'obtenir de Sa Majesté que l'Anjou ne soit « point dépossédé de ces précieux monuments.

« Il est résulté de tout cela une sorte d'émotion dans le pays, « que le Gouvernement ne peut manquer de prendre en grande « considération, d'autant mieux que, d'après l'opinion de notables « jurisconsultes, une loi serait nécessaire pour opérer la donation « de nos statues à l'Angleterre. »

DE CAUMONT.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET PUBLICATIONS. — Les publications archéologiques sont abondantes. Je vais prendre au hasard et mentionner sommairement quelques-unes de celles qui se présentent sous ma main.

Notre savant confrère, M. R. BORDEAUX, de l'Institut des provinces, a fait paraître un article remarquable, intitulé *Questions ecclésiologiques*, dans la *Revue de l'art chrétien ;* nous y avons trouvé une foule d'observations judicieuses. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ici un passage de cet excellent article :

« La passion de notre époque pour le rhabillage à neuf, pour le faux luxe, pour le confort matériel, en substituant dans les églises des ouvrages nouveaux, en gothique de fantaisie, a nui considérablement à l'avancement des études ecclésiastiques et à la reconstitution des connaissances que possédaient nos anciens

artistes en matière de rites, connaissances sans lesquelles il est impossible de faire de l'architecture raisonnée. Presque toutes nos cathédrales, telles que celles de Paris, de Bordeaux, d'Auch, de Bayeux, du Mans, de Troyes, d'Angoulême, de Poitiers, de Périgueux, etc., ont subi depuis quinze ans des changements tels, que rien ne rappelle plus l'ancienne disposition, réglée conformément aux conciles provinciaux, aux décisions synodales et aux usages des chapitres. Les églises secondaires ont suivi l'exemple, et il y a tel diocèse, où l'on ne rencontre plus guère de vestiges de l'ancien ordre de choses que dans des églises abandonnées ou fermées à l'exercice du culte. La révolution a été si profonde en beaucoup de lieux, qu'un ami de l'antiquité et des traditions aurait de la peine à réaliser, dans le sens matériel, ce vœu d'un pieux écrivain : *Quis mihi det ut videam Ecclesiam Dei sicut erat in diebus antiquis* ?

« La démangeaison d'innover ne s'est pas arrêtée à la France : la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne ont vu remettre aussi à neuf un grand nombre de leurs églises. D'un autre côté, les événements révolutionnaires auxquels l'Italie est en proie vont faire disparaître bien des monuments restés jusqu'ici complets. La destruction des Ordres religieux et la suppression violente d'un grand nombre d'évêchés et de chapitres vont couvrir de ruines la Sicile, le royaume de Naples, la Toscane, le royaume Lombardo-Vénitien, le Piémont, et peut-être la Sardaigne.

« Il importerait donc au perfectionnement de l'architecture sacrée que les touristes instruits nous rapportassent des divers pays de l'Europe, où le mouvement de destruction n'a point encore pénétré, des renseignements et des dessins fidèles sur l'arrangement des temples et la destination primitive de leurs diverses parties. »

—L'*Histoire de l'abbaye de St-Pierre-sur-Dive*, par M. l'abbé Denis, curé d'Authie, près Caen, vient de paraître.

Ce livre renferme de précieux documents historiques bien classés. Il est écrit avec un talent remarquable de style.

Après l'histoire de l'abbaye, vient une excellente introduction à la Lettre d'Haimon. Cette lettre, traduite avec soin, est donnée

dans son entier, et c'est, comme on le sait, un document historique des plus curieux.

Le livre de M. l'abbé Denis sera lu avec intérêt et mérite de figurer dans les bibliothèques des archéologues à côté de celui que M. de Glanville a fait paraître il y a quelques années et qui est depuis longtemps épuisé. M. Pépin, membre de la Société française d'archéologie pourra, dans la suite, publier le fruit de ses recherches sur l'histoire de St-Pierre et de sa contrée : alors, on n'aura plus rien à désirer.

— M. l'abbé Carrez, curé de Géraudot (Aube), nous révèle, dans sa paroisse, l'existence d'un rétable du XVIe siècle.

Ce rétable est un petit chef-d'œuvre en pierre sculpté, où le génie et l'habileté du ciseau se révèlent par la plus heureuse, comme par la plus exacte reproduction du fait évangélique. Une peinture intelligente est venue, à son tour, répandre le brillant de son coloris sur cette création qui, par son cachet original peut revendiquer une mention honorable parmi les monuments historiques de la contrée.

— M. Philibert Lalande a publié un mémoire sur les sépultures gallo-romaines de la Corrèze. Il indique un grand nombre de localités dans lesquelles des sépultures gallo-romaines du temps de l'incinération ont été reconnues. Son mémoire est très-intéressant et éclaire la topographie gallo-romaine de la Corrèze, département où il n'existe pas de Sociétés savantes. M. Philibert Lalande a rendu et rendra donc des services dans ce département encore peu connu.

— M. L.-F. Jéhan, de St-Clavien, vient de publier l'*Histoire de Plélan,* paroisse bretonne (Côtes-du-Nord).

Décrire et étudier sous divers rapports les 37,000 communes de France est chose qui se fait, mais trop lentement, trop irrégulièrement ; nous félicitons donc M. Jéhan, de St-Clavien, d'avoir montré, dans le mémoire que nous mentionnons, comment l'œuvre pourrait être conçue pour toutes les communes.

Le département des Côtes-du-Nord, pays des anciens Curiosolites, a été jusqu'ici un des moins explorés de la Bretagne, au point de vue archéologique. Cette vaste et riche contrée de la pé-

ninsule bretonne ne sera bien étudiée, bien connue, que lorsque nous posséderons une monographie de chaque paroisse ; et ces monographies elles-mêmes n'auront de valeur que si elles sont l'œuvre de MM. les Curés, secondés dans leurs recherches et leurs observations par les hommes intelligents de la commune, résidant sur les lieux. Leur zèle serait encouragé, soutenu, dirigé par les Sociétés archéologiques.

Espérons que le moment approche où M. Jéhan trouvera de nombreux imitateurs ; le plan qu'il vient de tracer leur sera très-utile.

M. Jéhan est un savant philologue, et voici ce que dit M. Champollion-Figeac de son *Dictionnaire de linguistique et de philologie comparée :*

« L'ouvrage de M. Jéhan, attentivement examiné, étudié, doit « être considéré comme l'ensemble le plus exact de toutes les « notions relatives à l'histoire et à la théorie de la linguistique. « C'est un travail qui, par l'étendue, l'intérêt du sujet et la ferme « volonté qui l'a conçu et exécuté, rappelle les œuvres de nos « anciens Bénédictins. »

— La *Revue archéologique du Midi de la France*, dirigée par M. Dusan, est toujours pleine d'intérêt, par le choix de ses mémoires et le nombre de ses planches. Nous lui empruntons une bonne nouvelle, celle de la création, à Toulouse, d'un Comité artistique qui rendra certainement des services.

Le Comité est formé de quelques hommes épris des beautés de l'art, et qui recherchent dans les études archéologiques, moins les révélations de l'histoire et de la philosophie, que les jouissances inépuisables dues aux infinies modulations, aux éternelles splendeurs de la forme absolue. Ils se sont groupés pour mettre en commun leurs goûts, leurs travaux et leurs enthousiasmes ; ils ont songé que la réunion de leurs efforts pourrait n'être pas sans influence sur la conservation des œuvres d'autrefois et peut-être sur le mouvement artistique d'aujourd'hui.

Se refusant à tout patronage officiel, ne voulant pas s'imposer ni être imposés, ils useront les uns de leur fortune, d'autres de

leurs relations, plusieurs de leur savoir, tous de leur bonne volonté pour encourager et faire connaître ceux qui, dans le Midi, manient avec succès le compas, l'ébauchoir ou le pinceau, et parfois pour guider ceux qui jugeront à propos de les consulter sur des questions artistiques.

Peu nombreux, mais disséminés dans les départements de la région, ils pourront, en se préoccupant des intérêts de l'art, se soustraire aux influences locales, quand elles devront être écartées.

—M. l'abbé POTTIER, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Montauban, vient d'organiser une Société archéologique dans cette ville, qui renferme un nombre assez considérable d'hommes studieux ayant pris part au Congrès archéologique de 1864.

— A Bourges, M. DE BEAUREPAIRE a fondé une autre Société qui portera le nom de *Société des Antiquaires du Centre*, et qui trouvera une foule de monuments anciens à décrire et à classer. Le Berry est effectivement très-riche, et l'antique ville d'*Avaricum* était un des grands centres de la Gaule romaine. M. de Beaurepaire a fait ses preuves : il appartient à l'Institut des provinces de France.

— M. le baron DE CHAUBRY nous a fait parvenir le très-intéressant rapport qu'il a fait, en 1866, au Conseil général de son département. Nous y lisons les passages suivants :

« L'Académie impériale de Reims a, depuis peu, à l'aide d'une souscription et sous le haut patronage de Mgr le Cardinal, inauguré dans une dépendance du palais archiépiscopal, un musée archéologique déjà remarquable par le mérite de plusieurs sculptures, et d'abord en première ligne par la possession du magnifique cénotaphe dans lequel fut inhumé, en l'an 370, un illustre rémois dont je pourrais me dispenser de prononcer le nom, car on sait que je veux parler de Jovin (Flavius Jovinus). Inutile donc d'énumérer ici les emplois éminents et les dignités de ce personnage consulaire, qui professa toute sa vie un ardent amour pour sa ville natale. Je vous rappellerai seulement qu'après une brillante victoire qui préserva la Gaule-Belgique

d'une invasion, le Sénat romain lui décerna les honneurs du triomphe sous Valentinien Ier.

« Le mausolée de Carloman, frère de Charlemagne, jadis placé près de celui de saint Remi, dans la basilique de ce nom, avait été sculpté à la ressemblance de celui de Jovin. Ce fait constant démontre combien, à cette époque reculée, ce morceau de sculpture était estimé et apprécié.

« Vous apprendrez avec satisfaction que le plus ancien de vos monuments historiques, l'arc-de-triomphe romain, dit Porte de Mars, vient d'être consolidé dans toutes ses parties en souffrance, grâce à la subvention qui avait été accordée par le Gouvernement sur les fonds du ministère de la maison de l'Empereur, qui s'est élevée à la somme de 10,758 fr.

« Grâce aux démarches actives et pressantes de vos autorités, le Gouvernement a accordé, en outre des travaux d'entretien, une somme de 40,000 fr. pour les grosses réparations de la cathédrale de Châlons sur les fonds du ministère des cultes. Les travaux n'ont point tardé à être repris, et déjà vous voyez des résultats satisfaisants qui doivent rassurer les habitants de notre ville épiscopale sur l'avenir de leur *insigne* cathédrale.

« M. le Préfet vous a proposé d'ouvrir un crédit de 2,000 fr. en faveur de la commune de Notre-Dame-de-l'Épine, dont les ressources ne suffisent pas à l'entretien de son élégante basilique.

« Depuis votre dernière réunion, des travaux intéressants ont été continués à Notre-Dame de Châlons ; je ne vous parlerai pas de tous, mais le plus important et le plus utile que je dois vous signaler est le ravalement ornementé de toute la partie absidale extérieure. Il est aujourd'hui terminé, il garantit au chevet de cet édifice la solidité d'une construction entièrement neuve.

« En outre, M. l'abbé Champenois vient de faire exécuter un pavage mosaïque avec incrustations en plomb, dans l'une des chapelles de l'abside, plus un autel sculpté dans le style du XIIIe siècle, avec clôture de ce sanctuaire par une grille en fer, en harmonie parfaite avec cet autel, œuvre de M. Bréhon, devenu Châlonnais par adoption, qui travaille comme les ouvriers du moyen-âge sous l'inspiration du pasteur de la paroisse. »

Il serait à désirer que chacun des conseils généraux de France eût dans son sein un homme ami des arts comme M. le baron de Troncenord, et qu'ils fussent tous éclairés sur les besoins artistiques du pays ; il n'en est pas encore ainsi malheureusement et certains conseils généraux, utilitaires et réalistes à l'excès, attachent plus de prix à 50 mètres de cailloux destinés à la réparation des routes qu'au plus beau monument d'architecture.

— L'impression des séances tenues à Senlis par le Congrès archéologique est terminée, et l'on imprime la suite du compte-rendu qui s'applique à la Provence.

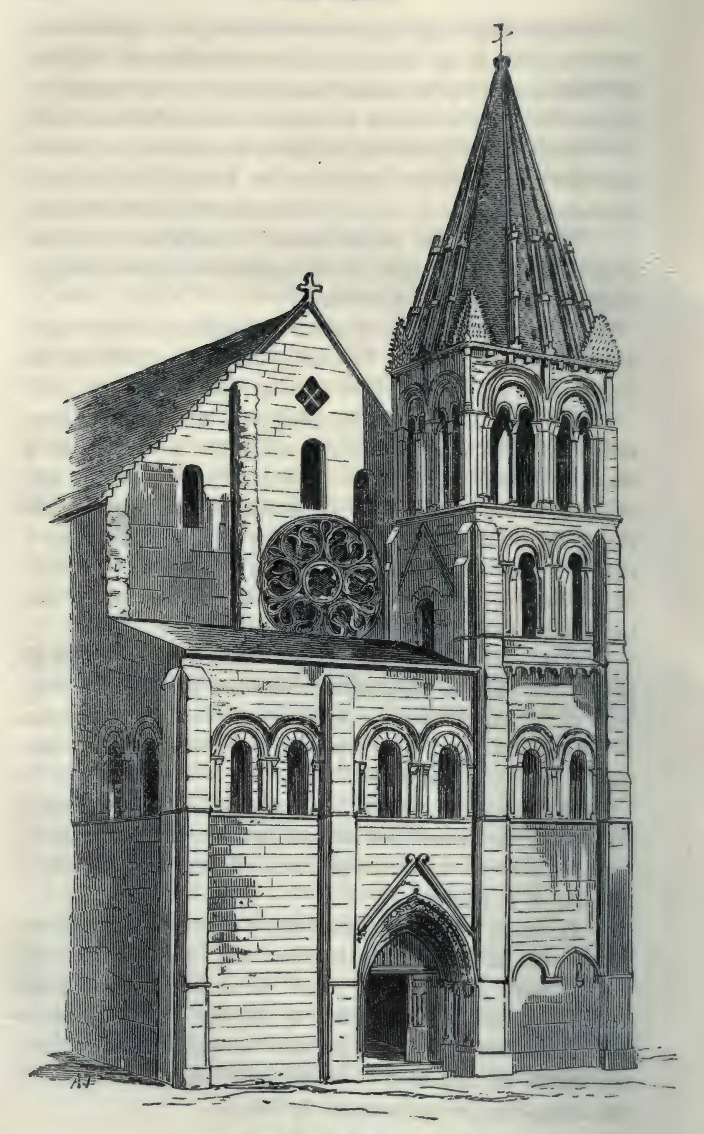
Parmi les planches qui illustrent le compte-rendu de la première partie du Congrès figurent plusieurs bons dessins de l'église St-Leu d'Esserent (Voir la page suivante).

— Le savant et laborieux M. QUENAULT, sous-préfet de Coutances, vient de faire paraître une notice sur la chapelle de la Roquelle et son pélerinage. Cette chapelle, bâtie sur un mamelon rocheux, à 1 kilomètre de Coutances, ne remonte qu'à l'an 1596; mais cette éminence était auparavant vénérée à cause d'un calvaire et d'une statue de la Vierge qui s'y trouvait. M. Quenault a réuni tous les documents historiques qui se rattachent à cette chapelle et à son pélerinage.

— M. O. M. B. REUSSENS, de l'Académie d'Anvers, vient de nous faire parvenir un excellent mémoire sur l'origine, l'histoire et la disposition des catacombes de Rome. Nous espérons pouvoir reproduire quelques fragments de cette savante notice dans le *Bulletin monumental*.

— La Société scientifique, littéraire et artistique d'Apt a publié tout récemment son second fascicule; elle continue de travailler avec un zèle remarquable : c'est une des plus actives du midi de la France.

— Le musée annexé à la bibliothèque de Vire continue de se former sous la direction de M. FÉDÉRIQUE, bibliothécaire. On y voit, entre autres choses : une meule gallo-romaine, des vases funéraires, des fragments de mosaïque, une hachette en bronze trouvée, en 1812, à Campeaux (arrondissement de Vire), une boucle de ceinturon en bronze, trouvée dans la bruyère aux Corps-Nus (arrondissement de Vire).



FAÇADE DE L'ÉGLISE DE SAINT-LEU.

Parmi les objets appartenant au XVe siècle, on trouve une serrure ornée d'un saint Pierre tenant en main les clefs du Paradis.

Un canon en fer, trouvé dans la tour de l'Horloge.

Plusieurs morceaux remontant au XVIe et au XVIIe siècle.

Quatre-vingt-deux cachets concernant l'ancienne élection de Vire, son district et son arrondissement.

2,000 monnaies gauloises, romaines, françaises (nationales, seigneuriales, étrangères). Médailles et jetons. Belle collection d'assignats, dont quelques-uns concernant des localités normandes : Vire, Bayeux, Rouen.

Quelques faïences de Rouen, Nevers.

Des vierges et saints en pierre et en bois, des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

— M. l'abbé Le Petit, doyen de Tilly, qui veille avec une sollicitude particulière à la conservation des églises et des monuments de son canton, a fait replacer l'inscription suivante dans la partie conservée de l'église de Bretteville-sur-Bordel, et qui se trouvait à une autre place avant les travaux faits depuis que la nef a été démolie ; elle est ainsi conçue :

CY GIST LE CORPS
DE FEV MONSIEVR M^{e}
ROBERT DE CROISILLES
VIVANT ESCVIER SEIG^{r}
& PATRON DE BRE
THEVILLE ET DE VEND^{s}
CON^{r} DV ROY AV
PRÆSIDIAL DE CÆN
QVI MOVRVT LE 20
DE LANE^{e} 1674 AAGÉ
DE 48 ANS
REQVIESCAT IN PACE.

Ce Robert de Croisilles était devenu seigneur de Bretteville par suite de son mariage avec une des deux filles du seigneur de Bretteville, qui n'avait pas eu d'enfants mâles (V. ma-

Statistique monumentale du Calvados, t. I, art. BRETTEVILLE).

On doit des remercîments à M. l'abbé Le Petit, pour les soins qu'il a donnés à la conservation du chœur de cette église, aujourd'hui supprimée.

— M. Alexis DUREAU vient de faire paraître des Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie. Cet Annuaire bibliographique, destiné aux amis des études historiques, contient l'indication de tous les ouvrages, brochures, plaquettes, mémoires, notes, articles de journaux publiés pendant l'année 1863 sur l'histoire et l'archéologie (antiquités, inscriptions, numismatique). Il est divisé en cinq parties :

1° Ouvrages imprimés en France, 800 articles ;

2° Travaux divers insérés dans les Mémoires et Bulletins de 130 Sociétés savantes de France ;

3° Articles divers publiés dans plus de 100 journaux français ;

4° Livres et brochures imprimés à l'étranger ;

5° Travaux insérés dans les journaux de 120 Sociétés savantes de l'étranger.

Toutes les personnes qui ont eu des recherches à faire sur tel ou tel point historique, archéologique, de mœurs et coutumes, etc., savent quelles difficultés on éprouve à se procurer, dans les grandes bibliothèques, les renseignements et les matériaux dont on a besoin. Celles même qui connaissent les sources bibliographiques, ou qui les ont à leur disposition, n'ignorent pas qu'aucun index complet, aucun répertoire ne donne chaque année la liste des travaux parus, sur une branche quelconque des connaissances humaines. On doit donc désirer que M. Dureau continue cette publication.

— M. PANNIER, qui vient de donner plusieurs articles dans le *Journal de Lisieux* sur les maisons anciennes de cette ville, nous annonce que de grands travaux vont être exécutés à la cathédrale. Il est question de dépenser 200,000 fr. et de rétablir les sculptures du portail, si stupidement détruites et brisées sous le premier Empire pour plus de *propreté*.

— M. Pannier est, avec M. Ch. Vasseur, M. le vicomte Louis de Neuville et M. Pépin, un de ceux qui m'ont le plus secondé

dans la rédaction du cinquième et dernier volume de la *Statistique monumentale du Calvados*.

Ce volume, qui termine un ouvrage long et ingrat dont j'avais commencé l'impression il y a longtemps, est entièrement fini et entre les mains du brocheur. Il se compose d'environ 850 pages in-8° ; c'est le plus considérable des cinq volumes de l'ouvrage.

Nous aurions voulu produire ici quelques-unes de nos planches ; nous nous bornerons à montrer celle qui donne une vue générale de la cathédrale (Voir page suivante).

Construite en partie par les soins d'Arnoult, qui occupa le siége épiscopal depuis 1141 jusqu'en 1182, elle fut agrandie et terminée par Jourdain du Hommet, mort en 1218.

Un incendie endommagea l'église en 1226, sous l'épiscopat de Guillaume de Pont-de-l'Arche. Il fit réparer les dommages causés par l'incendie, et M. Pannier croit que les travaux étaient terminés en 1233.

Le nom de l'architecte de la cathédrale de Lisieux n'est pas connu. La similitude de caractères qui existe entre certaines parties de l'église St-Pierre et les cathédrales de Sens et de Cantorbéry, construites vers le même temps par Guillaume de Sens, ont fait attribuer à cet architecte une large part dans la construction de la cathédrale

La vue que j'ai fait graver de ce monument, a été faite d'après un dessin inédit de notre savant confrère M. Sagot, dont les portefeuilles sont d'une richesse inépuisable.

Cette vue est prise du côté du Jardin public : elle montre l'ensemble de l'édifice. Nous n'avons pas besoin de rappeler que la tour la plus élevée fut rebâtie en partie en 1579 et que la base seule est ancienne.

—M. Christian, directeur du musée de Sault (Vaucluse), nous signale dans les environs de cette ville des vestiges d'antiquités assez intéressantes et qu'on a complètement ignorés jusqu'à ce jour ; entre autres, une enceinte fortifiée très-vaste, située dans une position extrêmement sauvage et presque inabordable, et qui lui paraît avoir servi de lieu de refuge à une population



VUE GÉNÉRALE DE LA CATHÉDRALE DE LISIEUX (CÔTÉ DU NORD).

fuyant sans doute l'irruption des barbares du Ve siècle. Cette espèce de camp retranché est au bord d'un torrent qu'il surplombe à une hauteur de plus de 150 pieds; il était défendu des autres côtés par un gros mur dont on voit encore les restes, ainsi que ceux d'une tour ronde qui le flanquait. Il a été trouvé, dans son enceinte, des débris de poterie antique, des scories, des objets de bronze, etc., etc.

Le canton offre encore plusieurs tours dites *surrasines*. Elles sont souvent entourées de débris de l'époque gallo-romaine, comme le prouvent de nombreux objets découverts à côté ; mais les dates de ces constructions sont problématiques.

— Depuis la visite faite à la crypte de Lemenc, dans le faubourg de Chambéry, l'Académie de cette ville a entendu une dissertation très-intéressante à son sujet, par M. le vicomte de Saint-Andéol. M. de Saint-Andéol a fait exécuter quelques fouilles dans la crypte, d'où il a conclu que c'était un baptistère. La disposition des colonnes autorise cette opinion, et le Congrès, tout en adoptant l'opinion émise par quelques membres, que ces colonnes pourraient avoir formé un ciborium, entendit plus d'un membre émettre des doutes sur cette attribution. L'astragale faisant partie du fût des colonnes et non du chapiteau, je fis remarquer que ce caractère annonçait une époque antérieure au XIe siècle.

M. de Saint-Andéol pense que la crypte actuelle, qui renfermait le baptistère, était placée au sud et à peu près de plein-pied avec une église contiguë. Ces recherches de M. de Saint-Andéol nous paraissent très-intéressantes.

— M. le docteur Fouquet, de Vannes, nous adresse un mémoire tout récemment imprimé sur les fouilles exécutées sous sa direction à la Grée-Mahé en Pluherlin (Morbihan), conjointement avec MM. Juhel et Lamarzelle. Dans les consciencieuses descriptions qu'il donne, M. Fouquet signale les fondations d'un petit temple octogone tout-à-fait pareil à ceux que nous avons figurés dans le *Bulletin monumental*, en rendant compte des fouilles faites, aux frais de la Société française d'archéologie, à Chassenon, l'ancien *Casinomagus* de l'Itinéraire. Il est à re-

gretter que M. Fouquet, qui connaît si bien son département, n'ait pas jeté un coup-d'œil sur le volume du *Bulletin monumental* qui contient le mémoire et le plan qu'avait levé de ces temples, en notre présence, M. Félix de Verneilh et qui est gravé dans le *Bulletin monumental :* il aurait trouvé une grande similitude entre les petits temples de Chassenon et le sien; on pourrait citer d'autres temples de même forme et à peu près de même dimension.

— Nous terminerons cette courte revue par quelques mots de M. Berbrugger sur la *ponctuation lapidaire :*

Dans le principe, dit-il, les plus anciennes inscriptions en font foi, les mots étaient mêlés, ainsi que cela s'observe encore en arabe et autres langues sémitiques, etc. En voici un exemple :

1° DISMANIBVSSACRVM

Pour faciliter la lecture, on eut ensuite l'idée de séparer les mots, d'où cette variante :

2° DIS MANIBVS SACRVM

Mais comme, parfois, le champ d'écriture est fort limité, par rapport au texte qui doit y trouver place, on imagina d'obtenir l'isolement des mots au moyen du point, qui est la plus petite partie de l'étendue. Il en résulta ceci :

3° DIS · MANIBVS · SACRVM

Nous ne parlons que pour mémoire de la variante ci-dessous, qui offre un échantillon de séparation syllabique :

4° DIS · MA · NI · BVS · SA · CRVM

Est-ce dans le but de scander les mots ou est-ce l'effet d'un pur caprice ? Nous ne nous arrêterons pas à la recherche de ce problème, n'ayant pas l'intention de traiter ici le sujet à fond.

L'homme est comme la nature, il se plaît en diversité : aussi, le but restant le même, les moyens ont beaucoup varié : au *point*, on a substitué parfois des têtes de clous, des pointes de flèches, des feuilles, des ramuscules, etc. La feuille de lierre est surtout fréquemment employée ; on la prend volontiers pour un cœur, à cause du rapport de la forme. Qui sait si, dans bien des

cas, il n'y pas eu dessein arrêté d'établir cette confusion? Aussi lisons-nous ceci sans surprise à la page 67 de *Pompei et les Pompeiens*, de M. Marc Monnier : « Sur un mur de la rue de « Mercure une *feuille de lierre*, formant un *cœur*, enfermait le « doux nom de Psyché. »

Cependant, la publication de l'épigraphe 1861 de M. Léon Renier lève toute espèce de doute sur la matière. Il y est question de... litterae numero quadraginta auro inluminatae, *hederae* distinguentes incoctiles numero decem .., Ce sont donc bien des *feuilles de lierre* séparatives et non des cœurs que nous voyons en si grand nombre sur les documents épigraphiques.

Dans son épigraphie (1. 298), le savant Borghesi précise la question en ces termes :... La foglia di *edera* e il ramoscello, ambedue i quali dopo i più bei tempi del Impero furono adoperati come punto finale ad anche come punto intermedio... La feuille de lierre et le ramuscule furent adoptés tous deux, après les plus beaux temps de l'Empire, comme point final et même comme point intermédiaire.

Nous continuerons, dans le prochain numéro, notre revue bibliographique et archéologique. DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le vicomte de Cussy, membre de l'Institut des provinces.* M. le vicomte Pierre-Auguste-Hippolyte-Charles-Frédéric-Rodolphe de Cussy, appartenant à une ancienne famille normande, alliée aux plus illustres de la province, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand (section militaire), était né le 21 janvier 1793, à Manheim (grand-duché de Bade), où son père, officier de la marine royale, se trouvait par suite de la tourmente révolutionnaire.

Après de fortes études chez les Oratoriens, qui venaient de rétablir leur collége de Juilly, M. de Cussy voulut suivre la voie tracée par ses devanciers, qui comptaient un grand nombre d'officiers dans nos armées de terre et de mer : il entra au service comme enrôlé volontaire et fit les dernières campagnes du premier Empire qui lui valurent, à l'âge de 20 ans, la croix d'Honneur sur un de nos grands champs de bataille.

Lieutenant à la paix de 1814, il fut admis en 1816 dans la garde royale, où il était officier supérieur au moment de la Révolution de Juillet 1830. Il renonça alors à une carrière qu'il aimait et qui devait lui offrir des probabilités d'avancement.

M. de Cussy tourna alors ses affections vers les études sérieuses, dont son esprit élevé le rendait capable de comprendre toute l'importance, et il fut de bonne heure membre de la Société française d'archéologie.

Lors de l'introduction des congrès scientifiques en France, il fut des premiers à admettre cette institution qu'il regardait comme éminemment utile au développement des sciences et des arts, et à établir de bons rapports de confraternité entre des personnes adonnées aux mêmes études, qui, vivant isolées et inconnues les unes aux autres, n'auraient pas eu l'occasion de se connaître.

M. de Cussy a assisté avec un zèle qui ne s'est pas démenti, autant qu'il lui a été permis, aux divers congrès depuis celui de 1839. Apprécié par ses collègues comme il méritait de l'être, un bon nombre de fois il réunit leurs suffrages pour la vice-présidence ou la présidence de section. En 1842, à Strasbourg, où les Universités allemandes étaient venues participer aux travaux du congrès de France, il eut l'honneur d'être assis au bureau de la section des beaux-arts près de l'illustre Schadow, directeur de l'école de Dusseldorf, et du général Lejeune, dont l'habile et patriotique pinceau a si heureusement rendu les scènes de la grande et terrible guerre d'Espagne de 1809.

A Reims, à Metz, à Tours, il reçut le même honneur. Membre du bureau central du congrès de Marseille, en 1846, il fut, avec M. de Caumont et le docteur Bally, l'un de ses délégués au grand congrès italien réuni la même année à Gênes. A Nancy, il fut élu président général et inaugura en cette qualité la statue élevée à Mathieu de Dombasle par l'Agriculture reconnaissante, et dernièrement à Cherbourg il siégeait au bureau central. Un grand esprit de conciliation et l'aménité de son caractère savaient lui conquérir le suffrage des personnes au milieu desquelles il se trouvait.

C'est en raison des diverses qualités dont M. de Cussy était doué qu'il devait être membre d'un grand nombre de Sociétés savantes. Il fut élu vice-président honoraire de la Société impériale et centrale d'horticulture, en récompense des services rendus à l'arboriculture française.

M. de Cussy était surtout recommandable par son grand caractère — d'obligeance et de dévouement envers les personnes qui avaient eu l'avantage de le connaître. C'était un cœur digne et élevé dans toute l'acception du mot.

Les obsèques de M. le vicomte de Cussy ont été célébrées en l'église Notre-Dame. Une foule considérable assistait à cette cérémonie. Un détachement réglementaire de la compagnie de Sapeurs-Pompiers rendait au défunt les honneurs militaires.

Au moment où les restes mortels de M. le vicomte de Cussy allaient être confiés à la terre, l'honorable M. de Caumont, ami intime du défunt, a prononcé, d'une voix émue, le discours suivant :

MESSIEURS,

« Je viens, au nom de l'Institut des provinces, au nom des nombreuses Sociétés savantes dont M. le vicomte de Cussy a été longtemps un des membres les plus instruits et les plus dévoués, dire un dernier adieu à cet homme de bien que nous pleurons tous, non pas seulement comme un confrère, mais comme un ami. M. de Cussy était effectivement pour ceux qui avaient mérité sa sympathie, un ami sur lequel ils pouvaient compter, un ami comme on n'en trouve guère dans notre siècle de progrès, un ami qui ne faisait jamais défaut, quand l'heure du dévouement avait sonné.

« Vous connaissez tous la vie de M. de Cussy. — Sa famille est une des plus anciennes et des plus honorables du pays. La carrière des armes s'ouvrit pour lui vers la fin du premier Empire, et il avait glorieusement fait les dernières campagnes de 1813 et de 1814.

« Plus tard, il devint capitaine dans la garde royale, puis commissaire du gouvernement près du Conseil de guerre de Paris.

Il s'y fit remarquer par la précision de ses conclusions et sa connaissance des lois militaires, qu'une étude approfondie lui fit bientôt acquérir. Sa réputation était si bien établie, qu'après la Révolution de Juillet il fut consulté par plusieurs gouvernements étrangers qui refondaient leurs codes militaires, et qui s'entouraient des lumières des hommes les plus versés dans la matière.

« Chevalier de St-Louis, chevalier de la Légion-d'Honneur, chef de bataillon dans la garde royale, la Révolution de Juillet vint briser une carrière qui était déjà brillante. Le serment était chose sacrée pour M. de Cussy : il n'hésita pas entre la fidélité, l'obscurité de la vie privée et les horizons brillants qui s'ouvraient devant ceux dont les convictions étaient plus flexibles. De ce moment, une vie nouvelle commença pour M. de Cussy : son esprit vif et élevé ne pouvait rester oisif ; il trouva dans les études les plus variées un aliment digne de lui. Tous les cours de Paris, il les suivait, prenant des notes, rédigeant des analyses et complétant dans les bibliothèques publiques et la conversation des plus illustres professeurs, ce que les leçons orales laissent toujours d'inachevé dans la doctrine. Les Sociétés savantes de Paris voulurent bientôt s'attacher M. de Cussy : il fut un des premiers membres de l'*Institut des provinces*; l'Académie de l'industrie, vaste Société d'encouragement qui siége à Paris, mais dont l'action s'exerce sur tout l'Empire, choisit M. de Cussy pour son directeur ; il l'a été plus de dix années, jusqu'à ce que sa santé l'ait forcé à résigner des fonctions que l'unanimité des membres voulait encore lui continuer. Il faut avoir vu M. de Cussy à l'œuvre, pour apprécier les services qu'il a rendus à cette Société ou plutôt à l'industrie française, dont elle a pour but de récompenser les progrès et les efforts. Toujours à la hauteur de sa position avec les chimistes, avec les mécaniciens, avec la pléïade d'industriels et d'inventeurs qui vivent à Paris, il dirigeait admirablement les Commissions diverses de la Société, et quand il présidait, dans la salle St-Jean de l'Hôtel-de-Ville, ces grandes *séances publiques* auxquelles assistaient 6,000 auditeurs, sa voix était religieusement écoutée et toujours applaudie.

« Le Congrès scientifique de France aussi lui décerna la présidence générale en 1858, dans la ville de Nancy : souvent il avait, avant d'être appelé à cette haute fonction, été un des vice-présidents et des membres les plus actifs de cette grande assemblée.

« Malheureusement, des infirmités qui auraient dû épargner l'homme de bien, *si sincèrement dévoué aux progrès moraux, intellectuels et matériels de la France*, sont venues l'accueillir ; elles ont entravé, sans l'arrêter toutefois, l'élan de ce grand cœur, et ses aspirations généreuses ont su longtemps encore commander à la souffrance. M. de Cussy se faisait apporter, à Paris, dans la salle du Congrès des délégués, où il avait si souvent revendiqué courageusement et éloquemment les droits de la province.

« Il y a vingt mois à peine, il y présidait encore une de nos séances, avec cette urbanité, cet à-propos dont il avait conservé le secret.

« Hélas ! nous ne devions plus le revoir à notre tête : le mal n'a pas tardé à faire des progrès tels, qu'il a fallu se résoudre à la retraite, et vivre des soins dévoués d'une épouse et d'une fille chéries. — Le terme fatal est venu : notre excellent confrère s'est éteint, après de vives souffrances, dans les bras de sa famille éplorée.

« Adieu donc, excellent et savant ami, au nom de vos collègues normands — Adieu aussi au nom de vos collègues de Paris : dans cette ville où tout s'oublie on conservera longtemps souvenir de vous Ceux qui ont eu le bonheur de vous connaître et de vous apprécier ne vous oublieront jamais.

E. LAMBERT,
De l'Institut des provinces.

Mort de M. Montjallard, lieutenant de vaisseau. — La Société française d'archéologie vient de perdre un membre zélé et instruit, en la personne de M. le lieutenant de vaisseau Montjallard, de Simiane (Basses-Alpes). Homme d'érudition et d'esprit, M. Montjallard avait collaboré à la *Revue Aptésienne* et pris une part intelligente au Congrès archéologique et aux assises scientifiques dont la ville d'Apt fut le

siége en 1862. Il avait présenté, dans le sein de cette assemblée, des vues ingénieuses sur la célèbre et énigmatique rotonde de Simiane. Suivant lui, ce monument aurait été l'œuvre des dernières générations païennes refoulées dans les montagnes après l'établissement du christianisme en Provence; il aurait été dédié au soleil, et les douze niches qui en composent le pourtour auraient rappelé chacune un des mois de l'année; enfin le nom même de Simiane (*similis anno*) serait un souvenir de cette destination spéciale du monument. Les Assises d'Apt ne purent malheureusement se transporter, faute de temps, à la rotonde même, pour étudier et trancher, une fois pour toutes, l'éternelle question de l'âge de cette mystérieuse construction, et M. Montjallard n'a pas eu la consolation, avant de mourir, de voir cette discussion archéologique définitivement close; mais il aura eu le mérite, que nous devons tous proclamer, d'appeler le premier l'attention de la Société française d'archéologie sur un monument dont il avait fait *sa chose*. Espérons que les prochaines assises du Sud-Est, qui nous sont promises pour 1868, permettront aux hommes spéciaux de la région d'aller examiner sur place et résoudre le problème (1).

Les bons services de M. Montjallard dans la marine lui avaient valu, jeune encore, la croix d'honneur. Admis de bonne heure à la retraite, il consacrait ses loisirs à l'étude de l'histoire locale et aux œuvres de charité; en lui s'éteint un nom estimé, et qui avait été tout particulièrement honoré par son oncle, l'abbé Montjallard de St-Louis, dont la mémoire est, en quelque sorte, légendaire dans la contrée.

L. DE BERLUC-PÉRUSSIS,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

(1) Tous ceux qui ont vu la rotonde de Simiane la regardent, sans hésiter, comme un monument du moyen-âge; mais il y a des savants qui se creusent la tête pour chercher à certains monuments des origines impossibles : nous avons vu des idées pareilles se produire à propos de la rotonde de Montmorillon (Vienne).

(*Note du Comité de rédaction.*)

L'ÉGLISE

DE

SAINT-MAURICE D'ÉPINAL.

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

Par M. L. DUHAMEL,

Inspecteur de la Société française d'archéologie, archiviste du département des Vosges.

L'impulsion donnée, depuis un demi-siècle, aux sciences historiques est telle, qu'il est aujourd'hui peu de villes qui ne recherchent avec activité les traces de leur passé. Tandis qu'une partie de ces sciences, la diplomatique, la philologie nous révèlent les lois, les mœurs, l'état des personnes, les progrès et les variations du langage ; les autres, l'archéologie, la numismatique, nous initient à toutes les beautés des arts des peuples disparus. Toutes ces sciences se confondent en une seule : l'histoire générale, qui ne se compose plus seulement des monographies des familles régnantes, mais doit profiter largement de tous les matériaux que lui fournit l'érudition.

L'archéologie surtout a fait, depuis quelques années, des progrès considérables : beaucoup de gens, qui avaient commencé par rire de la science des autres de peur d'être obligés de pleurer de leur propre ignorance, ont moins raillé et plus

étudié : triple profit ; ils se sont instruits, ont instruit les autres et fait progresser la science. Cependant, malgré les efforts des maîtres, il est encore bien des points où ceux qui se livrent à ce genre d'étude sont la rare exception, et je croirais volontiers que les Vosges, sous ce rapport, ne sont pas précisément une terre privilégiée. On ne s'y occupe point assez d'histoire sérieuse, on y néglige trop le passé, qui a pourtant de glorieux souvenirs et de beaux enseignements. Les progrès de l'agriculture sous toutes ses phases, l'amélioration et le perfectionnement des produits de la terre et de la main de l'homme, les grands problèmes industriels, sont certes des questions vitales, actuelles, et l'on ne saurait trop applaudir à ceux qui tentent de les résoudre. L'étude de la géologie, de la botanique, de la météorologie ont, certes, dans ce siècle scientifique et matérialiste avant tout, leur place marquée, leur utilité réelle et féconde ; les sciences positives sont les phares de l'avenir, et c'est sous leur drapeau que l'homme est en marche vers le vrai progrès. Mais les diverses connaissances que l'esprit humain est susceptible d'acquérir ne se tiennent-elles donc point par un lien commun ? Les sciences positives et les sciences historiques n'ont-elles donc point des rapports directs, immédiats ? Toutes ne cherchent-elles pas la vérité, qui est une ; il n'y a que les moyens de la découvrir qui sont infinis comme les connaissances humaines. Cherchez le vrai en physique, en chimie, en histoire naturelle, mais cherchez-le aussi en histoire. En essayant de connaître tout ce qui vous entoure, essayez aussi d'appliquer le précepte du sage : Connaissez-vous vous-même ! Pour acquérir cette connaissance intime, puisez largement dans les annales des siècles passés, demandez-leur un compte détaillé des souffrances et des longues aspirations de vos pères ; disséquez, pour ainsi dire, les rares monuments qui nous restent ; étudiez les chroniques, les chartes, les mille

monuments écrits, votre sol jonché de débris, vos mœurs, votre langue, vos légendes ; vous y apprendrez à respecter ceux qui fondèrent votre prospérité au prix de leurs misères et quelquefois de leur vie ; à aimer un pays qui a été le théâtre de tant de luttes glorieuses, et vous serez plus forts pour affronter les problèmes de l'avenir.

Mais nous sommes loin, dira-t-on, de notre sujet, et on nous demandera quel rapport peut avoir l'étude de l'église St-Maurice d'Épinal avec ces pensées générales ? Cette église n'est-elle pas le seul monument que possède la ville d'Épinal ? Son château, en effet, bâti au Xe siècle et peut-être auparavant par les évêques de Metz, n'est plus qu'une ruine qui n'offre rien de complet ; ses fortifications sont également détruites ; quelques pans de murailles, quelques débris de tours démantelées sont les seuls vestiges de remparts qui furent si forts pendant tout le moyen-âge. C'est tout ce que le maréchal de Créqui, qui s'empara de la ville en 1670 et rasa ses fortifications, nous a laissé. La vieille et vénérable église est donc seule restée. Elle a vu tous les bouleversements, toutes les luttes, tous les siècles, tous les orages qu'ils portaient avec eux s'arrêter au pied de ses murailles, témoin irrécusable que ce qu'il y a de plus fort et de plus enraciné dans l'esprit d'un peuple, c'est sa foi religieuse et le culte de ses ancêtres. Le château, les fortifications, les courtines et les tours, tout ce qui représentait la puissance de l'homme est détruit, anéanti ; seule la maison de Dieu est restée. Elle est là, attirant les regards de tous ceux qui visitent ce beau pays, mais personne n'a entrepris de lire, sur ses flancs vénérables, les traces de son passé ; aucune monographie complète n'a été écrite, aucun des documents qui peuvent nous renseigner sur sa construction n'ont été mis au jour : preuve certaine et affligeante de notre indifférence à connaître l'histoire du pays. Nous allons donc essayer, dans les limites de nos faibles forces,

de réparer cet oubli. Notre étude se divisera naturellement en deux parties:

Recherche des documents historiques qui permettent de fixer certainement l'âge des diverses parties de l'édifice;

Description et critique de ces diverses parties.

I.

HISTORIQUE.

Nous lisons dans la *Vie* d'Adalbéron II, évêque de Metz (984-1005), que Thierri de Hamelaut (1), évêque de ce siége et prédécesseur d'Adalbéron, fonda, vers 970, dans le *pagus Calvomontensis*, en un lieu situé entre la Moselle et une montagne sur laquelle il avait un château nommé Spinal, un monastère qu'il consacra aux saints Maurice et Gœury. C'était un monastère de filles, vivant sous la règle de saint Benoît. Une charte de Riquin, évêque de Toul (1108-1126), confirmative des priviléges de cette maison qui, devint plus tard chapitre séculier (2), nous explique plus au long cette origine. Ce lieu de Spinal, sur lequel avait été fondé le monastère, se trouvant dans les limites du diocèse de Toul et de la paroisse de Dogneville, le saint prélat fut obligé de demander l'autorisation de l'établir à saint Gérard, évêque de Toul, qui accueillit son projet et fit la dédicace de l'église bâtie par son collègue. Il fut, en outre, spécifié que tous ceux qui habiteraient les lieux de Spinal, Grinevaut, Rualmenil, Avrinsart et Villers, seraient paroissiens de la nouvelle église; que toutes les terres qu'ils cultiveraient appartiendraient à l'ab-

(1) Bibl. Labb., t. I, p. 673. — Dom Calmet, édit. de 1728, t. I, p. 383, Preuves.

(2) Cartulaire du chapitre d'Épinal, Archives des Vosges, G. 46.

besse du nouveau monastère, que le curé de Dogneville n'y percevrait aucun revenu ; l'évêque ajouta à ces donations l'autel paroissial, *altare parrochiale,* c'est-à-dire tous les revenus provenant directement de l'église qu'il venait de construire. C'est là, à n'en point douter, l'origine de la paroisse d'Épinal, et on peut même dire de la ville. Car, si les évêques de Metz y possédaient un château que les *Vies* de ces évêques ne désignent que vaguement, ce ne pouvait être là qu'un nid d'aigle qui devint, plus tard, le château féodal que ces mêmes évêques possédèrent, et qui fut la cause de tant de troubles et de guerres dans les siècles suivants.

L'église primitive dont il s'agit fut-elle édifiée sur l'emplacement de l'église actuelle? La suite de cette Étude nous prouvera l'évidence du fait. Quoiqu'on ne puisse donner une date certaine à cette construction, on peut cependant la faire remonter entre les années 970 et 1003, époque de la confirmation des priviléges du chapitre par Henri II, empereur d'Allemagne, dont le diplôme se trouve, en original, à la Bibliothèque de la ville.

Mais l'établissement fondé par Thierri prenant de jour en jour plus d'extension, sous la double protection des évêques de Metz et de Toul, et grâce au nombre toujours croissant des religieuses, l'église devint bientôt trop petite et il fallut sinon détruire, transformer du moins, le bâtiment qui, comme la plupart des églises de cette époque, n'était probablement qu'une chapelle. La transformation et la reconstruction de l'édifice étaient terminées entre 1049 et 1051, puisque le même acte que nous citions tout à l'heure dit encore que la nouvelle église fut consacrée par Léon IX : *Dignitate sedis apostolicæ jam sublimatus.* Or, Brunon, évêque de Toul, après avoir été prévôt de St-Dié, ayant été élu pape sous le nom de Léon IX, le 2 février 1049, si nous suivons son itinéraire en Lorraine, nous voyons qu'il y fit deux voyages : l'un en 1049, l'autre

en 1051. Le 6 octobre 1049, il dédie l'église du monastère de St-Remi de Rheims; le 24, il confirme les biens de St-Maur de Dijon; le 26, ceux de la Madeleine de Verdun; le 14 novembre, il accorde des priviléges à l'église de St-Dié (1); le 28 novembre, il confirme les biens de l'abbaye de Ste-Croix en Alsace. On s'accorde généralement cependant, et avec justice, à fixer la dédicace de l'église d'Épinal en 1051, année dans laquelle, comme nous venons de le dire, Léon IX revint en Lorraine pour la béatification de saint Gérard. Un passage de la *Vie d'Adalbéron* vient confirmer cette opinion. On y lit, en effet, que ce prélat acheva le monastère commencé par Thierri et que, les reliques de saint Gœury commençant à faire beaucoup de miracles, les malades et les habitants des contrées voisines y accoururent de toutes parts (2). Il n'est donc pas possible que des augmentations et des constructions, qui durent nécessairement être considérables, fussent terminées en 1049 et ce ne fut qu'en 1051, en même temps qu'il dédia l'église de Poussay et de Remiremont, que Léon IX fit la dédicace de celle d'Épinal. Les documents historiques et les parties de cette construction qui subsistent encore ne se contredisent point, du reste, comme nous le verrons dans le cours de cette Étude.

D'après ce qui nous reste, on peut juger des dimensions qu'avait le monument consacré en 1051. C'était une église romane, d'un style très-pur et où l'on avait dû déployer toutes les beautés de cette simple et sévère architecture née avec l'an 1000. On était encore, en effet, sous l'influence heureuse de la rénovation qui avait suivi cette fatale époque, et on comprend l'enthousiasme qui devait régner dans la chrétienté. Qu'on songe, en effet, de quelles idées les esprits

(1) L'original de la bulle se trouve aux archives des Vosges.

(2) *Vita Adalberonis.* Dom Calmet, t. I, p. 1000, édit. de 1728.

étaient écrasés! C'était la fin du monde. Cette pensée arrête les plus robustes courages, les volontés les mieux trempées; elle paralyse tout. Il semble que le monde entier s'arrête un moment dans sa marche éternelle à travers le temps. A quoi bon songer à demain? Pourquoi des plans, des pensées nouvelles, des découvertes et des travaux pour les descendants? L'arrêt n'est-il pas prononcé? Le vieux globe, qui a vu tant de révolutions, tant de générations s'entre-choquer, s'écraser, tant d'empires tomber, ne doit-il point disparaître à son tour sous le poids du temps, sous le fardeau de ses crimes, sous la main vengeresse de Dieu? De toutes parts les États se désagrègent, le sang coule, la nuit infernale semble s'étendre. Dès lors à quoi bon travailler pour la mort. Mais l'an 1000 passe, le monde ne finit point. On y croit à peine. C'est que le jour n'est pas venu, mais il faut l'attendre! Les esprits sont tellement frappés qu'ils le voient dans le lointain. On attend un an, deux ans; quelques-uns osent hasarder une lueur d'espoir. Alors, c'est l'étincelle qui ranime tout!

Autant le découragement était grand, autant l'enthousiasme est universel. Tous les peuples de l'Europe se raniment, il semble que le monde soit réellement mort et qu'il ressuscite. « Les peuples chrétiens dit le poétique chroniqueur Raoul « Glaber, semblaient se disputer entr'eux à qui élèverait les « églises les plus belles et les plus riches; on eût dit que le « monde entier avait dépouillé ses antiques haillons pour se « couvrir d'églises neuves, comme d'une blanche robe. » On transforme, on consolide les anciens monuments, la vieille forme basilicale des monuments mérovingiens disparaît pour faire place à une architecture plus grandiose, plus élevée, mieux en rapport avec la reconnaissance qu'on éprouve pour Dieu qui a sauvé le monde de la mort. L'enthousiasme est général, les moindres chapelles, les basiliques dans lesquelles on s'était réfugié aux approches de l'universel cataclysme, sont

détruites et rebâties avec des proportions toutes nouvelles. C'est alors que s'élèvent St-Martin de Tours, St-Aignan d'Orléans, etc, etc. La rénovation gagne non-seulement les villes, mais les monastères et les simples villages. Alors par toute l'Europe occidentale naît une architecture nouvelle, dont certains éléments sont puisés dans l'étude des monuments antiques. On l'appela architecture romane par analogie avec la langue romane qui, elle aussi, naissait à cette époque, du double élément latin et barbare. C'est cette architecture qui pendant un siècle couvrit de magnifiques monuments le sol de la France actuelle; c'est elle qui, se transformant successivement sous l'impulsion de la foi religieuse, conduisit l'architecture à son apogée avec les monuments gothiques du XIII[e] siècle.

L'église d'Épinal était un des types du roman en Lorraine. Elle se composait, à cette époque, selon toute vraisemblance, de trois chœurs, un pour chaque bas-côté et une abside principale formant le chœur beaucoup plus bas et plus étroit que le chœur actuel (1); d'un transept aux ailes courtes auxquelles étaient adossées de chaque côté les deux tourelles que nous voyons aujourd'hui et qui ne se rencontrent que rarement dans les édifices romans, excepté cependant dans certaines églises d'Allemagne; d'une nef de même longueur que la nef actuelle, ornée d'un triforium dont toutes les baies étaient en plein-cintre et surmontée, non pas d'une voûte mais d'un simple plafond de bois, ainsi que le prouve la présence d'une grecque rouge, blanche et noire que l'on peut voir encore sous les combles, au-dessus de la voûte actuelle; de bas-côtés voûtés en voûtes d'arêtes et ouvrant sur la nef principale leurs arcades en plein-cintre. La nef se terminait par une tour

(1) On a retrouvé des traces de ces constructions lors de la réparation du chœur actuel.

carrée que nous voyons encore, mais qui n'est plus dans sa pureté première et qui a subi des transformations fort curieuses. Deux entrées permettaient l'accès dans l'intérieur de l'édifice : l'une pour les dames du chapitre, près de la tour ouvrant sur le bas-côté de gauche ; l'autre pour les paroissiens, sur le bas-côté de droite ; c'est cette dernière qui plus tard, au XVe siècle, fut remplacée par le portail actuel.

Telle devait être, à quelques détails près, l'église construite en 1051 ; les détails architectoniques en étaient rares et sévères, selon l'habitude du roman : quelques têtes d'animaux sur les modillons, quelques branches de feuillage sur les chapiteaux, les moulures des fenêtres et des portes ornées de la même manière, donnaient à la vieille basilique la sévérité qui convient à la maison divine. Nous ne pouvons que reconstituer par la pensée les diverses parties de cet édifice primitif, aujourd'hui presque complètement disparu ; ce coup-d'œil rétrospectif ne saurait évidemment valoir l'étude que l'on pourrait faire des constructions, si elles existaient. Mais nous avons suivi, en le traçant, le type roman le plus fréquent et les vestiges qui permettent encore de juger ce qu'était l'église bâtie primitivement.

Pendant cent cinquante ans l'absence de documents, le manque de transformations dans ce qui nous reste de l'édifice primitif, permettent de supposer que le monument ne reçut aucune modification sérieuse. Le chapitre prenait de plus en plus d'importance, la ville se développait sous le pouvoir des évêques de Metz ; son commerce, son industrie prenaient de l'extension, et la vieille église suffisait largement aux besoins du culte. Il nous faut aller jusque vers 1200 pour trouver traces de documents qui, d'accord, du reste, avec les observations archéologiques, nous renseignent sur les grands travaux qui furent alors exécutés dans cet édifice. La première

trace que nous trouvions est une charte de Bertrand, évêque de Metz, datée du 21 mai 1209, et adressée aux prélats, abbés et prêtres de son diocèse. Il leur ordonne de recevoir honorablement dans leurs maisons et dans leurs églises, et d'accompagner saint Gœuri (les reliques de) *forcé de quêter pour la réparation de son église;* d'engager les peuples confiés à leurs soins, par leurs discours et par leur exemple, à lui faire du bien, accordant beaucoup d'indulgences à tous ceux qui subviendraient à ses besoins. Ce document, d'une importance capitale pour l'histoire de l'église, fut confirmé en 1224 par une charte de Thierri, archevêque de Trèves, qui étendait à son archevêché tout entier le privilége que Bertrand avait donné à saint Gœury dans l'étendue de son diocèse (1).

Voilà donc une preuve certaine qui vient confirmer ce que l'archéologie avait constaté depuis longtemps, c'est que des travaux considérables s'exécutèrent dans l'église St-Maurice dans les premières années du XIIIe siècle. Le chapitre, qui n'avait plus de puissants et riches protecteurs, comme à sa fondation, est obligé de promener, par tout l'archevêché de Trèves, les reliques de ses fondateurs pour obtenir les sommes relativement considérables pour la réparation de son église. A la suite de quel événement ces réparations furent-elles jugées si urgentes? L'église n'avait encore que deux cents ans d'existence, et déjà il fallait la refaire presque en entier! Peut-on supposer que les constructions de 1051 n'étaient point d'une solidité suffisante, et qu'à l'époque où nous sommes arrivés

(1) Inventaire des archives du chapitre d'Épinal. Archives des Vosges, G. 46. Ces deux documents n'existent malheureusement plus en original dans les archives du chapitre, mais la cote en a été faite en 1779; l'analyse que nous en donnons, d'après cet inventaire, a donc autant de valeur que si nous avions sous les yeux les originaux eux-mêmes.

il fallait les remplacer ? Cela est souvent arrivé dans les édifices romans des premiers temps, où l'architecture née de l'an 1000 n'est point encore parfaitement fixée, parfaitement sûre d'elle-même. Les architectes, les artistes de cette époque furent soumis à toutes les épreuves inhérentes à tous les arts naissants : on cherche, on examine, on essaie. Et cet enfantement qui, dans certains arts, n'a que l'inconvénient de ne pas commencer par produire des chefs-d'œuvre, dut être beaucoup plus grave, plus pénible à la naissance de notre architecture religieuse. Combien de fois ne dut-il point arriver, en effet, que des monuments construits au prix de peines infinies, de sacrifices énormes, s'écroulèrent le lendemain de leur construction par suite de fautes qu'on n'aurait point commises quelques années plus tard ? Nous avons des exemples nombreux pour prouver la vérité de ce fait. Une foule d'églises, dans lesquelles on n'avait point calculé la poussée des voûtes sur les points d'appui, ne purent supporter ce fardeau de pierres. Quoique les premiers architectes employassent la voûte la plus simple, le berceau en plein-cintre, il y avait pour eux de sérieuses difficultés : ils n'avaient, en effet, dans les types légués par l'antiquité, que des exemples de voûtes très-petites, proportionnellement à celles qu'ils devaient employer pour couvrir tout le vaisseau d'une église. Aussi les chroniques des cathédrales, des abbayes sont pleines de remarques constatant l'écroulement des murs des églises.

Une pareille supposition n'est point permise pour le monument qui nous occupe, puisque la voûte ne fut ajoutée à l'église d'Épinal que plus tard, et puis que, dans la primitive basilique, il n'y avait qu'un plancher de bois. Il faut donc ne chercher d'autre cause à la reconstruction de cet édifice que l'élan qui emportait toute la chrétienté à perfectionner de plus en plus cet art de l'architecture né d'hier, et qui allait atteindre de si magnifiques proportions. C'était la mode qui,

tyrannique à cette époque comme à la nôtre, exerçait déjà son puissant et trop souvent funeste empire sur l'esprit des architectes.

Quoi qu'il en soit, les travaux qui se firent dans ce monument furent très-considérables, puisqu'ils en changèrent complètement l'aspect et l'architecture. Nous ne sommes plus, en effet, à partir de 1200, sous l'empire du roman : l'art a progressé, il s'est affermi, il s'est transformé ; le plein-cintre n'est plus employé ; les architectes ont trouvé les moyens de consolider les voûtes, ils ont découvert une combinaison nouvelle pour diviser l'énorme poussée qu'elles exerçaient sur les points d'appui. L'arc ogival, la croisée d'ogive, partie de la voûte de l'édifice, est bientôt appliquée à toutes ses parties, à toutes les ouvertures ; elle remplace peu à peu le plein-cintre et est le point de départ d'une nouvelle ère archéologique : l'époque gothique, qui, avec diverses modifications, conduira l'architecture religieuse jusqu'à la Renaissance.

Les travaux exécutés de 1200 à 1225 portèrent, nous l'avons déjà dit, sur toutes les parties de l'édifice et durent coûter des sommes considérables. Ce fut une nouvelle église que l'on reconstruisit avec les débris de l'ancienne. C'est alors que la grande nef vit ses ouvertures en plein-cintre se transformer, qu'elle reçut une voûte de pierre, que les deux nefs latérales furent également modifiées, que la partie inférieure du clocher reçut une enveloppe de pierre. De l'église primitive, il ne resta presque rien que quelques débris dans le transept, dans les tribunes, dans le clocher. Ces travaux durent prendre, pour être menés à bonne fin, un temps considérable : en fixant donc entre 1200 et 1230 leur durée, on ne risque point de trop s'écarter de la vérité, comme le prouvent, du reste, les deux documents que nous avons cités. En même temps qu'on réparait l'église, on construisait aussi le cloître des Dames du chapitre, aujourd'hui disparu, mais

le monument n'était point encore flanqué de toutes les chapelles qui vinrent plus tard affecter si lourdement ses formes et détruire son harmonie sévère. On y enterrait cependant, comme le prouve une bulle d'Alexandre III, adressée à l'abbesse Azique pour lui accorder la permission de laisser inhumer dans l'église tous ceux qui l'auraient demandé en mourant, sauf le droit dû aux églises (1). C'est peut-être là une des causes de la reconstruction des parties de l'église, car il arriva souvent, au Moyen-Age, que les fouilles faites dans l'intérieur des édifices pour les inhumations en menaçaient la solidité.

La grande restauration entreprise au commencement du XIIIe siècle se termina, dans les dernières années et les premières du XIVe, par la reconstruction des chœurs, morceau aussi pur qu'élégant de l'architecture gothique. Là encore nous ne sommes point guidé par les simples données archéologiques, mais quelques documents nous permettent d'assigner à cette construction une époque à peu près fixe. Il existe dans les archives du Chapitre, sous la date de 1242, une exhortation de l'abbesse Hadey et du Chapitre aux fidèles, de contribuer aux réparations de l'église, moyennant des prières et des indulgences. Une seconde exhortation de la même abbesse est de l'année 1265. Ces pièces, dont les originaux ne se trouvent malheureusement plus dans les archives du Chapitre, indiquaient-elles l'objet précis des réparations, la partie de l'édifice dans laquelle elles auraient lieu? Le chœur étant la seule construction qu'on puisse archéologiquement rapporter à cette époque, il nous est permis de supposer que ces actes avaient pour objet de réunir les sommes nécessaires à la reconstruction du chœur.

Au XIVe et au XVe siècle, aucun document ne nous permet

(1) Invent. des titres du Chap. d'Épinal. Archiv. des Vosges.

de savoir si des travaux furent entrepris au corps même de l'édifice. Ce que nous constatons, à cette époque, c'est la construction du portail et la fondation des chapelles qui commencèrent à déparer l'édifice. La chapelle St-Étienne fut fondée en 1333, la chapelle de la Trinité, *alias* du Saint-Esprit, en 1353 ; la chapelle des Voués en 1350, la chapelle St-Pierre en 1400, la chapelle St-Pierre-et-St-Paul en 1406, la chapelle St-Gérard en 1475, la chapelle du Sépulcre en 1478, etc. Dans les premières années du XVI[e] siècle, il y eut encore quelques fondations : la chapelle de la Passion en 1510, la chapelle St-Étienne-et-St-Clément en 1516, la chapelle des Morts en 1520, etc. En 1590, le Chapitre demanda à l'évêque la permission de laisser construire des maisons le long des flancs vénérables de son église. Cette permission lui fut accordée et fut confirmée par un arrêt de la Cour de Lorraine, du 31 mai 1590. C'était le comble de la ruine.

Pendant que ces mutilations avaient lieu à l'extérieur, le mal n'était pas moindre à l'intérieur. Les chapelles particulières s'y multipliaient à l'infini, les autels encombraient tous les coins de la nef et du chœur, les piliers étaient impitoyablement massacrés. Pour avoir un tableau exact et complet de ce vandalisme du XVII[e] siècle, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de copier l'article suivant, contenant les diverses dépenses faites dans le monument en l'année 1618 :

Démolition des autels qui empêchaient le jour dans l'église;

Construction de deux chapelles en pierre blanche ;

L'abbé d'Autrey envoie vingt-six grandes perches pour faire les appuis *pour blanchir l'église ;* on lui donne un jambon de Mayence pesant 7 livres 1/2, un baril d'olives et 2 livres de capres ;

Construction de trois vernes, quatre arcades, trois grandes fenêtres pour prendre jour du côté de la chapelle des Morts ;

Pavement de deux chapelles, démolition d'un arc-boutant

qui était au milieu d'une chapelle, construction d'une arcade.

Mais voici qui est plus édifiant encore :

Démolition de quatorze autels !

On coupe le dessus de la pyramide de la Passion et la sépulture qui était à la chapelle des Voués ; l'autel de St-Éloi est relevé ;

La corniche et la cheminée sont réparées ;

Jean Mauny, de Rambervillers, reçoit 575 fr. pour avoir blanchi, piqué les murailles, râclé les piliers, enduit et récrép. les murs.

En 1688, un procès s'éleva entre le chapitre et la ville au sujet des réparations à faire à l'église ; en 1696, on répara la tour du St-Esprit ; en 1704, le mal était tel, on avait tellement mutilé ce malheureux monument, qu'une partie des voûtes menaçait de s'écrouler et qu'on fut obligé de les consolider avec des barres de fer; en 1717, adjudication de divers travaux à faire; en 1746, réparations au clocher, au portail, aux lambris, au vitrail, etc.

Laissons venir maintenant la Révolution, qui achèvera l'œuvre que tant de maladroites réparations ont commencée. On sait de quelle manière, en effet, furent traités les églises et les monuments religieux pendant toute la période révolutionnaire. Mais terminons cette étude déjà trop longue des vicissitudes de l'église St-Maurice, en empruntant à un de ses spirituels critiques la description pittoresque qu'il en donne avant les réparations contemporaines, en 1835 :

« A l'intérieur on avait laissé s'amonceler sur ses flancs « vénérables, entre les arcs-boutants de la nef, toute espèce « de constructions malpropres et discordantes. On a vu long- « temps régner autour du chœur une échoppe, une buanderie « banale, un cabaret borgne, et on ne sait quels réduits « sans nom ; les tours en ruine avaient été recouvertes de

« toits impossibles, les gargouilles ruinées par le temps, les « clochetons abattus par la foudre n'avaient point été relevés; « les sculptures du vieux porche avaient disparu sous un « nombre fabuleux de couches de gris et de jaune. A l'inté- « rieur, on avait percé les voûtes, coupé les piliers, muré « les fenêtres, noyé les magnifiques colonnes du chœur sous « un amas de vieux bois qui faisait semblant d'être des « stalles; on avait édifié une belle chaire, style Louis XV, « tout étonnée de se trouver là ; et, dans le bas de la nef, « un orgue, soutenu par deux colonnes grecques de la plus « heureuse facture, diminuait d'un quart l'ampleur du vais- « seau ; on avait encombré le pavé de plusieurs milliers de « stères de bois de hêtre et de sapin, avec lesquels on avait « confectionné d'interminables barricades de bancs gaulois « dont le modèle est à jamais perdu. Cette menuiserie gi- « gantesque annihilait, pour ainsi dire, l'édifice, perdu sous « cet amas d'ais, de solives et de poutres. Enfin, pour « comble d'outrage, on avait envoyé le peintre en détrempe « qui a fait disparaître sous un impitoyable badigeon, ce ton « harmonieux et inimitable de la vieille pierre et toutes les « délicatesses des sculptures. Les restaurateurs de l'époque « trouvaient d'un goût exquis ce badigeon rutilant qui don- « nait à ce magnifique ensemble l'aspect d'une taverne an- « glaise fraîchement décorée.

« On est à se demander comment la vieille basilique, si « ignominieusement traitée, ne s'est pas affaissée un beau « jour sur la tête des profanes qui la déshonoraient ainsi (1). »

Certes, voilà un tableau peu rassurant pour les archéologues. Mais, fort heureusement, le vieux monument n'a point été oublié dans la renaissance archéologique à laquelle la France assiste depuis trente ans et qui sera l'un des progrès les plus

(1) Boyer, *Notice sur l'église St-Maurice.*

réels de l'histoire dans ce siècle. Grâce à l'activité de plusieurs curés et surtout de M. Boulangier, l'intérieur de l'église est complètement dégagé ; il a repris son architecture première, ses lignes sévères et son aspect imposant ; l'extérieur réclame encore des améliorations sérieuses, des démolitions et des réparations considérables ; mais le mot d'ordre est donné : le classement de l'église au nombre des monuments historiques de l'Empire la préservera des réparations inintelligentes et lui rendra son vrai caractère, celui qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Mais, hélas ! les monuments, pas plus que les hommes, ne sont à l'abri des injures du temps et des bouleversements sociaux (1).

II.

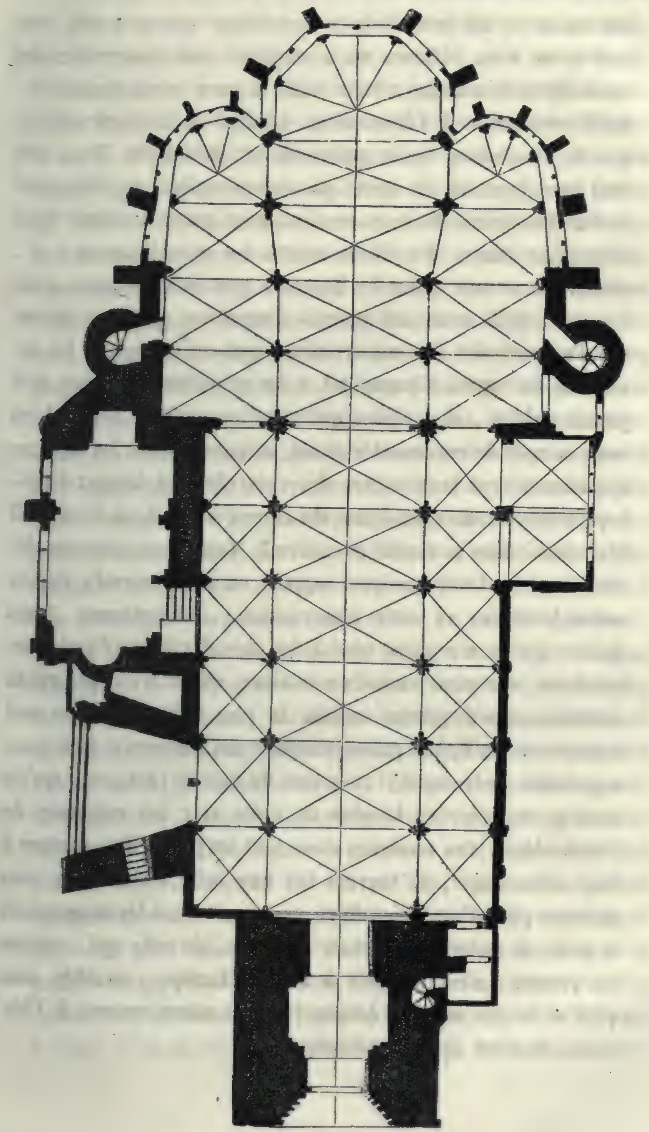
DESCRIPTION ET CRITIQUE DES DIVERSES PARTIES DE L'ÉGLISE.

Entrons maintenant dans l'étude de chacune des parties de l'église St-Maurice et essayons de nous orienter parmi cette confusion de tous les styles, de toutes les époques architecturales depuis le plein-cintre du XI[e] siècle jusqu'à la Renaissance, et au goût douteux qui suivit cette époque. Nous étudierons successivement le chœur, le transept, la nef et la tour.

Chœur. —Le chœur de l'église d'Épinal est certes, de toutes les parties de l'édifice, le morceau qui présente un ensemble archéologique le plus complet. Le gothique élégant de la fin du XII[e] siècle et du commencement du XIV[e] s'y développe dans toute la pureté de ses lignes et dans toute sa

(1) Voir, pour toute cette partie, le plan topographique, fig. 1.

majestueuse élévation. Il y a loin de là au chœur, généralement étroit, du roman ou même aux timides ouvertures du gothique naissant. Ce chœur n'appartient pas, cependant, à une époque du gothique bien déterminée. Ce n'est plus le gothique du second âge, le gothique lancéolé, qui régna presque sans partage de 1200 à 1250, et ce n'est point encore, cependant, le gothique du troisième âge, ce gothique rayonnant qui amena l'art architectural à son apogée. C'est un de ces types qui permettent de saisir le passage d'une période à une autre, et qui n'est guère sensible dans les premières années de la transformation. Nous avons cité, dans la première partie de ce travail, les documents sur lesquels nous nous appuyons pour fixer positivement la date de la construction de ce chœur, que nous classons dans le gothique rayonnant. C'est, en effet, sous cette forme que l'architecture française du Moyen-Age s'imposa à toutes les provinces et conquit rapidement presque toute l'Europe occidentale. Il se manifesta, à cette époque, un mouvement presque analogue à celui de l'an 1000 ; chacun voulut s'élever davantage dans les airs ; ce fut une lutte entre les architectes, lutte favorisée et inspirée par le genre gothique qui porte singulièrement à cette tendance de plus en plus aérienne. On aurait pu équilibrer la hauteur et la largeur, mais l'œil était accoutumé à cette vue, et l'élancement a été, au Moyen-Age, l'idéal de toutes les constructions religieuses. C'est ce que nous pouvons constater dans le chœur de l'église St-Maurice. Les travées, réunies chacune par des croisées d'ogive étroites et élancées ; les colonnes élégantes qui soutiennent ces divers arceaux ; les absides voûtées selon les préceptes et le mode du XIV[e] siècle, les fenêtres largement ouvertes, la galerie découpée dans la pierre, tout cela forme un ensemble vraiment remarquable et imposant. C'est bien le XIV[e] siècle dans toute sa beauté. Il y avait autrefois, à l'extérieur, des masures,



PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-MAURICE.

des cabarets, des buanderies ; on a trouvé que tout cela était laid et on a eu raison : on a compris que l'intervalle des contreforts du chœur n'était point là pour servir de niches, qu'il contribuait à l'élancement général de la construction, que le sanctuaire de la prière devait être isolé. Tout cela était bon, juste et de gens qui comprenaient et vénéraient l'art architectural. Mais on ne s'est point arrêté à temps. Nous respectons toutes les idées, toutes les considérations ; et, comme ce ne sont point les hommes que nous jugeons, mais l'œuvre, qu'il nous soit permis d'exprimer quelques doutes sur l'opportunité des constructions qui ont remplacé les anciennes baraques. Chaque art a des principes qu'on ne doit jamais oublier, des règles qui sont immuables. A-t-on bien tenu compte de ces considérations, en construisant les logettes qui encombrent la naissance des contreforts et brisent impitoyablement toutes les lignes du chœur si élevé, si beau, s'il était resté dans sa nudité première ? Nous nous sommes demandé plus d'une fois quel rapport on avait entendu établir entre le chœur et cette construction... lilliputienne. Nous savons qu'on n'a point cédé à des considérations d'ordre secondaire, car nous sommes convaincu qu'on n'eût pas voulu sacrifier, sans de graves motifs, la plus belle partie du seul monument qu'Épinal puisse montrer aux étrangers. Mais nous regrettons amèrement, au point de vue de l'art pur, qu'on n'ait pu concilier les besoins du culte avec les exigences de l'archéologie. Ces sacristies nous font un peu l'effet, comme à tout archéologue, de verrues sur une belle main. Nous nous sommes plus d'une fois affligé en voyant ainsi les monuments si rares de notre architecture nationale, de celle qui, conçue en France, s'est imposée à toute l'Europe, sacrifiés sans pitié et le plus souvent dénaturés, sans aucun respect de l'histoire, de l'art et des traditions.

Transept. — Après le chœur nous trouvons le transept, qui est d'une époque antérieure et qui nous donne un exemple assez remarquable de l'église bâtie en 1051. Les aisselles de ce transept sont courtes relativement à la longueur de la nef. Selon les habitudes du XI[e] siècle, des piliers massifs forment le carré du transept et soutiennent des croisées d'ogive plus élevées que celles de la nef. Mais, ce qui rend cette partie de l'édifice extrêmement curieuse, ce sont deux tourelles qui sont accolées à chacune des extrémités du transept : particularité assez rare dans les églises romanes. Ces tourelles, dont l'une est presque détruite, dont l'autre a été reconstruite vers 1300, sont rondes; leur appareil est beaucoup plus petit que celui du reste de l'édifice; elles se terminent par une toiture conique et s'élèvent au-dessus de toute la construction. Il est incontestable que ces tourelles faisaient partie de l'église primitive et servaient d'ornement au transept de 1051. Mais sont-elles les représentants de la fantaisie ou avaient-elles, comme on l'a prétendu, une signification symbolique? La question est assez délicate. Les uns ont voulu y voir le symbole du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, réunis dans le chapitre; les autres, des sortes de donjons féodaux au pied desquels les serfs du chapitre venaient rendre hommage à l'abbesse; les autres des observatoires, sortes de forteresses, d'où l'on pouvait surveiller les alentours. Quand le champ des hypothèses est ouvert, l'imagination a libre cours. Nous avouons, pour notre part, qu'aucune de ces explications ne nous satisfait. Distinguer le pouvoir temporel et spirituel par des tours n'est point du Moyen-Age, qui ne faisait point la distinction des deux pouvoirs. En admettant, ce qui serait peut-être plus rationnel, qu'une tour ait été le symbole de la puissance capitulaire, comme le donjon seigneurial était le symbole de la suzeraineté, pourquoi deux tourelles? Quant à l'idée d'un observatoire, d'une forteresse établie pour sur-

veiller les alentours, avouons qu'elle eût été singulièrement placée; qu'il eût été difficile d'observer, attendu que les ouvertures sont rares et qu'enfin cet observatoire eût fait double emploi avec la tour principale. Il est une supposition que nous croyons plus naturelle et que nous soumettons à l'examen du lecteur. Épinal, depuis son origine, a été en relations continuelles, non-seulement avec l'État de Metz, mais avec la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, et par suite avec l'Allemagne. Ne serait-il point possible que des architectes venus d'outre-Rhin aient bâti l'église de 1051, et alors ces tourelles auraient leur raison d'être dans le simple goût des artistes, dans leur manière de bâtir et d'orner les édifices religieux. Car il ne faut point oublier que ces édifices, au Moyen-Age, n'étaient point bâtis, la plupart du temps, par les ouvriers du pays, mais par des corporations d'ouvriers qui parcouraient quelquefois toute une contrée, toute une province, répétant partout où ils construisaient un type qu'ils avaient adopté. Nous ne connaissons point d'autres exemples dans le pays, mais peut-être en existait-il qui sont disparus.

Quoi qu'il en soit, et quelle que soit l'opinion qu'on adopte, l'existence de ces deux tourelles est une particularité intéressante. L'une d'elles, la tour du St-Esprit, a été rebâtie vers 1300, avons-nous dit plus haut, et est bien conservée; il n'en est point de même de l'autre, dont il ne reste plus qu'une partie, et qui a été tellement travestie que c'est à peine si on en distingue encore la base. Des amateurs qui avaient un goût déterminé pour le jaune, comme Oscar, le célèbre ami de Jérôme Paturot, en avait pour le vert, ont jugé convenable d'habiller, jusqu'à 5 ou 6 mètres de hauteur, cette pauvre tour d'un badigeon de la plus épaisse couche et de la plus jaunissante couleur; elle est revêtue maintenant d'une culotte de nankin. Ce n'est point, du reste,

le seul malheur de cette vénérable tour, qu'un spirituel monographe a baptisée du nom de tour St-Colomban. N'est-elle pas couronnée, cette pauvre amputée, d'un affreux toit en planches pourries et noircies par le temps, qui lui donnent tout-à-fait l'aspect d'une ruine ? Quelques centaines de francs pourraient lui rendre son élégance première ; on pourrait, à peu de frais, faire disparaître cette couche de badigeon dont nous parlions tout à l'heure, élever la tourelle St-Colomban au même niveau que la tourelle de l'autre bras du transept. Les nouvelles réparations projetées amèneront-elles cette amélioration bien désirable et bien nécessaire ? Nous osons l'espérer, car la restauration de cette partie de l'édifice ne peut être complète qu'à ce prix.

Nef. — La nef est, comme dans tous les monuments religieux du Moyen-Age, la partie principale de l'église St-Maurice. Elle se compose d'une nef principale comprenant six travées et des bas-côtés. Cette nef s'ouvre sur les bas-côtés au moyen d'arcades à cintre surbaissé, qui primitivement étaient en plein-cintre. Pourvu qu'on examine avec attention ces arcades, qui toutes n'ont point la même ouverture, dont les unes se rapprochent beaucoup du plein-cintre ; dont les autres, au contraire, affectent la forme du fer de lancette, on se convaincra facilement de cette particularité assez remarquable. Les premières assises qui servaient anciennement aux pleins-cintres sont restées jusqu'à une certaine hauteur, et on a greffé au-dessus les premières assises des arcades gothiques. Cette transformation, dont les exemples sont assez rares, croyons-nous, a dû s'opérer lors des grandes réparations de l'église, au XIIIe siècle, et sous des influences qui sont restées inconnues.

Au-dessus de ces arcades s'ouvre un triforium (1). Les

(1) Le *Bulletin monumental*, 4e série, tome IIe, livr. 5e, p. 564, a donné l'une des fenêtres de ce triforium. C'est par erreur que l'église



ARCADES DU TRIFORIUM.

fenêtres, qui primitivement étaient en plein-cintre, comme le prouvent les deux premières, qui n'ont point été altérées, furent modifiées à l'époque des transformations dont nous parlions tout à l'heure à propos des grandes arcades. Elles se composent de deux petits arcs en plein-cintre soutenus, au centre de l'ouverture principale, par deux colonnes à chapiteaux ornés de feuillage et par trois autres colonnes du même genre au-dessus de cette ouverture. Le tout est encadré dans une arcature trilobée. C'est à peu près la disposition que l'on rencontre à Montierender, à Noyon, à Laon et dans d'autres églises du XIII[e] siècle. Cette galerie, quoique obscure, donne à la nef principale plus de hauteur, plus d'élancement et est d'un très-bon effet dans l'ensemble de la construction. (Voir la planche, p. 120.)

Au-dessus des ouvertures du triforium s'ouvrent les fenêtres de la grande nef. Elles sont en plein-cintre ; l'arc a été racheté par des moulures en retrait, et les embrasures, plus larges à l'intérieur qu'à l'extérieur, laissent largement pénétrer le jour. Mais, par suite des réparations de 1225 et de celles qui eurent lieu plus tard, un certain nombre de ces fenêtres ne sont plus apparentes ; quelques-unes ont été remplies par de la maçonnerie, et c'est sur leur emplacement qu'on a appuyé les arcs-boutants, devenus plus tard nécessaires à la solidité de la construction et à la poussée de la voûte. Cette voûte repose sur des croisées d'ogives n'embrassant qu'une travée et séparées par des arcs doubleaux qui prennent naissance à la hauteur des fenêtres. Ces arcs s'appuient sur un faisceau de colonnes dont la principale soutient l'arc doubleau et les autres les branches de l'ogive. Ce faisceau descend jusqu'au pied de la grande nef,

qui nous occupe a été appelée Église Notre-Dame. Elle fut, dès son origine, consacrée aux saints Gœury et Maurice.

pour former, avec les colonnes qui soutiennent les grandes arcades et les arcades des bas-côtés, un ensemble de pilier semblable à celui que l'on rencontre dans beaucoup d'églises de cette époque. Cette voûte, telle que nous la voyons aujourd'hui, n'existait point dans la construction primitive : l'église de 1051 n'avait point de voûte ; elle était recouverte d'un simple plafond de bois orné probablement de peintures, selon la mode de l'époque. Nous avons dit plus haut, en effet, qu'au-dessus des voûtes actuelles, on peut encore voir des débris d'une grecque rouge, blanche et noire, qui ne laisse point de doute sur le genre de couverture de l'édifice primitif. Mais on comprend à quels accidents nombreux, à quels dangers continuels exposait la présence de ce plancher en bois, couronnant un édifice où la plupart des cérémonies religieuses se faisaient à la lueur de nombreuses lumières. Aussi, tenant compte, d'une part, de cet inconvénient réel, de l'autre, de la mode du temps où la voûte avait remplacé l'antique plancher, les architectes couvrirent d'une voûte la nef de St-Maurice.

Enfin, pour terminer l'étude de la nef principale, disons que la charpente, fort bien conservée et fort solide, du reste, qui soutient la toiture actuelle, doit être du XVe siècle ou du commencement du XVIe.

Les bas-côtés appartiennent à la même architecture que la nef et sont construits d'après les règles en faveur à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. La croisée d'ogive, comme dans la nef, y embrasse une travée et est séparée par des arcs doubleaux supportant une voûte et s'appuyant sur des colonnes à chapiteaux ornés de rares feuillages.

Nous avons étudié l'intérieur de la nef; passons maintenant à l'extérieur. Ce n'est certes point la partie la plus agréable de la tâche que nous nous sommes imposée.

D'un côté, nous trouvons d'abord les chapelles du Sé-

pulcre et du Rosaire, magnifiques laideurs, dont la dernière du XVIII[e] siècle, avec ses fenêtres d'une architecture incroyable et ses ornements d'un goût barbare. Il y a, certes, loin de là à ce style pur, élégant du XIII[e] siècle, qui contraste si singulièrement avec ces ornements rutilants et qui réclame si éloquemment la démolition de ces affreuses fenêtres qui n'ont que le mérite de faire voir dans tout son jour la laideur et le contre-sens de cette chapelle.

En quittant la chapelle du Rosaire et du même côté, nous trouvons accolées, aux flancs de la nef, une collection de maisons particulières, qui déparent entièrement l'édifice. Nous savons qu'il entre dans les projets de la vil e d'acheter, pour les détruire, toutes ces constructions, comme elle a détruit celles qui entouraient le chœur. Tous les amis de l'art, tous ceux qui ont quelque vénération pour cette église, ne peuvent qu'applaudir à un aussi louable et aussi sage projet, qui serait accueilli par l'approbation générale. Que coûterait à la ville une pareille dépense? Il s'agit de quatre ou cinq maisons de peu de valeur. Ceux qui savent s'imposer des sacrifices sérieux pour niveler leurs rues, embellir leurs promenades, qui comprennent qu'une ville doit être fière de ses monuments, reconnaîtront l'urgence des travaux de dégagement de l'église. Que si le sacrifice est trop lourd pour être supporté par un seul, qu'on s'adresse à tous, qu'on fasse des quêtes: et chacun sera fier d'avoir contribué, pour sa faible part, au dégagement et à l'embellissement de la maison de Dieu.

De l'autre côté de la nef, nous rencontrons la chapelle des Innocents et le vieux portail.

Nous avons remarqué déjà que toutes ces constructions, que toutes ces chapelles n'ont été bâties qu'après coup et qu'elles n'ont été que des concessions successives accordées par des considérations qui n'étaient point artistiques. La chapelle des Innocents, qui a été bâtie en 1439, est une de ces

concessions (1). On vient de reconstruire cette chapelle dans le goût du XIIIe siècle, et on a invoqué, pour la laisser subsister, le manque de place. Il faut évidemment que le bercail puisse contenir le troupeau, et puisque les Spinaliens sont plus dévots qu'ils ne l'étaient au Moyen-Age, il est juste que, pour la rareté du fait, on en tienne grand compte. Mais la chapelle qui remplace l'ancienne est-elle bien vraiment du XIIIe siècle et sera-t-elle en rapport avec l'intérieur des bas-côtés? Ces fenêtres larges, lourdes avec leurs meneaux massifs, leurs cintres timides, auront-elles l'élégance et l'élancement de celles construites au XIIIe siècle? Qu'on y prenne garde, l'architecture de cette époque ne souffre point de milieu : on fait un chef-d'œuvre ou une horreur; on est artiste ou maçon. Les travaux ne sont point encore terminés, et nous ne pouvons porter un jugement définitif; mais, selon nous, cette chapelle a de grands défauts. D'abord, nous n'avons jamais compris l'église St-Maurice que entièrement dépouillée de ces chapelles, qui dénaturent complètement le caractère de l'édifice, l'alourdissent, la déparent et en détruisent les proportions grandioses et sévères. Ensuite, la construction s'harmonise mal à l'extérieur, où il restera, entre la tourelle qui termine le transept et cette chapelle, un espace vide du plus disgracieux effet; elle n'est aucunement en rapport avec le portail qui la précède, et qui est d'une architecture postérieure. A l'intérieur, elle produit une espèce de retrait qui nuit à la perspective générale et brise les lignes de tout le bas-côté où elle se trouve. Les voûtes qu'on a construites ne sont point semblables à celles des bas-côtés. Toutes choses qui font que, tout en tenant compte des considérations et des

(1) On lit dans les comptes de la ville que cette chapelle a été bâtie en 1439, avec la licence des Dames, proche les murs de leur église, et qu'en 1542 on y avait installé des lits pour les lépreux.

intentions sûrement très-bonnes qui ont amené la réparation de cette chapelle, nous n'y voyons, au point de vue architectural, qu'une œuvre fort médiocre et qui ne contribuera qu'à rendre la nef plus lourde et l'extérieur des bâtiments moins élégant. Le vieux portail est l'œuvre du XVe siècle. Il se compose d'un arc énorme précédant une voûte de 27 pieds de profondeur, soutenue par des arceaux de la plus grande portée. « En haut et en avant, à gauche et à « droite, dans les collatéraux, se trouvaient d'un côté l'Ascen- « sion du Christ ; de l'autre, le Christ expirant sur la croix, « la Vierge et la Madeleine pleurant à ses pieds ; plus bas, « dans la profondeur de l'arcade, un premier rang de co- « lonnes dont les chapiteaux sont sculptés avec une richesse « et une profusion singulières ; dans chaque entrecolonne- « ment (et il y en a onze de chaque côté) se trouvait une « statue plus grande que nature; plus bas encore, une au- « tre colonnade dont chaque entrecolonnement était sculpté « en bas-relief. » La porte d'entrée principale se compose d'un tympan sur lequel était représenté le Christ au milieu des douze apôtres; au-dessus, la scène du Jugement dernier, et enfin, tout en haut, le Père-Éternel jugeant le monde au dernier jour. Ce tympan est supporté par un trumeau à pans coupés, orné de feuillages et de colonnettes, et portant la statue de la Vierge. Malheureusement toutes ces richesses, toutes ces sculptures, ont été impitoyablement brisées et mutilées à la Révolution. Du vieux portail si riche, plein de vie, plein d'animation, avec son monde de pierre et ses peintures murales, dont on découvre encore des traces, il ne reste qu'une grande ouverture froide, nue, qui porte des traces irrémédiables, hélas ! des stupides mutilations qu'elle a subies. La façade de ce portail est terminée par un pignon en triangle orné de quatre fenêtres géminées. On a prétendu, mais à tort, croyons-nous, que ce portail n'avait

point été achevé. Le pignon, tel qu'il est aujourd'hui, se trouve dans presque tous les portails de cette époque. Quelle autre terminaison pourrait-on imaginer de donner à ce portail? Quel indice peut faire supposer qu'il n'a point été terminé? Nous avouons ne pas avoir trouvé de traces de cet inachèvement.

Ce portail avait très-probablement été précédé d'une porte, d'une ouverture quelconque qui permît aux paroissiens de se rendre à l'église, car nous avons vu que, dès les premiers temps, l'église St-Maurice était *paroissiale*. Plus tard, les bourgeois bâtirent ce portail. Nous n'avons point connu de document qui nous permette de fixer l'époque de cette construction. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas, mais ils ne se trouvent, certes, ni dans les archives de la ville, ni dans celles du chapitre. Tout ce que nous avons pu découvrir relativement à ce portail, c'est qu'en 1481, 558 *personnes donnèrent chacune de* 5 *à* 10 *deniers pour la réfection de l'entrée de Monsieur St-Gœury* (1). Il s'agit évidemment là d'un travail assez considérable, pour lequel une quête avait été faite parmi les paroissiens. Est-ce la construction du portail lui-même? Est-ce seulement la réparation? Le champ des conjectures est vaste. On a parlé aussi d'un procès entre le chapitre et les bourgeois, à propos de cette construction; nous ne disons point qu'il n'ait pas eu lieu, mais nous n'en avons trouvé aucune trace dans les nombreuses pièces que nous avons dû consulter. Peut-être les pièces de ce fait historique se trouvent-elles, comme tant d'autres, dans quelque collection particulière, et alors il serait vivement à désirer qu'elles ne soient point ignorées de ceux qui s'occupent de l'histoire de la ville.

Tour. — La tour est la seule partie de l'édifice qui

(1) Archives de la ville, Compte de cette année.

nous reste à étudier, et ce n'est certes pas la moins curieuse. Elle se compose d'une masse en carré long qui occupe toute la partie inférieure de la nef. Cette tour se compose de deux étages superposés ayant chacun des ouvertures séparées. Mais ce que nous voyons n'est point la tour primitive, celle bâtie avec l'église romane. Il y a eu là un fait étrange et dont les exemples, croyons-nous, sont assez rares. La première tour s'élevait à la hauteur de la tour actuelle et était de la largeur de l'étage supérieur. Les traces en sont encore visibles dans l'intérieur de l'église et dans la tour elle-même. Mais il est probable que, lorsqu'il devint urgent de réparer la nef, de transformer l'édifice de 1051, par suite du temps, de la mode, du progrès, la tour, elle aussi, fut soumise à cette transformation. Alors on imagina un singulier remède : on revêtit d'une sorte de manteau de pierre la tour qui menaçait ruine, on encadra la construction primitive dans une épaisse couche de maçonnerie, qui se termina là où nous voyons se terminer maintenant la première galerie. Cette chemise de pierre garantit la solidité de la tour, la ramena au genre roman. Des ouvertures du plus singulier goût et de la plus capricieuse architecture ornèrent la partie supérieure de cette enveloppe et un espace, une sorte de chemin circulaire, fut laissé entre l'ancienne tour et la nouvelle construction. Puis, pour mettre le tout en accord, on remplit les ouvertures supérieures, qui étaient en plein-cintre, d'un tympan soutenu par deux petits arcs gothiques venant s'appuyer sur une colonne qui sépara en deux parties la large ouverture romane.

La tour, ainsi modifiée, gagna beaucoup de solidité, mais perdit son élégance, son élancement et prit l'aspect d'une sorte de donjon, de tour fortifiée, préparant ainsi bien des tortures à l'imagination de ceux qui, de notre temps, ont voulu y voir une défense pour protéger le chapitre

contre l'ennemi. Nous connaissons des gens qui, si on les poussait un peu, vous montreraient certainement l'endroit de cette tour où l'on plaçait l'artillerie.

Le pied de cette tour a été orné, en 1847, d'une porte de style roman, exécutée d'après les plans de M. Laurent, conservateur actuel du musée, et de M. Grillot, architecte. Cette porte, conçue dans de bonnes proportions, dessinée par un artiste qui a à la fois le goût de l'art et le respect des traditions archéologiques, fait le plus grand honneur à M. Laurent. Il serait à souhaiter que toutes les réparations et toutes les constructions qu'on a faites à l'église soient conçues d'après le même esprit. Nous ne ferons qu'une seule observation à propos de cette porte, observation qui n'a pas même rapport à l'exécution de ce beau travail. Est-elle bien conçue d'après les modèles tirés de monuments lorrains? Est-ce bien le roman lorrain, tel qu'il se retrouve ailleurs? L'artiste ne s'est-il point un peu inspiré des romans bourguignon et normand? C'est une simple question que nous nous posons; mais qu'importe! Cette ouverture détruit la nudité de cette carrière de pierre, elle donne du mouvement à ce lourd ensemble, et M. Laurent a tiré, en archéologue et en artiste, tout le parti qu'il a pu des conditions déplorables dans lesquelles il devait exécuter son œuvre.

Nous aurions encore bien des détails à enregistrer, bien des remarques curieuses à faire dans l'église Saint-Maurice. On n'en a jamais fini avec ces vieux monuments où chaque siècle a laissé son empreinte. Mais terminons ici cette Étude déjà trop longue, et résumons les détails que nous avons donnés :

1° L'origine de l'église Saint-Maurice remonte à l'origine de la ville elle-même, c'est-à-dire à la fin du X[e] siècle.

2° Elle a été reconstruite entièrement aux XII[e] et XIII[e] siècles; de nombreuses réparations sont venues la modifier dans les siècles suivants.

3° Si, comme on l'a laissé entrevoir, on veut rendre à ce monument une partie de sa beauté et de sa pureté premières, voici les changements que, selon nous, il réclame :

Suppression des maisons accolées aux flancs de la nef et de la tour ;

Suppression des chapelles du Rosaire et du Sépulcre qui ne devront être remplacées par aucune construction extérieure ;

Enfin, si l'archéologie seule était consultée, sacrifice des constructions modernes et contemporaines, les sacristies et la chapelle des Innocents.

4° Il faut relever la tourelle dont il n'existe plus qu'une partie à la même hauteur que la tour Saint-Esprit ; réparer autant que possible le vieux portail et, enfin, ne point laisser la tour principale dans l'état d'abandon où elle se trouve. Mais qu'on se garde bien, comme nous en avons entendu manifester le désir, d'y ajouter une flèche que la construction actuelle ne supporterait peut-être pas, et qui n'a point de raison d'être. Ce qu'on doit vouloir avant tout, c'est conserver le caractère primitif du monument, c'est la restauration pure et simple de la vieille basilique ; car nous ne pensons point qu'on imagine mieux faire que les architectes du Moyen-Age. Si ceux-là n'ont point élevé de flèche, c'est que ce n'était point dans le style de l'édifice qu'ils bâtissaient ; c'est que le roman tel qu'ils le comprenaient n'admettait point cet ornement. On nous répondra qu'il y a certaines tours romanes ornées d'une flèche. Sans doute, mais il ne faut point oublier qu'il y a diverses familles de roman : le bourguignon, le poitevin, le provençal, le normand, absolument comme il y a plusieurs patois. Qu'on n'aille donc point chercher ailleurs qu'en Lorraine le type sur lequel on se basera : ce serait vouloir parler provençal à un Flamand, alsacien à un Breton. Conservons les monuments historiques, mais ne les dénaturons pas.

RAPPORT

A M. LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

SUR LES

PEINTURES D'AUVILLARS ;

PAR M. CH. VASSEUR,

Membre de la Société française d'archéologie.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous nous avez chargés, M. Bouet et moi, d'examiner les peintures exécutées sous la direction de M. le comte de Galembert, dans l'église d'Auvillars. Nous avons rempli cette mission le samedi 14 juillet, par un très-beau temps. Nous mentionnons cette particularité, non-seulement pour nous rappeler le charme de cette excursion dans des vallons pittoresques, mais surtout parce que l'état de l'atmosphère n'est pas indifférent pour l'examen des peintures.

I.

L'église d'Auvillars a été décrite et dessinée dans la *Statistique monumentale du Calvados* (t. IV, p. 187 et suiv.), nous n'en ferons pas une nouvelle description. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler ici la disposition du chœur, auquel on a donné la décoration polychrôme dont nous nous occupons.

Ce chœur est une construction du XIIe siècle, régulière, et assez monumentale pour le pays. Le chevet est droit, butté, comme les murs latéraux, par des contreforts plats en pierre de taille ; les pleins sont en blocage. Ce parallélogramme se subdivise en deux travées voûtées à plein-cintre, avec arcs-doubleaux et arceaux croisés de valeur égale ; chacun étant composé d'un double tore de même diamètre. Les retombées portent, à chaque angle, sur une colonne ; au centre, sur un faisceau de trois colonnettes à chapiteaux à feuilles plates, avec tailloir carré très-épais. Les bases sont à agrafes. Il n'y a pas d'arcs formerets. Chaque travée se trouve symétriquement percée de deux fenêtres cintrées de médiocre grandeur, très-légèrement ébrasées à l'intérieur. Deux fenêtres semblables s'ouvrent dans le chevet. Ces six baies donnent un jour assez abondant.

Dans le mur du sud, près de l'autel, se voit une piscine à deux cuvettes ; son arc surbaissé est garni d'un tore cordiforme, avec deux colonnettes trapues munies de chapiteaux à crossettes. Ces caractères nous ont paru se rapporter au XIIIe siècle avancé, époque un peu postérieure au reste de la construction. A côté, sous un enfeu sans aucune moulure, s'abrite une belle statue couchée, dont le dessin ci-joint nous dispensera de faire la description ; elle a subi quelques réparations (V. la page suiv.). Cette statue paraît du XVe siècle et nous serions tentés de la regarder comme l'effigie de *Me Jehan de Tournebu, curé de céans*, dont parle une inscription gothique placée vis-à-vis, au bas du vitrail de la première fenêtre du nord. Nous indiquons, en passant, cette fenêtre comme la seule qui ait conservé des fragments de vitraux coloriés, du reste d'un ton peu intense : c'est le donateur agenouillé aux pieds d'une Vierge, et au-dessus, un saint Jean, apôtre, avec un quatrième personnage. Les autres fenêtres sont garnies de verres incolores, et la lumière est



répandue d'une manière convenable dans toutes les parties de l'intérieur. Le maître-autel appartient au règne de Louis XV ; il a un rétable de dimension médiocre, soutenu par quatre colonnes ioniques cannelées. Son tabernacle, très-élégant, est accompagné de deux grandes statues d'évêques : un saint Germain et un saint François-de-Sales.

L'arc triomphal, qui met le chœur en communication avec la nef, se compose d'une ogive sans moulure, portée sur des piles rectangulaires avec un simple abaque. A l'extérieur, figure un rang de zigzags et une série de billettes. Deux petits autels Louis XIV, à colonnes torses, l'accompagnent à droite et à gauche.

II.

Voilà les surfaces que M. le comte de Galembert était appelé à couvrir des riches couleurs de sa palette. Disons-le de suite, il a réussi d'une manière très-satisfaisante. En employant des tons chauds, mais habilement combinés, il a pu contenter le goût inné du paysan pour la couleur vive, en restant à l'abri des critiques de l'archéologue pur. C'était là le problème difficile, devant la solution duquel nous voyons tous les jours échouer des artistes.

Nous donnerons donc à l'œuvre de M. de Galembert des éloges sans restriction, et pour qui connaît notre manière de voir en fait de peinture, ce simple mot dit beaucoup. Toutefois, nous nous permettrons quelques observations de détail : c'est tout ce que notre critique trouve à reprendre dans ce travail considérable.

Une draperie verte, avec de grands fleurons bruns, couvre la base des murs. Cette draperie est frangée d'un large galon. Au-dessus règne une bande assez haute, une sorte de *litre* remplie d'un *potencé contrepotencé* rouge et bleu.

Les colonnettes portent des ornements géométriques variés de forme et de couleur, dont la plume décrirait difficilement la combinaison généralement satisfaisante. Le même système se reproduit sur les nervures de la voûte. L'arc-doubleau central est garni uniformément, sur ses deux moulures, d'un damier rouge et vert. Des rinceaux fort bons se dessinent sur les ébrasures des fenêtres, qu'entoure une arcature continuée sur le nu des murs, pour servir de niches à huit personnages en pied, d'un bon dessin et d'une bonne couleur. Ces figures, disposées en vis-à-vis, quatre sur chaque mur, portent les noms suivants :

Nord.	*Sud.*
Saint Exupère.	Saint Joseph.
Saint Pierre.	Saint Paul.
Saint Jean.	Saint Mathieu.
Saint Marc.	Saint Luc.

Les arcatures se détachent sur un fond de méandres, nébules, points de Hongrie, d'un dessin très-heureux et d'un effet très-décoratif, qui rappellent certaines tapisseries du XVe siècle, mais auxquels on peut faire prendre place dans tous les styles d'architecture.

Les écoinçons des voûtes sont azurés, suivant l'usage, avec un semé d'étoiles d'or. Au centre de chaque triangle on a dessiné un médaillon circulaire encadrant, dans la première travée, le monogramme du Christ, **X P**; dans la seconde, le chiffre de la Vierge, **M A**.

On a réservé, autour du tombeau, une décoration spéciale beaucoup plus moderne de style que celle de l'ensemble du monument. C'est un hommage rendu à la vérité historique. Du reste, nous n'avons rien à dire de particulier sur cette décoration.

L'intrados de l'arc triomphal est orné de rinceaux fort

jolis. La voussure, à l'extérieur, a été également coloriée.

La nef est tout-à-fait incolore.

Voyons les quelques taches que nous avons remarquées dans cet immense tableau. On a négligé de faire suivre les contours des plis simulés au galon de la draperie verte ; c'est un désaccord assez choquant. Le potencé rouge et bleu de la bande supérieure tranche bien vivement avec le ton calme et effacé de la draperie ; nous aurions préféré un ton moins cru, moins heurté. Nous ferons le même reproche au damier de l'arc-doubleau.

On peut adresser aussi une légère critique aux peintures des chapiteaux : elles effacent trop la sculpture. Les ornements employés sur les tailloirs n'ont pas assez d'importance décorative pour le rôle joué par ces membres d'architecture dans les constructions de l'époque de transition. Le brillant des nervures et du fût des colonnettes les écrase et les diminue. De même, les dents de scie faisant généralement bordure à toutes les nervures, au lieu de leur donner le relief, la valeur qui leur appartient, effacent les saillies : mieux aurait valu une ligne ferme au contour et bien rechampie. Les rinceaux des fenêtres sont un peu grands, peut-être ; reproche à faire généralement à tous les ornements. On les dirait originairement composés pour une place moins rapprochée du spectateur ou pour un monument d'une autre dimension. Cette question d'échelle est le point le plus délicat de toute construction ou décoration. Que viennent faire là aussi les dessins étrusques, rouge sur fond noir, placés sous la base de ces mêmes fenêtres ? C'est un hors-d'œuvre tout-à-fait en désaccord avec l'ensemble de l'ornementation et dont l'effet est loin d'être heureux.

Nous aurions bien quelques questions à poser relativement au choix des figures, à leur corrélation ; mais ceci regarde le programme tracé à l'artiste et non son exécution ; d'ailleurs, toutes ces questions iconographiques sont grosses de

règles liturgiques dont les développements n'entrent pas dans le cadre de ce travail.

Nous critiquerons encore les chiffres jetés au milieu de la voûte. Pourquoi ces deux emblèmes du Christ et de la Vierge? Ils ne sont ni de l'époque, ni du style de la décoration, ni d'un style concordant avec eux. Si l'on a voulu faire du symbolisme, c'est du symbolisme à faux.

Comme ceux des fenêtres, les rinceaux de l'arc triomphal sont trop grands pour le point rapproché qu'ils occupent. Enfin, la décoration de la voussure extérieure est trop dure, trop fortement colorée. Il aurait fallu faire servir l'arc triomphal de transition entre la nef incolore et la partie, si richement teintée, qui attire l'œil au fond du sanctuaire.

Nous ne savons, Monsieur le Directeur, si nous avons réussi à vous donner une idée de cette composition, digne à tous égards de la visite des amateurs du beau. Dans tous les cas, vous avez pu le voir, les légères critiques auxquelles nous nous sommes franchement livrés, chemin faisant, confirment notre jugement, et ce travail fait le plus grand honneur à M. le comte de Galembert.

III.

Dès notre entrée dans l'église d'Auvillars, notre attention fut entièrement captivée par les peintures qui devaient faire l'objet spécial de notre étude; mais, notre examen terminé, il nous resta encore quelques instants pour étudier les autres parties de l'édifice, et chercher, suivant la coutume des archéologues passionnés, jusque dans les moindres recoins, quelque souvenir du passé historique de cette localité, si importante au moyen-âge. Nous avons pu constater combien M. le curé sait apprécier le monument dont il est en possession; ce qu'on ne voit pas partout.

Dans la sacristie, nous avons trouvé une liste des curés et vicaires à partir du commencement du XVe siècle. Il serait à souhaiter de voir chaque prêtre faire, dans sa paroisse, comme M. le curé d'Auvillars.

L'église est fort bien tenue. On n'y voit point traîner ces mille ustensiles qui déparent continuellement telle église de grande ville que nous pourrions nommer.

M. le curé d'Auvillars fait marcher de front les études liturgiques et les études historiques. Si son autel de la chapelle du Rosaire est anti-liturgique et critiquable de tout point, ce à quoi il n'a pas encore pu remédier sans doute, le maître-autel est orné suivant toutes les règles. Les chandeliers placés sur les gradins sont de hauteur graduée; bientôt, nous l'espérons, les laides souches en fer-blanc qu'ils portent seront remplacées par des cierges de cire à fleurs multicolores; la lustrine rouge dont ils sont enveloppés doit être un simple préservatif contre la poussière, nous aimons à le croire, et elle disparaît dès que l'autel est disposé pour une cérémonie quelconque.

Les deux petits candélabres en bois tourné posés sur les crédences de l'autel méritent d'être conservés, malgré leur simplicité. La dinanderie, plus ou moins argentée, fabriquée de nos jours ne les vaut certainement pas.

Certaines gens ont manifesté à M. le curé d'Auvillars leur étonnement de ce qu'il a conservé un autel du dernier siècle au milieu d'un chœur d'un gothique si bien caractérisé. Nous, nous lui adresserons des félicitations pour ce fait. Cet autel s'harmonise parfaitement avec son entourage, beaucoup mieux, peut-être, que ne ferait un autel du XIIe siècle, si nous pouvions nous familiariser avec ses formes, et si l'on trouvait un ouvrier capable d'en faire un, sans mélange de styles hétérogènes. Dans tous les cas, cet autel est une date historique bonne à conserver.

Les deux petits autels de l'arc triomphal sont aussi parfaitement à leur place : nous avons vu avec intérêt leurs parements peints. M. le curé fera bien de leur donner tous ses soins.

Les chandeliers des céroféraires, restés dans le sanctuaire, portaient des cierges de cire ; nous aimons à croire que ce n'est pas à une circonstance fortuite que nous avons dû de voir ce retour vers le vrai.

Le lutrin nous a paru du XVIIe siècle. Il est curieux, et tout homme de goût le préférera, malgré sa simplicité, à ces édifices mal conçus en fonte ou en dinanderie, qui se rencontrent trop souvent, et ont occasionné la ruine, la destruction d'objets semblables à celui sur lequel notre attention s'est fixée à Auvillars.

Nous nous permettrons de recommander à M. le curé d'Auvillars la conservation du tableau appendu au mur du sud, dans la nef. Comme tous ceux où se trouve représentée la Vierge au Rosaire, ce tableau est d'une bonne exécution, et il tire un grand intérêt du blason de confrérie placé au bas. Il occupait, sans doute, le centre du rétable de la chapelle, à la clef de voûte de laquelle on retrouve un blason semblable. Nul obstacle, selon nous, à ce qu'il reprenne son ancienne place.

IV.

Le but de notre voyage étant ainsi rempli, nous employâmes le reste de notre journée à visiter les localités à portée de la route. Nous nous dirigeâmes d'abord vers l'église de Bonnebosc. Elle date du XIIe siècle dans son ensemble. Comme celle d'Auvillars, elle est décrite dans la *Statistique monumentale*, mais son article n'est accompagné d'aucun dessin. Nous offrons donc ici un croquis de la curieuse arca-

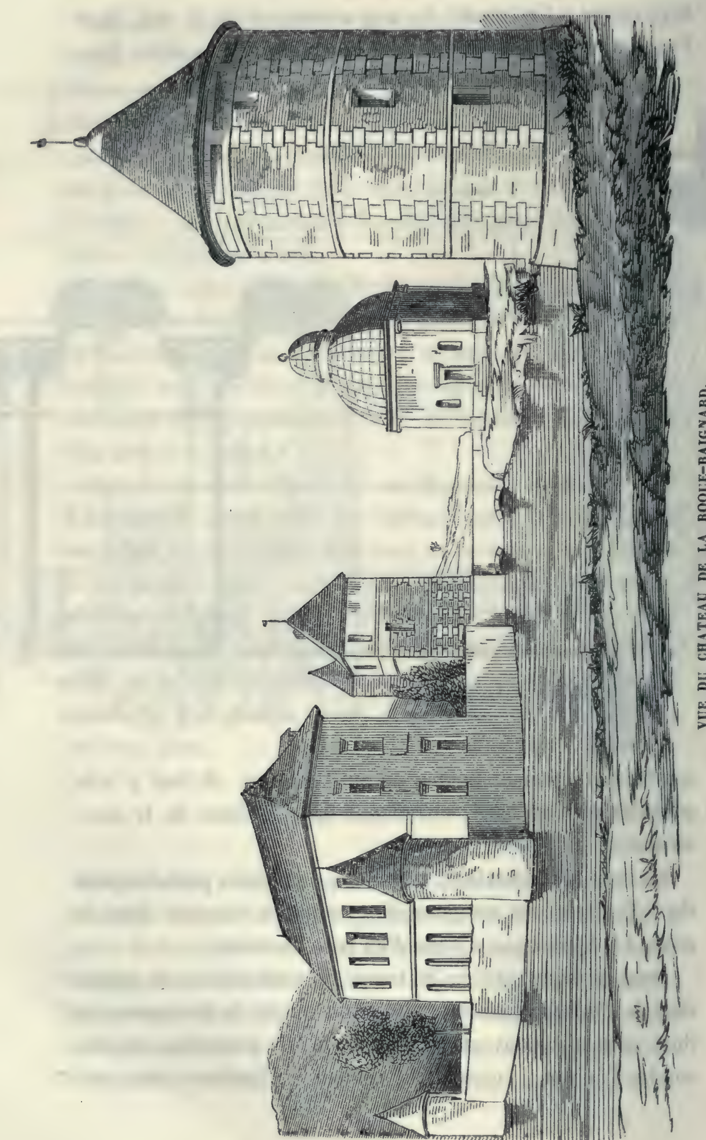
ture placée à l'extrémité du mur méridional de la nef, dont l'existence est assez inexplicable, quand on considère l'en-



semble parfaitement homogène qui l'entoure. Il faut y voir probablement un essai, abandonné dans le reste de la construction.

La croix du cimetière, avec autel de pierre, probablement du XVe siècle, est un genre de monument très-rare dans le pays. La *Statistique* a omis d'en faire mention.

Nous n'avons pas eu le temps de rendre visite au sphinx dont le *Bulletin monumental* a fait connaître la découverte, et dont nous n'aurions pas eu, du reste, la prétention de résoudre l'énigme. Le soleil descendait à l'horizon ; nous re-



VUE DU CHATEAU DE LA ROQUE-BAIGNARD.

prîmes la route montueuse qui devait nous ramener à Lisieux.

En passant au pied du château de la Roque-Baignard, il nous fut impossible de résister au désir d'étudier, pendant quelques instants, cette masse de constructions, en majeure partie de la fin du XVIe siècle, assises dans une position magnifique au milieu de belles eaux et de la plus luxuriante végétation.

Là fut la demeure de Gilles-André de La Roque, l'auteur de l'*Histoire de la maison d'Harcourt*, qu'on peut appeler, à bon droit, l'histoire généalogique de toutes les grandes familles de Normandie. Là aussi séjourna M. Pierre-Élie de La Roque, l'éditeur de la *Recherche de Montfaut* et de la *Recherche des Élus de* 1540. Pour des amateurs de blason, comme sont les rédacteurs de ce rapport, c'était un pélerinage obligé. Le dessin ci-joint montre s'il a été fidèlement accompli.

Cinq minutes après nous saluions les murs du Val-Richer, dont personne n'ignore le nom, depuis qu'il est la résidence préférée d'un de nos plus illustres contemporains; puis nous traversâmes la Boissière, et jetant un coup-d'œil de loin sur le camp romain du Castellier, dont nous apercevions par échappées les retranchements, nous arrivâmes bientôt à notre destination. A vous, Monsieur le Directeur, il appartient de décider si notre journée a été bien employée.

LES RUINES

DE CABRENÇ

Par M. RATHEAU,

Chef de bataillon du Génie, à Porquerolles (îles d'Hyères).

Entre les deux torrents de La Manéra et de la Serralonga, existe une longue arête de séparation (*sierra* en espagnol, *serra* en catalan), qui donne son nom au village de Serralonga, dont l'église remonte, dit-on, au commencement du XI[e] siècle (1018).

L'arête se termine vers le sud, à 6 kilomètres de Serralonga, par des masses granitiques élevées à 1,500 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. On peut y arriver de Serralonga en suivant la crête, ou bien de La Manéra, par une marche d'une heure et demie dans les deux cas. Dans le second, partant du village, on suit d'abord le sentier qui conduit au col de *las Falguères* ; puis, tournant brusquement à gauche, on gagne en montant, d'abord le *Mas-Balladou*, et ensuite le col du même nom ; là, on revient à droite, suivant un petit sentier à peine tracé dans le rocher, au milieu d'une végétation rabougrie, lequel conduit par une pente assez raide à l'extrémité sud de l'arête, sur des rochers

dont le nom de *Cabrenç* indique assez l'inaccessibilité pour d'autres que les chèvres ou d'agiles montagnards.

Donnons d'abord un aperçu topographique des lieux. Trois pics ou sommets distincts terminent la *serra*. Le plus élevé est celui qui est à l'extrémité sud : il se compose d'une arête de roches granitiques de 15 mètres de largeur au plus, sur environ 60 mètres de longueur. De toutes parts les roches descendent à pic, et l'on ne peut l'aborder que par une ascension difficile opérée du côté sud.

La seconde élévation, située à 100 mètres environ de la première, dont elle est séparée par une gorge profonde (Voir le profil général), est encore exclusivement composée d'une masse granitique affectant une forme conique, dont le sommet est 20 ou 25 mètres plus bas que le précédent ; elle est, en outre, d'un accès plus facile, quoique présentant encore certaines parties infranchissables.

Enfin, la troisième offre un cône assez régulier, dont la pointe, distante de la précédente de 150 mètres environ, est beaucoup moins élevée, et accessible de toutes parts.

Notre premier soin, en arrivant sur la hauteur principale, fut de prendre une idée sommaire des vieux débris que nous voulions explorer, et nous reconnûmes : 1° que les ruines du point sur lequel nous étions avaient incontestablement appartenu à une ancienne forteresse féodale ; 2° que sur la seconde hauteur était une tour avec une première enceinte ; 3° enfin, qu'une seconde tour existait sur la troisième pointe.

Nous allons successivement décrire ces anciennes constructions, et les restaurer autant du moins que nous le permettra ce qui en subsiste encore.

Château de Cabrenç proprement dit. — L'enceinte principale s'élevait sur la plate-forme allongée de laquelle nous

avons déjà parlé, et l'occupait entièrement. Elle était formée de murailles de 1 m. 50 cent. d'épaisseur, de la hauteur desquelles on ne peut juger aujourd'hui parce qu'elles sont en partie renversées; mais il est probable qu'elle n'était pas considérable, car on était suffisamment garanti contre l'escalade par des escarpements de 20 à 40 mètres de hauteur. A l'extrémité nord s'élevait le donjon, de forme rectangulaire, ayant extérieurement 18 mètres de longueur sur 11 mètres de largeur, avec des murailles de 2 m. 30 cent. d'épaisseur. A l'intérieur, il se composait d'une salle unique, couverte d'une voûte en plein-cintre de 6 m. 40 cent. de portée et de 8 mètres de hauteur sous clef. Sur la voûte était probablement une plate-forme.

Au milieu de l'enceinte sont les ruines d'une petite chapelle qui, d'après d'anciennes cartes, était autrefois dédiée à saint Michel. Sa forme est celle de presque toutes les chapelles de la montagne, à savoir une nef rectangulaire, ayant extérieurement 5 mètres sur 4 mètres, terminée par une abside demi-circulaire.

A l'extrémité sud, on voit encore la porte de l'enceinte de laquelle partaient des escaliers descendant à une plate-forme naturelle, située à un niveau inférieur de 15 ou 18 mètres. Ils ne sont plus aujourd'hui indiqués que par quelques marches et par les traces des murs percés de portes qui les barraient de distance en distance.

Le constructeur a profité de cette plate-forme inférieure, entourée au sud et à l'est par des précipices infranchissables, et à peine accessible par les pentes très-raides qui se trouvent à l'ouest, pour créer une première enceinte, à l'angle est de laquelle se trouvaient les communs du château. Les murailles qui l'enferment ont 1 m. 50 cent. d'épaisseur. C'est dans la partie ouest que s'ouvre la porte d'entrée qui, aujourd'hui encore, donne seule accès dans ces ruines. Elle a 2 mè-

tres de largeur ; une voûte en arc de cercle la recouvre. Ni fossés ni pont-levis ne la précèdent : elle est au niveau du sol ; on n'a même pas pris la précaution d'y placer une herse. Le mode de fermeture était des plus primitifs : les battants étaient maintenus fermés par deux barres de bois engagées horizontalement dans la maçonnerie.

Il est probable que la partie supérieure des murailles était garnie d'un simple chemin de ronde, avec un parapet à hauteur d'appui de 40 à 50 centimètres d'épaisseur. Du reste, il n'existe aucune trace ni de créneaux ni d'archères, et l'on ne s'est nullement préoccupé du flanquement, c'est-à-dire de la nécessité de battre le pied des murailles : on comptait évidemment plus sur la force naturelle de la position que sur le secours de l'art.

Si l'on fait attention à la simplicité de ces moyens de défense ; si l'on tient compte de la forme carrée du donjon, de la part si faible attribuée au logement, c'est-à-dire au confortable de la vie ; si l'on étudie en outre ces vieilles murailles aux parements réguliers formés de moëllons en pierres granitiques rectangulaires ; si l'on tient compte en outre du choix de la position, on ne peut douter que ce castel ne date des premiers âges de la féodalité, c'est-à-dire du XI[e] siècle. Le petit nombre de documents historiques que j'ai pu recueillir, et que je dois presque tous à l'obligeance de M. Alart, archiviste du département, ne contredisent pas une opinion basée d'abord exclusivement sur des données archéologiques.

La première charte connue qui fasse mention du château de Cabrenç est de 1141 (*Marca*, 399). En 1267, le sire Guillem-Ugo de Serralonga, avant de partir pour la Terre-Sainte, fait son testament : on y lit la mention d'un don fait par lui *ad ecclesiam de Cabrencio* ; on y signale en outre le fief de Cabrenç comme étant sous la dépendance féodale du vicomte de Castelnou, et comme ayant lui-même sous sa mouvance les

fiefs de Palalda et de Montalba. On peut seulement en conclure que le château n'est pas postérieur au XIIe siècle.

Il se pourrait bien d'ailleurs que, dans certains cas, il y ait eu confusion entre le château de Serralonga et celui de Cabrenç ; un instant même j'avais cru à une identité complète, grâce à l'inutilité de mes recherches à Serralonga et dans les environs, pour retrouver d'anciennes constructions. Dans le village lui-même, il n'y a rien absolument qui puisse faire admettre l'existence d'un château, et chose assez curieuse, on ne voit même dans ce centre d'habitation, qui est très-ancien, aucune trace d'enceinte défensive.

Au sud et à quelques centaines de mètres de distance, sur un petit mamelon isolé, très-inférieur au village, existent bien les ruines d'un ancien château ; mais, en les examinant, j'y ai reconnu les marques distinctives d'une construction du XVIe siècle, et l'on dit encore dans le pays que c'était une maison de campagne des comte de Ros. Je n'ai pu reconnaître sous ces ruines aucune substruction antérieure.

Mais cette idée de ne faire qu'un château de ceux de Serralonga et de Cabrenç, a dû céder devant une distinction positive faite entre les deux dans une charte de 1277. Seulement, où était ce château de Serralonga ?

Quant à la chapelle St-Michel, il est probable qu'elle est de la même époque que le château.

Tour n° 1. — Pour gagner le col de séparation entre le château et la tour n° 1, et arriver à cette dernière, le seul chemin praticable est de reprendre le sentier sur le flanc ouest de la montagne. On peut, à la rigueur, suivre les pentes de rocher qui partent du donjon; la voie est sans doute plus directe, mais elle est dangereuse et praticable seulement pour les gens habitués à la montagne.

Cette seconde construction se compose, ainsi que nous

l'avons déjà dit, d'une tour centrale élevée au point culminant du rocher, et d'une enceinte en maçonnerie qui se développe au sud, à l'est et au nord, mais que l'on a jugée inutile du côté de l'ouest à cause de la hauteur et de la raideur de l'escarpement.

Parlons d'abord de l'enceinte extérieure. Elle est formée par un mur de 1 mètre d'épaisseur ; on ne peut se rendre compte aujourd'hui de sa hauteur. Ce mur est percé de créneaux alternativement ouverts à deux hauteurs différentes, afin de laisser mieux voir le terrain. Cette disposition se retrouve dans plusieurs anciens châteaux, et notamment dans celui de Cortsavy. Ils ont la forme des créneaux actuels, mais sont très-rapprochés les uns des autres. La porte regarde le sud, c'est-à-dire l'ancien château que nous venons de quitter : le mode de fermeture est le même que celui de la forteresse. Du reste, on n'entrevoit aucune préoccupation de flanquement, pour ce point faible, autre que celui des créneaux : seulement un second mur, parallèle à celui dans lequel est percée la porte, existe à 12 mètres en arrière et forme une seconde enceinte, motivée suffisamment et par la présence de la porte, et par l'accessibilité plus facile de ce côté.

La tour présente, à l'extérieur, la forme d'un prisme octogonal très-irrégulier. Elle est isolée sur un massif de rochers, remplacé vers le nord et vers l'ouest par un mur de soutènement à parois très-inclinées, suivant à peu près la forme de la tour, et dont la hauteur varie entre 2 et 4 mètres. La porte qui est sur la grande face, au sud-est, est à 1 m. 60 cent. au-dessus de l'assise de rocher, et comme celui-ci est déjà presque à pic sur une hauteur égale, on ne pouvait pénétrer qu'au moyen d'une échelle. En l'escaladant, on pénètre dans une chambre carrée, de 4 m. 20 cent. de côté, qui était éclairée par une petite fenêtre d'architecture romane. Du reste, la tour, dont les parties supérieures sont effon-

drées, ne s'élève plus aujourd'hui qu'à 5 ou 6 mètres au-dessus du rocher; les voûtes n'existent plus, leurs débris couvrent le sol intérieur, et il est impossible de rien présumer sur ce qui existait autrefois sans faire des fouilles que je ne pouvais entreprendre.

Je me contenterai de faire remarquer d'abord combien il y a peu de vide dans cette immense maçonnerie, puis la disposition de ce vide. Au lieu d'être au milieu de la tour, il est reculé vers le sud-ouest, laissant ainsi une épaisseur qui atteint jusqu'à 5 mètres du côté du nord-est. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette disposition.

Quel fut le but de cette seconde construction ? La tour et son enceinte furent-elles une annexe du château principal ? La même bannière flottait-elle sur les deux donjons ? La réponse à ces questions n'est pas douteuse. L'histoire, d'abord, ne signale aucun autre fief rival et voisin de celui de Cabrenç; ensuite la preuve la plus concluante de leur réunion est dans l'impossibilité, pour le petit castel, de vivre en ennemi à côté de son puissant voisin. Ce dernier devait être d'ailleurs bien insuffisant, bien petit pour les seigneurs de Serralonga, et il est tout simple qu'ils aient fait bâtir une annexe pour suppléer à ce qui leur manquait et à ce qu'ils ne pouvaient trouver sur la plate-forme supérieure. Le système de construction l'indique bien clairement : c'est du côté du château principal que sont tournées toutes les parties faibles de l'ouvrage secondaire, c'est-à-dire les entrées. En outre, c'est vers ce point que la tour a ses épaisseurs de maçonnerie les moins considérables, tandis que l'on renforce énormément la seule partie accessible opposée au château. Il n'y a pas danger, en effet, qu'une attaque en règle se fasse contre le côté sud ; mais, comme l'on peut craindre que l'on n'y tente quelque surprise nocturne, à cause des portes, on redouble l'enceinte.

Toutefois, la communication entre les deux châteaux était bien difficile, et peut-être serait-ce le cas de croire à quelque passage souterrain allant de l'un à l'autre, passage dissimulé avec tant de soin, ou tellement ruiné vers ses débouchés, qu'on ne pourrait aujourd'hui le retrouver. Le souvenir, au reste, n'en est pas absolument éteint dans la mémoire des habitants. Une légende qui existe dans le pays, la seule qu'on ait pu me raconter, parle de souterrains allant du château à l'extérieur. Suivant elle, « il était autrefois (style de conte et de légende) un duc de Cabrenç, que ses cruautés et ses rapines avaient fait détester de tout le pays. Suivant l'usage, un pacte existait entre lui et le démon, grâce auquel il avait pu construire un souterrain allant de son château à Barcelone. Maintes fois, à la fin d'un repas, manquant de quelque plat, il envoyait son écuyer par le souterrain, et, en quelques minutes, celui-ci était de retour, rapportant le plat demandé. » Supposons que le souterrain aille seulement au second castel, que celui-ci renferme les provisions de bouche, et voilà la légende parfaitement expliquée. Qui sait si, en faisant des fouilles dans la tour n° 1, on ne trouverait pas d'abord un étage inférieur, chose fort probable, parce qu'il en existe dans beaucoup d'autres tours, et puis à la suite un souterrain de communication.

D'après une autre version, cette tour, au lieu de renfermer les provisions du château, servait de prison. Rien n'empêche de croire à cette double destination, dont la seconde surtout me semble très-probable.

Cherchons à déterminer, maintenant, l'époque de la construction de ce second ouvrage. Les maçonneries de la tour ont beaucoup d'analogie avec celle du château principal; mais elles sont moins soignées ; les assises des parements sont moins régulières, les pierres moins bien taillées. Cette différence est plus sensible encore dans l'enceinte extérieure ; elle

indique évidemment une construction postérieure à celle du château, mais appartenant toujours à l'époque romane : la forme de la petite fenêtre placée au-dessus de la porte de la tour en fait foi. Qui sait s'il ne faut pas voir dans cet ouvrage l'accomplissement de l'engagement que prenait, en 1277, Bernard-Ugo de Serralonga de *redire*, *de novo*, réédifier une tour et une *fortitudo* dans le lieu de Serralonga ? Soit que l'on ait ici confondu Serralonga et Cabrenç, soit que Bernard-Ugo ait préféré faire tourner l'exécution de sa promesse au profit du château de Cabrenç, on retrouve bien dans ces constructions la tour, et les murs qui l'environnent représentent la *fortitudo*.

Cette date de la fin du XIIIe siècle s'accorde, du reste, avec les inductions archéologiques que nous tirions tout à l'heure de la forme extérieure du monument ; car on a déjà remarqué bien souvent que les formes romanes se prolongèrent plus longtemps dans le Roussillon que dans le centre de la France, surtout pour des constructions aussi reculées dans la montagne, et l'on s'en servait encore au XIIIe siècle, bien que le gothique eût alors prévalu dans les contrées plus septentrionales.

Tour n° 2. — Enfin, il nous reste à étudier une troisième construction : la tour n° 2. Nous avons déjà dit qu'elle occupait le sommet d'nn monticule naturel qui domine le col Balladou à l'ouest d'une part, et, de l'autre, l'arête descendant à Serralonga vers le nord. Vue du côté du sud, c'est-à-dire de la tour n° 1, la tour n° 2 a l'air d'être rectangulaire ; mais, en s'en approchant davantage, on y reconnaît six faces irrégulièrement disposées. L'intérieur est un rectangle de 4 m. 20 c. sur 3 m. 70 c. (Voyez les plan, coupe et élévation). Il y a trois étages, plus une plate-forme supérieure. Le rez-de-chaussée a moins de hauteur que les deux autres étages. Au-dessus de chacun d'eux est une voûte ogivale qui

supporte l'étage supérieur ; la forme de l'ogive, assez peu élancée, répond à la période moyenne de l'art ogival.

La voûte supérieure, qui est en partie détruite, avait une épaisseur que j'évalue à 1 mètre environ, n'ayant pu la mesurer directement. Les voûtes intermédiaires n'ont que 30 centimètres à la clef.

Le rez-de-chaussée n'est plus élevé au-dessus du sol comme dans la tour précédente ; on y entre de plain-pied par une porte percée dans la face qui regarde le sud-est, porte large de 1 m. 20 c. et haute de 2 m. 20 c. ; un arc de cercle très-surbaissé en forme le linteau. Les communications d'un étage à l'autre sont organisées en vue d'une défense intérieure, et rendues, par conséquent, aussi difficiles que possible. Un escalier de 70 centimètres de largeur, à marches très-élevées, est ménagé au-dessus de la porte, dans l'épaisseur du mur. Son palier de départ est à 2 m. 80 c. au-dessus du sol ; on ne pouvait donc y arriver que par une échelle que l'on retirait à l'occasion.

Au premier étage était évidemment le logement de la garnison. On voit encore dans cette pièce les restes d'une cheminée, dont le vaste manteau est assez bien conservé. Elle est placée dans le mur opposé à la porte ; le tuyau s'élevait dans l'épaisseur du mur ; il est aujourd'hui obstrué par les décombres.

La communication entre le premier et le deuxième étage se fait absolument de la même manière qu'entre le rez-de-chaussée et le premier. Il en est de même pour arriver à la plate-forme ; seulement, je n'ai pas marqué ce dernier escalier sur la coupe. J'ai déjà dit que la plate-forme était en partie détruite : on ne peut donc affirmer qu'elle fût entourée d'un mur d'appui ; mais cette précaution me semble absolument nécessaire à 15 ou 16 mètres de hauteur au-dessus du sol, et avec les vents violents qui règnent dans le pays.

Le rez-de-chaussée prend jour par la porte : quand elle était fermée, il devait y régner une assez grande obscurité. Une fenêtre, située à hauteur d'appui, éclaire le premier étage, la chambre habitée. Mais le second, qui servait probablement de magasin et de passage pour monter à la plate-forme, ne voit le jour que par deux créneaux, inutiles d'ailleurs à la défense. On remarque encore une ouverture plus petite, située au-dessus de la porte d'entrée, sous l'arcature qui recouvre l'escalier, dans la partie peu épaisse du mur. Elle a évidemment le double but d'éclairer cet escalier, et surtout d'accabler de projectiles les ennemis qui tenteraient d'enfoncer la porte.

La défense de la tour est au reste toute passive : ni créneaux, ni archères. Une attaque en règle n'était guère à craindre en ce point ; dans une attaque de vive force, on ne pouvait essayer ni de ruiner des murs aussi épais, ni d'escalader une hauteur de 16 mètres d'escarpe. Il fallait donc, de toute nécessité, s'attaquer à la porte qui avait le même genre de fermeture que celle indiquée pour la porte du vieux château, c'est-à-dire deux traverses horizontales, opération pendant laquelle les défenseurs de la plate-forme et ceux du premier étage pouvaient accabler les assaillants de projectiles de toute sorte.

Si, malgré ces différentes précautions, la porte était enfoncée, l'ennemi pénétrait dans le rez-de-chaussée; mais il ne pouvait arriver au premier, et il restait soumis aux coups du défenseur, l'accablant de projectiles par un machicoulis ménagé à la voûte ogivale contre l'escalier. Il lui était donc difficile de se maintenir dans cette position.

Ajoutons, pour en finir avec la défense de cet ouvrage, qu'au pied de la tour régnait une petite plate-forme de 3 ^{m} 50^{c} de largeur environ ; dominant le sol environnant de près de 1 ^{m} 50 ^{c}, et enceinte d'un fossé qui pouvait avoir 4 mètres

de largeur en haut. Escarpe, contrescarpe, fossé, tout est tellement ruiné qu'il est difficile de se faire une idée exacte du profil. Ce que l'on peut affirmer, c'est que cette première enceinte, remplaçant des lices en bois difficiles à établir sur le roc, était peu importante. Pour l'escarpe et la contrescarpe, on s'était contenté d'une maçonnerie de pierres sèches ; leurs talus étaient doux, et la profondeur du fossé, que l'on ne peut guère évaluer aujourd'hui, devait être très-faible.

Cette tour est d'une époque évidemment postérieure à celle où furent construits les deux ouvrages dont nous avons parlé d'abord. La forme ogivale des voûtes suffirait seule pour l'indiquer. Ainsi que nous le disions tout à l'heure, ce ne fut guère qu'au XIVe siècle qu'elle pénétra dans ces parties reculées du Roussillon. Ce serait donc au plus tôt à cette date qu'il faudrait faire remonter la construction de la tour qui nous occupe. Un autre indice, plaidant en faveur de cette opinion est dans le mode de parement employé. Il est beaucoup moins soigné que dans les deux ouvrages précédents, pour lesquels l'ouvrage est uniforme et ressemble à un mur de pierres de taille, pour les parements. Dans la tour n° 2, la pierre de taille a été économisée ; on n'en a mis qu'aux angles et aux entourages des portes et fenêtres. Pour le reste, on s'est contenté de moellons plus petits et taillés moins régulièrement. C'est un style de décadence, riche encore, mais toutefois inférieur aux précédents. Cette gradation est en parfait accord avec les différentes phases par lesquelles passe la féodalité. Riche d'abord et toute-puissante, elle développe tout le luxe possible dans des constructions qui font en même temps son honneur et sa force. Mais, dans sa lutte contre l'autorité royale, elle perd successivement du terrain ; sa fortune, sa puissance vont en diminuant du XIIIe au XVe siècle, et cette décadence se fait sentir progressivement dans les constructions qu'elle élève.

Mais revenons à notre tour, que des considérations générales nous ont fait un instant abandonner. Pourquoi avoir élevé ce monument, alors qu'il en existait déjà deux autres si rapprochés? La réponse à cette question ne me semble pas douteuse. Le château et la première tour sont des monuments purement militaires, destinés au seigneur, à ses hommes d'armes, à ses richesses, à ses prisonniers: leur faible capacité suffit à peine à tous ces besoins. Il en est cependant un autre à satisfaire, et d'autant plus impérieux que la puissance du haut baron est plus menacée: c'est celui d'être prévenu des mouvements ennemis, et d'en prévenir les châteaux voisins. On aurait pu, à la rigueur, organiser ce service spécial sur le donjon du château ou sur la première tour; mais tous les deux étaient nécessaires à la défense, et la tour n° 2 fut construite dans ce but. Tout vient l'indiquer: son organisation défensive est faible, toute passive et destinée à une très-petite garnison; sa hauteur est considérable, et elle découvre beaucoup mieux le village de Serralonga et les plateaux intermédiaires que les deux autres ouvrages, dont elle dépend d'ailleurs évidemment, car ici encore la porte et le côté faible des maçonneries se trouvent dirigés vers la tour n° 1, tandis que l'on a renforcé la partie opposée.



DU MUSÉE LAPIDAIRE DE LYON

ET DES MUSÉES LAPIDAIRES EN GÉNÉRAL.

CONFÉRENCE

FAITE A LYON, LE 3 MARS 1867,

POUR L'ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL,

PAR M. EGGER,

Membre de l'Institut.

(Analyse communiquée par un auditeur.)

Dès l'année 1839, dans une leçon publique, faite en séance de la Société des *Méthodes d'enseignement*, M. Egger recommandait l'alliance de l'archéologie avec l'histoire des peuples anciens, et il citait la ville et le musée de Lyon comme un exemple frappant de l'importance des collections lapidaires pour éclairer et compléter les récits des historiens. Il comparait le peu que nous apprennent, sur cette grande cité, tous les écrivains de l'antiquité réunis, avec le trésor de renseignements précieux que nous trouvons dans les inscriptions déterrées du sol de l'antique Lugdunum et conservées sous les arcades du Palais-des-Arts. Encore ne pouvait-il citer alors, à l'appui de son opinion, que les textes déchiffrés et expliqués par Ménétrier, par Spon, par Artaud. Depuis ce temps, les richesses épigraphiques de Lyon se sont presque doublées.

La munificence intelligente de l'administration municipale n'a reculé devant aucun sacrifice pour enrichir ces archives de notre plus lointain passé, et une foule de savants, dont quelques-uns sont illustres, qui tous jouissent d'une réputation méritée, MM. Greppo, Comarmond, Montfalcon, de Boissieu, Léon Renier, Martin-Daussigny, Auguste Bernard, Allmer, ont éclairé d'une lumière souvent inespérée ces pages parfois si obscures, soit par leur concision, soit par les altérations que le temps leur a fait subir.

M. Egger avait suivi de loin, avec le plus vif intérêt, ce progrès de la science; il a voulu le constater sur place, et il a puisé dans cette étude une foi nouvelle à ces vérités qu'il enseignait et propageait depuis trente ans. La visite du Musée lyonnais est la plus éloquente démonstration de l'utilité des collections de ce genre, soit pour l'histoire, soit pour la littérature, et la plus utile leçon pour certaines améliorations dont nos monuments modernes seraient susceptibles.

Nous ne reproduirons pas en détail les arguments, si divers et si frappants, qu'il a accumulés à l'appui de cette double thèse. Il a montré de quel prix était, par exemple, pour la connaissance de l'histoire de Rome et de la Gaule, soit la fameuse Table de Claude, qui, selon la belle expression de M. Michelet, est « la première de nos antiquités nationales, le signe de notre initiation dans le monde civilisé », soit l'inscription d'Aquila Timesitheus, qui, habilement commentée par M. L. Renier, nous donne l'histoire officielle et, pour ainsi dire, les états de service d'un grand fonctionnaire romain. Les restes précieux de l'autel de Rome et d'Auguste, si heureusement retrouvés et interprétés par M. Martin-Daussigny, puis par M. A. Bernard, rappellent l'organisation municipale de la Gaule antique, et cette représentation des soixante nations gauloises au centre politique et religieux de la domination romaine parmi nous. Enfin, que d'utiles indi-

cations sur l'organisation même de la colonie lyonnaise et de son administration intérieure, dans ces nombreuses inscriptions, sur les *augustales*, sur les corporations industrielles, sur les magistratures locales et populaires !

Au point de vue de la littérature et de la langue, les renseignements ne sont ni moins nombreux ni moins importants. Outre que la table de Claude nous offre un magnifique exemple de l'éloquence impériale, un *discours de la couronne* authentique, dont Tacite, dans son énergique résumé, n'a pas dépassé la majesté, tous ces textes, même les plus humbles (et surtout les plus humbles) ont l'utilité capitale de nous montrer par quelles altérations successives le latin s'est transformé, comment il s'est peu à peu approché du français moderne. Parmi ces inscriptions intéressantes, surtout pour les littérateurs, il faut citer l'épitaphe bilingue qu'a récemment publiée M. Allmer dans les *Mémoires* de la Société impériale des Antiquaires de France. Elle rapproche trois nations ; car ce marchand, dont la destinée nous est racontée en grec et en latin, était Syrien de naissance.

Ainsi, les inscriptions ne nons initient pas seulement à la vie publique des peuples, elles nous font pénétrer dans la vie privée des individus. De là un autre intérêt et une autre utilité. A côté des grands événements et des hommes considérables, elles nous montrent ce que le moraliste P. Charron appelle le *tous les jours* et les existences bourgeoises des sociétés antiques.

Nous y voyons leurs côtés mesquins, leurs vanités, leurs misères, mais aussi leurs côtés touchants, leurs vertus domestiques, leurs affections de famille, dont l'écho est arrivé jusqu'à nous à travers les siècles, comme la voix même du cœur humain. M. Egger n'en a cité ici que trois exemples, mais qui suffisent à marquer d'une manière bien vive cette perpétuité des sentiments de l'homme. C'est d'abord l'in-

scription funéraire d'une bonne et chaste épouse à qui son époux rend ce témoignage « que sa mort est le seul chagrin qu'elle lui ait jamais causé », exprimant ainsi, seize siècles à l'avance, une pensée dont on a trop loué Louis XIV. Puis une autre épitaphe d'honnête femme dans les rangs les plus humbles sans doute de la société. Son mari (un bourgeois des Angles, près Avignon) s'excuse sur la modeste pierre qu'il lui consacre, « de n'avoir pu faire mieux à cause de sa pauvreté : » *Qualem paupertas potuit memoriam dedi*, dit-il avec une précision touchante. Enfin, l'épitaphe souvent citée de ce petit baladin d'Antibes qui n'a laissé dans le monde que ce souvenir « d'avoir deux fois dansé sur le théâtre et d'y avoir été applaudi », *bis saltavit et placuit.* Ces trois inscriptions ont suggéré à M. Egger, sur les sentiments de famille et aussi sur la triste destinée du pauvre petit saltimbanque latin, des paroles émues dont l'accent a saisi son auditoire. A deux reprises, les applaudissements ont éclaté. En les entendant, nous pensions au mot de Pascal : où il croyait voir un professeur, l'auditoire avait trouvé un homme.

Si, après tant de révolutions de toute espèce, il reste à Lyon tant d'inscriptions antiques, quel devait être l'aspect des villes latines et grecques, au temps de leur antique splendeur ! M. Egger a montré qu'aujourd'hui encore, après tant de ravages, Rome, Athènes, Delphes sont de véritables musées, où les pierres écrites se comptent par milliers. A Delphes, le mur de soubassement du temple d'Apollon, récemment exploré par MM. Wescher et Foucart, est entièrement recouvert d'actes destinés à conserver le souvenir de l'affranchissement d'esclaves à qui leurs maîtres ont accordé ou vendu la liberté, sous la garantie du dieu qu'on adorait dans ce temple. Athènes est pleine de *stèles* (c'est le mot grec), c'est-à-dire de plaques de marbre où sont gravés des décrets, des traités, des procès-verbaux, des inventaires, des comptes

de dépenses, des actes de toute sorte. On disait une *stèle*, comme on dit aujourd'hui un papier, un parchemin ; toutes les pièces privées ou publiques dont l'authenticité a besoin d'être garantie se gravaient ainsi sur le marbre, pour être exposées aux yeux de tous. C'était la publicité du temps, ce qui remplaçait l'impression officielle, l'insertion au *Moniteur* ou au *Bulletin des Lois.* C'est ainsi que l'on a retrouvé, par exemple, il y a trente ans, un inventaire de la marine athénienne, où figure, entre autres noms plus ou moins dignes de souvenir, le nom illustre de Démosthène.

Même procédé de publicité dans l'antique Orient. Les rochers de l'Asie Persane et les murs de Ninive étaient des pages d'histoire où l'écriture et la sculpture se prêtaient un mutuel secours pour transmettre à la postérité les annales publiques.

La vallée du Nil nous présente un spectacle plus merveilleux encore. M. Egger a regretté que le temps lui manquât pour refaire avec nous ce voyage de Germanicus (Germanicus, le noble César, que l'on croit être né à Lugdunum), dont Tacite nous a trop rapidement retracé l'itinéraire (*Interim Germanicus Nilo subvehebatur,* etc.). Le temps lui manque pour cela. Il rappellera du moins que les pyramides, avec leur revêtement, aujourd'hui détruit, offraient, sur une surface de plus de 80,000 mètres carrés, de longues inscriptions historiques. Puis il signale les pylones et les obélisques de Karnak, ces mille monuments où, sous terre comme sur terre, l'histoire de l'Égypte se déroule en tableaux gigantesques et parfois d'une antiquité prodigieuse. Les explorations récentes, surtout celles de notre habile et savant compatriote Mariette Bey, agrandissent chaque jour l'intérêt d'un tel spectacle. Les inscriptions grecques elles-mêmes y contribuent. M. Egger a surtout appelé l'attention sur cette inscription d'Ipsamboul, où s'est conservé à la postérité le nom des premiers Grecs, les mer-

cenaires du roi Psammétik, qui ont, pour ainsi dire, ouvert l'Égypte à l'influence hellénique. Ainsi, l'antique terre de Pharaon raconte elle-même, par des inscriptions, des peintures et des sculptures, sa plus lointaine histoire ; il n'y manque que le jugement d'un Thucydide ou d'un Tacite.

L'histoire a donc été écrite sur la pierre et le bronze avant de l'être dans les livres ; même quand elle a été dans les livres, elle est restée en partie sur la pierre et le bronze. Là elle était plus durable, car s'il est vrai que parfois les livres restent quand les monuments périssent, en somme les livres ont péri plus souvent que les monuments. Elle était aussi plus accessible, plus populaire : c'était comme un enseignement permanent et public ; on la lisait dans les rues, sur les murs des édifices ou sacrés ou profanes. Cela explique (M. Egger l'a finement remarqué), pourquoi l'histoire semble avoir été si peu enseignée dans les écoles grecques et latines. C'est que la société ancienne avait moins besoin que la nôtre d'un tel enseignement.

Une conséquence pratique à tirer de ces considérations, c'est qu'en gardant nos livres et en étudiant nos histoires imprimées, nous pourrions tirer des inscriptions un plus grand parti. D'abord, il serait bon de populariser parmi nous l'étude de nos richesses lapidaires, d'instituer, par exemple (ce qui serait un autre genre de conférences), des promenades archéologiques dans nos musées pour tous ceux qui désirent s'instruire, comme le Ministre de l'Instruction publique en a récemment institué pour les élèves de nos lycées, comme on en a organisé dans les manufactures pour les élèves de certaines écoles.

En second lieu, nous pourrions imiter les anciens dans ce que leurs procédés épigraphiques avaient de bon, de sensé, d'utile. Nous donnons à nos rues des noms de citoyens illustres; mais bien souvent la foule des lecteurs ne connaît d'eux que

leur nom. Pourquoi n'y pas joindre une date, quelques détails sur leurs travaux, sur les services qui leur ont mérité cette récompense nationale? Quelques plaques de marbre ou de bronze à l'angle de nos rues formeraient pour l'enfant, pour l'ouvrier qui passe, pour l'étranger, une sorte de dictionnaire biographique des plus utiles et des plus intéressants. De même, les inscriptions de nos monuments pourraient être plus explicites, plus claires, plus instructives. Il est regrettable qu'un promeneur curieux, pour savoir qui a construit l'Hôtel-de-Ville de Lyon ou celui de Paris, soit obligé d'ouvrir un livre et d'entrer dans une bibliothèque. C'est là un genre d'instruction qui devrait être absolument gratuit. Les inscriptions au grand air se détériorent, il est vrai. Mais ne nous faisons pas, à cet égard, plus malheureux que nous ne sommes. Si notre climat est plus destructeur que celui de Memphis ou d'Athènes, en somme c'est moins au climat qu'il faut s'en prendre de nos pertes qu'aux révolutions politiques, à la barbarie, au vandalisme. Or, de nos jours, on peut espérer que la civilisation n'a plus à craindre ce génie malfaisant; c'est donc le moment de multiplier sur les murs de nos villes modernes ces inscriptions si utiles qui complètent l'histoire, où la foule puise d'intéressants souvenirs, de sages leçons, et qui peuvent devenir, comme l'histoire elle-même, une grande école de bon sens et de patriotisme.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE,

PAR

MM. JOUSSET, A. PANNIER ET A. DE CAUMONT.



POTERIES ANCIENNES TROUVÉES PRÈS DE BELLÊME.

Dans la campagne de Bellême, à quatre kilomètres de distance de cette ville, direction d'Igé, est un lieu de maigre apparence qui n'a jamais été remarqué, parce que, au premier aspect, il n'a rien de remarquable. Ce lieu, de la contenance de quelques hectares, est un plateau sans élévation très-marquée, dénué de terre végétale, à peine recouvert d'herbe, sans haies, sans arbres, et faisant contraste avec le voisinage plantureux, comme l'est en général la province du Perche. Ce plateau s'appelle le Crochemélier ou Croche-Mélier (mélier ou mèlier, néflier sauvage), c'est-à-dire mélier croche, tortu rabougri; car ici tout est rabougri, même les quelques épines qui végètent à travers les pierres. Au milieu du plateau s'élève, sur une même ligne droite, une modeste maison composée de l'habitation, de l'écurie, de la grange. Là vivent de pauvres gens, flanqués de pauvres enfants, aidés de pauvres bestiaux. Cependant ces enfants, grâce à la pureté de l'air, à une infulation sans ombre, à la liberté sans limite, au fouet de l'air qui les empourpre, sont beaux et sympathiques. Devant la maison, un petit jardin, deux petits champs (car la patience humaine a ici, comme ailleurs, arraché la pierre, l'a rejetée sur le côté

pour remplacer la haie, a créé une légère couche arable), puis un terrain nu qui va nous occuper ; enfin le tout est terminé, vers l'ouest, par un ravin au fond duquel est une source ou lavoir, — douet ou douai, dans le langage percheron, — un ruisseau, un étang, une ruine de moulin. Du côté opposé, le ravin se relève d'une façon pittoresque en laissant une échappée. La maison du fond du ravin s'appelle Chantereine, Chante-Reine. Pourquoi ce nom de Chante-Reine ? Est-ce un souvenir de la reine Blanche qui aurait séjourné en ce lieu ? Chante-Reine signifie-t-il : glorifie-toi, chante, reine victorieuse de tes sujets révoltés du Perche ? Remontons le ravin et regardons bien ce qui le domine.

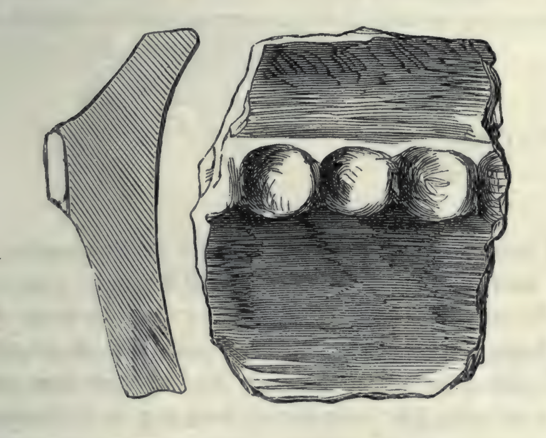
Là est une enceinte ovale dans la direction du sud au nord, de l'étendue d'un peu plus d'un arpent. Évidemment la main de l'homme a créé cette enceinte faite de terres rapportées et renforcées par de grosses pierres perdues dans le parapet. En dehors du parapet existe un très-large fossé. Ce parapet, très-accentué du côté est, devait mettre à l'abri d'une surprise contre un ennemi arrivant par le plateau. Du côté opposé, le parapet manque, le ravin rapide étant un moyen de protection. Il est bien clair que ce lieu a été un camp ; une troupe nombreuse y a séjourné. La partie comprise dans l'enceinte est nue, la terre végétale a été repoussée vers le parapet. Des épines courtes en font la seule décoration. Point de trace d'habitation, en maçonnerie, aucune brique épaisse, à larges rebords, comme au camp romain de Châtellier ; rien qui ressemble à la ville romaine de St-Ouen-de-la-Cour. Et puis, le camp romain affecte la forme rectangulaire ; ici, nous avons la forme ovale. Ce campement, qui n'est pas romain, appartient-il au moyen-âge ; quelle est sa date ?

Le nouveau propriétaire de Crochemélier, homme fort actif et intelligent, voulant tirer parti de sa propriété, du prix modeste de 250 francs l'arpent, attaqua par la pioche, à défaut

de la charrue qui ne pouvait y circuler, la pente rapide susceptible de rapport. A l'extrémité nord de l'enceinte, au pied du parapet, il ne fut pas peu étonné de rencontrer une couche très-épaisse d'excellente terre végétale. Cette terre, au lieu d'être de la terre ordinaire, est pulvérulente, noirâtre-cendrée; elle paraît le produit d'une grande quantité de matières décomposables qui, longtemps accumulées, subissent la lente transformation qui forme le terreau. Évidemment, les hommes qui avaient séjourné en cette enceinte avaient jeté à la même place, et dans une intention de salubrité, les détritus, les immondices du camp. On pouvait juger par la quantité du terreau que le séjour des hommes dans ce camp n'avait pas été court, mais s'y était prolongé. La permanence de la fortification, après des siècles de durée, attestait aussi le soin qu'on avait pris à sa confection, et que ce camp avait été stable et non passager. De même que de l'absence de maçonnerie on doit conclure que les logements des hommes avaient été des huttes en branches, en paille, en bruyère. Époque de barbarie !

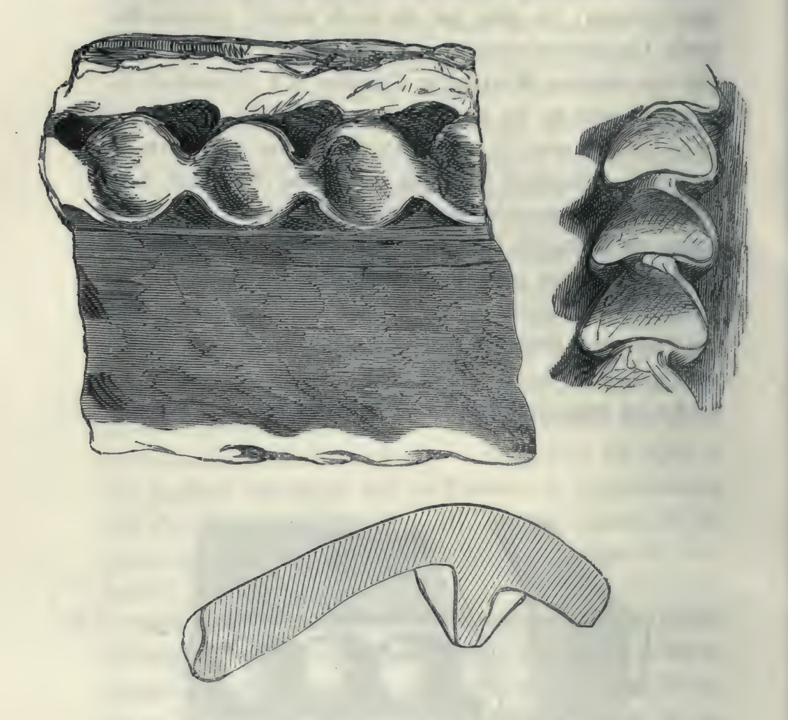
Notre cultivateur ne trouva pas seulement avec sa pioche du terreau, sa convoitise pour obtenir d'excellent trèfle ou sainfoin ; il trouva aussi des ossements et des débris de poteries. Mille autres ouvriers auraient dédaigné ces os et auraient achevé la destruction des poteries. Nous savons trop la rage de nos ouvriers pour détruire. Notre ouvrier, avec un rare bonheur, s'en garda, au contraire : il réunit ossements et poteries. Les ossements n'étaient point humains, mais les restes de gros animaux consommés par les hommes du camp et rejetés en dehors. Les poteries, également, avaient été jetées en dehors du camp après l'usage. Toutes étaient de grandes dimensions : on le comprend, il ne s'agissait pas ici d'un petit ménage, d'une famille unique, mais d'une grande famille de soldats. Leurs formes étaient variées ; ces poteries

servaient de marmites et de plats à manger. Les marmites sont ventrues ; les plats ont les bords évasés, presque élégants. Ces poteries n'ont aucune ressemblance avec les belles poteries romaines trouvées au Châtelier et à St-Ouen-de-la-Cour. La pâte en est argileuse et grossière ; la couleur est grise-noirâtre sale ; la consistance faible : une légère pression la détruit. L'intérieur de la pâte est comme charbonné. Cette poterie n'a été soumise qu'à une faible cuisson. A côté du camp, est la trace de larges foyers. Ceux qui se sont servis de ces vases n'étaient pas exigeants ; ils dédaignaient le luxe romain et le confortable actuel. Et pourtant cette poterie n'est pas absolument primitive, elle a un peu de décoration. Chaque vase porte à son bord ou à la gorge un cordon décoratif. Ce cordon est impossible à décrire ; le dessin seul peut le repro-



duire. Il a une ressemblance approximative avec ce que nous voyons figuré au-dessus des portes romanes des églises de nos campagnes du Perche.

En voulant fixer l'âge de ces poteries, ce qui nous amène-



rait à savoir l'âge de la station militaire de Crochemélier, nous sommes embarrassé. Nous étions disposé à reporter l'âge du camp au temps de saint Louis; mais, au temps de saint Louis, l'art et ses perfections existaient déjà. Il est vrai que la délicatesse de l'art n'est pas bien nécessaire dans une station militaire. Faire remonter ce camp à la fin de l'époque carlovingienne, ce que tendrait à faire supposer la décoration des poteries, nous répugne, quand notre attention se reporte sur les ossements abandonnés en ce lieu. Il me semble que les os d'animaux délaissés depuis tant de siècles ne doivent

pas avoir cette cohésion, cette résistance. Trop d'ancienneté détruit la gélatine, isole le calcaire et rend les os pulvérulents. En ne considérant que la décoration en elle-même, elle appartient au Xe ou XIe siècle.

Dans ce même terrain a été trouvée encore une pièce de mauvais argent; son épaisseur est plus forte, sa largeur est moindre qu'une pièce d'un franc. Une des faces, usée, ne peut être appréciée; ce qu'on y distingue est d'une confusion absolue. La foi aidant, on distinguera un oiseau. L'autre côté n'a ni inscription, ni figure soit française soit romaine. Un dessin palmé très-confus est ce que l'on peut saisir. Nous laissons son explication à la science des numismates, en gardant la croyance que la pièce est de l'origine la plus reculée. (Cette médaille appartient à l'époque celtique.)

Les travaux de terrassements continués à Crochemélier nous amèneront-ils d'autres richesses archéologiques? Nous le désirons ardemment, pour notre satisfaction personnelle et celle des amis d'une science pleine d'intérêt.

Dr JOUSSET,

Inspecteur de l'Association normande, à Bellême.

PLUS DE GIROUETTES !!!

La Normandie a été, pendant longtemps, la contrée des *girouettes*, soit dit sans calembourg. Elle est considérée de nos jours, par certains *collectionneurs*, comme la terre classique de l'art céramique.

On désigne vulgairement, sous la dénomination de *girouettes*, ces beaux et brillants *épis* en terre cuite émaillée qui couronnaient le faîte de nos manoirs normands, et dé-


10
20
30
40
50
60
70
80
90

coraient les lucarnes des maisons urbaines dont elles étaient, en quelque sorte, le complément indispensable. Ces produits remarquables de la céramique lexovienne ont été, pendant longtemps, confondus avec les superbes faïences de Bernard de Palissy, le célèbre potier saintongeois. Ils proviennent de l'ancienne fabrique du Prédauge, qui jouissait, aux XVIe et XVIIe siècles, d'une certaine célébrité. Gabriel Dumoulin, curé de Menneval, près de Bernay, comparait, dans son enthousiasme, la vaisselle de luxe sortie de cette fabrique aux produits similaires de l'industrieuse Venise, cette ancienne reine de l'Adriatique : « On fait à Manerbe, près Lisieux, « des vaisselles de terre qui ne cèdent en beauté et en ar- « tifice à celles qu'on nous apporte de Venise. » Les épis émaillés furent remplacés, au XVIIIe siècle, par des amortissements simplement vernis au plomb. Par leur composition moins riche et moins élégante et leur exécution grossière, ces nouveaux épis annonçaient une époque de décadence ; ils n'étaient pas, cependant, dépourvus d'art. Leur forme se rapprochait de celle des épis émaillés. La base, décorée de mascarons ou d'animaux fantastiques, servait de support à un vase à plusieurs anses, surmonté d'un pigeon. Le *Bulletin monumental* a offert à ses savants lecteurs de gracieux et intéressants spécimens de ce genre de décoration, qui s'harmonisait parfaitement avec les constructions en bois, si communes dans notre contrée, et avec le paysage qui les entourait.

On trouvera, dans le tome V^e de la *Statistique monumentale du Calvados*, qui vient de paraître, la description complète d'un des plus beaux épis émaillés de la fabrique lexovienne, dont la composition originale et tout-à-fait artistique révèle le goût et le talent du potier qui l'a façonné, digne *élève* ou habile *imitateur* du maître saintongeois. Les couleurs dominantes de la couverte métallique étaient le *blanc*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu foncé*, le *violet* et le *brun*.

Les procédés d'un art que Bernard de Palissy a porté à un si haut degré de perfection, et qu'un potier tourangeau, Avisseau, a appliqués, de nos jours, avec succès à ses œuvres, qui rappellent les anciennes faïences du XVIe siècle, sans toutefois les surpasser, étaient connus de nos artistes lexoviens.

Les produits de la fabrique du Prédauge, que nous étudions en ce moment, deviennent de jour en jour plus rares. Les brocanteurs et ces prétendus amateurs d'antiquités qui, dans un but de spéculation, recherchent tout ce qui est ancien et a une certaine valeur artistique, ont, depuis quelques années, fait une *ample moisson de ces brillants épis*, qui s'épanouissaient avec orgueil dans nos riches et plantureuses vallées; ils ont presque entièrement dépouillé nos campagnes et *laissé peu à glaner* après eux. La science archéologique, d'un côté (et c'est là, il faut bien le dire, le mauvais côté de la science), en attirant l'attention sur ces précieux produits d'un art aujourd'hui bien dégénéré; de l'autre, l'indifférence des propriétaires pour tout ce qui concerne l'histoire locale et pour tout ce qui a appartenu à leurs ancêtres, ont donné beau jeu aux *explorateurs* de cette partie de la Normandie, si riche en produits céramiques. Les propriétaires normands ont cru faire une *excellente affaire* en vendant *deux* ou *trois cents francs* les épis qui couronnaient leur antiqne manoir. Ces mêmes épis ont été revendus par les brocanteurs à des prix véritablement fabuleux. Le touriste normand qui parcourt, aujourd'hui, les environs de Paris et les anciennes provinces éloignées de la capitale, n'est pas médiocrement surpris en voyant se dresser sur le faîte d'une *villa* moderne ou d'une *bastide*, quelques-uns de ces épis de la fabrique lexovienne qui font là, si je puis m'exprimer ainsi, *triste figure* et semblent tout-à-fait *dépaysés*.

Aujourd'hui, que la *moisson est faite*, nous n'avons plus

que des regrets à exprimer et un vœu à émettre : nous désirons ardemment que les rares épis qui restent à glaner soient conservés avec soin, et que les propriétaires qui les possèdent ne se dessaisissent pas, malgré les offres séduisantes qui leur seront faites, de ces objets d'art qui, chaque année, augmentent de valeur et rappellent une industrie locale, jadis florissante.

A. PANNIER,

De la Société française d'archéologie, à Lisieux.

ARRIVÉE DE L'HOMME SUR LE GLOBE TERRESTRE.

D'où vient l'humanité? Ma foi, je n'en sais rien. / De Dieu.
Où va l'humanité? Je n'en sais pas davantage. / à Dieu.

La nouvelle école qui s'occupe de la période que l'on a appelée PRÉ-HISTORIQUE est loin d'être fixée sur une multitude de faits, et ses adeptes ne sont pas d'accord. Jamais on n'avait tant discuté ; on ne sait pas ce que la mâchoire du Moulin-Quignon a fait déjà noircir de papier ; pourtant cette pauvre mâchoire, dont plusieurs contestent le gisement, n'est qu'un détail : si nous pénétrons dans les arcanes de l'école, si nous examinons de près les questions qui surgissent par suite de l'observation des produits du travail humain dans les temps les plus reculés, nous verrons à quel nombre d'explications, de conjectures elles ont donné lieu sur l'immensité du temps écoulé, depuis que l'homme a paru sur la terre et qu'il lui a fallu lutter contre les phénomènes de la nature, se défendre contre les animaux sauvages, trouver des subsistances dans la chasse ou dans les fruits sauvages.

Il paraît, d'après M. de Quatrefages, que nous ne

descendons pas du singe, comme certains naturalistes nous l'avaient annoncé avec beaucoup de conviction ; mais que notre origine est contemporaine du mammouth et d'autres animaux disparus aujourd'hui de la surface du globe : nous devons être satisfaits d'une ancienneté si grande qu'on ne peut dire ce qu'elle représente dans l'espace du temps.

On vient de traduire un ouvrage intitulé : *L'Homme avant l'histoire,* par sir John Lubbock : nous y trouvons des principes qui méritent d'être médités : « Une nouvelle science est née au milieu de nous, dit l'auteur, cette science s'occupe de temps et d'événements bien plus anciens qu'aucun de ceux dont s'était encore occupé l'archéologue. Le géologue ne compte ni par jours ni par années ; les six mille ans qui, tout dernièrement encore, représentaient la somme totale de l'âge du monde, ne sont pour lui qu'une unité de temps dans la longue succession des époques passées. Nos connaissances géologiques sont certainement encore très-incomplètes ; sur bien des points, il nous faudra sans doute changer d'opinion ; mais, en somme, les conclusions que la géologie indique sont aussi définies que celles de la zoologie, de la chimie ou des autres sciences exactes. Pourquoi les méthodes d'examen, qui ont si bien réussi pour la géologie, ne seraient-elles pas appliquées à jeter quelque lumière sur l'histoire de l'homme antéhistorique ? L'archéologie forme le lien entre la géologie et l'histoire.

« Il est vrai que nous pouvons, à l'inspection des ossements et des dents des animaux, nous faire une idée de leurs habitudes et de leur mode de vie ; tandis que, dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pourrions pas toujours distinguer le squelette d'un sauvage de celui d'un philosophe. Mais, d'un autre côté, les animaux disparus ne laissent après eux que leurs ossements et leurs dents, tandis que, pour étudier les hommes du passé, il nous reste leurs ouvrages : les

maisons qu'ils habitaient, les tombeaux où ils enfermaient leurs morts, les fortifications qu'ils construisaient, les temples où ils priaient, les instruments dont ils se servaient, les ornements qu'ils portaient.

« Dans le but d'étudier avec soin les restes qui nous sont parvenus, on pourrait diviser l'archéologie antéhistorique en quatre grandes époques :

« Premièrement, celle du diluvium, époque pendant laquelle l'Homme se partageait l'Europe avec le Mammouth, l'Ours des cavernes, le *Rhinoceros tichorhinus* et autres animaux disparus. Nous pourrions appeler cette époque, l'époque « palæolithique » ;

« Secondement, l'âge des pierres polies, époque caractérisée par de belles armes, par des instruments faits de silex et d'autres sortes de pierres, mais pendant laquelle les hommes ne connaissaient aucun métal, si ce n'est l'or, qui paraît avoir été quelquefois employé en ornements. Nous pourrions appeler cette époque, l'époque « néolithique » ;

« Troisièmement, l'âge de bronze, pendant lequel ce métal a été employé à la fabrication des armes et des instruments tranchants de toutes sortes ;

« Quatrièmement, l'âge de fer, pendant lequel ce métal a remplacé le bronze dans la fabrication des armes, des haches, des couteaux, etc. Le bronze est encore, cependant, communément employé pour les ornements, et aussi pour les *poignées* d'épée et autres armes, mais jamais pour la lame. On continua, toutefois, de se servir des armes de pierre pendant l'âge de bronze et pendant l'âge de fer. Aussi la seule présence de quelques instruments de pierre n'est-elle pas une preuve suffisante qu'une « trouvaille », quelle qu'elle soit, appartienne à l'âge de pierre. »

Cette classification naturelle est aujourd'hui assez générale-

ment adoptée, mais on diffère beaucoup sur la longueur des époques; il y en a qui donnent à la première période des milliers d'années : quelques-uns attribuent à l'âge de bronze et à l'âge de pierrre plus de 80,000 ans; quelques autres vont même au-delà. M. Morlot, de Lauzanne, a essayé de mesurer le temps au moyen d'observations ingénieuses qui peuvent néanmoins être sujettes à erreur.

On peut donc dire que l'on ne connaît pas encore le moment de l'arrivée de l'homme sur la terre, et quand il a plu à Dieu de le créer et de l'installer sur notre globe.

La science, qui recherche tous les faits pré-historiques, n'en est pas moins très-intéressante, et M. Boucher de Perthes qui a, le premier de tous, exploré ces grandes questions, doit être satisfait de voir le progrès qu'elles ont fait.

Si le savant membre de l'Institut des provinces pouvait, avec son esprit pénétrant, nous dire où va cette humanité dont il a si longuement étudié le début dans les arts, il aurait résolu un autre problème qui occupe une autre école, l'école des économistes : je crois qu'il n'est pas plus facile d'arriver à la solution absolue de ce second problème qu'à la solution du premier; mais il est toujours bon de chercher, et ces recherches, je le répète, sont d'un haut intérêt. DE CAUMONT.

MANOIR-FALAISE, A LISIEUX.

A l'angle nord-ouest de la rue Pont-Mortain et de la Grande-Rue s'élevait à Lisieux une ancienne maison, nommée le *Manoir-Falaise*.

Cet antique manoir était précédé, comme toutes les maisons qui bordaient la rue Pont-Mortain, d'un porche en bois dont l'un des pôts, qui longtemps est resté debout, a été

abattu en 1836. « Les porches ou *alloirs* que l'on a tant cri-
« tiqués de nos jours étaient l'abri des passants ; c'était la
« galerie du marchand forain, le dépôt de ses marchan-
« dises (1). »

Dans les villes fortifiées, comme était Lisieux pendant la période du moyen-âge, le terrain étant rare, on empiétait le plus possible sur la voie publique. Les rues étaient étroites et tortueuses. « L'enserrement des cités, dit l'auteur d'une « notice intéressante sur les maisons de Troyes, l'une des « plus curieuses villes de France, explique ces retours sin- « guliers, ces servitudes à ramifications multipliées, qui « faisaient des arrière-corps d'habitation de véritables dé- « dales. »

M. Aufauvre justifie ces constructions du reproche de bizarrerie et de mauvais goût qu'on leur adresse journellement : « Ne suffit-il pas de rappeler l'enceinte inflexible dans « laquelle les éléments du travail et de la vente étaient forcés « de se développer ; les habitudes de la locomotion, qui « n'employait qu'exceptionnellement, à cause des routes, « les chariots et les voitures ? Qu'importait au cavalier, au « piéton, aux conducteurs de la bête de somme, habitués « des rues et des carrefours, que la voie fût droite ou « oblique, large ou étroite ! On savait les besoins, on y « pliait ses habitudes. »

L'habitation du marchand se distinguait d'une manière frappante de l'hôtel du seigneur et de la maison du bourgeois, devenu un personnage important dans la cité. Le citadin posait la façade de sa maison sur la rue ; l'homme noble élevait son hôtel ou son manoir en arrière, entre cour et jardin.

(1) On voit encore à Bernay quelques-uns de ces porches ou *alloirs* du moyen-âge, qui ne tarderont pas à disparaître. Ces porches étaient peu élégants, nous en convenons, mais fort commodes et d'un effet très-pittoresque.

Si vous visitez l'intérieur d'une de ces habitations, que le temps ou plutôt la main des hommes a épargnées, tout vous rappellera les mœurs et la manière de vivre de ceux qui les ont occupées.

Le Manoir-Falaise, sur lequel nous ne possédons aucun renseignement historique qui puisse intéresser le lecteur, relevait du comté de Lisieux (1). Le propriétaire était tenu de fournir, chaque année, le jour de la fête de saint Ursin, *un demi-homme armé de pied en cap,* et devait s'entendre avec le propriétaire du manoir voisin pour fournir *un homme.* Ce jour-là, l'évêque, comte de Lisieux, abandonnait à deux chanoines de la cathédrale sa juridiction temporelle. Les historiens de Lisieux ont décrit, dans leurs ouvrages, *la cérémonie de la comté ou solennelle cavalcade de MM. les chanoines comtes de Lisieux* (solemnis D. D. canonicorum comitum Lexoviensium obequitatio), pour laquelle les propriétaires des maisons qui relevaient du comté devaient fournir *vingt hommes* armés de toutes pièces.

On a retrouvé, il y a quelques années, dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville, plusieurs de ces armes, qui dataient de l'époque de la Renaissance (XVI[e] siècle). L'une d'elles ornait l'ancien musée. Elle était complète et offrait un curieux spécimen de ces riches armures qui nous reportent par la pensée à cette époque brillante du moyen-âge, déjà si loin de nous. Le casque en acier qui surmontait le *chef* du cavalier est décoré de légers rinceaux, gravés en relief, dont les capricieux enroulements révèlent l'art si difficile et si délicat du ciseleur qui l'a façonné.

A. Pannier.

(1) Cette ancienne maison, qui datait du XV[e] ou du XVI[e] siècle, était, pour nous servir des expressions d'un ancien titre, « mouvante « en franche bourgeoisie de l'évêché et vicomté de Lisieux » et faisait audit évêché une rente annuelle de 12 livres.

L'ÉGLISE DE TORDOUET (CALVADOS).

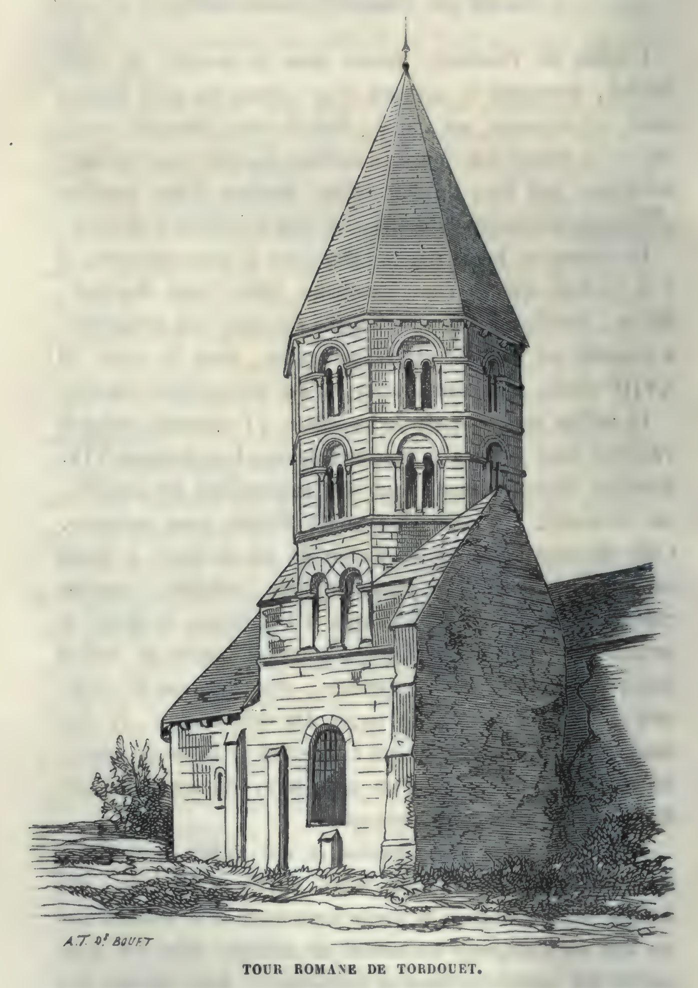
L'église de Tordouet, placée sous le vocable de saint Michel, couronne le sommet d'un coteau au pied duquel coule un ruisseau, ou douet, dont le cours sinueux (*tortus ductus*) a donné son nom à la paroisse. Sa belle tour romane, octogone, qui date du XIe siècle, domine d'une manière pittoresque les maisons du village et tous les vallons d'alentour.

Le chœur et la nef ont été bâtis dans le style classique, il y a environ quinze ans, l'ancienne église étant devenue, dit-on, insuffisante pour les besoins du culte. On remarque, à l'entrée du chœur, six belles stalles, dans le style du XVIIIe siècle, provenant du couvent des Mathurins de Lisieux.

La nef est accompagnée de bas-côtés, à l'extrémité desquels s'élèvent deux jolis autels avec rétable dans le style Louis XIV. L'ancien chœur roman, qui sert aujourd'hui de sacristie, est très-petit. Il offre une voûte d'arête sans nervures. Celle du sanctuaire est en forme de cul-de-four. A droite est pratiquée une belle piscine ogivale, trilobée, à double cuvette, qui date du XIIIe siècle. A l'extérieur, le chœur se termine par trois pans coupés, autrefois percés de petites fenêtres en forme de meurtrières, ayant environ 90 centimètres de haut sur 16 de large. On voit encore, du côté nord, l'une de ces fenêtres qui a conservé sa forme primitive. La corniche, composée d'un gros tore, est supportée par des modillons en forme de consoles.

La tour, placée entre chœur et nef, offre deux étages éclairés par de nombreuses baies. Carrée à sa base, elle devient octogone dans la partie supérieure et se termine par un toit en charpente recouvert en ardoise. Elle est supportée par quatre arcades en plein-cintre, avec retraite, qui reposent sur des colonnes dont les chapiteaux, grossièrement sculptés, sont formés de larges feuilles recourbées en vo-

lutes. Sur l'un des claveaux de l'arcade qui sépare le chœur



TOUR ROMANE DE TORDOUET.

du transept, est représenté un animal chimérique, ressemblant à un cheval.

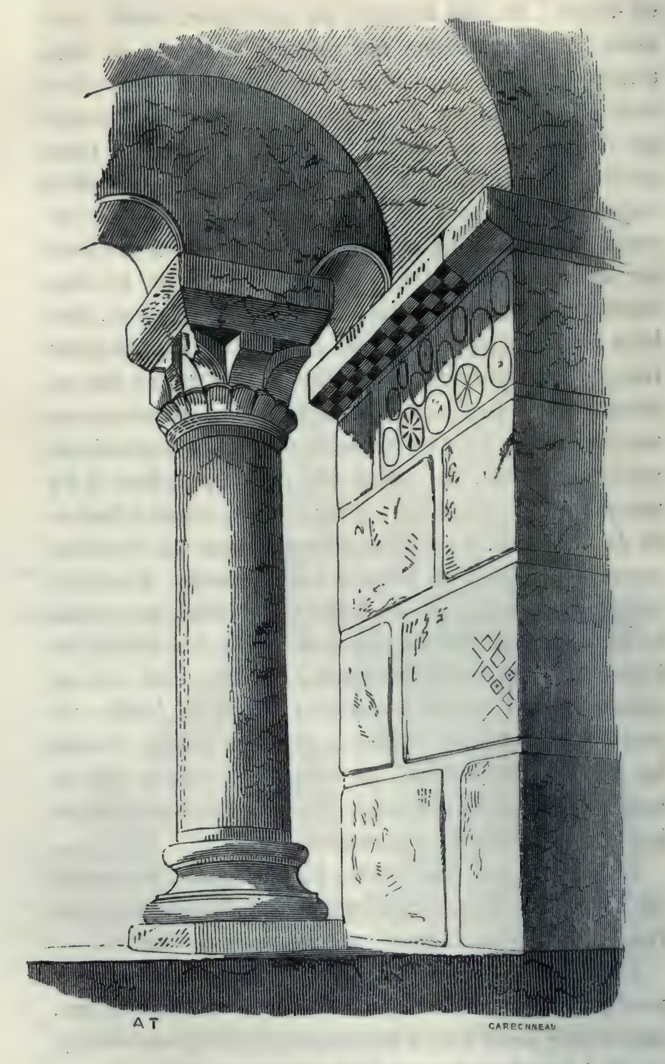
Le bas de la tour, autrefois flanqué de contreforts plats,

est éclairé, du côté du nord, par une fenêtre cintrée, moderne. Au-dessus règne une arcature composée de deux arcades simulées, reçues de chaque côté par une colonnette. La transition du carré à l'octogone est ménagée par des trompes formant, à l'extérieur, une saillie triangulaire et s'amortissant, à l'intérieur de la tour, en forme de coquille dont le bord ou cintre externe est formé de claveaux extradossés. Le milieu de l'arc, au lieu d'être fermé par une clef, présente un joint rempli de mortier. Les deux étages supérieurs de la tour offrent, sur chaque face, deux baies étroites séparées par une colonnette et dans un grand cintre dont l'archivolte repose, de chaque côté, sur une colonnette (V. la page suivante). La base de ces colonnettes est une base attique ; elle est composée de deux tores séparés par une scotie garnie, de chaque côté, d'un petit listel. Il n'y manque que le congé qui, ordinairement, réunit la base au fût de la colonne. Les tailloirs forment damier. Le cintre qui surmonte les baies du premier étage retombe, d'un côté, sur une colonnette, et de l'autre sur le tailloir qui termine les pieds-droits et relient les baies entre elles. L'archivolte des fenêtres de l'étage supérieur repose, de chaque côté, sur une colonnette dont les chapiteaux sont formés de feuilles recourbées en volute. La surface de plusieurs pierres, formant les claveaux des fenêtres, est couverte de rosaces et de losanges de différentes grandeurs. Plusieurs pierres portent également les marques de l'appareilleur.

La tour renferme deux cloches. La plus grosse, fondue par M. Bollée, du Mans, a 1 mètre 23 centimètres de diamètre ; l'autre, fondue par Lemaire, a 1 mètre 04 centimètres.

L'intérieur de l'église est décoré avec goût. Le maître-autel, accompagné d'un grand rétable à colonnes torses, dans le style Louis XIV, a été composé et habilement exécuté par M. Léonard, sculpteur à Lisieux.

(*Statistique monumentale du Calvados*, t. V.)



UNE DES FENÊTRES DE LA TOUR DE TORDOUET.

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, XXXIVe session, à Amiens. Adresse aux savants de la France et de l'Etranger.—L'épidémie qui a sévi à Amiens, pendant l'été dernier, a fait ajourner le Congrès scientifique qui devait s'ouvrir le 1er août 1866.

Nous tenions trop à honneur de recevoir dans notre cité les hommes distingués qui font ordinairement partie de ces réunions, pour ne pas solliciter la remise de cette session à une autre époque.

Aucune date ne nous a paru plus convenable que les jours qui suivraient le Concours régional agricole du Nord de la France, qui doit se tenir à Amiens du 25 mai au 2 juin 1867. En conséquence, nous avons choisi le lundi 3 juin pour l'ouverture du Congrès, qui se prolongera jusqu'au 13.

Vous voudrez bien, nous l'espérons, vous rendre à l'invitation que nous vous adressons de nouveau, et nous envoyer votre adhésion.

Nous avons la confiance que vous nous aiderez à résoudre quelques-unes des questions posées dans le Programme que vous avez dû recevoir l'an dernier. Dans le cas où vous auriez besoin d'un nouvel exemplaire, veuillez nous en donner avis, et nous nous empresserons de vous le faire parvenir.

Soyez assuré que l'accueil le plus sympathique vous est réservé, et que, grâce à la bienveillance de l'Administration et au concours empressé des Sociétés savantes et artistiques de notre ville, rien ne sera négligé pour rendre votre séjour aussi agréable qu'intéressant.

Les secrétaires généraux : MM. J. GARNIER, Léon DE CHASSEPOT et J. CORBLET.

Congrès archéologique de France, session de 1867. — Le Congrès archéologique de France s'ouvrira, comme nous

l'avons annoncé, le 15 avril, à 1 heure précise, rue Bonaparte, 44.

M. de Caumont ouvrira la session et prononcera une allocution.

Après lui, M. le comte de Mellet fera un rapport sur le mouvement archéologique en France, pendant l'année 1866.

M. Dognée succèdera à M. le comte de Mellet et fera une communication sur Pompeï en 1867.

M. Egger sera entendu dans cette séance ou dans la séance suivante.

La visite des archives de l'Empire aura lieu, selon toute apparence, le 17, à 2 heures. M. de Malastrie recevra le Congrès en l'absence de M. le marquis de La Borde, qui doit incessamment partir pour l'Italie.

On annonce comme probable la visite du musée de St-Germain vers la fin de la session.

Quoique deux jours de réunion doivent avoir lieu en septembre, nous croyons devoir prévenir les archéologues que la première partie de la session sera infiniment plus importante que l'autre, et nous les invitons surtout à prendre part aux travaux du Congrès, le 15 avril.

Nouvelles archéologiques et publications diverses.—M. l'abbé Vinas, président des Assises de la Narbonnaise occidentale, membre de l'Institut des provinces, a publié tout récemment un Mémoire sur les monuments druidiques de l'arrondissement de Lodève.

Il existe dans ce pays quelques menhirs ou peulvans.

Le premier est situé dans la commune du Caylar, entre le domaine de Servières et celui de Combe-Fère, à quelques pas seulement d'une portion très-connaissable encore de la route gallo-romaine.

Le second est situé à environ 200 mètres, au midi, dans la terre de Combe-Fère, commune des Rives.

Un troisième se trouvait entre le hameau des Lavagnes et la métairie de Lapourdoux, commune de St-Guilheim, ancien diocèse de Lodève.

Enfin, on en désigne un autre des mêmes dimensions au même quartier, entre les Lavagnes et le mas de Tourreau, au lieu dit Beaume-du-Mouton (Baouma-Moutou).

L'arrondissement de Lodève est, assurément, dit M. Vinas, un des plus importants et des plus riches de la France entière, sous le rapport des monuments qu'on est convenu d'appeler dolmens, et je doute que nulle part on les trouve en aussi grand nombre dans une étendue aussi restreinte. Cette importance est généralement ignorée. M. Alexandre Bertrand, membre distingué de la Commission de la Carte des Gaules, a publié en 1864 un tableau des dolmens observés en France, classés par départements selon leur ordre d'importance numérique. Le département de l'Hérault est au 38e rang, et il n'est censé renfermer que quatre dolmens. L'Hérault a droit à une place plus honorable à côté de ses voisins l'Aveyron et le Gard, qui occupent : l'un, le 5e rang avec 125 dolmens, et l'autre le 11e, quoiqu'on ne lui en attribue que 32, tandis qu'il y en a plus de 60.

Or, ce nombre est de beaucoup dépassé chez nous, dans les seuls cantons de Lodève et du Caylar.

Il n'y a rien de fixe quant à leur orientation, quoique nous ayons remarqué que le plus souvent ils se dirigent du nord-est au sud-ouest; mais nous en connaissons qui sont tournés de l'est à l'ouest et du nord au sud. Rien de fixe non plus sur le lieu qu'on a choisi pour les élever : il y en a sur le bord des cours d'eau ou des anciens chemins, auprès des maisons ou des hameaux isolés, et dans des lieux déserts et sauvages. Il paraît qu'on a choisi de préférence le flanc d'une colline ou d'un monticule, d'où la vue, d'un côté, s'étendait au loin; mais on n'a jamais choisi le point culminant de cette colline.

—M. l'abbé AUBERT, de l'Aube, a publié dans la *Semaine champenoise* une Notice historique sur Roger II, 44e évêque de Châlons (1043-1065).

Roger, 44e évêque de Châlons, était fils d'Hermann, comte de Namur, et de Richilde, comtesse de Hainaut, surnommée de Thuringe. Il succéda à Roger Ier, mort le 5 novembre 1042,

et fut sacré au mois de mars 1043, par Guy Ier de Châtillon, archevêque de Reims. Son premier soin, en montant sur le trône épiscopal, fut de faire rentrer dans le domaine de l'abbaye de St-Pierre-aux-Monts, de l'ordre de St-Benoît, les biens dont l'avait dotée son prédécesseur et dont elle avait été dépouillée en partie.

M. l'abbé Aubert esquisse avec intérêt la vie de cet illustre prélat.

Le catalogue tiré de l'évêché place la mort de Roger en 1062 : *Rogerus secundus obiit anno millesimo secundo, sepultus est in templo Omnium Sanctorum.* (Pierre Garnier.)

L'Obituaire du chapitre et de l'abbaye de Toussaints marque son décès au VI des calendes de février (27 janvier). Un autre mémoire, cité par le curé de Férebrianges dans son *Histoire manuscrite des évêques de Châlons*, recule sa mort jusqu'en 1067. L'opinion la plus commune, confirmée au reste par un diplôme du roi Philippe, est que Roger II mourut en 1065. Les auteurs du *Gallia christiana*, du Rituel de Châlons, Buirettes de Verrières, etc, ont embrassé ce sentiment.

— M. Léopold Charles, de la Société française d'archéologie, a découvert une *villa* de l'époque romaine, à St-Jean-des-Échelles, canton de Montmirail, arrondissement de Mamers, à 6 kilomètres de la Ferté-Bernard. C'est à 1,000 mètres du bourg de St-Jean que l'on découvrit des poteries rouges, et des murs recouverts d'un enduit rouge ; des marbres et une profusion de poteries rouges attestent que là existait un établissement luxueux. M. Charles indique en même temps la direction d'une voie romaine venant du Mans, qui passait près de cette *villa*.

Les enduits recueillis par M. Charles figurent des panneaux à filets rouges et noirs où les ombres sont fortement accentuées ; des imitations de marbres et de granit.

— M. Le Guicheux a entretenu la Société d'agriculture de la Sarthe du châtellier de la forêt de Bellême, dont le plan a été figuré il y a longtemps dans le *Bulletin monumental*.

— M. DE ROCHEBRUNE a donné, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1865), une Notice sur les restes d'industries appartenant aux temps primordiaux de la race humaine, recueillis dans le département de la Charente; ce mémoire est accompagné de 14 planches.

— Nous sommes en retard avec l'Académie du Gard : elle a perdu deux de ses illustrations: notre inspecteur, M. PELET, le savant antiquaire, et M. NICOT, l'ancien recteur de l'Académie, que nous avions écouté avec tant d'intérêt au Congrès scientifique tenu à Nîmes en 1844.—Le volume publié par l'Académie en 1865, et qui nous est parvenu à la fin de 1866, contient un rapport de M. Aurès, sur le tracé de la voie Domitienne entre Nîmes et le Rhône.

On sait qu'une grande voie militaire, à laquelle on donne généralement le nom de voie Domitienne, se prolongeait autrefois depuis Narbonne jusqu'au Rhône, et assurait ainsi les nombreuses communications établies entre l'Espagne et l'Italie, en réunissant entre elles, d'une part, les voies qui aboutissaient à Narbonne, et, de l'autre, celles qui, partant du Rhône, se prolongeaient jusqu'en Italie.

Cette voie passait, en sortant de Narbonne, par Béziers *(Bætterræ)*, et, plus loin, par Substantion *(Sextantio)*, au nord du village actuel de Castelnau ; elle traversait ensuite le Vidourle, sur le pont Ambroix *(Ambrussum)*, dont quelques arches subsistent encore, et arrivait ainsi jusqu'à Nîmes *(Nemausus)*, séparé du pont Ambroix par un intervalle de XV milles.

On sait, en second lieu, que le tracé de la voie Domitienne, entre Nîmes et le Rhône, a été indiqué, jusqu'à ce jour, de plusieurs manières différentes, et qu'ainsi il est impossible de le rétablir, en ce moment, avec une entière certitude.

Sur l'autre rive du Rhône, deux voies principales conduisaient d'Arles en Italie.

La première, dont le tracé est donné, avec de grands détails, par l'Itinéraire d'Antonin et par les Vases Apollinaires, passait, en partant d'Arles, par St-Gabriel (*Ernaginum*) ; et

après avoir longé, au nord, la montagne des Alpines, arrivait par St-Rémy (*Glanum*) jusqu'à la Durance, qu'elle traversait à Cavaillon (*Cabellio*); remontait ensuite toute la vallée de cette rivière, en passant par Apt (*Apta Julia*), Sisteron (*Segustero*), Gap (*Vapincum*), Embrum (*Eburodunum*) et Briançon (*Brigantio*), pour traverser les Alpes Cottiennes, au mont Genèvre (*Matrona*), et arriver ainsi jusqu'à Suze (*Segusio*), où commençait alors l'Italie.

La deuxième voie romaine, conduisant d'Arles en Italie, traversait les Alpes-Maritimes Habituellement désignée sous le nom de voie Aurélienne, elle passait, d'après l'Itinéraire d'Antonin, par Foz (*Fossæ Marianæ*), Marseille (*Massilia*), Aix (*Aquæ Sextiæ*), Fréjus (*Forum Julii*), Antibes (*Antipolis*), et traversait le Var (*Varum Flumen*), avant d'entrer en Italie.

Il convient cependant d'ajouter, d'après les indications de la Carte de Peutinger, qu'une voie de raccordement, ouverte à travers la montagne des Alpines, depuis St-Rémy (*Glanum*), jusqu'à Aix (*Aquæ Sextiæ*), par Aureilles (*Tericiæ*), et Pelissanne (*Pisavis*), permettait d'éviter les détours que faisait alors la voie Aurélienne, en se dirigeant sur *Fossæ Marianæ* et sur Marseille.

En outre, une troisième voie romaine, partant d'Arles, comme les précédentes, remontait le Rhône jusqu'à Lyon, en passant par St-Gabriel *Ernaginum*), Barbantane (*Bellintum*). Avignon (*Avenio*), etc.; et l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem démontre qu'on suivait, dans certains cas, cette voie pour se rendre d'Arles en Italie, et qu'alors on la quittait à Valence (*Valentia*), en remontant la vallée de la Drôme par Die (*Dea Vocontiorum*), jusqu'au col de Cabre (*Gaura Mons*), sur le faîte qui sépare la vallée du Rhône de celle de la Durance, et en rejoignant à Gap (*Vapincum*), la route directe d'Arles en Italie par les Alpes Cottiennes.

Ainsi, en définitive (et ce dernier fait doit être particulièrement remarqué), tous les voyageurs partis des pays situés sur la rive droite du Rhône, une fois arrivés à Arles, devaient nécessairement passer par St-Gabriel (*Ernaginum*), en con-

tinuant leur route, quelle que pût être leur destination ultérieure : excepté cependant ceux qui voulaient se rendre à *Fossæ Marianæ* ou à Marseille.

Le rapport nous apprend qu'il existait une grande voie romaine entre Nîmes et Ugernum ;

Que cette voie était tracée en ligne droite, sur XV milles de longueur entre ces deux villes ;

Que quatre milliaires (deux d'Auguste et deux de Tibère) y sont encore debout, à leur place antique ;

Que deux autres milliaires de Tibère, provenant de la même voie, sont conservés, l'un au mas de la Crau, près de Manduel, et l'autre à Redessan ; et que les quatre milliaires de Tibère, portant tous les mots : *Refecit et restituit*, prouvent incontestablement que cette voie existait longtemps avant Tibère ;

Et, enfin, que neuf milliaires de Claude, provenant de la même voie, et portant tous le mot : *refecit*, existent :

Deux, dans la propriété de M. Ch. de Surville, au mas de Lacoste;

Deux, dans le Musée de la porte d'Auguste, à Nîmes ;

Un, à Redessan, sur la place publique ;

Deux, dans l'église de St-Laurent, près Jonquières ;

Et deux, à la mairie de Beaucaire.

A quoi nous pouvons ajouter encore, dit M. Aurès, qu'un milliaire d'Antonin, le VIIe entre Nîmes et Beaucaire, vient d'être découvert récemment, à Manduel, où il est conservé, et que son inscription, dont il est inutile de rapporter ici le texte, se termine par le mot *restituit*.

Tous les renseignements que renferme ce rapport sont de la plus haute importance pour la géographie ancienne.

Nous trouvons, dans le même volume, une Note sur des colonnes milliaires transportées à la porte d'Auguste, à Nîmes, et une autre sur des inscriptions antiques recueillies dans divers lieux du département du Gard, par feu M. Pelet ;

Un mémoire sur d'autres inscriptions à Nîmes, par M. Germer-Durand ;

Une Notice sur les antiquités trouvées à Bagnols, par M. L. Alègre ;

Des dissertations sur les mesures de la Maison-Carrée de Nîmes, par M. Aurès.

Nous ne mentionnons que les mémoires archéologiques les plus intéressants : on voit donc que ce volume est important à ce point de vue surtout, et qu'il doit tenir une place honorable dans les bibliothèques des archéologues du Midi de la France.

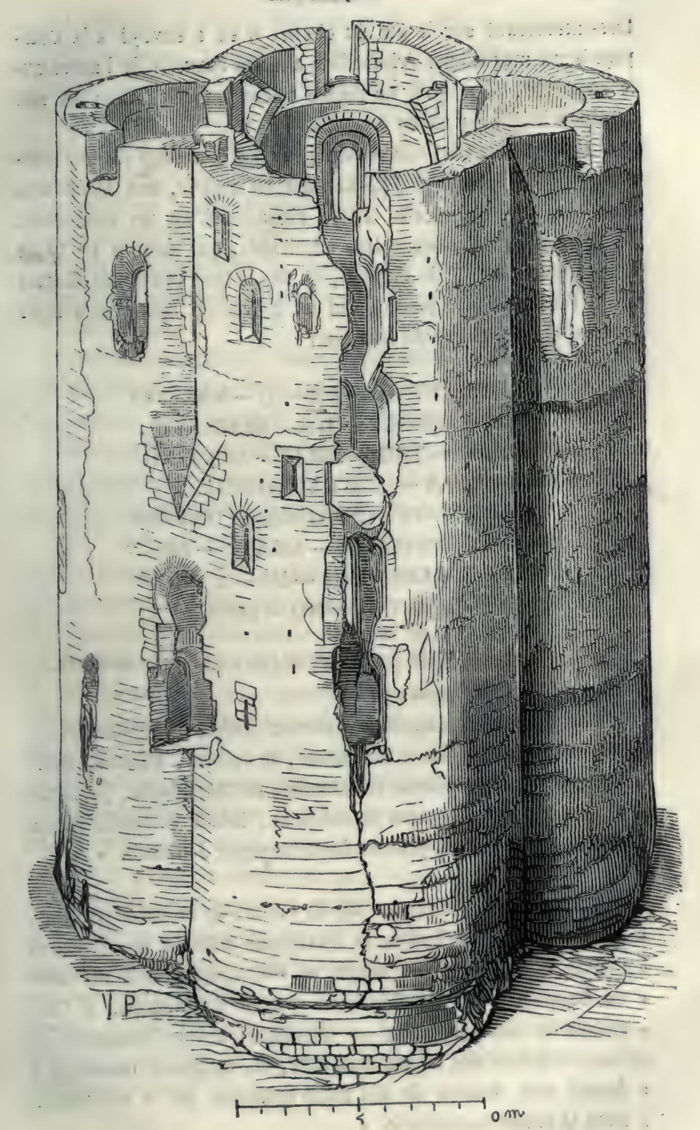
— M. Calmels, de la Société française d'archéologie, à Cahors, a fait, à l'hôtel-de-ville du chef-lieu du département du Lot, une conférence très-remarquable sur l'art en général, c'est-à-dire sur les formes diverses des arts et leur influence sociale. Un sujet aussi vaste ne pouvait être traité que par un homme de goût, aux connaissances étendues et variées. M. Calmels a prouvé qu'il réunissait toutes ces conditions, et le résumé qui vient d'être imprimé de son beau discours (1), est la meilleure preuve qui puisse être donnée du succès avec lequel il a traité le vaste sujet de son choix. Nous ajouterons que l'élégante et facile élocution de l'auteur devait prêter un grand charme à son savant exposé.

— M. Léon Marquis a fait paraître, en février 1867, une notice sur le château féodal d'Étampes ; un grand nombre de fragments illustrent cette intéressante description et en donnent la représentation à diverses époques. M. Victor Petit avait décrit le donjon d'Étampes dans le *Bulletin monumental*, et je l'avais cité moi-même dans l'*Abécédaire d'archéologie ;* mais nous nous étions bornés, l'un et l'autre, à cette tour polylobée du donjon. M. Léon Marquis a étudié et reconstruit les accessoires de cette belle tour ; il en a écrit l'histoire depuis son origine jusqu'aux temps modernes. Son livre sera le *vade-mecum* de tous les touristes qui voudront visiter la ville d'Étampes, dont les églises ont aussi de l'intérêt (2).

— M. Jousset, membre de la Société française d'archéologie, à Bellême, vient de lire, à l'Association normande, un mémoire

(1) Cahors, imprimerie de Laytou.

(2) Se trouve à Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins.



très-intéressant sur le gui du chêne. Il en a envoyé à la Compagnie un magnifique échantillon avec la branche de l'arbre qui le supporte, pour qu'il ne puisse rester aucun doute ; on sait combien le gui du chêne est rare.

—Il s'est fait, tout récemment, sur les chantiers de terrassements, au-delà du pont d'El-Kantara, en Algérie, une découverte archéologique qui mérite d'être signalée. C'est un monument lapidaire d'un fini d'exécution admirable, qui mesure 1^{m} 73 de longueur sur 0^{m} 87 de largeur, et sur la face principale duquel on lit l'inscription suivante, qui est gravée en beaux caractères intacts, de 0^{m} 075^{mm} de hauteur :

C — AVFIDIVS — C — FIL — Q — MAXIMVS
PRAEF — COHORT — $\overline{\text{IIII}}$ — BRACARVM
INIVDAEA — TRIB — MILIT — LEG — $\overline{\text{XII}}$
FVLMINATAE — IN — KAPPADOCIA
PORTICVM — ET — ZOTHECAS —;OBHONO
REM — PONTIFICATVS — INLATIS — REI
PVBLICAE — LEGITIMIS — HS — $\overline{\overline{\text{X}}}$ — NVM
PRIMVS — DEDIT — IDEMQ — DEDICAV †

Presque tous les mots sont séparés par une feuille de lierre.

En voici la restitution :

« Caïus Aufidius Caii filius, Quirina (tribu) Maximus, praefectus cohortis quartae Bracarum, in Judaea, tribunus militum legionis duodecimae fulminatae, in Cappadocia, porticum et zothecas ob honorem pontificatûs, inlatis sestertiis decem millibus nummum, primus dedit idemque dedicavit. »

Ce qui veut dire :

« Caïus Aufidius Maxime, fils de Caïus, de la tribu Quirina, commandant, en Judée, la quatrième cohorte des Bracares lusitaniens (aujourd'hui Braga, en Portugal), tribun militaire en Cappadoce, de la douzième légion fulminante, à l'occasion de son avènement au pontificat, a fait l'inauguration du portique et des niches à statues, et, en même temps, il a donné une somme de dix mille sesterces qui a été versée dans la caisse municipale. »

Le style et la forme des lettres de cette intéressante épigraphe accusent l'époque de Trajan ou d'Adrien. Une particularité qui peut étayer cette hypothèse, c'est que, sous le règne de ces princes, plusieurs membres de la famille des Aufidius florissaient en Afrique, où ils remplissaient des fonctions considérables. Celui qui nous occupe a été investi, en prenant sa retraite, de la dignité pontificale, qui était très-honorable au commencement du IIe siècle.

Notre savant confrère M. Berbrugger fait suivre la nouvelle précédente, annoncée par M. Jules Lemarchand, de commentaires très-intéressants :

Aufidius Maximus fut, dit-il, préfet de la quatrième cohorte des Bracares, en Judée et tribun de la douzième légion dite *Fulminata*, en Cappadoce

Cette *quatrième* cohorte des Bracares ne figure sur aucune autre épigraphe, que nous sachions, bien qu'il s'en trouve des première, deuxième, troisième et même cinquième.

Préfet de cavalerie répond à notre chef d'escadron, comme tribun équivaut à chef de bataillon, cependant avec un degré d'importance de plus que chez nous, parce que chacun d'eux commandait à un plus grand nombre de soldats. Mais il y a eu en cela des variations du plus au moins qui ont suivi celles du chiffre de la légion, laquelle, aux époques de décadence militaire, est descendue à 1,500 hommes, après en avoir compté plus de 7,000.

Il ne faut pas s'étonner, continue M. Berbrugger, si le même personnage sert tantôt dans la cavalerie et tantôt dans l'infanterie : chez les anciens, la division du travail, avec les spécialités qu'elle engendre, n'existait guère que pour les esclaves : l'homme libre allait du *forum* au champ de bataille, pour revenir au tribunal et à la tribune, en passant par les conversations scientifiques et littéraires du portique, les cérémonies sacrées du temple et les occupations rustiques de la *villa*. Tour à tour avocat, lettré, savant, soldat, prêtre, législateur, homme d'État, agriculteur, etc., son caractère et son intelligence se pliaient à toutes les fonctions sociales.

— Une réunion de soixante-huit Anglais, sous la conduite de M. J.-H. Parker, archéologue distingué et vice-président de la *British archæological Society* de Rome, a visité dernièrement les fouilles d'Ostie. D'autres groupes de touristes de diverses nations s'étaient transportés sur ces ruines célèbres, et chacun goûtait le charme de cette excursion qui, favorisée par un temps magnifique, tenait d'une sorte de féerie. N'est-ce point une des plus pures jouissances de l'esprit que d'entrer dans une ville antique par une porte antique, de fouler du pied les voies antiques, de toucher de la main ces murs, ces statues, ces fresques, ces mosaïques à peine dégagées et que les siècles avaient couvertes d'un linceul protecteur ? M. Parker rendait par ses explications cette jouissance encore plus vive, et nous devons reconnaître, à la louange de ses compatriotes, qu'en la goûtant ils n'ont pas oublié celui auquel ils la devaient, le Souverain Pontife. De chaleureux toasts ont été portés à Pie IX pendant le repas qui a suivi la visite des ruines (1).

— On démolit à Lisieux, dans la Grande-Rue, une maison du XVI[e] siècle. Cette maison offre une charmante frise de la Renaissance, malheureusement détériorée, décorée de quatre médaillons avec buste, séparés par des arabesques et des entrelacs. Les étages, construits en encorbellement, sont décorés de nombreux potelets sculptés, sur lesquels se détachent quatre écussons frustes. Dans la partie supérieure se voit une statuette représentant la Sainte-Trinité. Ce curieux manoir date du même temps que la charmante galerie Louis XII de la même ville, démolie il y a deux ans, rue de l'Orbiquet, et que l'hôtel de la Licorne, rue aux Chars. M. Pannier, pour apprendre à ses compatriotes à mieux apprécier le mérite de leurs vieilles maisons en bois de la Renaissance, va décrire dans le *Journal de Lisieux* toutes celles qui subsistent encore; c'est une heureuse idée, dont nous le félicitons.

(1) Correspondance de Rome, 16 mars.

—L'Institut des provinces et la Société française d'archéologie ont nommé des rapporteurs généraux chargés de rendre compte de la partie artistique de l'Exposition universelle. Ce sont MM. Dognée de Villers, de Liége; Jules de Verneilh, de la Dordogne ; le marquis de Castelnau-d'Essenault, de Bordeaux.

Ces trois membres, dont le talent incontestable et le goût exquis sont connus de tous, ont accepté cette grande et intéressante mission : peut-être d'autres membres encore voudront-ils partager la tâche avec eux et il y aura place encore pour un ou deux rapporteurs, tant il y aura de détails à examiner. Le *Bulletin monumental* s'empressera de publier ces rapports, qui ne seront prêts vraisemblablement qu'en septembre ou même en octobre.

De Caumont.

Mémoires et notes de M. Auguste Le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, tome II.

Nous avons déjà rendu compte ici du premier volume de cet important ouvrage, dont la publication se continue sans interruption et qui sera complété par la prochaine mise au jour du tome III et dernier. Le tome II renferme l'histoire de toutes les communes comprises dans l'ordre alphabétique, depuis la lettre D jusqu'à la lettre P. MM. Delisle et Passy ont considérablement accru la masse de titres et de renseignements recueillis par M. Le Prevost. Certaines localités sur lesquelles M. Le Prevost n'avait laissé que des notes imparfaites ont été l'objet de notices, écrites en entier par M. le marquis de Blosseville. Nous citerons notamment les paroisses de Gros-Theil, Iville, Marcilli-sur-Eure, le Neubourg, Pont-de-l'Arche et la Pyle. Quelques personnes ont regretté que l'on n'ait pas utilisé, pour les publier, toutes les notes philologiques que M. Le Prevost avait réunies sur l'étymologie des noms de lieu : c'était un sujet qui l'avait beaucoup préoccupé, ainsi que le prouvent les notices des communes publiées de son vivant. M. Le Prevost avait poussé très-loin ses études de ce côté ; il s'était mis en rapport avec les philologues allemands, et ses recherches dans les langues du Nord l'avaient

conduit à des étymologies moins chimériques que celles à la mode jusqu'alors. Cette histoire des communes du département de l'Eure n'est pas du tout une statistique monumentale, la description des édifices ne s'y trouve pas ; mais c'est une collection considérable de documents écrits, tirés des cartulaires et des chartriers publics et particuliers. C'est une œuvre de paléographes et non d'archéologues. Mais les archéologues profiteront volontiers de cette riche collection de chartes et d'aveux féodaux. Si les églises et les châteaux n'y sont ni dessinés, ni décrits, en revanche l'histoire des paroisses, des monastères et des fiefs y est traitée pièces en main. Si l'étude des vieux murs est restée en dehors du cadre de l'ouvrage, les parchemins et les vieux titres ont suffi abondamment à l'achèvement du plan de l'auteur. Nous dirons même que les détails donnés çà et là sur les anciens édifices sont un peu hors d'œuvre et n'ont pas toujours la valeur scientifique et l'exactitude des autres documents. A chacun sa spécialité : les dessinateurs et les archéologues lisent mieux les époques d'après le caractère des édifices que ne le font les paléographes, qui en revanche sont plus experts qu'eux pour déchiffrer les vieilles écritures. Ces antiques documents que nos savants archivistes mettent au jour contiennent d'ailleurs des révélations précieuses pour l'histoire monumentale. Les investigations des archéologues n'ont fait connaître que bien peu de chose sur les églises en bois qui ont précédé la plupart de nos églises actuelles. Or, nous trouvons dans l'ouvrage que nous recommandons à l'attention des érudits, deux documents curieux relatifs à la construction de l'église des Essarts. En 1229, Gilbert des Essarts, chevalier, confirme à l'abbaye de St-Sauveur d'Évreux, les dîmes de tous les bois des Essarts, sous la condition que les religieuses seraient tenues de construire, en dehors du château des Essarts, une chapelle en bois pour le service des paroissiens, de telle sorte que l'église qui existait déjà dans l'intérieur du château deviendrait seulement la chapelle castrale. Puis, dix ans après, en 1239, le même Gilbert des Essarts s'engagea à contribuer pour quatre-vingt-dix livres à la construction d'une église de pierre, maçonnée à mortier de chaux, en dehors du château pour

le service des paroissiens : « ad opus parrochianorum... unam « ecclesiam de petra et de chauz... » Cette seule citation suffit pour montrer quel parti on peut tirer de cette ample collection de pièces historiques, pour l'étude des monuments.

BORDEAUX.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Hardouin, d'Ille-et-Vilaine.* — M. Hardouin, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, que l'INSTITUT DES PROVINCES avait élu membre titulaire à Aix, le 15 décembre dernier, et qui avait été nommé par la Compagnie *président des assises scientifiques d'Ille-et-Vilaine*, vient de mourir à son château du Val, près Rennes, à l'âge de 60 ans.

Nos relations avec M. Hardouin datent de plus de trente ans; nous l'avons toujours vu dévoué aux intérêts de son pays : géologue, agriculteur, chimiste, archéologue, M. Hardouin était un des hommes qui pouvaient rendre le plus de services. Aussi a-t-il siégé avec honneur aux Congrès scientifiques de France et au Congrès des délégués des Sociétés savantes de la rue Bonaparte. Partout il apportait son contingent d'observations. Ses articles dans le *Journal d'agriculture d'Ille-et-Vilaine* avaient toujours une utilité pratique, et pendant longtemps il a donné dans ce journal des analyses excellentes du cours d'agriculture du savant professeur Malagutti. Il n'y a pas longtemps qu'il était encore secrétaire de la Société d'agriculture d'Ille-et-Vilaine. Ses concitoyens l'avaient depuis bien des années nommé membre du Conseil général, et il s'acquittait de cette fonction avec un consciencieux dévouement. Ajoutons que dans notre temps où il y a si peu d'énergie morale, notre collègue déplorait cet état de prostration qui menace d'abâtardir et de perdre la France : il s'en exprimait en termes bien sentis dans une lettre de la fin de l'année 1866, où il déplorait la rapidité, on pourrait dire la légèreté, avec lesquelles certains conseils généraux expédient les affaires sous la pression des préfets.

DE CAUMONT.

Mort de M. le baron de Sarcus. — Une mort imprévue vient de frapper un homme jeune qui avait déjà rendu de grands services, M. le baron de Sarcus, membre de la Société française d'archéologie, un des fondateurs de la Société académique et du musée de Mayenne. On se rappelle la part que M. le baron de Sarcus avait prise à la découverte de médailles faite dans la Mayenne, à 3 kilomètres de la ville ; il avait publié, avec M. Chédeau, un travail considérable sur cette trouvaille extraordinaire. M. de Sarcus dessinait avec beaucoup de talent ; tout ce qui intéressait les arts et l'archéologie avait pour lui un grand attrait : sa mort est infiniment regrettable pour le progrès des études et la décentralisation intellectuelle dans la Mayenne.

DE CAUMONT.

Mort de M. Hittorf, membre de l'Institut. — Encore une célébrité, un architecte de premier ordre et un archéologue très-instruit qui vient de disparaître. Mes rapports avec M. Hittorf datent de l'année 1832 : il voulut bien alors me permettre, avec beaucoup d'obligeance, de feuilleter ses portefeuilles ; il m'offrit même les belles planches qu'il avait fait graver des monuments de la Sicile. Depuis lors nous avons continué des relations qui ont été toujours très-agréables pour moi. M. Hittorf, né à Cologne, s'était fixé à Paris sous le premier empire. Il avait été chargé de nombreux travaux, et plus d'un édifice de la capitale a été conçu et exécuté par lui. Dernièrement encore il élevait la gare du Nord.

M. Hittorf appartenait depuis plus de vingt ans à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France, il était officier de la Légion-d'Honneur et décoré de plusieurs ordres étrangers.

Mort de M. le comte de Lyonne. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le comte de Lyonne, officier de la Légion-d'Honneur et commandeur de St-Maurice, qui avait pris pendant longtemps part aux travaux du Congrès central d'agriculture. M. de Lyonne n'avait que 62 ans.

DE CAUMONT.

DES GANTS

PORTÉS

PAR LES ÉVÊQUES,

PAR D'AUTRES MEMBRES DU CLERGÉ

ET MÊME PAR DES LAIQUES

DANS LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES;

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de l'Institut des provinces.

Après avoir assez longuement parlé de la mitre épiscopale, nous dirons quelques mots sur les gants, ou le vêtement des mains, dont ont fait autrefois usage, et dont se servent encore maintenant les évêques, plusieurs autres membres du clergé et même des laïques, dans les cérémonies de l'Église. La division de ce travail sera à peu près la même que celle des précédents : 1° Ancienneté de l'usage des gants dans les cérémonies de l'Église; — 2° Membres du clergé et autres personnages qui portent ou ont porté autrefois des gants dans les cérémonies du culte catholique; — 3° Matière, forme et ornements des gants des évêques, des abbés et autres ecclésiastiques; — 4° Formules usitées pour la bénédiction et la remise des gants liturgiques; prières qu'on doit réciter en s'en couvrant les mains; — 5° Signification mystique des

gants des évêques ; — 6° Noms dont on s'est servi pour désigner les gants.

CHAPITRE Ier.

ANCIENNETÉ DE L'USAGE DES GANTS DANS LES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE.

Avant d'aborder la question ainsi restreinte, nous croyons indispensable de la considérer, quelques instants, sous un point de vue plus étendu, de rechercher quelle est, en général, l'antiquité des gants et dans quelles circonstances les anciens s'en servaient.

L'usage des gants remonte à une haute antiquité. On s'en est servi chez différents peuples pour certains travaux de l'agriculture et du jardinage; pour tirer de l'arc et dans plusieurs autres opérations manuelles. On s'en est couvert les mains pour les garantir contre les rigueurs de la mauvaise saison. Les tragédiens en ont porté sur la scène. On en a fait quelquefois un objet de luxe; on leur a donné une forme élégante, on les a couverts de riches ornements, de manière à les mettre en rapport avec les autres parties d'une brillante toilette. Enfin, la remise des gants a été peut-être, dans les temps reculés, comme elle le fut au moyen-âge, la marque d'une investiture ou d'une cession de droits.

1° Vers la fin de l'*Odyssée*, Homère raconte ainsi l'arrivée d'Ulysse auprès de Laerte, son père, et la manière dont celui-ci était vêtu quand il l'aborda : « Ulysse trouva son père tout seul dans le jardin, s'occupant à arracher de mauvaises herbes dont était entourée une jeune plante. Il était vêtu d'une tunique fort sale, fort usée; il avait à ses jambes des bottines de cuir de bœuf, rapiécées, afin de les défendre

des épines ; des gants fort épais garantissaient aussi ses mains : Χειρῖδάς τ' ἐπὶ χερσὶ βάτων ἕνεκ'...; sa tête était couverte d'une espèce de casque de peau de chèvre (1). » — Marcus Terentius Varron, né 118 ans avant Jésus-Christ, fait, dans le chapitre LV du I[er] livre de son traité *De re rustica*, cette recommandation au sujet de la récolte des olives : « Lorsqu'on peut atteindre les olives, de terre, ou à l'aide d'une échelle, il faut plutôt les cueillir que de les secouer, parce que celles qui sont froissées se sèchent et ne donnent pas autant d'huile. Lorsqu'on les prend à la main, il vaut mieux le faire avec les doigts nus qu'avec *des gants* » : *Melior est ea quæ digitis nudis legitur quam illa quæ cum digitalibus* (2). — On lit au chapitre VIII du livre I[er] d'un ouvrage de Columelle sur le même sujet, ouvrage écrit vers l'an 42 de Jésus-Christ : « Il faut que ceux qui travaillent dans une métairie soient vêtus d'une manière plus utile que délicate. Ils devront avec soin être garantis du vent, du froid, de la pluie ; et pour cela on leur donnera *des gants faits de peau*, des robes bien fermées ou des blouses munies d'un capuchon : « *Cultam vestitamque familiam habeat, munitamque diligenter a vento, frigore pluviaque, quæ cuncta prohibentur pellibus manicatis, centonibus confectis vel sagis cucullatis* (3). » Pallade, auteur d'un autre traité sur les travaux des champs, veut qu'on ait à la campagne des tuniques de peau avec un capuce, des bottines et des *gants de peau* qui puissent servir également à ceux qui travaillent et à ceux qui chassent dans les forêts ou au milieu des buissons : « *Tunicas vero pelliceas, cum cucullis, et ocreas manicasque de pellibus*,

(1) *Œuvres complètes d'Homère*; Paris, Didot, 1853, page 516, vers 230 du XXIV[e] livre de l'*Odyssée*.

(2) *Libri de Re rustica*, M. Catonis, M. Terentii Varronis, Junii Moderati Columellæ, Palladii, *De officina Ascensiana*, 1529, p. 44.

(3) *Libri de Re rustica*, M. Catonis, etc., p. 83.

quæ , vel in sylvis, vel in vepribus, rustico operi et venatorio possint esse communes. » Lib. I, tit. XLIII (1).

2° Eustathe, évêque de Thessalonique sous les règnes d'Emmanuel, d'Alexis et d'Andronique Comnène, commentant le passage d'Homère cité tout à l'heure, fait remarquer que ce n'était pas seulement pour se garantir des épines que l'on couvrait ses mains de gants. Les archers, avance-t-il, en faisaient également usage, ainsi que les personnes qui lavaient ou qui avaient soit à pétrir, soit à ramollir certaines choses (2).

3° Xénophon reprochant aux Perses de son temps leur mollesse, dans le chapitre VIII du livre VIII de la *Cyropédie*, dit : « Ils ont entièrement abandonné l'austérité des anciens Perses et n'ont conservé que la mollesse des Mèdes. Il ne leur suffit pas que leurs lits soient garnis de bons matelas et de bonnes couvertures, il faut encore qu'ils aient des tapis dessous, comme si le plancher était trop dur pour soutenir les pieds de leurs couches et qu'il leur fallût un tapis pour les porter. Tous les jours, ils inventent de nouveaux mets pour leur table, ce qui n'empêche pas de conserver les anciens; ils ont des gens qui ne s'occupent que de cela. Durant l'hiver, ils ne se contentent pas de se couvrir la tête, le corps et les jambes; il faut encore qu'ils aient des vêtements à longs poils qui leur couvrent jusqu'aux extrémités des mains et des enveloppes pour les doigts : Ἀλλὰ καὶ περὶ ἄκραις ταῖς χερσὶ χειρῖδας δασείας καὶ δακτυλήθρας ἔχουσιν (3).

(1) *Libri de Re rustica,* M. Catonis, M. Terentii Varronis, Junii Moderati Columellæ, Palladii, *De officina Ascensiana*, 1529, p. 261.

(2) Voir le *Thesaurus Græcæ linguæ* de Henri Estienne, au mot Χειρὶς, édition de Didot, t. VIII, p. 1403.

(3) Xénophon, *Cyropédie*, livre VIII[e], chap. VIII[e], vers les deux tiers, p. 184 des Œuvres complètes. Édition de Didot, Paris, 1853.

Pline-le-Jeune dans son épître à Macer, la cinquième du troisième livre, fait l'énumération des nombreux ouvrages composés par son oncle, Pline-l'Ancien, et entre dans de curieux détails sur la manière dont il employait son temps. On y lit, en particulier : « Dans ses voyages, comme s'il eût été dégagé de tout soin, il se livrait uniquement à l'étude. Il avait toujours à ses côtés son secrétaire avec son livre et ses tablettes, et celui-ci dans l'hiver portait des gants, afin que la rigueur même de la saison ne pût dérober aucun moment au travail » : *In itinere, quasi solutus a cæteris curis, huic uno vacabat. Ad latus notarius cum libro et pugillaribus, cujus manus in hieme manicis muniebantur, ut ne cœli quidem asperitas ullum studii tempus eriperet* (1). — Cicéron, au XI[e] chapitre de la XI[e] *Philippique*, s'exprime ainsi au sujet d'Antoine : *Quanquam miror tamdiu morari Antonium; solet enim accipere ipse manicas, nec diutius obsidionis metum sustinere* (2). Plusieurs commentateurs entendent ici par *manicas* des manches. L'habillement militaire, disent-ils, laissait les bras nus, et on prenait des manches lorsqu'on se mettait en marche ; c'est à cela que Cicéron fait ici allusion. Mais un grand nombre d'autres veulent que *manicæ*, dans le même endroit, signifie des gants tels qu'en portaient les femmes, tels qu'en portaient aussi en voyageant des hommes délicats, de sorte qu'il faudrait traduire ainsi le passage : « Je m'étonne cependant qu'Antoine tienne si longtemps. Il a coutume de prendre, aussitôt qu'il le peut, des gants pour partir ; il n'aime pas les alarmes d'un long siége. » — L'on conservait autrefois à St-Omer, dans le mo-

(1) *Lettres de Pline-le-Jeune*, traduites par M. de Sacy, édition de Panckoucke. Paris, 1826, t. I[er], p. 184.

(2) *Œuvres complètes de Cicéron*, avec la traduction de Jos.-Vict. Leclerc. Paris, Lefèvre, 1821, t. XIV, p. 502.

nastère de St-Bertin, un gant que l'on assurait avoir servi à la Sainte-Vierge. Il avait été envoyé d'outre-mer en 1181 à Simon II, 45e abbé du monastère, avec des cheveux de la Mère de Dieu, ainsi que le rapporte Iperius dans sa Chronique (1). S'il n'était pas permis de douter de l'authenticité de la relique, il faudrait admettre que, chez les Juifs, c'était une coutume reçue, du moins parmi les femmes, de porter des gants, afin de se garantir du froid.

4° Lucien, dans un dialogue qui a pour titre : *Jupiter tragédien*, fait mention des gants que les tragédiens portaient sur la scène (2).

5° Dans sa huitième homélie sur l'Épître de saint Paul à Timothée, saint Jean-Chrysostôme reproche vivement aux vierges chrétiennes leur luxe et leur coquetterie. Parmi celles même qui n'avaient pas une brillante fortune, dont les parents n'occupaient pas une position élevée, il y en avait beaucoup qui apportaient une grande recherche dans leur habillement, qui cherchaient par là à briller et à se faire remarquer. Le saint docteur entre à ce sujet dans de curieux détails, et il signale en particulier les gants collants qu'elles avaient aux mains à l'instar des tragédiens : Τὰς δὲ χεῖρας, καθάπερ οἱ τραγῳδοὶ, αὕτω μετὰ ἀκριβείας ἐνδιδύσκουσιν, ὥστε νομίζειν προσπεφυκέναι μᾶλλον αὐταῖς (3).

6° On lit dans la Vulgate, au verset 7e du chapitre IV de Ruth : « Or, c'était une ancienne coutume dans Israël, entre

(1) Joannis Iperii *Chronicon Sythiense S. Bertini*, cap. XLV, part. IV, dans le *Thesaurus novus anecdotorum* de D. Martène, t. III, col. 667, à l'année 1181.

(2) Lucien, *Jupiter tragédien*, ch. XXIV.

(3) Saint Jean-Chrysostôme, sur le chapitre XIe de l'*Épître de saint Paul à Thimothée*, homélie VIIIe, édition de Gaume, t. XI, p. 662.

les parents, que s'il arrivait que l'un cédât son droit à l'autre, afin que la cession fût valide, celui qui se démettait de son droit ôtait son soulier et le donnait à son parent. » Plusieurs interprètes veulent que le mot soulier ait été ici substitué au mot gant. D'après la paraphrase chaldaïque, c'est son gant que le plus proche parent de Noémi remet à Booz comme marque de la cession qu'il lui fait de tous ses droits.

Maintenant, pour ce qui est de l'ancienneté des gants des évêques, les sentiments sont partagés.

I. Les uns les considèrent comme datant des premiers siècles de l'Église, comme ayant même été adoptés et prescrits par les Apôtres. Honoré d'Autun, qui écrivait vers 1120, leur assigne cette haute antiquité : « Chirothecarum usus ab « apostolis traditus est (1). » Hugues de Saint-Victor, mort en 1142, l'admet également (2). Ces auteurs ont été suivis par un assez grand nombre de liturgistes du moyen-âge et des temps modernes, et en particulier par Guillaume Durand, qui écrivait dans la seconde moitié du XIII[e] siècle (3).

Cette opinion serait incontestable si l'on devait, sans hésitation, admettre ce que contient, au sujet de l'inhumation de sainte Marthe, la *Vie de sainte Madeleine et de sa sœur*, écrite par Raban-Maur vers le milieu du IX[e] siècle : « Lors-

(1) Honorius August., *De gemma animæ*, lib. I, cap. CCXV, *Patrologie* de M. Migne, t. CLXXII, l'unique de l'auteur, col. 609. Certaines éditions des Œuvres d'Honoré portent *tradictus est ab epistolis*, mais cela n'a pas de sens; c'est évidemment une faute du copiste ; il faut lire *traditus est ab apostolis*, ainsi qu'on le lit dans Hugues de Saint-Victor, auteur du même siècle.

(2) Hugo a Sancto Victore, *De ecclesiasticis officiis*, lib. I, cap. LVI, dans le *Cours de Patrologie* de M. Migne, t. CLXXVII, le III[e] des Œuvres de l'auteur, col. 406.

(3) G. Durand, *Rationale divini officii*, lib. I, cap. XII, édition de Droard, t. I, p. 16.

que, dit l'auteur, l'on préparait tout à Tarascon pour la cérémonie funèbre, saint Front, à Périgueux, sur le point de célébrer les saints mystères, s'était endormi sur sa chaire, en attendant le peuple. Jésus alors lui apparut et lui adressa ces paroles: « Mon fils, venez accomplir la promesse que vous avez faite d'assister aux obsèques de Marthe, mon hôtesse. » A peine eut-il parlé qu'ils apparurent l'un et l'autre à Tarascon, dans l'église, tenant des livres dans leurs mains, Jésus à la tête et l'évêque aux pieds du saint corps. Ce furent eux seuls qui le placèrent dans le mausolée, au grand étonnement de ceux qui étaient là présents. Les funérailles achevées, ils sortirent de l'église... Dans le même temps, à Périgueux, le diacre réveille le pontife. Il lui dit tout bas que l'heure du sacrifice est arrivée et que le peuple se lasse d'attendre. « Ne vous troublez pas, dit le prélat, en s'adressant aux fidèles, et ne soyez pas fâchés de ce retard. Je viens d'être ravi en esprit, soit avec mon corps, soit sans mon corps, je l'ignore, Dieu le sait. J'ai été transporté à Tarascon avec notre divin Maître et Sauveur, pour y rendre les devoirs de la sépulture à la Bienheureuse Marthe, sa servante défunte, selon la promesse que je lui en avais faite pendant sa vie. C'est pourquoi envoyez quelqu'un qui rapporte *mon anneau et mes gants gris* que j'ai remis entre les mains du sacristain lorsque j'ai placé ce saint corps dans le tombeau (1). » Le peuple s'étonne en entendant ces paroles. On envoie des députés à Tarascon. Les habitants de ce lieu indiquent, dans une lettre, à ceux de Périgueux le jour et l'heure de la sépulture, qui étaient inconnus a ces derniers,

(1) « Mittite igitur nunc qui annulum nostrum et chirothecas criseas referat, quas in manus sacristæ posui, dum corpus sanctum in mausoleo composui. » Raban-Maur, *De vita sanctæ Mariæ Magdalenæ*, cap. XLIX, dans la *Patrologie* de M. l'abbé Migne, t. CXII, le VI[e] des Œuvres de l'auteur, col. 1434.

et leur disent qu'avec le pontife qu'ils connaissaient fort bien on avait vu une autre personne vénérable... Du reste, ils renvoient l'anneau que le sacristain avait reçu, ainsi que l'un des gants, mais ils retiennent l'autre, comme preuve d'un si grand miracle (1). »

Il est vrai que, du temps de Raban-Maur, et même avant lui, on possédait à Tarascon un gant que l'on disait avoir appartenu à saint Front. On l'y voyait encore au XIIIe et au XIVe siècle, d'après le témoignage de Bernard de La Guionie (2), et on l'y a même conservé jusqu'au temps de la Révolution. Il était contenu dans un reliquaire d'argent (3). — Malgré cela, un certain nombre de savants ne regardent pas le fait comme authentique. Ils pensent que les particularités relatives aux obsèques de sainte Marthe ont été empruntées de saint Grégoire de Tours, qui rapporte à peu près les mêmes choses, excepté toutefois la circonstance des gants et de l'anneau, au sujet de la mort de saint Martin à laquelle saint Ambroise aurait été présent par l'effet d'un transport miraculeux (4).

(1) « Et annulum quod receperat sacrista remitti, alteramque chirothecam; altera in testimonium tanti miraculi retenta. » Raban. Maurus, *Ibid.* — Voir les *Monuments inédits de l'histoire de sainte Marie-Madeleine,* par M. Faillon, édités par M. Migne. Paris, 1848, t. II, p. 336.

(2) « Aliam vero chirothecam in testimonium tantæ rei relinquentes ibidem, quæ adhuc in illa ecclesia fertur reservari. » Bernardi Guidonis, *Speculum sanctorale,* part. II, Cod. imp. Bibliotheca suppl. lat. 159, fol. 204.

(3) « *Item,* plus il y a un reliquaire d'argent surdoré dans lequel il y a un gant de saint Fronton. » (*Acta ad firmandam ecclesiæ gallic. hist.*, t. II, vers la fin du volume, Bibliothèque de Carpentras, ms. de Pieresc.)

(4) Gregorius Turonensis, *De miraculis S. Martini,* lib. I, cap. v *Patrologie de M. Migne,* t. LXXI, l'unique de l'auteur, col. 918.

Les Apôtres ont cherché sans doute à donner, autant qu'il leur a été possible, de l'éclat aux cérémonies du culte chrétien. Peut-on croire, toutefois, qu'ils se soient occupés du menu détail du costume ecclésiastique ? Ce qui porte surtout à ne pas admettre l'opinion qui fait remonter jusqu'à eux l'usage des gants pour les cérémonies religieuses, ce qui la fait rejeter par Bona, Catalan et beaucoup d'autres savants distingués, c'est qu'Honoré d'Autun ne cite aucune autorité ; c'est que les auteurs des premiers siècles ne font nulle mention des gants des évêques et des prêtres ; c'est que, sur tous les monuments de ces temps anciens qui représentent des ministres de la religion chrétienne, on les voit toujours les mains nues, même lorsqu'ils sont revêtus des ornements épiscopaux.

II. D'autres, sans donner une aussi haute antiquité aux gants dont se servent les prélats dans les cérémonies sacrées, veulent avec raison qu'ils soient antérieurs au XIe siècle.

1° Dans le Sacramentaire de Ratolde, abbé de Corbie, qui mourut en 986, se trouve un ordre de la messe pour le jour de Pâques. On y lit que l'évêque, s'étant lavé les mains, avant la célébration du saint sacrifice, *reçoit les gants* et récite, en les mettant, une prière particulière : « *Tunc ministrentur ei manicæ, dicitque...* » D'après le même Sacramentaire, le prélat, après l'Offertoire et les oblations, retourne au trône, avec tous ses assistants et ses ministres, et il quitte les gants pour se laver de nouveau les mains : « *Post evangelium dicat episcopus :* Dominus vobiscum. *Resp. :* Et cum spiritu tuo. *Tunc incipiat offertorium :* Terra tremuit. *Eo finito et oblatione recepta, cum omni processione revertatur ad solium et exuat manicas, lavetque manus, et sic ingrediatur propitiatorium* » (1).

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IV, art. 12, ord. 11, édit. in-f° d'Anvers, 1736, pages 564 et 565.

2° L'Ordre romain, que le pape Étienne envoya aux églises de France à la demande de Pépin et qu'Hittorpe a publié dans son recueil, contient les rites que l'on doit suivre pour l'ordination des évêques. Il y est prescrit de mettre, après l'Évangile, les sandales aux pieds du nouveau prélat et de lui donner aussitôt les gants. Cet ordre, fait-on remarquer, n'a pas été composé exprès pour être envoyé aux églises des Gaules. Celle de Rome s'en servait auparavant, et peut-être depuis assez longtemps. On peut donc en conclure que l'usage des gants remonte au moins au VIe ou au VIIe siècle.

3° L'ancienne messe que Flaccus Illyricus fit imprimer en 1557 a été écrite au VIIe siècle, d'après le sentiment de plusieurs érudits; elle est au moins du Xe. Or, l'on y trouve encore une formule de prière que l'évêque, avant de célébrer la sainte Messe, doit réciter en prenant les gants : « *Ad induendas manus : Creator totius creaturæ, dignare me indignum famulum tuum indumentis justitiæ et lætitiæ induere, ut puris mentibus ante conspectum tuum assistere merear mundus* » (1).

III. Enfin, plusieurs savants pensent devoir s'arrêter au XIe siècle, non qu'ils soutiennent formellement que l'usage des gants épiscopaux ne soit pas antérieur, mais ils ne considèrent pas les preuves de la seconde opinion comme péremptoires.

Elles se tirent toutes de certaines prescriptions, de certaines prières contenues dans d'anciens livres liturgiques. Or, tout le monde convient, disent-ils, que quelquefois on a fait des additions et des modifications aux pontificaux, aux missels, aux rituels anciens, pour les mettre en rapport avec

(1) Bona, *Rerum liturgicarum libri duo*, édition de Louis Billaine, Paris, 1676, *Appendix*, p. 5.

ce qui se pratiquait à l'époque où on les a transcrits ou copiés.

Relativement à l'Ordre romain en particulier, ils rappellent ce qu'en dit Honoré lui-même au livre IV des *Écrivains illustres de l'Église.* Le *Théologal* d'Autun, dans cet endroit, attribue la rédaction et la composition de l'Ordre romain à un certain Bernolde, prêtre de l'Église de Constance, qui vivait sous le règne de l'empereur Henri IV : « *Bernoldus, Constantiensis Ecclesiæ presbyter, romanum Ordinem sub Henrico quarto composuit* (1).

Malgré ces difficultés, nous admettons comme certaine la seconde opinion.

Les partisans de la dernière opinion reconnaissent, en effet, que l'usage des gants était en vigueur au XI[e] siècle, et il ne peut y avoir de doute là-dessus. En effet, Honoré d'Autun, déjà cité plusieurs fois, s'exprime en termes formels sur ce qui se pratiquait de son temps. Au chapitre CCIX du livre I[er] de sa *Perle de l'âme,* il place les gants parmi les ornements épiscopaux : « L'évêque porte les sept vêtements qui servent aux prêtres, mais il a de plus sept autres ornements qui lui sont propres : les sandales, la dalmatique, le rational, la mître, *les gants,* l'anneau et le bâton ; et il ajoute que l'on croit généralement que ces ornements ont été donnés par Notre-Seigneur ou par les Apôtres, qui s'en sont servis eux-mêmes dans leurs prédications : « Episcopus eisdem septem vestibus induitur quibus presbyter. Insuper et aliis septem redimitur, scilicet, sandaliis, dalmatica, rationali, mitra, chirotecis, annulo, baculo ; hæc ab ipso Domino vel ab apostolis accepta creduntur in quibus prædicasse traduntur (2). »

(1) Honor. August., *De scriptor. ecclesiast.*, lib. IV, cap. XIII ; — *Cours de Patrologie* de M. Migne, t. CLXXII, col. 231.

(2) Honor. August., *De gemma animæ*, lib. I, cap. CCIX. — *Cours de Patrologie* de M. Migne, t. CLXXII, l'unique de l'auteur, col. 607.

Au chapitre CCXV, il fait connaître la signification mystique des gants, et c'est là qu'il dit positivement, et sans aucune réserve, qu'ils sont d'institution apostolique (1). Hugues de Saint-Victor, ainsi qu'on l'a déjà dit, s'exprime de la même manière. Or, ces deux auteurs écrivaient tout-à-fait au commencement du XIIe siècle. Comment auraient-ils pu donner l'usage des gants épiscopaux comme établi depuis longtemps, comme remontant aux Apôtres eux-mêmes, s'il n'eût daté que de cent ou de cent cinquante ans? — Nous aurons d'ailleurs à citer, dans le chapitre suivant, relativement aux simples prêtres, un passage tiré d'une ancienne *Exposition de la liturgie gallicane,* qui confirme ce que nous avançons. — Ajoutons quelques faits: Riculfe, évêque d'Elne, laisse, en 915, par son testament, à l'église de Ste-Eulalie, un grand nombre de vêtements et d'ornements ecclésiastiques, et parmi eux on trouve un anneau d'or enrichi de pierres précieuses, ainsi qu'une paire de gants: *annulum aureum unum cum gemmis pretiosis et vuantos paria unum* (2). — Jean Iperius, qui fut abbé du monastère de St-Bertin, rapporte dans sa Chronique, comme nous l'avons déjà rappelé ailleurs, que l'on conservait dans cette abbaye, avec un très-grand respect, plusieurs ornements épiscopaux de saint Folcain, évêque de Térouanne, mort en 855. Parmi ces ornements se trouvaient une mître, *des gants* et des sandales: *Et adhuc sub antiquo decore conservamus cappam ejus processionalem, mitram, chirothecas et sandalia* (3). — On peut, ainsi que nous l'avons dit, contester l'exactitude des

(1) Honor. August., *De gemma animæ,* lib. I, cap. CCXV, col. 609.

(2) *Testamentum Riculfi, episcopi Helen.* dans le *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne, t. CXXXII, col. 468.

(3) Iperii abbatis, *Chronicon Sythiense sancti Bertini,* cap. XIII, pars III, dans le *Thesaurus novus anecdotorum* de Dom Martène, t. III, col. 516.

faits relatifs à saint Front, rapportés dans la *Vie de sainte Madeleine* par Raban-Maur ; mais on est du moins obligé de reconnaître qu'à l'époque où cet auteur écrivait, c'est-à-dire dans la première moitié du IXe siècle, les évêques faisaient usage des gants et non depuis peu. — Il est rapporté dans la *Vie de saint Hildevert,* évêque de Meaux, de 672 à 680, que dans une circonstance particulière les gants que ce saint prélat avait quittés à la messe, avant l'élévation, parurent soutenus en l'air pendant un temps assez considérable par un rayon de soleil : *Chirothecæ ejus, quas e manibus suis ante consecrationem extraxerat, a radio solis, in aere, visæ sunt sustentatæ* (1). — D. Ménard, dans sa préface sur le Sacramentaire de saint Grégoire, répond indirectement à l'objection tirée de l'ouvrage d'Honoré d'Autun sur les écrivains ecclésiastiques, en constatant que des auteurs plus anciens que Bernolde ou Berthode ont cité l'Ordre romain. Isaac, évêque de Langres, sous Charles-le-Chauve, en fait mention dans le canon 35e de ses statuts synodaux. Il veut que les pécheurs soient réconciliés canoniquement par l'évêque, suivant la *prescription du Sacramentaire et de l'Ordre romain.* Amalaire, écrivain du temps de Louis-le-Débonnaire, rappelle, au chapitre XII du livre Ier de ses *Offices ecclésiastiques,* que les autels doivent rester découverts, depuis le Jeudi-Saint jusqu'au Samedi, *comme le demande l'Ordre romain, en parlant des cérémonies du Jeudi-Saint.* D'où il résulte que Bernolde n'est que le copiste de l'Ordre romain, ou qu'il y a fait tout au plus quelques légères corrections. On peut ajouter que, dans l'hypothèse où Bernolde aurait introduit d'importants changements dans l'Ordre romain, on ne pourrait lui attribuer ce qui

(1) Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 1re édition, t. VIe du mois de mai, p. 713.

concerne les gants ; car Honoré d'Autun vivait dans le même siècle, et la manière dont il s'exprime prouve évidemment, comme nous venons de le faire remarquer, que ce n'était pas depuis peu que les évêques se couvraient les mains d'un vêtement liturgique particulier, en remplissant leurs saintes fonctions. Les faits que nous venons de rapporter le prouvent également.

Joseph Visconti ou Vicecomes s'est prononcé pour l'opinion que nous embrassons nous-même, quoiqu'il soit ordinairement mis au nombre de ceux qui font remonter l'usage des gants aux temps apostoliques. Il expose, il est vrai, ces deux principales opinions et donne les raisons qui militent en faveur de chacune d'elles. Un instant il paraît hésiter, mais il finit par dire formellement que la première, c'est-à-dire celle qui ne fait pas remonter l'usage des gants liturgiques au-delà du VIe siècle, lui paraît plus probable ; il engage même ses lecteurs à l'adopter : *Quia igitur utraque harum sententiarum suis conjecturis nititur, potestatem facio lectori quam velit amplecti, mihi tamen prior magis arridet, quam etiam aliis commendo* (1).

CHAPITRE II.

MEMBRES DU CLERGÉ ET AUTRES PERSONNES QUI PORTENT OU QUI ONT PORTÉ AUTREFOIS DES GANTS DANS LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES.

1° *Evêques.* — Les évêques d'Occident, comme nous venons de le voir, se sont servis de gants pour les cérémonies

(1) *Observationum ecclesiasticarum Josephi Vicecomitis*, vol. IV ; *De missæ ritibus*, lib. III, cap. XXXVII, p. 182, 183.

sacrées au moins dans le VII[e] siècle ; mais cet usage était-il alors adopté partout ? était-il adopté comme faisant loi, en sorte que l'on dût s'y conformer comme à une règle liturgique rigoureuse ? Nous ne saurions nous prononcer sur ces deux questions. Nous devons même reconnaître que les auteurs qui ont écrit sur la liturgie, avant le XI[e] siècle, lorsqu'ils font l'énumération des ornements sacrés des pontifes, n'y comprennent pas les gants. Amalaire, qui mourut en 837, entre, aussi bien que les liturgistes du XII[e] siècle, dans de longs détails sur la signification mystique des vêtements épiscopaux et sacerdotaux ; mais il ne dit pas un mot de celui-ci (1). Walafride Strabon, contemporain d'Amalaire, s'exprime ainsi, au chapitre XXIV de son *Traité des choses ecclésiastiques :* « Nos ornements sacrés correspondent pour le nombre à ceux dont on se servait dans l'Ancienne Loi. De même que chez les Juifs il y avait la robe, la tunique de l'éphod, l'éphod, le rational, la ceinture, le caleçon, la tiare et la lame, chez nous il y a la dalmatique, l'aube, le manipule, l'étole, la ceinture, les sandales, la chasuble et le *pallium*. Et comme le dernier ornement du culte judaïque n'appartenait qu'aux grands-prêtres, dans la religion chrétienne les premiers pasteurs ont seuls le droit de porter le *pallium* (2). » Rupert, qui vivait à la même époque qu'Honoré

(1) Amalaire, *De divinis officiis*, livre II, chapitre XVII et suivants. — *Patrologie* de M. Migne, t. CV, l'unique de l'auteur, col. 1094, 1095, 1096.

(2) « Numero autem suo antiquis respondent, quia sicut ibi tunica, superhumeralis linea, superhumerale, rationale, balteus, feminalia, tiara et lamina, sic hic dalmatica, alba, mappula, orarium, cingulum, sandalia, casula et pallium : unde sicut illorum extremo soli pontifices, sic horum ultimo summi tantum pastores utuntur. » (Walaf. Strab., *De rebus ecclesiasticis*, cap. XXIV, col. 952 du tome CXIV, de la *Patrologie* de M. Migne, l'unique de l'auteur.

d'Autun, garde aussi le silence le plus complet (1) ; et chose assez remarquable, c'est que Hugues de Saint-Victor, qui fait une mention si précise des gants, dans son traité des *Offices ecclésiastiques,* les omet entièrement dans un autre traité qui a pour titre : *De Sacramentis*, à l'endroit où il s'occupe encore d'une manière fort étendue de tout ce qui sert à l'habillement des prêtres et des évêques (2). Il résulte du moins de tout cela que, dans le cas même où les gants auraient été partout l'objet de certaines recommandations liturgiques, les écrivains ecclésiastiques les auraient, en général, considérés comme un vêtement d'une moindre importance qui ne méritait pas une mention particulière.

D'après le cérémonial actuel des évêques, c'est au *secretarium* ou au trône que le prélat, avant de commencer la célébration de la messe, prend les gants. Il les reçoit du diacre et du sous-diacre, après qu'il a été revêtu de la tunique et de la dalmatique. Le diacre lui met celui de la main droite, le sous-diacre celui de la gauche (3). Il les quitte pour se laver les mains lorsqu'il a récité l'offertoire (4),

(1) Rupert, *De divinis officiis*, livre Ier, chap. XVIII et suivants. — *Patrologie* de M. Migne, t. CLXX, le IVe des Œuvres de Rupert, col. 21 et suiv.

(2) Hugo a Sancto Victore, *De sacramentis christianæ fidei*, lib. II, part. IV. — *Patrologie* de M. Migne, t. CLXXVI, le IIe de l'auteur, col. 437 et suiv.

(3) « Tunc episcopus sedet et imponuntur ei chirothecæ per diaconum in dextera et subdiaconum in sinistra. » (*Cérémonial des évêques*, liv. II, chap. VIII, n° 19, édition de Lecoffre, Paris, 1856, p. 250.)

(4) « Quo (offertorio) lecto, sedet, et accipit mitram pretiosam, deponitque annulum et chirothecas. » (*Cérémonial des évêques*, ibid., p. 263.)

et il ne les reprend plus qu'après le dernier lavement des mains qui précède la post-communion.

On ne voit nulle part que les évêques de l'Église d'Orient se servent ou se soient autrefois servis de gants dans les cérémonies religieuses. On peut même conclure le contraire d'un passage de Goar que nous avons plusieurs fois cité dans nos précédentes notices (1).

Le Pontifical romain, à l'article de la dégradation d'un évêque, veut que le prélat coupable soit d'abord revêtu, pour cette triste cérémonie, de tous ses insignes. Après lui avoir enlevé le bâton pastoral, les ministres lui retirent aussi les gants, et alors l'évêque qui préside lui râcle légèrement les pouces et les mains avec un couteau ou un morceau de verre, en lui disant : « Par là nous vous privons, autant que nous le pouvons, de la grâce de la bénédiction spirituelle et de l'onction mystique, afin que vous soyez dépouillé de la charge et du pouvoir de sanctifier et de bénir (2). »

2° *Abbés*. — On se rappelle que, dans le XI[e] siècle et peut-être même dès le VII[e], plusieurs abbés obtinrent le privilége d'officier avec certains ornements pontificaux. Et, pour ne rien citer ici qui puisse être l'objet d'un doute ou d'une

(1) Goar, *Euchology. græcum*, Paris, 1647, p. 313.

(2) « Deinde, extractis, per ministros, chirothecis, pontifex degradator abradit, degradando, pollices et manus leviter cum cultello aut vitro, dicens : « Sic spiritualis benedictionis et delibutionis mysticæ gratia, quantum in nobis est, te privamus, ut sanctificandi et benedicendi perdas officium et effectum. » (*Pontificale romanum*, Clément. VIII ac Urbani VIII auctoritate recognitum, part. III, tit. VIII, *De degradatione ab ordine episcopali*, § 6, p. 217 du t. III de l'édition in-4° de Méquignon, avec les notes de Catalan. Paris, 1852.)

controverse, nous nous bornerons à dire que les gants furent spécialement désignés dans la bulle accordée en 1049 à Richard, abbé du Mont-Cassin, et dans celles que donna Urbain II, vers la fin du XI[e] siècle, à Oderisius, l'un des successeurs de Richard, et à Hugues, abbé de Cluny. On lit, au sujet de Richard, dans la Chronique de l'abbaye du Mont-Cassin écrite par Léon, cardinal, évêque d'Ostie : « Il se rendit à Rome, et le pape, selon la coutume de ses prédécesseurs, lui accorda un privilége en vertu duquel lui et ceux qui devaient lui succéder avaient le droit de porter, dans les principales fêtes de l'année, en célébrant solennellement la messe, la dalmatique, les sandales et les *gants* (1). » — Voici ce qui est dit d'Oderisius dans la même chronique : « Dans ce temps, notre abbé Oderisius obtint du pape Urbain II l'exemption de son monastère, tant dans sa tête que dans ses membres, et la faculté de porter les sandales, aussi bien que *les gants*, la dalmatique et la mître dont faisaient déjà usage ses prédécesseurs (2). » — Urbain II s'exprime ainsi dans la lettre qu'il écrit à Hugues en 1088 : « Par un dévouement tout particulier, nous vous autorisons à vous servir de la mître épiscopale dans la solennité des processions et des

(1) « Ad quem abbas profectus privilegium ab eo, juxta morem prædecessorum suorum, honorabiliter adeptus est, in quo idem sanctus pontifex usum sandaliorum atque dalmaticæ *necnon et chirothecarum*, in principalibus festis, ad missarum solemnia, tam illi quam et universis ei in hoc cœnobio regulariter promovendis, ob honorificentiam sancti loci hujus, apostolica auctoritate concessit. » (*Chronica sacri monasterii Casinensis*, lib. II, cap. LXXXI, p. 295.)

(2) « Tunc temporis abbas noster, Oderisius a præfato Urbano papa privilegium generale accepit de libertate hujus cœnobii, tam in capite quam in membris ecclesiarum atque castrorum, et dignitate et usu compagorum et *chirothecæ*, dalmaticæ, mitræ et multis aliis quæ longum est enarrare. » (*Chronica sacri monasterii Casinensis*, lib. IV, cap. XVII, p. 444.)

messes. Dans les grandes fêtes, c'est-à-dire dans les cinq que vous regardez comme principales, ainsi que dans les jours de la Théophanie, de l'Ascension, de la Dédicace de votre église, vous pourrez faire aussi usage de la dalmatique, *des gants* et des sandales. Nous vous accordons ce privilége, à cause de votre éminente piété, et comme marque de l'affection particulière que nous vous portons et dont vous vous êtes rendu si digne par tant de vertus (1).

Ces concessions se multiplièrent; les souverains-pontifes tinrent à environner de considération les chefs des communautés nombreuses et édifiantes. Ils finirent même par introduire pour les ornements, dans la cérémonie de la bénédiction solennelle des abbés, des rites analogues à ceux qui font partie de la consécration des évêques,

D'après l'Ordre romain publié par Hittorpe, Théodore, archevêque de Cantorbéry, de 668 à 690, aurait déjà fait mention, dans un canon, de la tradition des gants pour la cérémonie de la bénédiction des abbés : *Tunc tradat ei chirothecas et baculum* (2). Mais c'est là incontestablement une addition, faite lorsque les concessions des papes devinrent assez nombreuses. Dans le Pénitentiel de Théodore de Cantorbéry, publié par Jacques Petit, d'après deux anciens manuscrits de la bibliothèque de Thou, se trouve bien un chapitre sur les différentes ordinations, et en particulier sur celle des abbés. Il y est dit que l'évêque, dans cette cérémonie, doit remettre au nouveau supérieur religieux le bâton et les chaussures :

(1) « Tibi plane peculiari devotione concedimus, ut in processionum missarumque solemnibus mitra utaris episcopali. In præcipuis vero solemnitatibus : id est in quinque quas præcipuas habetis, et in Theophania, et in Ascensione, necnon in Dedicatione vestræ ecclesiæ, dalmaticam, *chirothecas*, et sandalia induaris, etc. (*Biblioth. Cluniac.*, col. 514 et 515.).

(2) Hittorpe, *Ordo romanus*, p. 103.

baculum et pedules, mais pas un mot au sujet des gants (1). Il n'en est rien dit non plus dans les Capitules de Théodore, donnés par D. Luc d'Achery, à la page 52 du tome IX de son *Spicilége* (2).

3° *Cardinaux-prêtres et protonotaires apostoliques.* — Les cardinaux-prêtres, les protonotaires apostoliques et tous ceux qui ont le privilége de célébrer avec les ornements des évêques, font comme eux usage des gants lorsqu'ils officient solennellement.

4° *Simples prêtres.* —Du Saussay, dans sa *Panoplie épiscopale*, recherche les motifs qui ont fait attribuer l'usage des gants aux évêques, tandis qu'il est défendu aux prêtres d'en porter. Ce n'est pas assurément que le pouvoir des évêques soit plus grand que celui des prêtres dans la célébration des saints mystères. Les mains des simples prêtres, dans leur ordination, ont été aussi bien bénites et consacrées par l'onction sainte. Mais voici, d'après notre auteur, la véritable raison de cette différence : 1° en donnant aux premiers pasteurs des ornements particuliers, parmi lesquels sont les gants, on a voulu indiquer le rang sublime qu'ils occupent, l'éminence de leurs pouvoirs, en un mot leur supériorité sur les prêtres. L'évêque a sur le front la mître ou la couronne parce qu'il est placé à la tête du clergé ; on met, comme un sceptre, entre ses mains, la crosse, emblème de son pouvoir sur tout le troupeau; l'anneau brillant de ses doigts nous le montre comme l'époux de l'Église qui lui est confiée ; la tunique, la dalmatique, la chape sont pour lui ce qu'est pour

(1) Theodori archiepiscopi Cantuar. *Pœnitentiale*, cap. III, apud Migne, *Cours de Patrologie*, t. XCIX, col. 929.

(2) D. L. d'Achery, *Spicileg.*, t. IX, p. 52.

le roi le manteau royal ; comme pontife il porte sur la poitrine le rational mystique, c'est-à-dire la croix ; il a aux pieds de riches sandales rappelant l'ange de Dieu dont les pieds étaient semblables à l'or ; ses mains enfin sont couvertes de gants de soie enrichis de broderies d'or, parce qu'il est le représentant de Dieu qui porte en ses mains les étincelantes étoiles du firmament. Quant à l'onction sainte par laquelle les mains du pontife ont été consacrées, il y a même une différence, car c'est avec le saint-chrême que cette onction se fait pour lui, tandis que pour le prêtre l'on ne se sert que de l'huile des cathécumènes. 3° L'onction de l'évêque a d'ailleurs une signification beaucoup plus étendue, puisqu'elle marque le pouvoir qu'il a d'ordonner, de consacrer les prêtres et de leur communiquer une partie de ses prérogatives sacrées.

Malgré ces explications, nous ferons observer que ce qui se pratique aujourd'hui n'a pas toujours eu lieu. Nous pouvons invoquer, pour le prouver, *la Courte exposition de la liturgie gallicane* que D. Martène a donnée dans son *Thesaurus novus anecdotorum*. D'après ce savant, elle daterait du milieu du VI[e] siècle ; elle n'est pas postérieure du moins au VIII[e]. Voici ce qu'on y lit : C'est une coutume chez les prêtres de porter des vêtements de mains, ou des gants, rappelant les bracelets que les rois et les prêtres portaient autrefois aux bras. Ils sont faits avec une peau précieuse et non avec un dur métal, afin que tous les prêtres, même d'une dignité inférieure dans le monde, puissent s'en procurer facilement (1).

(1) « Manualia vero, id est, manicas induere sacerdotibus mos est, instar armillarum, quibus regum vel sacerdotum brachia constringebantur. Ideo autem ex quolibet pretioso vellere, non metalli duritia exstant, ut omnes communiter sacerdotes, etiam minoris dignitatis

Dans ces derniers temps, les prêtres et même les clercs inférieurs ont quelquefois fait usage de gants dans les cérémonies religieuses ; mais c'était ou pour se garantir du froid, ou par des raisons de décence et de propreté. Ces gants n'étaient point couverts d'ornements et ne présentaient aucun caractère vraiment liturgique. Ainsi plusieurs grands-chantres s'en servaient, parce qu'il leur paraissait fort incommode de tenir leur bâton avec la main nue. Celui de l'abbaye de St-Ouen de Rouen, qui n'en avait pas ordinairement en été, ne manquait jamais d'en faire usage en hiver. A Besançon, les ministres servaient à l'autel avec des gants. Le doyen et le trésorier de St-Hilaire de Poitiers en portaient. A Bourges et à Nevers, on se servait de gants blancs aux processions. A Angers, ceux qui portaient les reliques avaient aussi des gants ou mitaines à leurs mains. C'était par bienséance et par respect pour les précieux restes dont on était ainsi chargé que l'on avait les mains couvertes. Du Saussay rapporte qu'étant à Paris il assista à l'enterrement d'un curé de St-Innocent, nommé Roger. Le vénérable pasteur fut porté par des diacres la face découverte, un calice dans les main , avec des *gants blancs* et des sandales de même couleur. Les mêmes choses s'observaient à l'enterrement d'un moine de St-Pierre d'Abbeville. Telle était aussi, dit-on, la pratique des Jacobins.

5° *Rois.* — D'après le cérémonial le plus moderne du sacre des rois de France, le métropolitain ou l'évêque, après avoir fait au monarque les onctions d'usage, et avant de lui donner l'anneau et le sceptre, lui met aux mains les gants

in sæculo, facilius inveniant. » (*Expositio brevis antiquæ liturgiæ gallicanæ*, apud Martène; *Thesaurus novus anecdotorum*, tome V, col. 99, E.)

qu'il vient de bénir, et adresse en même temps à Dieu une prière en rapport avec la cérémonie.

Ce rite remonte-t-il à une époque très-reculée ? Nous ne saurions le dire. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il était déjà observé au XIV[e] siècle. Toutefois, à cette époque, on ne le prescrivait pas d'une manière formelle ; on le conseillait, et les gants étaient donnés non comme un insigne de la royauté, mais comme devant être portés dans cette circonstance particulière, par respect pour les saintes onctions ; et c'est ainsi qu'on les a également considérés aux siècles suivants.

Dans un cérémonial qui a pour titre : *Ordre des cérémonies qui se doivent observer au sacre et couronnement des roys et reynes, corrigé par écrit en l'an* 1365, *du commendement du roy Charles V*, on lit : « Facta autem manuum unctione, jungat rex ante pectus, postea *si voluerit* rex chirothecas subtiles induere, sicut faciunt episcopi dum consecrantur, ob reverentiam sanctæ unctionis, ne manibus nudis aliquid tangant, primo ab archiepiscopo benedicentur chirothecæ in hæc verba sequentia : *Omnipotens Creator,* etc. Et asperguntur chirothecæ aqua benedicta, deinde imponuntur manibus regis per archiepiscopum dicentem : *Circumda, Domine, manus famuli tui,* etc. — Vel si rex maluerit chirothecas non habere, tunc, facta manuum unctione, dictisque orationibus ad eam spectantibus, episcopi adsistentes, cum cotone manus regis abstergant et mica panis, vel cum sale fricent ; deinde lavent sibi manus. Quibus lotis et manibus etiam archiepiscopi, benedicat archiepiscopus annulum (1). »

La relation du couronnement du roi Charles VIII, qui

(1) Théodore Goddefroy, *Le Cérémonial françois*. Paris, Sébastien Cramoisy, 1649, 2 vol. grand in-f°, t. I[er], p. 41.

eut lieu à Reims, le dimanche 30 mai 1484, et auquel présida l'archevêque Pierre de Laval, donne les détails suivants au sujet des gants :

« Quand lesdites mains furent enointes et sacrées, comme dit est, le roy les joignit ensemble devant sa poitrine, et print-on une paire de gans, que ledit archevesque bénit en la forme qui s'en suit: *Omnipotens Creator qui homini ad imaginem tuam creato manus,* etc.; puis jetta de l'au beniste dessus et les mit ès mains du roy *pour saincteté de l'onction,* comme on fait à un évesque quand on le sacre, et en les luy mettant dit l'oraison qui s'en suit : *Circumda, Domine, manus hujus famuli tui Caroli munditia novi hominis*, etc. » (1).

On trouve à peu près les mêmes détails dans le procès-verbal des cérémonies observées au sacre de Henri IV, dans l'église de Notre-Dame de Chartres, le 27 février 1594:

Gantz baillez au roy, ladite onction faite.

« Le roy ayant les mains jointes devant sa poitrine, l'évesque de Chartres luy bailla gantz deliez, à ce qu'il ne touchast rien à nud, pour la révérence de la sacrée onction. »

Benedictions desdits gantz.

« En les baillant il les bénit, disant l'oraison ensuivante : *Oremus : Omnipotens Creator*, etc. »

Aspersion desdits gantz.

« Après cette oraison, arrousa d'eauë beniste et mit ès mains du roy disant : *Circumda, Domine, manus hujus famuli tui Henrici*, etc. »

Puis vient la remise de l'anneau (2).

(1) Théod. Goddefroy, *Le Cérémonial françois*, t. I[er], p. 201.

(2) Théod. Goddefroy, *Le Cérémonial françois*, t. I[er], p. 368.

Le Formulaire moderne qui s'observe au sacre et couronnement des roys de France, recueilly exprès pour servir au sacre du roy Louys XIII, en 1610, reproduit presque textuellement ce qui se trouve dans l'Ordre des cérémonies du sacre, écrit en 1365, par l'ordre de Charles V : La bénédiction et la remise des gants y sont encore indiqués comme un rite qu'il est permis d'omettre :

« Le roy ayant ainsi les mains ointes et sacrées, il les joint contre sa poitrine, puis luy est présentée une paire de gands bénits, dedans lesquels il met les mains ; desquels gands la bénédiction ensuit : »

La benediction des gands.

« *Oremus* : *Omnipotens Creator, qui homini*, etc.

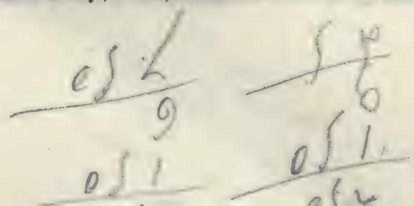
« Ledit sieur archevesque ayant benit lesdits gands, et les mettant aux mains du roy, dit : *Circumda, Domine, manus hujus famuli tui* N..., etc. »

« Si toutefois le roy ne veut prendre des gands, les evesques luy lavent les mains et les luy frottent avec du cotton et de la mie de pain ; eux ensuite lavent aussi leurs mains, comme fait pareillement le dit sieur archevesque, qui fait après la bénédiction de l'anneau » (1).

Il ne paraît pas que la cérémonie de la bénédiction et de la remise des gants ait jamais été en usage hors de France. On ne trouve rien, que nous sachions, dans les cérémoniaux, les rituels et les pontificaux étrangers qui y ait rapport. Il n'en est nullement question dans le pontifical romain actuel (2).

(1) Théod. Goddefroy, *Le Cérémonial françois*, t. Ier, p. 67.

(2) *Pontificale romanum Clementi VIII et Urbani VIII, cum commentariis Josephi Catalani*, part. I, tit. XX, t. I, p. 575, édition de Leroux et Jouby, Paris, 1850.



CHAPITRE III.

FORME, MATIÈRE, COULEUR ET ORNEMENT DES GANTS EN USAGE DANS LES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE.

1° *Forme.* — Les gants qui servaient aux artisans et aux laboureurs chez les anciens n'avaient assez souvent qu'une poche ou une enveloppe pour tous les doigts, excepté peut-être le pouce, comme les moufles d'aujourd'hui. Mais les gants liturgiques des évêques, des abbés, des autres dignitaires ecclésiastiques et des rois, furent toujours divisés en autant de gaînes différentes qu'il y a de doigts à la main, de manière à en suivre tous les contours et de s'y appliquer parfaitement. Leur forme fut donc toujours à peu près la même. La seule différence que nous ayons pu remarquer, c'est que quelquefois ils ne descendaient que jusqu'à la naissance même de la main, et que d'autres fois ils se prolongeaient pour couvrir la partie inférieure de l'avant-bras jusqu'à une certaine distance. Tantôt alors ce prolongement s'évasait du côté de l'ouverture, de manière à former une assez large manchette triangulaire, souvent ouverte d'un côté ; tantôt le gant n'offrait, comme certaines mitaines, qu'une espèce de tuyau ayant à peu près le même diamètre dans toute sa longueur.

La statue de saint Grégoire-le-Grand, au portail méridional de la cathédrale de Chartres, a les mains couvertes de gants qui paraissent fort courts. Il existe au même portail une autre statue d'évêque avec des gants absolument semblables. L'on remarque, à la vérité, des broderies sur de larges bandes qui entourent les poignets. On pourrait croire

que ces bandes ne sont que le prolongement ou la manchette des gants ; mais si les dessins que nous avons sous les yeux sont fidèles, elles paraissent bien plutôt appartenir à l'aube et être simplement le bout ou l'extrémité des manches (1).

Quoi qu'il en soit, nous citerons comme exemple de gant à manchettes, dans le XIII[e] siècle, ceux que l'on voit sur une dalle tumulaire de l'abbaye de Belleperche, aux mains de Guillaume Geoffroy, évêque de Basas, ancien abbé du monastère. Les manchettes ne sont pas très-longues ; elles affectent une forme à peu près triangulaire et sont ouvertes d'un côté. La pierre tombale de Guillaume Geoffroy avait été enfouie sous des décombres ; elle fut retrouvée au XVI[e] siècle, ainsi que nous l'apprennent les auteurs du *Gallia christiana*. Le prélat y est couvert de tous ses vêtements pontificaux ; il porte de la main droite un livre à fermoir et tient la crosse de la gauche. L'inscription gravée autour de la pierre porte :

ANNO DOMINI MCCLXXXXIII, ANTE CINERES OBIIT DOMINVS GVILLELMVS GAVFRIDI, PETRAGORIENSIS DYOCESIS, ET CASTRI DE GOTA, OLIM ABBAS HVIVS DOMVS, POSTMODVM, DEI GRATIA FACTVS EPISCOPVS VASATENSIS, CVIVS ANIMA REQVIESCAT IN PACE (2) (V. la page suivante).

La statue en marbre blanc de Matiffas de Buci, qui fut évêque de Paris en 1288, nous offre des gants à peu près

(1) *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, par MM. Lassus, Amaury-Duval et Didron, pl. XX.

(2) *Congrès archéologique de France*, XXXII[e] session, tome XXIX, page 305.



semblables à ceux de la pierre tombale de Guillaume Geoffroy ; le prolongement est aussi triangulaire (1).

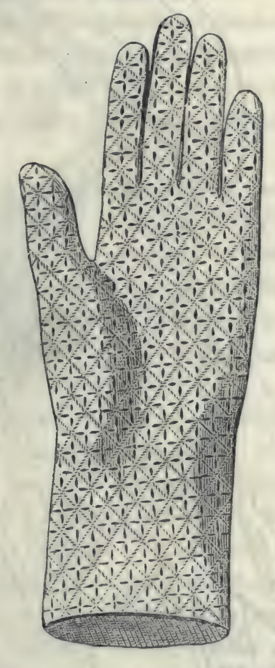


Les gants que l'on a trouvés, dans un tombeau, sur le squelette d'un abbé de St-Germain-des-Prés, et dont M. Albert Lenoir a donné le dessin à la planche XIV et à la planche XV de la Monographie de cette abbaye, dans la *Statistique monumentale de Paris*, se prolongent un peu plus que les précédents : ils sont moins évasés et ne s'ouvrent pas sur le côté; ils devaient recouvrir le bas des manches de l'aube (2). On avait pensé d'abord que le tombeau était celui d'Ingon, qui commença à gouverner l'abbaye en 1014, mais il est bien certain qu'il faut le rapporter au XIVe siècle ; la crosse qui y était également renfermée ne peut être attribuée à une époque antérieure. M. Albert Lenoir, qui a eu l'obligeance de me donner de précieux renseignements sur le tombeau dont il est ici question, pense que c'est celui de Pierre de Courpalay, placé à la tête du monastère en 1303. Il fut découvert, en effet, au-dessus de celui de l'abbé Morard, et on lit dans l'historien de l'abbaye, Dom Bouillard, que c'est à cette place que Pierre II de Courpalay fut inhumé en 1334. Le tombeau a été ouvert le 7 prairial an VII

(1) M. Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris. — Monographie de Notre-Dame*, pl. XLI.

(2) M. Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris, Monographie de St-Germain-des-Prés*, pl. XIV et XV.

(1799) ; et les gants ont été déposés, à cette époque, à l'Institut, par le père de M. Albert Lenoir, M. Alexandre Lenoir, auquel on est redevable de la conservation de tant de précieux monuments du moyen-âge.



Nous retrouvons des gants avec une manchette triangulaire aux mains de saint Blaise sur un tableau sur bois, du XVe siècle, attribué à Memling, et faisant partie de la collection de M. Lefèvre-Soyer, à Beauvais (V. la page suivante).

Un tableau peint également sur bois, dans le même siècle ou dans le siècle suivant, appartenant à M. Mathon, de la même ville, représente le pape Cyriace dans un vaisseau avec sainte Ursule, des cardinaux et une multitude d'autres pas-



sagers ; il est vêtu d'une aube, d'une chape d'or, il a sur la tête une riche tiare et porte des gants verts, fort longs, dont le bas recouvre une certaine étendue des manches de l'aube. Cette partie ne paraît pas ouverte.

Plus tard, les gants des évêques diminuèrent partout de longueur et les manchettes finirent par disparaître tout-à-fait. Maintenant ils ont la même forme que ceux dont les laïques font communément usage, ils ne dépassent pas le poignet.

2° *Matière.* — D'après le passage de la *Courte exposition de la liturgie gallicane* que nous avons cité, c'était avec une peau d'animal fine et précieuse que se faisaient, au VIII[e] siècle, les gants portés par les simples prêtres dans les cérémonies ecclésiastiques. Ceux des évêques, à partir surtout du XIII[e] siècle, furent quelquefois en lin, mais plus souvent en soie, ordinairement fabriqués à l'aiguille.

Les gants avec lesquels on avait enterré Boniface VIII, au rapport de Bzovius, étaient en soie blanche et faits au tricot ; ils mesuraient en longueur une palme un quart. — Les gants de saint Louis d'Anjou (XIII[e] siècle), conservés à Brignolles (Var), ont été faits avec une soie blanche que le temps a un peu jaunie. Ils n'offrent aucun ornement, seulement les mailles, pour la manchette, sont conduites de manière à former un échiquier losangé, tandis que le reste du gant est uni (1). Ceux que l'on a trouvés dans le tombeau de

(1) M. de Linas. *Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes*, dans les *Archives des Missions scientifiques*. Paris, 1858, t. VII, p. 66 ; — et *Pontificalia de saint Louis d'Anjou*, 8[e] article, ch. VI, § 3, dans la *Revue de l'Art chrétien*, de M. l'abbé Corblet, V[e] volume, 1861, p. 631. — Personne n'a fait d'aussi consciencieuses recherches et n'a écrit aussi savamment sur les vêtements ecclésiastiques que M. de Linas ; il est difficile de faire mieux que lui. Pour notre compte, nous n'avons pas cette prétention ; nous nous serions

Courpalay, abbé de St-Germain-des-Prés, sont encore en soie. On les a tricotés de manière à former sur toute leur étendue des losanges renfermant de petites croix; les manchettes mesurent à peu près la moitié de la longueur totale (1). — De fort beaux gants du XVIe siècle, conservés dans l'ancienne cathédrale de St-Bertrand de Comminges, sont formés avec une soie rouge interrompue par un fil d'or (2). C'est aussi avec de la soie rouge qu'ont été fabriqués les gants de l'évêque Wykeham, que l'on conserve à Oxford, dans le New-College. Un inventaire de la cathédrale de Cantorbéry fait mention d'une paire de gants, d'ailleurs fort riches, dont la matière principale était simplement le lin : *Item par unum de lino cum tassalis et perlis.*

En affirmant que les gants des évêques étaient sans coutures, *inconsutiles*, Honoré d'Autun et Guillaume Durand nous font assez comprendre que, de leur temps, ces gants étaient tricotés et non taillés dans des morceaux d'étoffe ou de peau.

3° *Couleur.* — Quant à la couleur, Durand ne désigne que le blanc : *Per chirothecas albas castitas et munditia denotatur.* — Bruno d'Ast, en donnant les gants épiscopaux comme l'emblème de la chasteté, de la pureté de l'âme, de l'éloignement de tous les vices, semble bien dire qu'ils devaient être blancs. Nous venons cependant de voir qu'il y en

même abstenu, depuis que nous connaissons ses travaux, de traiter les mêmes sujets, si nous n'avions entrepris, il y a près de trente ans déjà, ce genre d'études.

(1) *Statistique monumentale de Paris.—Abbaye de St-Germain-des-Prés*, pl. XIV.

(2) M. de Linas. *Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes*, dans les *Archives des missions scientifiques*, t. VII, p. 75; — et *Pontificalia de saint Louis d'Anjou,* dans la *Revue de l'Art chrétien*, de M. l'abbé Corblet, Ve vol., p. 631.

avait également de rouges. Le Pontifical romain actuel et le Cérémonial des évêques se taisent absolument sur ce qui doit se pratiquer ; mais il résulte d'un passage des Réglements de saint Charles Borromée, qu'indépendamment des gants blancs et des gants rouges, les évêques doivent en avoir de verts et de violets, afin de se conformer, pour ces ornements, aux règles prescrites, en général, par les rubriques, relativement aux vêtements sacerdotaux. On sait que les évêques, comme les prêtres, officient avec des ornements blancs les jours de Noël, de Pâques, de la Sainte-Trinité, du Saint-Sacrement, aux fêtes de la Sainte-Vierge, des Confesseurs, des Vierges non martyres, etc. ; qu'ils en ont de rouges aux solennités de la Pentecôte et de tous les Saints, aux fêtes de la Sainte-Croix et du Précieux-Sang, aux fêtes des Apôtres, des Martyrs, etc. ; que le vert est employé depuis l'octave de l'Épiphanie jusqu'à l'Avent, à tous les offices du temps ; et que l'on se sert du violet, quand on ne fait pas l'office d'un saint, dans l'Avent et depuis la Septuagésime jusqu'au Jeudi-Saint, etc. La couleur noire est consacrée pour le Vendredi-Saint ainsi que pour les offices et les messes des Morts. — Voici comment saint Charles s'exprime au sujet des gants, en faisant l'énumération des objets qu'il faut avoir dans une cathédrale pour la célébration de la messe : « Des gants dont il y aura quatre paires seulement, parce qu'on n'en emploie pas de noirs (1). » Et, en effet, les évêques célèbrent les mains nues le Vendredi-Saint et aux messes des Morts. Si plusieurs auteurs ne font mention que de gants blancs et rouges, c'est que les évêques officient bien rarement les jours où l'on se sert d'ornements verts et violets.

Les gants que saint Front avait laissés à Tarascon, après

(1) « Chirothecæ quarum scilicet paria quatuor tantum erunt ; quia nigro colore non adhibentur. » (*Acta ecclesiæ Mediolanensis*, lib. IV, *De supellectili missarum*. Paris, 1645, p. 157.)

avoir rendu les derniers devoirs à sainte Marthe, étaient *gris,* au rapport de Raban Maur, ainsi que nous l'avons vu précédemment, *chirothecas criseas.* Il résulte de là que les évêques portaient, au moins à l'époque où écrivait Raban, des gants de cette couleur. Il y a tout lieu de croire que c'était surtout dans les services funèbres qu'ils en faisaient usage. Peut-être aussi la couleur grise était-elle prise pour le violet, quand on le jugeait convenable. Le dernier missel de Beauvais assigne encore indistinctement le violet ou le gris, *cinereus,* pour les ornements que l'on doit porter dans le Carême. —Sur le tableau de M. Malhon, le pape qui se voit au premier plan avec des gants verts est encore représenté dans le lointain, au moment où il s'embarque, et là il a des gants gris. — Les gants de l'abbé Pierre de Courpalay sont jaune paille. Ces gants auraient-ils été primitivement blancs et seraient-ils devenus jaunes par l'effet du temps ou des matières avec lesquelles ils ont été longtemps en contact? Cela ne paraît pas probable. S'ils ont eu, dès le moment de leur fabrication, la couleur qu'ils ont maintenant, c'est que le jaune a été aussi quelquefois adopté pour les gants, comme l'or l'est encore, dans certains cas, pour les ornements (1).

4° *Ornements.* — Un des ornements des gants épiscopaux consistait en un cercle d'or. L'auteur du *Rational* parle de ce cercle. Après avoir rappelé ces paroles du Sauveur : « Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les

(1) Les auteurs pensent assez généralement que les ornements en étoffe d'or peuvent être employés dans les jours où l'on se servirait du blanc, du rouge ou du vert ; cependant il existe une réponse du cardinal-préfet de la sacrée Congrégation des rites, du 3 octobre 1851, d'après laquelle ces ornements *in quibus nullus apparet color nisi aureus* ne pourraient tenir lieu que de la couleur blanche. Le jaune est maintenant prohibé.

cieux, » Guillaume Durand ajoute : « C'est ce que les gants veulent aussi marquer, ayant un cercle d'or placé par dessus, *ad quod etiam designandum chirotheca circulum desuper habet aureum* (1). Innocent III parle aussi de ce cercle d'or, *circulum aureum desuper habet* (2). La manière dont s'expriment ces deux auteurs n'est pas aussi claire qu'on le désirerait. On pourrait croire que ce cercle était un encadrement ou un rond formé en fils d'or au dos des gants et renfermant des dessins variés ; mais, quand on rapproche leur indication de la description donnée par saint Charles Borromée, on voit qu'ils veulent désigner un bracelet d'or ou un galon du même métal appliqué près de l'ouverture ou de l'entrée. Voici les propres paroles du saint archevêque de Milan: *Chirothecæ episcopales contextæ esse debent, et circulo aureo insigniter in extrema parte ordinatæ* (3).

Il y avait aussi assez souvent, au bas des gants épiscopaux, des franges d'or ou d'argent désignées dans les inventaires sous le nom de *tasseli.* Ainsi on trouve dans un inventaire de la cathédrale de Cantorbéry : *Item par unum cum tasselis argenteis, et parvis lapidibus* (4). — *Item quatuor paria cum tasselis argenteis* (5). — *Item par unum de lino cum tasselis et perlis* (6).

C'était surtout au milieu de la partie postérieure des gants,

(1) Guill. Durand, *Rationale divin. offic.*, lib. III, cap. XII, art. 1, édition de Droard. Lyon, 1574, t. I[er], f° 75.

(2) Innocent III, *De sacro altaris mysterio libri sex,* lib. I, cap. LVII. *Cours de Patrologie* de M. Migne, t. CCXVII, le 4[e] de l'auteur, col. 795.

(3) *Acta ecclesiæ Mediol.*, lib. IV. *De supellect. miss.*, p. 152.

(4) *Histoire de la cathédrale de Cantorbéry*, par Dart; Appendice XIII ; et M. l'abbé Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, t. II, le XII[e] de la *Nouvelle Encyclopédie de M. Migne*, col. 162.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

au-dessous des doigts, que se trouvait une riche décoration désignée sous le nom de « parure » *paratura*. Elle consistait en broderies diverses, en plaques d'or et d'argent émaillées et en pierres précieuses symétriquement disposées.

Après cette mention : *una mitra quæ fuit Henrici de Wengham bene ornata bendis triporiatis, insertis lapidibus et perlis*, etc., on lit, à l'article MITRA, dans le procès-verbal de la visite faite au trésor de St-Paul de Londres, par Raoul de Baudach, en 1295 : *Item chirothecæ similis apparatus* (1). — Ayant ainsi décrit une mître fort riche : *Una mitra de dono Ricardi episcopi, ornata perlis albis per totum campum, et flosculis argenteis deaurata, lapidibus insertis, ordine spisso*, le même procès-verbal ajoute : *Duæ chirothecæ similis operis de dono ejusdem, in quibus deficiunt multi lapilli* (2). — Sur les gants de l'évêque William de Wykeham, conservés au New-College d'Oxford, est formé en or le monogramme de Dieu. — L'inventaire de la chapelle de Charles VI, dressé en 1424, contient l'indication suivante : Uns autres petits gans à prélat, de broderie sur champ d'or, et sont tous plains à esmaux et y faut plusieurs perles; prisez IX sols parisis (3). — Les gants de Boniface III étaient enrichis de très-belles broderies et de perles : *ex serico albo ad acum cum phrygio pulcherrimo ad perlas* (4). — L'inventaire de Cantorbéry, donné par Bart, porte : *Chirothecæ R. de Wynchelse cum perlis et gemmis in plata quadrata* (5).

(1) *Monasticum anglicanum*, t. III, pars I, p. 313.

(2) *Ibid.*, p. 314.

(3) De Laborde, *Émaux du musée du Louvre,* IIe partie, *Documents et Glossaire*, p. 327, au mot GANTS.

(4) Bzovius, ad annum Christi 1303, § 9.

(5) *Histoire de la cathédrale de Cantorbéry*, par Bart, appendice XIIIe. — Et M. l'abbé Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, t. II, le XIIe de la *Nouvelle Encyclopédie* de M. Migne, col. 162, au mot GANT.

M. de Linas, dans son intéressant Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, inséré dans les Archives des Missions scientifiques, t. VII, p. 75, donne des détails assez étendus relativement à l'ornementation des gants épiscopaux que possède l'église de St-Bertrand de Comminges. Sur le dos se dessine un octogone portant en cœur le monogramme du Christ et aux angles duquel se rattachent alternativement une croix tréflée et une branche de lis. Des rinceaux courent en outre sur les manchettes, entre deux lignes dentées, et des lignes à peu près semblables qui se répètent trois fois sur l'index, le medius et l'annulaire et deux fois sur le pouce et le petit doigt, forment comme autant de bagues (1). — Sur les gants mis aux mains de la statue de saint Grégoire, au portail méridional de Chartres, on distingue un cercle encadrant une petite rosace. — Deux triangles superposés, de manière à former une étoile, ornent ceux de la statue d'évêque placée au même portail, du même côté. C'est un losange encadrant une grosse perle qui forme l'ornement des gants de saint Blaise sur le tableau de la collection de M. Lefèvre-Soyer. La statue d'un des tombeaux de l'église abbatiale de Fécamp, statue qui date du XIVe siècle, nous offre un assez curieux spécimen de gants d'abbés. La manchette, assez courte, a pour ornement un réseau dont les compartiments, en forme de losanges, sont remplis d'une multitude de perles ou de petits besants. Au milieu même du gant, sous les doigts, s'épanouit, dans un large cercle, une rose à six pétales, renfermant une étoile à six pointes étroites. L'aire du cercle, en dehors de la rose, est semée, comme

(1) M. de Linas. *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes*, dans les *Archives des Missions scientifiques*, t. VII, p. 75. Paris, 1858. — Et *Pontificalia* de saint Louis d'Anjou, ch. VI, § 3, dans la *Revue de l'Art chrétien*, de M. l'abbé Corblet. Paris, 1861, t. V^e^, p. 636.

les losanges de la manchette, de perles ou de petits besants.



Actuellement les évêques n'ont ordinairement sur leurs gants qu'une simple broderie d'or, sans perles, sans pierres précieuses, sans plaques métalliques, sans émaux. Cette broderie figure le plus souvent une croix grecque. Elle est formée tantôt sur le gant même, et tantôt sur un morceau de soie qu'on peut en détacher pour l'appliquer sur un autre gant quand celui-ci est usé.

CHAPITRE IV.

FORMULES USITÉES POUR LA BÉNÉDICTION ET LA REMISE DES GANTS LITURGIQUES. — PRIÈRES QUE LES ÉVÊQUES ET LES ABBÉS DOIVENT RÉCITER EN LES PRENANT.

D'après le Pontifical romain actuel, c'est à la fin de la messe pendant laquelle il a été consacré que le nouvel évêque reçoit les gants dont il devra se servir dans les cérémonies ecclésiastiques. Après avoir placé la mître sur sa tête, le consécrateur bénit les gants, s'ils ne l'ont pas été déjà, en récitant cette oraison :

« Omnipotens Creator, qui homini ad imaginem tuam condito manus discretionis insignitas, tanquam organum intelligentiæ, ad recte operandum, dedisti; quas servari mundas præcepisti, ut in eis anima digne portaretur, et tua in eis digne consecrentur mysteria, benedicere et sanctificare dignare manuum hæc tegumenta, ut quicumque ministrorum tuorum sacrorum pontificum his velare manus suas cum humilitate voluerit, tam cordis quam operis eis munditiam tua misericordia subministret. »

« Créateur tout puissant qui avez donné à l'homme formé à votre image des mains pleines de discernement, comme un organe intelligent pour bien agir, et qui avez ordonné de les conserver pures afin que l'âme qui les dirige fût toujours digne de Dieu et qu'elles puissent servir à la célébration des saints mystères ; daignez bénir ces vêtements destinés à les couvrir, afin que celui des pontifes, vos ministres sacrés, qui

voudra s'en servir avec humilité, ne montre que des œuvres pures tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (1). »

Le consécrateur jette ensuite de l'eau bénite sur les gants. On retire alors l'anneau au consacré, puis le consécrateur s'assied, et, ayant repris la mître, il met, avec l'aide des évêques assistants, les gants aux mains de l'évêque consacré, en prononçant cette formule :

« Circumda, Domine, manus hujus ministri tui munditia novi hominis, qui de cœlo descendit, ut quemadmodum Jacob, dilectus tuus, pelliculis hædorum opertis manibus, paternam benedictionem, oblato patri cibo potuque gratissimo impetravit, sic et iste oblata per manus suas hostia salutari, gratiæ tuæ benedictionem impetrare mereatur. Per Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum qui, in similitudinem carnis peccati, tibi pro nobis obtulit semetipsum. Amen. »

« Environnez, Seigneur, les mains de votre ministre de toute la pureté de l'homme nouveau qui est descendu du ciel, afin que, comme Jacob, votre bien-aimé, après s'être couvert les mains de peaux de chevreau, obtint la bénédiction de son père en lui présentant un mets et un breuvage qui lui furent très-agréables; de même lui aussi, en offrant de ses mains l'Hostie salutaire, mérite la bénédiction de votre grâce. Par le même Jésus-Christ Notre Seigneur qui, dans la ressemblance du péché, s'est offert lui-même à vous, pour notre salut (2). »

Lorsque l'évêque, sur le point de célébrer la messe ponti-

(1) *Pontificale Romanum Clementis VIII et Urbani VIII*, cum commentariis Josephi Catalani, pars 1ª, tit. XIII, § 43, t. I, p. 359, édition de Leroux et Jouby. Paris, 1850.

(2) *Ibid.*, § 49, p. 360.

ficalement, se revêt de ses gants, il récite, en se l'appropriant à lui-même, la prière que le consécrateur a adressée à Dieu, en les lui mettant aux mains :

« Circumda, Domine, manus meas munditia novi hominis, qui de cœlo descendit, etc. »

D'après le Pontifical de Mayence, de l'an 1300 environ, qui appartient à la Bibliothèque impériale de France et portait autrefois le n° 3870, les gants sont mis aux mains de l'évêque après les onctions et avant l'Évangile. La prière que le consécrateur récite alors pour le nouvel évêque est celle-ci :

« Immensam clementiam tuam, omnipotens et piissime Deus, humiliter rogamus, ut manus hujus famuli tui, scilicet fratris nostri, sicut exterius obducuntur manicis istis, sic interius aspergantur rore tuæ benedictionis, ut quæcumque per eas benedicenda vel consecranda sunt, per te benedicantur et consecrentur. »

« De même que les mains de votre serviteur, notre frère, sont extérieurement couvertes de ces gants, faites, ô Dieu puissant et très-bon, qu'elles soient intérieurement arrosées de votre bénédiction céleste, afin que ce qu'elles béniront et consacreront soit par vous bénit et consacré. Nous en supplions votre immense miséricorde (1). »

On trouve absolument la même prière dans l'ancien Ordre romain, publié par Hittorpe (2).

Le Pontifical de Mayence ne donne pas les paroles de la bénédiction, mais il fait remarquer que si les gants, ainsi que l'anneau et la mître, n'ont pas été bénits, on doit le faire

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. VIII, art. 11, ord. 16, édition de Rouen, 1700, IIe volume, p. 484.

(2) Du Saussay, *Panoplia episcopalis*, p. 335.

en récitant les prières consacrées pour cela. Relativement à la manière de mettre les gants aux mains du nouveau prélat, il recommande de placer entre eux et les mains de la laine blanche, très-propre, pour qu'ils ne soient pas en contact avec le saint-chrême (1).

Dans le Sacramentaire de Ratolde, abbé de Corbie, lorsque l'évêque prend les gants avant de célébrer la sainte messe, il récite cette prière :

Digna manus nostras Christi custodia servet
Ut tractare queant nostræ monumenta salutis.

« Que la sainte garde du Christ conserve nos mains pures, afin qu'elles puissent toucher dignement les monuments de notre salut (2). »

Les prières assignées, dans la bénédiction des abbés, pour la bénédiction et la tradition des gants sont absolument les mêmes que celles que l'on récite pour les évêques, si ce n'est que le mot d'abbé est substitué à celui d'évêque (3).

On se sert également des mêmes formules dans le sacre des rois de France, en mettant le mot *rex* à la place de *pontifex* ou d'*abbas*. On a seulement dans la seconde, *Circumda, Domine,* retranché *oblata per manus tuas hostia salutari;* mais dans la première, *Omnipotens Creator,* on a

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus,* lib. I, cap. VIII, art. 11, ord. 16, édition in-4°. Rouen, 1700, IIe volume, p. 484.

(2) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus,* lib. I, cap. IV, art. 12, ord. 9, édition in-4°. Rouen, 1700, t. I, p. 542.

(3) *Pontificale Romanum Clementis VIII et Urbani VIII,* cum commentariis Josephi Catalani, édition de Leroux et Jouby. Paris, 1850, t. Ier, p. 460.

laissé subsister ces paroles, *ut tua in eis digne consecrentur mysteria*, auxquelles on a attaché un autre sens. Ces formules n'ont pas varié depuis 1365 (1).

CHAPITRE V.

SYMBOLISME DES GANTS.

Les auteurs qui ont écrit, au moyen-âge, sur les cérémonies de l'Église, nous ont présenté les gants des évêques et des abbés comme ayant, ainsi que les autres ornements ecclésiastiques, une signification symbolique, comme rappelant des vertus particulières que les prélats doivent pratiquer. Nous transcrivons ici ce qu'ont écrit à ce sujet saint Bruno d'Ast, Honoré d'Autun, Hugues de Saint-Victor, Innocent III et Guillaume Durand.

Saint Bruno d'Ast, mort en 1123 ou 1125, considère les gants, qui doivent être blancs, comme l'emblème de la chasteté, de la pureté de l'âme, de l'éloignement de tous les vices. « Vous me demanderez peut-être, pourquoi les mains des évêques sont aussi revêtues de gants ? Je répondrai en deux mots : C'est pour qu'elles soient chastes, pures et exemptes de toute tache (2). »

(1) Théodore Goddefroy, le *Cérémonial françois*. Paris, Sébast. Cramoisy, 1649, t. Ier, p. 41, 67, 201 et 368.

(2) « Quæris fortasse cur manus quoque chirothecis induantur ? Breviter respondeo : Ut castæ sint, mundæ sint, et ab omni sorditate immunes et nitidæ sint. » (S. Bruno, Episc. Signiensis, *De sacramentis Ecclesiæ, mysteriis, atque ecclesiasticis ritibus; — Patrologie* de M. Migne, t. CLXV, col. 1108.)

Selon Honoré d'Autun, ils signifient surtout le soin que l'on doit avoir de cacher ses bonnes œuvres, lorsqu'il n'est pas nécessaire de les faire connaître et de les rendre publiques, pour l'édification des fidèles. « L'usage des gants vient des Apôtres eux-mêmes. Les mains ce sont les bonnes œuvres; les gants indiquent qu'on doit tenir cachées ses bonnes actions. Mais de même que quelquefois les mains sont couvertes par les gants et que quelquefois elles restent nues, ce vêtement ayant été retiré; de même aussi il faut, dans certains cas, tenir secrètes ses bonnes œuvres pour éviter l'orgueil, et quelquefois les faire connaître pour l'édification des autres. On met les gants lorsqu'on accomplit ce précepte: « Gardez-vous bien de faire paraître votre justice pour être estimés des hommes (Math VI). » On les retire lorsqu'on suit cette recommandation: « Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. » Les gants sont sans couture parce que les actions des pontifes doivent être en rapport avec une foi parfaite (1). »

Hugues de Saint-Victor, mort en 1142, s'exprime dans

(1) « Chirothecarum usus ab apostolis est traditus. Per manus enim operationes, per chirothecas designantur earum occultationes; sicut enim aliquando manus chirothecis velantur, aliquando, exactis chirothecis, denudantur; sic opera bona interdum propter arrogantiam declinandam celantur, interdum propter ædificationem proximis manifestantur. Chirothecæ induuntur cum hoc impletur: « Cavete ne justitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab illis » (Matth. VI). Rursus extrahuntur cum hoc impletur: « Luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est » (Matth. V). Chirothecæ sunt inconsutiles quia actiones pontificis debent rectæ fidei esse concordes. » (Honor. August., *De gemma animæ*, lib. I, cap. ccxv. — *Patrologie* de M. l'abbé Migne, t. CLXXII, l'unique de l'auteur, col. 609.)

son traité des *Offices ecclésiastiques* de la même manière et absolument dans les mêmes termes qu'Honoré d'Autun (1). Mais, dans son *Speculum de mysteriis Christi*, il se rapproche davantage des idées de saint Bruno d'Ast : « Par les gants qu'on met aux mains il faut entendre les exemples des Saints qu'on doit toujours se proposer d'imiter quand il est question d'agir. Ce vêtement rappelle aussi qu'il faut préserver les actions de toute espèce de souillures, dans la crainte qu'un peu de ferment ne corrompe toute la masse (Cor. V) (2). »

Au lieu de considérer les gants comme le symbole de l'innocence et de la pureté, Innocent III, mort en 1216, les donne comme l'emblème du péché, dont Jésus-Christ s'est en quelque sorte revêtu, afin d'opérer notre salut, et pour l'extirpation, la réparation duquel l'évêque doit sans cesse prier et se sacrifier lui-même. Voici le passage du savant pontife : « Les gants sont les peaux de boucs que Rébecca a mises autour des mains de Jacob, afin qu'étant couvertes de poil elles ressemblassent à celles du fils aîné d'Isaac (*Gen.* XXVII). La peau de bouc, c'est l'image du péché, dont les mains du véritable Jacob, c'est-à-dire les œuvres de Jésus-Christ, ont été couvertes par sa mère Rébecca, c'est-à-dire par la grâce du Saint-Esprit, afin que le Christ eût de la ressemblance avec son aîné, le premier Adam. « Le Christ, en effet, a pris

(1) Hugo a Sancto Victore, *De ecclesiasticis officiis,* lib. I, cap. LVI. — *Cours de Patrologie* de M. Migne, t. CLXXVII, le IIIe des Œuvres de l'auteur, col. 406.

(2) « Per chirothecas in manibus, exempla sanctorum, quæ in operibus habenda sunt, intelliguntur ; et quod opera ab omni inquinamento munienda sunt naturæ, ne modicum fermentum totam massam corrumpat (I, Cor. V). » (Hugo a Sancto Victore, *Speculum de mysteriis Ecclesiæ*, cap. VI, *De vestibus sacris.* — *Patrologie* de M. Migne, t. CLXXVII, le IIIe des Œuvres de l'auteur, col. 354.)

la ressemblance du péché sans commettre le péché (Rom. VI), afin de cacher au démon le mystère de l'Incarnation. En effet, à l'exemple des pécheurs, il a eu faim, il a eu soif, il a été triste, il a été saisi d'effroi, il a dormi, il a travaillé. Aussi, ayant jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim, et alors le diable s'approcha de lui et le tenta, comme il avait tenté le premier Adam (Matth. IV); mais le second Adam le vainquit par les mêmes moyens qu'il avait lui-même employés pour faire succomber le premier (1).

Guillaume Durand (fin du XIII[e] siècle) réunit les explications de tous ses devanciers, ainsi qu'il a ordinairement coutume de le faire. Pour être aussi complet qu'il nous est permis de l'être, nous reproduirons encore son article *in extenso* :

« Comme la plupart des hommes corrompent, par la vaine gloire, la bonne œuvre qu'ils font, voilà pourquoi aussitôt après avoir revêtu la dalmatique, le pontife, selon le rite des Apôtres, couvre ses mains de gants, afin que sa gauche ne sache pas ce que fait sa droite. Or, le gant dé-

(1) « Chirothecæ sunt hædorum pelliculæ, quas Jacob manibus Rebecca circumdedit, ut pilosæ manus majoris similitudinem exprimerent » (*Gen.* XXVII). « Pellis hædi similitudo peccati, quam Rebecca mater, id est, Spiritus Sancti gratia, manibus veri Jacob, id est, operibus Christi circumdedit, ut similitudinem majoris, id est, prioris Adæ Christus exprimeret. Christus enim similitudinem peccati sine peccato suscepit » (Rom. VIII); ut Incarnationis mysterium diabolo cælaretur. Nam ad similitudinem peccatorum esuriit, sitivit, doluit et expavit, dormivit et laboravit. Unde « cum jejunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus, ac postea esuriisset, » accedens ad eum diabolus, eum ad similitudinem prioris Adam tentavit (Matth. IV); sed quibus primum vicerat eisdem modis victus est a secundo. » (Innocent III, *De sacro altaris mysterio libri sex*, lib. I, cap. XLI; *Cours de Patrologie* de M. Migne, t. CCXVII, le IV[e] de l'auteur, col. 789.)

signe convenablement la prudence qui fait les œuvres en public, en gardant toutefois l'intention secrète. Car, bien que le Seigneur ait dit : « Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux » (ce que le gant voulant marquer a par dessus un cercle d'or), cependant il a lui-même donné encore ce précepte : « Prenez garde de ne pas faire paraître votre justice devant les hommes pour être vus par eux, autrement vous n'aurez pas votre récompense devant votre Père qui est dans les cieux. »

« Donc on voile parfois les mains avec les gants, et parfois on les tient nues, parce que l'on cache tantôt les bonnes œuvres pour éviter la vaine gloire, et que tantôt on les rend publiques pour édifier le prochain. »

« Mais ils sont sans couture, parce que les actions des pontifes doivent s'accorder avec une foi droite. Par les gants aux mains, on entend aussi les exemples des Saints que l'on doit se proposer dans ses œuvres, lesquelles œuvres seront exemptes de toute souillure, de peur qu'un peu de ferment ne corrompe toute la masse. Et par les gants blancs sont symbolisées la chasteté et la pureté, afin que les mains, c'est-à-dire les œuvres, soient pures et débarrassées des moindres taches.

« Enfin, pour ce qui se rapporte à notre chef, qui est le Christ, les gants sont les petites peaux de chevreaux dont Rébecca entoura les mains de Jacob, afin qu'elles ressemblassent aux mains velues de son frère aîné.

« Assurément, la peau du bouc est l'image du péché dont les mains du véritable Jacob, c'est-à-dire les œuvres du Christ, ont été entourées par sa mère Rébecca, c'est-à-dire par la grâce du Saint-Esprit, afin que le Christ devînt semblable à son aîné, le premier Adam. Or, le Christ a pris la ressemblance du péché sans pourtant le commettre, afin que

le mystère de l'Incarnation fût caché au diable; car, à l'image des pécheurs, il a eu faim et soif, il a été triste et rempli de crainte, il a dormi et travaillé. D'où vient que lorsqu'il eut jeûné pendant quarante jours et quarante nuits et qu'ensuite il eut faim, le diable venant à lui le tenta à l'image du premier Adam. Mais lui qui avait vaincu le premier Adam fut vaincu à son tour par le second Adam, par des moyens semblables à ceux qu'il avait employés lui-même (1). »

(1) « Quia plerique bonum opus quod faciunt, inani favore corrumpunt; ideo statim post indutam dalmaticam pontifex, juxta ritum Apostolorum, manus operit chirothecis, ut nesciat sinistra sua quid faciat ejus dextera. Per chirothecam ergo cautela congrua designatur quæ sic facit opus in publico quod intentionem continet in occulto; nam et si Dominus dixerit : Luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est (ad quod etiam designandum chirothecæ circulum desuper habet aureum); ipse tamen præcipit : Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus ut videamini ab eis, alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum qui in cœlis est. Manus ergo quandoque velantur chirothecis et quandoque denudantur : quia bona opera interdum, ad vitandam vanam gloriam occultantur, et interdum ad ædificandum proximos propalantur.

« Sunt autem inconsutiles quoniam actiones pontificis fidei rectæ debent esse concordes.

« Per chirothecas quoque in manibus, exempla Sanctorum, quæ in operibus habenda sunt, intelliguntur; quæ opera ab omni inquinamento mundata sunt; ne modicum fermenti totam massam corrumpat.

« Per ipsas vero chirothecas albas castitas et munditia denotatur : ut manus, id est, operationes sint mundæ et ab omni sorde immunes.

« Porrò, secundum quod capiti scilicet Christo conveniunt chirothecæ, sunt hircorum pelliculæ, quas manibus Jacob Rebecca circumdedit, ut pilosæ manus similitudinem majoris fratris exprimeret. Sane pellis hædi est similitudo peccati quam Rebecca mater, id est, Spiritus Sancti gratia, manibus veri Jacob, id est operibus Christi circumdedit, ut similitudinem majoris, id est prioris Adæ secundus exprimeret :

CHAPITRE VI.

NOMS SOUS LESQUELS LES GANTS ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS.

Nous ne connaissons que les noms suivants dont on se soit servi, dans les langues grecque et latine, pour désigner les gants : χειρὶς, χειροθήκη, δακτυλωτὸς; *chirotheca*, *digitalis, manica, wantus, wanto, gwantus, gantus*, *gannus*.

1° Χειρὶς. Homère, ainsi que nous l'avons vu, s'en sert dans le passage de l'*Odyssée* où il raconte à quelles occupations se livrait Laërte, quand Ulysse l'aborda après son retour: χειρῖδάς τ' ἐπὶ χερσὶ βάτων ἕνεκ'. Xénophon l'a également employé dans la *Cyropédie*, en reprochant aux Perses leur mollesse : Ἀλλὰ καὶ περὶ ἄκραις ταῖς χερσὶ χειρῖδας δασείας καὶ δακτυλήθρας ἔχουσιν.

2° Χειροθήκη. Ce nom formé de χεὶρ, main, et de τίθημι, placer, est indiqué dans les *Lexiques*, et il a été par conséquent employé par plusieurs auteurs grecs, sans que nous puissions cependant en citer aucun.

3° Δακτυλωτὸς. Les gants divisés en cinq doigts ou doig-

Christus enim similitudinem peccati sine peccato suscepit, ut Incarnationis mysterium diabolo cælaretur. Nam ad similitudinem peccatorum esuriit et sitivit, doluit et expavit, dormivit et laboravit. Unde, cum jejunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus ac postea esuriisset, accedens ad illum diabolus, eum ad similitudinem prioris Adæ tentare tentavit. Sed qui primum vicerat, eisdem modis victus est a secundo. » (G. Durand, *Rationale divinorum offic.*, lib. III, cap. XII, édition de Droard, t. I[er], fol. 75 recto.)

tiers ont quelquefois été appelés par les Grecs δακτυλωτὸς et aussi δακτυλήθρα, comme on vient de le voir dans Xénophon.

4° *Chirotheca.* Les Latins ont fait passer dans leur langue le χειροθήκη des Grecs, dont ils ont fait *chirotheca*, « gaîne des mains. » Les gants des évêques et des abbés sont souvent indiqués sous cette dénomination dans les auteurs ecclésiastiques et dans les livres liturgiques. On l'a trouvé dans saint Bruno d'Ast : « Quæris fortasse cur manus chirothecis induantur (1) ? » — dans Honoré d'Autun : « Chirothecarum usus ab apostolis traditus est (2) ; » — dans Hugues de Saint-Victor : « Per chirothecas in manibus exempla Sanctorum quæ in operibus habenda sunt intelliguntur (3) ; » — dans Innocent III : « Chirothecæ sunt hædorum pelliculæ (4) ; » — dans Guillaume Durand : « Pontifex juxta ritum Apostolorum manus operit chirothecis (5). » — Le Pontifical romain dont on se sert maintenant et les missels modernes l'emploient dans les bénédictions et les prières qu'ils contiennent.

5° *Digitale.* Terentius Varron, dans un passage déjà cité de son traité *De re rustica*, a fait usage de ce mot qui cor-

(1) S. Bruno d'Ast, *De sacramentis Ecclesiæ.—De chirothecis ;* apud Migne, *Cours de Patrologie*, t. CLXV, col. 1108.

(2) Honor. August., *De gemma animæ,* lib. I, cap. CCXV ; apud Migne, *Cours de Patrologie*, t. CLXXII, col. 610.

(3) Hugo a Sancto Victore, *Speculum de mysteriis Ecclesiæ,* cap. VI ; apud Migne, *Cours de Patrologie,* t. CLXXVII, col. 314.

(4) Innocent III, *De sacro altaris mysterio*, lib. I, cap. XLI ; apud Migne, *Cours de Patrologie*, t. CCXXVII, col. 789.

(5) G. Durand, *Ration. divin. offic.,* lib. III, cap. XII, édition de Nicolas Droard, t. I[er], p. 75.

respond au grec δακτυλωτὸς : « Melior est ea quæ digitis nudis legitur quam illa quæ digitalibus (1).

6°. *Manicæ.* Les anciens auteurs latins qui ont parlé des gants les ont nommés *manicæ.* On peut revoir dans le premier chapitre de cette Notice les passages de Columelle, de Pallade, de Pline et de Cicéron. Les anciens pontificaux et les anciens rituels ont employé le même mot avec la même signification. Nous l'avons trouvé dans le Sacramentaire de Ratolde : « Tunc ministrantur ei manicæ. — Revertatur ad solium et exuat manicas (2) ; » — dans l'ancien Ordre romain publié par Hittorpe : « Ut manus hujus famuli tui, sicut exterius obducuntur manicis istis, sic interius aspergantur rore tuæ benedictionis (3) ; » — et dans le Pontifical de Mayence, de 1300, qui reproduit les mêmes paroles (4).

7° *Manuale.* C'est ainsi que les gants que portaient les prêtres au VIe ou au VIIIe siècle sont appelés, dans la *Courte exposition de la liturgie gallicane*, donnée par D. Martène : « Manualia vero, id est, manicas induere sacerdotibus mos est (5). »

8° *Wantus, vuantus.* Cette dénomination, usitée particulièrement en France et en Allemagne, remonte à une époque déjà assez reculée. Au chapitre XXII de la première addition aux Capitulaires de Charlemagne (817), il est permis aux

(1) Varron, *De re rustica,* cap. LV.

(2) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus,* lib. I, cap. IV, art. 12, ord. 9, t. Ier, p. 542 et 544, édition in-4°. Rouen, 1700.

(3) Hittorpe, *Ordo Romanus , De officiis divinis.*

(4) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. VIII, art. XI, ord. 16, t. II, p. 484.

(5) Martène, *Thesaurus novus anecdotorum,* t. V, col. 99 B.

moines de porter « wantos in æstate, maffulas in hyeme vervecinas (1) ». On lit dans la *Vie* de saint Béthier ou Béthaire, évêque de Chartres : « Unus e barbaris nisus est abstrahere a manibus ejus chirothecas quas vulgo wantos vocant (2) » ; — dans celle de saint Colomban, par Jonas : « Tegumenta manuum quæ Galli wantos vocant, quibus in laboribus uti solebat, supra lapidem qui ante fores refectorii erat deposuit (3) »; dans celle de saint Maimbode : « Tegumenta manuum quæ wantos appellant pro caritate suscepit. » Saint Maimbode était venu dans le pays des Burgondes et il avait été reçu par un homme riche et puissant. Avant qu'il partît, celui-ci voulut lui faire un présent d'une certaine valeur, afin qu'il se souvînt de lui dans ses prières. Le Saint, plein de mépris pour les choses de la terre, déclara qu'il n'avait besoin de rien, que Dieu lui fournissait ce qui lui était nécessaire. Cependant, pour ne pas contrister celui qui l'avait reçu avec tant de bienveillance, il accepta les gants qui lui avaient été offerts. A Dampierre, éloigné de huit milles environ de Besançon, il fut rencontré par des voleurs. Ceux-ci, voyant ses mains couvertes de gants, crurent qu'il avait de l'argent. Ils se jetèrent sur lui et l'assassinèrent (4). — Les gants sont encore désignés sous le nom de *wanti* dans la *Vie* de saint Hadelin. Une vénérable matrone, connaissant les

(1) *Karoli magni et Ludovici Pii christ. regum et imperatorum Francorum capitula, sive leges ecclesiasticæ et civiles.* Paris, 1588, in-8°, p. 341.

(2) *Vita sancti Bertharii episcopi Carnot.*, apud du Cange, *Gloss.*, verbo WANTUS.

(3) *Vita sancti Columbani*, n° 25, apud Mabillon. *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. II, p. 15.

(4) *Acta sancti Maimbodi*, ; apud Bolland. *Acta Sanctorum* au 23 janvier, nouvelle édition de M. Garnaudet. Paris, 1863, t. III, p. 156.

éminentes vertus de ce saint homme et les miracles qu'il obtenait du ciel, voulut lui laisser un fonds de terre assez considérable. Elle parlait à ceux qui l'entouraient du legs pieux qu'elle avait résolu de faire. A qui, demanda-t-on ? Et elle de s'écrier, à plusieurs reprises : à Hadelin, à Hadelin ; et tenant un gant, comme c'était la coutume, lorsqu'on voulait transmettre une propriété, elle mourut : « Cumque wantum in manu, ut moris est legaliter tradendo, teneret, expiravit. » On envoya chercher le Saint. Arrivé auprès de la défunte, il chercha, en lui touchant le pouls, à constater si elle eût été morte. Aussitôt elle ouvrit les mains, comme si elle était vivante, et mit, par le gant, Hadelin en possession de la terre qu'elle voulait lui donner ; et cela au grand étonnement de tous ceux qui étaient présents : « Et cunctis videntibus qui aderant, locum prædictum cum wanto quem tenebat beato viro contradedit (1). »

Wantes, que l'on a traduit en latin par *wantus*, est un mot de l'ancienne langue tioise. Il a été formé de *hent*, qui signifie la main en cette langue comme *hand* en allemand. Les Allemands appellent encore à présent les gants handschuch, et les Flamands hand-scheuen, c'est-à-dire le soulier de la main. C'est de *wantus* que sont venus les noms qui suivent et le mot gant lui-même. En Picardie on dit encore à présent des *ouans* (2).

9° *Wanto*. Quelquefois *wanto* est employé par les auteurs au lieu de *wantus*. La Chronique de Novalèze : *De expeditione Caroli Magni adversus Longobardos*, décrivant comment Othon entra dans la sépulture de Charlemagne, s'ex-

(1) Bollandistes, *Vie de saint Hadelin*, ch. III, t. IV, le 1er du mois de février au 3 de ce mois, p. 380, E F.

(2) Ménage, *Dictionnaire étymologique*, au mot Gant.

prime ainsi : « Coronam auream erat coronatus, sceptrum, cum wantonibus indutus, tenens manibus, a quibus jam ipsæ ungulæ processerant (1). »

10° *Gwantus, guantus.* Dans la Relation des miracles de saint Maïeul, abbé de Cluny, relation que les Bollandistes ont donnée à la suite de sa *Vie*, les gants que portait un maçon employé, à Souvigny, pour la construction du tombeau du saint abbé, sont appelés *guanti.* Un gros bloc de pierre roula sur le bras de cet ouvrier, nommé Constance, lorsqu'il cherchait à le placer. Il se trouvait ainsi dans une position fort embarrassante et souffrait beaucoup ; mais, ayant invoqué le Saint, il put facilement retirer sa main de dessous la pierre, et il n'y laissa qu'un doigt de son gant. Il ne resta, du reste, sur lui aucune trace de cet accident : « Et sic tantummodo solum digitale guanti perdidit, et in reliquo corpore sanus remansit (2). » — Le chapitre XXXIV d'une *Vie* de Charlemagne, écrite sous l'empereur Frédéric Ier, a pour titre : *De guanto imperiali in aere suspenso* (3).

11° *Gantus.* On lit dans des gloses manuscrites citées par du Cange : « Chirothecæ, manuum tectura, quod gantum vocamus (4) ; » — dans les Archives de l'abbaye de Charroux, au diocèse de Poitiers : « Ipsi monachi præfati cœnobii afferant illi gantos duos (5) ; » — dans le Cartulaire de Notre-

(1) *Chron. Novaliciense*, cap. XXXII, apud du Cange, *Gloss.*, verbo WANTO.

(2) Bollandistes, 2 mai, *Deux livres des miracles de saint Maïeul*, 2e livre, art. 3, t. XV, le IIe de mai, col. 689 de la nouvelle édition.

(3) *Vita ms. Caroli Magni, scripta sub Frederico I imperatore*, lib. II, cap. XXXIV, apud du Cange, *Gloss.*, verbo GWANTUS.

(4) Du Cange, *Gloss.*, verbo GANTUS.

(5) Id., *Ibid.*

Dame de Josaphat, au diocèse de Chartres : « Dederunt cum venditionibus et gantis (1) ; » — dans la Règle des religieuses de Fontevrault : Ut nunquam induant gantos (2) ; » — dans la *Vie* de saint Ildevert, évêque de Meaux : « Cumque de manibus gantos extraxisset, apposuit eos radio solis, etc. (3). »

12° *Gannus.* Le Cartulaire du prieuré de Munster, bourg du canton de Lucerne, contient, à la deuxième feuille, cette mention, au sujet d'une concession faite, par le livre placé sur l'autel et le gant mis à la main du prieur Garmunde : « Et hunc concessum fecit... ponendo librum super altare et mittendo gannum suum in manu Garmundi, Prioris, pro commemoratione (4). »

(1) Du Cange, *Gloss.*, verbo Gantus.
(2) Id., *Ibid.*
(3) Id., *Ibid.*
(4) Id., *Ibid.*, verbo Gannus.



ANALYSE ARCHITECTURALE

DE L'ABBAYE

DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN,

PAR M. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

(Suite.)

3e PARTIE.

PÉRIODE MODERNE.

CHAPITRE Ier.

CHRONOLOGIE ET RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

§ 1er. TABLEAU SOMMAIRE DES DATES ET TEXTES A L'APPUI.

XVIe siècle.

6 octobre 1566. Philippes de Nocey ordonne de réparer la chapelle Halbout où se fait l'office, et de tenir le chapitre dans la nef de l'ancienne église.

(Statuts de Philippes de Nocey.)

1575. Établissement des Capucins dans les dépendances de l'abbaye.

L'an mil cinq cents soixante quinze les capucins furent établis à Caen en la chapelle de St-Michel et de St-Jacques de Brucourt, des-

pendante de ceste abbaye par la libéralité des abbés, prieurs et relligieux d'icelle.

(Cathalogue des abbés de St-Étienne.)

XVIIe siècle.

7 février 1600. Le Parlement décide que 1,000 écus par an, une partie des revenus des offices claustraux et le boni que l'on pourrait réaliser, serait employé d'abord à la réédification de la nef, et ensuite à celle des lieux réguliers.

21 avril 1600. Le Parlement permet aux adjudicataires « de se servir des matériaux provenant de la démolition qui serait faite des ruynes restant au cœur de ladite église. »

1er février 1601. Arrêt du Parlement ordonnant l'adjudication des travaux de maçonnerie pour la réédification de la nef.

17 et 26 février 1601. Première bannie sur la mise à prix de 2,500 escus, plus les matériaux du chœur. Sur l'opposition de Baillehache l'adjudication est remise.

5 mars 1601. Nouvelle bannie. Le lieutenant du bailly passe outre à l'adjudication des travaux à François de Cairon.

19 mars 1601. Il est cautionné par Ch. de Cairon, sieur de Cardonville, son frère.

8 mai 1601. Mandement du Parlement pour empêcher la démolition du chœur.

Mandement de notre dicte cour obtenu par lesdits prieur et religieux le huictième de may ensuyvant pour empescher la démolition dudit cœur et rond-point de chapelles.

(Extrait de l'arrêt du Parlement du 17 août 1602.)

27 juillet 1601. Arrêt du Parlement ordonnant la reconstruction des piliers de la tour centrale au lieu du gable porté dans l'adjudication.

1602. Arrêt du conseil privé défendant de démolir le chœur.

L'an mil six centz deux Jean de Baillehache, relligieux, chantre et grand vicaire d'icelle abbaye du consentement du dit sieur d'O, abbé, et des autres relligieux, fist donner un arrest du privé conseil à Paris par lequel il fut deffendu de desmollir le chœur, rond-point et chapelles de laditte église suivant qu'il avoit esté par la cour de Parlement de Rouen et ordonne que cette abbaye serait réédiffiée.

(Cathalogue des abbés.)

27 août 1602. Il est adjugé par le Parlement à François de Cairon 500 escus en sus de l'adjudication.

Par le même arrêt, l'abbé devra pour Noël faire recouvrir les lieux habitables de l'abbaye, et dans le courant de 1603 faire les autres réparations et celles des manoirs, moulins, etc.

21 août 1603. Marché pour la couverture, tant de l'église que de la tour d'icelle.

22 novembre 1603. Devis de la charpente de la nef.

20 juin 1604. Dom Jean de Baillehache est nommé prieur.

3 octobre 1605. Adjudication de la charpente de l'église et chapelle.

15 juin 1608. Marché pour la reconstruction des deuxièmes voûtes des ailes de la nef.

1608. Adjudication des réparations à la chapelle Halbout.

3 août 1609. Arrêt du Parlement ordonnant d'employer à la réparation du chœur et chancel, les deniers provenant des taxes mises sur l'abbé et les offices de l'abbaye.

17 octobre 1609. Des experts sont convoqués pour faire le devis des réparations nécessaires au chœur.

12 octobre 1613. Esprit Tascher, escuyer, sieur de Beaulieu, se rend adjudicataire de la réparation de quelques ruines arrivées en 1612, par l'impétuosité des vents, aux couvertures et gouttières de l'église.

1614. Le sacristain D. Ant. de La Croix s'oppose à la démolition de la maison étant dans l'église, appartenant à l'office de sacristain.

Octobre 1616. Rebannie de ce qui reste à faire et réparer de maçonnerie dans l'ancienne église.

1618. L'abbaye réunie à l'archevêché de Rouen.

22 octobre 1619. Devis des chaises, clôtures, bancs, ventailles, portes et huys, par J. Lefebvre et G. Osmont.

1620. Réparations à la chapelle Halbout.

1620. L'abbaye rendue à l'abbé d'O.

Mai 1626. Fin des réparations de l'église.

On essuye et vide les vidanges de la grande église. 4 jours de maçon à faire des armoires aux autels. On bouche 400 trous de boulin.

17 mai 1626. Reconciliation de l'église. Inscription des vocables.

L'an mil six cents vingt six (1) l'église d'icelle abbaye fut reconciliée par Jacques d'Angennes, éuesque de Bayeux et nepueu de l'abbé Charles d'O, par le soin de Dom Jean de Baillehache, grand-prieur d'icelle abbaye auquel lieu se remarque en chaque autel les inscriptions latines qui font mention des patrons. Le tout dressé par Dom Mathieu de La Dangie, relligieux et cellerier d'icelle abbaye.

(Cathalogue des abbés.)

28 juillet 1630. Marché pour la charpenterie de la couverture des secondes voûtes du rond-point, pour les disposer à recevoir une couverture de tuiles, au lieu de l'ardoise qui les couvrait.

12 juillet 1631. Changements aux couvertures du chœur; réparation à la couverture de la tour centrale.

Du 15 avril au 15 septembre 1631. On répare tous les plombs des toitures de l'église.

1631. Marché pour remplacer l'ardoise du second étage du rond-point par de la tuile.

Réparations à la couverture d'ardoise de la tour du *mitan.*

(1) On avait écrit mil six centz vingt huict. Une correction d'autre main donne la date véritable, mil six cents vingt-six. La même erreur existe dans les deux exemplaires existant aux archives.

16 décembre 1631. Dom Léonard Legot Courtiller, demande à clore et à décorer la chapelle Ste-Madeleine. Celle de St-Étienne l'avait été déjà par Dom de Pudescotes.

30 juillet 1640. Nouvelles cloches. Trois cloches apportées d'Hesdin à la foire de Caen et vendues à l'abbaye de St-Étienne furent montées aux clochers.

(Notes manuscrites de M. de Quens conservées à la bibliothèque de Caen.)

1640. Un ossement du fondateur est rendu aux religieux par Charles Toustain, arrière-neveu de l'abbé G. Toustain.

(Actes capitulaires.)

1642. Nouveau tombeau de Guillaume-le-Conquérant.

1642. Baillehache cesse d'être prieur.

Dom Jean de Pudescotes laisse ses biens meubles pour clore deux chapelles (SS. Pierre et Paul et celle des trois martyrs) comme celles qu'il avait déjà closes.

(Actes capitulaires.)

16 avril 1644. Mort de Dom Jean de Baillehache.

13 mai 1649. Des gargouilles de pierre étant tombées de la tour centrale et ayant endommagé les charpentes, on décide qu'elles seront remplacées par des gouttières en plomb portées sur des potences en fer.

(Actes capitulaires.)

6 juillet 1663. Traité entre les religieux et la congrégation pour l'établissement de la réforme de St-Maur.

10 octobre 1663. Entrée des religieux de St-Maur dans l'abbaye.

1668. Cloche de l'église St-Nicolas, maintenant à St-Pierre.

1670. On accorde à l'abbaye de St-Vigor les chaires qui sont dans la chapelle et qui y sont à peu près inutiles.

(Actes capitulaires.)

1686. M. de La Haulle, ancien religieux, offre 500 livres

pour un obit : ces 500 livres seront employées à faire un autel dans une des chapelles.

(Actes capitulaires.)

1699. Nouvelle cloche.

On invite à la cérémonie Mgr l'Évêque de Bayeux et Mme l'Abbesse de Caen.

(Actes capitulaires.)

XVIIIe siècle.

30 août 1704. Le clocher près de la chapelle Halbout est foudroyé.

Sur les onze heures du soir à venir au dimanche il s'est élevé à Caen un orage si furieux, à cause des tonnerres et des éclairs, que les hommes les plus hardis et intrépides ont eu très-grande peur. Le tonnerre a tombé sur l'église de l'abbaye royale de St-Étienne, où après avoir rompu tous les fils de fer qui font sonner les timbres de l'horloge, et fait tout le tour de l'église, et laissé des vestiges à la voûte, il a abattu en s'en retournant le haut de la pyramide en pierre, du côté du nord, où sont les grosses cloches, de la hauteur de quinze à vingt pieds.

(Journal d'un bourgeois de Caen.)

1705. Un ouragan renverse deux fillètes de la tour du midi.

Aujourd'hui trente décembre 1705, il est arrivé sur les six heures du matin un si grand vent ou ouragan qu'on crut toute la ville abîmée.....

Deux fillètes de la pyramide, du côté du midi, de l'abbaye royale de St-Étienne ont été pareillement renversées.

(Journal d'un bourgeois de Caen.)

Mai 1706. Réparations à la flèche.

On a commencé de construire les établis nécessaires pour réparer le haut de la pyramide de la tour de l'abbaye de St-Étienne de Caen, du côté du nord, et le dommage que le tonnerre y avait fait le samedi 30 août 1704, sur les onze heures du soir à venir au dimanche 31.

27 mai 1706. Cloches de St-Nicolas.

1706. L'entière réparation en a été faite le 16 juin de la présente année.

Dans les réparations faites à cette flèche en 1839, sous la direction de M. Guy, on a trouvé une plaque de plomb portant l'inscription suivante :

ANNO DOMINI 1704 DIE 30 MENSIS
AVGVSTI · CIRCA VNDECIMAM HORAM
NOCTIS · HVJVSCE TVRRIS SVMMA PARS
TONITRV EVERSA EST · HÆC EADEM POST
OMNIVM MONACHORVM VOTA · TOTIVS
VRBIS INCOLARVM PLAVSU REPARATA EST
ANNO 1706 · MENSE JVNIO · REGNANTE
LVDOVICO · XIV · ANNO AB ERECTIONE NOSTRÆ
CONGREGATIONIS S · MAVRI 9 · AB INTRODVCTI
ONE NOSTRA IN HOC CADOMENSE MONASTERIVM
AN. 43 · TVNC ERAT ABBAS COMMEND · DD · CAR ·
MAVRITIVS LE TELLIER ARCHIEPISCOPVS
RHEMENSIS · PRIOR D · PET · CHEVILLARD · SVB P ·
D · JOAN · BIRÉE · LECTOR THEOL. · D · LVD · CLOVET
CELLER · D · NIC FLAYS · SCRIBA CAPITVLI
D · FRANC. LHERMIER · HÆC SCRIPSIT · FR · NIC ·
DVPERRAY SAC · HVJVS MON · ANNO 1706 ·

Cette plaque a été déposée au musée de la Société des Antiquaires de Normandie où elle porte le n° 826.

1707. Bâtiments construits par frère Guillaume de La Tremblaye.

1708. Portrait de Guillaume-le-Conquérant.

Les religieux de l'abbaye de St-Étienne de Caen ont fait faire un tableau où le duc Guillaume est représenté de sa grandeur naturelle.
(Journal d'un bourgeois de Caen.)

Au bas de ce tableau, placé maintenant dans la sacristie de l'église, on lit l'inscription suivante :

D O M
HANC WILLELMI NORMANNORUM DUCIS
ANGLIÆ CONQUESTORIS ET REGIS GENUINAM EFFIGIEM IN
VETUSTO PARIETE DEPICTA GRATI ANIMI SENSU IN TAM
PIUM FUNDATOREM RENOVARUNT HUJ⁹. ABBATIÆ RELIG^{si}
ANNO 1708
S. MARTIN PINXIT.

7 mars 1710. Gable de la façade de l'église.

Guillaume de La Tremblaye propose quelques changements à son plan qui ne sont pas adoptés.

8 juin 1710. Dom du Hamel de Cottun, ancien religieux, offre 500 livres pour décorer la chapelle de la Vierge.

Juillet 1724. Construction de jubés.

Alors on travaillait à construire les deux jubés au bas du chœur de l'abbaye Saint-Étienne.

(Journal d'un bourgeois de Caen.)

1724. Devis de G. Capelle pour les marbres du jubé.

26 janvier 1725. La tour de l'aile droite est foudroyée.

A midi quelques minutes, le tonnerre est tombé sur la grande tour de l'aile droite de l'église de l'abbaye de St-Étienne, sans avoir grondé que très-faiblement auparavant. Il a abattu le haut de la pyramide, dont la croix et la plupart des pierres sont tombées dans la cour du portail ; a fendu la pyramide depuis le haut jusqu'à la hauteur d'une fillette opposée à l'escalier du côté du midi, ce qui est très-sensible par le dedans de la tour, à cause de la trace qui y demeure marquée et qui finit à un trou dallier, par où il a dû passer. Il n'a fait qu'un petit jour en haut de la pyramide, qu'on jugerait par dehors être fort grand. Il a offensé le plâtre de la convexité de la voûte de la nef, de la distance de chaque arcade à plusieurs endroits ; a brisé une vitre de la lanterne de la tour du milieu, coupé tous les quatre fils de fer et laiton des timbres de l'horloge ; a laissé contre la muraille une grande tache de fumée ; a percé le mur de l'église au niveau de la pénultième marche de l'escalier du bâtiment en haut ; a offensé à la seconde volée de l'escalier, en bas, la pierre de la ronde marche qui

doit porter la rampe; a cassé sept ou huit carreaux de la croisée, étant au bas de l'escalier, et a éclaté en différents endroits le bois d'icelle en dehors; a coupé les doigts du bras gauche du grand crucifix qui était sur la porte du chœur; a passé dans le clocher du milieu au travers des jointures des pierres sur la voûte, et a soulevé et fait plier le plomb qui se trouve au niveau de la voûte, du côté du midi.

(Journal d'un bourgeois de Caen.)

1728. On pave le cloître.

1728. Réparation de la tour.

La réparation de la tour (de l'aile droite) a été commencée le lendemain des fêtes de Pâques.

(Journal d'un bourgeois de Caen.)

13 juin 1730. Arrangement avec le cardinal de Fleury pour la construction de la façade occidentale.

1730. Démolition de la salle verte et de la chapelle au Duc.

1741. Nouvelles orgues.

Lan 1741 le R. Pere le Maistre originaire de
la ville de Caudbec ettant prieur de cette abbaye
le R. Père des Ifs originaire du pays de Caux,
ettant celerier ont fait faire cet orgue entier. Par Nous
J. B. Nicolas et Louis le feure frères, conjointement auec
Clément le feure leurs cousin tous trois facteurs d'orgues
[demeurant
à Roüen d'où ils sont originaires.

(Note trouvée collée sur un des gros tuyaux de l'orgue lors des réparations faites en 1860.)

1742. Troisième tombeau de Guillaume.

Louis XV autorise la démolition du tombeau de Guillaume-le-Conquérant qui était dans le chœur, à condition d'en établir un dans le sanctuaire.

1744. Nouvelle charpente du clocher nord, détruite en 1864.

Cette CHARPENTE A ÉTÉ

ÉTRENÉ PAR THOMAS NOE
L ET GIRE GALLIANE ET
BATISTE NOEL 20 mars 1744
(Inscription gravée au couteau dans le clocher nord.)

1744. Fierville paie pour la grosse horloge, tant pour les fournitures que pour les ouvriers, 2,200 livres.

1749. Édit sur les biens de main-morte.

19 août 1753. Échange fait avec l'abbé de Saulx-Tavannes de l'ancien logis abbatial pour un nouveau à construire dans le clos de la Pépinière.

8 février 1755. Le prieur fait part aux religieux des bases, proposées par M. de Fontette, d'un arrangement avec la ville au sujet de la propriété des terrains entre le mur d'enceinte de l'abbaye et celui de la ville. — Percement de la rue St-Benoit. — Place Fontette.

12 février 1755. La communauté offre à la ville 35,000 livres, si elle veut se charger des travaux, sauf les pavillons de la place Fontette.

15 mars 1755. Le projet d'arrangement avec la ville est adopté après quelques modifications.

7 juillet 1755. Adjudication au rabais de la construction du nouvel hôtel abbatial à J.-B. Durand, entrepreneur à Cherbourg, moyennant 27,400 livres.

1756-1758. Construction de l'abbatial.

1758. Arrêt du Conseil d'État ordonnant la démolition de la porte St-Étienne.

6 et 7 juillet 1758. Visite des experts pour la réception de l'abbatial.

11 juillet 1758. Par sentence du sénéchal de l'abbaye, le nouvel abbatial est reçu et mis à la charge de Mgr de Saulx-Tavannes, abbé de St-Étienne. — Ce dernier meurt avant l'homologation du procès-verbal de réception et de la sentence du sénéchal.

22 août 1759. Acceptation de l'abbatial par l'abbé Potier de Gesvres.

1754-1761. L'abbaye fait de nombreux emprunts pour les travaux de l'abbatial et le percement de la rue St-Benoît.

(Actes capitulaires.)

14 mai 1761. On propose un nouvel emprunt de 23,500 livres pour construire le pavillon de St-Sauveur, dont le le Bureau des Aides offre un loyer de 1,500 livres. — La diette refuse l'autorisation.

(Actes capitulaires.)

1764. Achat des tableaux de Mignard : Moïse tuant un égyptien et Moïse frappant le rocher; et du Passage de la mer Rouge attribué à Bourdon.

1765. Pavage de la nef.

1769. Refonte de l'ancienne argentérie de l'abbaye.

14 juillet 1772. Maître-autel et chandeliers.

On se décide à dorer le nouvel autel à l'or moulu.

16 octobre. Envoi du bas-relief.

(Actes capitulaires.)

1772. Pavage du chœur et presbytère. Nouveau tombeau de Guillaume.

1772. Ornement complet de dix chapes en tissu d'or et à figures, ayant coûté 25,000 livres.

1773. La sacristie est achevée.

1773. Le prieur propose de faire regratter la nef comme le chœur, réparer et blanchir les voûtes, ragréer les collatéraux et chapelles, regratter et finir les cloîtres, couvrir en ardoise l'aile du côté de l'église.

24 décembre 1773. Établissement de l'école des Frères.

Le cardinal de Gesvres, abbé de St-Étienne, demande à la communauté de fieffer aux Frères des écoles chrétiennes qui viennent s'établir dans le Bourg-l'Abbé, une partie de l'enclos de l'aumônerie, aux fins d'y établir un logement convenable pour les écoles.

(Actes capitulaires.)

1774. Achat de l'orgue des Croisiers.

Les Croisiers ayant été supprimés vers 1774, l'orgue fut acheté pour St-Nicolas.

(Cauvin, Souvenir d'un octogénaire. *Annuaire normand*, t. XI.)

1775. Regrattage de la nef, — les bases sont retaillées.

Les piliers reposaient sur une base carrée servant de banc.

(Cauvin, Souvenir d'un octogénaire.)

8 juillet 1785. Refonte de cloches.

Depuis plus de deux ans, la petite des grosses cloches est cassée : on décide d'en faire refondre une grosse en y ajoutant le timbre et la première cloche des commandes. On invitera Mgr de Bayeux à la cérémonie de la bénir et donner nom avec Mme l'Abbesse de Caen, ainsi que cela s'était pratiqué en 1699. (Actes capitulaires.)

2 novembre 1790. Expulsion des religieux.

§ 2. OBSERVATIONS HISTORIQUES.

XVIe siècle.

Nous continuons dans ce travail, d'une part, à réunir et quelquefois à chercher à expliquer les textes contemporains se rapportant aux constructions de l'abbaye de St-Étienne; de l'autre, à rechercher dans l'édifice lui-même la trace des diverses modifications qu'il a subies.

Nous ferons remarquer que, pour nous, l'étude de l'édifice a précédé de quelques années l'examen des renseignements écrits ; ce n'est que lorsque le travail d'analyse du monument a été prêt à livrer à l'impression, que nous nous sommes trouvé entraîné à en contrôler les conclusions par des recherches dans les archives ; ces recherches, en confirmant ce que nous avait révélé le monument, ont ajouté à cette étude quelques faits nouveaux et ont donné aux différentes constructions des dates précises.

Mais si dans ces archives nous avons rencontré des renseignements minutieux sur certaines époques, sur d'autres et principalement sur l'époque du Protestantisme, il y a silence complet; ou s'il existe quelques pièces, nous n'avons pu les rencontrer. Le procès-verbal des dégâts faits par les Protestants, cité souvent par M. l'abbé De La Rue et par M. Léchaudé-d'Anisy, et qui eût pu éclaircir certains faits, a disparu, et les premiers registres de la ville, lacérés et incomplets, ne nous ont fourni aucun renseignement se rapportant directement à ce sujet. Le passage suivant, quoique ne parlant que des dommages causés par les gens de guerre aux propriétés privées, peut cependant donner une idée des ravages qu'eurent à subir nos édifices religieux :

« Item, Remonstrent que la venue de l'armée de Monsr
« l'admiral a apporté dōages en lad. ville et fauxbourgs de
« près de deux cents mil liures tr. tant en deniers mon-
« noyés, argenteries, bagues, joyaux que aultres ustencilles
« qui appartenaient auxdits habitants, Et à cause de pte des-
« quels Ils sont deuenus pauures. Et ce en oultre la despense
« des gens de guerre estant en l'armée dud. sr admiral, la
« plus part des quels n'ont payé un seul denier de leur de-
« pense lespace de six sepmaines quils ont esté au grand
« domage et coustage desd. habitans en ceste ville, sans en
« ce comprendre les deniers quils ont esté contraincts fournir
« jusques a viron douze mil liures tr. A raison de quoy plu-
« sieurs desd. habitans ont esté contraincts sabsenter et
« abandonner leurs maisons et familles. Mesmes sans en ce
« cōprendre les Rançons des plus principaux de lad. ville,
« qui sestoyent retirés dans le Chāu. Avoir aussi egard a la
« charge que lesd. habitans ont eue des soldats qui demeu-
« rèrent en ceste ville sous Monsr le conte de Montgonmery. »

Dans les papiers de l'abbaye conservés aux Archives départementales, nous n'avons rien rencontré non plus qui ait

trait à ce sujet, sauf quelques mots dans le catalogue des abbés et dans les notices sur quelques religieux commencées par D. Baillehache lui-même, courtes biographies qui ne jettent aucun jour sur l'état des bâtiments de l'abbaye à cette époque. Il faut cependant excepter celle de D. Abraham de Semalle, où nous lisons le passage suivant :

« Dom Abraham de Semalle, religieux profès et non « prestre, estoit neueu de Dom Michel de Semalle. Il entre- « prins lan mil cinq cents soixante six, un procès contre « maistre Jean Laurens dit le Goullu, seneschal de ceste ab- « baye, pour la ruine de la grande tour de l'église, ou il « verifiait que led. le Goullu auoit faict abbatre grande « quantité de bois et quil y auoit encore des gens à 6 heures « du soir pour luy qui abbatoient des sommiers si massifs « et si pesans que tombant debout de si haut ils etonnèrent « si bien la tour, qu'a neuf heures du soir, le pillier dans « lequel estoit la montée, quon auoit couppé a loccasion de « la guerre tomba et apporta grande ruine à léglise. Ce « procès fut cause que le grand vicaire de Monseigneur le « cardinal de Farnèse, pour lors abbé, à la sollicitation dud. « le Goullu, fist envoyer led. Dom Abraham de Semalle à « Paris pour estudier, ou il mourut, qui fust grande perte « pour ceste maison. »

Il se présente à l'esprit, au sujet de ce récit, un grand nombre de questions auxquelles, faute d'autres renseignements, nous ne pouvons répondre. Le monument, de son côté, nous présente un fait qui doit, croyons-nous, en être rapproché. Nous voyons dans la note de Baillehache que la montée du clocher central avait été coupée. Or, un examen attentif des clochers de façade nous a prouvé que leurs escaliers, eux aussi, ont été coupés ; et, pour eux comme pour le clocher central, cette coupure a eu lieu au-dessus des voûtes. Mais, par qui et dans quel but a-t-elle été faite ? C'est ce que nous ignorons.

D'un autre côté, la chute du clocher a été déterminée par l'enlèvement de pièces de bois par le sénéchal Laurens Le Goullu, mais nous ignorons de quel droit et dans quel but il enlevait ces charpentes. Ce sénéchal Le Goullu était-il le même que l'enquesteur Le Goullu dont M. de Bras parle en ces termes à propos de la destruction du tombeau de Charles de Martigny : « Il serait bon de faire recherche de ce beau « marbre, lequel pourrait encore servir à la décoration du « temple. Aucuns des Religieux, et les hoirs de feu Enques- « teur Le Goullu, peuuent bien sçauoir où sont la table de « marbre noir et le reste de ceste magnifique sepulture. Ces « demolisseurs Protestans negligent les peines de droict con- « tenues au titre *de sepulchro violato* (1). »

Mais que la chute du clocher central ait eu pour cause un accident fortuit ou que, comme on l'a toujours cru jusqu'ici, elle ait été l'œuvre du vandalisme huguenot, toujours est-il que pillée successivement par les Protestants et leurs associés les politiques, par la soldatesque de Coligny et par celle de Bouillon ; à la fin du XVIe siècle, l'abbaye n'était plus qu'une ruine. Les toitures ayant été enlevées, ce qui restait des charpentes exposées aux intempéries depuis près d'un demi-siècle, était hors de service ; les voûtes du chœur et d'une partie des bas-côtés étaient effondrées, et de la tour centrale il ne restait qu'un pan de mur que portaient deux piliers de l'intertransept. Cet état de chose dura jusqu'au XVIIe siècle. « Depuis l'an 1562 que les hérétiques ravagèrent « non-seulement l'abbaye mais les fermes qui en dépendent, » dit un *factum* du comte de Moret, « il ne sest faict aucune « refaction de lad. abbaye jusqu'après la requête presentée

(1) Nous trouvons en 1582 Jean Laurens, dit Le Goullu, possesseur d'un pré qui, quelques années plus tard, fut envahi par les nouvelles fortifications élevées du côté de la prairie. Il était mort en 1592.

« au Parlement de Rouen par Jean de Baillehache, en « 1599. »

L'office se faisait alors dans la chapelle Halbout, et comme les bâtiments conventuels n'avaient pas été plus épargnés que l'église, le chapitre se tenait dans la nef.

« Et pour ce que, » dit, en 1566, le grand-archidiacre de Lisieux, Ph. de Nocey, « la chapelle ou de present les dits « relligieux celebrent le divin service n'est du tout reediffiée, « ni bien accommodée..... Le vicaire de la dite abbaye fera « reparer et racoutrer les vitres et huis de la dite chapelle « au plus bref temps que faire se pourra, et icelle chapelle « fera paver avecques le temps, jusqua ce quil y ait un autre « lieu ediffié plus commode pour y fere une eglise et « clouestre. Item ayant esgard que entre la dite chapelle et « nef dicelle y a separation, le chapitre se tiendra en la dite « nef. »

Pour bien des gens, l'église de St-Étienne était alors une ruine qui déparait la ville, une carrière où on pouvait prendre la pierre sans la payer. Aussi, en 1592, « Messieurs « de la ville de Caen auaient atasché et alloué a abattre le « le cœur de la grande eglise pour des materiaux de la « moitié du temple faire faire les fortifications de la ville, » fortifications que nous détruisons aujourd'hui, mais qui alors répondaient aux aspirations du moment.

A la demande que la ville fit aux religieux de St-Étienne « de sayder de la pierre des ruynes de labbaye » pour bâtir l'éperon de St-Étienne, le Chapitre répondit qu'il ne pouvait accorder cette permission, sans être autorisés par les supérieurs. Mais l'administration passa outre, s'appuyant sur l'excuse si commode de la nécessité, après toutefois « lettres accordées aux religieux de ce qu'ils avoient re- « monstré. »

Une trouée fut faite alors à l'enclos de l'abbaye, et quelques

jours après Pellehestre, charpentier de la ville, fut chargé « de faire promptement une barrière pour clore l'ouverture « par où les banneaux entrent dans l'enclos de St-Etienne « pour y aller quérir du caillou et du carreau (1). »

XVIIe siècle.

Nous avons parlé dans les chapitres précédents des travaux qui, au XIIe siècle, ont eu pour résultat de changer, principalement par l'addition de voûtes, l'aspect de la nef et des transepts de St-Étienne, puis de ceux qui, au XIIIe, ont remplacé le chœur roman par une œuvre d'un style nouveau. Des travaux aussi importants peut-être eurent lieu au XVIIe siècle, mais cette fois ayant pour but la restauration des ruines faites par les Protestants, les religieux Bénédictins de l'ancienne Observance, différant en cela de leurs successeurs de la Réforme de St-Maur, se sont efforcés de se rapprocher le plus possible de l'ancien édifice, dont ils ont imité assez exactement l'appareil et les sculptures, pour rendre leur travail très-difficile à discerner de l'œuvre primitive.

Comme nous venons de le voir, il semblait, à la fin du XVIe siècle, que tout espoir de réparations de l'église était abandonné, lorsqu'enfin, le 7 février 1600, sur la demande de

(1) Jehan Pellehestre fut chargé, en 1596, de faire seize affûts pour les canons que les envoyés de la ville, munis de lettres de Henri IV à Elisabeth, avaient achetés à Londres. En 1610, Pellehestre, qui prend le titre *de charpentier de la ville*, *ayant servi pendant les dernières guerres dans l'artillerie de Sa Majesté*, *comme officier*, *à l'assiégement et prinse de plusieurs villes*, demanda l'office de canonnier; il mourut peu après, et fut remplacé, comme charpentier de la ville, par Marin Le Chartier que nous voyons aussi, quelques années plus tard, premier canonnier de la ville.

Dom J. de Baillehache, le parlement de Normandie ordonna qu'il serait « annuellement pris et levé sur le revenu de « l'abbaye 3,000 liv. et 730 sur partie des offices claustraux « pour estre employés pour la restauration et restablis- « sement de lantienne eglise, clouestre, chappitre, refectoire, « dortoir, infirmerie et aultres lieux de religion dependant « de lad. abbaye. »

Mais les commissaires envoyés par le Parlement jugeant, eux aussi, l'état du chœur de l'église sans remède, décidèrent que l'on ne réparerait que la nef, et qu'une adjudication, au rabais, de ces réparations, serait faite sur la mise à prix de 2,500 écus. Le Parlement permettait aux « adjudi- « cataires de ladite restauration de se servir des materiaux « prouenant de la demolition qui serait faicte des ruynes « restant au cœur de lad. eglise. » Voici les conditions auxquelles, de leur côté, s'engageaient les adjudicataires :

« Est requis pour le retranchement de lad. eglise entre les « murs dicelle eglise qui sont de haulteur de douze toises et « au lieu ordonné par led. sieur Turgot, conseiller commis- « saire, faire un gable ou pignon de haulteur et sur carrey « de douze toises ou environ et de largeur de onze toises de « la même essence structure et ordonnance que le gable ou « pignon de lautre bout de ladite eglise qui est sous les deux « tours ou clochers.

« Convient aussi eriger par le derrière des contrepiliers « servant d'arcs boutans pour contrebutter led. gable ou pi- « gnon, eriger les vues convenables au dict gable pour servir « de clarté et donner jour dedans la dicte eglise.

« Convient retablir contre le dict gable ou pignon les deux « ailes qui contiennent chacune quinze pieds de large et de « haulteur douze toises, et les convient faire de la même « structure et ordonnance que les vieilles.

« Puis il convient restablir et reparer bien et duement les

« quatre vieux murs pour poser la charpenterie, qui sont de « longueur de trente toises environ le tout a chaux et a « sable. »

Heureusement l'abbaye avait pour grand-vicaire un homme qui ne se contenta pas de gémir sur l'état de ruine où elle se trouvait, mais regarda comme de son devoir d'employer toute son activité pour empêcher la destruction qui la menaçait, et qui n'épargna ni démarches, ni voyages pour faire revenir le Parlement, puis le Conseil privé, sur cet ordre désastreux.

« Il travailla si bien avec lassistance de Dieu et des saincts « que lon venere et honore particulièrement dans ceste « eglise, quil parvint à la reedification de ce bel ouvrage, lun « des plus beaux et considerables qui soient en France. « Cette œuvre estoit a la verité digne du zele et de la pieté « de ce bon et vertueux religieux dont il donna plusieurs « autres preuves durant sa vie dans la deffense et poursuite « du maintien des immunités de ceste maison. »

Il se présenta d'abord devant le bailly le jour de l'adjudication , et « remonstra que la demolition du chœur de lad. « eglise seroit presque plus coustageuse à ladjudicataire que « le profict quil pourroit tirer des ruynes dicelle. Que demeu- « rant telles sans en faire demolition l'on se pourroit servir « à l'aduenir de ce qui reste encore entier , et qu'il seroit « moins dommageable de se servir des materiaux prouenant « des ruines de quelques batimens inutiles estant en ladite « abbaye et entre autres dun vieil bastiment ruyné estant « entre le dortoir et linfirmerie, lequel seruoit antiennement « de cloacques, disant quil se trouveroit a icelle ruyne du « caillou suffisant pour satisfaire a la dite construction sans « toucher audit cœur. »

Un seul adjudicataire se présentait , Jacques Basin (1),

(1) « Jacques Bazin , l'un des enfans de cette ville et maistre d'ar-

« maistre masson et architecte, » qui déclara persister à l'offre qu'il avait faite d'entreprendre ces travaux pour le prix de 2,500 écus et les matériaux du chœur, « sans les-« quels il nentendoit entreprendre de faire lad. construction « pour led. prix parce toute fois quil ne seroit rien demoli « aux chapelles qui sont proches et en costé du pignon ou « gable ordonné estre faict, ainsi quelles demeureront telles « quelles sont. »

Le bailli ordonna cependant la remise de l'adjudication à huitaine, pendant lequel temps Baillehache ferait montrer à Basin les matériaux qu'il avait offerts.

Basin se présenta au jour dit, déclarant les matériaux offerts insuffisants. Après de nouvelles offres de matériaux, toujours rejetées par Basin qui seul se présentait, et de nouvelles protestations de Baillehache, le bailli passa outre à l'adjudication, sauf à Baillehache à « se pourvoir par deuers la cour. »

Les choses en étaient là, lorsque « s'est presenté Maistre « François de Cairon, seneschal de lad. abbaie, lequel de-« clare qu'il rabaisse lad. construction au prix de deux mil « quatre cens quatre vingt escus. » Personne ne se présentant, après plusieurs proclamations, les travaux lui sont adjugés.

François de Cairon était, comme nous le voyons par cette

« chitecture en pierre », fut présenté le 5 octobre 1584 par le bailly, M. d'Auberville, pour remplacer Jean Baston, maître maçon de la ville, qui venait de mourir. La ville lui accorda, en 1586, la jouissance d'une tour au-dessus de la porte St-Julien, dont jouissait auparavant son prédécesseur, Jean Baston. Plus tard, nous le voyons occuper de même la tour Guillaume-Le-Roi. Il dirigea la plupart des grands travaux qui se firent à cette époque aux fortifications de Caen, soit comme entrepreneur, soit comme surveillant; il donna le devis du pont Frileux en 1586, et fit en 1599 un projet de disposition de la foire, en concurrence avec Josué Gondouin. Il était encore maçon de la ville en 1620.

pièce, sénéchal de l'abbaye, dont plusieurs membres de sa famille furent religieux. Charles de Cairon, sieur de Cardonville, son frère, qui le cautionna, avait pour fils Jean de Cairon, mort religieux de St-Étienne en 1620.

Il semblerait donc assez probable, quoi qu'il ait été dit plus tard, que François de Cairon était alors d'accord avec Baillehache pour empêcher la destruction du chœur, et qu'il n'avait pas dû compter sur les matériaux provenant de sa démolition. Nous le voyons d'ailleurs, l'année suivante, réclamer des religieux « deux cents trente livres et deux cents pieds « de carreau » que le prieur et les religieux lui avaient promis « en oultre du prix de lad. adjudication pour aucune- « mens le recompenser de ses dommages et intherest. »

En tous cas, cette nouvelle adjudication sauva l'église de l'abbaye en donnant le temps à Baillehache d'obtenir du Parlement, le 8 mai, un mandement pour empêcher la démolition du chœur; puis, le 27 juillet, un arrêt déterminant les nouvelles conditions auxquelles F. de Cairon devrait faire les travaux.

« Au lieu du gable porté par la première adjudication, « ledict de Cairon ferait réédiffier et rebastir les deux pilliers « de devers la nef qui portoient la grande tour du milieu de « lad. eglise de pareille essence et haulteur qu'ils estoient et « que sont de presens les aultres piliers du costé du chœur « avec une arquade d'entrée lesd. deux pilliers seront en « attente jusques au chapiteau pour recepuoir les autres ar- « quades et porter les combles auec la charpenterie et fera « reparer ou refaire les voultes des ailles jusques a la pre- « mière voulte suivant lad. adjudication, en oultre par dessus « les deux chapiteaux fera faire une voulte de pareille haul- « teur et largeur que estoit celle d'entre lesd. pilliers qui « portoient ladite tour en la façon des voultes des pilliers de « ladicte eglise et au dessous de l'arquade d'entre les dits

« deux pilliers un gable à chaux et sable et mortier de deux « pieds despoisseur qui sera eslevé jusques à la dicte voulte « et dedans ledict gable des fenêtres et vues propres et con- « venables pour donner jour. Ensemble fera faire dedans les « dictes deux ailles à lendroit dudict gable un paroi despois- « seur de pied et demi ou environ, lequel sera eslevé jusques « à lendroict de la première voulte desd. ailles et en ce fai- « sant demeurera ledict de Cairon dechargé de ladicte adju- « dication et sans augmentation ni dimiuution du prix « d'icelle. »

Les religieux, de leur côté, devront fournir « des mathe- « riaux suffisans dans lenclos de ladite abbaie aussi bons et « vallables que ceux quil eut pu avoir par la demolition « dudict chœur et rond point de chapelles, lesquelles par « ce moien demeurent en lestat qu'ils sont sans aucune de- « molition. »

Il était permis à François de Cairon de poursuivre devant les juges du lieu le prieur et les religieux quant à la promesse des 230 liv. et des 200 pieds de carreau dont nous avons parlé.

Le 24 avril 1602, la cour nommait Basin et Gosse maçons experts pour s'assurer de la qualité et quantité des matériaux mis à la disposition de l'entrepreneur, et estimer au besoin ce qu'il pourrait perdre au changement de sa première adjudication.

Il paraît que, d'après cette expertise, les matériaux fournis par Baillehache n'étaient pas suffisants. Aussi, un arrêt du Parlement, du 17 août 1602, décide « qu'au lieu des ma- « theriaux que ledict de Cairon deuoit avoir de la demolition « du chœur, rong point et chapelles, intherets, dommages et « depens, il lui seroit adjugé la somme de cinq cents escus « outre le prix de ladite adjudication (1). »

(1) Nous trouvons dans l'arrêt du 17 août 1602 que sur l'ordre

Nous ne savons au juste à quelle époque François de Cairon commença les travaux qui lui étaient adjugés. Nous lisons, il [illegible] des commissaires du parlement, *une figure avoit été dressée par Josué Gonduin, Me painctre de la ville de Caen, du pourpris, bastimens et édifices de l'abbaye et ruines d'icelles.*

Maître Josué Gondouin, que nous voyons ici qualifié de *maître painctre de la ville de Caen*, avait succédé à Thomas Gondouin, dit Falaise, en qualité de maître voyer juré pour le roy aux ouvrages du balliage de Caen. Lorsque l'architecte de l'Escurial et de la tour de Cordouan, l'ingénieur Loys de Foix, vint à Caen, en 1580, pour *y faire ung havre pour la commodité du service publicq*, la ville avait chargé Thomas Gondouin de l'accompagner et envoyé Josué Gondouin rendre compte du résultat à M. d'O, promoteur de cette affaire.

Nous trouvons, en 1583, Thomas et Josué Gondouin occupés avec un peintre, dont J. de Cahaignes vante le talent, Siméon Le Pelletier, à la décoration des arcs-de-triomphe et théâtres élevés à l'occasion de l'entrée du duc de Joyeuse. En 1588, Josué décore la ville pour l'arrivée du duc d'Épernon. Nous lisons, en effet, dans la relation que M. J. de Cahaignes nous a laissée de cette entrée que « plusieurs beaux « subiects que l'on avait inventés pour gratifier mondit seigneur de la « deffaite des Alemans ne purent pour la brièveté du temps être achevez « Et partant il n'y a eu que les premiers qui démonstroyent la povreté « et calamité de ceste province exposées en la veüe et ce par l'in« dustrie de Josué Gondouin, excellent peintre. » Lors de l'entrée du duc de Montpensier et de Mme sœur du roi, il fut prié de penser quelque gentille invention d'architecture, tandis que Malherbe, dont le talent poétique commençait à être remarqué, était chargé des inscriptions. Le nom de Josué Gondouin se lit sur un dessin de la collection de M. de Formigny de La Londe, représentant une femme voilée entourée de livres et le pied appuyé sur un globe.

Mais, comme nous l'avons vu, Josué Gondouin en même temps qu'il était peintre était aussi ingénieur. A cette époque agitée de notre histoire, la défense de la ville occupait beaucoup les esprits. Aussi nous voyons Josué Gondouin, qui déjà, par l'ordre de M. de La Vérune, avait « dressé et pourtraict sur parchemin le plan, assiette et étendue de « la ville, avec remarque des tours, forteresse et enclos de murailles,

est vrai, dans l'Histoire de l'abbaye, par M. Hippeau : « Les « réparations n'étaient pas encore commencées en 1603, « lorsque Henri IV vint à Caen : il vit de près les ruines de « l'abbaye et de l'église, et put comprendre la nécessité de « ne point en accumuler de nouvelles. » Nous pensons cependant que de Cairon avait fait au moins quelques travaux préparatoires, car, le 5 juin 1602, il réclamait la valeur de 2,000 pieds de carreau qu'il avait fournis, déduits de deux mille cinq cents pieds qui lui étaient nécessaires pour faire le gable mentionné en la présente adjudication.

Dès 1603, est fait un « deuis de ce qui est requis pour le « faict du bois et charpenterie en la grande eglise et en la « nef d'icelle. »

Nous y voyons « qu'il est requis aux ailles les rebastir « toutes de neuf ; » et le détail que donne ce devis des pièces de bois à fournir, prouve qu'il en était de même pour les combles.

Deux ans plus tard, en septembre 1605, on adjugea la charpenterie de l'église et chapelle. « Or, la charpente de la « grande église montée, on laissa deux ans d'intervalle avant

« des lieux et endroits, les uns plus forts, les autres plus faibles, « même des lieux qui commandent la ville, pour être conservé aux « archives de l'hôtel commun », nous voyons, dis-je, Josué Gondouin être chargé, en 1592, de faire, d'accord avec M[e] Guillaume Dubois-Coudray, intendant-général des fortifications de Normandie, commissaire du roi, un nouveau plan de la ville et des fortifications projetées. Ce plan fut montré au roi Henri IV « qui y prit grand contentement. »

Outre ces travaux de fortification, nous voyons, dans une lettre du procureur-syndic de la ville, M. Bauche, datée du 16 janvier 1595, que l'on présenta au président Groulart un plan et description que Gondouin, qu'il nomme M. de Falaise, a fait pour rendre la rivière navigable. Lorsqu'en 1599 la foire de Caen, ou foire franche, fut établie, elle fut disposée d'après ses plans. Enfin, en 1625, il présenta un projet d'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville.

« que de couvrir ; il fut nécessaire de protéger les bois « qu'il n'y arrivât inconvenient. » Enfin, le 7 mai 1607, la couverture fut adjugée à son tour. Mais les charpentiers ne pouvant monter les charpentes de la chapelle Halbout « que « prealablement les arcades d'icelle toutes rompues ne fus- « sent refaites, » une sentence du bailli de Caen ordonna de faire ces réparations, dont l'adjudication eut lieu le 16 décembre 1608. Ces travaux consistaient à « reparer la mu- « raille du costé du bourg et particulièrement une brèche « estant en icelle de quatorze a quinze pieds de long et de « cinq a six pieds de haulteur et mettre le tablage par le « dessus de ladicte même muraille. De même il faut fournir « environ quinze pieds de goutière de pierre de May ou de « Ranville et une gargouille pour jetter l'eau hors de ladicte « muraille, et rempatter le pillier pour porter lad. gargouille « et renchapper les deux gables de lad. chapelle, et refaire « les passets pour aller à la cloche de ladite chapelle, le tout « en mortier de chaux et sable. Mettre troys pieds de plomb « a chacune des deux gargouilles y estant qui sont rompues. « Il est requis reparer les joints des goultieres de lad. cha- « pelle de plomb fondu, de peur que l'eau ne s'écoule et « n'endommage les murailles. »

Nous avions, il y a quelques années, contrairement à l'opinion générale, signalé les voûtes des tribunes de la nef comme devant être l'œuvre du XVIIe siècle. Ce que nous avait révélé la construction s'est trouvé confirmé par les documents contemporains. Nous avons vu que les voûtes de l'étage inférieur se trouvent seules comprises dans l'arrêt du 27 juillet. La reconstruction des voûtes supérieures en quart de cercle, servant d'arcs-boutants à la nef, fut à son tour l'objet d'un marché particulier, fait le 15 juin 1608, « par « lequel Balthazar Catherine, du mestier de masson, se sub-

« met et oblige faire de neuf et reparer bien et duement les « deux segondes voultes des deux aisles de la nef de lantienne « eglise de lad. abbaie a chaux et sable auec bonne pierre « pour pendant (1), auecques les arcs boutans pour porter et « soustenir ledict pendant et iceluy projecter (2) par le dessoulz « a chaux et sable bien et duement... semblable a ce qui « reste desd. voultes... dedans la Penthecoste prochaine. »

La nef se trouvant ainsi sauvée, Baillehache présenta, en 1609, au Parlement la requête suivante:

« A NOSSEIGNEURS DE LA COURT DE PLT DE ROUEN.

« Supplient humblement les abbé, prieur et relligieux de « l'abbaie de St-Estienne de Caen et vous remonstrent que « sur la reqte par eulx presentée a vostre court tendant a ce « qu'il vous plaise ordonner qu'il fust procedé a la refaction « et reparation des ruynes et desmollitions aduenues tant a « la grande eglise qu'en aultres lieux de lad. abbaie, et que « par l'arrest de vostre dicte court il auroit esté ordonné que « la nef de lad. eglise seroit refaicte ainsi quelle estoit aupa-« rauant en attendant que le tout seroit basti, laquelle nef « est de present reparée de massonnerie de boys et couuer-

(1) Le pendant d'une voûte est la portion formant remplissage entre les arcs. Nous trouvons dans le *Glossary of architecture* de M. Parker une phrase dans laquelle Grose (*Antiquities of Scotland*), donne au mot *pendit* le sens de voûté. « Ane yle on the south side « of the paroch kirk of Seton, of fine estlar, *pendit*, and theikit vith stane. »

(2) Le mot anglais *pargetting*, qui signifie la même chose, semble tirer son origine du mot projeter. La phrase suivante d'*Hormani vulgaria*, citée dans le *Glossary of architecture*, nous indique les différents enduits en usage au XVIe siècle : « Some men wyll haue « their wallys plastered, some *pergetted* and whytlymed, some « roughcaste, some pricked, some wrought with playster of Paris. »

« tures, mais d'autant qu'il y a telle incommodité aud. lieu « que l'on n'y peut 9struire aulcunes chapelles ni vestiaire. « Il plaise a la court ordonner pour euiter aux depenses Inu- « tiles qui seroient faictes a ce qu'il soit requis fait a aultre « fin ordonner que les deniers prouenans des taxes et cotisaons « tant sur led. sieur abbé que sur les offices desd. relligieux « eschues et a escheoir, seront employées et convertyes a la « refaction du cœur et rond point de la dicte eglise, ils au- « ront toute 9modité tant pour les chapelles, croisée, ves- « tiaire et aultres lieux necessaires pour faire le divin ser- « vice. A ces causes, il vous plaise, nosdits sieurs en quoi « faisant ordonner que le droit sera faict octroyer un mande- « ment pour faire bannir et proclamer les dictes reparations « par Me Blondel et de La Serre, deja par vous ordonnés « commissaires en ceste partye, esperant par l'aide de Dieu « et vostre faueur que lad. eglise sera reparée et remise en « son premier estat et dans le laps de temps. Et vous nous « obligerez à prier Dieu pour vous.

« Donné à Rouen. »

Le Parlement ayant donné, le 3 août 1609, un arrêt dans ce sens, on entreprit la restauration du chœur.

Qu'était « la maison estant en l'eglise, » à la démolition de laquelle nous voyons, en 1614, s'opposer D. Anthoine de La Croix, comme appartenant à l'office de sacristain dont il était pourvu ? Souvent les gardiens de l'église couchaient soit dans une chambre ayant vue sur l'église, soit, comme à Amiens et à Chartres, dans l'espace compris entre les stalles et la clôture extérieure du chœur ; mais on ne peut guères, ce nous semble, appliquer à ces logements le nom de maison. Il paraît que le résultat de l'assignation ne fut pas favorable à Dom A. de La Croix, car, un mois après, on le voit porter appel de la sentence.

On adjugeait en 1616 les derniers travaux de maçonnerie de l'église. L'entrepreneur de ces travaux devait, dans l'espace d'un an et demi, faire « rencontrer et blanchir toutes « les voultes, tant du cœur, croisée, nef, que de toutes les « chapelles des ailles, que de la nef et chanceau du rond « poinct et de la chapelle Halbout, tant des premières que » des secondes voultes, dautant quil y aura a blanchir, et « icelles voultes et chapelles faire peindre et marquer de « paincture ainsi que sont celles qui y sont encore de pre- « sent, vendre et oster les chaussins et vidanges de la dite « église, et la rendre nette après les pavés assis (1). »

Ce procès-verbal nous apprend aussi qu'alors le mur et les fenêtres de l'aile du nord étaient ruinés ; avec quelqu'attention on reconnaît, en effet, que le sommet des murs du bas-

(1) Parmi les entrepreneurs présents à cette adjudication se trouvait un nommé Anthoine Brodon. Cette famille a une certaine importance dans l'histoire des constructions de Caen. En 1625, nous rencontrons Anthoine-Nicolas et Michel dit Brodon, maçons. En 1633, Michel Brodon sculptait le bel autel des Cordeliers, dont une lettre du Père Martin à Huet nous a conservé la description. Un autre membre de cette famille, Thomas Brodon, dirigeait les travaux qui furent faits à l'entrée dans la maison des religieux de St-Maur. Plus tard, Me Brodon, architecte, bâtit l'église du couvent de la Visitation qui sert maintenant de magasin de fourrages pour l'armée. Les sculptures, aujourd'hui détruites, en furent faites par son père G. Brodon, sculpteur. Ce dernier, d'accord avec Dom Guillaume de La Tremblaye, donna le dessin du grand contre-rétable élevé en 1707 dans l'église de St-Étienne-le-Vieux. Ces deux derniers étaient probablement les fils de Michel, car le P. Martin, dans une lettre adressée à Huet en 1709, lui apprend la mort de Brodon, sculpteur, fils, dit-il, de celui qui avait sculpté leur belle couronne.

Un autre membre de cette famille, Isaac Brodon, curé de St-Nicolas en 1755, eut de grands démêlés avec les religieux de St-Étienne.

côté septentrional ne conserve plus rien de roman (1). Mais, outre une reconstruction gothique et celle qui a été faite, il y a quarante ans, sous la direction de M. Guy, on reconnaît dans quelques parties le travail du XVIIe siècle.

Les balustrades des tribunes de la nef appartiennent aussi non au XIIIe ou au XIVe siècle, comme on l'a cru jusqu'ici, mais à cette même année 1616, comme le prouve un procès-verbal de cette date cité par M. Hippeau :

« Il fallait remettre les claires-voies des deux premières « voûtes entre les arcades des deux côtés de la nef et au « gable de l'église, avec l'enchappe, sur une longueur de « deux cent quatre-vingt-dix pieds et une hauteur de trois. »

L'analyse de l'édifice nous ayant déjà prouvé la reconstruction de ces claires-voies, cette partie du procès-verbal n'a eu d'autre résultat, pour nous, que de nous donner la date précise de ce travail; mais il nous apprend de plus une chose très-importante qui nous avait échappé dans l'examen du monument : c'est que la grande voûte de la nef a dû, elle aussi, être refaite à cette même époque ; du moins le passage suivant de la même pièce nous semble ne pouvoir s'appliquer qu'à elle :

« Il fallait remettre à neuf quatre grandes croisées d'ogive « de six branches chacune, ayant 33 pieds de hauteur et « 30 de largeur, venant fermer à la clé, avec le pendant « pour faire leurs voûtes et trois autres grandes arcades « d'ogive faisant la séparation des croisées. »

Ces « quatre grandes croisées d'ogive de six branches » ne peuvent être, en effet, croyons-nous, que les croisements des nervures des quatre doubles travées de la nef, et les « trois « grandes arcades d'ogive faisant la séparation de ces croise-

(1) Au midi, la première travée du bas-côté, du côté de l'entrée, a conservé son arc supérieur roman.

« ments, » les arcs isolés portés sur les gros piliers et séparant ces travées l'une de l'autre (1).

On semblait toucher enfin au moment où le bruit de la scie et du marteau allait faire place dans l'église au chant des hymnes et des cantiques, lorsqu'en 1618 on apprit que l'abbaye venait d'être réunie à l'archevêché de Rouen.

Quand, peu de temps après, le mandataire de l'archevêque de Rouen, Mgr de Harlay, en prit possession, il trouva que « les logis de ladite abbaïe et de leur dortoir estant du tout « ruynés, aulcuns des relligieux avoient esté contraints de « se retirer dedans le dict logis abbatial. Ils déclaraient au « reste quils etoient prêts à sortir lorsque ledict abbé leur « aurait fait accomoder d'autres logements. »

La prise de possession par l'archevêque de Rouen, contre laquelle protestèrent les religieux, car elle eût entraîné tôt ou tard la suppression de l'abbaye, n'eut pas de suite, mais l'incertitude dans laquelle on s'était trouvé pendant quelque temps avait dû diminuer l'activité des travaux.

L'abbaye fut rendue au sieur d'O, puis par suite d'un

(1) Nous ferons remarquer ici que, contrairement à l'opinion émise par M. F. de Verneilh et par M. J. Quicherat, le mot ogive ne nous semble pas signifier arc diagonal. Le mot croisée d'ogives ne le signifie pas nécessairement lui-même, puisque nous le trouvons employé aussi bien pour l'arc central d'une voûte sexpartite que pour les arcs diagonaux, mais il s'applique à tous croisements de nervures. Ainsi on dit croisées d'ogives ou arcades d'ogives, selon que les nervures sont croisées ou simples, et branches d'ogives lorsqu'il s'agit d'une moitié d'arc. Quant à la signification propre du mot ogive, il ne nous semble aucunement signifier un arc, mais simplement des pierres taillées formant claveaux, pouvant servir à former les différentes espèces d'arcs destinés à augmenter la solidité des voûtes ; et, comme nous voyons pour les meneaux, les gouttières, etc., elles se mesuraient au pied courant. « Il y fault environ quarante pieds d'ogives, dont « il y en a environ seize pieds taillés.» (1406, Tour d'Aubette, à Rouen.)

nouvel arrangement, le roi Louis XIII nomma abbé son frère naturel, le fils de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, alors âgé de quinze ans.

Des ouvriers furent chargés, en 1619, de faire le devis des ouvrages de vitrerie, serrurerie et menuiserie nécessaires pour terminer l'église.

Nous sommes tellement habitués à l'aspect incolore de l'église de l'abbaye, que nous avons peine à nous la figurer éclairée de vitraux de couleur. Cependant, avant le pillage de 1562, « il y avoit en ceste église de labbaye de Caen, » nous apprend M. de Bras, « des vitres belles et singulières « qui toutes furent froissées et brisées. » Nous n'avons pu trouver le devis que Jean Osmont et Mathieu Le Hochu dressèrent de la nouvelle vitrerie, qui elle-même a bientôt entièrement disparu, et a été remplacée presque partout par la vitrerie en losange. Nous n'avons pas retrouvé non plus le devis de la serrurerie dressé alors par Pierre Féron et Jean Boutrays.

Un artiste duquel M. J. de Cahaigne, dans ses *Elogia*, publiés dix ans auparavant, parle en termes fort honorables, « Jean Le Febure, Me sculpteur et architecte demeurant à « Caen (1), » fut chargé avec Guille Osmont, menuisier, de faire le devis des ouvrages de menuiserie dont ce même

(1) Le père et le frère de Jean Le Fèvre étaient, eux aussi, des artistes d'un grand talent ; nous donnons ici ce que M. de Cahaignes a écrit au sujet de cette famille :

« Iacobus Faber.

« Sum ex illis qui mirantur antiqua opera nec tamen recentia quæ sunt laudabilia despiciunt. Iacobus Faber, eximius artifex minutarius, intestinum quoddam opus valde laudatum fabricavit. Cubile figuram navis representans, Tritonum humeris sustentatum, in cujus prora sedet Neptunus clavum tenens, in oppositam partem stat armata Pallas, dextra manu palmam, leva scutum gerens, in quo Heroïs Angli qui hoc dives opus Elisabetæ Reginæ suæ destinatum addixerat insignia sculpta sunt et cælata. Circum circa, trophea marina et alia

Le Febvre était de plus chargé de faire les dessins. Outre ce qui lui revenait pour ses vacations avec Guille Osmont pour la rédaction du devis, la somme de 60 liv. lui fut adjugée le 14 décembre 1619, « pour la peine et salaire d'avoir faict et « dressé les dessains au nombre de quatre, tant des chaises, « clostures et chaire à prescher que portes nécessaires estre « faictes en lantienne eglise afin que les adj[res] des dits ou- « vrages se contiennent suivant lesd. dessains et devis... à la « charge pour ledit Le Febure de remettre les dessains de la « chaire a prescher et clouaisons au net toutes fois et « quantes. »

Le devis existe encore, mais malheureureusement sans les figures, qui lui eussent donné plus de clarté. Malgré cette lacune, il est intéressant en ce qu'il donne l'ensemble de la menuiserie conçue d'après les idées de l'époque.

Cette menuiserie fut exécutée par Fabien Crouillières, maître menuisier, et était, croyons-nous, terminée en 1622, ainsi que la serrurerie et la vitrerie.

Nous croyons reconnaître dans les trois portes qui existent

instrumenta varii generis eminent, pro quo opere a doctis artificibus probato ob symmetriam, et alia quædam occulta, ipsis solis nota dignum opere pretium retulit. Iacobus ejus filius patriæ laudis et artis comes, exedram magnæ Baiocarum ecclesiæ et Cathedram Episcopi porticibus et anaglyphis exornatam ad excultam elegantiam perduxit. Ioannes alter filius in ejusdem industriæ curriculo cum patre et fratre versatus, ut bene ageret, discendo et agendo consequutus, illa speciosa scamma quæ sibi contigua in sacratiore parte ædis cænobii Ardenensis utrinque cum pluribus sculpturæ figuris et toreumatibus locata sunt, columnas etiam ad magnum altare positas diligenti cura perfecit. His adde Tabernaculum quod in æde Capussinorum conspicitur, ornamentis Architecturæ pariterque cælatura nobilitatum.

« Multa alia prostant ingenii horum trium artificum exemplaria ad amussim facta, quibus sola vetustas quæ tandem aliquando omnium opere et manu structa consumit laudem detrahit. »

maintenant à la façade, celles dont il est parlé dans ce devis. Les deux portes latérales qui seules servaient d'entrée, sont formées d'un seul vantail dans lequel ouvre une porte plus petite ou guichet. Elles donnaient accès dans la nef en passant sous les deux tours, qui, fermées du côté des ailes, tenaient ainsi lieu des tambours modernes. La porte centrale, porte d'honneur, ne devant s'ouvrir que pour le Saint-Sacrement et les processions, était comme partout à deux vantaux sans guichet. Plus tard, lorsque la mode d'entrer par la porte centrale l'emporta sur les principes, on coupa un de ses vantaux à moitié de sa hauteur. Mais alors le vent entrant directement dans l'église, il fallut faire le tambour en menuiserie qui existe aujourd'hui.

La chaire s'accorde aussi avec le devis, qui malheureusement entre dans peu de détails, et auquel des dessins devaient évidemment suppléer.

« Une grande chaize pour le prédicateur laquelle on « mettra contre l'ung des pilliers de la nef avec une vis ram- « pante autour de lung des piliers pour monter a lad. cheze « avec le dome et amortissement de dessus de belle forme « le tout suivant lordonnance de la besogne ci dessus men- « tionnée laquelle aura de haulteur d'acoutoir douze pieds. » La chaire actuelle n'a que 11 pieds de hauteur.

Cette chaire a, au reste, subi quelques modifications. Elle fut vendue pendant la Révolution à M. Corbel, tanneur, qui la conserva et la rendit à l'église lorsque le culte fut rétabli. En reconnaissance, la fabrique lui accorda pour lui et les siens place gratuite auprès du banc du trésor en face de la chaire.

Les stalles étaient au nombre de trente stalles hautes de chaque côté et d'un nombre correspondant de petites ; mais la ligne des stalles hautes était interrompue par les gros piliers romans de la tour centrale, qui faisaient saillie. « Il faut « revestir deux pilliers qui ont vingt-deux poulces d'épois et

« quatre pieds neuf poulces de largeur, qui sont en parmy « des chaires de même ornement et structure des chaises. »

Le plan de 1757 représente cette disposition.

Plus tard, cette interruption dans la rangée des stalles déplut. L'architecte proposa d'entailler le bas des gros piliers de la saillie qu'ils faisaient sur les stalles ; mais comme les religieux craignaient de compromettre la solidité de l'édifice, l'architecte, qui, dit l'auteur de la *Visite au collége de Caen,* « était un homme habile et sûr de son fait, choisit pour « exécuter son dessein le moment où les religieux étaient au « refectoire, de sorte qu'ils n'eurent à leur retour qu'à le fé- « liciter de son heureuse entreprise. » C'était à un bien mince inconvénient appliquer un remède bien hasardeux. Nous croyons d'ailleurs que ces félicitations furent un peu prématurées, car des lézardes peu considérables encore, il est vrai, se sont produites dans ces piliers, et, pour des monuments qui doivent durer des siècles, il faut toujours craindre ces mouvements qui, pour être lents, n'en ont pas moins inévitablement des effets désastreux.

Suivant le devis, on devait, au haut des stalles, vers le maître-autel, faire des cloisons dans lesquelles devaient ouvrir des portes à deux ventaux et « aux deux costés du maistre « autel, entre les deux piliers qui sont jouxte les clouizons « du bout des chaises, deux clouizons et chaizes de pa- « reille structure et ornement que les haultes chaises, une « pour asseoir le prêtre et le diacre, l'autre pour l'orne- « ment du lieu. » Dans le chœur « est nécessaire un grand « lieutrain pour porter le livre à chanter loffice de la messe « avec son marchepied de la grandeur convenable au lieu « avec des sieges pour servir au dit marchepied, le tout « suivant lornement des chaises. Au bout de bas des chaises « il devait y avoir une porte de 9 pieds 1 pouce de haut « sur 6 pieds 8 pouces de large. »

Ce chœur était ainsi complètement fermé tant par les stalles que par des clôtures en menuiserie ; le seul côté dont le devis ne parle pas est celui de l'autel, ce qui nous fait supposer que son rétable était en pierre. Il était en tous cas accompagné de deux portes. « Sur les deux petites portes qui « sont aux deux bouts du grand autel il y a deux écussons « celuy du coté de l'Evangille est de Normendie et celuy qui « est du côté de l'Epitre est de France au baton peri en « bande surmonté dune mitre et dune crosse. » Ces dernières armoiries, qui sont celles de l'abbé de Moret, prouvent que l'autel décrit ici par S. Destouches est celui qui fut consacré par J. d'Angennes du temps de cet abbé.

Cet autel était en avant de la place occupée maintenant par l'autel, et laissait en arrière toute la portion circulaire de l'abside, dans laquelle on entrait par les deux portes dont nous venons de parler. Cet espace devait probablement, avant les ravages des Protestants, renfermer l'autel des re-reliques et la grande châsse ou fierte contenant les reliques de saint Étienne, et que, comme celle de sainte Geneviève de Paris, on descendait et on portait processionnellement dans les temps de calamités.

Non-seulement, comme nous venons de le dire, le chœur était entièrement clos, mais la communication entre les bas-côtés et les transepts était aussi fermée par des cloisons : « Item dans la croisée qui sépare le cœur davec la nef, deux « clouizons de largeur dix pieds un poulce et haulteur dix « pieds compris la corniche dans laquelle il y aura deux « portes et deux pennes. »

La chapelle Halbout, elle aussi, reçut une clôture. « Il est « necessaire pour fermer la chapelle Halbout de troys cloui-« zons deux de huit pieds et demy de large et une de sept « pieds et demy dans laquelle il y aura une porte à deux « pennes les quelles auront de haulteur 9 pieds comprise la

« corniche de meme ornement et structure que les autres « cy dessus. »

D'autres clôtures fermaient la chapelle servant de sacristie, et nous verrons plus loin encore des religieux clore plusieurs chapelles.

Ce devis nous donne ainsi l'idée d'une église toute différente de l'idéal que poursuivent aujourd'hui clergé et architectes et vers lequel ils auront bientôt ramené toutes nos églises : idéal qui consiste en un vaste édifice où rien n'arrête le regard jusqu'au fond, et que l'on puisse voir tout entier de la porte sans y mettre le pied.

Il faut avouer cependant que les dispositions que nous venons d'indiquer convenaient parfaitement pour le but qu'elles devaient remplir. Deux grandes divisions : la nef toujours ouverte aux fidèles, le chœur fermé et abrité contre le froid si âpre pendant les offices de nuit, et occupé avec ses bas-côtés plus spécialement par les religieux. Ainsi deux sociétés distinctes séparées par une cloison.

Le chœur vaste, mais enfermé dans ses limites, ne paraissait pas désert. La petite congrégation des fidèles, ordinairement peu nombreuse, assistant aux messes de la chapelle Halbout, ne se perdait pas dans une vaste enceinte, qui, d'un autre côté, était suffisante lorsque, le jour des Rameaux, elle recevait les fidèles des paroisses de St-Nicolas et de St-Ouen. Dans les jours de fêtes et dans les grandes cérémonies, l'abbaye ouvrait ses clôtures, et ses immenses tribunes se garnissaient de fidèles ou de spectateurs.

Malgré toutes ces clôtures, le regard, suivant les voûtes, pénétrait jusque dans les profondeurs du temple. Tandis que les portions les plus saintes étaient tenues dans un respectueux mystère, chaque pas que l'on faisait, chaque clôture que l'on ouvrait, laissait voir une perspective nouvelle.

Dans nos grandes abbayes et nos cathédrales, les cérémo-

nies les plus augustes, pour n'être pas, il est vrai, vues de la foule des fidèles, n'en remplissaient pas moins leur but, car la fin de la pompe du culte est d'honorer Dieu et non de servir de spectacle où l'on va pour voir et être vu. Depuis, le manque d'esprit de conservation, l'absence de respect pour les traditions liturgiques, et surtout les caprices de la mode qu'aujourd'hui plus que jamais on surexcite dans le clergé dans un but, hélas ! trop évident ; tout cela réuni a causé la perte de ces magnifiques jubés, de ces hauts dossiers des stalles qui, en même temps qu'ils étaient des signes d'honneur, étaient ordinairement des œuvres d'art d'un mérite inappréciable, perte immense dont nous devrions cependant nous consoler si le recueillement des fidèles y avait gagné quelque chose.

La destruction du jubé aura eu, croyons-nous, à St-Étienne comme en beaucoup d'autres endroits, des conséquences désastreuses pour l'édifice lui-même. Les deux gros piliers du côté de la nef, bâtis sur une base paraissant romane, conservant peut-être même un noyau roman, s'écrasent d'une manière très-inquiétante. Depuis quand ce mouvement a-t-il eu lieu ? Nous l'ignorons. Mais, s'il existait lors de la destruction du jubé, il y a eu folie à détruire ce massif qui étrésillonnait la base de ces piliers. S'il ne s'est produit que depuis, il y a toute probabilité que cette suppression l'a déterminé.

A peine le comte de Moret était-il nommé que ses gens, le sieur de Saint-Chéron et Me Jean Picart, cessèrent de « bailler des deniers aux ouvriers, » qu'ils contraignirent ainsi « de quitter la besogne. » Pour justifier cette conduite le comte (car nous ne pouvons guère l'appeler l'abbé) ou plutôt ses conseillers attaquèrent violemment le prieur et les religieux ; ils allèrent jusqu'à prétendre que « l'église etoit en

« pire estat quelle nestoit il y avoit vingt quatre ans, et que « le prieur et ceux de sa cabale avoient volé et friponné la « plus grande partie des deniers. »

« Pour montrer que cela n'est point et ne peut être », ré- « pondait Baillehache , « cest que la première adjudication « faicte des reparations fut a de Cairon par 2,500 livres , « lequel voullut selon que lavoit faict ordonner le s^{r} Turgot, « abattre le cœur, la croisée avec les aisles du cœur de « l'eglise, et les dicts Relligieux layant empesché obtint con- « damnation contre eux de cinq cens escus, cela montre « qu'il n'y avoit pas de friponneryes. La seconde, troysiesme « et quatriesme adjudication a esté mise a prix par M^{r} d'O , « il ne se peut dire qu'ils aient friponné, et pour tout le « reste des reparations qui ont été faites en lad. eglise tant « maconnerie que charpente que couverture, nul des adju- « dicataires n'est encore deschargé. Que si aulcun deux dit « quun des Religieux quel qu'il soit ait exigé deux un escu « pour ce subjet ils offrent perdre la vye.

« Les Relligieux peuvent justifier par pièces que les agens « du comte ont plus faict de friponneries en ce qui a été « fait de reparation depuys deux ou troys ans quil sen estoit « faict depuys 20 par les agens de M. d'O, fors pour le dit « s^{r} Picard, ce que la cour est suppliée de remarquer. »

En 1625, ne se contentant pas de reproches vagues, les religieux s'adressent aux tribunaux et articulent des faits qui semblent prouver qu'en effet « les agens du comte de Moret « et son procureur, usant mal des deniers qui sont destinés « aux reparations de l'abbaye auroient sous des noms em- « pruntés par collusion faict faire des adjudications des repa- « rations requises et necessaires a grande somme de deniers, « combien que les alleux en aient été faicts par les dits agens « et procureur aux ouvriers qui y ont travaillé a beaucoup « moindres sommes de deniers. Ce qu'ils ont deja fait cog-

« noistre par une bannie des reparations quil était néces-
« saire de faire a l'une des tours de la grande eglise de lad.
« abbaye, laquelle ils firent adjuger le premier jour d'octobre
« dernier a Paul le Roux a la somme de douze cents liures,
« combien que dès en precedent ils en eussent faict marché
« et alleu a Jean Auber, M^e charpentier, a quatre cents
« liures. »

Les religieux, citant ensuite un grand nombre d'adjudications faites à des prête-noms, obtinrent que l'on ferait représenter et affirmer les alleux par les ouvriers qui avaient fait les travaux.

Quant à l'état où étaient les travaux pendant cette troisième année de l'administration du comte de Moret, ce factum nous apprend « qu'il ne deffaut à ceste eglise estant en très
« bon estat que la couverture des ailes du cœur. Et nean-
« moins est chose claire que la grande eglise est en tel estat
« que après que l'on y aura dressé un autel et donné la
« bénédiction on y peut célébrer le service divin. »

Cette supplique se termine en priant le Parlement de donner commission de faire procéder à l'adjudication aux rabais des travaux du dortoir, cloître et réfectoire.

Enfin, après 64 ans d'abandon et de ruine, l'église reprit un air de fête, ses murs furent revêtus de riches tapisseries (1),

(1) « Mémoire des frais que jai faits par moi domp François de Sillans, pb^re de labbaie de St-Estienne de Caen suivant la priere qui men a este faite par Monsr Le Picquart recepveur pour trouuer de la tappiserie pour lornement de la grande esglise a la reconsiliassion dicelle que fut le dix sept^e jour de may 1626 et premièrement

« Aux custos de leglise de St Pierre du dict Caen pour leurs peine et salaire de destendre et retendre leur dicte tapisserie pour ce leur ai baillé. . . . . lxiiij s.

« Baillay a Mingot pour une livre de gnous (clous?) pour achever a pendre la ditte tapisserie pour se. . . . . vij s. vj d.

et, le 17 mai 1626 (1), elle fut réconciliée par Mgr d'Angennes, évêque de Bayeux.

« Baillay aux porteurs qui ont reporté la ditte tapisserie a St Pierre aujourdhui dixhuicte jour dudit mois et an la somme de. xvj s.

« Plus aux porteurs qui ont reportay la tente de tapisserie a St Estienne dudict Caen le dict jour et an la somme de. . xvj s.

« Plus le meme jour et an pour avoir renvoyé la tapisserie de Madame de Bernières Louvigny. . . . . v s.

Cette note montre que pour la cérémonie on avait emprunté les tapisseries de St-Pierre et de St-Étienne-le-Vieux, et celle de Mme de Bernières-Louvigny. — Au sujet de cette dernière, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le couvent des Ursulines, fondé vers cette époque (en 1624) par Jourdaine de Bernières, possède encore de fort belles tapisseries fabriquées au XVIIe siècle pour la communauté. Deux d'entre elles représentant des scènes de la vie de sainte Ursule sont bien connues à Caen; dans une troisième, un paysage est entouré d'une belle bordure aux armes de la communauté, et sur laquelle on lit :

STE VRSVLE . DE . CAEN
FAIT A CAEN . LAN DE GRACE 1657
FAIT PAR MOY . IEAN . COLPART . TAPISIER . DU . ROY.

Faut-il en conclure qu'il y avait alors à Caen une fabrique de tapisseries, patronnée peut-être par la famille de Bernières ?

Une autre famille, placée aussi à la tête du mouvement de renaissance religieuse à cette époque, la famille de Renty, possédait aussi un grand nombre de tapisseries.

Nous voyons quelquefois de ces fabriques établies par les grandes familles d'alors et installées dans leurs chateaux. M. Benjamin Fillon, dans son remarquable ouvrage sur l'*Art de terre chez les Poitevins*, nous montre Mme de Montespan, à la fin de sa vie, organisant, dans sa retraite d'Oiron, un atelier de dentelières et une fabrique de tapisseries.

(1) La lettre suivante et le mémoire de D. F. de Sillans, cité dans la note précédente, prouvent d'une manière évidente que cette réconciliation eut lieu le 17 mai et non le 13 juillet comme on l'a imprimé.

Trois jours auparavant ce prélat avait, par la lettre suivante, demandé que la cérémonie eût lieu à huis-clos, la ville de Caen étant alors en proie à une de ces contagions si fréquentes à cette époque.

« 14 mai 1626.

« Monsieur, je vous envoie le pontifical de Monseigneur « de Baieux, affin quil trouve samedi seoir tout disposé pour « votre esglise comme je vous avois desja mandé par Monsieur « Raquidel, jespere estre demain de bonne heure à Caen pour « vous servir en ce que je pouray. A cause de la maladie, « il sera bon de ne publier point cela et de tenir les portes « fermées pour que personne ny entre que ceux qui y seront « necessaires. Je prie Dieu qu'il vous conserve et suis,

« Monsieur,

« Votre très humble
et affectionné serviteur,

« Rocher. »

De Bayeux, ce 14[e] may 1626.

Nous voyons par la note suivante, de Dom Jean de Baillehache, que cette recommandation ne fut point suivie : « Le « dimence dix septième jour de may l'an seize cents vingt six « nostre grande eglise a esté reconcilliée, avec les cimetieres « et nos autels consacrés par Monsieur Levesque de Bayeux, « Jacques d'Angennes, laction fut très celebre et solennelle « et dura depuys six a sept heures de matin jusques a troys « heures de relevée, a la fin de laquelle action je dis la « messe presence de mond. sieur levesque et de grande can- « tité de peuple. Il y auoit soixante et quatre ans quon « navoit dit la messe dans lad. eglise. Comme le grand autel « fut le premier consacré, aussi ce fut le premier ou la pre- « mière messe fut dite. »

C'est à l'occasion de cette cérémonie que Dom Mathieu de La Dangie fit peindre dans chaque chapelle une inscription indiquant son vocable : ces inscriptions étaient entourées de cartouches peints. Il n'en existe plus qu'une, c'est celle de la chapelle saint Thomas, apôtre, et saint Edmond, servant maintenant de sacristie.

La note suivante, de la main de Dom de La Dangie, conservée aux archives, paraît être la liste de ces vocables :

« Beata Maria de Halbout.
« Sctorum Petri et Pauli.
« Eadmondi et Thomæ Mart.
« Sctorum Dionisii Rustici et Eleutherii (1).
« Francesci et Rochi.
« St^{i} Stephani et Laurentii.
« Sctorum Mauri et Ægidii.
« Sctorum Joannis Baptistæ et Evangelistæ.
« Sactar. Suzannæ et Scolasticæ.
« St^{i} Victoris.
« Stæ Crucis atque sanctorum Innocentium.
« St^{i} Martini.
« Sctr. Angelorum.
« Sr Doctor.
« Stephani.
« Benedicti.
« Catharinæ. »

Il nous semble probable que la tour centrale était déjà reconstruite au moment de cette cérémonie, car on la voit représentée telle qu'elle existe encore aujourd'hui, non-

(1) Nous n'avons pas pu lire les mots qui terminent cette ligne. — Il est assez difficile, depuis le grattage de ces inscriptions, opéré en 1852, de pouvoir retrouver le vocable de chaque chapelle, ces noms ayant souvent varié, surtout dans ces derniers temps.

seulement dans la vue de l'abbaye du *Monasticon gallicanum* portant la date de 1684 (1), mais encore dans le portrait *ex-voto* de Baillehache, appartenant à l'église de Verson (2). De plus, nous voyons que, dès l'année précédente « la « couverture dardoize de la grosse tour et pyramide du « mitan de leglise » avait besoin de réparations. — Cette tour était déjà d'ailleurs en projet dès 1603, car un marché fait alors avec Vassel, couvreur, contient les conditions auxquelles il se charge de « faire et réparer toutes et chacune « des couvertures des maisons et bastimens de la dite abbaye, « tant de leglise que de la tour dicelle. »

« Comme il y a grand nombre d'édifices dans ladite « abbaye auxquels il peut arriver fortune de feu, » les religieux demandaient vers 1624 au comte de Moret : « qu'il « soit fait un puits pour tirer de leau en cas de nécessité et « pour servir au pressoir, comme anciennement il y en « avait un. »

Nous voyons, quelques années après, creuser le puits et,

(1) Une réduction de cette vue a été publiée par M. Hippeau dans l'Album de la Société des Beaux-Arts de Caen. N'ayant pas sous les yeux la gravure originale, mais seulement cette copie, c'est elle que nous citons dans ce travail.

(2) Maintenant au musée de la Société des Antiquaires. (N° 643. *Une Sainte-Famille*, donné par M. Hippeau.)

Ce tableau représente la Sainte-Vierge assise tenant l'Enfant Jésus, qu'elle présente à saint Benoît, qui est à genoux. A la gauche de la Sainte-Vierge est sainte Scolastique, et en face est représenté D. Jean de Baillehache agenouillé sur un prie-Dieu à ses armes : écartelé au 1er et au 4e de gueules à un sautoir accompagné de quatre merlettes d'argent, qui est Baillehache ; au 2e et au 3e d'azur à 3 têtes de léopard arrachées d'or, qui est Anzeray.

Dans la vue de l'église de l'abbaye qui occupe le fond du tableau, on voit représentée la tour centrale actuelle, et au bas on lit :

ANNO 1632 ÆTATIS 70.

en 1630, réparer le pressoir. Le puits est probablement celui qui existait encore il y a quelques années, entre la seconde porte de l'abbaye et le bâtiment servant aujourd'hui de chapelle à l'École normale. La vue du *Monasticon* le représente couvert d'un toit porté sur des colonnes.

Cette demande, comme toutes celles que fit l'abbaye au comte de Moret, avait d'abord été mal accueillie. Il y eut bien, en 1628, entre l'abbé présent en personne et les religieux, un concordat par lequel il s'engageait à fournir annuellement 3,000 liv. pour la reconstruction des lieux réguliers. Il devait employer de plus 600 liv. par an jusqu'à 1630, et 800 liv. ensuite pour acheter des ornements et des vases sacrés. Il était stipulé que s'il ne les faisait pas acheter « a la foire de Guibray ou à la foire de Caen, » il payerait le voyage du religieux chargé de les choisir. Mais ce traité, qui fait seul exception, peut-être parce qu'il fut fait avec le comte et non avec ses gens, ne paraît pas avoir été exécuté. Nous voyons, en effet, dans un mandement du Parlement de Rouen, que « depuis que le sieur comte de Moret a été « pourvu de lad. abbaye, le s[r] comte et ses receveurs ou « fermiers n'ont payé aucune chose, a raison de quoi les « reparations et restablissement de lad. eglise et aultres lieux « en dependant seraient demeurés imparfaicts mesme beau- « coup de nouvelles ruynes survenues depuis led. temps. « Oultre quil ny a aulcunes cloches ni ornements pour cé- « lébrer le service divin avec la decense requise, les reli- « gieux reclament donc de labbé 30,000 liv. échues de- « puis 1622. »

Les choses en étaient là lorsqu'enfin « mondit seigneur de « Moret setant absenté de la cour à la St-Jean 1631, ses « abbayes et entre autres lad. abbaïe de St-Etienne et tous « les fruits et revenus furent saisis de la main du roy et lad- « ministration bailla à MM. les tresoriers de France à Caen

« par lettre du roy du 27 aoust 1631 qui la regirent jusqua « Noel 1631 (1). »

Plusieurs religieux pourvus d'offices claustraux, voyant les travaux suspendus et les deniers de l'abbaye pillés par les gens d'affaires, cessèrent de remettre aux commissaires du Parlement les sommes auxquelles leurs offices étaient taxés pour les réparations de l'abbaye. Ceux qui avaient le plus à cœur la restauration du lieu saint, employèrent les sommes provenant de ces taxes à clore des chapelles et à faire divers travaux de décoration, « plustot que se reduire en la servitude « des seculiers. » Une délibération capitulaire approuva même cette conduite, qui quelques années plus tôt, eût mis en péril la conservation de l'édifice.

Aussi, lorsqu'en 1631, on réclama de Dom Léonard Le Got, qui était pourvu de l'office de courtiller, l'arriéré des taxes, « il soustint que ladicte somme devait estre employée « avec ce qui escherra pour ladvenir, pour la closture et « decoration de la chapelle de la Magdeleine, fondée en la « grande eglise de la dicte abbaye (2) puisque on avoit

(1) Un portrait gravé, qui représente le comte de Moret avec le pourpoint tailladé et la grande collerette des élégants du temps de Louis XIII, porte la légende suivante : *Anth^s. Borbonnius comes Moretanus et abbas S^ti Stephi Caentini filius nat. Henrici magni et Jacquelinæ Bucillanæ com. Moretanæ.* Le portrait que conserve la Bibliothèque de Caen, au contraire, le représente en ermite, d'après l'opinion de ceux qui pensent que, n'ayant pas été tué à la journée de Castelnaudary, il serait mort sous l'habit de Camaldule dans un âge avancé.

(2) Nous ignorons où était placée alors cette chapelle, dans laquelle L. Le Got fut inhumé, elle ne se trouve pas dans la liste que nous avons donnée (p. 295). Huet cite une chapelle de ce nom existant au XIVe siècle. En 1806, la deuxième chapelle, à partir de la sacristie et portant maintenant le nom de chapelle St-André, se nommait chapelle de Ste-Madeleine.

« cessé à faire les réparations pour lesquelles le dict office « avait este cotisé. » Un acte capitulaire du 5 de ce mois avait d'ailleurs, disait-il, permis à Dom de Pudescote d'employer ces fonds à clore en menuiserie la chapelle St-Étienne ; cette permission s'étendait aux autres religieux.

Dom de Pudescote dit en effet, de son côté, que, suivant la permission qui lui en avait été donnée par le prieur et les religieux « il y a viron deux ans, il avoit emploiye les deniers de la « cotisation de son office de granger à faire la clouaison de la « dicte chapelle St-Estienne et faire orner et peindre icelle. »

Les religieux paraissent s'être beaucoup occupés, pendant la fin du XVII[e] siècle, de la décoration des chapelles et de la construction de nouveaux autels.

Dom de Pudescote vendit, avant de mourir, tous ses meubles à « Domp Charles Fortin et a Jehan Blouet religieux, « pour faire elever les deux chapelles de saint Pierre saint « Paul et des quatre docteurs comme celles quil avait fait « clore auparavant. Par une délibération du chapitre en « date du 17 aout 1644, le charpentier Jacques Auber fut « chargé de clore une de ces chapelles pour le prix de « 300 liv. et 30 liv. de vin. »

Ce religieux avait fait accommoder la chapelle de trois martyrs : saint Étienne, saint Laurent et saint Vincent ; donné les balustres « deuant le grand autel, trois lieutrains dans le « cœur de l'eglise et la closture de la sacristie ; » il avait de plus fait faire le corps de logis qui est entre le lieu où l'on tient la juridiction et le grenier de l'aumônerie.

Lorsque le neveu de Baillehache, Dom J. de Chefval, mourut en 1648, il laissa 150 liv. applicables à la clôture de la chapelle St-Jean, où il repose à côté de son oncle. Il avait, en outre, donné le « contre-autel avec l'image et le chandelier « de la chapelle Notre-Dame, plus douze chaises qui servent « aux religieux pour entendre le sermon, la chaise et deux « bancelles qui servent a tenir chapitre. »

Plus tard, en 1710, après l'introduction de la réforme de saint Maur, un autre ancien religieux, Dom du Hamel de Cottun, offrit 500 liv. pour décorer la chapelle de la Vierge : ces travaux auraient été exécutés sur les dessins de G. de La Tremblaye. Mais, de l'aveu du donateur, on renonça à cette décoration, qui était estimée 800 liv., et la communauté employa les 500 liv. offertes par le sieur de Cottun, auxquelles elle ajouta 489 autres, à acheter un bénitier d'argent. Mais n'anticipons pas davantage sur l'ordre des dates.

Au commencement du XVIIe siècle, la chapelle Halbout servait, comme nous l'avons dit, d'église et la nef de chapitre. Lorsque le culte fut rétabli dans l'église, la chapelle Halbout servit à son tour de chapitre. Nous voyons, en effet, une délibération prise le 17 septembre 1628 « au chapitre « assemblé en la chapelle ou se faisait cy devant le service « divin. Et le premier jour d'aoust 1653, le chapitre général « de la congrégation des antiens Bénédictins de France se « tint aussi dans lantienne chapelle. »

Pour remplacer les toitures de plomb dont l'enlèvement par les Huguenots avait tant contribué à la ruine de l'église, on avait employé l'ardoise. Quoi qu'elle fût beaucoup plus épaisse que l'ardoise d'aujourd'hui, on ne la trouva pas d'une force suffisante « pour receuoir les grandes inondations d'eau « qui tombaient sur les secondes voûtes, par les gouttières « des couvertures du haut du cœur et du rond point, ce qui « cause la ruine des dictes voultes et rond point, et imbibe- « ment des murs. » On fit donc un marché, le 27 juillet 1631, avec les Varin, couvreurs, par lequel ils « se sont « submis et obligés descouvrir toutte la vieille couuerture « d'ardoize des secondes voultes du rond poinct de la grande « eglize de la dite abbaye la longueur de trente trois toises « ou viron sur la haulteur de la couuerture et icelle *descou-*

« uerture faire au moins de dommage que faire se pourra « afin de conserver lardoize qui se trouvera encore bonne, « et icelle porter en bas sur les premieres voultes dudit rond « poinct, et faire recouurir la dite couuerture de neuf de « bonne thuile du grand echantillon. » La mince ardoise d'aujourd'hui a remplacé de nouveau la tuile, sur tous les toits de l'église, excepté le bas-côté méridional de la nef, et « les « grandes inondations d'eaux » tombant des gouttières des combles trouent, sans qu'on paraisse beaucoup s'en inquiéter, les toitures des bas-côtés et s'imbibent dans les voûtes et dans les murs (1).

Les couvreurs devaient « employer l'ardoize de la descou- « uerture des secondes voultes à reparer les couuertures « d'ardoize des premieres voultes du rond point, tout le « tour d'iceluy, ensemble la couuerture d'ardoise de la « grosse tour et pyramide du milieu de la dite église. »

Comme nous l'avons dit précédemment, les restes du Conquérant n'avaient pas été respectés par les Réformés, qui brisèrent son cercueil pour enlever les objets précieux qu'ils pensaient y trouver (2). M. de Bras s'était transporté à l'ab-

(1) Quelque sobre de blâme que nous nous montrions dans ce travail pour les choses d'aujourd'hui, nous n'avons pu nous dispenser de signaler cet état de choses. Une autre cause de ruine pour l'église de St-Étienne, comme pour beaucoup d'autres églises, consiste dans l'énorme charge de décombres qu'ont accumulés et accumulent encore aujourd'hui sur les voûtes les couvreurs et les maçons. S'il y a faute de la part de ceux qui le tolèrent, il y aurait, croyons-nous, de la nôtre aussi si nous nous taisions. Enlever les décombres qui chargent les voûtes de nos églises, et tenir la main à ce qu'il n'en soit plus mis, serait rendre à nos monuments un grand service.

(2) Le tombeau détruit par les Protestants est-il celui qui avait été élevé par l'orfévre Othon ?

« Auri et argenti gemmorumque copiam Othoni aurifabro ero- « gavit. » (Order. Vit., l. VIII.)

baye « pensant amollir le cœur de ces barbares, mais ne put « rien obtenir. » Seulement il fit remettre les ossements du duc-roi « à Domp frere Michel de Cemalle, bailly de l'ab- « baye, » qui les garda dans sa chambre ; mais les ossements disparurent dans le nouveau pillage de l'abbaye par l'amiral de Chastillon et ses reistres. M. de Bras raconte que « Charles Tostain, sieur de La Mercerie (1), qui pour lors lui « estoit domestique et qui l'accompagnoit, obtint de ces « cruels ministres un des ossements des iambes. »

Plus tard, en 1640, Charles Tostain (2) rendit aux religieux un ossement qui était conservé dans sa famille depuis 1562. Cet ossement est indiqué dans les actes capitulaires comme un bras, mais probablement à tort, car lors de l'ouverture du tombeau faite cent ans plus tard, Philippe du Douët, docteur en médecine, constata que c'était, comme l'avait dit M. de Bras, un os des jambes.

L'abbaye ne fut pas plutôt en possession de ces restes de son fondateur, qu'elle s'empressa de lui élever « au même « lieu où était l'ancien avant que les hérétiques l'eussent « violé, c'est-à-dire au-dessous de l'aigle du milieu du « chœur, » un nouveau tombeau de marbre dont nous avons un dessin dans l'ouvrage de Ducarel et dans le manuscrit de Jacques Destouches dont nous avons déjà parlé. Aux extrémités étaient les armes d'Angleterre et de Normandie. Du côté de l'épître était l'ancienne épitaphe que l'on attribue à Thomas, archevêque d'York :

(1) Un religieux de l'abbaye, Richard de Toustain, selon M. Hippeau, p. 182.

(2) Il était, disent les actes capitulaires, arrière-neveu de l'abbé Guillaume Toustain.

QVI REXIT RIGIDOS NORMANNOS ATQUE BRITANNOS
AVDACTER VICIT, FORTITER OBTINVIT
ET CENOMANENSES VIRTUTE COERCVIT ENSES,
IMPERII QUE SVI LEGIBVS APPLICVIT
REX MAGNVS PARVA JACET HIC VILLELMVS IN VRNA
SVFFICIT HVIC MAGNO PARVA DOMVS DOMINO
TER SEPTEM GRADIBVS SE VOLVERAT ATQUE DVOBUS
VIRGINIS IN GREMIO PHŒBVS ET HIC OBIIT
ANNO MLXXXVII.

Et du côté de l'évangile, cette inscription nouvelle :

EPITAPHIVM
HOC SEPVLCHRVM INVICTISSIMI JVXTA ET CLEMENTISSIMI CONQVESTORIS GVLIELMI
DVM VIVERET ANGLORVM REGIS, NORMANNORVM CŒNOMANORVMQUE PRINCIPIS
HVJVS INSIGNIS ABBATIÆ PIISSIMI FVNDATORIS
CVM ANNO MDLXII VESANO HÆRETICORVM FVRORE DIREPTVM FVISSET
PIO TANDEM NOBILIVM EJVS DEM ABBATIÆ RELIGIOSORVM
GRATITVDINIS SENSV IN TAM BENEFICVM LARGITOREM
INSTAVRATVM FVIT ANNO DOMINI MDCXLII
DOMINO IOHANNE DE BAILHACHE ASCETERII PROTOPRIORE
PER MATHÆVM DE LA DANGIE DE RENCHI DOCTOREM ET CELLERARIVM HVJVS ABBATIÆ
P D I D D.
C

Cette œuvre de réparation et de reconnaissance fut un des derniers actes de l'administration de Dom Jean de Baillehache : il cessa d'être prieur cette même année et mourut deux ans plus tard, le 16 avril 1644.

« Il auoit, plus de vingt ans avant son décès, choisi le « lieu de sa sépulture dans la chapelle St-Jean, proche la cha- « pelle Notre-Dame, et auoit faict faire une tombe, et désira « avant de mourir que lon mist sur sa tombe le temps qu'il « auoit servi Dieu dans la religion. » Ce qui fut exécuté par Dom Charles Fortin, qui lui succéda dans l'office de prieur claustral.

(La suite à un prochain numéro.)

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France, *session de* 1867. — La Société française d'archéologie a tenu la première partie de son congrès annuel à Paris, les 15, 16, 17 et 18 avril.

Dans la séance du 15, présidée par M. de Caumont, on a entendu un rapport de M. le comte de Mellet sur le mouvement archéologique en 1866.

M. de Caumont, d'accord avec M. de Rossi forcé de retourner à Rome, a traité la question relative aux tombeaux chrétiens en marbre des premiers siècles ; on a ensuite entendu un savant mémoire de M. Dognée de Villers sur les questions 17 et 18 du programme.

M. Egger, de l'Institut, a présidé la séance du 16. M. Choisy, ingénieur des ponts-et-chaussées, a présenté dans cette séance un remarquable travail sur les voûtes de l'époque romaine, avec un grand nombre de grands et beaux dessins exécutés à Rome et ailleurs. On a entendu des lectures sur différents sujets archéologiques, et un rapport sur les grandes publications historiques et archéologiques entreprises par l'administration française.

A 2 heures 1/2, le Congrès s'est transporté au palais des antiques du Louvre ; il a été reçu par M. de Longpérier, membre de l'Institut, qui a, avec une complaisance et une amabilité dont le Congrès a été heureux de le remercier, fait l'explication des richesses de cette grande et belle collection. La conférence de M. de Longpérier a duré deux heures.

Le 17, la séance a été présidée par M. Dognée, de Liége : après les discussions et les lectures à l'ordre du jour, le Congrès s'est transporté aux Archives de l'Empire. MM. de Maslastrie, Huillard de Bréholles, Léon Gauthier et Garnier ont reçu le Congrès et lui ont montré avec empressement les richesses de l'hôtel de Soubise.

Le 18, l'Assemblée, présidée par M. le comte de Mellet, a

terminé ses lectures et ses discussions pour la première partie de la session, et a nommé diverses commissions pour visiter l'exposition et les églises de Paris.

Le musée du Sommerard a aussi été visité.

Deux séances supplémentaires ont eu lieu le 24 et le 25 avril.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1867. — La XXe session du Congrès des délégués des Sociétés savantes a été solennellement ouverte le 18 août, à 3 heures, dans la grande salle de la Société d'encouragement.

M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, a prononcé une allocution et rendu compte de la correspondance et des nombreuses délégations faites par les Sociétés des départements.

Après ces préliminaires, M. le comte de Villeneuve, ingénieur en chef, a présenté un travail remarquable sur les volcans et les faits constatés lors des dernières éruptions.

Puis la question relative à l'acclimatation a donné lieu à une remarquable improvisation de M. de Quatrefages, de l'Institut de France.

M. de Caumont a démontré l'utilité de faire quelques conférences sur les objets que renferment les collections communales d'histoire naturelle, pour donner à ces collections plus d'utilité qu'elles n'en ont à l'heure qu'il est.

Dans les autres séances, M. Cotteau, secrétaire-général de l'Institut des provinces (classe des sciences), a lu deux rapports du plus haut intérêt : l'un sur l'état des musées d'histoire naturelle de l'ouest et du sud-ouest de la France; l'autre sur les progrès de la géologie en 1866. M. le comte de Saporta a présenté ses remarquables notices sur la flore quaternaire. Les quatre séances consacrées aux sciences physiques ont été remplies aussi par les plus intéressantes communications sur les progrès de la chimie (MM. Payen et Doré), sur la pisciculture, la zoologie, la géologie et la botanique.

MM. Leroy-Perquer, Cotteau, Ch. Gomart et Desvaux-Savouré ont rempli avec talent les fonctions de secrétaires-généraux de la classe des sciences.

Le 23, les séances du Congrès sont devenues agricoles. M. le marquis d'Andelarre et M. le comte de Bondy ont présidé les séances de cette partie de la session, assistés de MM. Challe, d'Auxerre ; La Pérouse, de Troyes ; Léonce de La Vergne, de l'Institut ; Vignon, ingénieur en chef ; Raudot, de l'Yonne ; de Caumont.

M. le marquis de Fournès a constamment tenu la plume, comme secrétaire-général de la partie agricole de la session. Ses procès-verbaux ont été rédigés avec un talent auquel les membres du Congrès ont plusieurs fois rendu justice dans les précédentes sessions. B. V.

Congrès archéologique international à Anvers. — L'épidémie et les événements politiques avaient forcé d'ajourner à l'année courante le Congrès archéologique international d'Anvers, auquel avaient adhéré tant de savants étrangers et régnicoles.

La Commission d'organisation et le Comité administratif ont décidé que l'ouverture du Congrès aurait lieu le 25 août prochain, à midi, place de l'Ancien-Canal, et sa clôture le 1er septembre suivant.

Ces dates, qui coïncident avec les fêtes communales, l'exposition triennale des beaux-arts d'Anvers et une exposition extraordinaire d'objets d'art et d'antiquités, ont été fixées dans le but de satisfaire les convenances du plus grand nombre de savants étrangers, membres du Congrès, qui se rendront à Paris à l'époque des vacances.

Sa Majesté le Roi, le Gouvernement, la Province, l'Administration communale et les Sociétés savantes et artistiques de la ville ont pris le Congrès sous leur patronage.

Les Secrétaires généraux du Congrès :

A. CASTERMANN, EUG.-M.-O. DOGNÉE, LE GRAND, A. WAGENER.

Institut des provinces. — L'Institut des provinces a tenu à Paris, le samedi 27 avril, une séance générale dans laquelle deux nouveaux membres titulaires ont été élus : M. le comte *de Bondy* M. *de Larcy*, du Gard.

M. de Caumont, qui présidait la réunion, a fait un rapport administratif après lequel l'Institut a décidé que le Congrès scientifique de France tiendrait à Montpellier sa XXXVI[e] session au palais de l'Hôtel-de-Ville.

La XXXVII[e] session aura lieu, selon toute apparence, à Montluçon (Allier) en 1869. MM. l'abbé Boudant, de l'Allier, et le comte de Cessac, de la Creuse, seront chargés de l'organisation de la session.

L'Institut a chargé M. Cotteau, son secrétaire-général, de continuer l'inspection des musées dans le nord et dans l'est de la France. M. le comte de Cessac inspectera les musées du Centre et les bibliothèques de plusieurs départements.

Le Congrès des délégués des Sociétés savantes, dirigé par l'Institut, s'ouvrira en 1868, le lundi après le dimanche de Quasimodo.

MM. le marquis de Fournès et Leroy-Perquer feront partie du bureau de l'Institut (section des lettres).

L'Institut se réunira en séance générale à Amiens, le 5 juin prochain, pendant la durée de la XXXV[e] session du Congrès scientifique de France.

A. F.

Reproduction des peintures par la photographie. — M. H. Parker a fait photographier plusieurs peintures des Catacombes à l'aide de la lumière du magnésium. Ces photographies, parfaitement réussies, ont été présentées, avec un magnifique album des monuments de Rome, à Sa Sainteté, qui a daigné accueillir le savant archéologue anglais avec une bienveillance parfaite, le louer de ses travaux et des encouragements qu'il donne aux arts, lui octroyer enfin un témoignage de sa satisfaction souveraine.

On sait combien est coûteuse l'exécution des épreuves photographiques par le magnésium : espérons que M. Parker obtiendra l'autorisation qu'il a demandée de faire photographier d'autres fresques des premiers temps chrétiens dans les Catacombes, il sera ainsi à même de rendre à l'art et à la science de nouveaux services. (*Correspondance de Rome.*)

Fouilles à Rome et à Ostie. — M. le commandeur Visconti vient d'annoncer à l'Académie pontificale d'archéologie, la découverte, dans la station de la VIIe cohorte des Vigiles, au Transtevère, de deux graphites, ayant rapport à des illuminations faites sous l'empire d'Alexandre Sévère, en l'an 221.

Après avoir exprimé de nouveau la satisfaction et la reconnaissance qu'éprouve l'Académie en considérant que les fouilles du Palatin ont été reprises et que l'emplacement en a été agrandi grâce à la munificence du Saint-Père, M. Visconti a parlé des fouilles d'Ostie. Elles font l'admiration des nombreux et doctes étrangers qui s'y rendent constamment. On a découvert l'atrium d'une maison près la porte qui regarde Laurentum. Au milieu est un puits avec un parapet circulaire en *opus reticulatum*, d'un mètre de haut, et ce puits est encore alimenté par son ancienne source. Des marbres, des sculptures et d'autres indices attestent que ce lieu n'a jamais été fouillé et promettent de nouvelles richesses pour le musée local Pio Ostiense, bienfait que nous devons à l'immortel Pie IX qui a rendu la vie à cette contrée déserte et oubliée.

(*Correspondance de Rome.*)

Bas-relief mithriaque, à Strasbourg. — Le musée lapidaire de la Bibliothèque de la ville vient de s'enrichir d'un petit monument intéressant à la fois par sa signification et par sa rareté. C'est un bas-relief, haut de 69 centimètres et large de 40 centimètres, représentant *Mithra*, divinité persane, qui se rattache au culte de Zoroastre, et qui, introduite à Rome par Pompée, a pénétré successivement vers le IIIe siècle, à la suite des légions romaines, jusque sur les confins de la Germanie. Cette pierre a été trouvée, par hasard, au centre de la ville, en exécutant des travaux pour l'approfondissement d'une cave.

Il existe, dans la vallée du Rhin, tant sur la rive gauche que sur la rive droite, quelques monuments consacrés à ce culte mithriaque ; mais ils sont peu nombreux, car l'on n'en compte dans les pays rhénans que sept à huit, et tous représentent le sacrifice symbolique d'un taureau immolé par un homme jeune,

en costume oriental, image à la fois allégorique et zodiacale, Mithra étant le symbole du soleil.

Un petit nombre de monuments, infiniment plus rares et dont il ne se trouvait jusqu'à ce jour aucun exemplaire dans le bassin du Rhin, représentent le Mithra avec des attributs différents, parmi lesquels on remarque comme signes caractéristiques quatre ailes : deux aux épaules et deux aux hanches, une face léonine encadrée dans une crinière, une clef en main, un sceptre, puis encore comme accessoires, disposés autour de la figure principale, le lion, le serpent mystique et des vases renfermant l'eau et le feu, les deux éléments rivaux et fondateurs.

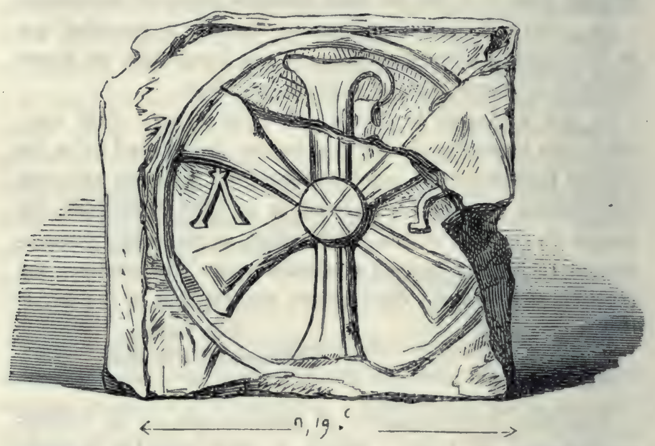
Or, c'est à ce symbolisme que se rattache le bas-relief que la Bibliothèque vient d'acquérir et sur lequel tous ces divers attributs caractéristiques se trouvent reproduits.

Ce qui augmente la valeur de cette figure, c'est que, tandis que le sacrifice du taureau, les tauroboles, ainsi qu'on les désigne habituellement, paraissent avoir été présentés aux yeux des profanes dans les lieux consacrés au culte mithriaque, les images du genre de ce bas-relief étaient, au contraire, soigneusement cachées au fond du sanctuaire pour n'être montrées aux seuls adeptes qu'après des épreuves mystérieuses et des initiations successives.

Aug. SAUM,
Bibliothécaire à Strasbourg.

Nouvelles archéologiques et publications. — Le Congrès archéologique de France, session de 1866, vient de paraître. C'est un volume plein d'intérêt, de 450 pages environ, orné d'une énorme quantité de figures (environ 200). On peut, en lisant ce volume, faire un voyage archéologique de Senlis à Nice, grâce aux rapports faits sur les monuments de la vallée du Rhône et du midi de la France, rapports qui succèdent aux mémoires lus à Senlis pendant la première partie du Congrès tenue dans cette ville en juillet, et transportée en décembre à Aix et à Nice. Le Bureau de la Société française d'archéologie mérite des félicitations pour avoir, en deux mois, imprimé ce joli volume.

— Les lecteurs du *Bulletin* se rappellent une courte notice consacrée à rendre compte des fouilles faites aux frais de la Société française d'archéologie aux environs de Nantes, sous la direction de M. MARIONNEAU. Le résultat de ces fouilles fut tout-à-fait insignifiant (V. dans le tome XXXII du *Bulletin*, p. 56, le rapport de M. Marionneau. Un seul objet peut-être offrait de l'intérêt : c'était une brique sur laquelle on distinguait le monogramme du Christ. Nous pouvons aujourd'hui reproduire l'image de cette brique et la mettre sous les yeux des lecteurs du *Bulletin monumental*. Le dessin d'après



lequel la gravure a été exécutée nous a été adressé par M. Marionneau.

— M. l'abbé PATRON, chanoine d'Orléans, va publier des études historiques et statistiques sur les villes et les villages du diocèse d'Orléans. Il indique dans le programme imprimé de cet ouvrage le plan qui sera suivi. Chaque localité sera étudiée et décrite dans l'ordre suivant :

1° Situation géographique du lieu, son origine, l'étymologie de son nom ;

2° Les monuments anciens et modernes, religieux et profanes, tombeaux, forteresses, églises, châteaux et les débris de ces

monuments, qui, de l'époque celtique jusqu'à nos jours, sont de vrais documents pour l'histoire ;

3° Les faits et les événements remarquables ;

4° Les personnages qui ont laissé un nom, des souvenirs, des bienfaits ;

5° Les traditions populaires, les légendes, les mœurs et usages.

On fera connaître l'église, ses patrons, ses fondateurs, l'époque de sa construction, son architecture, ses dimensions, sa distance du cimetière, du presbytère, des écoles, des ouvroirs, des salles d'asile ; quelles sont les fêtes religieuses, charitables, et les fêtes des corps d'états.

Ce plan se rapproche de celui que j'ai suivi pour la *Statistique monumentale du Calvados*, et il nous semble rationnel. L'ouvrage paraîtra sous le patronage de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, ce qui, avec le nom de l'auteur, garantit des études consciencieuses et d'un intérêt local incontestable.

—M. l'abbé Pottier, de Montauban, explore, aux frais de la Société française d'archéologie, le tumulus de Piquecos. La Société française va faire exécuter, par ses inspecteurs et ses membres, des fouilles dans plusieurs autres départements, et tout porte à croire qu'elles offriront des résultats intéressants.

— M. Bouet, qui avait reçu de la Société une mission aux environs de Paris, vient d'inspecter les villes de Soissons, de Laon, de Noyon, etc., etc, et prépare un rapport sur cette tournée d'exploration.

— M. Ch. Vasseur, qui avait été chargé d'inspecter vingt-deux villes du Centre, a rapporté de ce voyage de nombreux dessins et des notes très-intéressantes dont le *Bulletin monumental* va commencer la publication.

— Il y a déjà longtemps que le *Bulletin monumental* a publié une description et un plan de la *villa*, ornée de marbres et de mosaïques, découverte à Nennig, près de Trèves, par M. le chanoine Wilmouski. D'autres découvertes ont été faites dans le même lieu depuis cette époque ; la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle s'en est occupée et en a rendu compte en ces termes :

« En examinant un endroit de la magnifique *villa* qui existait à Nennig, découverte il y a quelques années et dans laquelle on a trouvé des monnaies et des tuiles romaines, M. Schæffer se sentit convaincu qu'on pourrait y rencontrer des traces des anciens bains de la villa. Il pria la Société des Amis des recherches utiles de Trèves, dont le musée d'antiquités est remarquable, de faire creuser à cet endroit.

« En effet, dès le premier jour, les bassins des bains furent découverts et leurs constructions, bien conservées, ont été visitées par un grand nombre d'archéologues. Cette découverte en amena d'autres d'un haut intérêt. En cherchant les restes d'un aqueduc qui desservait les bains, dans la partie ouest du bâtiment et dans un endroit qui n'avait pas encore été fouillé, les ouvriers arrivèrent au mur d'une salle ronde. Ce mur de six pieds de hauteur, est orné à l'intérieur et à l'extérieur de très-belles peintures pompéiennes.

« Sur une de ces peintures ou tableaux on a pu lire l'inscription suivante :

CÆS. M. V. TRAIANVS
DOMVM EREX. ET SE
CVNDINO SECVRO
PRÆF. TREV. DON. DED.

« On dit que les murailles de cette salle ronde étaient entièrement recouvertes à l'intérieur de petites peintures, et au dehors de trois grands tableaux, dont un, le second, placé à une hauteur de quatre à cinq pieds du sol, représente un héros ou guerrier avec son bouclier, couronné de lauriers et assis. Il y a eu là aussi une inscription, mais elle a été détruite entièrement par les fouilles; quelques fragments ont été ramassés parmi les décombres près du mur.

« L'entrée de ce salon est au nord. Les peintures sont à environ 8 pieds de distance de chaque côté; elles sont, ainsi que les

inscriptions, sur fond rouge cramoisi et pures de toute retouche ou additions depuis leur origine. Cette salle était reliée au bâtiment principal de la *villa* par un passage ou corridor actuellement entièrement déblayé et laissant voir de très-belles peintures sur fond noir et fond cramoisi, représentant pour la plupart des combats de gladiateurs et des paysages.

« On a également déblayé, dans le bâtiment principal de la *villa*, un mur long de 56 pieds, couvert de peintures représentant des génies ou des amours. On lit sur l'encadrement d'un de ces tableaux, qu'on suppose avoir contenu le portrait de Trajan, ces mots : CÆS. TRAI ... »

Il n'est pas douteux aujourd'hui que cette villa magnifique n'ait été une résidence impériale. DE CAUMONT.

L'Esprit nouveau. — Tel est le titre d'un journal hebdomadaire parisien, dont M. DE GASPERINI est rédacteur en chef. Son but est de donner un aliment à l'esprit nouveau, en train de faire son chemin du haut en bas de l'échelle sociale ; esprit futile, capricieux, énervé Ce journal rentre donc dans la classe du Petit-Journal et des satellites qui gravitent alentour. Il n'y faut pas trop chercher d'articles scientifiques ; mais plutôt des chroniques de théâtre, des on-dit de salon ou de club, des analyses du roman nouveau. Mais l'*Esprit nouveau* se distingue de ses semblables en introduisant dans chacun de ses numéros quelques lignes d'art, et c'est à ce titre qu'il mérite une mention dans le *Bulletin monumental.* Ce n'est pas un article technique : l'élégant public auquel il s'adresse n'y comprendrait rien ; mais sous une forme légère, il inocule à ses lecteurs quelques grains de bon goût, dont les Français de toute classe ont vraiment besoin ; il suffit, pour en avoir la preuve, de jeter les yeux autour de nous.

Ainsi, dans le numéro du 7 mars, M. Édouard Hervé a écrit un article sur la vulgarisation de l'art, dont quelques-uns des aphorismes méritent une citation. Passant en revue les monuments de Paris depuis les gares de chemins de fer, jusqu'à la mairie du 1er arrondissement, et la fontaine St-Michel, il s'écrie :

« Ne voyez-vous donc pas que le grand art, l'art décoratif, l'art

monumental, l'art épique s'en va, et que nous avons juste l'habileté de main nécessaire pour masquer, par des pastiches plus ou moins réussis, notre impuissance, notre stérilité ?

« Qu'on nous montre un monument original, même parmi ceux dont l'affectation spéciale répond aux besoins, aux préoccupations du moment..... Mais aussitôt que les architectes et les sculpteurs se piquent d'inspiration, la surcharge, le chaos, l'absence d'idéal se révèlent, et nous pouvons rougir par anticipation des jugements de l'histoire.

« L'art n'est point, comme on nous l'affirme, fait pour le petit nombre, qui, à force de raffinement, finit par n'être plus sensible qu'au procédé, et rien ne le prouve mieux qu'un jury d'artistes, les juges les moins compétents des choses qui dépassent le métier, comme ils l'ont fait voir en maintes circonstances..... Ces répartiteurs du succès, ces aristocrates du goût prennent leurs enthousiasmes hystériques pour les purs élans de la poésie. La véritable poésie leur est aussi étrangère que le désintéressement. »

Espérons que l'*Esprit nouveau* persévèrera dans son programme, et que peu à peu il augmentera la dose homœopathique qu'il sert à ses lecteurs. Il est dans la bonne voie ; l'Exposition universelle, devenue pour six mois la seule occupation des gens inoccupés, pourra lui servir de prétexte. Il comblerait ainsi une lacune laissée jusqu'ici dans les programmes de M. le Ministre de l'Instruction publique Il s'est beaucoup préoccupé de l'instruction populaire : il y a moins à faire de ce côté qu'on ne le pense, ou qu'on ne le dit : c'est à la génération qui a eu le bénéfice du collége et des diplômes de bachelier que manque le plus l'instruction relative à sa position. Sorti des écoles, le jeune homme secoue vite la poussière classique et s'élance dans le monde. L'un court à son commerce, l'autre à ses plaisirs, et les rudiments à grand'peine enseignés sont bien vite oubliés. Voilà, au point de vue des intérêts de l'État, la classe de la société où le besoin d'instruction se fait le plus sentir ; et lui en inculquer est un problème digne de la sollicitude de M. Duruy. Ces gens inoccupés n'ont pas le temps de s'instruire ou plutôt, ils n'en ont pas la volonté, car le temps ne manque jamais qu'à ceux qui le gaspil-

lent. L'ouvrier est relativement plus savant de ces choses qu'il ne devrait pas être permis d'ignorer : il aime d'instinct l'instruction, et sait parfaitement saisir toutes les occasions d'augmenter ses connaissances. Mais il ne faut lui parler ni des Grecs, ni des Romains, ni des Egyptiens. Ces civilisations païennes et surannées, ces arts d'un autre pays n'ont pas d'écho dans son âme. La civilisation de nos pères peut seule l'attirer : il en comprend la grandeur. Légende, romans, tradition, reliques, peu importe la forme, l'histoire de France seule a le don de l'intéresser. Le musée de Cluny est à Paris le plus populaire : la foule s'y presse, observe et en emporte des enseignements d'autant plus persistants qu'ils sont pris par les yeux, et sous forme de délassement. Dans les villes de province, assez heureuses pour posséder des musées archéologiques, on voit également la foule. L'enseignement archéologique de M. de Caumont a puissamment contribué à la diffusion de ces idées. Espérons qu'il sera compris partout, et que rien ne viendra entraver ces heureux résultats.

CH. VASSEUR.

NÉCROLOGIE. *Mort de M. André Pottier, de l'Institut des provinces, conservateur de la bibliothèque et du musée de Rouen, chevalier de la Légion-d'Honneur.* — M. A. Pottier est mort à Rouen, dans sa 69e année, après une vie d'études qui l'avait classé en tête des archéologues et des savants français. On connaît les recherches de M. Pottier sur la céramique du moyen-âge et les magnifiques collections de faïences de Rouen qu'il avait dernièrement cédées à sa ville natale. Un de ses ancêtres avait été grand fabricant de faïence, et il aimait à étudier les procédés qui avaient été usités par les artistes rouennais. Nul n'a mieux que lui expliqué ces procédés.

M. Pottier s'était autrefois chargé de faire le texte explicatif des planches de l'ouvrage important de Willemin (*Monuments de la Monarchie*); c'est peut-être l'œuvre la plus considérable qu'il ait publiée; M. Pottier aimait mieux étudier, comparer et réunir des matériaux que de les mettre en œuvre. Cependant, on lui doit un grand nombre de notices intéressantes, qui ont été publiées dans différents recueils. M. Pottier avait mis dans un

ordre parfait la bibliothèque publique de Rouen, qu'il administrait depuis 1832; on lui doit un excellent catalogue des richesses de cette grande collection.

D'un caractère doux, affable et obligeant, M. Pottier ne comptait que des amis dans le monde académique; il avait été lié avec M. Auguste Le Prevost, et quand l'Association normande plaça, à Bernay, une inscription sur la maison où est né notre savant confrère, M. Pottier prononça un discours au nom de l'Académie de Rouen.

Le musée d'antiquités de la Seine-Inférieure fut confié à M. Pottier quand M. Achille Deville devint receveur-général du département de l'Orne ; il y a fait de nombreuses améliorations et plus que doublé le nombre des objets. Cette collection se distingue d'ailleurs par un ordre excellent.

M. Pottier a été pendant douze ans secrétaire de l'Académie de Rouen pour la classe des lettres ; il a aussi été directeur de la Société des Antiquaires de Normandie; il appartenait à un nombre considérable de corps savants. DE CAUMONT.

Mort de M. Taillandier, de l'Institut des provinces. — M. Taillandier, membre de l'Institut des provinces, chevalier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Paris, dans un âge avancé, après une carrière des plus honorables. Pendant dix ans, M. Taillandier a été un des membres les plus assidus du Congrès de la rue Bonaparte, et il a pris part aussi à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France ; mais, depuis la session tenue à Troyes en 1864, sa santé ne lui avait plus permis de suivre nos réunions.

M. Taillandier trouvait dans ses enfants la plus grande satisfaction qu'un père puisse éprouver. Parmi eux, M. Saint-René Taillandier, est un des professeurs de la Faculté des lettres de Paris les plus en renom ; un autre a rempli des fonctions administratives importantes, celui qui a embrassé l'état ecclésiastique est curé d'une des paroisses de Paris. Un des *Annuaires* de l'Institut des provinces contient une notice assez étendue sur la vie et les publications de M. Taillandier. DE CAUMONT.

NOTICE

SUR

LE CHATEAU DE MOY

(AISNE);

Par M. CH. GOMART,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Le château de Moy, dont l'architecture paraît indiquer le XVe siècle, appartient en partie à une époque plus reculée ; il caractérise le moment où les seigneurs n'élevaient plus de forteresses, mais des maisons de plaisance fortifiées, avec un reflet plus ou moins caractérisé de la demeure féodale du moyen-âge.

Pour les architectes du XVe siècle, il n'y avait pas de châteaux sans tours, sans machicoulis, sans fossés, sans pont-levis ; cependant, si l'on étudie les constructions militaires de cette époque, on voit que l'artillerie préoccupe les seigneurs. Ils n'abandonnent pas l'ancien système des courtines flanquées de tours (système consacré par un trop long usage pour être brusquement mis de côté), mais ils en modifient les détails ; ils commencent à étendre les défenses extérieures et utilisent les rivières pour protéger les approches des murs. C'est dans ce but qu'un bras de l'Oise avait été détourné de son lit principal et dirigé de manière à former une double

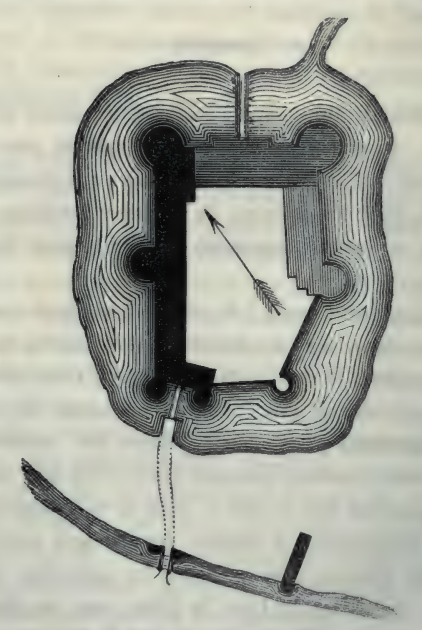
22

ceinture alentour des murailles du château de Moy, et que des ouvertures avaient été pratiquées au bas des tours pour loger de petites pièces d'artillerie.

Ce monument nous donne une idée de ce qu'étaient les demeures seigneuriales dans lesquelles les habitudes de luxe et de confort avaient commencé à s'introduire, et qui, quoique richement décorées à l'intérieur, n'en étaient pas moins bien fortifiées extérieurement.

Tout en cherchant le confort dans leurs habitations, les barons regardaient un bon château comme un excellent moyen de maintenir leur puissance politique, de résister aux ravages de l'invasion étrangère et de composer avec les partis.

Le plan que nous donnons ci-dessous montre le château



PLAN DU CHATEAU DE MOY, AU XVIIIe SIÈCLE.

tel qu'il se trouvait avant 1795, c'est-à-dire avec toutes ses constructions et formant un rectangle à peu près régulier, bordé de trois côtés par trois corps de logis avec étages, construits en pierres blanches, sur un soubassement en grès et mesurant de hauteur 16 mètres, depuis le niveau de l'eau jusqu'au-dessous de l'entablement. On voit par ce plan que le château n'a jamais été achevé, et on reconnaît dans la partie Sud la lacune qu'il restait encore à construire pour obtenir un rectangle complet.

Les murailles, fortifiées de sept tours d'inégale grosseur et épaisseur, étaient reliées entre elles par des courtines, variant elles-mêmes de hauteur et d'épaisseur, suivant l'époque de leur construction.

Dans le fond, deux grosses tours réunies par un grand corps de logis couronné de machicoulis et bordé de créneaux.

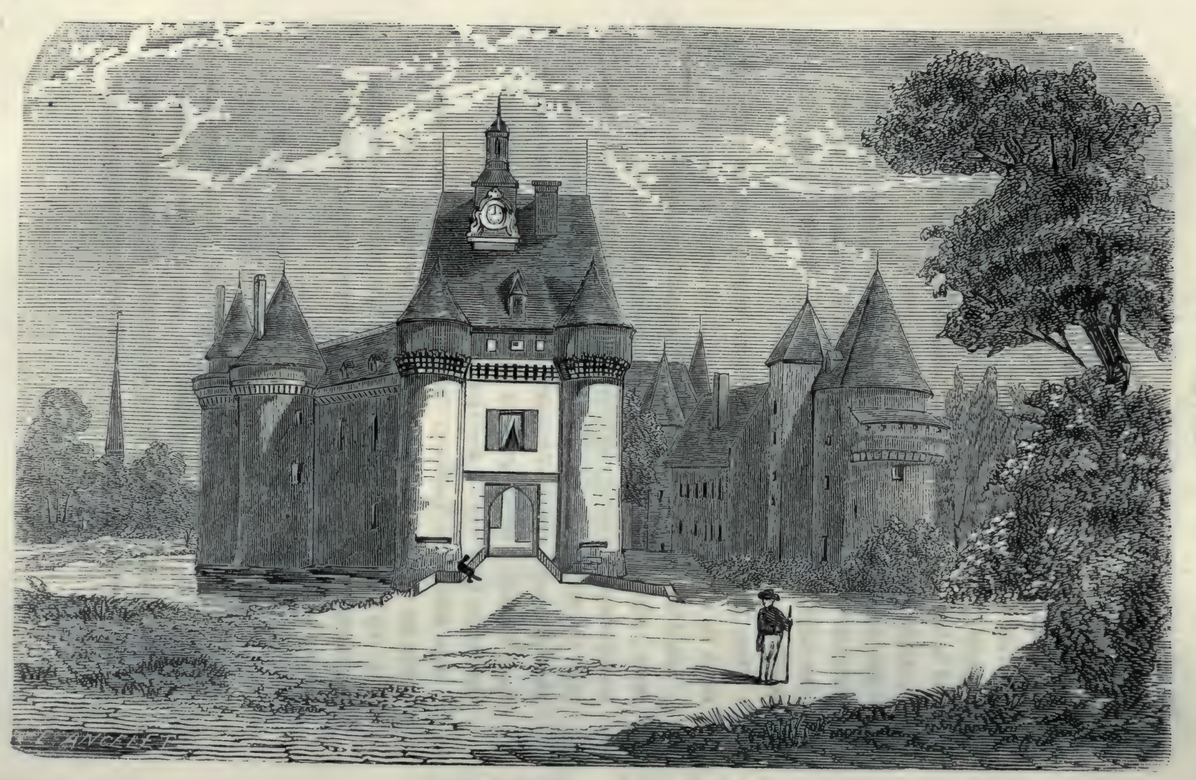
Ces deux tours ellipsoïdes étaient à peine engagées dans les murs, afin de mieux flanquer les courtines; au ras de la contrescarpe des fossés, des ouvertures avaient été ménagées pour du canon, qui ne pouvait être d'un gros calibre, mais placé là pour battre les fossés et raser les alentours. Les courtines formaient intérieurement des corps de logis dont nous donnerons plus loin la description.

Les différentes hachures figurées sur le plan font connaître les démolitions successives que le château a subies.

1° La partie de droite, au sud-est, qui porte des hachures perpendiculaires, indique les plus anciennes constructions démolies en 1795.

2° Le corps de logis du fond, au nord-est, chargé de hachures horizontales, fait connaître la partie démolie en 1845.

3° La partie teintée en noir indique tout ce qui reste aujourd'hui de cet antique manoir; et, sans la généreuse intervention de M. le comte Félix de Mérode, le château, tombé dans les mains des démolisseurs, eût été rasé complètement.



VUE DU CHATEAU DE MOY, EN 1795.

Cette vue du château de Moy le représente tel qu'il était avant la première démolition faite en 1795 ; on voit, à droite, la grosse tour, plus basse et plus large que les autres. On remarque, en avant, les deux tours fines, élégantes, couronnées de machicoulis, qui encadrent l'entrée actuelle. Ces tours sont réunies par un pavillon dans lequel s'ouvre une porte à ogive, en retraite sur une plate-bande. A gauche de l'entrée, on voit en perspective tout ce qui reste encore de cet important château.

Dans cette gravure, ne figure pas le corps de logis du fond (démoli en partie en 1845), mais on peut en retrouver la vue dans le *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France*, par le baron Taylor, t. II, PICARDIE.

La façade du château de ce côté est tout à la fois sévère et imposante, et elle est la plus brillante expression de la renaissance française, et la plus heureuse application de la transition du gothique à la Renaissance dans l'architecture militaire.

Il est évident que ce château n'a pas été bâti pour soutenir un siége, car on n'y rencontre pas le donjon féodal du moyen-âge, mais cependant on y retrouve encore des tours épaisses, engagées de distance en distance dans les courtines percées de meurtrières, couronnées de machicoulis, derrière lesquels régnaient des galeries intérieures, disposées pour pouvoir jeter des pierres et des matières enflammées sur les assiégeants. On y retrouve aussi les fossés profonds et pleins d'eau, le pont-levis et la herse. On y reconnaît même l'application du système de défense des châteaux du XIII[e] siècle. Les tours du fond portent, à leur partie supérieure, deux étages de défenses : celui du bas garni de machicoulis, et l'autre (supérieur) de créneaux seulement. On ne songe pas encore à placer du canon sur les tours et sur les courtines, et l'on conserve les couronnements pour la défense rapprochée,

tandis que l'on garnit de bouches à feu les parties inférieures des tours.

Si l'on étudie la forme et la disposition intérieure des tours et des bâtiments du château de Moy, si l'on compare leur hauteur, leur diamètre, si l'on mesure l'épaisseur des murailles, si l'on examine leur surélévation dans quelques parties et le peu de concordance des assises de maçonnerie, on acquiert bien vite la certitude que le château n'a pas été construit d'un seul jet et à la même époque. Quelles sont donc les parties les plus anciennes ?

Il nous paraît évident que la grosse tour du sud, démolie en 1795 et qui, dans la vue du château de Moy, se trouve placée à droite du pavillon d'entrée, devait être la plus ancienne : sa forme lourde et écrasée, sa charpente élevée indiquent une construction que l'on pourrait faire remonter au XIVe siècle.

Les tours du nord et de l'est, qui présentent la forme ellipsoïde et dont les murs ont une épaisseur de 2m,40 dans les flancs et de 3m,50 dans la partie de face, paraissent avoir été construites en même temps que le corps de logis principal, dont les murs ont également 2m,40 d'épaisseur. Quant à la tour du milieu de la courtine nord-ouest, elle a été évidemment accolée à la muraille depuis sa construction et pour la défense de ce long espace de murs. Les deux tours qui flanquent le pavillon d'entrée sont relativement modernes, à cause du peu d'épaisseur des murs (1 mètre) et de l'architecture des voûtes de l'appartement placé au-dessus de la voûte d'entrée, qui indique la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle.

Le château de Moy a-t-il eu, dans l'origine, la forme qu'il présente aujourd'hui ? Nous ne le pensons pas, et nous estimons que sa première forme a dû être quadrangulaire avec des tours aux angles, plus une tour de garde placée en avant,

à l'endroit où est aujourd'hui le pavillon d'entrée. C'est la disposition que présentait le château de Sully-sur-Loire, bâti de 1390 à 1400, dans lequel on retrouve l'entrée séparée et reliée par un corps de logis au château quadrangulaire.

Le château de Moy fut ravagé et incendié bien des fois, sans cependant qu'il en soit fait mention dans l'histoire ; nous ne rencontrons la première trace de dévastation qu'en 1339, lorsque Édouard III, roi d'Angleterre, vint en France pour disputer la couronne à Philippe de Valois. C'est à Ribemont, Moy et Origny-S[te]-Benoîte que se trouvait campée l'armée anglaise (1), lorsque le monarque apprit que le roi de France était parti de Péronne pour venir à sa rencontre à la tête d'une vaillante armée (2).

Moy eut encore beaucoup à souffrir lors du siége de Ribemont, en 1373, par l'armée anglaise (3).

(1) *Chronique de Froissart*, édition Buchon, t. I, p. 79.

(2) Une fouille faite en 1863, dans un terrain qui dépend aujourd'hui du cimetière de Moy, a mis à jour un grand nombre de monnaies anciennes d'or et d'argent du XIV[e] siècle, renfermées dans un sac de cuir. Ces monnaies, tant françaises qu'étrangères, se composaient de 21 gros tournois d'argent de Philippe-le-Bel, 1295 ; 1 monnaie d'or à l'aignelet de Philippe-le-Long, 1316 ; 1 escu à la chaise de Philippe-de-Valois, 1328 ; 7 gros blancs à la couronne (2 variétés) du roi Jean 1350.

2 gros tournois d'argent (2 variétés) du roi Jean, 1350.

3 doubles blancs à l'étoile du roi Jean, 1350.

1 gros tournois d'argent du roi Charles VI.

16 gros d'argent de Guillaume I[er], comte de Hainaut, 1304.

16 gros d'argent de Louis II, dit le Mâle, comte de Flandre, 1346.

2 monnaies du roi d'Angleterre Édouard III, des villes de Londres et de Lincoln.

La date de ces monnaies correspond exactement avec l'époque du séjour d'Édouard III à Moy.

(3) *Histoire du diocèse de Laon*, par le P. Lelong, p. 336.

Qu'y aurait-il d'étonnant qu'à la suite d'une de ces ruines, et, lors de la reconstruction du château, le seigneur de Moy eût modifié la disposition de son manoir et cherché à l'agrandir en supprimant l'ancienne entrée, en transformant en pavillon fortifié formant l'entrée actuelle, la tour Barbacane placée en avant de la porte, et en la reliant, par une courtine, avec l'ancienne enceinte du château. Le peu d'épaisseur des courtines et des tours de cette partie accusent évidemment une origine plus récente, et donnent quelque vraisemblance à cette opinion.

Après la prise de Coucy par les Bourguignons (1419), le duc de Bourgogne vint à St-Quentin, accompagné de Jean de Luxembourg, de Croy, de l'Isle-Adam, de Longueval, etc., etc. Là, les députés de Laon vinrent le trouver avec les ambassadeurs d'Angleterre pour l'engager à venir prendre, sur le Dauphin, Crespy et les châteaux de Clacy et de Moy qui inquiétaient et désolaient le pays. Le Duc, se rendant à leurs prières, alla mettre le siége devant Crespy, qui se rendit après quinze jours de siége (1). L'historien ne dit pas si Moy fut pris, il est probable que ce château suivit le sort de Crespy.

Le château de Moy fut brûlé en 1557, lors du siége de St-Quentin par des corps détachés de l'armée espagnole.

Le texte du *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, par le baron Taylor, dit que Charles IX s'y arrêta une nuit, au commencement de son règne, et que le « plancher de la « chambre où il reposait s'écroula tout-à-coup. » Il ajoute : « La tradition ne dit pas même qu'il ait été blessé. S'il fût « mort dans ce château, on regretterait un roi-poète, « mais l'histoire n'aurait point à déplorer les scènes san- « glantes de son règne. »

(1) Monstrelet, t. III, p. 390 et 400. — Lelong, p. 254.

On ne trouve nulle part la trace de ce fait, et nous croyons que le savant qui a fourni ce document au baron Taylor a attribué à Charles IX un accident qui est arrivé à Henri IV, au château de Follembray, le 23 janvier 1596.

Mais si Moy ne fut pas le théâtre de cet accident, il fut le lieu de rendez-vous assigné par le prince de Condé, en novembre 1579, à ses amis Jumelles, Gennes et à plus de 80 gentilshommes qui s'y rendirent secrètement pour seconder les vues ambitieuses du prince.

Dans la conférence qui y eut lieu, on décida qu'on tenterait de surprendre la ville de Lafère, distante d'environ 8 kilomètres du château de Moy. C'était une place sûre, facile à garder et dont le gouverneur, Michel de Gouy, sieur d'Arsy, était alors absent. Cette résolution fut, en effet, mise à exécution le 29 novembre 1579, et elle réussit.

Lorsque le roi envoya, en juillet 1580, Gayon de Matignon pour reprendre Lafère, le duc de Joyeuse fut transporté blessé au château de Moy.

Pendant les guerres de la Fronde, Moy, Ribemont furent souvent le théâtre des opérations militaires des deux partis.

L'armée des Pays-Bas, conduite par le colonel Quélin, y campait en 1636. Turenne y arrivait en 1637. Le roi y passait en 1653; le prince de Condé la même année. De Turenne couchait au château de Moy le 4 novembre 1655 (1); enfin, de 1635 à 1660, commençaient pour ce malheureux pays vingt années d'indicibles douleurs. Les noms de Jean de Verth, de Condé et surtout celui du baron d'Erlach, ont laissé dans la campagne des souvenirs si vivaces, et la mémoire des excès de leurs soldats en est restée si poignante que, dans le patois du pays, on insulte encore du nom de *Derlaque* un homme qui s'est montré brutal sans nécessité.

(1) *Hist. du diocèse de Laon*, par Dom Lelong, p. 339.

Lorsqu'on pénétrait dans la cour d'honneur du château de Moy, au XVIIIe siècle, après avoir traversé le pont-levis et passé sous la voûte de la porte d'entrée, on entrait dans une cour spacieuse, fermée presque complètement par des bâtiments d'habitation et les communs. Au fond de la cour et en face s'élevait le corps de logis principal, placé entre deux pavillons, édifice d'un bel aspect, composé d'un rez-de-chaussée avec étage percé de quatorze fenêtres. Une porte plein-cintre sur perron donnait accès directement dans la *Salle des États.* Cette salle mesurait dans œuvre 15 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur et 10 mètres de hauteur; elle était éclairée par douze fenêtres de 6^{m},50 de hauteur sur 1^{m},80 de largeur. Autour de cette immense salle régnait, à la hauteur du premier étage, une galerie de 1^{m},50 de largeur, soutenue par 18 consoles et bordée d'une grille en fer qui donnait passage pour la communication des appartements du premier étage. Une chapelle et deux tribunes pour entendre la messe avaient été ménagées dans l'épaisseur même de la muraille, du côté du jardin. On se rendait de la Salle des États dans le parc, par un escalier avec repos faisant saillie sur le fossé et descendant sur un pont volant conduisant vers les jardins.

A droite et à gauche de la Salle des États se trouvaient : d'un côté, le *Salon d'Automne,* et de l'autre, le *Salon de musique;* puis, dans la tour du nord (celle qui existe encore), l'appartement de Charles de Lorraine, et dans la tour de l'est, l'appartement de Henri de Lorraine. Ces appartements étaient voûtés en pierre par huit arceaux avec nervures ornées de moulures. Neuf appartements avec leurs cabinets existaient au premier étage.

Dans l'aile nord, se trouvait la salle à manger, l'office, le garde-manger, les cuisines, la buanderie. Dans le pavillon d'entrée, on avait placé au rez-de-chaussée la prison seigneuriale et au-dessus le logement du régisseur.

Des caves voûtées en plein-cintre régnaient sous presque tous les corps de logis.

Trois branches principales de la famille de Moy existaient autrefois, ayant chacune des armoiries différentes.

La branche de Moy en Vermandois portait : *de gueules fretté d'or de 6 pièces.*



Les seigneurs de Moy ont pris alliance dans les maisons d'Ailly, Amerval, Astries, Bailleul, Basset, Barbançon, de La Baume, de Betheville, de Bohain, de Bossut, de La Boüe, Le Bouteiller de Senlis, de Brouillard, de Calvison, de Caulaincourt, de Chabannes, de Chailly, de Coliart, de Cuvilliers, Dampierre, Estouteville, Gaillard-Bois, Grimonville, Hangest, Harlay, Hennin-Liétard, La Heuse, Joyeuse, Loisy, Lorraine, de Mailly, de Margival, de Miremont, Moges, Montigny, Moreuil, Pellevé, Piennes, Ribemont, Roncherolles, Sébouville, de Sorel, Soyécourt, Stavelle, Suzanne, Tardes, Villebon, de La Vieuville, et deux fois dans les maisons de Dreux, sortie puînée de la maison royale de France. Ils ont été sénéchaux héréditaires du Vermandois, gouverneurs du pays de Caux et de Gisors, des villes de St-Quentin, Tournay, Corbie, Ribemont, Ham; chevaliers des ordres du roi, chambellans, gentilshommes ordinaires de la Chambre du Roi, capitaines des compagnies de leurs ordonnances, vice-amiraux, grands-maîtres des eaux et forêts, lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp ès armées.

Plusieurs chartes nous ont transmis des sceaux de cette illustre maison; nous donnons ici celui de Nicolas de Moy, en 1539. L'écu est supporté par deux anges qui soutiennent

en même temps le heaume. On lit autour : Scell Nicolas de Moy.



Les églises, tant de l'abbaye du Mont-St-Martin que celle des Cordeliers de St-Quentin, renfermaient plusieurs sépultures des membres de cette famille, et ces églises avaient reçu de nombreux témoignages de la munificence de la maison de Moy.

La baronnie et le château de Moy, après être restés pendant quatre siècles dans la possession des Guy et Goulart de Moy, furent, en mars 1578, érigés en marquisat par le roi Henri III, en faveur de Charles de Moy.

Le marquisat passa dans la maison de Lorraine, par le mariage de Claude de Moy avec Henri de Lorraine. Possédé successivement par MM. Crozat, de Brienne, de Luçay, de Galbois, ce château de Moy fut sauvé d'une destruction complète par la générosité de M. le comte Félix de Mérode.

Nous ne quitterons pas le château de Moy sans parler de l'église élevée dans la cour du château, en 1498, par Colart de Moy, en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, et de l'institution et de la dotation d'un collége de chanoines attachés à cette chapelle.

Voici les armoiries des chanoines de St-Pierre-et-St-Paul, qui portaient : *d'azur à un saint Pierre d'or et une croix de Lorraine de mesme.*



L'église paroissiale de Moy, bâtie en dehors de l'enceinte du château, sur le bord de la rue principale du village, à côté d'un tilleul tricentenaire, devenue insuffisante pour la population actuelle du bourg, vient d'être reconstruite en partie. On a fait concorder la nouvelle construction avec l'aile nord de l'ancienne église, qui a été conservée. Cette aile porte, sur la face extérieure de l'angle sud-est de l'ancien chœur, une inscription qui indique que cette partie de l'église a été construite en 1632, sans doute sur l'emplacement d'une église plus ancienne, détruite lors des guerres du XVIIe siècle.

Voici cette inscription :

> L'an mille v^c xxxij,
> le X en may, pour le choeur fait
> par l'abbé d'Isle, avec plusieurs,
> fut assise la première pierre.

En creusant les fondations de la nouvelle église, on a trouvé un grand nombre de sépultures, et dans les tombeaux des vases en terre cuite grise (fine pâte), de formes différentes, qui tous portaient des traces de feu, et contenaient des cendres et charbons.

EXPLORATION

DES

CHATEAUX DU VEXIN,

Par M. DE DION,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

L'Epte, dans un cours de vingt lieues du nord au sud, servait de limite à la Normandie du côté du Beauvoisis et du Vexin français. Aux XI[e] et XII[e] siècles, d'innombrables combats se sont livrés sur ses bords alors plus marécageux et d'un accès plus difficile qu'aujourd'hui. Sur les collines qui les dominent, ou à peu de distance, se dressaient de part et d'autre de redoutables forteresses qui offraient un point d'appui aux armées et un refuge aux partisans qui battaient la campagne. Les principales étaient, en Normandie : Gournay, Neufmarché, Gisors, Neaufle, Dangu, Beaudemont et Château-sur-Epte (1); du côté de la France : Gerberoi, Trie, Chaumont-en-Vexin, Courcelles, Boury et la Roche-Guyon. Il serait fort intéressant d'étudier le rôle et l'importance de chacun de ces châteaux dans les guerres incessantes qui

(1) Robert du Mont, à l'année 1150, énumère de plus dans le Vexin normand : Etrépagny, Gamaches, *Harachivilla*, Bray, Tourny, *Buschalia* et Noyon-sur-Andelle ou Charleval.

ravagèrent le Vexin jusqu'à la conquête définitive de la Normandie par Philippe-Auguste, en déterminant les routes suivies par les armées et les ponts et les gués des rivières. Mais, n'ayant une connaissance suffisante ni de l'histoire ni de la topographie du pays, je dois me restreindre à de rapides observations sur Gisors et sur quelques châteaux voisins.

CHAUMONT EN VEXIN. — Il reste des traces plutôt que des ruines de ce château, qui n'en est pas moins curieux à visiter comme offrant un type de place-forte du XIe siècle. Il est placé à deux lieues de Gisors en remontant la vallée du Troène, sur un mamelon arrondi, dénudé et isolé au milieu de cette vallée. Une position aussi favorable pour s'y retrancher et dominer le pays a dû être occupée de bonne heure. La ville est au pied de la colline; au-dessus s'élève l'église, éclairée par de hautes et larges fenêtres; plus haut, mais à une certaine distance, le mamelon étant étendu, se trouve l'enceinte du château qui en occupe le sommet légèrement bombé. J'évalue à 3 hectares environ la superficie de cette enceinte, qui était fermée par un mur épais sans tours ni fossés. Un enclos circulaire qui entoure la chapelle mortuaire de la famille de Chaumont-Quitry, empêche de voir s'il existe des ruines au point culminant; mais à l'est un espace rectangulaire, isolé par un fossé, présente les débris d'une construction qui devait être le donjon.

Le château de Chaumont consistait donc en une enceinte fermée par un simple mur sans flanquements et assez étendue pour servir de refuge à un petit corps d'armée; des habitations, des écuries, des magasins devaient couvrir sa surface, et un donjon isolé du reste servait au logement du seigneur et de sa famille, et à l'arsenal et pouvait offrir une dernière retraite à la garnison. Tel est, dans sa simplicité

le château du XIe siècle, grand ou petit, avant les progrès accomplis dans l'art de la fortification à la suite de la première croisade. Cette place suffit néanmoins pour arrêter plusieurs fois les armées anglaises et notamment, en 1096, une formidable invasion venue de Normandie vint échouer devant ses murs.

Trie. — Ce château situé à moitié chemin entre Gisors et Chaumont, peut être considéré comme un avant-poste de cette dernière forteresse. La grande route y passe encore sous une assez belle porte ogivale et au pied du donjon qui est rond et de moyenne grosseur.

Courcelles. — Avant de passer l'Epte et d'entrer en Normandie, détournons-nous jusqu'à Courcelles, où avait été construit, entre Gisors et Dangu et en face de Neaufle, un avant-poste français, destiné à observer et à contenir ces trois redoutables ennemis. Ce petit château, situé sur la pente d'une colline près de l'église du village, formait un carré d'environ 30 mètres de côté dont les angles sont abattus. Le rempart, protégé par un fossé peu profond, avait une toise d'épaisseur ; une porte s'ouvrait dans une tour carrée placée du côté de l'église dans la partie la plus basse. Le donjon, de forme rectangulaire, était isolé à peu près au milieu de l'enceinte. Il n'en reste qu'un côté long de 11 m. 20 c. qui présente à chaque angle extérieur un petit pan coupé, lequel ne se reproduit pas à l'intérieur ; l'épaisseur de ce mur est la même que celle du rempart. Le rez-de-chaussée était voûté en berceau plein-cintre et au premier étage on voit une cheminée et une fenêtre rectangulaire. Ce petit château, à peine aussi étendu que le donjon de Gisors, ne pouvait contenir qu'une faible garnison. Le défaut de flanquements me paraît indiquer, pour sa construction, les premières années du XIIe siècle.

Un dimanche, le 26 septembre 1198, le roi Richard, qui s'efforçait de reprendre Gisors, que Philippe-Auguste lui avait enlevé cinq ans auparavant, franchit l'Epte à la tête d'une nombreuse armée et attaque avec tant d'impétuosité les châteaux de Courcelles et de Boury qu'il s'en rend maître avant la fin de la journée. Guillaume, qui était à la fois seigneur et châtelain de Courcelles, c'est-à-dire qui recevait du roi une solde fixe qui lui permettait d'entretenir une garnison permanente dans ce château sans cesse menacé, se défendit avec valeur; blessé à la tête, il fut pris avec tous les siens et mourut peu de jours après. Le lendemain, le roi de France arrivant de Mantes au secours de Courcelles avec trois cents chevaliers et l'infanterie des communes, essuya une grave défaite et faillit se noyer en se jetant précipitamment dans Gisors. Dans une lettre datée de Dangu le 30 septembre, Richard racontant lui-même sa victoire à Philippe, évêque de Durham, lui dit qu'il a pris après un rude assaut la maison forte de Boury et le château de Courcelles avec sa tour : *castrum cum turre;* et qu'il les a fait détruire. Il se moque aussi de Philippe, qui a bu un bon coup dans l'Epte.

Courcelles n'a pas dû être réparé depuis que le terrible roi d'Angleterre le fit démanteler ; le temps n'a fait qu'augmenter cette première ruine et en disperser les débris.

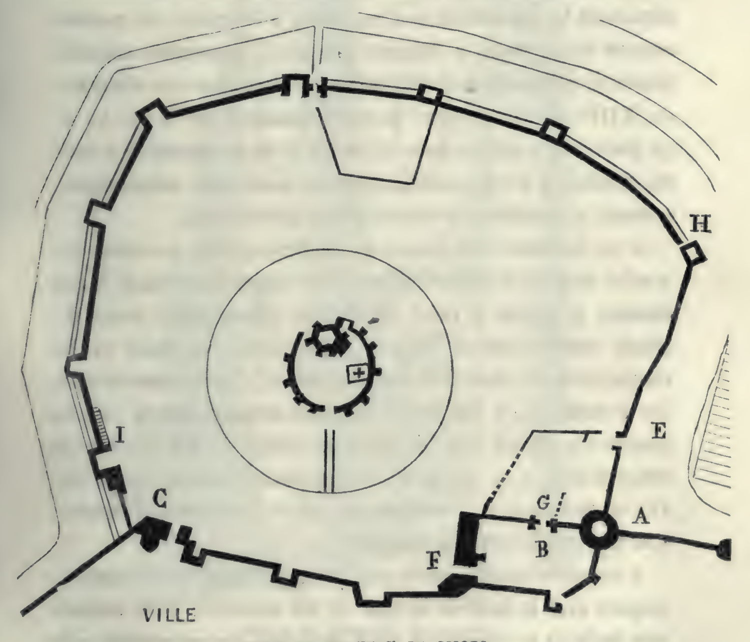
GISORS. — Si le château de Gisors n'étonne pas autant que d'autres forteresses féodales d'une date postérieure, par la masse et l'accumulation de ses constructions, il frappe par sa bonne conservation et l'ampleur de ses dispositions qui le mettent au rang de nos plus belles ruines militaires du moyen-âge. La ville de Gisors les entretient d'ailleurs avec un soin qui lui fait honneur. Elles s'associent dans mon souvenir aux beaux arbres de ses boulevards, au lierre qui tapisse ses

murailles, aux fleurs qui ornent ses parterres ; de même que je ne puis me figurer les ruines sauvages et désolées de Château-Gaillard que brûlées par un soleil dévorant qui éblouit et fatigue la vue.

En 1097, Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, étant rentré en possession de Gisors et de son manoir, enlevé par son frère Robert à l'église de Rouen et cédé au roi de France pour payer son secours, résolut d'y construire une forteresse capable de contrebalancer Trie et Chaumont, et chargea de ce soin Robert de Bellême, renommé pour sa science dans l'attaque et la défense des places. Sa mort ne ralentit pas les travaux ; car, en 1101, Robert de Bellême déplaçait l'église paroissiale qui gênait les constructions. L'enceinte date donc probablement de Henri Ier. Robert du Mont nous apprend qu'en 1145, Henri II, alors comte d'Anjou, acheta le concours de Louis VII contre Étienne, son concurrent au trône d'Angleterre, en lui cédant le Vexin normand avec les châteaux de Gisors, Neaufle, Dangu, Étrepagny, Gamaches, Hacqueville, Châteauneuf-sur-Epte, Beaudemont, Bray, Tourny, La Bucaille, Noyon-sur-Andelle et autres moins importants. Devenu roi d'Angleterre, il chercha à rentrer dans ces possessions, et y étant parvenu par le traité de 1158, il s'attacha, dès 1161, à améliorer et à augmenter presque tous ces châteaux, surtout Gisors. En 1177, le jeune Philippe, âgé de douze ans, accompagnant son père Louis VII à une entrevue avec le roi d'Angleterre, sous le fameux ormeau entre Trie et Gisors, admirait avec les chevaliers français ce château *nouvellement agrandi* et dont les tours s'élevaient dans les nues. Il se félicitait de le voir si fort et si beau et le souhaitait plein de richesses, espérant bien s'en emparer un jour ou l'autre. Il réalisa ce souhait en 1193 et sans grande peine par la lâcheté ou la trahison du gouverneur anglais. Le roi Richard, délivré de sa captivité, fit en vain tous ses

efforts pour le lui arracher et entreprit, pour compenser cette perte, la construction de Château-Gaillard. Lorsque cette forteresse tomba à son tour, Gisors perdit son importance de ville frontière; mais telle était sa bonne position, la profondeur de ses fossés et l'ampleur de ses dispositions, qu'il suffit au XVe siècle de quelques modifications et d'un boulevard extérieur pour la rendre une place de guerre capable de résister à l'artillerie.

Je vais essayer d'attribuer à chaque époque ce qui lui appartient dans la construction de cette magnifique forteresse; mais ce ne sera que d'une manière bien imparfaite, n'ayant pu étudier assez à loisir chaque partie de ce vaste monument, et ne pouvant offrir à mes lecteurs un plan



PLAN DU CHATEAU DE GISORS.

d'ensemble à une échelle satisfaisante. Le précédent, que je

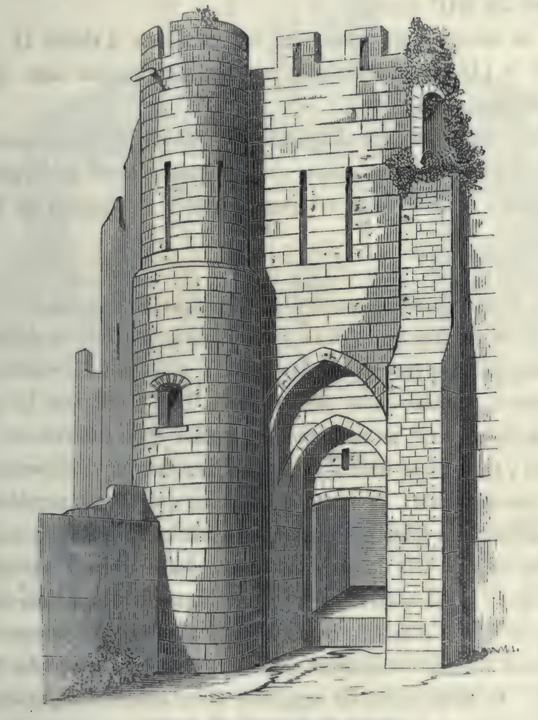
dois à la complaisance de M. Théodore de La Fresnaye, qui nous donnera, j'espère, un jour une histoire de Gisors, est la réduction d'un plan exécuté en 1744 par ordre du maréchal de Bellisle, comte de Gisors. Je n'en ai pris que l'enceinte du château, laissant de côté les fossés et les boulevards qui l'entourent, et à plus forte raison la ville.

Ce château couvre environ quatre hectares, et plus du double en comptant les fossés et les boulevards. Un cinquième environ de cette superficie est occupée par l'immense motte du donjon, qui ne couvre cependant lui-même qu'environ 800 mètres superficiels. L'enceinte du château est formée par un fossé très-large et très-profond et par un mur élevé, garni de douze tours, la plupart carrées. Toutes celles qui regardent la Normandie sont ouvertes à la gorge, et comme aucune ne dépasse la hauteur du mur, l'ensemble rappelle plutôt les remparts des cités gallo-romaines que les châteaux du XIIIe siècle. Le mur a une épaisseur de 1 m. 45 c. (4 pieds 1/2), portée dans la partie la plus accessible à près du double, il a été postérieurement, dans cette même partie, terrassé à l'extérieur et revêtu d'une fausse-braie.

A la rencontre du rempart du château avec les murs de la ville, du côté de l'Epte, s'élève une énorme tour ronde A qui domine à la fois la cour du château, une basse cour B, située entre celui-ci et la ville, la ville, le fossé et les remparts entre ces différentes parties. On la nomme tour du Prisonnier, à cause des curieux dessins gravés sur les pierres du cachot par le chevalier Poulain, qui y passa de longues années à maudire le despotisme du roi Louis XI. On ne peut arriver à cette tour, qui est un véritable donjon, que par le sommet des remparts.

L'enceinte avait quatre portes. La principale C communiquait avec le haut de la ville et est détruite. Une seconde fort belle D se trouve au nord, protégée par un ravelin ; elle a 3 m. 10 c., de large et on lui a donné une hauteur extraor-

dinaire, en baissant le sol de 3 à 4 mètres pour faciliter l'accès des fossés. La troisième, large d'une toise (1 m. 95 c.), se trouve près de la tour du Prisonnier dans l'endroit où le fossé est le plus profond; elle mérite de fixer l'attention par sa simplicité qui me fait croire qu'elle remonte à la construction de Robert de Bellême. La quatrième F qui donne dans la basse cour B est fort pittoresque ; sa largeur est de 2 m. 80 c. et elle est surmontée de trois arcs, deux en ogive, le troisième très-surbaissé ; deux herses manœuvraient entre ces arcs. Je



PORTE DU CHATEAU DE GISORS.

ne compte pas comme porte du château la poterne G, large

de 1 m. 30 c., percée au travers du rempart par le sommet duquel on accède au donjon (voir la coupe du donjon), parce qu'elle n'était qu'une communication entre la basse cour B et d'autres cours qu'indiquent les arrachements des murs de clôture.

Je crois pouvoir rapporter à quatre époques principales les différentes parties de ce château.

La première comprend la construction primitive par Robert de Bellême, commencée en 1097 sous Guillaume-le-Conquérant et continuée, sous Henri I[er], dans les premières années du XII[e] siècle.

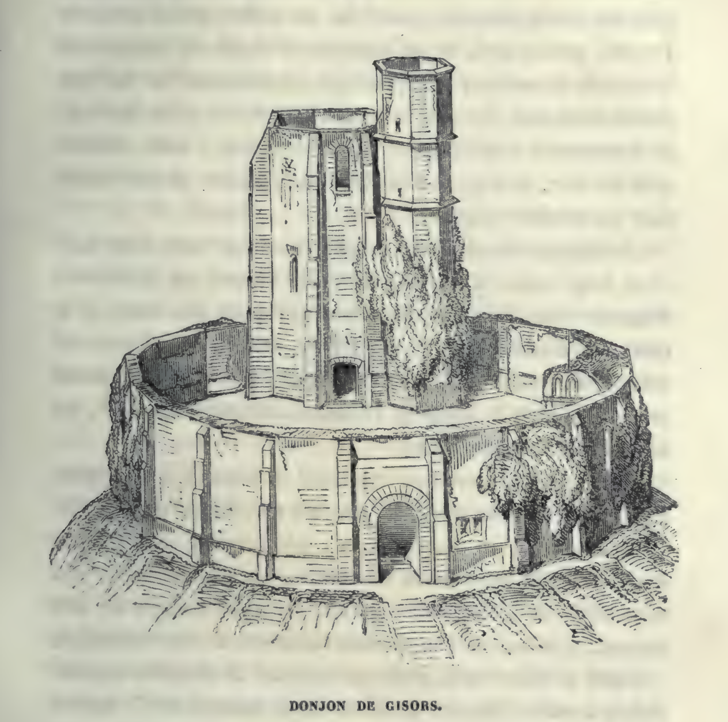
A la seconde appartiennent les additions d'Henri II, de 1161 à 1184, caractérisées par un style roman mêlé d'un peu de gothique.

J'attribue à Philippe-Auguste, de 1193 à 1204, les constructions de la troisième époque qui est franchement gothique.

Enfin, la quatrième est postérieure à l'invention de l'artillerie.

I. A la première construction il faut certainement rapporter le donjon qui s'élève sur la motte centrale et dont les dessins publiés par M. de Caumont, dans son *Architecture militaire*, donnent une idée parfaite. On y voit que la tour qui le domine est un octogone irrégulier avec contreforts aux angles ; mais cette tour a subi plusieurs graves modifications. En premier lieu, la tourelle octogone qui lui est accolée est une adjonction bien postérieure et dont la maçonnerie ne fait pas corps avec elle ; l'escalier qu'elle renferme est purement gothique, c'est-à-dire qu'il ne présente pas la petite voûte rampante des escaliers romans que l'on trouve encore au Château-Gaillard construit dans les dernières années du XII[e] siècle. Je serais tenté de rapporter cette tourelle d'escalier au XV[e] siècle, de même que la porte de la tour dont l'archivolte est un arc de cercle très-surbaissé et qui n'a nullement une

physionomie romane. La reprise de cette porte, quoique faite avec soin, peut néanmoins s'apercevoir surtout à l'intérieur.



DONJON DE GISORS.

Elle donne dans la salle du rez-de-chaussée, d'une construction fort négligée et qui ne devait être qu'un magasin obscur ou une basse fosse dans laquelle on ne pénétrait que par l'étage supérieur. Lorsque le donjon eut perdu presque toute sa valeur pour la défense de la place, et après la construction du second donjon, la tour A, on perça cette porte pour avoir un accès facile dans cette salle, et on y construisit une cheminée en application contre la muraille dont on voit les

traces. En même temps, on boucha l'ancienne porte et l'ancien escalier et l'on en construisit un nouveau dans la tourelle ajoutée. Cette ancienne porte est en plein-cintre, large de 1m,20, placée près de la poterne de sortie, à l'opposé de la tourelle d'escalier, masquée par un contrefort et un peu élevée au-dessus du sol. Je ne fais nul doute qu'en enlevant la maçonnerie qui l'obstrue on ne retrouvât, dans l'épaisseur du mur, très-forte à cet endroit, l'ancien escalier montant au premier étage.

Le rempart circulaire du donjon, avec ses contreforts plats et sa large porte d'entrée, est aussi l'œuvre de Robert de Bellême. Son épaisseur, de même que celle des murs de la tour, est d'une toise (1m,95) ; c'est celle des enceintes de Dangu, Courcelles, Château-sur-Epte, etc. ; et elle paraît avoir été, au XIe siècle et au commencement du XIIe, un maximum rarement dépassé.

Je ne sais trop comment expliquer la hauteur et la largeur de la porte de cette enceinte. Elle n'a de défenses ni latérales, ni supérieures, et quoiqu'on n'y pût accéder que par un escalier droit d'une raideur effrayante, elle est large de 2m,70 et haute de 5m ; c'est-à-dire qu'une charrette chargée de foin pourrait y passer. Je l'appellerais volontiers un arc triomphal.

Entre la tour et la porte se trouvait la chapelle romane dédiée à saint Thomas de Cantorbéry. Longue de 7 mètres dans œuvre, large de 4m,70, elle n'avait qu'une travée dont la voûte était soutenue par des nervures croisées et une abside voûtée en cul-de-four, en partie creusée dans le mur d'enceinte et formée de cinq arcades, dont celle du milieu était seule percée d'une petite fenêtre.

Si la construction primitive se reconnaît sans incertitude dans le donjon, on peut hésiter à la retrouver dans la vaste enceinte du château, réparée à plusieurs reprises et augmentée de nouveaux ouvrages. Des portions considérables en sub-

sistent cependant sur presque tous les points de son circuit. Ainsi, une tour carrée I qui commande les approches du côté de Rouen me paraît offrir tous les caractères des donjons normands du XIe siècle. Elle est large, peu élevée, ses angles sont garnis de contreforts plats ; une vaste fenêtre en plein-cintre s'ouvre à l'extérieur par trois meurtrières carrées, et des galeries en plein-cintre sont ménagées dans l'épaisseur de ses murs. Le quatrième côté de cette tour, du côté du donjon, a été démoli pour la rendre ouverte à la gorge, comme ses voisines, et facile à reprendre sur l'assaillant qui s'en serait emparé.

Le massif de constructions romanes dans lequel est percée la porte F peut aussi remonter à la première construction. La porte est ogivale et garnie d'une double herse ; mais c'est une voûte d'arête qui couvre le passage, et une archivolte plein-cintre qui le termine du côté de l'intérieur. On voit de même, à Château-sur-Epte, une porte gothique avec ses défenses compliquées, ménagée dans une tour romane fort ancienne.

La courtine de l'est, entre la grosse tour ronde A et la tour carrée H (V. le plan, p. 335), ne paraît pas avoir subi de changements depuis le XIe siècle. Le fossé étant très-profond en cet endroit, le terrain au-delà jusqu'à l'Epte fort bas et le tout parfaitement commandé par ces deux tours, on n'a pas cru nécessaire d'augmenter son épaisseur, qui n'est que de 1m,45 (quatre pieds et demi), ni d'y ajouter de nouvelles défenses. Conformément à l'usage habituel, l'intérieur du château est sur ce point plus élevé que le pied du mur à l'extérieur, ce qui donne à celui-ci une plus grande hauteur du côté du fossé. Dans cette courtine, entre deux contreforts intérieurs, est percée une porte que sa simplicité me fait attribuer à la première construction. Ce n'est qu'une arcade plein-cintre de 1m,95 de large, qui n'est protégée par aucune défense

accessoire. Seulement, derrière l'arcade se trouvait une herse dont les coulisses sont creusées dans les contreforts, et qui



PORTE DU CHATEAU DE GISORS.

était placee d'une manière très-désavantageuse, puisqu'elle se trouvait en arrière de la porte massive au lieu de tomber devant elle. La faiblesse de cette porte était en partie compensée par la proximité de la grosse tour A, et elle ouvrait probablement dans une première cour séparée par une porte bien défendue du reste du château.

Au-delà et à côté de la tour H qui date de l'époque ogivale, une poterne percée dans le rempart permet de constater qu'il n'avait primitivement que l'épaisseur de la courtine précédente, 1 m. 45 c.; mais que plus tard on a, *en bouchant cette poterne gothique*, augmenté cette épaisseur de 0, 80, ce qui la porte à 2 m. 25 c. De nos jours, la poterne a été rouverte et une brèche correspondante pratiquée dans la doublure du mur. Ainsi, sur ce point, le rempart avait

conservé sa première épaisseur jusqu'après l'adoption de l'ogive.

Au nord de l'enceinte, l'épaisseur du mur est de 2 m. 60, et du côté ouest je l'estime à près de 3 mètres, sans avoir pu constater s'il a été renforcé ou construit en une fois. Toute cette ligne de remparts a subi d'importantes modifications et présente des dispositions curieuses. Son pied à l'extérieur a été remblayé, de façon que le sommet du talus du fossé est d'environ 4 mètres plus élevé que la cour du château, et que l'on entre de plain-pied de l'extérieur au premier étage de chaque tour. Le croquis ci-joint, qui donne une coupe de la courtine et l'élévation d'une des tours, montre cette disposition et indique en même temps celle que je crois avoir existé primitivement. On ne peut admettre en effet qu'au XIIe et au XIIIe siècle, alors que la force des châteaux consistait principalement dans la hauteur de leurs murs, on ait disposé ce rempart plus haut à l'intérieur qu'à l'extérieur, ni que lorsqu'on évitait avec tant de soin de multiplier les ouvertures, chaque tour ait été percée de deux portes donnant dans les fossés; tandis que l'on comprend fort bien qu'après l'invention de l'artillerie on ait protégé par un terrassement une partie de la hauteur du mur et ouvert des portes pour le service des fausses-braies le long de la courtine. Au XIIe siècle, le pied du mur devait être en A, au niveau de la cour et peut-être même plus bas, et le talus du fossé suivait la ligne A B : ce qui donnait au rempart et aux tours un relief bien plus considérable et une hauteur plus en rapport avec les nécessités de la défense à cette époque. A la place des portes latérales il y avait d'étroites meurtrières élevées de 4 mètres au-dessus du sol. Lors de la construction de la fausse-braie pour protéger le pied du mur, le talus devint plus raide et fut soutenu par un revêtement en pierre de taille dont il reste encore des débris.

Il est aussi fort probable que le rempart passait derrière les tours et les fermait complètement, et que ce fut lors des modifications que nous venons d'étudier qu'on ouvrit à la gorge celles qui regardaient la Normandie.

Mais ces tours, telles que nous venons de les décrire, datent d'Henri II : il faut donc les supprimer par la pensée pour se figurer le château de Gisors pendant la première moitié du XII[e] siècle, en 1123 par exemple, lorsque Amaury de Montfort fit une tentative infructueuse pour le surprendre. Le donjon était tel qu'il est représenté dans le dessin de M. de Caumont, en changeant de place la porte de la tour et en supprimant la tourelle accolée qui contient le nouvel escalier. La grande enceinte suivait le périmètre actuel et était formée d'immenses fossés et d'un mur épais de 1 m. 45 et haut de 8 à 10 mètres. Deux ou trois tours seulement se trouvaient sur ce circuit dont elles ne pouvaient flanquer que la plus petite partie ; elles étaient carrées, garnies de contreforts plats aux angles, suivant le type des donjons normands. Les portes de cette enceinte consistaient en une simple arcade percée dans le rempart, comme la porte E, fermée par une porte massive et précédée sans doute par un ouvrage palissadé.

II. — En novembre 1160, Henri II ayant fait célébrer à l'improviste et sans attendre le délai de trois ans fixé par les traités, le mariage de son fils Henri avec Marguerite de France encore enfant, obtint des Templiers la remise des forteresses de Gisors, Neaufle et Château-sur-Epte, mises en séquestre en leurs mains et composant la dot de cette princesse. Pour mettre le Vexin normand à l'abri des entreprises du roi de France, il s'attacha à augmenter la force de ces châteaux et surtout de Gisors. Il reconnut d'abord la nécessité de flanquer de tours saillantes l'enceinte primitive. L'expé-

rience des siéges lui avait appris que, quelles que fussent la force et la hauteur d'un rempart, sa défense directe pouvait être momentanément paralysée soit par une pluie de traits qui écartait les défenseurs, soit par la ruine de son couronnement ; l'assaillant en profitait alors pour s'approcher en sûreté, miner sa base ou le franchir par escalade. Mais si une ou deux tours voisines pouvaient battre son pied, l'ennemi pris en flanc devait renoncer à l'assaut, ou ne pouvait le tenter qu'après avoir ruiné et réduit à l'impuissance les ouvrages flanquants. Des tours espacées à une portée de flèche doublaient la force de la courtine et en recevaient en même temps un service égal. Cette science de défendre l'une par l'autre les différentes parties de l'enceinte, qui a été poussée si loin dans la fortification moderne, était pratiquée par les Romains qui garnissaient de tours rondes ou carrées les remparts de leurs cités. Les villes gauloises fortifiées par eux ou à leur exemple ont servi de modèle au château du moyen-âge, arrivé à sa perfection. Mais cette tradition toute romaine, inconnue ou méprisée par les peuples germains, fut pendant plusieurs siècles oubliée et mise à l'écart. Ces peuples qui n'avaient pas de villes, se contentaient pour fortifier leurs établissements de creuser un fossé circulaire et d'en garnir la crête avec une palissade. Longtemps après s'être fixés dans les Gaules d'une manière définitive et permanente ils se contentèrent de cette fortification rapide et facile, et conservèrent l'usage de la charpente pour former leurs enceintes comme pour construire leurs maisons. Ce ne fut qu'au XI[e] siècle que l'art de la maçonnerie, négligé jusqu'alors prit un essor extraordinaire par la construction simultanée de nombreux châteaux et de vastes églises. Mais tandis que les traditions romaines dominaient dans les villes et les monastères, celles de la Germanie devaient l'emporter pour tout ce qui regardait la guerre.

La noblesse du XIe siècle se contenta d'augmenter la force et la hauteur de la grande salle de son habitation pour se faire un donjon, et de remplacer la palissade d'enceinte par un mur de pierres. Et encore au commencement du XIIe siècle l'enceinte extérieure du Puiset et de plusieurs autres châteaux était une haie formée de forts pieux. Nous avons vu que les remparts de Chaumont, de Courcelles et du donjon de Gisors sont circulaires sans flanquements ; le Château-sur-Epte n'a d'autres tours saillantes que ses deux portes ; enfin, je peux citer dans Seine-et-Oise, Rochefort, Brétencourt, la Hunnière, comme offrant des enceintes circulaires ou allongées sans saillies ni redans. Je serais tenté d'en conclure que dans nos provinces, au XIe siècle, tous les châteaux étaient privés de tours flanquantes et qu'on ne les trouvait que dans les remparts des cités gallo-romaines. Il est possible que dans le Midi cette tradition romaine n'ait pas été interrompue ; mais ce qui me fait croire qu'elle ne fut reprise dans le Nord qu'au XIIe siècle, c'est que ce ne fut qu'au XIIIe, suivant M. Krieg, que les châteaux de l'Alsace furent régulièrement flanqués de tours (*Bulletin monumental*, t. IX, p. 246). M. Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'architecture*, t. III, p. 105) ajoute même que cette précaution a été négligée dans la plupart des châteaux des bords du Rhin jusqu'au XVe siècle. Il est vrai que son opinion est qu'elle a été employée en France et en Normandie dès l'époque carlovingienne. C'est ce que je crois difficile d'admettre.

Ces châteaux suffisaient parfaitement pour arrêter les chevauchées que les barons faisaient réciproquement sur leurs terres, mais ne pouvaient résister à une armée munie des engins de siége dont l'usage se généralisa au commencement du XIIe siècle. M. de Caumont a fait voir que ces progrès datent de la première croisade. Les chevaliers avaient vu dans cette longue expédition les remparts de Constanti-

nople (1), ils avaient dû faire les efforts les plus soutenus et employer des moyens nouveaux pour eux, pour s'emparer de ceux d'Antioche et de Jérusalem; à leur retour, ils cherchèrent naturellement à utiliser ces nouvelles connaissances pour fortifier leurs châteaux ou pour attaquer ceux de leurs ennemis.

Ces considérations, le style des tours de Gisors, le témoignage des historiens, tout me porte à attribuer à Henri II toutes celles de cette enceinte, moins la tour I que je crois plus ancienne, et la grosse tour A qui est plus moderne. Son attention se porta ensuite sur les portes qu'il reconstruisit sur un nouveau plan, en les garnissant de herses et de machicoulis habilement combinés. Il est aussi fort probable que c'est à lui que la ville de Gisors doit sa première enceinte jusqu'à l'Epte.

Déjà en 1177, Giraud-le-Cambrien nous parle des immenses travaux exécutés par ce prince, à Gisors, et de la prodigieuse hauteur des tours qu'il avait fait construire. En 1184, on y travaillait encore, car un extrait des comptes de cette année, publié par M. de Caumont mentionne pour ce sujet une dépense de 2,650 livres, plus de 300,000 fr. de valeur actuelle. Cette dépense s'appliquait : à la couverture de la tour du donjon, *in operationibus turris de Gisortio recooperiende*; à des travaux à l'enceinte du donjon, *et muri circa motam.* Au pied de la tour se trouve un ouvrage rectangulaire voûté en plein-cintre qui fait saillie sur le rempart circulaire, et une étroite galerie, obstruée postérieurement, qui enveloppe la base de la tour; ce doivent être les travaux d'Henri II, à moins qu'il ne s'agisse d'un revêtement en pierre de taille dont le talus de la motte aurait été recouvert, pareil à celui de l'escarpe du fossé dont il reste quelques débris. Puis viennent une cuisine, un fossé au-delà du

(1) Voir *Bull. mon.*, 1858, p. 342.

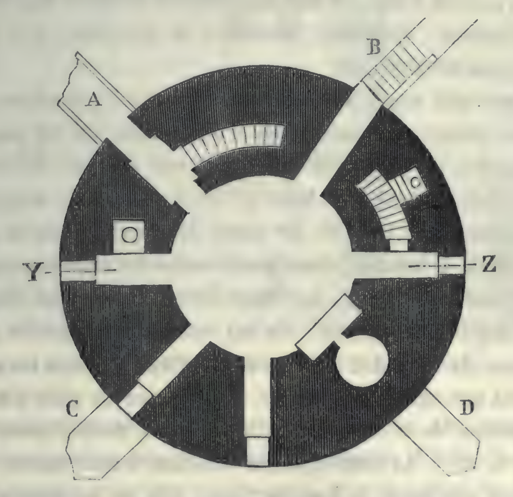
verger dont je ne saurais assigner l'emplacement; une maison de charpente dans la cour du château, *et domus lignee infra baillium*; des réparations à la base des remparts du côté du marché, *et pedis muri circa mercatum;* enfin, des travaux aux portes et aux ponts.

Tel était le château qui excitait l'admiration et l'envie de Philippe-Auguste dès son enfance, et dont il s'empara lorsque la captivité du roi Richard lui en offrit une occasion favorable en 1193.

III. Philippe-Auguste, grand preneur de villes, était en même temps aussi habile que son rival à les fortifier. A peine maître de Gisors, il se hâta de compléter cette forteresse par la construction d'un second donjon, moins étendu mais aussi fort que celui de Robert de Bellême et beaucoup mieux disposé pour le but qu'il se proposait : rendre le commandant indépendant de la garnison, en lui permettant de se défendre après la prise du château, de recevoir des secours du dehors et de reprendre l'offensive avec avantage. C'est la grosse tour A, située comme nous l'avons dit à la rencontre de quatre remparts, dominant de sa masse le château, la basse cour B, la ville et les fossés, et n'étant dominée elle-même que par le donjon central éloigné de 100 mètres. J'avais d'abord cru voir dans ce second donjon le complément des travaux exécutés par Henri II, quoique sa position du côté de la France et sa ressemblance avec les donjons de Philippe-Auguste me donnassent des doutes. Après avoir vu Château-Gaillard, construit en 1197 et dont la physionomie est autant romane que gothique, il ne m'a plus été possible d'attribuer au prédécesseur de Richard la tour de Gisors, si franchement gothique. Sa comparaison avec Château-Gaillard prouve qu'au moins, dans l'architecture militaire, les Normands conservèrent les formes romanes plus longtemps que les Français.

D'ailleurs, si Henri II avait jugé nécessaire de suppléer

par un nouveau donjon à l'insuffisance de l'ancien qui, isolé au centre de l'enceinte, ne pouvait contribuer à la défense du château, et celui-ci une fois pris se trouvait bloqué sans espoir de secours, il l'eût vraisemblablement établi, non du côté de la France, mais du côté de la Normandie. Placé entre la porte C et la tour I, il eût dominé également le château, la ville et les dehors, et même plus avantageusement le terrain étant plus élevé, et il eût été placé de la manière la plus favorable pour recevoir, en cas de siége, les secours venant de Rouen. Pour se décider à choisir l'emplacement A, point le plus bas du château, il fallait avoir en vue d'obtenir la même facilité pour les secours venant de France. Un roi de France peut donc seul avoir construit ce donjon, dont voici le plan pris à l'étage supérieur et une coupe, p. 351.



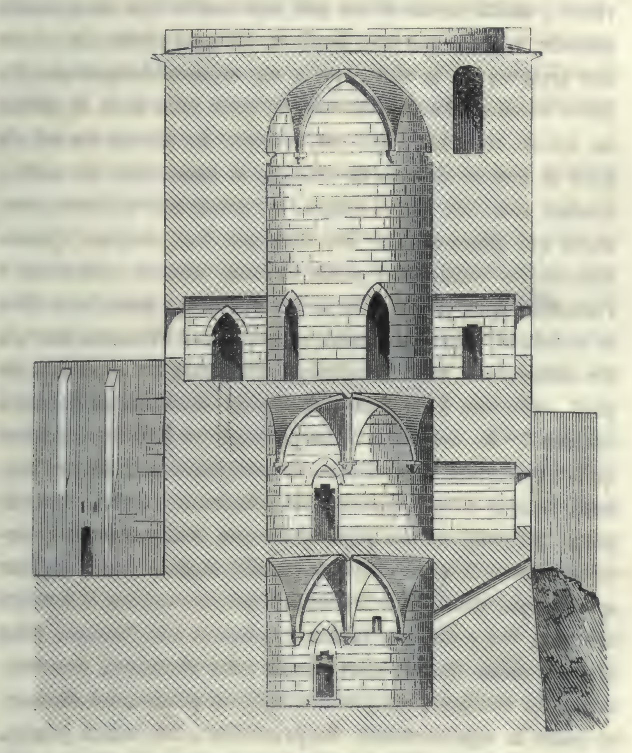
PLAN DU DONJON DE GISORS.

Il a 28^{m},30^{c} de hauteur au-dessus du fossé et un diamètre de 14^{m},30^{c}; son mur est épais de 2 toises (3 mètres 90 cen-

timètres), le double de l'épaisseur de ceux de la tour et de l'enceinte du donjon central; au lieu d'un toit sujet à être détruit ou incendié, il est couvert d'une terrasse supportée par une voûte assez épaisse pour résister à la chute des plus lourds projectiles de cette époque, et pour laquelle on pouvait établir de puissants engins. En supposant non-seulement le château, mais encore le donjon central tombé au pouvoir de l'ennemi, la tour, quoique dominée par celui-ci, pouvait résister avec succès, grâce à la masse de sa construction. Communiquant avec les dehors et avec la ville, elle pouvait tour à tour faciliter la défense des courtines adjacentes ou la rendre impossible; en un mot, c'était la clef de la place. Un autre motif de l'attribuer à Philippe-Auguste, c'est que ses proportions sont celles du donjon de Rouen construit par ce prince en 1205, et fort rapprochées de celles des donjons de Verneuil, Dourdan, Monthléri et Issoudun, qui datent du règne de ce prince.

Cette belle tour, admirablement conservée, renferme trois étages voûtés composés chacun d'une salle de 20 pieds de diamètre; les deux inférieurs ont une hauteur de $6^{m},50^{c}$ (20 pieds), celui d'en haut a 13^{m} (40 pieds). Cette salle supérieure, par laquelle on entre dans la tour, est la pièce principale à laquelle aboutissent toutes les communications. Elle possède un puits, une vaste cheminée, un four. Éclairée par cinq belles fenêtres, elle est surtout remarquable par la hauteur de sa voûte. Encore aujourd'hui ce serait un appartement fort agréable à habiter. On y arrive de plain-pied par le sommet de la courtine A, garni d'un double parapet et long de 45^{m}. La porte, placée sous une arcade ogivale, n'en occupe pas toute la hauteur; mais elle est surmontée d'un fort linteau au-dessus duquel est une ouverture triangulaire destinée à éclairer le passage qui la suit. Dans ce passage, à gauche, se trouve l'escalier très-raide qui monte sur la ter-

rasse. A côté de cette entrée est le couloir qui communique à la courtine B, et plus loin, dans une fenêtre, la porte étroite



COUPE DU DONJON DE PHILIPPE-AUGUSTE, A GISORS.

de l'escalier qui descend aux étages inférieurs. On raconte la déconvenue d'un gros préfet qui, conduisant Mme la duchesse d'Angoulême pour visiter cette tour, ne put malgré ses efforts passer par cette porte et dut renoncer à accompagner plus loin la princesse.

Cet escalier est assez large, mais fort raide, chaque marche

ayant 8 pouces (216 millimètres). Après avoir descendu les premières, on trouve un cabinet de latrines. La salle inférieure, moitié moins élevée que la première, est aussi moins éclairée, n'ayant que trois fenêtres. Elle est pleine des rebuts des archives de la ville, qui y ont séjourné longtemps. Un autre escalier obscur descend de cette salle dans le cachot du rez-de-chaussée, qui est presque au niveau du sol du fossé et fort au-dessous de celui de la basse cour. Sa voûte, comme celle des autres étages, est portée sur six fortes nervures qui reposent sur des corbeaux fort simples. Quatre meurtrières éclairent à peine ce vaste cachot ; elles ont à l'intérieur deux pieds de large sur quatre de haut, mais elles se réduisent progressivement, en traversant l'énorme mur, à des dimensions moitié moindres. Placées à 3m au-dessus du pavé, elles sont fortement inclinées et s'ouvrent au dehors à environ 7m du sol. Ce sont les parois de ce lugubre logement qu'un prisonnier a couvertes de sculptures pendant les longues heures d'une captivité de plusieurs années. Chaque pierre présente un ou plusieurs sujets traités avec une certaine finesse. Ils sont inégalement distribués à cause du jour que chaque meurtrière fournissait tour à tour sur la sombre muraille. On y voit des tableaux religieux : la Passion, saint Michel, sainte Barbe, saint Nicolas ; des châteaux, des tournois, des combats, un canon cerclé, un pendu, des blasons, et enfin la représentation du prisonnier, les mains jointes, entre quatre fleurs de lis et accompagnée de l'inscription suivante, en lettres gothiques :

O Mater Dei memento mei Poulain.

Parmi ces gravures, on voit au dessous d'une meurtrière de profondes entailles qui servaient à cet infortuné à se hisser dans cette étroite ouverture pour contempler les arbres du

fossé et la pièce d'eau, dite *le Banneton*, qui en occupait le fond. On dit qu'après de longs efforts, étant parvenu à ébranler et à détacher une des pierres du parement extérieur, il passa par l'ouverture agrandie et se laissa tomber dans le fossé. On ajoute que, s'étant brisé une jambe dans sa chute, il ne put se traîner bien loin, fut repris et réintégré dans son cachot où il ne tarda pas à succomber.

Bien des légendes plus ou moins vraisemblables courent sur ce mystérieux prisonnier; sans m'y arrêter, je vais résumer l'opinion de M. de La Fresnaye, qui a étudié avec un soin tout particulier les sculptures de son cachot et en possède les dessins au complet. Il le rattache à une famille noble du Vexin connue dès le XIII[e] siècle, et attribue sa détention au roi Louis XI. En 1465, il avait été forcé de donner à son frère, le duc de Berry, la Normandie en apanage, et ce prince avait été reçu avec enthousiasme par les Normands que flattait la résurrection du titre de duc de Normandie. Cette joie dura peu : Louis XI envahit la province, et, soit par les armes, soit par ses intrigues, força son frère à se réfugier en Bretagne. S'étant rendu à Rouen, il se fit représenter l'anneau avec lequel Thomas Bazin, évêque de Lisieux, avait marié le duc avec la Normandie, le brisa et le jeta dans la Seine. Il y fit jeter en même temps un certain nombre de Normands cousus dans des sacs. L'évêque Bazin eût peut-être subi le même sort, s'il ne s'était sauvé à temps et réfugié à Liége, où il mourut en exil. Poulain, compromis dans ces événements, ne put se sauver, et s'il échappa à la noyade, ce fut pour languir le reste de ses jours, enseveli dans le profond cachot de la grosse tour de Gisors.

IV. Je ne saurais dire à qui l'on doit les dernières modifications apportées aux fortifications du château de Gisors; il est seulement évident que ce fut l'usage de l'artillerie qui

les rendit nécessaires. La coupe de la courtine ouest peut donner une idée de ces travaux fort considérables et fort beaux. Les murs et les tours de l'enceinte offrant par leur hauteur une trop vaste surface aux projectiles de l'ennemi, on les protégea sur un tiers environ de leur élévation par un remblai extérieur soutenu par un parement de pierres de taille que l'on retrouve encore de place en place. Cette escarpe, presque impossible à gravir, s'élevait du fond du fossé, à 4m au-dessus du niveau intérieur du château. A son sommet, pour défendre les approches du rempart par le feu de la mousqueterie, on ménagea une fausse-braie ou passage de 1m de large, protégé par un mur de 0m,70 d'épaisseur, percé de nombreuses meurtrières. Deux portes pratiquées au premier étage de chaque tour y donnaient accès. Devant les courtines les plus rapprochées de la porte de Neaufle, ces fausses-braies prennent plus d'importance : elles sont plus larges, défendues par un mur épais, voûtées en plein-cintre et séparées du rempart par un petit fossé. Les meurtrières sont des fentes hautes de 5 à 6 pieds et à peine assez larges pour y passer l'extrémité d'un mousquet.

En outre, on entreprit le vaste travail d'envelopper le château tout entier, au-delà de ses larges fossés, par un fort boulevard qui forma une nouvelle enceinte présentant des fronts plus étendus et plus faciles à garnir d'artillerie que les anciens remparts. On y ajouta, au nord, un bastion très-saillant. Ces boulevards plantés de beaux arbres sont, comme le château, la propriété de la ville et forment une magnifique promenade que plus d'une grande ville pourrait envier à Gisors.

NEAUFLE. — L'Epte n'a sur la rive droite qu'un affluent, la Levrière qui, après avoir suivi parallèlement une longue et étroite vallée, s'y jette une lieue au-dessous de Gisors.

L'entrée de cette vallée est un des passages les plus faciles pour pénétrer en Normandie. Le côté nord, sur lequel se trouve la route de Rouen et que couronne la forêt de Gisors, a des pentes douces ; mais au sud le terrain s'élève brusquement et forme un plateau sur le bord duquel est placé le château de Neaufle. C'était, avant la construction de Gisors, la plus forte place du pays et la clef de cette partie de la Normandie. Au milieu du XIe siècle, le duc Guillaume-le-Bâtard la confia à Guillaume Crespin, en lui conférant le titre de vicomte héréditaire du Vexin normand. Il le chargea, dit le moine du Bec auquel nous devons ces détails (Bouquet, XVI, 269), de couvrir cette frontière contre les entreprises des Français et surtout de Gautier, comte du Vexin, qui prétendait que ses possessions devaient s'étendre jusqu'à l'Andelle. Après la construction, à Gisors, d'une forteresse de premier ordre, Neaufle devint son satellite, offrant un peu en arrière de l'Epte un point d'appui important et empêchant l'investissement de cette place dont il suivit toujours la fortune, donné ou pris en même temps qu'elle.

Il y a quelques années, les ruines de Neaufle, couvertes de bois, étaient peu faciles à aborder et à explorer, mais aussi à exploiter; aujourd'hui la famille de La Grange a vendu, avec les bois qui ont été défrichés, les ruines dont elle se souciait peu, et déjà les fossés se comblent, les pans de murs disparaissent, l'on ne trouve plus nulle trace de l'habitation où mourut Blanche d'Évreux, en 1398; enfin, la tour qui se dresse fièrement au sommet de sa motte tombera sans doute à son tour pour être vendue au mètre cube.

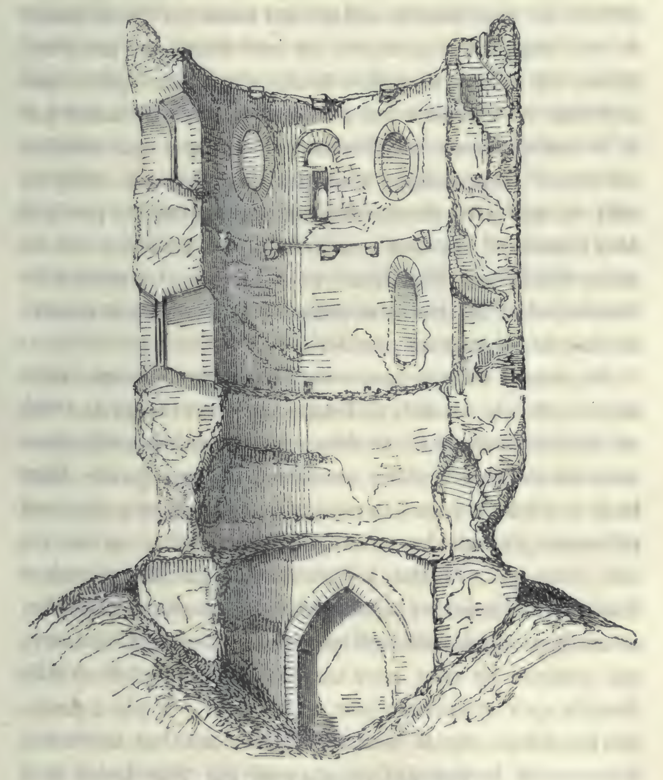
Le château de Neaufle se composait de trois parties : le donjon, au centre; au midi et à l'est, au pied de la motte qui le supporte, la basse-cour, d'au moins un hectare d'étendue, et à l'ouest une enceinte plus restreinte, mais mieux fortifiée. La basse-cour n'a peut-être jamais été entourée

que d'un fossé surmonté d'une banquette en terre et d'une palissade : au moins toute trace de murs a disparu. Il va sans dire que cette enceinte n'était point flanquée de tours. La cour ouest, placée sur un terrain plus élevé, conserve, du côté du ravin, les restes d'un mur qui la liait au donjon et peut-être l'entourait tout entière. Il ne reste qu'un double fossé. Pour franchir le premier, il faut descendre 4 mètres et en remonter 6, puis immédiatement descendre 6 mètres dans le second pour en remonter 10 jusqu'au sommet du rempart, élevé de 2 à 3 mètres au-dessus du sol. Le second rempart dominait donc le premier et était commandé à son tour par le donjon. Cette partie est séparée de la basse-cour par deux fossés entre lesquels est une étroite levée de terre coupée par deux tranchées et dominée à droite par le rempart de la basse-cour, à gauche par celui de la seconde enceinte. Je crois que c'est le chemin qu'il fallait suivre pour entrer dans le château en franchissant trois ou quatre ponts.

La motte du donjon est entourée d'un fossé de 6 à 8^{m} de profondeur ; comme le terrain a une pente assez prononcée, sa hauteur d'environ 12^{m} à l'ouest est presque double à l'est. La plate-forme du donjon est ovale, et à côté de la tour on remarque une dépression qui indique peut-être un ancien puits. La tour est cylindrique ; sa hauteur, autrefois séparée en quatre étages par des planchers, est d'environ 20^{m} au-dessus de la motte, sans compter l'étage souterrain profond de 6^{m}. Son diamètre est de 13^{m} 60 (7 toises), dont 7^{m} 80 (4 toises) pour le vide intérieur, et 2^{m} 90 (une toise et demie) pour le mur à droite et à gauche On voit que ces dimensions, plus fortes que celles de la tour du vieux donjon de Gisors, sont de peu inférieures à celles du second donjon bâti par Philippe-Auguste, qui l'emporte cependant par la plus forte épaisseur de ses murs, par la beauté de son appareil et par les voûtes qui séparent ses étages. La tour de

Neaufle a été démantelée, en 1647, de la même manière que celle de Courcelles, Château-sur-Epte, Galardon, Maurepas, etc. ; on l'a coupée en deux et on a renversé une des deux moitiés par la sape.

M. de Caumont en a donné un fort bon dessin dans son



RUINES DE LA TOUR DE NÉAUFLE.

Architecture militaire, qu'il nous permet de reproduire et qui est dû au crayon de M. Victor Petit. On y voit que l'étage supérieur était percé symétriquement de quatre œils

ou jours circulaires dont deux subsistent encore. Leurs dimensions, par à peu près, sont : à l'intérieur de la tour, 1m 60 ; au milieu du mur, 0m 40 à 0m 50, et 0m 80 à l'extérieur. Trente-trois claveaux forment le cercle intérieur, seize le cercle extérieur ; ces derniers, longs de 0m 40, portent un gros boudin saillant qui forme un cercle autour de ces singulières ouvertures et leur donne un peu d'élégance. On ne pouvait mettre la tête à la fenêtre qu'en rampant dans cet entonnoir, et il était impossible de lancer par là le moindre trait sur l'ennemi. Il est vrai que d'autres ouvertures rectangulaires alternaient avec celles-ci. Celle du midi est une porte étroite donnant dans un cabinet pratiqué dans l'épaisseur du mur, sans doute des latrines, car un égout débouche à l'extérieur 1m au-dessous. Un escalier en limaçon, dont les traces se voient à gauche dans le dessin, montait de cet étage au comble.

Au premier étage se trouve une meurtrière, presque aussi incommode que les œils de l'étage supérieur ; large de 1m 60 au dedans et de 0m 80 au dehors, elle se réduit progressivement de manière à n'être au centre du mur qu'une fente large de 15 à 18 cent. Les meurtrières des temps postérieurs présentent souvent des ouvertures aussi étroites au nu du mur, mais qui s'évasent à l'intérieur et qui sont précédées d'une large arcade ; ici la meurtrière, étranglée à près d'un mètre du parement, s'élargit lentement ; et comme, en outre, elle présente un talus assez incliné, on voit qu'elle n'était destinée qu'à donner du jour et de l'air, et pas à faciliter la défense de la tour. A droite, on voit les traces d'une autre fenêtre qui paraît avoir été plus large, et à gauche, au-dessous de l'escalier en limaçon, l'ébrasement d'une autre ouverture mal représentée dans le dessin, car ce n'était pas une fenêtre mais la porte de la tour qui s'ouvrait au premier étage, à une hauteur d'environ 6 mètres.

Au-dessous se trouve le rez-de-chaussée qui n'a aucune ouverture dans la partie conservée de la tour, et encore plus bas un étage souterrain à demi comblé. On y voit les restes d'une voûte qui forme dans le mur une niche ogivale fort élevée. Cette arcade ogivale jure avec tout le reste de la tour qui est de style roman : aussi je suis persuadé que *c'est une fausse ogive ;* c'est-à-dire que la partie inférieure de l'arc, jusqu'à deux entailles pratiquées à l'intrados et marquées dans le dessin, est tracée suivant un plein-cintre, et que la partie supérieure est une pointe surélevée qui ne suit pas la courbe première. Cette niche pénètre de 2^{m} dans la muraille, qui n'a plus en cet endroit qu'une épaisseur de 1^{m} ; large de plus de 5^{m} au fond, elle se rétrécit vers le centre de la tour, ses côtés suivant le rayon du cercle. Elle devait s'étendre plus loin, renfermant un espace triangulaire ou plutôt une demi-circonférence voûtée en cul-de-four. Les arrachements de la voûte, beaucoup plus irréguliers que ne les représente le dessin, permettent cette supposition. Un canal d'un pied en carré débouche perpendiculairement au sommet de cette voûte, et comme immédiatement au-dessus se trouve le cabinet du second étage que je crois être des latrines, il se pourrait que cette cave, en partie creusée dans l'épaisseur de la muraille, fût une fosse d'aisance.

L'âge de cette tour paraît difficile à déterminer, et l'on peut hésiter entre le règne de Guillaume-le-Conquérant et celui de Henri II.

DANGU. — Quoique le château de Dangu, qui appartint aussi à la famille des Crespin, n'ait jamais eu l'importance de ceux de Neaufle et de Gisors, cependant son nom revient souvent dans les guerres et les traités entre les rois de France et d'Angleterre, qui s'en disputaient la mouvance. L'histoire de Dangu serait d'autant plus intéressante à débrouiller que

l'on trouve en ce lieu les restes de trois châteaux-forts, de même qu'il y avait trois églises dans la paroisse, et qu'il serait curieux de connaître leur succession ou s'ils ont existé simultanément. Ils sont situés à quelques cents mètres l'un de l'autre, sur le bord d'une pente fort raide qui domine l'Epte, deux lieues au-dessous de Gisors. Je n'ai pu visiter les ruines du premier, le plus rapproché de Neaufle, que l'on nomme le *château brûlé*, et où l'on voit des pans de murs et des fossés. Vient ensuite le château moderne, habité par le comte de La Grange et construit selon un arc de cercle de 30 à 40 mètres de rayon. Autrefois les diverses dépendances du château complétaient le cercle formé par un rempart d'une toise d'épaisseur, dont les mouvements de terrain du parc ont fait disparaître la trace. L'arc de cercle qui reste n'a pas la régularité qu'on lui eût donnée à partir du XIIIe siècle ; c'est plutôt un polygone dont les nombreux côtés ont des longueurs très-variables. Le château actuel a été construit, en 1567, sur cette enceinte circulaire d'un château du XIe siècle, dont on nivela la motte et renversa le donjon.

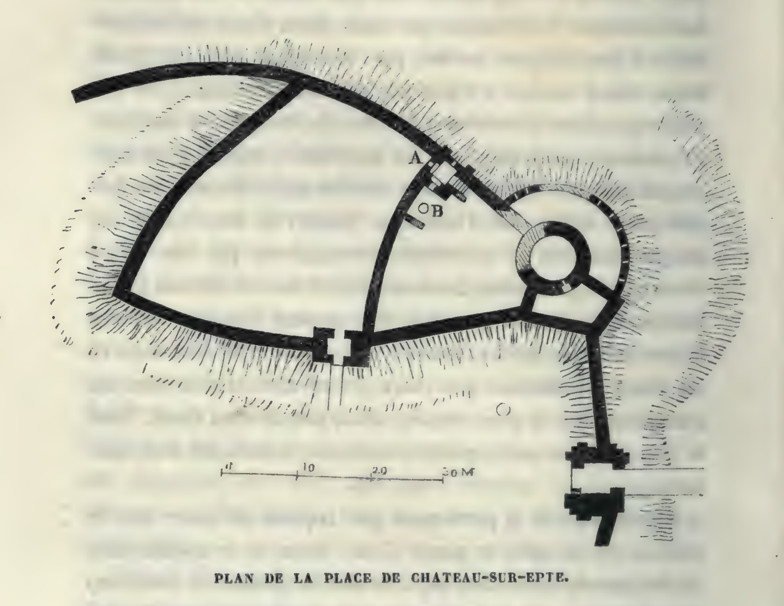
Enfin, la chapelle d'Henri de Ferrières est construite sur une motte extrêmement abrupte et élevée, et qui est séparée du plateau sur le bord duquel elle se trouve par un profond fossé.

CHATEAU-SUR-EPTE. — La voie romaine qui de Paris se dirigeait sur Rouen, par Pontoise et *Petromentalum*, presque en une seule ligne droite depuis St-Denis, est parallèle à la grande route actuelle jusqu'à Magny, et à partir de là se confond avec elle jusqu'à Écouis. Il n'y a qu'à St-Clair, au passage de l'Epte, que l'ancien tracé a été abandonné pour suivre une courbe plus facile et moins raide. Sur la rive normande, à 1 kilomètre au sud de ce passage, s'élève un

promontoire escarpé, admirablement propre à l'établissement d'un château par sa position dominante, et surtout par une petite source de fort bonne eau qui sourd à son sommet. Aussi, lorsque la forteresse que nous allons visiter fut démantelée, l'emplacement ne fut pas abandonné, et une belle ferme étend encore à l'aise ses dépendances dans cette enceinte circulaire d'environ 1 hectare. Le rempart, d'une toise d'épaisseur, est protégé par un large fossé, mais il n'est nullement flanqué, les trois tours carrées qui y tiennent ne faisant point saillie sur l'enceinte. Seule, la tour ronde du donjon, à cheval sur ce rempart et supportée par une motte de moyenne grandeur, commandait à la fois le château et les dehors. A l'extérieur son pied était protégé par une chemise d'une faible épaisseur, mais à l'intérieur elle était séparée du reste du château par deux fortes enceintes formant un triangle et dont la plus étendue était munie d'un fossé. Voici le plan de cette partie, levé à la vue et à l'échelle d'un millième.

L'archivolte de la porte nord par laquelle on entre dans le château est en ogive et garnie d'une herse et de machicoulis, tandis que la tour dans laquelle elle est percée est beaucoup plus ancienne, de style roman, avec des contreforts plats sur les angles et des fenêtres plein-cintre. Nous avons déjà signalé un fait semblable à Gisors, et, comme ici, nous avons attribué à Henri II ces modifications et ces perfectionnements dans la défense des portes. Une fois entré dans la cour de la ferme, dont les divers bâtiments sont adossés au rempart, on voit à droite le donjon et une tour carrée donnant accès dans la seconde enceinte, et entre les deux portes la fontaine qui sort du pied de la motte. La porte de la seconde enceinte, ainsi que son rempart qui est précédé par un fossé, me paraissent devoir être également attribués à Henri II. Au fond de cette cour maintenant cultivée en jardin, contre le rem-

part extérieur et à une hauteur de 4 à 5 mètres, se trouve la porte du donjon percée dans une tour carrée. Cette tour a



PLAN DE LA PLACE DE CHATEAU-SUR-EPTE.

une fenêtre percée dans le rempart extérieur entre deux contreforts, en face une porte donnant sur une petite cour où se trouve un puits ; enfin, du quatrième côté, un escalier montant le long du rempart à la tour qui domine le tout.

Cette tour est cylindrique ; sa hauteur, de 17 à 18 mètres, était autrefois partagée en trois étages par deux planchers ; son diamètre est de 11^{m} 20, dont 6^{m} 50 (20 pieds) pour le vide intérieur, et 2^{m} 35 (7 pieds et demi) pour le mur de chaque côté. Ces dimensions, bien inférieures à celles de la tour de Neaufle, sont à peu près celles du donjon de Conches. Une moitié de cette tour a été abattue pour démanteler

la place. A l'étage supérieur on voit une belle fenêtre voûtée en plein-cintre, qui s'ouvre à l'extérieur par une ouverture



DONJON DE CHATEAU-SUR-EPTE.

carrée surmontée d'un jour tréflé. Le premier étage est percé de trois larges fenêtres ou portes voûtées en plein-cintre à l'intérieur, et terminées au dehors par un arc de cercle. Toute la tour est en moellon, sauf l'encadrement des ouvertures ; mais dans cette salle on a de plus décoré les murs d'arcatures en pierre de taille. Au rez-de-chaussée, une porte donne accès dans une petite cour fermée de toute part et formée par la réunion des remparts qui viennent s'appuyer sur la tour. Le mur circulaire qui protége le pied de cette tour du côté du fossé n'a que 0^m 70 d'épaisseur et 5^m de haut ; il est percé de meurtrières carrées, de 0^m 60 dans les deux sens, mais diminuant beaucoup vers le dehors ; et l'on voit de plus, à une hauteur d'environ 3^m, des trous de

boulin indiquant un plancher pour le service de ces meurtrières.

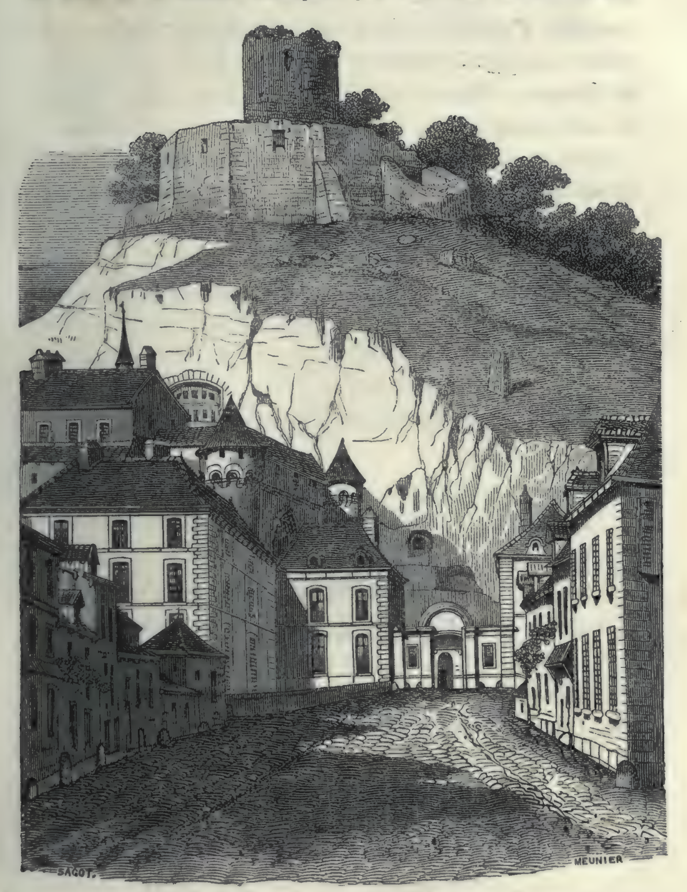
Château-sur-Epte, nommé souvent Château-Neuf, a été construit par Guillaume-le-Roux. Les modifications et augmentations qu'on y remarque datent probablement de Henri II.

Chateau-Gaillard. — Je ne puis avoir la prétention de décrire cette formidable forteresse après MM. Viollet-le-Duc et Brossard de Ruville ; je veux seulement faire remarquer que la poterne de sortie est en plein-cintre, que l'escalier accolé à la tour la plus avancée est roman et que, quoique construit en 1197, ce château est d'un style de transition.

Le roi Richard a déployé dans cette construction un talent remarquable d'ingénieur. Pour ne parler que de la tour du donjon, le puissant empatement de sa base, l'épi triangulaire qui augmente sa force du côté le plus attaquable, les contreforts qui ménagent de redoutables machicoulis à son sommet, indiquent une étude intelligente, et, sous ce rapport, aucun autre donjon ne lui est supérieur. Il renferme une salle de 8^{m} de diamètre ; son mur a 4^{m} 50 à la base, 3^{m} au premier étage, ce qui donne un diamètre de 17^{m} et de 14^{m}. Le donjon construit par Philippe-Auguste à Gisors a 14^{m} 30 de diamètre et des murs de 4^{m} ; comme masse, il égale donc celui de Château-Gaillard ; moins fort par lui-même, calculé avec moins d'originalité, il est mieux placé pour contribuer à la défense générale de la place, et est couvert d'une voûte qui manque à son rival. Cette comparaison, que je ne fais qu'indiquer, peut laisser en suspens de savoir quel était le meilleur ingénieur de Philippe ou de Richard.

La Roche-Guyon. — Ce donjon, qui était le boulevard de

la France sur la rive droite de la Seine, offre par sa position au haut de la falaise escarpée, par l'épi qui fortifie sa tour

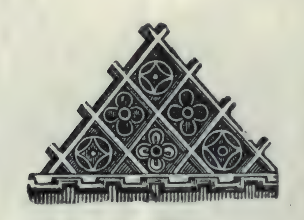


VUE DE LA ROCHE-GUYON ET DU DONJON.

du côté du plateau, et par l'accumulation de ses défenses si bien décrites par M. Viollet-le-Duc, des ressemblances avec Château-Gaillard, mais sur de moindres proportions. Sa tour,

fort bien construite, a toutes ses ouvertures en plein-cintre; son diamètre est de 12m et ses murs ont 3m. Une chose à remarquer, c'est que les deux enceintes ovales et concentriques qui enveloppent le donjon n'ont aucune partie saillante pour les flanquer. Même au milieu du XIIe siècle, date probable de cette construction, on négligeait ce moyen de défense.

Nous présentons ici la figure que M. de Caumont a publiée de ce donjon dans son *Abécédaire d'archéologie* (architecture militaire). Elle donne une idée très-nette de la disposition du donjon et de la position des bâtiments qui en ont été l'accessoire, à une époque postérieure, dans la partie basse du coteau.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

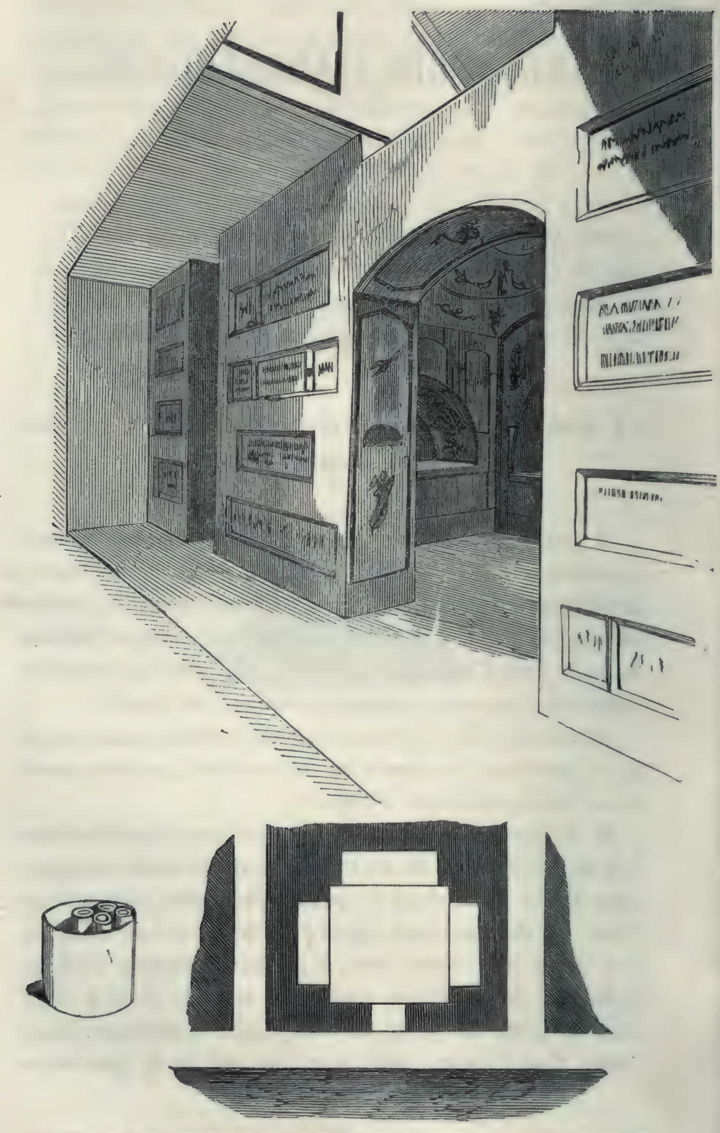
MM. DE CAUMONT ; Cher DE LINAS, d'Arras; BULIOT, d'Autun ; LE BLANC, de Vienne.

LA QUESTION DES SARCOPHAGES CHRÉTIENS AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

A quelle période absolue correspondent les sarcophages chrétiens en marbre des IVe, Ve et VIe siècles de la France, de l'Espagne et de l'Italie ? Ces sarcophages étaient-ils taillés et sculptés en Italie et introduits par mer dans la Narbonnaise et dans l'Aquitaine ? Y a-t-il eu à Arles un centre de fabrication, comme quelques personnes l'ont pensé ?

Existe-t-il des différences notables entre les sarcophages de ce genre que l'on trouve en Italie et ceux que nous possédons dans le midi de la France ?

M. de Caumont a d'abord exprimé ses regrets de ne pas voir à la séance l'éminent M. de Rossi, qui devait traiter ces questions et qui a été obligé de quitter Paris pour retourner en Italie. M. de Rossi avait espéré pouvoir assister au Congrès ; il a même bien voulu faire, à plusieurs membres les honneurs du *fac-simile* de catacombe romaine qu'il a élevé dans le jardin du palais de l'Exposition universelle. Cette image d'un fragment des catacombes est de la plus scru-



FAC-SIMILE D'UNE PORTION DES CATACOMBES CONSTRUIT A L'EXPOSITION UNIVERSELLE, SOUS LA DIRECTION DE M. LE CHEVALIER DE ROSSI.

puleuse fidélité et présente un très-grand intérêt au point de vue de l'art et de l'archéologie.

Le départ de M. de Rossi ne lui a pas permis de venir traiter, avec l'autorité de son savoir et la lucidité de ses démonstrations, les questions du programme qui viennent d'être transcrites ; mais il a développé ses vues à M. de Caumont, en l'autorisant à les exposer au Congrès.

Les monuments dont il s'agit sont les sarcophages en marbre dont on possède un si grand nombre encore dans le midi de la France, et qui sont rarement signalés dans le Nord. C'est surtout entre Nice et Bordeaux qu'on les retrouve généralement dans les musées (Aix, Marseille, Arles, Narbonne, Bordeaux, etc., etc.). Il y a peu d'années, on n'en citait que 40 à 50 ; il y en a aujourd'hui 150, et de récentes trouvailles faites aux environs de Bordeaux et de Cahors font espérer que, si l'on cherche dans les campagnes du Midi, on dépassera bientôt le chiffre de 180, qu'on peut déjà fixer aujourd'hui comme nombre approximatif de ces monuments en France.

La chronologie des sarcophages en question est difficile à établir, dit M. de Caumont, mais on peut l'indiquer approximativement. La catacombe construite dans le Jardin de l'Exposition a été décorée de peintures reproduisant exclusivement des types et des sujets du IIe et du IIIe siècle. Or, ce sont précisément ces représentations qui, copiées fidèlement par les sculpteurs, figurent sur les tombeaux dont nous nous occupons. Les sujets sont bibliques ou symboliques. On y voit fréquemment le bon Pasteur (fig. 4, p. 370). Daniel dans la fosse aux lions, les lions étant représentés très-petits et d'une façon toute conventionnelle, la Multiplication des pains (fig. 1), Moïse faisant jaillir la source du rocher (fig. 2, page suivante), Notre-Seigneur ressuscitant le Lazare (fig. 3), l'arche de Noé (fig. 5), nous apparaissent à côté des colombes, symbole de l'âme chrétienne, posées sur des arbres, images



QUELQUES-UNS DES SUJETS PEINTS DANS LES CATACOMBES.

hiératiques du Paradis, avec les autres figures symboliques bien connues, le poisson, l'ancre, le navire, etc., etc. (V. les figures de la page précédente.)

Les catacombes nous présentent peu de sculptures : cette forme de l'art apparaît pour quelques détails seulement dans ces sanctuaires souterrains.

Il s'agit de savoir à quelle époque les peintures symboliques et bibliques des catacombes ont été traduites en sculpture sur les sarcophages de marbre que l'Italie, l'Espagne et le midi de la France possèdent encore. M. de Rossi pense qu'aucun des tombeaux sculptés qui ornent nos musées du Midi n'est antérieur au règne de Constantin. C'est alors seulement que la religion chrétienne put se manifester au grand jour et que les édifices sacrés, les églises reçurent la dépouille mortelle des fidèles.

La sculpture des tombeaux n'avait pas de raison d'être à une époque plus reculée : elle exigeait, d'ailleurs, des ateliers qu'on n'aurait pu cacher aisément aux jours de persécution. Quant au style artistique des sculptures, c'est celui des peintures des catacombes, et cette imitation jointe aux motifs déjà indiqués fait attribuer les tombeaux sculptés aux années qui suivirent l'avènement de Constantin.

M. de Caumont a présenté quelques photographies représentant des sarcophages en marbre des musées d'Arles, de Marseille et d'Aix en Provence ; enfin quelques autres sujets parfaitement connus par les ouvrages nombreux publiés sur les catacombes.

Sur le premier de ces sarcophages, qui se trouve au musée d'Aix, on voit cinq tableaux sous des arcades surbaissées portées sur des colonnes d'ordre composite. Le premier représente le Sacrifice d'Abraham ; le second, la Résurrection du Lazare, représenté comme dans les peintures déjà entouré de bandelettes, dans son tombeau en forme d'édicule. Les autres

A.T.

DEUX SARCOPHAGES EN MARBRE DU MUSÉE D'AIX (BOUCHES-DU-RHÔNE).

tableaux reproduisent d'autres faits de la vie de Jésus-Christ (V. la page précédente). Un autre sarcophage d'Aix représente le passage de la mer Rouge, sujet que l'on voit aussi à Arles.

Dans la suite, on vit ces sculptures se modifier sensiblement. Dès le Ve siècle, les arcades ne renferment plus constamment des scènes bibliques. On aperçoit une tendance à élargir des cadres au profit d'un sujet principal. On remarque aussi que l'on s'éloigne de la représentation des personnages. La croix devient beaucoup plus fréquente. La sculpture des croix montre des cabochons parmi les ornements nombreux dont on les décore. Le monogramme du Christ, auquel des chaînettes rattachent l'alpha et l'oméga, sont les sujets de prédilection des artistes. Vers la fin du Ve siècle, le style artistique se modifie encore. Ravenne nous en montre des exemples. Les scènes bibliques finissent par disparaître, et il ne reste plus que les colombes, le palmier et d'autres images symboliques.

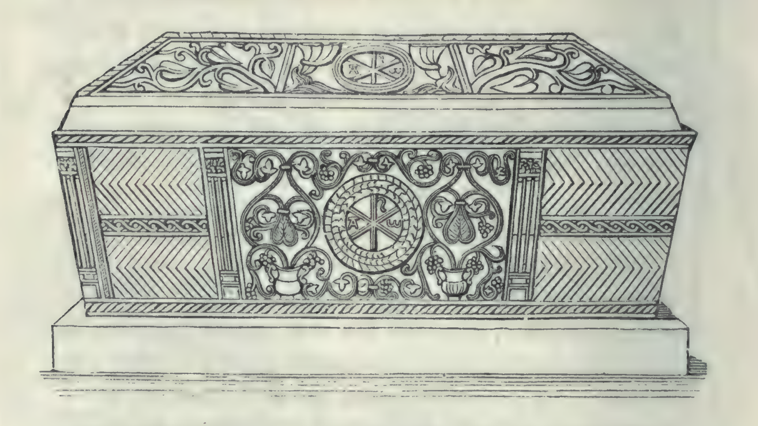
M. de Rossi publiera, nous l'espérons, dans son *Bulletin archéologique,* des dissertations sur cet intéressant sujet d'études : les sarcophages chrétiens en marbre des premiers siècles.

J'avais inséré au programme la question de savoir si on avait sculpté à Arles les sarcophages qu'on trouve en assez grand nombre dans cette ville et aux environs. Quelques personnes ont cru, en effet, que cette ville avait possédé un centre de fabrication de tombeaux. Les sculptures qu'on y retrouve sont en tous points semblables à celles que nous voyons en Italie ; quelques-uns des tombeaux seulement présentent des images particulières, et les figures de saints spécialement vénérés à Arles. Arles, à cette époque, était du reste une sorte de capitale et s'était élevée à un haut degré d'importance.

Quoi qu'il en soit, les tombeaux du musée d'Arles et de

Marseille sont taillés dans un marbre étranger. M. Matheron a étudié les marbres du musée de Marseille, et ses connaissances géologiques les lui ont fait déclarer étrangers à la Provence. M. Raullin croit que le marbre des tombeaux du musée de Bordeaux peut provenir des pays environnants ou des Pyrénées.

En résumé, les sculptures des sarcophages du midi de la France sont la reproduction fidèle des peintures des catacombes. Le travail artistique est à l'origine très-remarquable et le relief en est fortement accusé (IVe siècle). A une période postérieure, on s'éloigne du type hiératique. Des scènes bibliques on passe aux symboles, et à de simples guirlandes de feuillages. Les tombeaux de Bordeaux rentrant dans cette catégorie peuvent, dès lors, être attribués au Ve siècle et au commencement du VIe. La facture de ceux de Rodez semble



UN DES SARCOPHAGES DU MUSÉE DE BORDEAUX.

indiquer le VIe siècle. Ajoutons cependant, dit en terminant M. de Caumont, que ces dates ne sont que des limites ap-



UN DES TOMBEAUX DE RODEZ.

proximatives, les périodes de l'histoire de l'art n'offrant jamais une précision absolue.

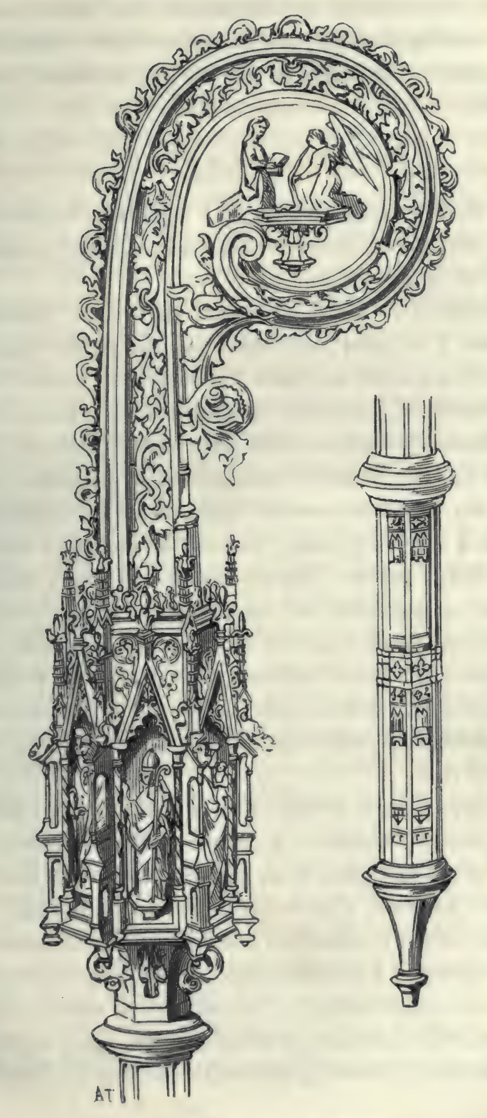


LA CROSSE ABBATIALE D'ÉTRUN (1).

La maison des Dames bénédictines d'Étrun, au diocèse d'Arras, dit M. de Linas, avait des titres nombreux pour que son chef jouît du privilége de la crosse. Fondé au IXe siècle par une princesse du sang royal nommée Béatrix, détruit par les Normands vers 881, rétabli en 1085 par Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, ce monastère avait le rang de chapitre noble. Il fallait, pour y entrer, faire preuve de huit quartiers de noblesse, quatre paternels et quatre maternels.

La crosse d'Étrun, dont la hauteur est de 1^m 758^m, comprend une volute, un nœud et une hampe, le tout en métal ciselé. La volute (0^m 23^c) d'argent doré, a la forme d'un prisme quadrangulaire irrégulier, dont les flancs sont évidés; les deux plus larges comportent une série d'accolades de feuilles d'algues, s'échappant d'un anneau polylobé en émail bleu translucide; les deux moindres sont nus. Les arêtes latérales sont arrondies et striées; l'extrados est rehaussé de crosses végétales, aussi d'algues; à 0^m 04^c environ de son extrémité supérieure, part un gracieux enroulement des mêmes feuilles allant rejoindre la colonnette cylindrique qui sert d'intrados. A la pointe recourbée de la spirale, s'attache une console hexagone, amortie par un fleuron prismatique cantonné d'algues en crochets. Le tailloir oblong supporte un

(1) Nous tirons cet extrait plein d'intérêt d'un mémoire du savant archéologue, M. de Linas, publié par la Commission d'antiquités du Pas-de-Calais.



LA CROSSE ABBATIALE D'ÉTRUN.
(D'après un dessin publié par le Comité archéologique d'Arras)

groupe représentant l'Annonciation. La Sainte-Vierge et l'ange sont agenouillés ; Marie tient un livre ; Gabriel déploie un phylactère sur lequel on a gravé , en caractères gothiques le salut :

Ave + graci + plena + dus + tecu + .

Les deux personnages, ciselés à froid dans un morceau de métal, sont merveilleusement rendus et accusent la main d'un orfévre de grand mérite.

Le nœud (0^{m} 16^{c}) , également en vermeil, consiste en une tour à six pans , couronnée par une galerie à jour. Sur chaque face s'ouvre une niche intérieurement revêtue d'émail bleu translucide, surmontée de pignons flamboyants portés par des colonnes cylindriques ouvragées à torsades, flanquée de contreforts saillants ornés de clochetons et de gargouilles fantastiques. Six statuettes, au nimbé étoilé, mais d'une exécution inférieure à celle du groupe , occupent les niches , à savoir : la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus ; saint Géry , évêque de Cambrai ; sainte Catherine ; saint Philippe, apôtre ; saint Jean-Baptiste, qui prend la gauche de la Vierge. Les culs-de-lampe à crochets, réunis en chapiteau, aboutissent à un renflement sphéroïdal aplati, posé lui-même sur une tige heptagone dont les faces montrent des niches figurées, avec dais et supports ; le tout en argent doré.

La hampe, qui se dévisse en deux morceaux , est partagée en huit étages identiques à la tige du nœud ; seulement, cette hampe est d'argent blanc et ses renflements de cuivre doré ; son extrémité inférieure s'amoindrit en fleuron prismatique.

L'ensemble et les détails du monument accusent l'art du XVe siècle et même du XVe siècle avancé ; néanmoins, on y reconnaît deux faire très-distincts, et l'exécution de la volute l'emporte tellement par sa finesse sur le travail du nœud, que l'on pourrait se demander si ce dernier appartenait réellement à la crosse pri-

mitive. Toutefois, il est trop certain que l'objet a subi des mutilations à une époque impossible à préciser. En effet, l'emmanchement de la tige de la volute est brusque et sans intermédiaire ; elle n'est fixée au nœud que par des goupilles grossièrement rivées, et l'on voit encore au sommet de ce nœud les rudiments limés d'un bouquet de feuilles, qui devait s'étager en retrait au-dessus de la tour, pour servir de transition obligatoire entre le massif et la partie effilée. La crosse de l'anti-pape Félix V (Amédée VIII de Savoie, 1440-1449), bien que présentant des lignes purement architecturales, peut aider à comprendre l'agencement primordial de la crosse d'Étrun. D'autres signes, non équivoques, concourent à prouver que le caprice d'une abbesse de taille exiguë fit raccourcir un insigne que l'on n'avait pas établi sur sa mesure. Le chapiteau cul-de-lampe du nœud n'adhère au fût que par une soudure et des goupilles qui trahissent un rhabillage maladroit.

A quelle supérieure faut-il maintenant attribuer le don magnifique offert au monastère d'Étrun ? Les figurines qui rehaussent le nœud vont m'aider à la découvrir.

La présence de la Sainte-Vierge et de sainte Catherine s'explique trop naturellement dans une maison de religieuses pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Saint Géry est l'un des patrons des églises de Cambrai et d'Arras, dont Gérard, second fondateur de l'abbaye, était évêque. Restent donc saint Jean-Baptiste, saint Philippe et sainte Marguerite. De 1440 à 1500, dates extrêmes auxquelles je confine l'exécution de la crosse, Étrun compta cinq abbesses : Thomasse de Calonne (1444), Marguerite de Noyelles (1446), Jacqueline de Béthencourt (1446), Marguerite de Ranchicourt (1476) et Jacqueline de Bussy, morte en 1524. Il a toujours été d'usage que les donateurs fissent représenter leurs patrons sur les ex-voto historiés, et une grande dame du XV[e] siècle ne pouvait oublier de s'y conformer. Or, des trois saints personnages ci-dessus

réservés, deux ne touchent pas directement aux dignitaires précitées, tandis qu'un seul, sainte Marguerite, fait double emploi sur la liste des prénoms de ces supérieures. C'est donc aux Marguerite que je rapporterai, sans hésitation, l'origine du bâton pastoral d'Étrun ; il ne s'agit plus que de prononcer entre elles. Heureusement, le choix n'est pas difficile. La première, Marguerite de Noyelles, ne fit pour ainsi dire que passer sur son siége abbatial, et le temps, sinon la volonté, lui manqua pour réaliser les projets qu'elle aurait pu concevoir. La seconde, au contraire, Marguerite de Ranchicourt, sœur de Pierre, évêque d'Arras, vécut assez pour entreprendre et mener à bonne fin la reconstruction de son église ruinée par les guerres, église dont l'illustre frère de l'abbesse célébra la dédicace le 1er août 1476. C'est, on n'en doit pas douter, pour figurer dignement dans une si auguste cérémonie que Marguerite commanda la crosse, épave presque unique d'une splendeur aujourd'hui éclipsée ; et, si l'ornementation de cet objet, empreinte du cachet artistique de la fin du XVe siècle, si la statuette de sainte Marguerite ne suffisaient pas pour confirmer mon assertion, j'ajouterai que Jean était le nom du père des deux Ranchicourt, et, qu'en cherchant bien, on finirait peut-être par trouver que leur mère s'appelait Philippine.

(Extrait du mémoire de M. de Linas, publié par la Commission départementale d'antiquités du Pas-de-Calais.)



ANCIENS PAVÉS D'AUTUN.

Les nombreuses modifications apportées à Autun dans l'assiette du quartier de Marchaux, depuis l'ère romaine,

fournissaient le champ d'une véritable étude, le sol de remblai dépassant généralement 4 mètres de profondeur dans cette partie de la ville.

A 1^m 60 apparaissait le pavé à grandes dalles de granit, dont on retrouve d'autres traces au faubourg d'Arroux, derrière le mur septentrional de l'Hospice, et à l'entrée de la rue de la Jambe-de-Bois où il a été détruit en partie l'année dernière. Cette magnifique voie, rue centrale d'Augustodunum, mettait en communication la porte d'Arroux avec celle de Rome, dite des *Marbres*, près du bastion de la *Jambe-de-Bois.* Au-dessous des blocs dont l'épaisseur moyenne est de 0^m 50, on s'attendait à rencontrer, comme à la naissance de la pente du faubourg d'Arroux, coupée par la tranchée de la ligne de fer, la voie primitive d'Auguste, composée d'un béton recouvrant des pierres posées debout; mais les explorateurs se trouvèrent en face d'une couche de remblai inégalement comprimé, de 1^m 10 d'épaisseur. Une observation minutieuse démontra qu'elle se composait de débris identiques de démolitions et de fragments céramiques gallo-romains.

La voie primitive servait d'assise elle-même au remblai et reposait sur le tuf vierge.

Les caractères divers de ces trois zones parfaitement distinctes ne peuvent laisser l'ombre d'une incertitude sur leur origine, on peut même dire sur leur date. La première, celle des grands pavés, appartient à la restauration d'Autun, de 290 à 402, après le sac des Bagaudes.

Cette date, indépendamment du niveau des terres auquel appartient la voie, résulte d'observations archéologiques répétées. On trouva, il y a vingt-deux ans, *sous ses grands pavés*, à l'entrée de la rue de Jambe-de-Bois, maison Richard, deux divinités en pierre à demi brisées, d'un bon style, antérieures par conséquent à la destruction de 270 et au pavage à

grands blocs qui la suivit (1). Une observation semblable fut faite, il y a dix ans environ, sous la maison Renaud, rue Mazagran, en face de la fouille actuelle, par M. Roidot-Deléage, qui découvrit aussi sous les mêmes pavés des fragments de sculptures gallo-romaines. Les débris trouvés récemment dans les mêmes conditions confirment les premières indications.

La seconde zone, en effet, celle du remblai, renfermait des débris d'amphores, de poteries anciennes à reliefs d'un dessin élégant, de tuiles à rebords, de restes d'enduits, de briques de toute nature, des cendres, des os, du sable, du charbon, du mortier, des cubes en grès de petit appareil régulier, arrachés à des monuments romains, tout ce qui constitue, en un mot, les couches similaires de la tranchée du chemin de fer.

Quant à la troisième zone dans l'intérieur de laquelle il n'existait plus de débris ouvrés, elle présentait tous les caractères d'un ouvrage établi sur le sol vierge, sans traces d'une occupation antérieure.

La même remarque avait été faite à la couche inférieure de toutes les rues étudiées au chemin de fer. Cette voie inférieure n'est donc que la reproduction de dix autres coupées par la tranchée de la ligne de fer, avec cette différence toutefois qu'étant la rue principale d'Augustodunum, elle a un lit d'empierrement de plus pour asseoir le remblai intermédiaire. Son parallélisme avec les autres voies est démontré : elle occupe le centre du plan si régulier d'Auguste, tracé en damier. Sa construction est celle des plus beaux ouvrages romains, son béton comprimé repose sur un lit épais de pierres homogènes posées debout sur le tuf.

S'il pouvait exister l'ombre d'un doute à ce sujet, la décou-

(1) Voir, sur ce sujet, le compte-rendu du Congrès tenu à Autun en 1846 par la Société française d'archéologie, p. 362 et suiv.

verte suivante suffirait à le dissiper. Dans le lit inférieur des pierres debout, qui porte sur le sol vierge, on recueillit, entre deux pavés qui conservent la trace de l'oxyde, la moitié d'un moyen-bronze du Haut-Empire, son diamètre étant de 0,3 centimètres, son épaisseur de 4 millimètres. Il est brisé en deux, comme seize autres fragments de médailles de même aspect et de même module, recueillis dans la tranchée du chemin de fer et déposés au Musée. Deux seulement ont conservé leur effigie, et tous deux sont de la colonie de Nîmes et à la face d'Auguste. Le mode de construction de cette voie suffisait seul, du reste, nous l'avons déjà dit, à caractériser un ouvrage romain, au-dessous duquel cessait toute trace d'habitation.

BULIOT,

De l'Institut des provinces.



LES MOSAIQUES DE VIENNE.

En 1841, lors de la descente à Vienne du Congrès scientifique de France (9e *session tenue à Lyon)*, les savants qui en faisaient partie furent émerveillés à la vue de toutes les richesses de notre antique cité ; entre autres visites, ils en firent une aux deux mosaïques trouvées, quelque temps auparavant, aux Gargattes, dans la propriété de M. Claude Contamin. La première de ces mosaïques, qui est aussi la plus petite, mieux conservée que la seconde, a spécialement attiré leur attention; la seconde, beaucoup plus grande, dessinée par MM. Pirouelle et Drevet, renferme 45 caissons, dont le principal représente Bacchus, dans un état d'ivresse, soutenu par le jeune Empélus, semblant attirer à lui une jeune bacchante qu'il tient par le bras droit. Huit personnages

sont groupés, à côté de lui, au premier plan et au second, huit autres, bacchants ou bacchantes, portant des thyrses, et couronnés de pampres et de lierre *(ces deux mosaïques ont été acquises par la ville de Lyon).*

A quelques mètres au sud, et dans la même propriété, achetée, quelque temps après, par M. Jouffray, mécanicien, on vient de découvrir trois nouvelles mosaïques, d'un travail aussi riche que les deux précédentes.

La première, dirigée du nord au sud, d'une longueur totale de 14 m. 50, et d'une largeur de près de 2 m., n'est, à notre avis, qu'un corridor, et non une portion d'une mosaïque beaucoup plus grande. Elle est composée de trois compartiments irréguliers, encadrés et séparés par des lignes portant en dehors, des dents de scie. Les deux compartiments extrêmes ne sont composés que de carrés formant damier. Dans le caisson du centre, rectangle de 5 m. 80 de long, sur 1 m. 50 de large, on aperçoit, au milieu, la tête de l'Océan, avec une barbe et une chevelure touffues, et cette dernière est surmontée par deux pattes de homard, armées de leurs pinces. Cette tête diffère de celle qui se trouve sur une mosaïque découverte en 1827, dans le quartier St-Martin, et dont nous devons la description à l'honorable M. Delorme, alors bibliothécaire et conservateur du musée de la ville de Vienne. Les quatre angles de ce compartiment sont occupés par des dauphins, montés par des génies tenant de la main gauche les rênes attachées au nez du monstre marin, et de la droite un bâton recourbé. Le restant est occupé par vingt-deux poissons de mer, ou des polypes, dont onze de chaque côté, parmi lesquels on remarque deux homards, deux esturgeons, deux langoustes, deux thons, etc., et tous rangés symétriquement de chaque côté de la tête.

Presque à l'extrémité sud, il existe une autre portion de mosaïque formée de losanges et de carrés, que nous suppo-

sons aussi être un corridor, conduisant du premier à une troisième salle pavée en mosaïque, découverte depuis, dont elle n'est séparée que par un seuil.

Les dessins de ces deux mosaïques sont noirs sur un fond blanc.

La troisième, dont on n'a encore découvert qu'une partie, est formée de cubes plus petits et d'un travail mieux fini que les deux premières. Les couleurs sont rouge et noire sur un fond blanc. Elle paraît carrée, et est entourée d'une torsade, qui se retrouve un peu plus loin le long du mur. Le milieu du caisson, que nous avons vu, est occupé par une rosace hexagonale, de 20 centimètres de côté. La vivacité des couleurs produit le meilleur effet.

Nous ne terminerons pas sans remercier M. Jouffray, de tout l'empressement qu'il a mis à nous faciliter les moyens d'accès pour prendre les notes que nous avons rédigées sur ces trois nouveaux monuments exhumés du sol si riche de notre ville, et nous montrer l'endroit où, il y a quelques années, il avait découvert une jolie statue d'Apollon, et divers autres objets.

J. Leblanc,

Inspecteur des monuments historiques de l'Isère pour la Société française d'archéologie.

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France. Session de 1867, *à Amiens.* — Le Congrès scientifique de France, que l'épidémie avait empêché l'année dernière de tenir à Amiens sa XXXIIIe session, vient d'y tenir sa session de 1867 : elle a été bien remplie. Près de 400 membres s'étaient fait inscrire ; 200 au moins ont assisté aux séances, et parmi eux nous citerons les membres de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie dont les noms suivent :

MM. Egger, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; l'abbé Barraud, de Beauvais, membre de l'Institut des provinces ; le comte d'Estaintot, de Rouen, id. ; l'abbé Jourdain, chanoine, à Amiens; l'abbé Duval, id., id.; le comte de Cumont, de la Sarthe; l'abbé Colas, conservateur du musée céramique de Rouen ; l'abbé Decordes, curé de Bures (Seine-Inférieure) ; Le Royer, membre de l'Institut des provinces, à Paris ; Demarsy, archiviste-paléographe, conservateur du musée de Compiègne; Mennechet, conseiller à la Cour impériale d'Amiens ; Tailliar, président-honoraire à la Cour impériale de Douai; Dognée de Villers, de l'Institut des provinces, à Liége ; l'abbé Corblet, secrétaire-général du Congrès; le comte de Chassepot, id., à Amiens; Boucher de Perthes, d'Abbeville ; Le Prou, élève de l'École des Chartes, à St-Quentin ; le baron de Morgan, d'Amiens ; Dufour, directeur du musée Napoléon ; Levavasseur, inspecteur de l'Association normande, à Briouze (Orne); Prarond, membre de l'Institut des provinces, à Abbeville ; l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut de France, à Rouen ; Emile Travers, archiviste-paléographe, à Paris; le baron David, ministre plénipotentiaire, id. ; Le Harivel-Durocher, de l'Institut des pro-

vinces, id.; Cattois, id. ; Herpin, de Metz, id. ; l'abbé Magne, directeur de l'École St-Vincent de Senlis ; l'abbé Caudel, de Senlis; Cotteau, secrétaire-général de l'Institut des provinces, à Auxerre ; Delfortrie fils, architecte, à Amiens ; Gustave de Baillancourt, à St-Simon (Aisne); Buzot, notaire, trésorier du Congrès, numismate distingué ; Thaurin, bibliothécaire des Sociétés savantes de Rouen ; Preux, avocat-général à la Cour de Douai; docteur Sichel, auteur d'une monographie de cachets d'oculiste, à Paris ; Huet, inspecteur de l'Association normande, à Gaillon ; Ainoch, doyen du chapitre d'Amiens ; Victor de Beauvillé, auteur de l'*Histoire de Montdidier;* le baron Thomas de Morgan, d'Amiens; Lécot, directeur de la *Foi picarde*, à Noyon ; l'abbé Martrival, curé de N..... (Oise); Herbault, architecte, à Amiens.

Le scrutin ouvert pour la composition du bureau central a produit le résultat suivant :

Président-général : M. Tailliar, de Douai.

Vice-présidents : MM. Boucher de Perthes, d'Abbeville ; Egger, de l'Institut ; le baron David, ancien ministre plénipotentiaire ; Dufour, président de la Société des Antiquaires de Picardie; d'Otreppe de Bouvette, de Liége.

Conformément aux arrêtés précédents, ayant acquis force de loi, M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, a été proclamé président honoraire du Congrès, comme les années précédentes.

Le même jour, à 9 heures du soir, une brillante marche aux flambeaux a parcouru de nombreux quartiers de la ville. Les musiques du 21e de ligne et des sapeurs-pompiers municipaux lui prêtaient leur concours. Cette retraite costumée était destinée à associer la population tout entière à l'ouverture du Congrès.

Le lendemain, les sections ont élu pour *présidents :* 1re section, M. Le Correur ; 2e section, M. le vicomte d'Estaintot; 3e section, M. le docteur Sichel ; 4e section, M. l'abbé Cochet; pour *vice-président :* M. l'abbé Barraud, de Beauvais. M. Cochet a obtenu une seule voix de majorité sur M. l'abbé Barraud. 5e section, *président :* M. Dognée de Villers, de Liége.

Les membres du Congrès se sont rendus en corps à la cathédrale, où Mgr l'Évêque d'Amiens a célébré la Messe du St-Esprit.

On peut dire que la session a été bonne. Peu de discussions orales se sont élevées, ce qui est regrettable, car rien n'est instructif comme la discussion ; mais les mémoires écrits ont été présentés en très-grand nombre et des improvisations remarquables ont été faites par M. Dognée de Villers, de Liége ; par M. Cotteau, d'Auxerre ; par M. Egger ; par le docteur Cattois et quelques autres membres.

En fait de discussions, nous citerons celles qui ont eu lieu dans la section d'agriculture et de commerce, présidée par M. le comte d'Estaintot, à l'occasion de certaines questions du programme : on y a parlé entre autres choses, des modifications qui devraient être apportées dans l'organisation des concours régionaux.

Dans la section des beaux-arts, présidée par M. Dognée, la question de la décentralisation, ramenée par un mémoire très-accentué de M. de Meyard, a donné lieu à une discussion dans laquelle MM. Dognée, de Caumont et plusieurs autres membres ont été entendus. M. de Caumont a indiqué trois moyens de décentralisation ; mais il ne s'est pas fait illusion sur l'importance des résultats qui pourront être obtenus d'ici à longtemps.

« Nous avons fait bien des tentatives infructueuses, a-t-il « dit : le mécanisme automatique qui nous enserre sera toujours « un obstacle à l'initiative privée. Et comme la vielle organisée « qui ne peut donner que la musique piquée sur son cylindre, « notre administration française avec ses rouages compli« qués chantera toujours le même air ; cet air étouffera les « notes les plus justes, les plus pures et les mieux senties « de nos faibles gosiers ; à moins que ces voix combinées ne « parviennent à dominer celles de l'instrument à cylindre. Je « ne sais si nous y parviendrons, j'en doute fort ; mais il faut « toujours essayer. »

Nous sommes un peu de l'avis de M. de Caumont. Pour décentraliser il faudrait que la province comprît mieux ses intérêts et qu'elle voulût la décentralisation ; mais elle ne la veut guère,

quoiqu'elle en parle souvent ; elle est toujours prête à s'incliner, comme le disait M. Des Moulins, devant le moindre fétu, pourvu que ce fétu soit une parcelle du pouvoir administratif central.

Quand quelques hommes dévoués travaillent pour elle, la province les abandonne à la première occasion qui se présente, pour faire sa cour au monde officiel. Pas le moindre esprit public : tout sentiment d'individualité et de dignité est éteint, aussi bien en province qu'à Paris.

Faites donc de la décentralisation avec un pareil courant d'idées !!! Faites de la décentralisation littéraire, quand les libraires des départements encombrent leurs étalages des livres produits par les industriels de la grande usine de Paris ; quand ils encombrent leurs magasins de journaux, tels que *La Lune, Le Petit-Journal* et autres publications quotidiennes, pour reléguer au grenier ou dans la cave les livres imprimés dans le pays sur l'histoire ou la statistique de la contrée !!! Faites de la décentralisation, quand vous dérangez dans vos musées des objets intéressants, trouvés dans le pays, pour faire place à quelques bribes du musée Campana ou à d'autres objets sans valeur pour vos localités, aumônés par l'administration centrale, et qui comme un poison dissolvant, détruisent l'homogénéité et l'intérêt de vos collections locales. Est-ce comprendre la décentralisation que demander à la capitale de vous envoyer des objets dont elle ne sait que faire, des vases grecs dont elle ne connaît pas la provenance et que l'on ne devrait trouver que dans les collections de quelques grandes villes !!!

Pour les musées d'histoire naturelle, on fait des collections générales inutiles pour le pays ; on demande à Paris ses rebuts et l'on néglige les collections locales, celles qui ont un véritable intérêt, comme le disait si bien M. Cotteau dans son excellent Rapport.

Vraiment, il faut le reconnaître, notre éducation mal dirigée a tout perdu ; elle n'a pas donné à nos populations les idées qui devaient les diriger ; aux habitants des campagnes, elle inspire le désir d'aller habiter la ville ; aux habitants de nos villes, elle

inspire la pensée d'aller chercher fortune à Paris. Ce grand centre est pour notre monde moral ce que la loi de la pesanteur est dans l'ordre des mondes : tout gravite de ce côté. Pour montrer combien la province est peu convaincue et peu constante dans ses idées d'indépendance, je vais encore emprunter à M. de Caumont quelques phrases d'un discours qu'il prononçait rue Bonaparte, et qui montre combien il a sondé les plaies de notre époque :

« On parle depuis quelque temps du drainage des capitaux « et de l'aspiration que Paris exerce sur les campagnes pour une « foule d'opérations industrielles plus ou moins hasardées ; il « est un autre genre de drainage auquel on fait moins at- « tention, et qui n'est pas moins dommageable ; c'est le « *drainage du travail intellectuel.* Paris attire, comme un « puissant aimant, toutes les œuvres de quelque valeur, sous « prétexte que ce qui est publié en province n'a pas de publi- « cité suffisante et qu'il faut le *cachet de Paris.*

« En même temps que le drainage intellectuel s'exerce de « toutes les manières, la province est inondée de productions « parisiennes, bonnes ou mauvaises ; on lui impose, bon gré « malgré une nourriture intellectuelle qui n'a pas été préparée « pour elle ; on étouffe son intelligence en faussant ses idées. »

Ainsi, d'une part, APPAUVRISSEMENT PAR L'ASPIRATION ; de l'autre, ASPHIXIE PAR L'INONDATION.

Voilà le sort réservé à la vie intellectuelle en province, et, chose incroyable ! la PROVINCE SE DÉCLARE SATISFAITE.

Quelques autres discussions intéressantes ont eu lieu encore à la section des beaux-arts et de littérature, si bien dirigée par M. Dognée. On a parlé d'art, de restauration, d'architecture, etc. Des idées hardies ont été émises par M. Cattois, médecin du ministère de l'instruction publique, et plus d'un membre s'est trouvé d'accord avec lui, surtout quand il s'est agi de blâmer le déplacement des statues en bronze des deux fondateurs de la cathédrale d'Amiens. Ces belles statues ont non-seulement été déplacées mais badigeonnées ; elles étaient cou-

vertes de cette magnifique patine verdâtre qui donne tant de prix aux monuments de bronze; mais l'architecte, après le déplacement, leur a donné un soubassement de marbre noir, et il a voulu que les statues de bronze eussent une teinte en rapport avec celle du marbre. *Or, on les a passées au noir, comme on cire une paire de bottes* !!! Ce fait s'est produit de notre temps, au nom de la centralisation et par la centralisation qui refait et défait sans contrôle nos cathédrales et nos églises pour rétablir, disent les architectes parisiens, *l'unité de lignes.*

« Il n'y a bientôt plus rien à voir dans les églises, disait un « membre distingué des *Comités de Paris*, depuis que les ar- « chitectes, par trop amateurs de l'unité monotone, ont gratté, « dépouillé, détruit tout ce qui donnait de l'intérêt à nos « monuments religieux, au point de vue de l'art comme au « point de vue des souvenirs historiques : les tombes les mieux « sculptées, les inscriptions, les bas-reliefs, rien ne trouve « grâce devant les fanatiques de la ligne droite. » C'est un Parisien qui parlait ainsi, un homme connu par d'importants ouvrages, et son autorité n'est pas contestable; nous sommes heureux de pouvoir l'invoquer.

La section d'archéologie, présidée par M. l'abbé Cochet, de l'Institut, a été avec celle des beaux-arts une des plus suivies et des plus instructives du Congrès. Parmi les nombreuses communications qui ont été faites à cette section par les membres du bureau, M. l'abbé Corblet, M. Peigné de La Cour, M. de Baillancourt, et beaucoup d'autres, nous citerons le Commentaire savant présenté par M. Egger sur une inscription estampée à Arles, il y a quelques années, par M. de Caumont. M. Egger, avec sa science et sa sagacité ordinaires, a rétabli les lacunes de cette inscription qui a donné lieu à une foule d'intéressantes considérations grammaticales dont le savant membre de l'Académie des Inscriptions est toujours prodigue : aussi cette communication a-t-elle été écoutée avec une religieuse attention. La jeune fille dont il est question dans l'inscription, et qui fut enlevée à la fleur de l'âge, au moment où elle était promise

en mariage, avait été renfermée dans un sarcophage de plomb qui existe toujours à Arles, et ce coffre de plomb était placé dans un grand sarcophage en pierre dont le toit sculpté figure des tuiles. M. Egger est tenté d'attribuer cette inhumation au IIe siècle ou au commencement du IIIe. M. l'abbé Cochet croit que l'incinération s'est prolongée plus longtemps et pencherait pour le IVe siècle. M. de Caumont préfère l'opinion de M. Egger, en considérant que l'on ne sait pas très-bien à quelle époque on a cessé d'incinérer ni à quelle époque on a commencé l'inhumation dans des coffres en pierre. Il doit y avoir eu enchevêtrement dans les deux modes, et l'abandon n'a pas été brusque. On avait commencé peut-être de bonne heure à inhumer dans des sarcophages : en tout cas, ce n'est pas le christianisme seulement qui a déterminé à changer le mode de sépulture comme beaucoup d'antiquaires l'ont pensé, puisque à Arles un grand nombre de sarcophages en pierre existant encore aux Aliscamps sont manifestement païens.

M. Tailliar a refondu son travail sur les origines du christianisme dans les Gaules. On sait que l'auteur a combattu les idées nouvelles qui veulent reporter l'introduction du christianisme jusqu'au Ier siècle. Le mémoire de M. Tailliar a été applaudi. M. l'abbé Cochet, si compétent pour tout ce qui touche aux tombeaux et à l'histoire de l'établissement du christianisme dans la deuxième Lyonnaise, a corroboré par un grand nombre de faits et d'observations l'opinion de M. Tailliar.

L'année dernière à Aix la question ayant été soulevée, on passa à l'ordre du jour sur l'observation suivante, présentée par un membre de l'Académie des Inscriptions : *La question est jugée : depuis la publication des inscriptions chrétiennes de la Gaule par M. Le Blant, il n'y a plus lieu de contester l'opinion de ceux qui regardent comme impossible l'établissement général du christianisme en Gaule au Ier siècle.* La conclusion du Congrès d'Amiens a été conforme, et M. l'abbé Cochet a été félicité pour l'impartialité avec laquelle il a discuté la question, qualité qui ne brille

pas toujours chez ceux qui s'en sont occupés dans les derniers temps.

Nous terminerons cet aperçu en indiquant quelques-uns des mémoires lus au Congrès en séance générale.

On a entendu un travail de M. Ognier sur les moyens de tirer le parti le plus profitable des terrains communaux.

M. Cotteau a rendu compte de la visite faite au Moulin-Quignon, sous la direction de M. Buteux. Ses observations l'ont amené à croire que l'homme est contemporain des terrains quaternaires, et il trouve la confirmation de ce système dans les gisements du Moulin-Quignon et de St-Acheul, où se rencontrent tout à la fois des ossements d'animaux quaternaires et des silex qui sont l'œuvre de l'industrie humaine. Ces terrains, ransportés par des courants dont on ignore les causes, appartiennent à la première phase de cette époque, et sont antérieurs à la période où apparaît le Renne et où les débris du travail humain présentent une ébauche moins grossière de l'art industriel.

Quel était le caractère anthropologique de l'homme qui existait alors? D'après l'orateur, il appartiendrait à la race caucasique, si l'on en juge par les rares débris qui ont été recueillis.

Cette intéressante improvisation où la science s'est rendue accessible pour tous, a été écoutée avec le plus vif intérêt.

M. le Dr Sichel a lu une savante dissertation sur la déesse Agérone.

M. le comte de Gomer a exposé sur quels principes doit reposer l'acclimatation des végétaux. Les considérations scientifiques et les vues élevées de ce travail ont captivé l'attention de l'auditoire.

M. G. Levavasseur a présenté un aperçu relatif à l'influence locale sur le goût et le génie des artistes. Il a cité les noms et apprécié le talent de quelques artistes Picards, dont les œuvres ont été remarquées aux dernières expositions.

M. le baron David a lu un épisode d'un voyage en Arménie, dans lequel il raconte une chasse au tigre. L'assemblée applaudit à ce récit empreint de la poésie et du pittoresque de l'Orient.

M. Duméril, professeur au Muséum, a rendu compte de diverses transformations des axolotes, batraciens du Mexique, qu'il a été à même d'étudier dans ces dernières années, au Muséum. L'exposé clair et précis du savant professeur a été écouté avec le plus vif intérêt.

M. l'abbé Corblet a répondu à une question du programme, en éclaircissant les difficultés relatives à l'épiscopat de saint Euloge. Après avoir démontré contre l'opinion de M. Bintérim l'authenticité du Concile de Cologne, auquel assista le deuxième évêque d'Amiens, il établit ce qu'il y a de certain, de probable et de douteux dans la vie et le culte de saint Euloge.

M. Caron s'est occupé des monnaies frappées à Amiens et portant la légende : *Ambianis pax civibus tuis.* Le mot *pax* lui paraît une désignation de la commune, d'après divers textes qu'il produit.

M. Cotteau a exposé l'intérêt que présenterait, pour la ville d'Amiens, un musée d'histoire naturelle établi dans de meilleures conditions. Sans demander un palais comme le musée Napoléon, il voudrait plus d'espace pour les collections déjà fort riches qu'il a visitées et qui, dans l'état actuel des choses, sont exposées à une destruction prochaine.

M. Dognée, dans une remarquable improvisation, a montré ce qu'est la critique d'art en Belgique et ce qu'elle devrait être partout. Sa mission, en effet, n'est point de dénigrer ou de louer suivant le caprice, mais de guider les artistes et de les encourager. Leur carrière exige, en effet, tant d'études, offre tant de difficultés, qu'ils doivent être soutenus dans tous leurs efforts. Après avoir nommé quelques-uns des peintres les plus distingués, il s'attache à faire ressortir le mérite de Gaillait, comme peintre et comme penseur. Il s'applique ensuite à montrer la moralité des artistes et l'influence heureuse qu'ils ont exercée sur le goût de la population. Le ton convaincu de l'orateur, sa diction facile, brillante, toujours heureuse, lui ont valu d'unanimes applaudissements.

M. G. Levavasseur a lu une pièce de vers intitulée : *Le Pêcheur à la ligne*, où la pensée philosophique se cache sous une forme piquante et spirituelle.

M. Dognée, au nom des membres étrangers du Congrès, a aussi adressé de chaleureux remercîments aux habitants d'Amiens qui les ont si bien accueillis, et à la ville où il leur a été donné de contempler une cathédrale sans rivale, un musée si splendide, riche en collections si bien disposées, une industrie si féconde et si riche. Il annonce que la Société française d'archéologie a décerné une médaille à M. le curé de St-Riquier, pour le zèle qu'il a déployé dans les sages restaurations de son église.

M. le maire a adressé à son tour une allocution aux membres étrangers du Congrès, dont il regrette le trop prompt départ, en manifestant l'espoir que les relations qui viennent de s'établir puissent se renouer plus tard

Enfin, M. de Caumont a témoigné, au nom de l'Institut des provinces, de la gratitude qu'éprouvent tous les étrangers pour l'hospitalité si courtoise de l'Administration municipale, et il a demandé en même temps qu'un vote de remercîments soit adressé aux secrétaires généraux qui ont préparé la session amiénoise du Congrès scientifique.

Si le Congrès a été fécond, si toutes les sections ont rivalisé de zèle, il en est une pourtant qui n'a pas fait tout ce qu'elle aurait dû : elle a clos ses réunions plus tôt que les autres. Chose incroyable! quand, au sortir d'une épidémie meurtrière, tant d'observations auraient dû être présentées par des médecins qui ont mis beaucoup de dévouement à soigner les malades. Leurs observations eussent dû trouver place dans les procès-verbaux, et au lieu de clore ses séances avant la fin du Congrès, la section de médecine eût pu, comme elle l'a fait dans des villes moins importantes, tenir deux séances par jour. Si M. le docteur Ancelon eût été à Amiens, les choses eussent marché autrement. Malheureusement M. Ancelon n'y était pas.

Nous avons maintenant à dire un mot des fêtes splendides offertes par la ville. La soirée de M. le Maire, à l'Hôtel-de-Ville, a été brillante : ce digne magistrat en a fait les honneurs avec une amabilité qui ne s'est pas démentie pendant toute la durée de la session.

La soirée offerte par M. Dufour, dans les brillantes galeries du musée éclairées avec un goût exquis, avaient réuni plus de 500 invités.

M. le comte de Chassepot, membre du Conseil général et l'un des secrétaires-généraux du Congrès, était toujours prêt à guider les étrangers et à leur montrer les établissements de la ville d'Amiens à l'administration desquels il a pris et prend encore une si large part.

MM. Garnier, l'abbé Corblet et Buzot étaient constamment aussi à leur poste de secrétaires-généraux et de trésorier-archiviste.

Rarement le Congrès a trouvé les choses si bien organisées qu'elles l'ont été cette année. Nulle part il n'avait trouvé une hospitalité plus cordiale et plus généreuse.

La fête de nuit, donnée par la ville le 9, a été féerique. Une partie de la belle prairie de la Hotoie avait été inondée, et les quarante navires illuminés ; quelques-uns, montés par des musiques militaires, par des chœurs, etc., etc., ont émerveillé jusqu'à minuit les 40,000 spectateurs qui se pressaient alentour de ce lac improvisé. Toutes les manœuvres ont parfaitement réussi. Un brillant feu d'artifice tiré sur le bord de l'eau a terminé dignement cette grande fête organisée par M. Duflo, membre du Congrès, dont le goût et le talent sont bien connus des habitants du département de la Somme.

L. M. S.

Excursion du Congrès et de la Société française d'archéologie à Abbeville et à St-Riquier, le 8 *juin.* — Le Congrès a été reçu à la gare d'Abbeville par M. Prarond, membre de l'Institut des provinces, accompagné de plusieurs membres de la Société d'Abbeville.

Des voitures étaient attelées. On est parti immédiatement pour St-Riquier.

M. Prarond a voulu accompagner le Congrès jusqu'à St-Riquier. A 1/4 de lieue de cette ville, on voit un ancien château dans lequel Jeanne d'Arc a été, dit-on, emprisonnée ; il a été visité par le Congrès.

Après avoir visité l'église dans tous ses détails, le Congrès a pris part à un déjeûner préparé dans les salons du Séminaire. Il est ensuite revenu à Abbeville, où il a visité l'église de St-Wulfrand et les belles collections de M. Boucher de Perthes, qu'on ne pouvait se lasser d'examiner et dont le savant archéologue a fait les honneurs avec une amabilité extrême. Les collections de la ville ont aussi été visitées. B. X.

Séances de la Société française d'archéologie. — La Société française d'archéologie a tenu deux séances pendant la durée du Congrès : la première sous la présidence de M. l'abbé Barraud, inspecteur de la Société, à Beauvais ; la seconde sous la présidence de M. l'abbé Jourdain, chanoine d'Amiens, membre du Conseil général administratif de la Société. Ces deux séances, qui ont réuni à peu près autant d'auditeurs que le Congrès, ont eu lieu à la lumière dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville : les procès-verbaux de ces réunions seront publiés *in extenso.*

La Société a décerné une médaille d'argent à M. Herbault, architecte, pour ses études sur la cathédrale d'Amiens, et une médaille de bronze à M. le curé de St-Riquier, pour les grands travaux de consolidation de cette église qu'il a dirigés avec zèle et talent. D. C.

Photographies dans les catacombes de Rome au moyen de la lumière de magnésium — Le savant archéologue, M. J. H. Parker, ayant obtenu du Saint-Père la permission de faire photographier à la lumière de magnésium diverses peintures des catacombes, continue ses opérations et ses épreuves sont satisfaisantes. C'est un fait acquis à la science que l'on peut obtenir, à l'aide de la lumière artificielle, la reproduction des images placées dans l'obscurité. Il ne reste à surmonter qu'un inconvénient secondaire, provenant de la fumée que donne le fil de magnésium en brûlant. Cette fumée peut, surtout dans les lieux étroits, nuire à la netteté des épreuves photographiques. Mais, nous espérons que M. Parker, qui emploie pour ses expériences

les artistes les plus habiles, saura triompher de cet inconvénient. Il a fait exécuter des photographies dans les catacombes de St-Pontien, de Ste-Domitille et de St-Calixte. Il a obtenu, dans celles de Ste-Priscille, l'ensemble et les détails des peintures et des stucs de la chambre si remarquable appelée la *Schola græca.*

De cette chambre, on passe dans une basilique de petite dimension terminée par une abside, au centre de laquelle est un sarcophage qui contenait le corps d'un martyr et servait d'autel. Chose digne de remarque! on reconnaît, par la disposition même de l'autel, que le prêtre célébrait le visage tourné vers les fidèles.

On constate dans ces catacombes, mieux encore que dans d'autres, que les lieux de sépulture, appelés *cubicula*, devaient être concédés à des particuliers, et que chaque famille devait avoir sa porte fermant à clef. On voit encore les traces des portes et des gonds.

Nous y avons retrouvé aussi les restes d'une *platonia*, semblable à celle des catacombes de St-Sébastien-Hors-les-Murs. On distingue très-bien les lits de chaux sur lesquels étaient étendus les marbres de revêtement et les crampons de fer qui les fixaient à la muraille.

S'il est de notre devoir de reconnaître en cette circonstance la générosité et le zèle éclairé de la Commission d'archéologie sacrée, qui permet au savant étranger de renouveler des expériences déjà tentées, il y a quelques années, par M. le commandeur J.-B. de Rossi, dans des lieux dont elle est de droit la gardienne, nous nous plaisons aussi à exprimer à M. H. Parker nos sympathies. Rome et la science, nous l'espérons, profiteront de son initiative et des sacrifices que son amour de l'antiquité lui fait entreprendre. G. H. B.

(*Correspondance de Rome.*)

Nouvelles archéologiques et publications diverses. — Les galeries archéologiques de l'Exposition universelle, appelées aussi galeries de l'histoire du travail, sont maintenant parfaitement classées et attirent l'attention de tous les antiquaires.

La Commission chargée de la direction de cet intéressant département, composée de MM. de Longpérier, du Sommerard, Darcel, Lartet, etc., etc., a fait preuve de dévouement et continue avec une remarquable activité de surveiller et de travailler elle-même à l'arrangement définitif : bientôt le catalogue sera prêt et il sera facile de se familiariser avec ces témoins de l'industrie de nos ancêtres. Tous ces objets ont été rangés chronologiquement en suivant les divisions suivantes :

La Gaule avant l'emploi des métaux, c'est-à-dire l'âge de la pierre, des cavernes et des dolmens ;

La Gaule indépendante, c'est-à-dire l'âge de bronze uni à l'emploi de la pierre ;

La Gaule romaine, c'est-à-dire les Gaulois s'assimilant la civilisation romaine ;

Les Francs, c'est-à-dire une population énergique et nouvelle venant camper au sein de populations devenues toutes romaines, mais conservant longtemps ses mœurs propres et ses habitudes, tout en se parant des insignes et des bijoux de l'Empire romain ;

Les Carlovingiens jusqu'à la fin du XIe siècle, c'est-à-dire l'imitation romaine et byzantine dans les arts réfugiés à l'abri des murailles des monastères ;

Le moyen-age, du XIIe siècle a la mort de Louis XI, c'est-à-dire l'ère de prospérité de notre puissante architecture féodale et de nos deux belles écoles d'architecture religieuse nationale, l'architecture romane et l'architecture ogivale ;

La Renaissance, qui embrasse tout le XVIe siècle ;

Et, enfin, les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

La Société française d'archéologie et l'Institut des provinces ont désigné, au mois d'avril dernier, des rapporteurs qui lui offriront le tableau de ces richesses artistiques. MM. Le Brun-d'Albane, de Beaurepaire, J. de Verneilh, le marquis de Castelnau, Dognée de Villers et d'autres encore préparent leurs notes. Disons seulement que les richesses archéologiques de la province occupent une belle place dans ces intéressantes galeries. Les châsses de Moissac, de Riom, de Troyes, celle de St-Thaurin

d'Évreux, l'émail de Geoffroy Plantagenet du Mans, figurent honorablement dans les vitrines. Nous avons reconnu de nombreux objets d'Angers, de Poitiers, des Deux-Sèvres, etc., etc., le beau trépied antique trouvé à Giberville (Calvados), appartenant à la Société des Antiquaires de Normandie. Cette réunion extraordinaire d'objets anciens bien classés mérite un pélerinage de la part de tous les antiquaires.

Nous avons vu, dans la collection des poteries attribuées à l'époque celtique, des fragments de poteries ressemblant tout-à-fait à ceux que M. Jousset a trouvés près de Bellême et que nous avons figurés dernièrement dans le *Bulletin monumental*. La Société de Genève vient aussi de publier des poteries, rencontrées dans une caverne du mont Salève, sur lesquelles nous avons retrouvé les ornements grossiers qu'offrent les poteries de Bellême.

— M. A. Cavaren, membre de la Société française d'archéologie à Castres, a fait paraître sa Carte archéologique du département du Tarn : l'auteur a adopté les mêmes divisions que M. l'abbé Cochet pour la Carte de la Seine-Inférieure, c'est-à-dire l'époque anté-historique, l'époque gauloise, l'époque romaine et l'époque franque ; au moyen de couleurs différentes, les signes qui se rapportent aux monuments de ces trois grandes époques sont nettement distincts; l'exécution de la Carte est d'ailleurs très-satisfaisante. Rien n'est plus digne d'être encouragé que de semblables essais, qui font embrasser d'un coup-d'œil les grands horizons de l'histoire.

— Le livre que vient de publier M. Meynier sur les anciens chemins de Marseille est un livre à étudier par tous ceux qui s'occupent de recherches dans cette partie du département des Bouches-du-Rhône ; c'est un travail qui a demandé de longues recherches et qui jette de vives lumières sur la topographie ancienne de Marseille (1).

— M. Janvier, auteur de recherches très-estimées à Amiens, et qui remplissait les fonctions de secrétaire de la section d'ar-

(1) Marseille, 1867, 1 beau volume in-8° de 152 pages.

chéologie du Congrès scientifique de France, a publié il y a déjà trois ans un volume in-4° sur la légende de sainte Ulphe. Suivant l'auteur de la *Vie* de saint Wulfrand, Ulphe naquit au VIIe siècle près de Boves. En publiant la légende de cette sainte, M. Janvier annonce qu'elle est un fragment de l'histoire inédite de Boves. Nous désirons que cette histoire soit publiée et nous nous étonnons que le château de Boves et son histoire n'aient pas attiré jusqu'ici l'attention de la Société des Antiquaires de Picardie. En attendant le livre de M. Janvier, le *Bulletin monumental* donnera prochainement un très-intéressant article de M. de Dion sur le siége de Boves par Philippe-Auguste.

— La Société des Antiquaires de Normandie a fait exhumer à Bougy une série de sarcophages de pierre qui paraissent appartenir à une époque antérieure au XIe siècle et qui étaient rangés en ligne. Ces explorations offrent toujours un grand intérêt, car on sait peu de chose de la géographie rurale à cette époque reculée.

— La *Semaine religieuse* du diocèse de Bayeux, dirigée par M. Marie, continue de publier quelques articles d'archéologie et d'histoire. Le dernier numéro contenait un article très-intéressant de M. l'abbé Le Cointe, sur des fouilles et des découvertes de sépultures dans la campagne où eut lieu la *bataille du Val-des-Dunes*, en 1047. On peut rapprocher cet article des détails que j'avais donnés moi-même sur cette bataille dans le t. IIe de ma *Statistique monumentale du Calvados*, p. 86-129. Il est certain qu'on avait trouvé déjà, à diverses époques, des débris de sépultures dans le quartier nouvellement exploré (V. l'article SECQUEVILLE dans la *Statistique*, p. 129). Il est important de noter avec soin toutes les découvertes ultérieures qui pourront être faites.

— Le *Registre genevois* ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312, est un beau volume in-4° plein de documents précieux, publié dernièrement par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; il est accompagné de cartes et de tableaux et comprend 542 pages. C'est une publication qui fait honneur à la Société.

— Si j'en crois certains bruits répandus au Congrès d'Amiens, la Société des Antiquaires de la Morinie s'endormirait un peu à l'heure qu'il est : j'ignore si ce fait est vrai, toujours est-il que nous n'avons vu au Congrès d'Amiens aucun membre résidant de cette Compagnie et que la Société n'a pas encore publié le catalogue du musée d'antiquités de St-Omer. Les Sociétés savantes d'Arras n'étaient pas représentées non plus au Congrès scientifique de cette année.

— Notre savant confrère, M. R. Bordeaux, s'exprimait ainsi dans la revue que publie M. l'abbé Decorde sous le titre de *Magasin normand :*

« Mauvaise nouvelle pour les amis des arts ! Sous prétexte « d'élargir les abords de la cathédrale de Chartres, il est question « d'abattre la remarquable salle de l'Hôtel-Dieu, dite *salle « St-Cosme.* C'est un monument précieux de la première moitié « du XIIIe siècle, du même style d'architecture que la cathé- « drale elle-même. Les dimensions de cet édifice gothique, qui « est une des curiosités les plus intéressantes de Chartres, sont « d'environ 36 mètres de long sur 13 mètres de large : deux « rangs de colonnes à chapiteaux précieusement sculptés le « partagent en trois nefs. Croirait-on qu'à Chartres il y a une « *Société archéologique*, et que cette Société s'est mise préci- « sément à la tête de la souscription organisée pour jeter la « cathédrale sur une grande place toute nue ? L'exemple d'Or- « léans, où l'on a abattu l'Hôtel-Dieu, malgré les réclamations « des amis de nos vieux monuments et les protestations élo- « quentes de M. de Montalembert, pour arriver à isoler la « cathédrale de la façon la plus pitoyable, va donc être suivi à « Chartres. Tant pis ! tant pis surtout pour la Société archéolo- « gique d'Eure-et-Loir !

« Mais espérons que cette Société va se raviser, et qu'après « nouvel examen elle voudra justifier son titre en s'occupant « d'autre chose que de recueillir des pots cassés et des éclats de « silex, prétendus instruments des époques primitives de l'hu- « manité Les archéologues de Chartres ne peuvent appuyer les « plans des démolisseurs. La Société archéologique d'Angers,

« qui vient par son attitude patriotique de sauver les statues des « Plantagenets, a donné à la Société de Chartres un noble « exemple à suivre. L'affaire de la salle gothique de Chartres ne « peut manquer de faire du bruit à son tour. »

— Ceci nous remet à la mémoire l'intéressant travail de M. Paul Durand sur le monument dont vient de parler M. Bordeaux :

« Ce monument, dit M. Paul Durand, que possède encore « aujourd'hui presque intact la ville de Chartres, est une grande « salle faisant partie de l'Hôtel-Dieu actuel et portant le nom « de St-Cosme. C'est un édifice très-ancien et fort intéressant; « mais, comme l'accès n'en est pas ouvert au public, un petit « nombre de personnes le connaissent, un plus petit nombre « encore savent l'apprécier. »

« Il se compose d'une vaste salle fort semblable à une église, « car deux rangs de colonnes et de piliers la partagent en trois « nefs. Ses dimensions sont d'environ 36 mètres de long sur 13 « mètres de large. Un plafond moderne en plâtre a remplacé « l'ancien, qui probablement était en bois. Ce plafond recouvre « la plus grande partie de la salle ; mais les trois divisions de « la dernière travée du côté de l'est ont des voûtes en pierre, « munies de nervures et de clefs sculptées. Dans cette partie, « les chapiteaux des colonnes sont renforcés d'une sorte d'ap- « pendice en forme de large console, où viennent reposer les « nervures des voûtes. De plus, on remarque sur ces parties « en encorbellement des sculptures curieuses ; ce sont de ces « sujets symboliques si fort en faveur au Moyen-Age : d'un côté, « une portion du combat des vertus et des vices : c'est la Cha- « rité mise en opposition avec l'Avarice, et l'Espérance foulant « aux pieds le Désespoir qui se perce le sein avec un glaive. « Du côté opposé à ces personnifications, on voit le buste de « Jésus-Christ bénissant le monde, et l'Agneau de Dieu, entourés « des symboles évangéliques : l'Ange, l'Aigle, le Lion et le Bœuf « ailés. Tous les chapiteaux sont ornés de feuilles recourbées « en forme de crochets ou de crosses végétales. Le style de ces « sculptures et les détails de la construction nous font recon-

« naître ici un monument de la première moitié du XIIIe siècle.
« Je parle seulement de l'ensemble du vaisseau : il est facile de
« distinguer les portions qui ont été remaniées à diverses
« époques.—Au-dessus de cette salle sont les combles, couvrant,
« avec une robuste et solide charpente, un espace aussi vaste
« qu'une halle. Tel qu'il est encore en ce moment, cet édifice,
« d'un style simple et sévère, nous paraît mériter l'attention
« des artistes et des amateurs, et sa conservation est fort dési-
« rable. C'est donc avec un étonnement extrême que j'ai appris
« qu'il était question de le démolir. »

Après la lecture du mémoire dont nous ne faisons que citer une page, la discussion s'est établie au sein de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

« Différentes propositions tendant à ce qu'il soit demandé
« que la démolition soit ajournée : 1° sans conditions ; 2° jus-
« qu'à ce que l'on ait pris l'avis des personnes connues comme
« étant le plus versées dans la science archéologique ; ou à ce
« que la Société exprime le regret qu'un monument important
« au double point de vue de l'art et de la science ne puisse
« être conservé, et en même temps se mettre en mesure d'en
« garder le souvenir par des dessins et des photographies, ayant
« été écartées, l'assemblée, tout en votant des remercîments à
« l'auteur du mémoire pour son remarquable et consciencieux
« travail, PASSE A L'ORDRE DU JOUR !!!

L'ordre du jour de la Société d'Eure-et-Loir est un événement *vraiment incroyable :* la Société est, nous le pensons, LA SEULE en France qui puisse considérer avec autant *d'indifférence une question aussi grave.*

—En Belgique, M. le baron DE ROISIN professe, au séminaire de Tournay, un cours d'archéologie chrétienne très-savant, dans lequel notre confrère a traité avec un succès complet toutes les questions qui devaient trouver place dans son enseignement. M. le baron de Roisin avait fait déjà plusieurs cours à Trèves et à Bruxelles, et la Société française d'archéologie vient de décider qu'une médaille lui serait décernée en son nom au Congrès international d'Anvers, le 25 août.

— Dans une autre ville de Belgique, à Liége, M. Leroy, auquel nous devons déjà la traduction de plusieurs grands ouvrages anglais et allemands sur l'architecture, vient de publier (1867) (1) *un Glossaire de termes techniques d'architecture gothique composé en anglais*, par M. J. Wilson. Cette traduction, fort bien rendue comme toutes celles de M. Leroy, qui fait partie de l'Institut des provinces, ne pouvait que reproduire les articles du glossaire anglais. Or, celui-ci est très-incomplet et ne donne qu'une partie des mots qui forment la nomenclature actuelle ; on pourrait doubler facilement ce Glossaire, sans le rendre complet pour la France.

— M. SABATTIER, membre de la Société française d'archéologie à Aix, fait en ce moment une tournée en Corse et vient d'y constituer un Comité qui pourra propager la Société dans ce département où la Compagnie était peu connue. Ces nouveaux membres sont :

MM. KOZIOVOWIG, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Ajaccio.
L'abbé MAESTICALI, curé à Sollacoro.
GUELFACCI, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bastia.
L'abbé VENTURINI, aumônier du Pénitencier, à Aleria.

— M. l'abbé L. VINAS, l'habile président des assises scientifiques de la Narbonnaise occidentale, vient de faire paraître le compte-rendu de la session tenue à Lodève en 1866. C'est une brochure bien remplie qui peut être considérée comme un modèle pour les publications de ce genre : M. Vinas avait parfaitement compris ce que doivent être des assises scientifiques, il n'avait pas donné à la réunion des proportions exagérées, il n'avait pas fait un congrès général d'une réunion qui doit être limitée dans ses études à la région qu'elle représente. Sous ce rapport, il avait mieux suivi que quelques autres présidents d'assises les instructions de l'Institut des provinces, et on doit lui en savoir gré et présenter son volume comme un modèle pour les présidents d'assises qui auront

(1) Paris, librairie polytechnique de J. Baudry, 15, rue des Saints-Pères, — et à Liége.

ultérieurement à publier le compte-rendu des travaux de ces assemblées.

DE CAUMONT.

Iscrizioni delle chiese e d'altri edificii di Roma, dal secolo XI° fino cei giorni nostri, raccolte e publicate da VINCENZO FORCELLA. *Roma Tipografia delle Scienze matematiche fisiche, Via Lata, n° 211, A.*, grand in-4°. — Dans cet ouvrage, un jeune érudit, M. Forcella, se propose, ainsi qu'on peut le voir par le titre ci-dessus rapporté, de recueillir en un seul corps toutes les inscriptions appartenant aux églises et à d'autres édifices de Rome, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours. Nous disons *appartenant*, car M. Forcella ne se borne pas à reproduire, avec une scrupuleuse exactitude graphique, les inscriptions qui se trouvent encore sur place, mais il nous donne aussi celles qui, ayant été détruites ou perdues, se lisent encore dans les nombreux recueils épigraphiques imprimés ou manuscrits, possédés par des archives ou des bibliothèques de Rome. Ces inscriptions, distribuées par séries selon le nombre des églises ou des édifices auxquels elles se rapportent, sont disposées dans chaque série par ordre chronologique. Des notes aussi brèves que possible au bas de chaque inscription font connaître son placement actuel, ou bien la source d'où elle a été tirée, et indiquent aussi si elle est inédite, ou dans quel ouvrage elle se trouve publiée.

Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour se convaincre de l'immense intérêt que ce recueil renferme au point de vue de l'histoire ecclésiastique, de la biographie universelle et du style lapidaire. Centre resplendissant de la catholicité, Rome a vu et voit encore dans son sein une foule des plus hauts dignitaires ecclésiastiques et d'illustres personnages étrangers, dont plusieurs, par élection ou par hasard, ont laissé ici leurs dépouilles mortelles. A côté des tombeaux des papes et des souverains, ou d'inscriptions qui rappellent quelque action éclatante de leur vie, on admire par centaines les tombeaux ou les monuments des cardinaux, évêques, prélats, princes,

ambassadeurs, savants, jurisconsultes, artistes et autres notabilités historiques. Toutes ces inscriptions qui nous donnent la date exacte de leur décès, en même temps qu'elles font connaître en peu de mots les principaux traits de leur vie, sont aussi très-intéressantes du côté de la littérature, quelle que soit l'époque à laquelle elles se rapportent. Nous remarquons dans celles des XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, une rude simplicité et des particularités de style, d'ailleurs, peu fréquentes. Au XV[e] siècle le style se relève, et, arrivé au faîte de sa grandeur dans le siècle suivant, nous offre de véritables modèles du genre. Il se ressent de la splendeur de la Cour romaine à cette époque, et on y découvre la plume classique des célèbres érudits du temps. Ensuite, si un siècle moins heureux s'est écoulé pour ce genre d'études, il n'en est pas moins vrai qu'elles atteignirent leur plus haut degré de perfection, grâce au célèbre épigraphiste, Étienne-Antoine Morcelli, né à Chiari en Lombardie en 1737 et mort en 1821, qui, ayant passé à Rome une grande partie de sa vie, a composé, dans cette ville, un nombre considérable d'inscriptions. Ses traces ont été suivies heureusement par une quantité de latinistes distingués, parmi lesquels nous nous bornerons à citer les illustres prélats, Joseph Gasperini et Gabriel Laureani, auteurs d'un grand nombre d'inscriptions, dont le goût et l'élégance rappellent les plus beaux temps de la littérature latine.

Ainsi que nous l'avons exprimé plus haut, ce ne sont pas les Romains seulement, ou les Italiens, en général, qui doivent s'intéresser à ce recueil, même si on ne le regarde que du côté national de chaque peuple. En effet, après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur les cahiers relatifs au Capitole, édifice romain et municipal plus que tout autre, nous y avons cependant remarqué plusieurs inscriptions qui se rapportent à des étrangers. Telles sont, par exemple (p. 25, n° 1), une inscription qui rappelle le don d'un char, fait par Frédéric II d'Hohenstaufen au Sénat de Rome ; une autre, de 1481 (p. 28, n° 20), perdue aujourd'hui, se lisait sous la statue de Charles d'Anjou. Ainsi, à différentes époques, on peut

voir des inscriptions qui rappellent les voyages faits à Rome ou d'autres exploits d'Henri IV (p. 48, n° 104; a. 1598); de Chrétien, fils de Frédéric-Auguste III, de Pologne (p. 81, n° 242; a. 1738); de l'Empereur d'Autriche et de son frère, de Joseph Ier de Portugal, et de Marie Walburg, électrice de Saxe (p. 86, nos 263, 265, 266: a. 1759, 1770, 1772); de Charles-Théodore, comte palatin du Rhin et électeur de Maximilien, et Marie Christine, fils de François Ier d'Autriche, et Albert de Saxe, époux de Marie-Christine (p. 87, nos 267, 268; a. 1775, 1776); de Marie-Amélie, sœur de l'empereur Joseph et de Gustave, fils de Frédéric de Suède (p. 88, n° 270; a. 1783-1784), et de François Ier d'Autriche (p. 91, n° 284, a. 1819). Les artistes étrangers n'y manquent pas aussi, tels que Jean Winkelmann, Joseph Swee et Angélique Kauffmann (p. 100, n° 348; p. 102, nos 363 et 364). En descendant du Capitole, nous venons d'entrer à peine dans l'église de Ste-Marie *in Ara Cœli*, et nous y remarquons déjà (p. 117, n° 411; p. 118, n° 412; p. 418) trois inscriptions des années 1271, 1298 et 1300, dans l'une desquelles est mentionné le roi Charles, une autre nous rappelle le roi d'Angleterre, et la troisième, en français, est consacrée à *Jehans Vaillant de Saci*. Les tombeaux de plusieurs autres personnages illustres et guerriers étrangers seront publiés dans le cahier qui est sous presse (nos 433, 434, 435, 500, 501, 607, 509).

Nous félicitons M. Forcella qui a su aborder, avec une patience inébranlable et une érudition non vulgaire, la publication d'un recueil auquel la jeunesse et la bonne volonté de son auteur ajouteront certainement un nouveau prix. Les savants et les amateurs des bonnes études doivent d'autant plus s'en réjouir, que malheureusement dans ce siècle, à part quelques honorables exceptions, la rédaction de ces sortes d'ouvrages est devenue aussi rare qu'elle était fréquente dans le XVIIIe siècle, surtout par l'œuvre des membres du clergé régulier. Aussi, nous sommes convaincu que le secours et l'encouragement des savants de tous les pays ne devront pas faire défaut à M. Forcella, et nous croyons que, pour la nature même de son ouvrage, au-

cune des bibliothèques publiques les plus célèbres ne saurait manquer de s'y abonner (1). Henri NARDUCCI.

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. le baron Pattu de Saint-Vincent, membre de la Société française d'archéologie.*—M. le baron Pattu de Saint-Vincent vient de mourir à son château, près Mortagne (Orne), à l'âge de 66 ans Ce fut un de ceux qui inaugurèrent avec nous, en 1824, l'impulsion donnée aux études archéologiques : il ne tarda pas à entreprendre la description des monuments du Perche et du comté d'Alençon, ouvrage qui parut avant 1830, accompagné de lithographies exécutées par M. Duplat.

Quelques années après, M. de Saint-Vincent, qui avait entrepris divers voyages et visité l'Italie, obtint une médaille d'or de l'Académie des Inscriptions, pour ses recherches sur la musique du moyen-âge et le chant grégorien. M. de Saint-Vincent possédait une fortune considérable et n'avait point eu d'enfants de son mariage. Il était chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire.

DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Boudant, sous-directeur de l'Institut des provinces et inspecteur divisionnaire de la Société

(1) Ne pouvant d'abord déterminer le nombre précis des volumes qui composeront ce recueil, M. Forcella assure cependant, dans un programme qu'il a publié en italien et en français, que le nombre de ces volumes ne sera pas supérieur à dix, ni inférieur à huit. Chaque volume aura 36 feuilles environ et sera publié par livraisons mensuelles. Le prix de chaque feuille est de 50 centimes. Fidèle à sa promesse, M. Forcella a déjà publié, en cinq livraisons, 15 feuilles du premier volume de son ouvrage, livraisons qui renferment les inscriptions du Capitole et une partie de celles de l'église de Ste-Marie *in Ara Cœli.* Suivront de près celles des églises de Ste-Marie-sur-Minerve, de Ste-Marie-du-Peuple et de Ste-Marie *ad Martyres*, l'ancien Panthéon. Sur la couverture de chaque volume, sera indiqué le contenu du suivant. Une table générale sera placée à la fin de chaque volume. Les abonnements se reçoivent à Rome, à l'imprimerie des sciences mathématiques et physiques, Via Lata, n° 211 A, chez M. Spithover, libraire, place d'Espagne, et à Paris, chez M. Durand, rue Cujas, n° 7.

française d'archéologie. — L'Institut des provinces et la Société française d'archéologie viennent de faire une perte immense dans la personne de M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle (Allier).

M. Boudant était né à Ussel (Allier), le 26 octobre 1808. Il fut ordonné prêtre à Moulins, le 5 juin 1832, après avoir fait son cours de théologie à St-Sulpice de Paris, il a publié les ouvrages suivants :

1° Les *Chants du chœur.* C'est un recueil de morceaux lyriques pour toutes les solennités de l'année, les fêtes de la Sainte-Vierge et les divers exercices des maisons d'éducation. Cet ouvrage, contenant 366 pages, a été approuvé par plusieurs archevêques et évêques. 1 vol. in-18, 3ᵉ édition entièrement refondue et améliorée par l'auteur. Moulins, Desrosiers, 1843. Prix : 1 fr. 50 ;

Cahier de musique pour les Chants du chœur, renfermant 48 airs à plusieurs voix, avec accompagnement d'orgue, piano, basson, composés par les meilleurs artistes, 2ᵉ édition, améliorée par l'auteur. Moulins, Desrosiers, 1 vol. in-8° de 32 pages, 1843. Prix : 5 fr.

Le *Mausolée chrétien*, histoire, neuvaine et office des Sᵗᵉˢ-Reliques de Chantelle, 1 vol. in-32 de 156 pages, approuvé par Mgʳ de Pons, évêque de Moulins, 1843. Moulins, Desrosiers. Prix : 60 cent.

La *Bergère de Villefranche,* ou Légende de sainte Thorette, avec une introduction sur les devoirs et une conclusion sur les vertus des domestiques, 1 vol. in-24 de 72 pages, approuvé par plusieurs évêques, 1858. Moulins, Desrosiers. Prix : 1 fr. Ouvrage publié pour la restauration de l'église des Dames Bénédictines de Chantelle.

Souvenir de la châtellenie d'Ussel en Bourbonnais, 1858. Brochure in-8° de 56 pages, Moulins, Desrosiers. Prix : 1 fr. Pour l'établissement, à Ussel, d'une école et d'un ouvroir de jeunes filles

Abbaye de Neufontaines, broch. in-8° de 44 pages, 1858. Moulins, Desrosiers. Prix : 2 fr.

Histoire de Chantelle, 1 vol. in-4° de 264 pages, avec 9 planches et vignettes, 1862. Moulins, Desrosiers. Prix : 20 fr.

« Le talent avec lequel cet ouvrage est conçu et écrit en fait une de nos publications de province les plus remarquables. Il rappelle avec bonheur, a dit M. Villemain, nos origines locales. »

Cet ouvrage, publié au profit de l'hôpital cantonal de Chantelle dont M. l'abbé Boudant est un des principaux fondateurs, a obtenu le prix du Conseil général de l'Allier, valeur : 779 fr. et une médaille en vermeil, au Congrès scientifique de Bordeaux.

Histoire de la ville, du château et de l'abbaye d'Ebreuil, 1 vol. in-4° de 64 pages, avec 7 planches et vignettes, 1865. Moulins, Desrosiers. Prix : 10 fr.

Cet ouvrage a mérité, en 1866, au Congrès de Senlis, une médaille en argent.

M. l'abbé Boudant a collaboré à *L'Art en province*, il a écrit dans plusieurs journaux, dans les feuilles du département, dans quelques Revues, et le *Bulletin* de la Société d'Émulation de l'Allier. Il a publié, dans divers recueils, des articles de fond et des notices historiques qui ont été plus tard sensiblement augmentées et converties en brochures in-8°. On les trouve chez Desrosiers, imprimeur, à Moulins : *Notice historique sur le général du génie Moriot*, grand écuyer de la couronne de Westphalie ; *Biographie du docteur Gardien*, professeur d'accouchement, à Paris ; *Un épisode des guerres de religion*, ou ruine d'une ancienne ville d'Ecoles ; *ancien fief de Buchepot ; Souvenirs de voyages*, etc.

M. l'abbé Boudant, nommé, en 1839, curé-doyen de Chantelle, chef-lieu de canton tout voisin de son pays natal, a été, en 1848, élevé à la dignité de chanoine honoraire de la cathédrale de Moulins.

Il appartenait à plusieurs sociétés savantes ; il avait été récemment nommé sous-directeur de l'Institut des provinces et président des assises scientifiques du Bourbonnais.

Il était aussi inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. Ce laborieux ecclésiastique a assisté à plusieurs congrès, à Bourges, Clermont-Ferrand, Nevers, Moulins, Bordeaux. Il avait été nommé secrétaire ou président dans plusieurs de ces réunions. Le *Bulletin monumental* a parlé à

diverses reprises du talent de parole de M. Boudant, de son instruction profonde et variée, de son caractère aimable.

M. l'abbé Boudant a dirigé les assises scientifiques du Bourbonnais, tenues en novembre 1866, à l'Hôtel-de-Ville de Moulins. Près de 300 membres ont pris part à cette réunion, la plus nombreuse et la plus importante en ce genre qui ait eu lieu jusqu'à ce jour. M. Boudant venait de publier le beau volume qui renferme les mémoires et les discussions qui ont occupé cette assemblée, quand la mort l'a frappé. Jamais perte n'a été plus douloureuse pour le pays. On va ériger un monument à sa mémoire. La Société française d'archéologie s'est empressée de voter 200 fr. pour sa souscription. DE CAUMONT.

Mort de M. Raynaud, membre de l'Institut, officier de la Légion-d'Honneur, un des conservateurs de la Bibliothèque impériale.—Les journaux nous apprennent la mort de M. Raynaud, professeur d'arabe à l'École des langues orientales. Il était né à Lambesc (Bouches-du-Rhône), en 1795. M. Raynaud avait assisté à plusieurs réunions du Congrès des délégués dirigé par l'Institut des provinces, et à une session du Congrès scientifique de France. Il était auteur d'un grand nombre de dissertations et de traductions dont la liste serait trop longue à reproduire ici. M. Raynaud revenait de la Bibliothèque impériale quand il a été pris subitement de douleurs assez vives; il est mort dans la voiture qui le ramenait chez lui.

Le 23 avril, M. Raynaud assistait au banquet offert par M. de Caumont au Congrès des délégués des Sociétés savantes, et sa santé paraissait satisfaisante. D. Y.

Mort de M. le comte de Varax, de l'Institut des provinces. — M. le comte de Varax, de Saône-et-Loire, vient d'être enlevé très-jeune encore. M. de Varax, docteur en droit et docteur ès-lettres de la Faculté de Toulouse, avait fait des études solides et brillantes. Après le Congrès de St-Étienne où il tint la plume (1862), il fut désigné comme un des secrétaires du Congrès de la rue Bonaparte et, plus tard, nommé de l'Institut des provinces, compagnie à laquelle il avait adressé plusieurs de ses ouvrages imprimés. M. de Varax était chevalier de l'ordre de Pie IX. DE CAUMONT.

LETTRE ADRESSÉE A M. DE CAUMONT

SUR

UNE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

EN TOURAINE ET EN POITOU,

PAR M. DE COUGNY,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.



MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

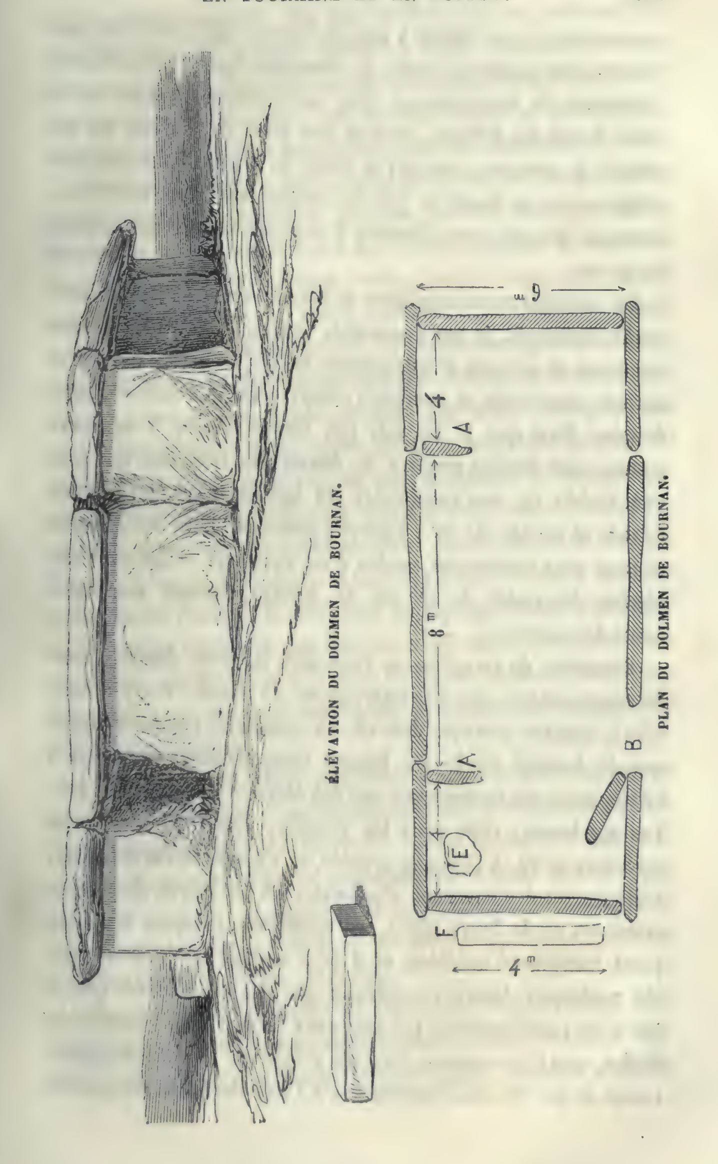
En attendant que le retour de la belle saison me permît d'entreprendre mes excursions à travers la Touraine et le Poitou, je commençai à la fin de l'automne dernier quelques explorations dans un rayon plus rapproché. C'est de ces explorations que je viens vous rendre compte aujourd'hui, vous les offrant pour arrhes, et vous priant de les vouloir bien accepter, quelque minime que soit la valeur de ma petite monnaie.

Dolmen de Bournan.

A deux lieues de Loudun, et sur le territoire du Poitou, se trouve un remarquable dolmen dont l'existence ne m'était connue que depuis peu de temps; je m'y rendis dans le courant de novembre dernier, et j'en fis le dessin et le plan que j'ai l'honneur de vous adresser. Bien que fort imparfaits,

ces deux croquis pourront vous donner une idée de ce curieux monument des âges anté-historiques. Ce dolmen est situé sur la commune de Bournan et quasi sur la ligne séparative des anciennes provinces de Poitou, de Touraine et d'Anjou. On le nomme la Pierre-Folle, et il a donné son nom à un petit manoir, au milieu de la cour duquel il est renfermé. Sa longueur totale est de 45 pieds et sa largeur de 18. Il se compose de trois chambres séparées entre elles par deux pierres plates A A posées sur champ. La chambre du milieu a 21 pieds; chacune des chambres latérales en a 12. L'entrée se trouve du côté du nord ; elle est indiquée par la lettre B. Ce dolmen, comme la plupart des monuments analogues, est orienté est et ouest. D'où vient cet usage ? Ne dirait-on pas comme un souvenir des promesses faites aux hommes dès les premiers âges du monde, comme une faible lueur des traditions conservées à travers les migrations des peuples ? Dans sa dernière demeure, le vieux Celte veut tourner ses regards éteints vers l'Orient pour y voir, au jour promis, se lever la céleste lumière.

Mais, Monsieur le Directeur, le dolmen de la Pierre-Folle a quelque chose de bien plus remarquable, suivant moi, que ses vastes proportions. Je ne vous aurais même pas signalé ce monument, si je n'y avais rencontré une particularité qui le distingue des monuments du même genre, de ceux du moins que je connais. A l'est du dolmen et au pied de la paroi qui le ferme de ce côté, gît, couché sur le sol, un énorme cube de grès, aux arêtes presque vives et d'une forme parfaitement régulière. Ce monolithe, indiqué par la lettre F, a 12 pieds de long sur une épaisseur de 2 pieds environ sur chaque face. Un bloc semblable, et qui me paraît en être un morceau détaché, se trouve à l'entrée de la chambre sépulcrale ; il a 9 pieds de long et sert dans ce moment à soutenir la pierre de recouvrement, légèrement affaissée. La personne qui m'ac-



ÉLÉVATION DU DOLMEN DE BOURNAN.

PLAN DU DOLMEN DE BOURNAN.

compagnait et qui habite à peu de distance de là, m'a dit que, d'après une tradition locale, le monolithe que je viens d'avoir l'honneur de vous décrire était anciennement placé sur la plate-forme du dolmen, comme une sorte de peulvan. Ce qui semble le prouver, c'est qu'au point E, j'ai reconnu une entaille carrée, profonde de 15 à 20 centimètres, large de 0,70 c. environ, qui m'a paru destinée à recevoir la base de l'aiguille de pierre.

En étudiant cette singulière pyramide, en observant ses arêtes si régulières, je me demandais comment on avait pu, sans employer le secours d'instruments de fer, équarrir ce bloc et obtenir cette taille si parfaite ; c'était pour moi une véritable énigme. Bien que je ne sois pas encore arrivé à admettre comme une donnée positive la distinction tranchée que l'on veut établir de nos jours entre un âge de pierre, un âge de bronze et un âge de fer , j'admets pourtant, pour les dolmens et pour tout monument revêtu d'un caractère religieux, l'exclusion des outils de fer ou de bronze comme complètement démontrée.

Toutefois, de ce qu'on ne rencontre dans les dolmens parfaitement intacts que des instruments de pierre : haches, couteaux, pointes acérées, doit-on en conclure rigoureusement que le bronze ou le fer fussent complètement inconnus à l'époque où ces monuments ont été élevés ? Je ne le crois pas. Les tombeaux, chez tous les peuples, ont toujours eu un caractère sacré. A l'époque reculée où s'élevaient les dolmens, à l'imitation des cavernes sépulcrales où les patriarches déposaient les os de leurs pères, les traditions antiques n'étaient point totalement oubliées, et il peut se faire que l'on ne voulût renfermer dans les tombeaux que des instruments que le fer n'eût point souillés. Les couteaux de pierre, les pointes de flèche, que l'on suppose être les armes du défunt, ne pourraient-ils pas être les instruments à l'aide desquels ses parents

et ses amis se seraient fait des incisions en son honneur, ou en l'honneur de quelque divinité ; usage répandu, comme chacun sait, chez le peuple de Dieu et chez les peuples voisins ? Lucien nous dit, du reste, que les mutilations se pratiquaient dans tout l'Orient, lors des cérémonies des funérailles.

Quant aux haches de pierre, quel qu'ait été leur usage, armes ou instruments de sacrifice, je crois qu'elles avaient dans le dolmen la même signification que l'*ascia* dans le tombeau du Romain ou du Gallo-Romain : elles étaient l'expression d'une même pensée. L'une et l'autre, revêtues d'un caractère sacré, imprimaient le même caractère au monument qui les renfermait ou sur lequel elles étaient figurées. Je crois fermement que l'*ascia* n'est qu'une hache, comme son nom l'indique, sous une autre forme et d'une autre matière, et qu'elle procède de la hache de pierre dont elle est une imitation. L'analogie est tellement frappante, la filiation tellement évidente à mes yeux, qu'elles se servent en quelque sorte d'interprétation l'une à l'autre. L'*ascia* m'explique la hache, comme la hache m'a fait comprendre l'*ascia* ; toutes deux appliquées à des tombeaux d'une même région, à des époques différentes. Le monument de pierre vierge est muet, mais le cippe funéraire porte une inscription qui me rend intelligible le mystérieux langage du *tumulus* celtique.

La formule *Sub ascia dedicavit* emporte d'elle-même la pensée, l'expression d'une dédicace, d'une consécration, d'une invocation qui place le monument où elle est inscrite sous une protection surnaturelle. Le mot dédicace ne peut signifier que cela : *Deo dicare* ; et autant qu'il m'est donné de comprendre l'esprit de la langue latine, il me semble qu'on ne peut le prendre dans une autre acception.

Une observation encore : on rencontre fréquemment dans les chartes du moyen-âge, cette formule : *Per cultellum, cultello super altare deposito,* comme gage, comme symbole

sensible d'un engagement moral ; ne pourrait-on pas y voir une filiation éloignée, mais reconnaissable encore, du caractère sacré imprimé aux couteaux de pierre, et aussi peut-être à la hache et à l'*ascia* ?

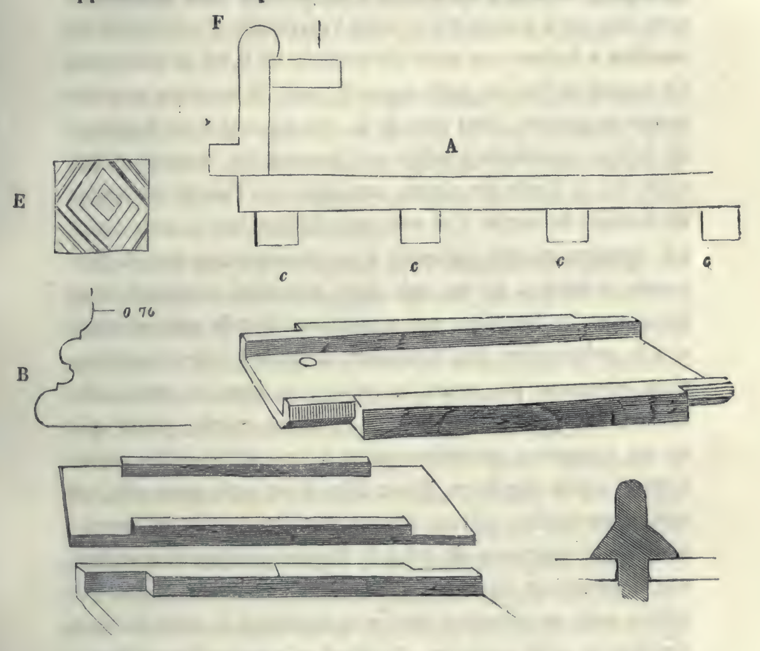
Vous me pardonnerez, Monsieur et cher Directeur, d'être rentré incidemment dans cette éternelle question de l'*ascia* à propos de la hache des tombeaux de pierre vierge. Établissant dans mon esprit une relation étroite entre les deux instruments, je n'ai pu, voulant parler de l'un, ne pas dire un mot de l'autre.

Monument gallo-romain de Candes.

La découverte du monument gallo-romain de Candes remonte déjà à plusieurs années. En 1862, s'il vous en souvient, les membres du Congrès archéologique de Saumur purent, en revenant de leur excursion à Chinon, jeter en passant un coup-d'œil rapide sur les substructions mises à nu par suite des fouilles exécutées par M. Cailleau dans le parc de son château. La Société archéologique de Touraine a fait depuis cette époque quelques travaux de déblaiement, mais les travaux ont été malheureusement abandonnés avant qu'on fût arrivé à un résultat positif, c'est-à-dire à un résultat qui permît de fixer la nature et la destination du monument découvert par M. Cailleau.

Les premières substructions mises au jour se composent de la partie antérieure de l'édifice située à l'ouest, je l'ai indiquée par la lettre A. Ces substructions consistent en un mur de petit appareil avec chaînes de briques, haut d'un mètre environ. Chaque pierre d'appareil porte, sur son parement extérieur, une sorte de losange ou plutôt plusieurs losanges concentriques formés par des rainures parallèles E. Ces rainures, je le pense, avaient pour but de rendre plus adhérent

l'enduit appliqué sur les pierres. Ce qui me le fait croire, c'est que j'ai trouvé des fragments de mortier portant l'empreinte de ces dessins. Le mur est épais de 0,70 c. Il est muni, à sa face extérieure, d'appendices carrés ressemblant à des contreforts *c c c c*, et ayant de chaque côté 0,90 c. d'épaisseur. Ces appendices sont espacés de 3 mètres en 3 mètres. Étaient-ce



réellement des contreforts ; étaient-ce des socles destinés à recevoir des colonnes ? Je ne saurais le dire. Bien que je n'aie indiqué sur le plan que quatre de ces petits murs, il en existe cinq cependant, ce qui donne une longueur totale de 16 mètres 60 c. aux substructions découvertes jusqu'à ce jour. A partir de cette limite, le mur principal disparaît, quoiqu'il dût avoir en totalité une étendue de 60 mètres, comme l'indique une

fondation d'appareil cyclopéen que l'on a rencontrée à cette distance, non sur la même ligne, mais du côté opposé et parallèle. Cette fondation, qui a toute l'apparence d'un arêtier, permettrait de fixer la largeur du monument à 30 mètres.

Du côté de l'ouest et formant retour d'équerre avec le mur dont je vous ai parlé tout d'abord, se trouve un autre petit mur long de 4 mètres 60 c., dont l'extrémité F s'arrondit de manière à former une sorte de tambour de 0,90 de diamètre. Ce massif est bâti en petit appareil, mais il ne reste que les assises de pierres. Tout près de là, j'ai rencontré un fragment de brique semblable à celles qui forment les cordons et qui avait été, à l'aide du ciseau, arrondie vers l'un de ses angles en fraction de cercle. J'ai posé cette brique sur le socle C, et j'ai reconnu qu'elle s'adaptait à sa circonférence avec la plus grande précision. Je me suis alors demandé comment il se faisait que les Romains, qui apportaient tant de soin au choix et à la préparation des matériaux destinés à leurs constructions, n'eussent pas, avant la cuisson et dans la pâte molle encore, fait donner à ces briques la forme exigée, plutôt que de les soumettre postérieurement à une taille sèche, moins nette et moins régulière. Il eût fallu, il est vrai, pour cela, un calibre particulier suivant chaque diamètre ; mais un monument de l'importance de celui de Candes méritait bien ce travail. Pourrait-on en déduire, Monsieur le Directeur, que cet édifice avait un caractère privé et non public? Je vous soumets timidement cette question. Ce détail m'a prouvé toutefois que cette partie de muraille était recouverte d'un enduit. La base de colonne indiquée à la lettre B, et qui a été trouvée à peu de distance, était-elle posée sur le socle? Je serais tenté de le croire, vu le rapport existant entre leurs diamètres respectifs.

Puisque je parle ici de cette magnifique base d'un profil si pur, je ne dois pas omettre une observation d'une certaine im-

portance. Cette base qui, comme il est facile de le reconnaître à la régularité de ses moulures, a dû être faite au tour, est parfaitement unie jusqu'au listel supérieur, tandis que la partie du fût de la colonne qui y est demeurée adhérente est complètement brute et porte les traces profondes du marteau qui l'a dégrossie. Cette particularité m'a démontré clairement que ce fût devait être recouvert d'un enduit de ciment ou de stuc.

Un autre fût de colonne a été encore rencontré dans les fouilles. Ce fût est cannelé en spirale, et son diamètre, d'un pied seulement environ, annonce qu'elle était placée dans une partie peu élevée de l'édifice, ou dans un endroit où deux ordres se trouvaient superposés.

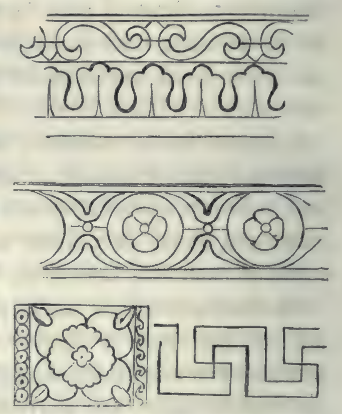
Un détail qui m'a été signalé par l'obligeant M. Cailleau ne doit pas être omis. A l'époque où ont eu lieu les fouilles, on a trouvé en F, à l'extrémité du petit mur qui vient en retour sur celui de façade, une pierre de parement dont la forme et les moulures indiquaient une base de pilastre ; elle était disparue, lors de ma dernière visite aux ruines de Candes.

Il semblerait à première vue, et je crois, Monsieur le Directeur, que vous partagerez mon opinion, il semblerait que l'entrée du monument ou l'une des entrées, s'il y en avait plusieurs, devait être située à cet endroit entre la colonne C et une colonne correspondante placée en regard du côté opposé. Un vaste escalier de 20 mètres de développement devait monter vers un péristyle, dont les dimensions de la colonne que nous connaissons pourraient fournir approximativement l'élévation. Cette hauteur serait de 8 mètres environ jusqu'au sommet du fronton.

Après avoir eu l'honneur de vous décrire, aussi exactement qu'il m'a été possible, l'ensemble du monument tel que les fouilles l'ont révélé jusqu'à ce jour, vous voudrez bien me permettre, Monsieur le Directeur, de vous donner quelques

détails sur les différents objets, fragments de sculpture, médailles, tuiles, poteries, fresques et débris de toute sorte que l'on a rencontrés dans les fouilles.

Nous nous arrêterons d'abord, si vous le voulez bien, à une vaste fosse où sont entassés pêle-mêle, hélas! et sans ordre aucun, de nombreux fragments de frises, des rosaces, des modillons et des corniches. Il m'eût fallu bien du temps et une longue étude pour réussir à recomposer, dans leur ensemble, tous ces morceaux épars que j'avais sous les yeux. J'ai pu toutefois dessiner une rosace, une grecque et deux autres moulures qui vous donneront une idée de ce qu'était l'ornementation du monument de Candes. Quelques-uns de ces débris ont de vastes proportions ; d'autres sont réduits en morceaux. Il est à regretter qu'ils n'aient point été dessinés au moment de leur découverte, et mis à l'abri de toutes dégradations. La terre qui les recouvrait depuis quatorze siècles environ les avait conservés presque intacts ; depuis sept à huit ans qu'ils sont revenus au jour, le salpêtre, l'humidité, la gelée et peut-être les visiteurs les ont cruellement mutilés, ce qui est une perte réelle pour l'étude des arts anciens. Ce qui m'a frappé en observant ces scupltures, c'est l'habile agencement, la mâle exécution des détails, la vigueur du ciseau et l'harmonie du modelé, toujours maintenu dans un juste milieu entre la rudesse de l'ébauche et la mollesse d'un travail trop fini, trop retouché. On voit l'œuvre du ciseau, œuvre du premier jet, sur laquelle l'instrument n'est pas revenu pour



polir et perfectionner. A hauteur, et chacune à leur place respective, ces moulures devaient produire le plus heureux effet. L'ombre et la lumière devaient s'y jouer harmonieusement et donner aux reliefs la puissance voulue. On voit que c'est une œuvre des beaux temps de l'art. Que nous sommes loin, de nos jours, d'arriver à cette perfection dans nos monuments prétendus imités de l'antique !

La fosse commune, où gisent ces débris, est située à 25 mètres du parement extérieur du mur de l'ouest, et à une distance égale à peu près de chacun des murs latéraux. Si, comme c'est à présumer, ces débris ont été enfouis à la place qu'ils occupaient dans le monument détruit, ce serait ici, dans l'hypothèse d'un temple, qu'aurait été l'entrée de la *cella.* L'espace de 20 et quelques mètres, compris entre cette façade et le premier péristyle, aurait été occupé par un pronaos ou par une cour intérieure bordée d'habitations. Je suis amené à penser que des logements devaient se trouver dans cette première enceinte, par la présence en cet endroit de nombreux fragments de tuiles à rebords, provenant sans nul doute d'anciennes toitures.

Un rapport présenté à la Société archéologique de Touraine concluait en faveur d'un temple. L'auteur de ce rapport, se fondant sur un passage de saint Grégoire de Tours, supposait que ce temple était celui qui avait été renversé par saint Martin au IVe siècle. Je n'ai point sous les yeux, dans ce moment, le texte du père de notre histoire, mais je crois me souvenir qu'il y est dit que saint Martin érigea l'église de Candes sur l'emplacement du temple détruit. C'était, du reste, son habitude d'en agir ainsi. J'ai reconnu, près de l'église actuelle, construite comme vous le savez, Monsieur le Directeur, sur le lieu même où mourut l'apôtre des Gaules, j'ai reconnu une ancienne assise de grand appareil formant la fondation d'un mur moderne, et qui pourrait bien être un reste, soit du

temple renversé, soit de ses dépendances : ce mur est au midi et presque vis-à-vis la porte latérale de la basilique. Cette observation n'a point pour but d'écarter complètement l'hypothèse d'un temple ; mais je ne crois pas que notre monument, situé à plus de 500 mètres de l'église, soit celui qui a été détruit par le saint évêque de Tours.

Si, contrairement à l'opinion de la Société archéologique de Touraine, on voulait voir dans ces ruines mystérieuses les restes d'une villa, ce serait dans l'endroit indiqué par les débris que j'ai signalés ; ce serait là qu'aurait été le péristyle de l'atrium et les appartements de l'heureux possesseur de cette délicieuse demeure.

Le vieux Gallo-Romain qui, du pays d'Italie, vint un jour apporter ses dieux lares en cet endroit, pouvait-il choisir un ciel qui lui rappelât mieux le ciel de sa patrie ? Pouvait-il choisir un site plus riant et plus grandiose à la fois ? Au pied du coteau où s'élève sa villa, deux beaux fleuves viennent se rejoindre et marier leurs eaux limpides. Assis sur les degrés de son péristyle ou couché sur le lit de son *triclinium*, il pouvait suivre des yeux le cours paisible de la Loire et de la Vienne séparées ou réunies. Devant lui s'étendent de grasses et plantureuses prairies, soyeuses comme ses tapis de Smyrne ; l'horizon lui est ouvert de tous côtés, aussi loin que son regard peut pénétrer ; sur les coteaux qui l'entourent au midi, mûrissent les grappes dorées qui fournissent un vin généreux, digne de rivaliser avec son vieux Falerne. Heureux Gallo-Romain, à qui la conquête a livré ce beau pays, hâte-toi d'en jouir, parce que bientôt le vaincu comprimé, mais frémissant, viendra dans sa colère et rasera de fond en comble ton riche palais et en laissera à peine pierre sur pierre. La terre le recouvrira et l'ensevelira dans l'oubli, conservant ses débris comme une énigme pour les siècles à venir.

Veuillez, Monsieur et cher Directeur, excuser cet accès

subit et imprévu de lyrisme qui m'a entraîné dans les nuages ; vous allez croire aux effets des fumées du *coteau :* il n'en est rien, je vous le jure : et pour vous le prouver, je vais descendre sur la terre pour y ramasser les débris de tuiles et les fragments de poteries que je désire avoir l'honneur de faire passer sous vos yeux.

Les tuiles à rebords se rencontrent en grande abondance au milieu des ruines de Candes. Beaucoup sont complètement intactes, d'autres peu endommagées, ce qui m'a permis de les étudier tout spécialement, en même temps que leur agencement sur le toit gallo-romain. Je vous demanderai, Monsieur le Directeur, de me permettre d'entrer dans quelques détails qui pourront peut-être intéresser certains lecteurs du *Bulletin monumental*, qui, comme moi, avant le jour où j'ai pu les étudier *de visu*, ne se rendent peut-être pas un compte parfaitement exact de la disposition et du rôle de chaque espèce de tuile sur le toit antique.

Nous rencontrons tout d'abord la tuile la plus commune et la plus connue de tout le monde, H, dont les deux extrémités dépourvues de rebords s'emboîtaient les unes dans les autres. Je trouve encore à Candes une autre espèce de tuile dont la destination était la même, mais qui offrait avec la précédente une différence essentielle. Le rebord de cette tuile, K, était à l'une de ses extrémités échancré à moitié de son épaisseur sur la face intérieure, tandis qu'à l'autre extrémité l'échancrure se trouvait à la face extérieure. De cette façon, les deux crans internes de la tuile supérieure venaient s'ajuster dans les crans externes de celle à laquelle elle était superposée. Ces deux modes de fabrication n'ont pas dû, ce me semble, être contemporains, et leur présence simultanée sur le même monument indique des réparations opérées à une époque où la forme des tuiles avait subi une modification. Je ne saurais dire, de science certaine, quel est le mode le plus ancien : je crois que

ce doit être celui que je viens de citer en dernier lieu, par cette raison que l'expérience et le perfectionnement tendent la plupart du temps à simplifier les choses. Or, la suppression de la totalité de l'extrémité des rebords, comme sur la tuile H, est pour moi un signe évident de perfectionnement et de simplification. Si l'exactitude de l'hypothèse que j'émets ici venait à se confirmer, elle pourrait servir de base pour constater l'antiquité relative des monuments gallo-romains, suivant qu'ils offriraient l'un ou l'autre mode. Je dois ajouter ici, comme complément à cette observation, que les dernières tuiles sont plus épaisses que celles citées en premier lieu. J'y joindrai encore une remarque commune à toutes les tuiles que j'ai pu étudier. Toutes recevaient au moment de la fabrication une seule et même forme ; tous les rebords étaient pareils et modelés couramment avec un calibre commun, analogue, je le crois, à l'instrument dont se servent les menuisiers pour profiler leurs moulures. Ce n'était que lorsque l'argile avait reçu un certain degré de dessiccation que l'on procédait, si je puis créer ce mot, à l'*échancrement* des rebords. Ceci est facile à reconnaître aux bavures laissées par l'emporte-pièce et par la différence du poli. Je crois encore que les tuiles d'un même module étaient, à l'aide d'un calibre, fabriquées par longues pièces d'ensemble, et qu'ensuite on les coupait et divisait à la longueur voulue. De cette façon, le travail était et plus régulier et plus rapide.

Je m'étais souvent demandé, avant ces derniers temps, comment ces larges tuiles, dépourvues des crochets que nous remarquons sur nos tuiles modernes, pouvaient se maintenir sur les charpentes gallo-romaines, sans glisser sur la pente du toit. Je crois avoir obtenu une solution certaine, à l'aide encore de l'étude des différents modèles qui m'ont passé sous les yeux ou que j'ai pu collectionner. La tuile I, que pour la distinguer, j'appellerai tuile du larmier, m'a servi à fixer

mon indécision. Comme on le voit par le dessin, l'échancrure supérieure est pareille à celle des autres tuiles, tandis que l'échancrure inférieure offre une forme toute particulière. Celle-ci était destinée à venir se poser sur le sommet de l'entablement où un fort chevillon en forme de queue d'aronde tronquée, L, s'adaptant dans les échancrures des deux tuiles juxtà-posées, leur servait de point d'appui, et par suite aux tuiles supérieures ajustées les unes dans les autres. Le cran inférieur de la tuile du larmier est taillé à angle droit, et non suivant la pente du toit : ceci s'explique par le peu d'inclinaison et l'angle extrêmement obtus de la charpente gallo-romaine. Je n'ai pas besoin d'ajouter, ce que chacun sait, que sur ces tuiles plates ainsi assemblées, venaient se poser les tuiles courbes destinées à couvrir les joints et à empêcher l'infiltration des eaux. J'ai rencontré quelques tuiles percées d'un clou encore adhérent, comme je l'ai indiqué à la lettre M et dont la pointe était recouverte de mortier ou de débris de tuf. J'ai pensé que ces tuiles étaient placées sur le rampant des murs où elles étaient fixées à l'aide de clous.

Je me suis, Monsieur le Directeur, étendu bien longuement et bien minutieusement sur tous ces détails élémentaires, qui m'ont semblé offrir de l'intérêt au point de vue de l'étude approfondie de l'art gallo-romain. Pour ne point prolonger outre mesure cette lettre, je passerai rapidement en revue les différents objets découverts dans les ruines de Candes, et je me bornerai à une sèche nomenclature. Je noterai, en premier lieu, un pot en terre blanche avec couverte noire en forme d'*olla*, trouvé près de la fosse aux frontons. Ce pot, rempli de terre et d'ossements de coq, était couvert d'une brique. Puis viennent, une grande amphore, plusieurs vases de forme différente, les uns en terre commune, les autres en terre de Samos. L'un de ces derniers représente en relief une chasse au lièvre ; un autre, un gladiateur armé de son bouclier ; des

soucoupes avec noms des potiers TACITVS et ATEPOM ; un bol de Samos avec stries en relief ; les débris d'une grande assiette de la même matière ; un couteau en fer, un crampon et un gougeon ; les morceaux d'un vase en verre ; des plaques d'enduit en mortier, épaisses de 0,03 c., ornées de fresques à fond rouge uni avec bandes jaunes ou vertes ; des défenses de sanglier et enfin deux médailles de cuivre, dont l'une à l'effigie d'Auguste et d'Agrippa, porte au revers le crocodile enchaîné avec l'inscription COL. NEM. et un petit-bronze de Tibère. Ces deux médailles sembleraient reporter la fondation du monument de Candes aux premiers temps de l'époque césarienne. Je dois vous dire encore, Monsieur le Directeur, qu'en fouillant le sol, on a trouvé plusieurs squelettes enfouis à peu de profondeur : l'un d'eux avait sous sa tête une large brique inclinée en forme d'oreiller. Tous annonçaient la vigueur de l'âge. Ces inhumations remontent, je le pense, à l'époque de la bataille de Candes, où les Normands, qui s'étaient avancés jusque-là en remontant la rive gauche de la Loire, furent défaits par les troupes réunies de Hugues l'abbé et du comte Judicaël. Cette bataille eut lieu en 878. M. Cailleau a conservé dans sa collection quelques crânes appartenant à ces squelettes.

Avant de quitter Candes, je ferai une observation au sujet des fouilles qui y ont été faites avant ce jour. Je crois que si, au lieu de diriger la plus grande partie du travail de manière à dégager le côté extérieur du mur de petit appareil, on se fût appliqué à dégager la partie intérieure, on eût obtenu des résultats plus fructueux. C'est surtout de ce côté, et à l'endroit où les ruines sont le mieux conservées, que l'on eût pu espérer de trouver des détails de construction, et peut-être certains objets qui eussent servi à déterminer la nature et la destination ancienne du monument. Si vous le voulez bien, je vous prierai de m'allouer, l'année prochaine, une somme égale à celle que

vous avez mise cette année à ma disposition, et j'espère en trouver à Candes un utile emploi. M. Cailleau, dont je connais l'obligeance extrême, et qui sait apprécier la valeur des ruines dont il a fait la découverte, s'y prêtera avec empressement et nous accordera tout son concours.

Ruines gallo-romaines de Cravant.

Notre confrère, M. de Sonnay, m'avait parlé à plusieurs reprises de découvertes faites par lui, il y a quelques années, dans une lande qu'il avait défrichée pour la mettre en culture, et m'avait engagé à la visiter avec lui. Cette lande, située au lieu nommé *le Boisseau*, est à une demi-lieue environ au-dessus de Cravant, en remontant vers l'Ile-Bouchard. Elle occupe le sommet d'un plateau élevé qui domine le cours de la Vienne. Nous nous y rendîmes ensemble par une belle journée de novembre. Je trouvai le sol jonché de débris de tuiles à rebords provenant d'une maison dont on avait rencontré les fondations sous le soc de la charrue. Ces fondations consistaient en un mur épais construit avec des blocs de cailloux bruts : cette sorte de cailloux se trouve en abondance sur les lieux. Près de là, on découvrit l'orifice d'un puits dont les parois étaient revêtues d'un mur bâti à sec, également en cailloux. Ce puits était comblé de terre ; M. de Sonnay le fit déblayer jusqu'à la profondeur de 80 pieds, et dans les déblais on trouva des ossements humains, des fragments de poterie et de tuiles. Dans le défrichement, on recueillit un fer de lance, une bêche en fer, une hache celtique, des fragments de verre et des monnaies à l'effigie de Posthume, de Valérien, de Claude-le-Gothique et de Gallien. A 100 mètres en avant de l'habitation et du côté de la Vienne, on rencontra une voie large de 4 mètres qui, suivant la crête du coteau, semblait se rendre de l'Ile-Bouchard à Chinon. Au-dessus et au-dessous des défrichements de

M. de Sonnay, cette voie se perd dans la lande et dans les fourrés du bois. Nous n'avons pu, la nuit arrivant, en étudier le prolongement, mais je compte l'explorer de nouveau. De l'empierrement de la voie, il ne restait que le *stratumen* en gros cailloux siliceux ; la couche ou les autres couches supérieures avaient disparu. J'ai présumé que cette maison, placée au milieu d'une lande inculte et couverte de bruyères, autrefois sans doute comme aujourd'hui, pouvait avoir été une *mansio* à l'époque gallo-romaine ; à moins que ce ne fût une habitation de pasteurs, chargés de la garde de troupeaux de porcs que l'on pouvait conduire a la glandée dans les bois et dans la forêt voisine.

Objets antiques trouvés à Chinon.

Nous allons, si vous le voulez bien, Monsieur le Directeur, en passant et en terminant notre exploration, nous arrêter un instant à Chinon, où quelques découvertes ont été faites tout dernièrement, découvertes que je crois devoir porter à votre connaissance. En faisant les fouilles nécessaires à la pose des conduits de gaz, car Chinon est de ce côté dans le progrès des lumières, on a rencontré sous le sol de la rue des débris de tuiles à rebords en face de la maison où la tradition locale fait mourir Richard-Cœur-de-Lion. C'est une preuve, ajoutée à plusieurs autres, que des habitations existaient au pied du château et en dehors de son enceinte, à l'époque gallo-romaine. Je ne veux y chercher rien autre chose que cette marque de la haute antiquité de notre ville ; j'ai trop de patriotisme pour glorifier mon pays de ce que son sol a pu être foulé par le pied de César et de ses légions. J'ai peu de passion pour ce pâle épileptique, qui, dans le sang et l'asservissement des Gaules, voulut se frayer un chemin pour arriver à l'asservissement de sa patrie.

Fers antiques.

Dans la grande rue St-Étienne et à peu de distance de l'église, on a trouvé dans le sous-sol deux fers ondulés, dont l'un m'a été offert par M. Rageault, négociant en fer à Chinon, collectionneur passionné de tout ce qui présente un caractère antique et surtout de ce qui concerne la ferronnerie. Je vous envoie, Monsieur le Directeur, le dessin de ce fer de grandeur naturelle. Vous remarquerez, comme moi, la physionomie toute particulière qui le distingue de tous ceux du même genre que je puis connaître. L'ondulation qui, d'ordinaire, n'est qu'extérieure, se fait en celui-ci sentir des deux côtés, interne et externe ; ce qui, à mon avis, lui donne un caractère de haute antiquité. Vous pourrez remarquer encore que les étampures, au nombre de six, ont la forme d'un œil et se différencient en cela des fers actuels et même de certains fers antiques. L'éponge, à sa naissance, a été légèrement recourbée pour former deux rudiments de crampons.

L'ondulation des fers à chevaux, à l'époque où elle eut lieu, n'avait aucun but d'utilité ; elle devait, au contraire, offrir un grave inconvénient, celui de blesser le cheval au boulet pendant la marche, ce que nous appelons couper. Cette ondulation était produite par l'écartement du métal dans l'opération de l'étampure. Dans les fers ondulés extérieurement, l'étampure, plus rapprochée du bord extérieur, ne produisait son effet que de ce côté, et la partie interne demeurait unie. Dans le fer que je possède, les trous sont percés au milieu, et ont amené la double ondulation.

Il vint un temps où, après avoir reconnu l'inconvénient de ces rebords saillants, on songea à y apporter un remède. Après avoir procédé à l'ouverture des trous destinés à recevoir les clous, on a employé ce mode si simple dont on use encore au-

jourd'hui pour refouler les saillies du métal. Plaçant son fer sur une enclume appelée bigorne, le forgeron lui rendit, en le frappant sur le rebord, sa circonférence uniforme ; opération qui se nomme bigorner.

S'il fallait, maintenant, Monsieur le Directeur, rechercher quel peut être l'âge du fer trouvé à Chinon, cela me semblerait difficile, attendu que l'on n'est pas encore parvenu à un classement certain. Raisonnant toutefois par analogie , on pourrait penser qu'il appartient à l'époque gallo-romaine. Dans son savant ouvrage sur le *Tombeau de Childéric,* l'abbé Cochet cite et figure un fer trouvé près d'Yvetot, au milieu d'objets remontant à cette époque , dont la forme et les étampures se rapprochent beaucoup de celui que je possède, à cette différence près que le fer d'Yvetot n'est ondulé que d'un côté. Si ce dernier fer, comme le pense le docte archéologue, est d'origine gallo-romaine ou au moins gallo-franque, le mien avec sa double ondulation doit certainement lui être antérieur.

Le second fer de cheval figuré à moitié de sa grandeur, a été trouvé à peu de distance de l'ancienne collégiale de St-Mexme, dans le sous-sol de la rue qui fait suite à la rue St-Étienne. Ce fer est bigorné, ses crampons sont beaucoup plus forts que ceux du précédent ; la pince qui, dans le premier est plus étroite que le reste du fer, est dans celui-ci d'une largeur plus grande. Vous vous apercevrez, Monsieur le Directeur, que ses étampures sont en œil comme celles du fer ondulé, ce qui lui assigne un certain degré de parenté et une date assez rapprochée de celui-ci, toutefois après la transition du fer ondulé d'un seul côté.

Le second fer dont je viens de parler m'a été, comme le premier, gracieusement offert par M. Rageault, dont je veux ici signaler le zèle pour la recherche et la conservation des objets antiques.

Aux quelques commentaires dont je viens d'accompagner la description des deux fers trouvés à Chinon, j'ajouterai une observation dont je ne chercherai point aujourd'hui à déduire les conséquences : c'est que les fers anglais, même à l'époque actuelle, ont conservé l'étampure oblongue, mais rectangulaire, tandis que le fer français a ses étampures carrées.

Il ne me reste plus, Monsieur et cher Directeur, pour vous mettre au courant de nos découvertes récentes, qu'à vous dire un mot du petit médaillon dont vous trouverez ci-joint le dessin. Ce curieux petit objet a été trouvé dans les décombres



du château de Chinon. Il est en cuivre ciselé, en taille d'épargne. Le buste de femme, les bordures du petit cercle qui encadre le fond, les hachures losangées qui y touchent, le rebord du polylobe portent les traces d'une riche dorure, tandis que le fond du médaillon, les feuilles dentelées de la guirlande et le champ réservé entre cette guirlande et le bord extérieur, sont rehaussés d'émail blanc opaque.

Lorsqu'on me présenta cet objet pour avoir mon apprécia-

tion, je pensai qu'il était destiné à être suspendu au cou au moyen d'une chaîne, soit comme parure, soit comme signe de chevalerie. Sa forme polylobée me le fit attribuer à la fin du XIIe ou au courant du XIIIe siècle. Suivant M. de Lasteyrie, les figures dorées sur fond d'émail n'ont commencé à paraître qu'à la fin du XIIe siècle ; notre savant et regretté confrère, M. Félix de Verneilh place l'origine en France des émaux sur cuivre champlevé à la même époque et suivant lui encore, au XIVe siècle les figures sont rehaussées d'émail rouge : les autorités viennent donc confirmer mon appréciation première. Le XIIe et le XIIIe siècle sont les époques pendant lesquelles le château de Chinon a été possédé par les Plantagenets, soit comme ducs d'Anjou et de Touraine, soit comme rois d'Angleterre.

J'avais bien désiré pouvoir me rendre acquéreur de ce curieux petit bijou; mais, en fonctionnaire penétré de ses devoirs envers l'autorité qui le gouverne, le gardien du château qui en était possesseur, a tenu à l'offrir en hommage à M. le maire de Chinon.

Nota. —La présence de tuiles à rebords est l'indice le plus commun et le plus fréquent de l'existence d'anciennes habitations gallo-romaines sur les lieux où on les rencontre. Il serait important de travailler à établir d'une manière précise la durée de la période durant laquelle ces tuiles ont été employées, et les modifications successives qui ont pu être apportées à leur fabrication quant à leur épaisseur et à la forme des rebords ; j'appelle l'attention de mes confrères de la Société française d'archéologie sur l'étude de cette question.

LETTRE A M. DE CAUMONT

SUR

LE CHATEAU DE BOVES-LEZ-AMIENS,

PAR M. A. DE DION,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

MONSIEUR,

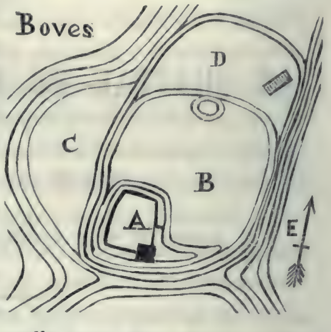
Je suis heureux qu'une récente exploration aux ruines de Boves me permette de répondre, au moins en partie, aux questions que vous m'adressez au sujet de ce château. Pour le faire d'une manière plus complète, pour dire, par exemple, où se trouve la terre du Chapitre sur laquelle Philippe-Auguste campa sans en détruire la moisson, il faudrait être du pays.

Il n'est aucun voyageur qui n'ait remarqué, à deux lieues au sud d'Amiens, les ruines de cette place-forte, une des plus importantes de la Picardie au XIIe siècle. Les hauts débris de son donjon se découpent dans le ciel au point culminant d'un coteau étroit et escarpé qui sépare deux larges vallées. De là, on domine au loin les environs et l'on aperçoit la ville d'Amiens et la masse imposante de sa cathédrale surmontée d'une flèche élancée.

Persuadé que le moindre plan vaut une longue description, je vous envoie, faute de mieux, celui que j'ai levé à vue et

fort à la hâte. L'échelle est à peu près de 1/4 de millimètre par mètre $\frac{1}{4000}$; la distance verticale entre les courbes des hauteurs est de 4 à 5 mètres.

Le donjon A qui commande tout l'ensemble est posé sur une motte rectangulaire, élevée de 7 à 8 mètres au-dessus de l'esplanade B du château. Il a 30 mètres de long sur 20 de large. Son mur, épais de 1^{m} 35 du côté extérieur, n'a que 1^{m} 15 du côté du château et ne pouvait par conséquent avoir une grande hauteur. La tour de ce donjon, dont les ruines sont si pittoresques, et sur laquelle nous reviendrons, s'élève à l'angle sud-est à la rencontre du rempart du château et fait une légère saillie sur l'enceinte.



Je n'ai vu nulle trace des constructions du château, mais le plateau qu'il occupait, large de 80 à 100 mètres, est nettement circonscrit. Il était défendu à l'est, au-dessus du village E, par un rocher de craie coupé à pic sur une grande hauteur. Au midi, du côté où le coteau se prolonge et s'élargit, il était couvert par la masse du donjon et par un épais rempart de terre élevé de 4 à 5 mètres au-dessus de la cour et de 12 à 15 au-dessus de la campagne; un profond fossé était en outre creusé au pied de son talus. A l'ouest, la pente moins raide avait permis de ménager à mi-hauteur une vaste basse cour en demi-cercle C. Au nord, le parc du château moderne empêche d'étudier les lieux, mais une motte qui s'élève dans son enceinte doit être le reste du rempart qui défendait ce côté. Au-delà, s'étend une seconde basse cour D, dans laquelle se trouve le nouveau château.

La châtellenie de Boves, qui relevait du comté de Vermandois, fut apportée à la fin du XIe siècle par Ada, fille d'Enguerrand de Boves, à Thomas de Marle, comte d'Amiens. Celui-ci se rendit célèbre par sa cruauté dans les troubles qui agitèrent cette ville en 1112. Louis VI dut marcher contre lui et le força à la soumission. Son fils Robert se croisa en 1147. En 1185, lorsque le comte de Flandre disputa au roi de France l'héritage du comte de Vermandois, Raoul de Boves, fils de Robert, se déclara pour le comte et soutint contre l'armée royale un siége dont Guillaume le Breton nous a conservé un récit détaillé au deuxième livre de sa *Philippide* (vers 280 et suivants).

Je vais, d'après votre désir, reproduire la plus grande partie de ce récit avec quelques notes interlinéaires.

Le but de Philippe-Auguste était de s'emparer d'Amiens, mais il comprit qu'il fallait auparavant faire tomber les châteaux qui entouraient cette ville et dont le principal était Boves.

V. 280. Inter quæ castrum Bobarum nomen habebat
Clarius, et titulis et gente, situque decorum,
Turribus et muris, fossis, valloque superbum,
Cui præerat comitis juratus in arma Radulfus.

Raoul de Boves prévoit l'attaque et se prépare à la soutenir.

291. Castrum militibus multoque satellite tutum
Efficit, atque cibos superaggerat intus et arma.

Le jeune roi, plein d'ardeur, fait attaquer les palissades extérieures qui sont forcées après une rude mêlée.

303. Curritur ad vallum, pedites cum milite, quorum
Corpora tuta latent scutis protecta sinistris
A jactu lapidum, et mortem præeunte sagittâ,
Ascia dum dextris, bisacuta securis et ensis
Fulgurta, et lorica latus præmunit utrumque.
Ac velut in silva lignorum, protinus ipsas
Excidere fores, vallum mox ocius omne
Dejecere solo, fossataque summa tenebant
Quæ sola impediunt ne muri suffodiantur.
Interea pluviæ vel grandinis instar, ab intus
Infestant lapides et missile quodibet illos
Quos incessanter hostes jaculantur ab alto.

Guillaume le Breton, toujours exact, remarque que dans ce siége on n'employa ni baliste ni arbalète.

315. Francigenis nostris illis ignota diebus
Res erat omnino, quid balistarius arcus,
Quid balista foret; nec habebat in agmine toto
Rex quemquam sciret armis qui talibus uti.

Il ne faut pas se hâter de conclure de ces vers que ces armes furent inventées sous le règne de Philippe-Auguste. Sans remonter à Vegèce, qui parle des *balista* et des *arcubalista*, nous voyons dans Richer la baliste et l'arbalète en usage à la fin du Xe siècle, lors du siége de Laon par Hugues-

Capet, et cet auteur (L. IV. 17) vante l'adresse des tireurs de cette ville qui atteignaient avec ces traits pesants même un oiseau au vol.

Les assiégeants, maîtres des lices extérieures et de la contrescarpe, élèvent avec des claies et des bois verts une galerie couverte à l'abri de laquelle ils comblent le fossé. Ce n'était pas un engin roulant comme ceux que Philippe-Auguste fit souvent construire dans la suite, mais un chemin couvert que l'on allongeait à mesure.

326. Cratibus interea pluteis et robore crudo
Murilegus struitur, sub quo secura lateret,
Dum studet instanter fossas implere, juventus.

Le fossé rempli, les mineurs s'attachent au pied du mur en se protégeant par des mantelets et commencent à le saper, en ayant soin, à mesure qu'ils avancent, de poser de nombreux étais.

329. Fossis jam plenis parmas ad mœnia miles
Appodiat, sub eisque secare minarius instat
Celtibus et picis imi fundamenta muri;
Et ne forte cadens super illos murus ab alto
Sternat, et indignâ concludat morte cavantes,
Fulcitur brevibus truncis lignisque rotundis
Pendula pars muri, quæ desuper imminet illis.

Les assiégés ne paraissent avoir fait aucun effort sérieux pour rompre cette attaque. La sape était rarement employée avant Philippe-Auguste, et ce fut surtout ce prince qui en perfectionna l'usage. Il avait toujours dans son armée un corps de mineurs exercés et venait à bout avec leur secours des plus fortes places. Au moment donné, le feu ayant été mis aux étais, le mur croule, et une troupe française s'élançant par la brèche fumante, s'empare de cette première enceinte.

336. Sic ultra medium tutus cavat undique murum
Fossor ; et ut vidit sibi jam satis esse cavatum
Ignibus appositis prudens in castra refugit.
Sævit, et absumpto penitus fulcimine, murum
Vulcanus prosternit humi ; cum pulvere fumus
Eripiunt oculis solem ; quo denique viso,
Obsessi fugiunt, sed non indemniter omnes.
Nam juvenum ferrata manus per fragmina muri,
Per fumum flammamque ruunt, multosque trucidant,
Et multos capiunt ; multos fuga salvat in arce,
Quam duplici muro rupes facit ardua tutam.

Ce dernier vers, en indiquant que la seconde enceinte, dans laquelle se réfugia la garnison, était défendue par un haut rocher, montre que le mot *arx* ne s'applique pas ici au donjon posé sur une motte, mais bien au château placé au sommet de la falaise, et par conséquent que Philippe-Auguste ne s'était emparé que d'une basse cour. Aussi, se trouvant en présence d'une défense plus forte et ne pouvant employer facilement la mine, il est obligé d'avoir recours à d'autres engins. Il fait dresser et mettre en batterie des mangonneaux turcs qui lançaient des pierres d'un poids médiocre et de puissantes perrières dont la fronde se chargeait avec des blocs portés par quatre hommes et qui devaient peser de 120 à 150 kilogrammes. On peut voir dans le *Dictionnaire* de M. Viollet-le-Duc, à l'article ENGIN, la restitution d'une machine semblable.

347. Machina confestim vario fabricata paratu
Surgit, et innumeris irritat ictibus arcem.
Nunc mangonellus, Turcorum more, minora
Saxa rotat ; nunc vero minax petraria verso
Vi juvenum multa procliviter axe rotatur
Retrogrado, tractis ad terram funibus acta,
Damnificos funda fundit majore molares
Incircumtusos et magni ponderis, ut vix
Tollatur manibus bis quatuor unus eorum :

Quali dextra Jovis jacit ira fulmen in hostes
Terrigenas, si quando volunt Dis bella movere;
Et jam rima patet per muros plurima, jamque
Per loca plura tot ictibus arx illisa fatiscit.

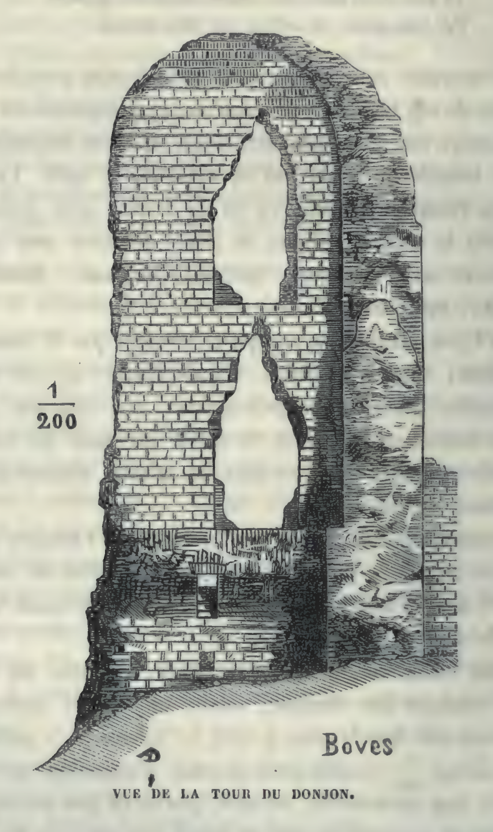
La muraille commençait donc à se fendre sous les coups répétés de ces lourds projectiles, lorsque l'arrivée du comte de Flandre vint interrompre le siége. Il n'osa cependant pas livrer bataille au jeune roi et demanda la paix. Par cette paix le Vermandois revint au roi de France avec Amiens, et il devint le seigneur direct de Raoul de Boves ainsi que des seigneurs de Picquigny, Moreuil, Breteuil, Montdidier, Torotte, Poix, etc.

En 1214, dans la guerre qui se termina par la bataille de Bouvines, Hugues de Boves, fils de Raoul, ne s'en déclara pas moins contre Philippe-Auguste, son suzerain direct. Aussi Guillaume le Breton le flétrit du nom de traître et regarde sa mort, dans les flots de la mer, comme un juste châtiment du ciel.

L'inventaire des sceaux des archives de l'Empire donne, sous le n° 1542, le sceau équestre de Robert de Boves en 1239, dont le contre-sceau porte un écu à la bande accompagnée de deux cotices.

Nous allons revenir, pour terminer, à la tour du donjon qui, quoique fort mutilée, mérite une étude particulière. On peut voir dans le plan, p. 436, à l'échelle de 5 millimètres pour mètre, $\frac{1}{200}$, comme dans le plan d'ensemble, qu'elle est carrée sans contreforts, et que, placée un peu en saillie sur le rempart sud, elle domine à la fois l'enceinte du donjon A, la cour du château B, dont elle est séparée par un talus d'environ 8 mètres, et le grand fossé H, dont l'escarpe a une hauteur double. L'angle nord-ouest et le côté est ont été ruinés jusqu'aux fondations et il ne reste plus qu'une partie du côté nord, et le côté sud, haut d'environ 18^{m}, et

que représente l'élévation suivante, prise de l'intérieur de la tour. Les archivoltes des fenêtres ont disparu et l'on cher-



VUE DE LA TOUR DU DONJON.

cherait en vain un arc ogival ou en plein-cintre pour déterminer le style de la construction. Bien plus, quoique la pierre crayeuse que l'on a prise, pour la construire, au rocher qui supporte le château soit fort tendre, elle s'est conservée nette et sans la moindre mousse, sa blancheur est relevée par de larges joints en mortier rosé : au premier

abord, on croirait cette ruine toute moderne. Mais cette largeur des joints, la petitesse de l'appareil des parements qui n'a que 20 à 25 centimètres de hauteur d'assise, et le désordre avec lequel les moellons sont noyés dans le mortier pour composer le massif du mur, nous reportent aux premières époques du moyen-âge.

Cette tour mesurait, hors d'œuvre, 11^{m} 10 (35 pieds), du nord au sud et probablement 10^{m} 40 (32 pieds), dans l'autre sens ; les murs ont 2^{m} 30 et 2^{m} 60 (7 et 8 pieds), ce qui laissait entre eux une salle de 6^{m} 50 sur 5^{m} 20 (20 pieds sur 16). Cette salle était voûtée par un ou deux berceaux bandés du sud au nord. Une fenêtre ayant à l'extérieur 1^{m} 20 sur 0,40, descendait en escalier au travers de la voûte pour éclairer cette salle, et était couverte par une suite de linteaux dont plusieurs se sont rompus sous la charge.

Immédiatement au-dessous de cette fenêtre se trouve un soupirail fortement incliné qui se termine au dehors par une ouverture de 0^{m},30 sur environ 0^{m},10 de large. Il est donc permis de croire que cet étage était séparé en deux par un plancher. Deux autres soupiraux, également étroits, se voient dans le mur sud, et un quatrième du côté du nord. Le plus curieux, celui de l'angle sud-ouest, fait un coude pour arriver dans l'intérieur : de sorte que s'il donnait un peu d'air, il ne laissait pénétrer qu'un très-faible jour. La cruauté que tous les chroniqueurs attribuent à Thomas de Marle, permet à l'imagination de peupler ces cachots de victimes dont les cris n'arrivaient au dehors que comme de vagues murmures.

Dans le mur nord en K (V. le plan, p. 436) se trouve un conduit vertical, large d'un pied, qui ne peut être que celui des latrines du premier étage.

Au-dessus du rez-de-chaussée, les murs paraissent avoir eu une épaisseur uniforme d'environ 2 mètres. Un plan-

cher séparait le premier étage du second, et au-dessus de celui-ci on voit les traces d'une voûte qui supportait la terrasse supérieure. On ne peut décider, d'après les faibles arrachements qui en restent, si elle était d'arête ou en berceau bandé du mur est au mur ouest. Si l'on admet qu'aucune tour ne fut terminée par une voûte avant le règne de Philippe-Auguste, il faut conclure que le donjon de Boves, malgré son appareil, est postérieur à ce prince, à moins que la voûte supérieure ne soit une addition. Je m'arrête, un peu troublé devant cette énigme dont la solution m'échappe.

Deux fenêtres superposées, percées dans le mur du sud, ne sont plus que de larges brèches ; elles conservent cependant leurs pieds-droits intérieurs qui donnent une ouverture large de 2m 30. Dans la ruine du nord, on voit au premier étage les traces du cabinet des latrines et, un peu plus loin, celles d'un escalier en limaçon qui conduisait aux étages supérieurs.

Tels sont, Monsieur, les renseignements que je puis vous donner sur cette belle ruine et que je soumets à votre appréciation. Je regrette de n'avoir pu visiter en même temps le château de Picquigny, qui m'eût peut-être offert un point de comparaison. Il est imprudent de conclure d'après un monument isolé, et l'étude de plusieurs châteaux de la même province et de la même famille permettrait seule de tirer des inductions sûres des détails de construction de la tour du donjon de Boves.

DE NORMANDIE

EN

NIVERNAIS.

RAPPORT ARCHÉOLOGIQUE

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS ;

Par M. Charles VASSEUR,

De la Société française d'archéologie.

Monsieur le Directeur,

Je suis parti, le 24 septembre, pour accomplir l'exploration archéologique dont vous m'avez chargé. Vingt villes, quelques-unes importantes, ont été visitées par moi. En faire l'histoire, ou même en décrire tous les monuments, avec détail, n'entrait pas dans le programme que j'avais à remplir, c'est l'affaire des archéologues de chaque localité.

Le plus souvent sans guide, sans plans, sans documents, peut-être aurai-je laissé échapper des objets dignes d'intérêt ; on me trouvera le premier à le regretter et à faire des vœux pour qu'ils soient signalés.

Mes notes seront courtes sur des localités dont la réputation, cependant, est généralement établie. Si quelques-unes n'ont pas répondu à l'idée que j'en avais conçue, d'autres ont été l'objet d'un grand nombre d'écrits, et sous peine de ré-

péter moins bien, sans doute, des livres connus de tous, j'ai dû me borner à consigner mes impressions personnelles, en laissant de côté les descriptions.

Il en pourra résulter, dans mon Rapport, un manque de pondération, les localités les moins connues et les moins notables ayant donné lieu à de plus grands détails; j'ai dû en faire connaître les motifs.

Après tout, ce sont de simples notes de voyage prises, de toute nécessité, très-rapidement, dont je me suis efforcé de rapprocher des dates, fournies par mes lectures et mes recherches.

I.

LE PERCHE.

I. Mortagne. — Église Notre-Dame. — Château. — Maisons. — Hôpital. — Bibliothèque.

II. Bellesme. — Église. — Ancien bailliage, prison. — Hospice. — Château.—St-Sanctin.

III. Nogent-le-Rotrou. — Église Notre-Dame. — Hôtel-Dieu. — St-Laurent. — Prieuré de St-Denis. — Maisons du moyen-âge. — Château. — St-Hilaire.

IV. Brou. — Église. — Maisons de bois.

I.

Parti d'Évreux pour gagner Nevers en ligne droite, la première ville que j'ai rencontrée, après avoir franchi les frontières de la Normandie, est Mortagne.

Mortagne et Bellesme se sont disputé le titre de capitale du Perche. Cette question avait son importance: il s'agissait d'une province de quinze lieues de long sur douze de large. Je me garderai bien de la trancher: il faudrait examiner

également les prétentions de Nogent-le-Rotrou, pendant tout le moyen-âge résidence de prédilection des comtes du Perche. Toutefois, depuis le XIII[e] siècle, Mortagne paraît avoir eu la prépondérance.

Cette ville est bâtie sur l'un des points culminants du bassin normand, à 755 pieds au-dessus du niveau de la mer, comme l'indique une inscription placée à la base de la tour de l'église. Son plan n'a rien de régulier; point de ces boulevards à l'aide desquels, dans beaucoup d'autres villes, on peut reconstituer les anciennes fortifications. Aucune des rues n'a un long parcours; sauf quelques-unes, larges et droites, on peut hardiment les qualifier de ruelles. Sans commerce, sans grande industrie locale, on voit peu de boutiques; par contre, on trouve un certain nombre d'hôtels particuliers d'un fort bon air. Les constructions sont exclusivement en pierre de taille ou en moëllons recrépis; pas de maisons de bois, fait singulier dans un pays rempli de forêts magnifiques, où le bois de construction a toujours été abondant.

Prise et reprise vingt-deux fois, pendant les fatales révolutions de la fin du XVI[e] siècle, forcée et pillée par l'amiral de Coligny en personne, le 22 mars 1562, brûlée en partie, toujours par les Huguenots, en 1568, envahie par les Ligueurs et conquise enfin au roi par le sieur de Maligny, vidame de Chartres, le 5 novembre 1590; enfin ravagée deux siècles plus tard par les soi-disant patriotes, cette malheureuse ville a vu disparaître tous les monuments dont elle faisait son ornement au moyen-âge; il lui reste une seule église et quelques rares débris dont je vais successivement passer la revue.

L'église, dédiée à Notre-Dame, paraît, dans son ensemble, appartenir au gothique tertiaire; par conséquent, elle a dû être construite à la fin du XV[e] siècle ou au commencement du XVI[e]. Son plan est assez régulier : une nef, un chœur, avec bas-côtés garnis de chapelles, sans déambulatoire. Au-

cune particularité de construction. Le vaisseau central, j'entends par là le chœur et la nef, qu'aucun arc triomphal ne partage, comprend neuf travées, outre le pan coupé. Les arcades de communication sont ogivales, à moulures prismatiques, portées sur des piles également prismatiques. Il n'y a ni triforium, ni clérestory, excepté au sanctuaire percé de cinq fenêtres ogivales à deux meneaux.

La voûte est une œuvre capitale de la Renaissance, d'une très-grande richesse, d'une extrême légèreté, malgré la multitude d'ornements dont elle est chargée : liernes, tiercerons, découpures, clefs pendantes se combinent d'une manière fantastique. Les arcs ogives, qui se croisent pour porter l'assemblage, sont couverts de feuillages frisés, de guirlandes, de petits anges jouant des instruments de musique ou tenant des phylactères sur lesquels je n'ai distingué aucune inscription. Mais, si l'œuvre en elle-même est parfaite, elle se raccorde mal avec les parties inférieures du monument, d'une époque un peu antérieure. Les sommiers posent quelques pieds au-dessus du point de départ des ogives des arcades, laissant des triangles pleins, sans décoration, d'un effet peu heureux.

Les bas-côtés et leurs chapelles sont homogènes et appartiennent au gothique tertiaire, y compris les voûtes. Des traceries flamboyantes garnissent les fenêtres. La tour occupe la dernière travée du bas-côté sud.

Le mobilier est, en général, peu digne de fixer l'attention. Rien à mentionner dans les chapelles. Le chœur offre de mauvaises grilles en fonte pseudo-gothiques et un maître-autel en marbre blanc, à grandes prétentions, mais comme jamais le moyen-âge n'en a imaginé. La description en serait peu utile. On lit au dos : « Cet autel a été donné à l'église « de N.-D. de Mortagne par les paroissiens, Mg^r^ Ch.-Fr. « Rousselet étant évêque de Séez, Mr A. Collin, maire de « la ville. »

Heureusement, on a laissé subsister en arrière l'autel primitif adossé à la muraille. C'est un joli tombeau Louis XV, en forme de doucine, portant au centre le pélican, sculpté en bas-relief par un ciseau fort délicat. Le rétable, surmonté d'un couronnement en quart de cercle, s'harmonise avec de superbes lambris, d'une grande finesse de sculpture, qui garnissent tout le rond-point, et dont les panneaux sont couverts d'un treillissé rempli de fleurs de lis et de fleurons alternant. De jolis chiffres enlacés, comme en composaient si artistement le XVIIe et le XVIIIe siècle, occupent la partie supérieure. Ces boiseries viennent de la Chartreuse du Val-Dieu, située à deux lieues de Mortagne. *L'Orne pittoresque* les a reproduites. La chaire et les stalles, dont les miséricordes portent sur des culots variés, font partie du même ensemble. Espérons que les amateurs exclusifs de pastiches gothiques n'y porteront pas la main.

L'orgue occupe la tribune au bas de la nef. Sur la frise on lit, d'un côté :

GVILLELMVS. LESSELLIÉ.
ME. FECIT. ANNO 1624.

et en regard :

ME REPARATUM SIC DISPOSUERUNT FRATRES CLAUDII
EX URBE MIREGOURT ANN. D. 1834.

Les fenêtres ont conservé des restes importants de leur vitrerie peinte. J'en ai fait l'inventaire, car trop souvent l'incurie laisse anéantir ces vestiges dont les moindres détails sont dignes d'étude. Je citerai les principaux sujets :

1° Une belle vitre de la Renaissance, d'un grand intérêt, dans la 2e chapelle du nord. Les lobes de la tracerie sont occupés par

le Père-Éternel, avec deux anges tenant des phylactères sur l'un desquels j'ai pu lire :

Gaudium in celo super peccatore peni[tentiam] agente.

Par cette inscription, on peut soupçonner le sujet : c'est la parabole de l'Enfant prodigue. Des légendes placées au bas de chaque tableau expliquent la scène dans un français naïf et tout à la fois énergique. Au bas, un donateur et deux donatrices. L'inscription bouleversée est devenue illisible, et je n'ai pu retrouver leurs noms.

2° La verrière de la chapelle suivante est consacrée à divers faits de la vie des deux saints Jean. Un *Agnus Dei* occupe le lobe central du tympan, saint Jean-Baptiste dans le désert et saint Jean-l'Évangéliste les trèfles latéraux. Deux meneaux partagent la fenêtre en trois baies. Au centre, devaient être deux grandes figures des deux saints, si j'en juge par le double dais resté en place. Les deux baies latérales ont conservé leurs sujets à peu près intacts : 1° la Décollation de saint Jean-Baptiste ; 2° le Martyre de saint Jean-l'Évangéliste devant la Porte-Latine. Par une originalité digne d'être mentionnée, le peintre a figuré, au premier plan, une galerie, une tribune sur laquelle sont groupés un grand nombre de personnages qui paraissent prendre un vif intérêt à ces deux scènes de bourreaux. Un petit blason porte sur un champ de gueules un I et un P réunis dans un lacs d'or. Sont-ce les initiales du donateur ou du peintre ? Je pencherais vers la seconde hypothèse.

3° La fenêtre de la quatrième chapelle est beaucoup plus complète. Dans la tracerie figure la Transfiguration. Le bas forme deux tableaux : le premier, encadré par un beau portique de la Renaissance, est la Mission de saint Pierre. Le Christ lui remet les clefs en lui disant : *Pasce agnos meos*,

pasce oves meas. L'autre sujet, où le Sauveur paraît encore, doit avoir trait à la vie de saint Paul ; sur la frange du bas de la robe de N.-S. on lit : *Paulus quintus.....*

Au-dessous court cette inscription :

M. Vcc XXX. VI. Ceste. vitre. a. esté. donnée. par. les bouchers. Priés Dieu pour eulx.

4° Dans la 6e chapelle, on trouve de grandes figures : sainte Anne, sainte Catherine, etc.

Les verrières du midi ont souffert davantage. Laissant de côté des vestiges dont néanmoins la conservation doit attirer l'attention des administrateurs de l'église, je ne mentionnerai que les deux vitres suivantes :

1° Deuxième chapelle : une Transfiguration avec un donateur ;

2° Cinquième chapelle : deux saints protégés par de beaux dais gothiques. Dans l'ogive, on voit le Père-Éternel escorté par des anges jouant des instruments de musique.

Je ne parle pas des vitraux modernes placés dans le chœur.

A l'extérieur de l'église, les procédés de construction n'ont rien de particulier. L'ornementation est sobre ; des pinacles, plaqués sur les gros contreforts qui buttent les murs ; des gargouilles ; des clochetons ; des galeries découpées au-dessus des cheneaux ; voilà les seules parties sculptées au pourtour du monument.

Le portail occidental, fort mutilé, n'a jamais dû posséder une riche décoration. Sa voussure était garnie de personnages que les Révolutions ont fait disparaître. Les vantaux de la porte remontent au XVIe siècle. Le bas se compose simplement de panneaux plissés ; au-dessus sont des compartiments flamboyants, au milieu desquels s'attachent des blasons de France, avec des partitions d'alliances, sans doute des comtes d'Alençon, seigneurs de Mortagne, et les chiffres gothiques M. et I.H.S. Les ferrures datent du même temps.

La tour fait saillie à l'angle sud-ouest. Elle appartient, comme le reste, à l'époque voisine de la Renaissance, et offre de nombreux rapports, on peut dire un air de famille, avec la tour renommée de la Madeleine de Verneuil. Là aussi les panneaux des contreforts se couvrent de délicats rinceaux ; les niches ont conservé leurs statues, sauf de rares exceptions ; mais l'étage supérieur devient moins riche, et pour couronnement, au lieu des magnifiques découpures de la Madeleine, la tour de Mortagne est coiffée du dôme octogone en ardoise, peu élégant, de St-Jean de Verneuil. Certainement, le chef-d'œuvre de Verneuil a inspiré l'architecte, quel qu'il soit, de l'église de Mortagne. Cette tour compte seulement 150 pieds de hauteur ; mais la montagne qui lui sert de base étant déjà à 755 pieds au-dessus du niveau de la mer, sa lanterne atteint l'altitude, fort respectable, de 905 pieds au-dessus de l'Océan. *L'Orne pittoresque* l'a reproduite par la lithographie.

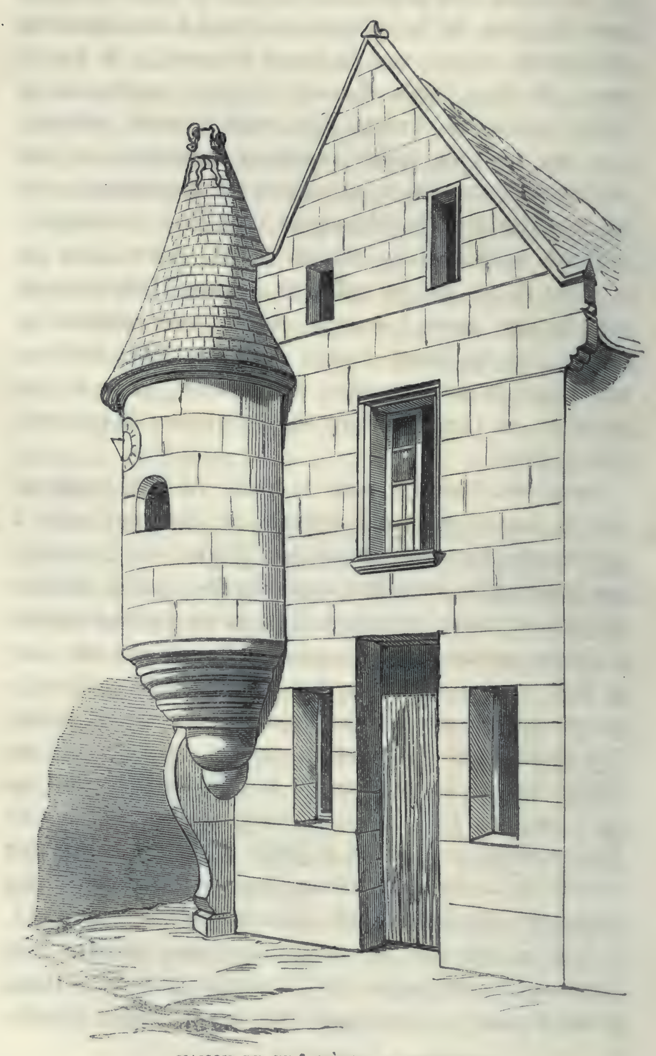
On trouvera dans le même ouvrage, et dans *La Normandie illustrée*, des vues du beau portail ouvert à la quatrième travée du côté nord, dans le mur latéral, dont je ne dois pas oublier de dire un mot. Ses voussures, garnies de guirlandes découpées, montent jusqu'à la corniche, encadrant la fenêtre placée au-dessus et empruntant sa tracerie pour former comme un tympan à jour. La porte est divisée en deux baies par un trumeau central avec statue. Les vantaux sont de la Renaissance. Les losanges des panneaux inférieurs, et les têtes de profil encloses dans des médaillons placés au milieu des rinceaux des panneaux supérieurs, sont les signes caractéristiques du règne de François Ier.

Derrière le chevet de Notre-Dame existe une porte d'un grand intérêt. Elle consiste en un gros pavillon dont la seule ouverture primitive est une ogive à doubles claveaux, percée dans des murs très-épais. Ce système a persisté du XIIIe au

XVe siècle ; mais ici nous avons une date précise. C'est une des portes du château-fort élevé en 1411 : on la nomme la porte St-Denis. Sa façade du midi est tout-à-fait dépourvue d'ornements ; mais le mur du nord a été percé, à la Renaissance, de deux étages d'arcades cintrées, portées sur de légères colonnettes, formant loges selon la mode italienne, avec des frises de motifs capricieux conformes au goût de l'époque. Ce côté a su captiver les dessinateurs ; c'est lui que reproduit la lithographie de *L'Orne pittoresque*, trop peu étudiée, et un croquis de M. Bouet, dont j'ai le regret de ne pouvoir offrir la gravure. L'hôtel attenant possède une porte à fronton coupé, avec pilastres en bossages de la bonne époque de Louis XIV. Espérons que jamais la sotte question d'alignement, cause de tant de ruines, ne viendra compromettre l'existence de ce monument curieux.

Après avoir franchi la porte St-Denis, j'ai erré longtemps dans les rues environnant le tribunal, au nord de l'église, à la recherche des vestiges du château. J'ai vu, rue Toussaint, une construction irrégulière avec tourelles, gables élevés à rampants de pierre, et fenêtres finement moulurées indiquant le dernier gothique et la Renaissance. Un peu plus loin, rue du Fort, un gros manoir du XVe siècle, dont les gables et la tourelle centrale octogone dominaient les arbres d'un jardin. Une ancienne tour d'enceinte flanque un des pignons de cet édifice. Sont-ce là les restes du fort de Mortagne, bâti en 1411 par Jean Ier, comte d'Alençon, sur les fondations du Vieux-Château de Geoffroy II (1031 à 1033) ? Aucun plan n'existe aux Archives Le tribunal occupe le lieu de l'église Toussaint, chapelle collégiale de ce château érigée en 1203.

Pour en finir avec les maisons curieuses, je citerai, rue d'Alençon, 2, une maison du XVe siècle ; près de la Halle, la tourelle dont voici un croquis (voir page suivante) ; Grande-



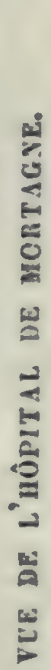
MAISON DU XVIe SIÈCLE, A MORTAGNE.

Rue, deux jolies tourelles en poivrière, de la Renaissance; enfin, tout le bloc de maisons situé au nord de l'église Notre-Dame, qui m'a paru très-ancien. On voit aussi de beaux hôtels des XVIIe et XVIIIe siècles.

J'ai terminé mon exploration par l'Hôpital, perché sur la croupe du coteau, dans une position des plus pittoresques, à l'extrémité sud-est de la ville. L'ancien Hôtel-Dieu, dédié à saint Nicolas, s'élevait plus au centre de la cité. Il existait déja au commencement du XIIe siècle et fut brûlé, en 1111, par Robert de Bellesme. Reconstruit en 1195 par Geoffroy IV, comte du Perche, il n'échappa pas aux mains des Navarrois, des Huguenots, et plus tard, à la Révolution. La maison actuelle est un ancien monastère de religieuses du tiers-ordre de St-François (voir la page suivante). L'accès est tout-à-fait monastique. Au fond d'une impasse, se trouve une porte en pavillon du XVIIe siècle. Elle conduit dans une première cour, en dehors de la clôture, servant de parvis à l'église, qui fait suite aux bâtiments placés à droite.

Le mur nord de cette chapelle et le chevet sont seuls dégagés des constructions. Le chevet, avec ses contreforts en pierre, posés sur les angles, ses fenêtres ogivales flamboyantes, à deux meneaux, est bien caractérisé. Pour la nef, il est difficile d'en préciser l'époque. Bâtie en moellons non taillés, bloqués dans un mortier épais, la couleur légèrement ferrugineuse du calcaire lui donne un aspect ancien; mais toutes les ouvertures accusent le XVIIe ou le XVIIIe siècle. Cependant, le petit clocher d'ardoise octogone, avec quatre petites lucarnes, placé sur le comble, date du XVe siècle.

L'intérieur respire cet air de propreté et de bon ordre particulier aux chapelles des communautés religieuses. Le maître-autel à haut rétable est fort convenable, quoique sans valeur artistique. Il est accompagné de deux bonnes statues:



VUE DE L'HÔPITAL DE MORTAGNE.

saint Augustin et saint Joseph. Les vitraux modernes dont les fenêtres sont garnies ne m'ont point paru d'un ton harmonieux. Les deux petits autels sont dédiés à la Vierge et à saint Jean-Baptiste. La voûte en merrain, du XVᵉ siècle, avec entraits et poinçons apparents, sans sculptures et d'un petit équarrissage, produit un très-bon effet. Au bas des degrés du sanctuaire, subsiste une dalle de marbre noir gravée au trait. En tête, un beau blason, sommé d'un casque à lambrequins, entouré de deux rameaux d'olivier, porte, sur son champ, une croix chargée de 9 coquilles. Au-dessous, on lit l'inscription suivante :

D. O. M.
CY GIST MESS^re PIERRE CATINAT
SEIGNEVR DE MAVVES, DE LA
FAVCONNERIE, DE BLAVOV, DV
BOVRGIS ET AVTRES LIEVX ;
CON^er DV ROY EN SES CONSEILS
ET DOYEN DV PARLEMENT DE
PARIS. LEQVEL APRÈS Y AVOIR
DONNE DES PREVVES DE SON
ZELE ET DE SA FIDELITE AV SER-
VICE DV ROY DANS TOVTES LES
OCCASIONS QVI SE SONT PRESEN-
TEEZ PENDANT 51 ANNEES AVEC
TOVTE LA PRVDENCE ET L'INTE-
GRITE QVE LON PEVT DESIRER
DANS VN BON IVGE EST DECEDÉ
LE 13ᵉ FEBVRIER 1674. AAGÉ
DE 74 ANS DANS SON CHASTEAV
DE BLAVOV AV PERCHE
PASSANT PRIEZ POVR LVY.

Requiescat in Pace,

Pierre de Catinat était l'aïeul du maréchal de Catinat.

Près de la porte de la chapelle était établi le tour pour les enfants trouvés. On l'a supprimé comme partout ; mais on a eu l'heureuse idée de conserver en place l'inscription sur marbre noir qui l'indiquait, et je me hâte de la transcrire, car elle disparaîtra un jour ou l'autre.

PATER MEUS
ET MATER MEA
DERELIQUERUNT ME : DOMINUS
AUTEM ASSUMPSIT ME : ———
PSALM. 26 ℣. 10.

MON PÈRE ET MA MÈRE M'ONT
ABANDONNÉ ; MAIS LE SEIGNEUR
A PRIS SOIN DE MOI .. ——— ..

Cette inscription n'est pas particulière à Mortagne : elle surmontait l'ouverture de la plupart des tours ; mais on l'a arrachée partout, sans doute comme trop poétique pour notre siècle positif et réglementaire auquel un numéro d'ordre suffit.

Je n'ai pu découvrir aucun reste des anciennes fortifications de Mortagne, sauf le fragment de tour dont j'ai parlé et les soubassements de deux autres, transformées en belvédères derrière l'Hôtel-de-Ville, de l'autre côté de la cité. On n'en peut rien conclure pour leur importance. Dans une si belle situation, il aurait été facile de faire une place très-forte.

Avant de quitter Mortagne, je me suis rendu à la Mairie. Les Archives ne possèdent aucun plan ancien. M. Pitard, l'un des secrétaires, va publier, sous forme de dictionnaire, une

histoire des communes de l'arrondissement. Cet ouvrage sera utile, même après les livres de l'abbé Fret et d'Odolant-Desnos. La Bibliothèque compte cinq à six cents volumes que personne ne lit ; elle va s'augmenter encore de huit à neuf cents volumes, légués par M. Saint-Lambert à la Ville ; mais il faudrait donner un peu de vie intellectuelle aux habitants. Il va sans dire qu'il n'existe pas de Société savante ; la Société française d'archéologie ne compte même pas un seul membre dans cette sous-préfecture.

II.

Ma journée ainsi remplie, je montai dans la diligence qui devait me conduire à Bellesme. La route, fort variée, offre des distractions : les collines, dont il faut sans cesse gravir et descendre les pentes, montrent successivement la campagne sous les aspects les plus différents. La culture est conforme à celle du Pays-d'Auge.

Après trois côtes descendues et remontées, on traverse le Pin-la-Garenne, bourg ou gros village, dont le château est la résidence de M. Pattu de Saint-Vincent, membre de la Société française d'archéologie. J'ai entrevu de loin l'église. Elle devait originairement dater du XVe siècle ; on l'a augmentée, je dirai même totalement transformée par l'adjonction d'une tour carrée et de deux bas-côtés élevés à grands frais, si j'en juge par l'apparence, mais bien peu satisfaisants.

Vient ensuite Eperrais, petite église rurale, avec un humble clocher d'ardoise et un château qui m'a paru moderne.

Peu de temps après, on entre dans la forêt de Bellesme. Aménagée en hautes futaies et remplie d'arbres superbes, c'est une des belles choses qu'on puisse voir. Sa végétation vigoureuse interceptait la lumière, et ces puissantes masses de verdure, dorées par les derniers rayons du soleil se cou-

chant au milieu des nuages empourprés, produisaient des effets merveilleux et indescriptibles.

Je n'ai point visité les camps romains si bien décrits, du reste, par M. de Boyer de Sainte-Suzanne, dans le XXV[e] volume du *Bulletin monumental*. Je me suis restreint à la seule ville : peu étudiée jusqu'alors, elle pouvait m'offrir des découvertes.

Le nom de Bellesme est célèbre dans l'histoire ; ses seigneurs, les Talvas, puis les Montgommery, prirent part à toutes les luttes entre les rois de France et les ducs de Normandie, et pesèrent souvent dans la balance à cause de l'importance de leurs domaines. Ils eurent pour auteur Yves de Creil (968-980). C'était, dit-on, un habile ingénieur, qui hérissa son domaine de châteaux-forts. On lui doit la construction du vieux château de Bellesme et de sa chapelle de St-Sanctin, donnée plus tard, en 1145, par Robert de Dreux aux moines de Marmoutiers.

Jusqu'à présent, on ne sait guère sur Bellesme que ce qu'en a dit Odolant-Desnos dans ses *Mémoires sur la ville et les seigneurs d'Alençon*, et il ne mentionne aucune date utile à l'archéologie.

Louis-le-Gros, roi de France, l'ayant cédée à Henri d'Angleterre par le traité de Gisors, la dernière semaine du mois de mars 1113, celui-ci marcha à la tête de toutes ses forces pour s'en mettre en possession et l'investit le 1[er] mai. La défense fut vigoureuse ; mais le 3, la garnison, après une sortie couronnée d'abord de succès, se vit repoussée et poursuivie de si près qu'il fut impossible de refermer la porte du Levant ; les assiégeants entrèrent donc pêle-mêle avec les assiégés et mirent le feu partout. Bientôt, du château et de la ville, il ne resta plus qu'un monceau de ruines.

Bellesme subit un autre siége mémorable en 1230 ; mais je ne me hasarderai pas à en dire un mot, quand chacun sait

avec quelle grâce et quel charme, M. le marquis de Chennevières a retracé les *Aventures du petit roi saint Louis devant Bellesme.*

J'ai eu la bonne fortune de rencontrer à Bellesme M. Le Harivel-Durocher, l'habile sculpteur normand, qui s'est dévoué, avec tout le zèle d'un bon ami, à me guider.

La ville est située, comme Mortagne, sur un mamelon, à 650 pieds au-dessus du niveau de la mer ; elle est restée mieux circonscrite. On retrouve encore quelques vestiges de son enceinte fortifiée. Sa superficie était très-restreinte. Toutes les constructions sont en pierre de taille ou en moellons recrépis ; fort peu en briques. Là encore, absence de maisons de bois. Il y a quelques beaux hôtels remontant à Louis XIV et à Louis XV.

L'église St-Sauveur n'est pas un monument. Couverte en ardoises sans contreforts, les murs cachés sous un épais crépi tout récent, avec une belle sacristie neuve, pleine de prétention, elle ne prévient pas en sa faveur. La tour, à pilastres corinthiens, ne paraît pas antérieure à Louis XIV.

La porte franchie, on trouve un immense vaisseau, de largeur disproportionnée, tout au plus du commencement du XVIe siècle. Une voûte en merrain, maintenue par une charpente apparente, recouvre le chœur et la nef. Celle-ci n'a pas de clérestory, le jour y pénètre par les fenêtres des chapelles qui l'accompagnent. Les voûtes de ces chapelles sont en pierre et leurs moulures accusent le dernier gothique. Les fenêtres ont perdu leurs meneaux. Le chœur n'a pas été plus heureux et ses sept fenêtres ont été également défigurées.

Le maître-autel à haut rétable avec six colonnes portant baldaquin, occupe le pan coupé du chevet ; il est du dernier siècle. Les peintures dont on l'a couvert assez récemment ne sont pas conformes à son style. Il est accompagné de quatre statues d'évangélistes, de mauvaise époque et de peu de valeur, employées originairement à la décoration de la tour.

Le mobilier des chapelles, au nord, m'a paru en général dater du dernier siècle : rien à en dire. Les autels des quatre chapelles du sud appartiennent au règne de Louis XIV. De cette même époque est l'inscription tumulaire suivante, encadrée dans une belle bordure sculptée, contre le mur de la seconde chapelle :

CY GIST Me LOVIS PĒSIGAS SIEVR DE
LA BERGERIE VIVANT ADVOCAT ET
DEPVIS ECCLESIASTIQVE LEQVEL FIST
BASTIR CESTE CHAPPELLE ET Y FŌDA
VNE MESSE HAVLTE DE LA VIERGE
CHACVNE SEPMAINE AV J^{or} DE SAMEDY
ET VN SALVT AV IOVR St LOVIS ET QVI
POVR FAIRE DIRE LAD^{e} MESSE ET SALVT
DŌNA A L'ŒVVRE DE CEANS LA SOME DE
SIX VINGT LIVRES DE RENTE PAR DONATIŌ
ENTRE VIFS ET PAR TESTAMĒT HOLO-
GRAPHE DV 6e FEBVRIER 1662. TOVS
SES AVTRES BIENS A LA CHARGE DE
FAIRE FAIRE EN CESTE ÉGLISE LE
CATECHISME VN IOVR DE CHAQVE
SEPMAINE PAR VN DES PRESTRES Y
HABITVÉ ET DE LA VILLE ET DE LVY
PAIER POVR CE LA SŌME DE CINQVĀTE
LIVRES PAR AN ET OVTRE DE DISTRI-
BVER AVX PAVVRES DESIGNÉ PAR SOND^{t}
TESTAMENT ET CONFORMEMENT A
ICELVI LA SOMME DE DEVX CENTS
CINQVĀTE LIVRES D'AVTRE AVSSI
PAR AN IL DECEDA LE CINQVIESME
JANVIER M. VI^{c} L. XXIX.

Priez Dieu pour le repos de son Ame.

De nombreux tableaux anciens décorent les rétables et les murs. J'en signalerai un (deuxième chapelle au nord) au bas duquel on lit :

DUFRESNE
PICTOR REGIS
ALENCONII FECIT
1699.

Les fonts baptismaux, appuyés contre un des piliers de la tour, datent du règne de Louis XIV. Leur forme est insolite. La cuve circulaire pédiculée, accompagnée de deux appendices, est fixée d'un côté sur le massif d'un petit rétable, comme ferait un autel. Ce petit rétable en pierre, porté par quatre colonnes corinthiennes, avec deux côtés fuyants pour envelopper le pilier auquel il s'attache, est harmonieusement composé. Au centre, un bas-relief représente le baptême de Notre-Seigneur ; dans le lointain, une ville dont le clocher offre une certaine ressemblance avec celui de l'église de Bellesme. Au centre du fronton plane le Père-Éternel. Une énorme corbeille de fleurs sert d'amortissement, accompagnée de deux anges en acrotères. Deux petits pleureurs remplissent les niches pratiquées dans les deux côtés du rétable. Ce n'est pas leur place originaire : ils ont probablement été arrachés au tombeau dont j'ai donné l'inscription. Ces fonts baptismaux doivent attirer l'attention : c'est non-seulement mon avis, mais celui de M. Le Harivel-Durocher. Ils sont probablement dus à un artiste local.

Les deux cloches de Bellesme sont anciennes. J'avais eu la pensée de faire l'ascension du clocher pour jouir de la vue des belles vallées qui environnent de toutes parts la ville, mais je n'ai pas hésité lorsque le sacristain m'eut signalé sur une cloche une inscription en *caractères indéchiffrables ;* je soup-

çonnai une cloche gothique, et en effet on lit, en caractères fort nettement tracés :

† Je suis faicte a servir de aurloge pour les habitans de Bellesme de leurs deniers du mois d'octobre M. Vcc XVI.

Et plus bas :

Faicte por deux fois.

Sur les flancs, deux curieux médaillons : l'un du Sauveur, l'autre de saint Michel.

La grosse cloche porte deux beaux blasons, que je n'ai pu malheureusement ni dessiner, ni estamper ; ce sont ceux des parrain et marraine. Elle pèse, dit-cn, environ 3,000 livres. Son inscription, reproduite ci-dessous, est sur six lignes :

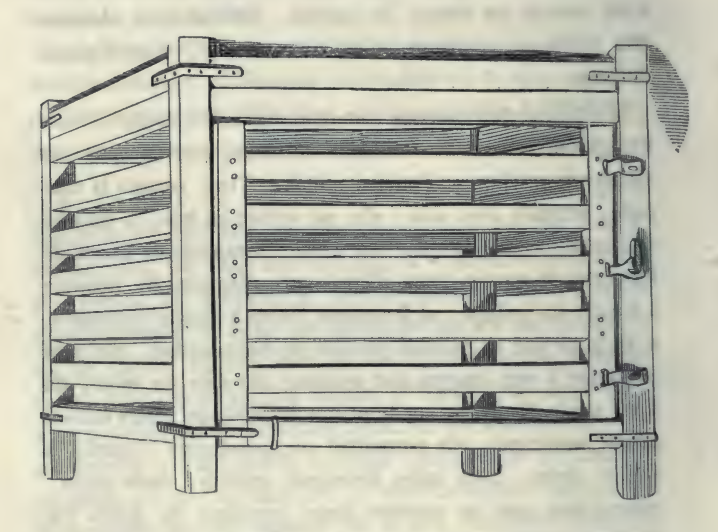
† LAN 1771 IAI ETE BENITE PAR Mre LOUIS SAMUEL DE TASCHER Pre DOCTEUR EN SORBONNE AUMONIER DE S. A. S. Mg LE DUC DE PENTHIEVRE PRIEUR COMMANDATEURE DE S. ETIENNE DE MONAYA DE LA REQUISITION DE Me PIERRE LARCHEVESQUE Pre CURE DE CETTE Psse ET EN SA PRESENCE ET DE CELLE DE Mes ANTOINE MAISONNIER IEAN PETIBON LOUIS GESLAIN FRANÇOIS MERAY Pres HABITUÉS IEAN BOUTIGNY ET ANTOINE LAROCHE ACOLITE SACRISTAIN ET A LA DILIGENCE DE Mrs LOUIS IACQUES GUILLIN Sr DE GRAND-CHAMPT ET LOUIS MARTIN Sr DES GASTINES TRÉSORIER HONORAIRE ET EN CHARGE ET A ETE NOMMEE BRIGITTE IACQUELINE PAR Mre IACQVES RENÉ DE FONTENAY ECUIER CHEVALIER DE LORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE St-LOUIS ANCIEN CAPITAINE AU RÉGIMENT DE MAILLY INFANTERIE ET DE De FRANÇOISE BRIGITTE LEBRETTON UEVUE Mre PIERRE LOUIS DE TASCHER CHEVALIER Sg DE POVURAY ET AUTRES LIEUX.

DOMINIQUE ET FRANÇOIS ET UINCENT THERIOT NOS FESERONTES.

A l'extrémité de la place, derrière le chevet de l'église est l'Hôtel-de-Ville. De construction simple et de peu d'apparence, je le signale dans la crainte qu'on ne soit tenté de le faire disparaître. Un accident a occasionné la chute d'une partie des combles, et probablement on trouvera plus conforme au génie moderne et plus digne de la municipalité de Bellesme d'avoir une belle bâtisse toute neuve, au lieu de cette vieille maison. Il faut en convenir, elle n'a pas un aspect monumental; mais son petit clocher d'ardoise, son perron couvert d'un auvent en forme de porche, indiquent sa destination publique. D'ailleurs, c'est un souvenir, c'est l'ancien bailliage.

L'intérieur m'a intéressé à un haut degré. On trouve d'abord une grande salle en ce moment délabrée, mais propre aux réceptions publiques: l'ancien prétoire. Vient ensuite la chapelle, orientée avec soin : elle est voûtée en bois. A gauche de l'autel, a été pratiquée une porte, composée de barres de fer plates de quatre doigts d'épaisseur, disposées de manière à former un grillage, et fortement rivées à chaque rencontre. A en juger par ce procédé primitif de construction, elle peut remonter à une époque fort reculée; elle date au moins du XVI[e] siècle. S'ouvrant sur la prison du bailliage, restée encore prison municipale, elle permettait aux prisonniers d'assister à l'office divin. Deux salles fortement grillées, mais saines, puisqu'elles sont au premier étage, servaient de geôle. Un sombre escalier tournant conduit, au-dessous, dans les cachots. Un couloir voûté en berceau donne accès à dix retraits que je ne saurais mieux comparer qu'à un caveau funéraire : six pieds de long, deux de large, quatre de haut; deux ais pour couche; privation complète de lumière, une fente à l'épaisse porte de chêne pour laisser pénétrer l'air et empêcher l'asphyxie. Les poumons ne doivent pas agir à l'aise dans un pareil séjour. Ces cachots servent encore quelquefois, paraît il. Je ne

dis rien des barres de fer et des verroux destinés à maintenir les portes ; les faiseurs de mélodrames n'ont rien inventé de supérieur. Comme j'ai peu fréquenté les prisons, peut-être m'arrêté-je à décrire des choses fort communes ; dans tous les cas, celles-ci ont le mérite d'être anciennes. La seconde salle de la prison, dans laquelle nous sommes rentrés contient deux cages, je n'ai pu résister à la tentation d'en faire un croquis, il me dispensera de toute description. De forts



CAGES DE LA PRISON DE BELLESME.

madriers, reliés par des bandes de fer les composent ; le devant s'ouvre et avec quelques barres et un bon cadenas on rend toute évasion impossible. Comme les cachots, ces cages sont encore en plein usage et je les préférerais de beaucoup. Personne n'ignore que le cardinal de La Ballue fut ainsi

détenu par le roi Louis XI, grand ingénieur dans cette spécialité.

J'avais hâte de sortir de l'atmosphère épaisse de ce triste lieu, pourtant nécessaire. Je revis avec plaisir le soleil, et nous nous trouvâmes bientôt vis-à-vis de la grille de l'Hospice. Ses hôtes sont rares ; l'air est pur à Bellesme, et la ville n'a aucun de ces établissements industriels auxquels la corruption et la maladie servent d'escorte. L'Hospice est une construction neuve en pierres et briques, bien comprise. La chapelle rappelle, à l'extérieur, l'architecture romane ; l'intérieur est décoré dans le style *rococo*, qui ne messied pas pour une chapelle de couvent. Deux statues du XVIIIe siècle en terre cuite, d'un certain mérite, saint Marcoul et saint Gilles, accompagnent l'autel. Je ne dois pas taire la grâce et la bienveillance avec lesquelles on a reçu notre visite indiscrète.

Du château de Bellesme, démantelé dès le règne de Louis XIV, il reste une belle porte flanquée de deux tours, masquée malheureusement par des constructions parasites (voir la page suivante). La maçonnerie est en grand appareil, la baie ogivale à double rang de claveaux. Il y avait des herses aux deux extrémités du passage. J'avoue mon embarras pour en préciser la date. Dans cette sévère architecture militaire, sans sculptures, sans moulures, sans baies, l'aspect de la taille des pierres peut seule guider ; quelques brettelures m'ont paru caractéristiques du XIIIe siècle ; mais l'ensemble doit être seulement du XVe et fait sans doute partie des constructions élevées à cette époque par le comte de Warwich.

Grâce à l'obligeance de M. le secrétaire de la mairie de Bellesme, qui a mis le plus grand empressement à me fournir des indications, je puis présenter le plan de l'enceinte du château, dressé d'après d'anciens terriers (voir page 469). Le donjon carré occupait le centre : il rappelle les tours nor-

mandes des XIe et XIIe siècles. Cependant, au dire des



PORTE DU CHATEAU DE BELLESME.

historiens, le siége de saint Louis ruina la grosse tour et une partie des remparts.

Bellesme entra, avec Mortagne, dans l'apanage de Pierre, cinquième fils du roi, en 1268.

En même temps que ce château placé sur le sommet de la montagne, il en exista un autre sur un mamelon séparé, à deux portées d'arbalète; c'était celui bâti originairement par Yves de Creil. Le comte de Warwich, au commencement du XVe siècle, le fit raser, sans doute comme pouvant nuire à la défense du corps de la place, depuis l'invention de l'ar-



PLAN DE L'ENCEINTE DU CHATEAU DE BELLESME.

tillerie. On laissa subsister la chapelle. Entourée de beaux arbres, cette motte est devenue une résidence charmante, favorisée d'une vue magnifique, dont est propriétaire M. le marquis de Chennevières. Mon compagnon, M. Le Harivel, a bien voulu me servir d'introducteur, et la maîtresse du logis a daigné se prêter à nos caprices archéologiques.

Sous le sanctuaire de cette chapelle de St-Sanctin existe la crypte, placée par M. Joanne dans son *Itinéraire de Normandie* sous l'église paroissiale de Bellesme. Cette crypte est carrée, voûtée en berceau avec deux arcs doubleaux portés sur des pilastres peu saillants entre lesquels règnent des bancs de pierre. Deux petites fenêtres cintrées, percées dans le mur du chevet, répandent sur l'autel une lumière douteuse. Cet autel, encore en place, est en pierre, de forme cubique. Les murs, malheureusement recrépis, ne laissent pas voir l'appareil. Cette crypte, comme l'église dont elle forme le soubassement, doit être antérieure au XIe siècle. J'y verrais volontiers une construction d'Yves de Creil, entre 968 et 980 On n'y trouve pas encore les joints épais et les baies linéaires caractéristiques du XIe siècle. Les fenêtres cintrées, bien que petites, sont assez larges, relativement à leur dimension, et leur galbe rappelle encore les profils romains. Les murs en moellon n'ont pas de contreforts, excepté au chevet surplombant la déclivité de la motte. L'arc triomphal est cintré, et la grande élévation du sanctuaire au-dessus du sol de la nef est évidemment encore un procédé fort ancien.

Cette visite terminait dignement mon étude sur les monuments de Bellesme.

III.

J'ai parcouru de nuit la route de Bellesme à Nogent-le-Rotrou ; elle ne traverse, du reste, aucune localité importante.

La ville de Nogent possède trois églises, les ruines d'un prieuré considérable, un château-fort et plusieurs maisons du moyen-âge. Elle est donc très-digne d'intérêt. M. de Morissure, membre de la Société française d'archéologie, a bien voulu, avec une obligeance parfaite, me servir lui-même de guide. C'est dire que j'ai tout vu et bien vu, car il connaît parfaitement les antiquités de la ville où il réside.

Thomas Corneille, dans son *Dictionnaire géographique*, qualifie Nogent-le-Rotrou de capitale du Grand-Perche. Son nom semble indiquer une origine romaine. A la fin du Xe siècle, Rotrou Ier, comte de Mortagne, en reçut l'inféodation. Sa famille s'étant éteinte au bout de 300 ans, elle entra dans l'apanage de Charles Ier, comte de Valois, d'Alençon et du Perche. Cent ans plus tard, elle eut à subir le joug des Anglais ; mais le traité de Brétigny, en 1360, stipula sa reddition aux Français. Le comte de Salisbury la prit d'assaut en 1428 et fit pendre charitablement la plupart de ses défenseurs. Le roi Charles VII y rentra en 1449 ; mais comme on trouvait la place trop faible pour avoir l'espoir de la conserver, on la brûla. Elle fut plus heureuse pendant les guerres de la fin du XVIe siècle. Ce fut alors la seule ville du Perche où l'on ne se ressentit point des troubles de la Ligue. Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui y était né, y entretint toujours une bonne garnison. Aujourd'hui on ne retrouve plus de traces des anciennes enceintes.

Il n'existe aucun guide de l'étranger et de l'archéologue dans Nogent. L'*Histoire des comtes du Perche*, par M. Oscar

des Murs, ne renferme aucune description des monuments et que fort peu de dates qu'on puisse leur appliquer. Écrit déjà depuis dix ans, cet ouvrage est de l'ancienne école historique : Henri Martin et Sismondi en sont les principales autorités.

J'ai d'abord visité l'église Notre-Dame. Si elle n'est pas la plus importante, elle est la plus centrale. C'est l'ancienne chapelle de la Maison-Dieu, fondée en 1182 ou 1184 par Rotrou IV, comte du Perche, suivant M. des Murs. Le style des parties primitives répond bien à cette époque. Le portail de l'ouest consiste en une porte ogivale à trois voussures, portées par des colonnettes garnies de chapiteaux à crossettes. La voussure extérieure est décorée de chevrons brisés ; l'autre, de feuillages encadrés dans des losanges et la dernière, d'un gros tore. Au-dessus, s'ouvrent trois belles lancettes. Deux contreforts plats partagent ce portail des deux pignons latéraux qui répondent aux bas-côtés. De ceux-ci, la base seule, jusqu'au niveau des fenêtres, est ancienne : toute la partie supérieure et les pignons sont modernes. Ce portail, fort simple, puisqu'il n'y a de sculptures qu'à la porte, produit un effet assez imposant. Le mur méridional de l'église étant englobé dans l'enclos de l'Hôtel-Dieu, je n'ai pu l'examiner ; le mur du nord, sans contreforts et recrépi, n'a conservé de caractéristique que ses deux fenêtres.

Le chœur forme retraite, n'étant pas accompagné de bas-côtés. Ses murs latéraux sont contrebuttés par deux énormes contreforts de la fin du XIIe siècle, je pense, entre lesquels s'ouvrent des lancettes géminées à deux rangs de claveaux. La corniche est garnie de modillons dont les profils ne diffèrent pas de ceux de nos églises normandes de la même époque. Le chevet rectangulaire a deux contreforts. Il n'existe pas de clocher.

Cette église, de proportions médiocres, la nef n'ayant que trois travées et le chœur deux, bâtie avec de petits moyens, offre pourtant dans ses proportions une bonne har-

monie. Toute la partie haute de la nef a été détruite, les voûtes sont refaites en plâtre ; il n'y a ni triforium ni clérestory. Dans l'état actuel, il est difficile de dire quel était le plan primitif; néanmoins, les colonnes aux chapiteaux simplement épannelés, évidemment du XIIIe siècle, qui cantonnent les piles, paraissent avoir été destinées à recevoir les sommiers des voûtes. Ces deux étages supérieurs n'auraient donc jamais existé.

Les arcades de communication des bas-côtés, ogives aiguës à deux retraites sans moulures ni chanfrein, appartiennent à la construction primitive. Les bas-côtés sont également voûtés en plâtre et éclairés chacun par deux fenêtres flamboyantes à un meneau. Le chœur a conservé ses voûtes ogivales à nervures sexpartites, composées d'un tore partant de colonnettes avec chapiteaux à crossettes ou feuillages et tailloirs circulaires, isolées dans les angles, en faisceau sous l'arc-doubleau. L'arc triomphal répond au même système.

Le mobilier n'offre rien à signaler. Les convenances liturgiques me paraissent peu suivies. J'ai vu la statue de la Vierge, placée sur l'autel du midi, enveloppée d'une gaze gommée, comme les candélabres ou la pendule d'un appartement inhabité, pour la préserver sans doute de la poussière. Je n'aurais jamais cru qu'on pût s'imaginer de voiler ainsi une image qui doit prendre place dans l'église, uniquement pour être offerte à la vénération des fidèles. J'ignore quelle matière la compose : fût-elle plus précieuse que l'or, *non decet.*

La porte d'entrée de l'Hôpital, placée derrière le chevet de l'église, est tout-à-fait monumentale. C'est une haute arcade en pierre taillée à refends, avec pilastres, contre lesquels s'appuient deux colonnes composites, portant un fronton cintré. On voit à la corniche de jolies têtes entourées de draperies dans le style Médicis. Sur la frise on lit les mots :

HOSTEL-DIEV

répétés sur un cartouche en tôle étampée, surmonté d'une croix, qui forme l'amortissement.

Les bâtiments n'offrent rien de remarquable ; mais dans un petit édicule classique accolé à l'église, subsiste le tombeau du ministre d'Henri IV, Maximilien de Béthune, duc de Sully, mort âgé de 82 ans, le 22 décembre 1641, et de Rachel de Cochefilet, son épouse, décédée à Paris l'an 1672, dans sa 78e année. Deux statues de marbre blanc agenouillées sur un cénotaphe armorié composent le monument. L'effigie du duc, signée *B. Bovdin f.* 1642, est remarquable. Celle de la duchesse, beaucoup postérieure en date, paraît très-inférieure comme travail Certainement, dans l'origine, ces tombeaux devaient avoir plus de splendeur ; mais tels qu'ils sont, on doit les regarder comme une des curiosités de Nogent.

L'église de St-Laurent, située dans le bas de la ville, date de la fin du XVe siècle. Elle est à trois nefs. La tour placée à l'angle nord-ouest, de date plus récente, est couverte par une calotte quadrangulaire avec lanterneau. Il n'y a pas lieu de s'arrêter longtemps devant cet édifice. L'intérieur a été complètement restauré : on y a fait des voûtes ogivales en plâtre, des peintures murales, de mauvais vitraux. Ces travaux sont loin de pouvoir être donnés comme modèles. Pas de mobilier.

Près de là se trouve, dans une position analogue à celle de la porte St-Denis de Mortagne, un gros pavillon percé d'une ogive à deux voussures du XIIIe siècle. C'est l'entrée de l'ancien enclos du prieuré de St-Denis, fondé en 1029 par Geoffroy II, comte du Perche, dédié en grande pompe, l'année suivante, et donné plus tard à l'abbaye de Cluny. Le tribunal et le collége sont établis dans les bâtiments monastiques, dont l'extérieur ne présente rien d'intéressant ; quelques parties toutefois peuvent être anciennes. Les cloîtres subsistent encore en partie.

L'église, placée au nord, était construite dans des proportions énormes, comme toutes celles de l'ordre de Cluny. La Révolution a rasé la nef et mis le chœur à ciel ouvert, pour le transformer en cour, pendant que les bas-côtés étaient changés en écuries pour une caserne de cavalerie. Heureusement les murs primitifs se dressent encore jusqu'au niveau du clérestory, et on peut concevoir une idée de la disposition grandiose de cette basilique du XIe siècle. Le transept, d'une grande largeur, est marqué par deux arcades élevées, avec deux voussures en retraite, ayant leur point de départ sur des piles cantonnées, et pour support commun une colonne monocylindrique. Dans les deux piliers de l'arc triomphal étaient ménagés des escaliers. L'intersection des transepts devait être comprise dans la clôture du chœur, composé, au surplus, de deux travées et d'un rond-point de sept arcades plus étroites, surmontées d'arcatures géminées formant triforium. Trois travées du côté du nord ont été refaites au XIIIe siècle suivant la même ordonnance, mais avec le plus grand soin et la meilleure exécution. Là seulement se trouvent des sculptures. Dans les arcatures de la partie primitive, simplement épannelées, elles sont remplacées par des peintures à l'ocre rouge très-décoratives, que je suis porté à regarder comme du temps de la construction. Avec un peu d'étude et les moyens dont un archéologue de la localité pourrait disposer, on viendrait à bout de reconstituer l'ensemble.

Les piles sont cantonnées. Les bas-côtés ont des voûtes d'arête sans moulures, avec arcs-doubleaux formés d'un tore fort gros. Les trois chapelles absidales m'ont paru ajoutées ou refaites au XVe siècle.

Les maisons de Nogent sont généralement en pierre. Un grand nombre datent du XVe ou du XVIe siècle ; mais, le plus souvent retravaillées, il s'en trouve peu d'intéressantes.

La Gendarmerie est un joli pavillon à toit rapide, avec deux beaux épis de plomb en forme de vases.

La rue Bourg-le-Comte possède le plus de maisons curieuses. Le n° 2 est un hôtel avec tourelle d'escalier octogone, pavillons à toits aigus, gables à rampants de pierre, XVe ou XVIe siècle.

La maison située vis-à-vis montre une belle lucarne du XVe siècle. Ses fenêtres ont malheureusement perdu leur croisée de pierre, et la porte en accolade a été bûchée. Le reste est bien conservé, même les gargouilles sculptées.

Plus bas se trouve encore un bel hôtel en pierre de la Renaissance. Sa longue façade se développe sur la rue. Elle était percée régulièrement de fenêtres accompagnées de pilastres; une seule subsiste, les autres ont été modernisées. La porte cintrée, avec claveaux taillés à refends, est surmontée d'une niche; sur la plinthe de laquelle on lit :

DE PIERRE BLANCHE
DVRANT FEBVRIER
JE FV FAICTE 1542.

C'est un rébus dont je ne chercherai pas le mot.

Deux jolies tourelles en poivrière servent d'accompagnement à cette porte. Les lucarnes sont en pierre, à frontons cintrés, avec vases de fleurs pour amortissement. Bâtie évidemment à grands frais par un homme riche, cette maison est tout-à-fait classique, et sans la date incontestable qu'elle porte, on devrait l'attribuer au règne d'Henri IV ou de Louis XIII. Quand on pense aux délicates et capricieuses sculptures, ses contemporaines, dont notre Normandie est si riche, on ne peut pas regretter qu'elle soit en retard sous ce rapport.

L'*Hôtel-du-Soleil-d'Or,* auberge située dans le faubourg,

sur la route de Chartres, appartient à la même école. Avec sa date de 1579, elle a conservé une petite tourelle dont la fenêtre est garnie de raies de cœur.

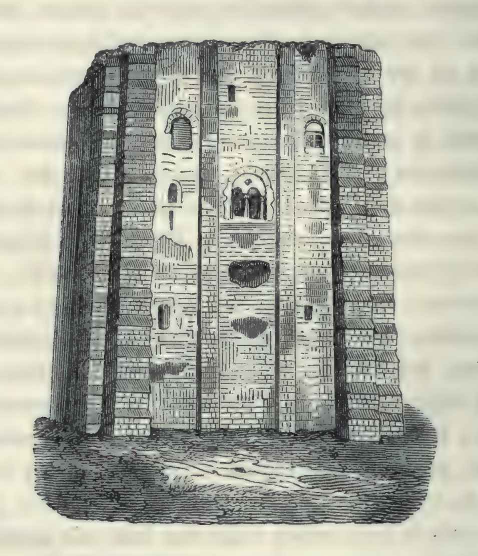
J'ai vu encore, rue Giroust, n° 2, deux fenêtres à croix de pierre, XVe siècle; rue du Paty, 9, deux gables gothiques. Mais la maison la plus curieuse incontestablement de Nogent est la maison de bois bâtie à l'angle de la rue Bourg-le-Comte et de la Grande-Rue. Je l'attribue au XVe ou XVIe siècle. Des dessins seraient nécessaires pour en donner une idée complète. Ses membrures sont de très-fort équarrissage. Les poteaux du rez-de-chaussée portent des figures en ronde-bosse, taillées en plein bois. Au poteau cornier d'angle est représenté le martyre de saint Étienne. Au poteau suivant, un personnage nimbé, barbu, la tunique fendue sur les côtés, auquel il est difficile, faute d'attribut, de donner un nom; peut-être est-ce encore saint Étienne. Sur le poteau de l'autre extrémité serpente un ceps de vigne; enfin, sur la première rue, un grotesque. Il y a deux portes en accolade, avec pinacles. Les moulures des sablières d'encorbellement sont fines, prismatiques et plutôt propres à la pierre qu'au bois. L'étage supérieur n'a pas conservé ses ouvertures anciennes; les pans de bois sont disposés en treillis assemblés à mi-bois, genre de construction particulier à toutes les provinces du centre que j'ai parcourues.

Vis-à-vis de cette maison existe une belle salle gothique du XIIIe siècle, voûtée en pierres, à nervures saillantes, avec pilier central dont le chapiteau est à deux rangs de feuillages. Elle est éclairée par deux fenêtres cintrées de médiocre largeur. J'ai vu aussi, non loin de la rivière, un vieux manoir à peu près en ruines, nommé la tour Dardelay, que je regarde comme du XIIIe siècle.

Le château domine la ville. Son enceinte, encore parfaitement limitée par de profonds fossés, m'a paru affecter à peu

près la forme générale d'un pentagone irrégulier. Je n'ai pu m'en procurer le plan. Il ne reste aucune trace des anciens logis, et les remparts et tours de l'enceinte sont découronnés et réduits à une hauteur médiocre. Le donjon et la porte d'entrée restent seuls comme sujet d'étude.

Le donjon est carré et rentre dans la classe des donjons normands. Décrit et dessiné d'abord par M. de Caumont dans son *Cours d'antiquités monumentales* (pl. LXIX), il a été



VUE DU DONJON DE NOGENT-LE-ROTROU.

cité par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture.* D'après les dessins que j'ai sous les yeux, il n'a pas changé d'état depuis une trentaine d'années. Je ne le crois guère moins considérable que le donjon de Falaise. M. des Murs en attribue la construction à Rotrou Ier, comte du Perche : il daterait, par conséquent, de la fin du Xe siècle :

les caractères architectoniques ne contredisent point cette date. Des réparations y furent faites en 1129, ou à peu près, par Rotrou III. Quatre contreforts à nombreuses retraites soutiennent les grands côtés ; trois seulement, les petits côtés. L'appareil est de petite dimension. Les fenêtres appartiennent à deux époques : les primitives sont plein-cintre, à tympan plein, à deux baies partagées par un pilier ; les autres sont légèrement ogivales, mais du reste symétriques avec les premières. On comprend qu'elles ne sont pas régulièrement espacées dans les murs ; rares, du reste, pour ne pas nuire à la défense, on les a placées là où le besoin s'en faisait sentir. Le donjon avait quatre étages ; je n'y ai pas vu de traces de voûtes.



Le pavillon de la porte d'entrée touche à l'un de ses angles, un peu en biais pour faciliter la défense. La porte ogivale, sans rayères, ce qui semblerait indiquer l'absence de pont-levis, a pour date 1492. Son moyen de défense consistait seulement en deux herses très-rapprochées dont on voit encore les coulisses. Deux tours avec machicoulis et créneaux la flanquent. Cette partie a été l'objet de nombreuses réparations : une portion du couronnement des tours a été refaite ; de nouvelles baies,

dans le style de l'époque, du reste, ont été percées dans les corps-de-garde sur le couloir de passage; l'intérieur a été approprié en appartements de réception où sont rangés quelques vieux meubles, des tapisseries de haute-lice, à personnages, des tableaux et une collection de chinoiseries de choix.

Le reste de l'enceinte est disposé en jardin, d'où l'on jouit, je n'ai pas besoin de le dire, d'une vue admirable.

De la chapelle dédiée à saint Étienne, il ne reste aucun vestige.

Les abords du château, maintenant en culture, avec quelques rares maisons de faubourg, étaient autrefois, paraît-il, un des quartiers populeux de la ville; là s'élevait la principale église, la collégiale de St-Jean, fondée au XIIe siècle, le cloître des chanoines et aussi probablement les logis des principaux officiers des comtes du Perche, dont le château de Nogent fut la résidence de prédilection.

Je passerai sous silence la mairie-halle, édifice moderne plus que médiocre, et la statue en bronze du général comte de Saint-Paul, tué à Malakof, érigée sur la place voisine, que je ne puis regarder comme une œuvre d'art, et je vais terminer par la description de l'église St-Hilaire, le plus remarquable des monuments de Nogent.

L'église St-Hilaire est située non loin de la gare du chemin de fer, à l'extrémité de la ville et sur la rive opposée de la rivière d'Huisne : elle est isolée de toute habitation. C'est une très-ample construction de différentes époques. Elle se divise en une vaste nef avec bas-côtés, deux petites chapelles formant transepts, une tour au sud flanquant le chœur, lequel est à pans coupés sans déambulatoire.

Le portail principal s'ouvre à l'ouest, soutenu par quatre grands contreforts. La porte est moderne et coupe malheureusement une jolie frise sculptée de la Renaissance, composée

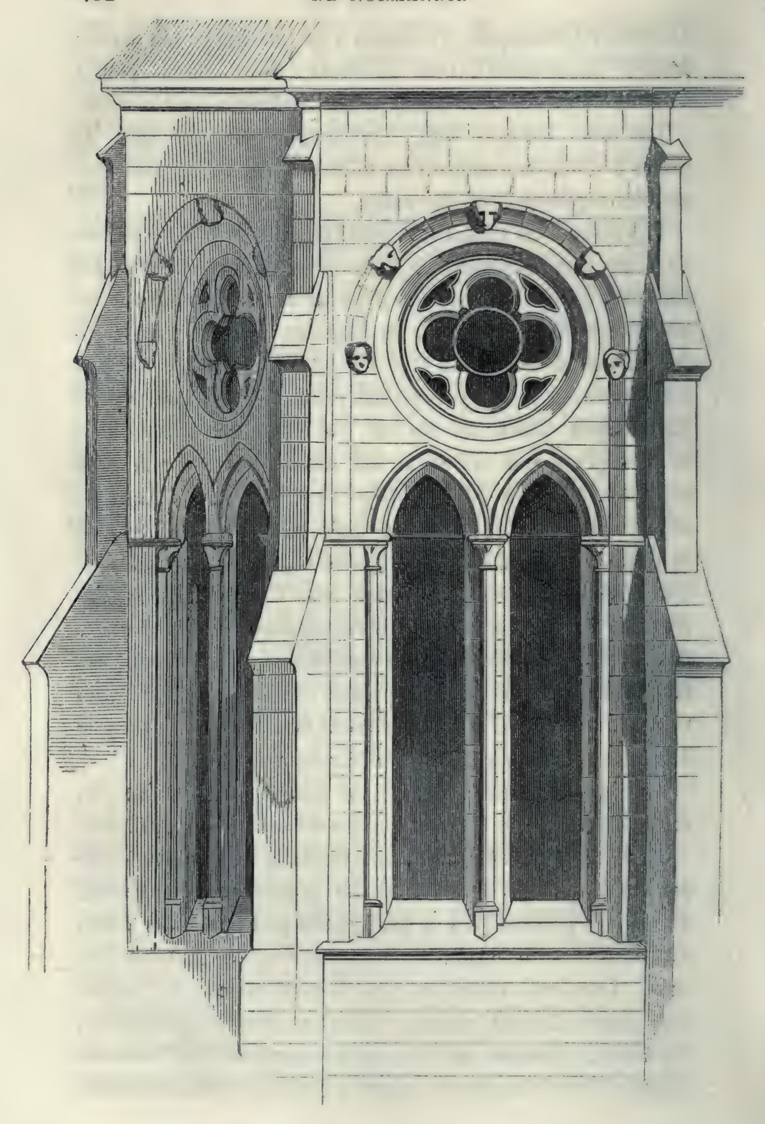
d'animaux fantastiques. Au-dessus a été pratiquée une grande fenêtre flamboyante à trois meneaux. Deux autres petites fenêtres de même style éclairent les extrémités des bas-côtés.

Les murs latéraux sont mouvementés par une série de gables à crochets masquant les toitures du bas-côté. Des gargouilles reçoivent l'eau des noues.

Le chœur a un cachet tout particulier. Il est bâti en pierres de taille avec contreforts à trois retraites. La voussure des fenêtres à plein-cintre offre le type de construction des fenêtres hautes de la cathédrale de Chartres, dont M. Viollet-le-Duc a donné un dessin; je les crois néanmoins un peu postérieures et je ne les ferais pas remonter plus haut que le XIII[e] siècle. Dans tous les cas, j'ai étudié cette partie avec le plus grand soin et j'en ai fait un croquis (voir la page suivante). La tour est contemporaine, au moins dans sa zone inférieure, bien proportionnée et élégante. Une jolie et svelte tourelle d'escalier s'appuie contre le mur oriental. Une frise sculptée sert de cordon sous l'étage intermédiaire percé de baies à compartiments rayonnants à deux meneaux. Les parties hautes doivent être postérieures ou avoir subi des remaniements. Une galerie de pierre, de style classique, surmonte la corniche et le couronnement consiste en une coupole d'ardoise avec campanille à jour relativement moderne.

Ce chevet et cette tour, qui se mirent solitaires dans les eaux limpides de la rivière, composent un tableau attachant.

La nef, voûtée en plâtre, communique avec ses bas-côtés par quatorze larges arcades. Les dix premières sont ogivales, à moulures prismatiques en pénétration portées sur des piliers ronds, comme beaucoup de constructions du gothique tertiaire. Les deux travées les plus voisines du chœur, ogives plus aiguës, à deux rangs de claveaux avec un petit tore à l'extrados, reposent sur des piles cantonnées de colonnes engagées avec chapiteaux trapus à feuillages rudimentaires.



FENÊTRE DU CHOEUR DE L'ÉGLISE DE NOGENT-LE-ROTROU.

L'arcade qui porte la tour à cheval sur le bas-côté est semblable. Ni *triforium* ni clerestory : le jour pénètre par la fenêtre du portail et par celles des bas-côtés. Ces fenêtres sont à traceries flamboyantes, toutes semblables entre elles, excepté celle de la travée sous la tour, en mitre sous un formeret torique : un quatre-feuilles et deux trilobes forment sa tracerie.

Les bas-côtés sont voûtés en pierre, à nervures, avec clefs ornées.

La chapelle du sud n'est pas antérieure au XVIIe siècle ; je soupçonne celle du nord d'être récente, malgré son apparence gothique.

L'arc triomphal appartient à la même construction que le chœur ; il est ogival, et ses moulures sont toriques, excepté la voussure de l'extrados qu'on a cherché à harmoniser avec la nef en y sculptant une délicate guirlande de chardons, refouillée à jour, prenant son point de départ de deux petits pinacles à feuilles frisées et à moulures en pénétration très-caractérisées.

Le chœur paraît offrir les caractères de l'architecture de la seconde moitié du XIIIe siècle. Son chevet est tracé sur le dodécagone ; il a donc cinq pans en dehors des axes des murs latéraux. Chaque pan est percé d'une magnifique fenêtre à plein-cintre, garnie d'un tore porté sur des colonnettes avec de délicats petits chapiteaux à tailloirs carrés. Le tympan est rempli par une grande rosace à quatre lobes, percée dans une pierre en délit ; au-dessous s'ouvrent deux baies très-légèrement ogivales, bordées d'un tore et de minces colonnettes. Cette construction mérite l'attention ; il n'y a rien de normand dans ses procédés : ce sont ceux de l'école de l'Ile-de-France, et ils rappellent plus spécialement les constructions civiles.

La voûte est en plâtre, comme celle de la nef.

Le maître-autel date du règne de Louis XIV. Il bouche les fenêtres du fond du chœur ; mais je ne voudrais pas pour cela le condamner à la destruction. Quatre colonnes corinthiennes en marbre avec chapiteaux dorés, bouquets de fleurs, têtes d'anges, cartels, supportent le fronton, coupé en volute pour ménager une attique aussi à quatre colonnettes, dont la niche est remplie par une statue de saint Hilaire, patron de l'église. Quatre autres statuettes surmontent les colonnes et font amortissement. Le centre est occupé par un tableau de la Pentecôte qui m'a paru sans valeur. Malheureusement le tabernacle primitif n'existe pas, celui-ci est moderne. Deux crédences, en forme d'autel, complètent l'ensemble ; une inscription, placée sur les panneaux inférieurs de l'entrecolonnement, retravaillée à une époque moderne, fait connaître la date de l'édification :

RECTORE M^ro IVLIANO
AVBIN ET INSIGNI PHILIPPO
GOVHIER DOCTORE MEDICO
ET MICHAELE LAFLECHE PIIS.
GAZOPHYLACTIS POPVLI
DONIS SANCTVM HOC FVIT
EXTRVCTVM
ANNO DNI MILL^o SEXENT^o
QVADRAG^o SEPT^o.

L'autel placé au fond du bas-côté nord appartient aussi au règne de Louis XIV ; sur les piédestaux des colonnes sont des écussons de France. L'autel du sud a été mutilé ; il devait être identique à son correspondant. Le reste du mobilier m'a paru sans intérêt. Je dois pourtant mentionner un joli encadrement de la Renaissance placé contre le premier pilier du nord de la nef. Cet entourage d'inscription à angles saillants

avec cartels, pente de fruits, tête d'ange, ne pouvait être oublié.

Je ne parle pas des vitraux modernes, d'un ton excessivement criard.

IV.

Je devais gagner Châteaudun ; mais, comme il n'existe aucune communication entre Nogent et cette ville, il me fallut prendre un cabriolet. En compensation de la perte du temps, je me félicitais d'être à même de bien voir le pays ; mais il est fort peu intéressant. Après avoir quitté Nogent, on chemine pendant deux heures par des vallons et des coteaux dont l'aspect me rappelait ma Normandie : même culture, mêmes haies, et des pommiers aussi ; les maisons, fort rares, construites en moellons d'après le procédé des environs de Caen. On gagne ainsi Beaumont-les-Autels, dont j'entrevois l'église et auprès un petit château en briques. La colline gravie, le chemin qui conduit à la *faïencerie* dépassé, on se trouve en plaine, plaine immense, extrémité de la Beauce, plantée pourtant de quelques pommiers et animée seulement par de rares moulins-à-vent. La route est bordée d'une avenue de peupliers de près d'une lieue de long, en sortant de Beaumont ; une avenue semblable précède Brou.

Brou est, dit-on, une petite ville. Bien éloignée d'avoir l'importance architecturale de ses homonymes : Brou de Bresse et Brou de la Charente ; cependant elle possède une église et des maisons de bois dignes d'arrêter un instant le voyageur. L'église est assez vaste, mais peu homogène. Le vaisseau principal, nef, chœur et tour sont romans. Au XVe siècle, on y a annexé un bas-côté et des chapelles ou transepts. La tour a été surélevée de deux étages à une époque moderne ; elle est placée à l'ouest. L'abside est circulaire et bien carac-

térisée. Les pignons des chapelles sont pourvus de gargouilles et de crochets d'une exubérance un peu choquante.

L'intérieur offre encore un de ces larges vaisseaux particuliers aux églises de cette contrée, privés d'élévation et d'harmonie. Le bas-côté existe vers le sud. Une restauration complète a tout envahi. Les fenêtres sont garnies de vitraux neufs assez mal dessinés ; les ébrasures sont peintes, les archivoltes entourées de rinceaux variés ; la voûte, immense carène de merrain, décorée dans le même style. Au-dessus des sablières, on a disposé deux rangées de personnages dans des niches triangulaires, dont la composition et l'entourage m'ont paru d'une fantaisie un peu étrusque. Les médaillons du centre sont mieux réussis. L'ornementation générale, dans des tons clairs, n'absorbe pas la lumière, comme il arrive trop fréquemment dans ces sortes d'embellissements. Par malheur, on ne s'en est pas tenu aux motifs purement décoratifs ; sans cela, les peintures seraient satisfaisantes. On a introduit des figures dans l'ensemble, et je ne leur ai point trouvé ce céleste élancement que je cherche dans toutes les images des saints. Tout le monde, je le sais, n'est pas Fra Angelico, ni même Overbeck ; mais encore pouvait-on traiter autrement, par exemple, la scène qui occupe le fond de l'église, au-dessus de la porte d'entrée : le sujet est : *Jésus et les petits enfants.* Les figures de saint Romain (patron de l'église), sainte Madeleine, saint Jean-Baptiste et saint Sébastien sont disposées dans des arcatures entre les fenêtres du chœur, dont le cul-de-four est rempli par la Trinité. La chapelle du nord étant dédiée à saint Joseph, on y a peint quatre sujets de la vie de ce patriarche ; je les trouve supérieurs au reste. Mais la chapelle de l'Archiconfrérie, avec son jour pris d'en haut et ses peintures blafardes, est insupportable.

Le mobilier du dernier siècle reste encore dans le chœur ;

souhaitons qu'on ne le remplace pas par quelque chose d'aussi mauvais que l'autel de saint Joseph.

On a conservé, dans la chapelle de la Vierge, un tableau des Mystères du Rosaire, déjà ancien et curieux. Avec une vieille statue de saint Éloi, placée près de la porte, c'est tout ce que j'ai trouvé à signaler dans le mobilier.

Non loin est l'Hôtel-Dieu : il m'a paru ancien ; mais à peine ai-je pu lui jeter un coup-d'œil.

Derrière le chevet de sa chapelle, se rencontre une des maisons de bois dont je veux parler. Elle a un étage au-dessus du rez-de-chaussée, avec sablières moulurées et statuettes aux poteaux corniers. Sans être très-finement travaillée, elle mériterait néanmoins un dessin, et sa destruction serait regrettable. L'une des statuettes représente saint Jacques ; le poteau voisin porte son emblème : une coquille et un bourdon. A l'étage supérieur figure un ange tenant un phylactère, puis une autre statuette, enfin des blasons.

La même rue possède une seconde maison assez semblable de structure, mais dont l'ornementation accuse la Renaissance. La porte, en accolade, est garnie sur ses pieds-droits de pilastres au lieu de potelets, et les crochets feuillagés, ornement ordinaire des courbes de l'accolade, sont remplacés par des oiseaux. Au-dessus, est une petite niche à coquille. Sur les poteaux corniers, un médaillon encadrant une tête en bas-relief, type caractéristique du règne de François Ier ; un cygne au long col recourbé se terminant par de capricieux feuillages ; un autre animal, dont le malencontreux tuyau d'une gouttière empêche de déterminer la forme. Le haut a été plâtré.

Mais la maison la mieux conservée et la plus importante se voit à l'un des coins du marché ; elle sert d'habitation au receveur de l'Enregistrement. Trois travées de charpente composent la façade, divisée en rez-de-chaussée, un étage

avec sablières hautes et basses en encorbellement, et, sous le comble, une sorte d'attique ou demi-étage qu'on nomme, je crois, rabat-grain, rappelant assez bien les parapets qui surmontent les fortifications.

Les quatre poteaux corniers, au premier étage comme au rez-de-chaussée, sont flanqués de colonnettes, non pas de colonnettes unies et symétriques : l'une est un tronc d'arbre écoté, la deuxième un faisceau de ceps de vigne tordus ensemble, la troisième une colonne cannelée et tordue, la quatrième une colonne prismatique. Ces colonnes servent de supports à des consoles très-richement sculptées. Dans les évidements, des chardons frisés forment culs-de-lampe. Sur les grandes consoles sont des sujets : un trophée, écusson suspendu par la courroie à un chêne, l'épée passée derrière ; un arbuste dont les fruits et le port rappellent le chardon ou l'artichaut ; enfin une vigne garnie de raisins. Le quatrième sujet est caché par une plaque de tôle sur laquelle on lit : *Marché aux fruits*, qu'avec un peu plus d'intelligence l'administration municipale aurait trouvé moyen de mettre ailleurs. La porte est une fort large ogive brisée, peu gracieuse. On y retrouve les torsades, potelets à crochets avec pinacles, guirlandes de vigne propres à l'époque. Au centre, deux oiseaux assez semblables à des perroquets soutiennent un écu surmonté d'une couronne.

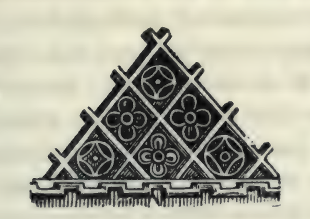
Les sablières portent trois rangs de fines moulures prismatiques, se recourbant aux extrémités pour poser sur de petits culots sculptés.

L'étage supérieur répond à la même ordonnance. Les colonnes des poteaux corniers sont également variées ; mais simplement à écailles, torsades ou cannelures. Les consoles représentent : 1° deux oiseaux fantastiques buvant dans une coupe ; 2° une salamandre contournée ; 3° un grand arbre au milieu duquel se jouent des singes et des oiseaux ; 4° un chardon.

Toutes les baies ont été refaites, pourtant on retrouve encore les traces des potelets sculptés aux pieds-droits des fenêtres primitives. L'attique, sans ouvertures, est rempli de croix de St-André, entre une série de potelets sculptés de petits pinacles à crochets. Les lucarnes sont petites et sans style.

Il faudrait de nombreux dessins pour bien faire comprendre et apprécier l'ordonnance et la délicate exécution de cette splendide maison, qui réunit l'efflorescence du dernier gothique aux commencements de la Renaissance. Je n'ai pas vu qu'elle jouisse dans le pays d'une considération méritée : les gens de Brou sont beaucoup plus préoccupés des marchés considérables, qui leur permettent de multiplier les auberges et les cafés, que des objets d'art dont ils peuvent être en possession.

(La suite à un prochain numéro.)



RAPPORT

SUR DES

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

EN QUERCY,

ADRESSÉ A M. DE CAUMONT,

PAR M. A. DE ROUMEJOUX,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Vous m'avez fait l'honneur, Monsieur le Directeur, de me charger d'une mission en Quercy et particulièrement sur les bords du Lot, dans le but de retrouver des vestiges des époques mérovingienne et carlovingienne ; je viens d'en accomplir la première partie, c'est-à-dire que j'ai visité les rives du Lot, de Cahors à Cajarc ; de plus, j'ai suivi une partie du cours d'un de ses affluents, le Célé. Malheureusement, je n'ai pas trouvé ce que je cherchais, mais mon voyage n'a pas été sans quelque fruit pour ce qui touche aux époques suivantes. De tous les monuments que j'ai vus, bien peu ont conservé entièrement leur caractère primitif ; beaucoup ne datent que de notre époque et ont été tellement défigurés que je n'en parlerai pas. Il faut attribuer ces ruines nombreuses et ces remaniements à la croisade des Albigeois d'abord et surtout aux guerres anglaises qui désolèrent si longtemps le Quercy ; la querelle des catholiques et des protestants, dont ce pays fut un des principaux théâtres, ne contribua pas à relever les monuments abattus. Cependant, je note en passant

une phrase extraite de l'Histoire manuscrite de Quercy par l'abbé de Fouilhac : « En 1459, la paix étant faite et assurée entre les Anglais et les Français, on rétablit une foule d'églises qui avoient été ruinées par la guerre. » Il est probable qu'il en fut de même pour les châteaux.

Au sortir de Cahors, où l'on continue à badigeonner impitoyablement le palais du pape Jean XXII, où l'on répare le pont Valentré avec intelligence, il faut le dire, quant au rejointoiement des assises et des travaux de conservation, mais où l'on bouche des archères que l'entrepreneur a prises pour des lézardes; où l'on masque, par la construction d'une grange, une partie des remparts, derrière ce charmant corps-de-garde du XVe siècle, que le Congrès a admiré en 1865; au sortir de Cahors, dis-je, à 4 kilomètres, on trouve le petit château de Laroque-des-Arcs qui, avant la Révolution, appartenait à la famille de Gourdon-Floirac. Ce petit castel, de forme arrondie, est très-original : au centre, ou à peu près, est une tour ronde ou donjon dont l'appareil paraît remonter au XIIIe siècle ainsi que la base des murailles des corps de logis, l'enceinte extérieure et les portes ogivales qui donnent accès aux diverses parties du château; la partie supérieure des murs a été refaite au XVIe siècle dans quelques endroits et au XVIIe, dans d'autres à en juger par la forme des fenêtres. Dans une des salles, on voit encore une cheminée en pierre, dont le manteau sculpté porte un bel écusson soutenu par deux chimères ailées, à tête humaine, parfaitement conservées; les pièces de l'écusson ont été martelées. A quelques centaines de mètres plus loin, au village de Laroque, nous voyons des restes de constructions destinées à fermer la vallée du Lot à l'approche du village; au-dessus on distingue, dans le rocher, une des coupures qui servait de passage à l'aqueduc qui alimentait Cahors à l'époque romaine.

En 1281, le seigneur de Laroque-des-Arcs, rendit hommage

à l'évêque Raymond de Cornil, comme tenant sa terre en fief, de l'église cathédrale. En 1359, Jean de Gourdon, partisan des Anglais, faisait des courses jusqu'aux portes de la ville : aussi les habitants avaient-ils bonne garde au fort de la Barre ; une fois même, ils armèrent un certain nombre de barques, remontèrent le Lot jusqu'au port de Laroque, enlevèrent toutes celles qui s'y trouvaient amarrées et les menèrent au Pont-Neuf. En 1370, la tour de Laroque fut démolie (une tour à l'entrée du village) ; on ruina aussi les piliers qui soutenaient l'ancien aqueduc bâti par les Romains, afin de conduire les eaux du ruisseau de Vers jusqu'aux bains et à l'amphithéâtre de Cahors ; on les ruina, « parce que, très-élevés, autant que le clocher de notre cathédrale, pour le moins, et que le fameux Pont-du-Gard, les Anglais s'y étaient plusieurs fois fortifiés (Fouilhac). » En 1406, le seigneur de Laroque fut obligé de recevoir une garnison que lui imposa le comte d'Armagnac, parce qu'on craignait qu'il ne le livrât aux Anglais.

Un peu plus loin, on voit la petite église romane de Notre-Dame-de-Velle, à laquelle se rattache la légende suivante : Il y a bien des années, un seigneur dont on ignore le nom, poursuivi par un pressant danger, fit vœu, s'il y échappait, de bâtir une église là où son cheval s'arrêterait. Notez qu'il était sur la rive gauche du Lot ; son cheval fit un bond si prodigieux qu'il franchit la rivière, et le seigneur sauvé tint sa promesse.

A Vers, nous savons qu'il y a de très-beaux restes de l'aqueduc romain ; le Congrès en a été entretenu en 1865. Le château est du XVIe siècle et sans importance ; il en a remplacé un autre qui fut repris sur les Anglais en 1374 et détruit aussitôt.

A St-Gery, rien de monumental, excepté une fortification ruinée attribuée aux Anglais et formant une grotte assez vaste ; je possède un mors de bride, des couteaux en fer

emmanchés dans des cornes de cerf, une petite fiole en verre, qui en proviennent. Au-dessous, une petite maison à fenêtre ogivale qu'on désigne dans le pays sous le nom de Four des Anglais. A ce sujet, permettez-moi, Monsieur le Directeur, une digression qui sera peut-être un peu longue, mais qui me semble nécessaire pour établir un fait à la fois historique et archéologique : En ce pays, toutes les constructions plus ou moins importantes élevées dans les rochers qui bordent les rivières, sont attribuées aux Anglais ; quelques-unes, bien peu, pourraient leur être antérieures (je réserve les grottes à ossements et à silex, bien entendu) et remonter à la guerre de Pépin contre Waïffre, duc d'Aquitaine : il est dit, en effet, que les habitants du pays s'étaient réfugiés dans des cavernes inaccessibles, mais que les soldats de Pépin parvinrent néanmoins à les forcer et à s'en rendre maîtres. Je n'ai pas su reconnaître celles qui ont pu être murées à cette époque, mais ce qui est certain, c'est que celles que j'ai vues ont été fortifiées aux XIII[e] et XIV[e] siècles.

J'avais toujours douté, d'après la position et les dimensions généralement restreintes de ces postes, qu'ils eussent servi à une armée conquérante : c'étaient plutôt, pensais-je, des refuges que des points d'attaque, des points de défense que des points d'appui ; l'histoire est venue corroborer mon opinion par des faits précis et je me suis aperçu, une fois de plus, qu'il faut presque toujours se défier des appellations populaires. Ici, on a, dans la suite des temps, attribué aux Anglais, en mémoire des maux dont ils avaient accablé le pays et de la haine qu'on leur portait, ces constructions qui, au contraire, étaient destinées à les surveiller et à servir de refuge et de défense aux habitants. Je trouve, en effet, dans le manuscrit de l'abbé de Fouilhac, les faits suivants que je vais essayer de coordonner : « En 1352, Marquès de Car-
« daillac, voyant que la trêve allait finir avec les Anglais,

« mit tous ses soins à se fortifier et à fortifier contre eux le « pays du Haut-Quercy ; c'est pour cela qu'il se rendit maître « de tous les lieux fortifiés qui se trouvaient le long du Lot, « entre le Rouergue et la ville de Cahors, parmi lesquels les « châteaux de Montbrun, de Balaguier et ceux de Brengues, « dont un est dans le rocher même ; de son côté, le seigneur « de Calvignac tenait Larnagol et Calvignac qui était très-« fort ; le nouveau seigneur de St-Cirq-la-Popie (un Car-« daillac) faisait cause commune avec eux, de telle sorte que « les Anglais ne purent rien entreprendre en Quercy de ce « côté. En 1356, ces trois seigneurs placèrent des garnisons « dans tous les forts qui bordent les rives du Lot jusqu'à « Cahors, et c'est là que se réfugiaient les troupeaux lâchés « par eux sur les hauteurs ; à la moindre alerte, ils y étaient « à couvert de la rapacité des Anglais qui tenaient le plat-« pays ; en effet, tout le Haut-Quercy leur appartenait sauf « Rocamadour, Figeac, Cajarc et les châteaux qui se trou-« vaient sur les bords du Lot. »

Enfin, pour appuyer encore ma thèse au sujet de ces fortifications élevées sur les rives du Lot et du Célé, je trouve qu'en 1370, les Français, malgré la cession de toute la Guienne aux Anglais par le traité de Brétigny (1361), étaient encore « les maîtres de tous les forts sur la rivière depuis Capdenac jusqu'à Puy-l'Evêque » et qu'en 1380 « Bertrand de Basserac, capitaine anglais, s'empara de Sauliac, de Cabrerets, ainsi que de tous les forts ou *cavernes fortifiées* qui bordent le Célé » ; mais il ne put les conserver longtemps.

Ainsi donc, Monsieur le Directeur, vous voyez comme moi que ces constructions sont bien françaises : l'histoire ne peut donner des renseignements plus clairs et plus précis, et il demeure prouvé que si, pendant cette longue guerre, les Anglais en ont pris quelques-unes, ils n'ont pu les conserver

longtemps, et que primitivement elles avaient été élevées contre eux.

Ne quittons pas St-Géry sans visiter, puisque c'est le courant des études du moment, les nombreuses grottes-abris dont est garnie la ceinture de rochers couronnant la haute colline qui domine le village. M. Duportal, ingénieur des ponts-et-chaussées, archéologue et paléontologiste, travailleur et chercheur infatigable, a, soit avec moi ou seul, fouillé une partie de ces grottes. Nous y avons trouvé une grande quantité de silex et d'ossements, présentant la même apparence, les mêmes formes, les mêmes cassures que ceux que l'on a recueillis ailleurs ; parmi les silex deux ou trois couteaux, plusieurs grattoirs, quelques poinçons, des pointes de flèches mais non finement travaillées comme celles des Eysies ou de Bruniquel ; parmi les ossements où M. Duportal a cru reconnaître des dents de renne, aucun ne porte les traces du travail de l'homme : cela m'étonne, car les habitants de ces grottes étant obligés d'aller chercher leurs silex à soixante on quatre-vingts kilomètres au moins, le Quercy n'en fournissant pas, devaient se servir beaucoup plus des os des animaux qu'ils avaient sous la main que les habitants des grottes de la Dordogne, par exemple, où le silex se trouve sur place. Nous nous proposons d'y faire quelque jour des recherches plus sérieuses. A St-Géry encore, on m'a signalé l'existence d'un tumulus qui n'a pas été ouvert ; il a été mis à ma disposition par son propriétaire, M. de La Romiguière, vice-président au tribunal de Cahors. A mon prochain voyage en Quercy, je le fouillerai, si vous le jugez convenable.

Au-delà et suivant toujours la rive droite du Lot par une route admirablement construite par M. Favas, agent-voyer en chef du département, et qui est une merveille de difficultés vaincues, route perçant par des tunnels et longeant la chaîne des rochers si pittoresques qui dominent la plaine, on arrive à Bouziès, aux

environs duquel se trouve l'endroit connu sous le nom de Défilé-des-Anglais, autre excavation fermée par un mur à créneaux ; elle servait à défendre un passage ou à surveiller la rivière en même temps que de refuge, car un escalier dont on voit encore les traces montait, par l'immense fissure dont la partie inférieure est murée, jusqu'au sommet de la falaise et donnait issue sur le plateau. Là aussi plusieurs grottes ont été habitées, probablement à la même époque, à l'abri de ce poste qui devait être très-difficilement accessible avant la construction de la route.

L'église de Bouziès est fort ancienne ; son chevet arrondi, ses fenêtres étroites et à plein-cintre indiquent l'époque romane ; elle n'a rien de particulièrement remarquable, non plus que le petit manoir de Conduchet, du XVI[e] siècle, situé au confluent du Célé et du Lot.

Là, nous abandonnons la vallée du Lot pour remonter le Célé, un de ses affluents dont le cours est aussi bordé de rochers magnifiques, et nous arrivons à Cabrerets, qui possède deux châteaux : le premier, à l'entrée du village, remonte dans sa masse au XV[e] siècle ; une seule tour est très-bien conservée ; quelques portions plus anciennes se voient vers le côté qui regarde l'ouest ; élevé sur une croupe escarpée, il suit les contours du terrain et a pris la forme d'un triangle. On trouve, en 1251, un Austremond de Cabrerets, condamné comme hérétique par les inquisiteurs. Vers 1380, Cabrerets appartenait à la famille de Réginald de Concots, abbé de Marcillac ; cette famille s'éteignit alors en se fondant dans celle de Gontaut, par le mariage de Pierre de Gontaut avec l'héritière de Cabrerets. Pendant les guerres anglaises, il fut pris et repris plusieurs fois ; il est actuellement, en partie, la propriété de M. le comte Murat, député du Lot. Le second château rentre dans la catégorie de ceux qui sont construits dans les roches : c'est le plus important

de ceux que j'ai vus et un des moins ruinés. Il est parfaitement à l'abri des projectiles qu'on aurait lancés du dessus par le surplomb de la falaise, et l'escalade était presque impossible par le bas. On n'y pénètre que d'un côté par un étroit sentier, fermé par de bonnes portes et flanqué de fortes murailles, élevées de façon à se défendre les unes les autres : enfin, une tour ronde, située à l'extrémité de ce fort, le dominait tout entier. Malheureusement, je n'ai pas eu le temps d'en visiter l'intérieur ; on le connaît sous le nom de Château-du-Diable. Le village l'entoure, à l'abri, comme lui, sous le surplomb des rochers.

Continuant notre route en suivant toujours le Célé, nous trouvons Sauliac. Le spectacle que l'on a sous les yeux est vraiment grandiose et saisissant ; le village est perché dans les anfractuosités de ce cirque immense de rochers, d'une élévation pyrénéenne, dont l'effet pittoresque est encore augmenté par de vieilles maisons à croisées et meneaux, et par un castel du XVI[e] siècle, situé dans une presqu'île que forme le Célé.

Faisons une halte plus longue à Marcillac ; Marcillac était une abbaye dont la fondation se perd dans la nuit des temps : au V[e] siècle, nous trouvons, dit l'abbé de Fouilhac, liv. I, que Palladius, archevêque de Bourges, fuyant sans doute la persécution d'Alaric, s'était retiré dans le monastère de Marcillac, en Quercy, selon le martyrologe de St-Austrégisille, et qu'il y mourut ; il pourrait se faire, ajoute-t-il, que saint Géry, après avoir appelé dans son diocèse les religieux de St-Benoît, les eût introduits dans ce monastère (VII[e] siècle). En effet, il relevait de Cluni. Cathala-Couture, dans son *Histoire du Quercy*, le fait fonder par Pépin, en 775 ; c'était peut-être seulement une restauration avec une augmentation de priviléges et de donations.

Quoi qu'il en soit, Marcillac était une des plus anciennes

abbayes du Quercy ; la nomenclature de ses abbés ne commence, d'une manière régulière, qu'à partir du règne de Henri I[er] (1031-1060) ; ils tenaient un des premiers rangs parmi les seigneurs de la province.

L'abbaye de Marcillac était entourée de murailles ; je n'en décrirai que l'église, qui mérite qu'on s'y arrête et qu'on l'étudie de près. Voici mes notes prises sur les lieux et telles que je les retrouve sur mon carnet : extérieur, entrée primitive et principale obstruée, ainsi que la façade, par des constructions parasites, de même que la plus grande partie de la nef et du chevet, dont on ne peut, ou dont je n'ai pas su faire le tour. Porte latérale du côté nord, à plein-cintre, dont l'amortissement est orné d'un tore et d'une scotie taillés dans des claveaux réguliers, d'une seule pièce et légèrement saillants ; l'arc repose directement sur les montants. Cette porte n'est pas surmontée d'un tympan proprement dit ; mais, au-dessus, à une certaine hauteur, on remarque un groupe de bas-reliefs encastrés dans le mur. Cet espace est appareillé en losange ; malheureusement, une couche épaisse de mortier en cache une portion. Au centre de ce groupe, Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec le nimbe cruciforme, assis sur un large trône sans dossier, recouvert de draperies, porté par deux montants, dont la base a la forme d'un trépied et dont le sommet rappelle celle d'une boule ou plutôt d'un œuf coupé par le milieu ; il bénit de la main droite ; de la gauche, il tient un livre qu'il appuie sur son genou. A droite, un médaillon représente la lune ; à gauche, le soleil rayonnant. Au-dessous de la lune, un ange tenant une palme ; comme pendant, un autre porte une clef (?). Enfin, deux cartouches, placés encore plus bas et un peu en dehors, représentent, à droite, saint Pierre avec une clef ; à gauche, saint Paul tenant un livre ; ces deux personnages sont nimbés et debout sous une arcade à plein-cintre, repo-

sant sur des colonnettes à bases et à chapiteaux ; sur l'archivolte de l'arc qui surmonte le bas-relief de saint Pierre, on voit les restes d'une inscription dont les dernières lettres sont : RDEAT. Plusieurs des ouvertures et des contreforts portent clairement le caractère du XII[e] siècle, excepté dans les parties remaniées au XV[e] siècle, où l'on changea, à l'extérieur, à peu près complètement l'aspect du monument.

L'intérieur se divise en deux parties bien distinctes : la première, celle où l'on accède par la porte dont je viens de faire la description, ruinée à je ne sais quelle époque ; et la seconde, qui a été reconstruite sur le plan ancien vers la fin du XV[e] siècle ; elles sont séparées par un mur élevé à la jonction de la troisième et de la quatrième travée. Ce qui revient à dire que cette partie en ruine se compose de trois travées ; les voûtes n'existent plus, et nous verrons plus tard qu'elles étaient plus élevées que celle de l'église actuelle ; trois nefs se continuaient dans la seconde partie. Un triforium régnait sur les bas-côtés ; les fenêtres cintrées sont de la plus grande simplicité. Les piliers sont cantonnés de colonnes à demi-engagées, dont les bases sont presque toutes semblables (deux tores séparés par une gorge) et reposent sur des socles carrés. Quelques autres colonnes, dans les bas-côtés, s'appuient sur un chanfrein qui se relie au socle par des griffes en forme de feuilles. Presque tous les chapiteaux sont cubiques et l'astragale est d'un profil très-peu prononcé. Les colonnettes qui soutenaient les arcs du triforium sont ornées aussi simplement. Enfin, quatre chapiteaux plus riches, soutenant deux arcatures décoratives situées aux deux côtés de la porte primitive, représentent des palmettes, des animaux fantastiques, un personnage (Daniel ?) entre deux lions.

Un clocher carré, reconstruit sur l'ancienne base, s'élève sur un des angles de la façade.

La seconde partie de l'église de Marcillac se compose de trois travées égales en dimension aux premières, de trois nefs, de deux transepts avec chapelles absidales, d'un chœur et d'un déambulatoire ; toute cette portion a été refaite sur les bases anciennes vers la fin du XVe siècle, je l'ai déjà dit ; comme plan et disposition, elle devait avoir dans son ensemble primitif beaucoup d'analogie avec celle de Conques (Aveyron). Dans la restauration complète qui en a été faite, la voûte ogivale étant moins élevée que la voûte romane, le triforium a été nécessairement supprimé ; le chœur a six faces, est éclairé par cinq fenêtres élancées, et sa voûte est formée par des nervures prismatiques semblables à celles qui forment la croisée d'ogive sous les nefs. Cette partie nouvelle n'a d'intéressant que son plan, ses arcs surhaussés chargés de plusieurs moulures, et ses voûtes qui s'épanouissent du sommet des piliers. L'église de Marcillac est sous le patronage de saint Roch ; elle devrâit être étudiée de plus près ; ce n'est pas en passant, comme je l'ai fait, qu'on peut tout voir et tout juger : on ne peut avoir et donner qu'un aperçu, et elle mérite mieux par ses dimensions, par son architecture et par les souvenirs qui se rattachent à l'abbaye dont elle faisait partie,

Non loin de là, les géologues et les amateurs de grottes peuvent voir celle dite de Marcillac ; l'entrée en est facile. mais on y marche assez péniblement à cause des amas de stalagmites qui jonchent le sol. Une des salles surtout est remarquable par la hauteur de ses voûtes et ses belles colonnes de cristal. Une demi-heure suffit pour la visiter : ceux qui aiment ces sortes de curiosités ne peuvent se dispenser de le faire.

Nous avons passé près de Livernon, aperçu son clocher carré de l'époque romane, regrettant de ne pouvoir aller jusqu'à la Pierre-Martine, un des plus beaux monuments celtiques du pays ; nous avions hâte d'arriver à Assier, que

plusieurs de nos confrères de la Société d'archéologie ont vu en allant au Congrès de Rodez. L'église et le château d'Assier ont été construits, dans la première partie du XVIe siècle, par Galiot de Genouillac, grand-maître de l'artillerie française. L'église fut terminée en 1546. Selon l'abbé de Fouilhac, l'extérieur n'a rien de très-particulièrement remarquable que le soin avec lequel l'appareil a été posé et l'unité de construction; les contreforts se terminent à leur sommet par une console renversée; le clocher carré est recouvert d'une toiture quadrangulaire et accosté d'une tour d'escalier de même forme; cet ensemble est très-lourd et sans grâce. La façade est à pignon; la porte à meneau est couverte par un attique légèrement saillant, dont le fronton sculpté contient un écusson supporté par deux levriers, mais dont les armes ont été martelées; une niche avec une statue mutilée surmonte l'ensemble de ce porche. Ce qu'il faut admirer surtout, c'est la frise qui court tout autour de l'édifice et lui fait une ceinture sculptée; dans les divers panneaux de cette frise, le sculpteur a représenté en bas-relief les principales actions de la vie de Galiot de Genouillac, à partir de sa nomination à la charge de grand-maître de l'artillerie; on y voit des batailles, des siéges, des murs abattus à coups de canon, des batteries dressées avec tous les accessoires nécessaires, des épées et des hallebardes entrelacées sur les banderoles desquelles on lit la devise de Galiot : *J'aime fortune.*

L'intérieur est aussi tout entier de la même époque; en plan une croix latine; nef unique, deux transepts avec chapelles, un chœur. Les clefs de voûte portent divers écussons peints, dont plusieurs appartiennent à la famille de Crussol d'Assier, la terre d'Assier ayant, à la mort de Galiot (1549), passé aux mains de Charles de Crussol, époux de Jeanne de Genouillac, héritière unique de son père par la mort de son frère, tué à Cerizolles.

Arrêtons-nous avec respect et avec admiration devant le tombeau de Galiot de Genouillac, que lui-même avait fait construire en 1547 (chapelle latérale à gauche près de la porte); la voûte en est très-originale: elle représente une étoile à dix raies et produit un effet singulier que le vulgaire compare, avec assez de justesse, à un parapluie ouvert. Le monument se compose de deux parties : un sarcophage en marbre gris orné d'une balustrade à colonnettes, dont l'entablement porte cette inscription :

APRÈS LA MORT BONNE RENOMMÉE DEMEVRÉE.

Le couvercle supporte une statue de Galiot couché, les mains croisées sur la poitrine, vêtu d'une longue robe, les pieds reposant sur un lion portant un écusson. Au-dessus, seconde partie, dans un encadrement porté par des colonnes que j'appellerai néo-composites, l'artiste a représenté Galiot, debout, en plein-relief, au moins aussi grand que nature, en costume de guerre complet; malheureusement, les bras sont brisés; derrière lui, des canonniers pointent une pièce d'artillerie et y mettent le feu; dans le lointain, on aperçoit une forteresse; des sacs à poudre, des boulets, tous les accessoires de l'artillerie jonchent le sol autour de Galiot. Ces deux inscriptions se lisent sur des cartouches ménagés habilement dans l'ensemble de l'œuvre.

CI DORT QVI NEVT JAMAIS PROPOS
DE REPOSER EN LA VIE MORTELLE
SES LONGS TRAVAVX LVI ONT DONNE REPOS
CAR PAR SES FAICTS SA VIE EST IMMORTELLE.

ET MANET POST FVNERA VIRTVS.

Il est regrettable que personne n'ait songé à graver ce

mausolée, qui ne le cède en rien, comme valeur artistique, à beaucoup d'autres qui ont eu cet honneur.

Après l'église, on ne peut se dispenser de voir le château, construit aussi par Galiot; mais là la ruine est complète: des quatre corps de logis qui la composaient, d'après M. Delpon, d'accord en cela avec la tradition, il n'en reste qu'un et dans quel état, hélas! Les autres ont été démolis sans pitié, avant la Révolution, et les matériaux vendus à vil prix par la famille d'Uzès (1783). Le village est plein de ces médaillons admirables qui représentaient soit des empereurs romains, soit des personnages du temps, de ces bas-reliefs semblables à ceux de l'église, de portes et de panneaux en bois sculpté d'une merveilleuse conservation, d'une richesse et d'une variété incroyables de motifs, portant des dates, 1526, 1534, le nom de Galiot et sa devise.

Je ne doute pas que Galiot n'eût attiré en Quercy un ou plusieurs des artistes qui vinrent s'établir en France après les guerres d'Italie: le style de la façade principale, la seule qui ait été conservée, est bien en effet le même que celui des palais italiens du XVI[e] siècle, mais légèrement modifié à cause de la différence de climat; les détails sculpturaux sont pleins du souvenir de ces mascarons humains, d'un goût presque toujours douteux, qui entrent dans les motifs de leur décoration. Une frise à bas-reliefs, répétition de celle de l'église, court sur toute la longueur de la façade dont les fenêtres sont d'inégale grandeur et inégalement espacées; entre chacune d'elles, un médaillon rompait la nudité de la muraille; dans ceux qui restent, on remarque une tête de Jules César (?); le combat d'Hercule avec l'hydre de Lerne; Hercule étouffant deux serpents. Partout où on l'a pu on a placé une sculpture ou une moulure, et ce fait est surtout remarquable dans l'escalier qui est une merveille sculpturale, aux riches et fines arabesques, aux mille culs-de-lampe, dans

lesquels la devise et le nom de Galiot sont sans cesse reproduits. Il est à regretter qu'on laisse des arbustes, des arbres même, pousser sur les voûtes qui garantissent encore ces beaux restes ; avant longtemps, les pierres disjointes, laissant déjà l'eau s'infiltrer, tomberont, entraînant tout avec elles dans un écroulement général, et alors, adieu l'escalier et ses détails; adieu ces belles voûtes à nervures et à caissons ! Il ne restera rien que quelques pans de murs extérieurs que leur solidité aura conservés par hasard.

Ce château a remplacé une forteresse, connue au moyen-âge sous le nom de Tour-du-Sal ; j'ai cru reconnaître en effet qu'une des tours qui flanquent l'enceinte du château, était d'une construction plus ancienne et d'un appareil différent ; mais je ne m'en suis pas autrement inquiété, réservant mon temps pour les détails de l'intérieur. L'ensemble extérieur m'a paru former un quadrilatère irrégulier avec un petit avant-corps à un des angles, où devait se trouver la porte d'entrée.

Permettez-moi, Monsieur le Directeur, de donner ici les dates principales de la vie de Galiot de Genouillac, pour servir à l'histoire du château et de l'église d'Assier. Né à la fin du XVe siècle, il était page du roi en 1503 et gouverneur du château de Penne, en Albigeois ; en 1507, il épousa en Bordelais, Catherine d'Archiac, dont il eut en 1512 une fille, Jeanne de Genouillac ; en 1515, il obtint les charges de grand-maître de l'artillerie et de sénéchal du pays d'Armagnac ; il fut aussi sénéchal de Quercy en 1517. En 1545, le roi le nomma gouverneur du Languedoc pour le consoler de la perte de son fils, tué à Cerizolles ; il mourut à Assier en 1549 (Fouilhac). Sa fille, veuve de Charles de Crussol, épousa en secondes noces le comte de Rhin-Saluces. Devenue protestante à la suite de ce mariage (son premier mari suivit aussi la religion réformée), elle favorisa de tous ses moyens

l'hérésie de Calvin en Quercy, et il est de tradition dans le pays qu'il y demeura quelque temps et qu'un des appartements du château était désigné sous le nom de Chambre de Calvin. Enfin, pour terminer, laissez-moi vous donner l'explication de cette devise, si souvent répétée à l'église ou au château : *J'aime fortune*; elle faisait allusion à une passion très-vive que Galiot avait éprouvée pour la duchesse d'Angoulême, mère de François I[er]. Tous ces faits, presque toutes ces dates sont conservés par tradition dans le pays ; je ne connais pas d'endroit où l'histoire d'une famille et de ce qui s'y rattache se soit aussi bien conservée, et avec autant d'exactitude dans la mémoire de tous.

D'Assier, nous dirigeant sur Cajarc, nous aperçûmes Cambes, le village de Saint-d'Eau avec un joli castel du XV[e] ou du XVI[e] siècle ; Béduer, dont l'approche de la nuit nous empêcha de distinguer le château ; en 1789, il appartenait à la famille de Lostanges-Béduer. A Cajarc, dont nous voulions visiter avec soin les environs, nous ne trouvâmes pas la personne sur laquelle nous comptions. L'église ne m'a pas paru mériter le moindre intérêt et les restes du château (XIV[e] siècle) n'ont rien non plus qui vaille qu'on s'y arrête. Parmi les nombreux faits intéressants de l'histoire de Cajarc, je relève les suivants : jamais, grâce à l'énergie et à l'active surveillance de ses habitants, Cajarc ne put être prise par les Anglais, malgré leurs nombreuses tentatives, mais en 1363 elle fut obligée, ainsi que les autres villes de Quercy, de prêter serment de fidélité aux Anglais ; elle ne se crut autorisée à le faire que sur la permission expresse de l'évêque de Cahors, son seigneur, et après avoir protesté de même que les consuls de la cité métropolitaine, déniant au roi le droit de les livrer à des étrangers. En 1368, le prince de Galles chargea son ministre des eaux de se rendre à Cajarc pour étudier le cours du Lot, qu'il voulait rendre navigable de ce point jusqu'à Fumel, et on s'informa des droits que

l'évêque de Cahors pouvait avoir sur cette rivière : nouvelle preuve qu'on ménageait le clergé dont on redoutait l'influence ; mais la guerre, qui se ralluma, empêcha ce grand projet d'être mis à exécution.

A Larnagol, l'église date du XVI[e] siècle ; rien de particulier ne m'y a frappé ; quant au château qui était un des boulevards du Haut-Quercy contre les Anglais, je n'ai pu le visiter ; mais il m'a paru que les bâtiments, que l'on aperçoit très-mal du reste, qui servent actuellement d'habitation ont été rhabillés à la moderne. En 1214, il appartenait à la famille de Cardaillac. En 1374, Raymond de Caussade répara les terres de Larnagol et de Calvignac, ravagées plusieurs fois par les Anglais. Je regrette de n'avoir pas vu ce dernier château qui était très-important, mais cela ne m'a pas été possible.

Redescendant la rive droite du Lot depuis Cajarc, nous nous arrêtons au pittoresque village de Latoulzanie, construit sous l'abri de la falaise qui longe la rivière ; nous la traversons pour aller visiter le château de Cénevières, dont la masse a, de loin, attiré nos regards et qui offre à l'archéologue plusieurs époques à reconnaître. D'après la tradition, il appartenait à Waïffre, duc d'Aquitaine ; mais les parties les plus anciennes ne peuvent pas, ce me semble, remonter plus haut que le XIII[e] siècle ; cependant, il serait possible que quelques parties des murailles qui dominent le Lot fussent plus anciennes, à en juger par la dégradation de l'appareil et les reprises que l'on reconnaît facilement. A l'ancien château du XIII[e] ou du XIV[e] siècle, on a ajouté des tours au XV[e], puis, dans le courant du XVI[e], on remania le tout et l'on éleva le château actuel, très-vaste mais très-irrégulier, le raccordant tant bien que mal aux anciennes parties que l'on voulait conserver. Deux époques se distinguent dans cette construction du même siècle, dont l'ensemble du côté de la

cour est lourd et massif ; les ouvertures ne sont pas placées d'une manière très-régulière, mais quelques toits sont percés de jolies lucarnes et de tuyaux de cheminée, décorés avec soin comme ceux de la première époque de la Renaissance. Sur la façade opposée, une galerie couverte règne tout le long du rez-de-chaussée et sert d'accès aux divers appartements de ce corps-de-logis ; une belle terrasse s'étend en avant de cette partie du château, de laquelle on a une vue magnifique sur la plaine du Lot, qui coule en bas de l'escarpement sur lequel s'élève Cénevières. La hauteur des murs qui soutiennent cette terrasse est vraiment effrayante, elle rappelle la vue que l'on a d'une des tours de Rocamadour, celle d'où le regard plonge jusqu'au fond de la vallée et qui produit un si vertigineux effet. Les fossés, ponts-levis et autres défenses extérieures, ont complètement disparu. A l'intérieur, dans la partie la plus ancienne du château, nous avons vu les oubliettes, les cachots, les salles où l'on mettait les provisions et les objets les plus précieux. Des oubliettes, on pouvait communiquer, dit-on, avec une grotte qui donnait issue dans la campagne. Un bel escalier en pierre, à palier, mais dont le plan est très-irrégulier, unit les étages entre eux. De vastes cuisines et autres salles voûtées occupent une partie du rez-de-chaussée ; les autres appartements et ceux de l'étage supérieur n'ont rien qui doive attirer l'attention par leurs dimensions ou leur décoration artistique, mais les murs sont couverts de belles tapisseries du XVI[e] siècle, représentant des chasses au sanglier, au cerf, à l'ours, au lion, au faucon, etc., et toutes leurs péripéties avec une foule de personnages dans le costume du temps ; d'autres retracent la vie de Joseph, depuis le moment où il est vendu par ses frères jusqu'à celui où son père vient s'établir auprès de lui ; toutes ces tapisseries sont très-bien conservées et il y en a une incroyable quantité.

Je dois rendre ici justice à M. Lesage, maire de Limoges, propriétaire de Cénevières, qui le répare et l'entretient avec le plus grand soin et avec intelligence ; il a réparé et refait presque toutes les portes, les fenêtres, les volets , les toitures et les planchers ; je connais bien des personnes qui devraient suivre cet exemple.

Sur la même rive (gauche), on peut voir Crégols et St-Cirq-la-Popie. Crégols, dans les environs duquel il y a une grande quantité de dolmens, dont quelques-uns ont été fouillés par M. Duportal ; il y a trouvé beaucoup d'ossements humains, des débris de collier en os et une pointe de flèche en silex. L'église , de très-petite dimension , peut être considérée comme appartenant au style roman du XIe siècle. A l'extérieur, contreforts très-plats montant jusqu'au toit, abside ronde sur laquelle s'élèvent les ruines d'une tour ; fenêtres cintrées, mais extrêmement étroites ; la toiture repose sur une corniche soutenue par des corbeaux taillés en biseau. A l'intérieur, une nef très-étroite et très-sombre, trois travées ; voûte en berceau, arcs simples ; un seul chapiteau portant un caractère distinctif. Un petit château du XVIe siècle s'élève au milieu du village qui avoisine l'église.

Plus loin, sur la même rive, St-Cirq-la-Popie ; là, je doute que qui que ce soit n'admire l'ensemble charmant et pittoresque produit par l'agencement de l'église, du château, de la ville, des rochers, de la rivière qui coule tout au bas. Tout cela est saisissant d'effet, de couleur et d'arrangement ; c'est un tableau tout fait , complet , auquel l'imagination d'un peintre n'aurait rien à ajouter. Quand on monte à l'intérieur, après avoir passé sous une porte du XIIIe siècle, et qu'on pénètre dans ces rues bordées d'anciennes maisons, on se croirait en plein moyen-âge ; je ne puis rendre l'effet inaccoutumé qu'offre leur aspect irrégulier et les effets d'ombre et de lumière projetés par ces maisons en encorbellement,

ces toits pointus, ces tourelles, dont des dessins très-étudiés pourraient seuls donner une idée. L'église est un beau vaisseau du XVe siècle retouché au XVIe, à une seule nef à trois travées, percées chacune d'une chapelle. Tout auprès, les ruines informes du château où j'ai reconnu des traces de voûte du XIIIe et du XVe siècle. Voici quelques faits intéressants se rapportant à l'histoire de St-Cirq : au commencement du XIIe siècle, Alric, vicomte de St-Cirq, et son fils Guillaume sont cités au nombre des seigneurs bienfaiteurs de l'église de Cahors, à la condition que le Chapitre recevra au nombre des chanoines un de leurs enfants, sans exiger d'eux à cet effet la moindre somme ; ce qui semble dire, ajoute l'abbé de Fouilhac, qu'avec de l'argent on pouvait acheter, à cette époque, une place de chanoine. En 1266, Hugues de Cardaillac acheta, des commissaires envoyés en Quercy pour la vente des biens confisqués sur les hérétiques, la terre et le château de St-Cirq-la-Popie, confisqués en 1251 sur Bernard de Castelnau. Le château de St-Cirq fut démantelé sous le règne de Louis XI pour punir son propriétaire, Raymond de Cardaillac, d'avoir pris le parti du duc de Berry dans la guerre du bien public ; mais Charles VIII lui permit de les reconstruire et lui accorda de grandes faveurs pour le dédommager des rigueurs dont il avait été victime sous le règne précédent (Delpon, t. I, p. 473). On peut voir encore les ruines du château de Biards, que je n'ai pas visitées, peut-être parce qu'elles sont tout près de moi, et le château d'Arcambal. Ce lieu était connu dès le Xe siècle sous le nom de St-Simplice-de-Boyna ; un seigneur, Argembaud, après avoir fondé l'église du Montat, près Cahors, l'unit à St-Simplice, il était le doyen de la cathédrale et un de ses bienfaiteurs. Le château d'Arcambal, amalgame de constructions de diverses époques, ne m'a pas paru antérieur dans ses parties anciennes à la fin du XVe siècle ; la forme et la construction des tours, quelques voûtes et l'escalier sont

bien de ce temps, ainsi que l'église qui est d'un seul jet ; on y remarque une chapelle connue sous le nom de chapelle des seigneurs, dont la voûte est très-originale.

Depuis cette excursion, j'ai vu dans le voisinage de Cahors quelques autres églises dont une très-intéressante, celle d'Aujols, dont une partie date du XIIe siècle, et auprès de laquelle sont les ruines d'un château qui pourrait bien remonter à la même époque ; mais ces notes deviennent d'une longueur effrayante et je comprends qu'il est temps que je m'arrête ; cependant, il faut que je termine en vous parlant d'une ruine romaine qui se trouve sur une des montagnes qui avoisinent Cahors, la montagne de St-Cyr. On y voit des restes de constructions qui, par leur position devaient servir de poste d'observation ; le sol est jonché de briques et de tuiles à rebords, de débris de poteries et d'os brisés qui ont appartenu à des animaux tels que le bœuf et le porc. On y a découvert, il y a vingt-cinq ou trente ans, un puits et un silo qui contenait des grains de toute espèce, carbonisés mais ayant conservé leur forme ; on y a recueilli aussi des pointes de lances et de flèches en fer. Je vous envoie le croquis d'une de ces murailles, dont la construction m'a frappé ; je ne crois pas que celle-ci soit romaine : la brique n'entre pas dans sa composition et l'appareil est très-irrégulier, ce qui n'existe pas à côté où *le petit appareil* règne dans sa parfaite régularité. C'est un ouvrage dans le genre de ceux que l'on désigne sous le nom d'*opus spicatum*. Je n'ose pas dire que je crois que ce mur est une réparation mérovingienne ; en effet, quelques briques trouvées dans son voisinage n'ont pas la même forme ni la même épaisseur que celles qu'on voit plus loin ; dans les débris de poterie que j'ai recueillis, plusieurs n'ont pas l'apparence complètement romaine, et enfin, le mortier ne semble pas être aussi compacte et avoir été fait aussi soigneusement que celui qu'employaient les Romains.

CHRONIQUE.

Congrès provincial normand à Pont-Audemer.—Le Congrès de l'Association normande a été brillant à Pont-Audemer et a duré du 17 juillet au 21; l'inauguration du chemin de fer, qui met la ville en communication avec la ligne de Serquigny, a clôt la session. M. de Caumont l'avait inaugurée par un discours dans lequel il a démontré que les congrès et les concours de l'Association normande, dont les journaux de Paris ne parlent jamais, quoiqu'ils soient quelquefois aussi importants que des concours régionaux, ont toujours eu une utilité incontestable, et que les enquêtes de l'Association sont un véritable *cours abrégé d'agriculture et d'économie industrielle appliquée au pays.* Aussi, quand les splendeurs de tout genre déployées dans les fêtes agricoles *ont blasé nos populations rurales*, on vient encore avec empressement au concours provincial normand, *parce que l'on est sûr d'y apprendre quelque chose.*

M. de Caumont, dans son discours d'ouverture, a dit des choses très-vraies et donné de bons conseils qu'il a terminés par ces paroles :

« Exploitons les richesses que nous avons chez nous, pré-
« conisons les bonnes méthodes, cultivons les bonnes plantes.
« *Il y a tant de gens qui ne savent que les manger!* Soyons
« dévoués aux progrès moraux et matériels, honorons le travail,
« travaillons tous selon nos aptitudes, et nous pourrons, sans
« vanité, nous dire : *bons citoyens, bons français, bons nor-*
« *mands.* »

Le concours a été brillant. M. le sénateur Lefebvre-Duruflé ancien ministre de l'agriculture, a présidé la séance dans laquelle les récompenses ont été distribuées.

Séance générale de la Société française d'archéologie à

Pont-Audemer. — La Société française d'archéologie a tenu à Pont-Audemer deux séances générales pendant le Congrès provincial.

M. de Caumont a fait connaître, dans une conférence qui a paru intéresser la nombreuse assistance (*il y avait plus de cent auditeurs et une vingtaine de dames*), *l'état actuel des recherches entreprises en Danemark, en Angleterre, en France et en Allemagne*, sur les populations qui ont habité ces contrées aux époques pré-historiques; il a successivement passé en revue les découvertes faites dans les *tumulus*, les cités *lacustres* et les *cavernes*, et résumé les faits les plus importants et les déductions rigoureuses qu'on peut en tirer.

M. Cattois a fait ensuite une communication sur la disposision liturgique des églises et sur les tendances de l'art moderne. Dans sa brillante improvisation, le savant archéologue a déclaré que rien de bien n'a été fait depuis quarante ans et que nos constructions religieuses modernes sont toutes défectueuses, *sans exception.*

M. Canel a lu un mémoire sur les découvertes d'antiquités romaines dans l'arrondissement de Pont-Audemer, et M. le comte Dauger a décrit une église intéressante du pays de Vièvre, près Brionne. D'autres communications ont été faites le lendemain.

M. Ch. Vasseur, qui remplissait les fonctions de secrétaire, a résumé avec talent les diverses communications qui ont été faites, et les observations auxquelles avaient donné lieu une excursion des membres du bureau (MM. Bordeaux, Malbranche, Bouet, Vasseur) aux environs de Pont-Audemer.

La Société a voté 100 fr. pour aider à réparer la toiture de l'église St-Pierre de Touques, que l'administration municipale refuse d'entretenir, et 100 fr. pour faire exécuter des fouilles dans le département de la Loire, sous la direction de MM. de Meaux et Vincent Durand.

Jamais ville n'avait, en pareille circonstance, été décorée avec plus de goût. Les rues, transformées en avenues garnies de pins, de guirlandes de verdure, d'arcs-de-triomphe tres-élé-

gants et, on peut le dire, faits avec art et par de véritables architectes, caractérisaient particulièrement cette mise en scène vraiment féerique.

Tout était décoré de la même manière, depuis la plus grande rue jusqu'aux plus petites. Nous avons remarqué un arc-de-triomphe d'ordre dorique rustique d'un fort bon goût, formé tout entier d'écorces de chêne. C'était une heureuse allusion à l'industrie principale de la ville.

L'arrivée de 1,200 pompiers avec leurs musiques, puis celle de M le Préfet de l'Eure, accompagné de MM. d'Arjuzon, député; le marquis de Blosseville, membre du Conseil général, et d'un grand nombre de notabilités, notamment M. Girard, ingénieur en chef de la nouvelle voie; le marquis de Croix, sénateur; le duc de Clermont-Tonnerre; Le Dieu, président du Conseil de préfecture de la Seine, etc., etc., a donné une nouvelle animation dans la ville. M. Lefebvre-Duruflé, sénateur, était venu dès le matin pour présider la distribution des récompenses décernées par l'Association.

A six heures, un banquet de 250 couverts a réuni dans la gare les principales notabilités de la fête.

En même temps une tente immense abritait sur la place d'Armes les 1,200 pompiers auxquels la ville offrait un banquet.

B. M.

Nouvelles archéologiques et publications diverses. — Voici la campagne qui va commencer pour les archéologues : chacun profitera bientôt des vacances pour aller moissonner dans le champ de l'histoire et des monuments : ceux qui ont obtenu des secours de la Société pour des fouilles les feront exécuter dès que les récoltes seront coupées, quand il s'agira de fouilles dans les champs labourés; mais il y en a qui peuvent se faire en tout temps : je veux parler de celles qui peuvent être pratiquées dans des terrains en friche. M. Vincent Durand se propose d'en exécuter quelques-unes dans trois localités du département de la Loire.

— *Gisors et son canton* (*Eure*), statistique et histoire par M. CHARPILLON, juge de paix; 1 vol. in-8° de 284 pages, a

paru aux Andelys, en 1867, chez M. Delcroix, éditeur. Cet ouvrage, que nous n'avons fait que parcourir et qui renferme de précieux documents statistiques, est accompagné d'une jolie carte du canton.

— M. Chaveronnier, membre de la Société française d'archéologie, a publié à St-Étienne le catalogue des ouvrages relatifs au Foretz : ce travail utile, tiré à part, a paru d'abord dans le t. X de la *Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de la Loire.*

— M. François Martin a fait paraître une monographie historique et archéologique de Villeneuve-St-Georges (Seine-et-Oise).

— Nous devons une mention toute spéciale pour l'intéressante brochure de M. Jules de Verneilh, intitulée: *Notes historiques et archéologiques sur le Nontronais.* Cette revue fait parcourir avec le plus vif intérêt au lecteur tout ce que renferme d'historique et d'intéressant le territoire qui avait Nontron pour capitale : tout y est jugé, apprécié avec ce tact exquis, cette finesse, cet esprit dont est doué M. Jules de Verneilh à un degré si éminent. Peut-être pourrons-nous reproduire dans le *Bulletin* quelques passages de cet excellent rapport.

— L'Université d'Oxford vient de conférer le degré de maître ès arts honoraire, distinction qui ne se donne qu'au mérite, à notre confrère M. Parker, fondateur de la Société archéologique d'Oxford. M. Parker, a dit l'orateur, est non-seulement le prince des archéologues anglais; mais il n'est pas moins connu en France et en Italie que dans son propre pays.

—Nous apprenons avec joie que notre savant ami M. le marquis de Vibraye, correspondant de l'Institut, a obtenu à l'unanimité la prime d'honneur au Concours régional qui siégeait, cette année, à Blois. M. de Vibraye est un des inspecteurs de la Société française d'archéologie; nous avons visité, il y a quelques années, avec un immense intérêt ses magnifiques plantations et ses améliorations de tout genre dans le beau domaine de Cheverny. M. de Vibraye est un homme laborieux, excellent

observateur dont l'esprit juste a toujours en vue le côté pratique. C'est un talent que n'ont guère les savants, trop théoriciens en général ; on ne saurait trop préconiser le mérite de M. le marquis de Vibraye.

— M. Jules Gréau, de la Société française d'archéologie, a publié dans le dernier volume de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Troyes, un mémoire important sur quelques monnaies en or et en argent de l'époque mérovingienne, portant le nom de la ville de Troyes ; plusieurs figures accompagnent le mémoire.

— Chose étonnante ! on discute encore à Amiens sur l'avenir du musée que la Société des Antiquaires de Picardie a élevé avec le produit des grandes loteries qu'elle avait organisées. Il y a à Amiens (*qui le croirait?*) des hommes qui voudraient faire hommage de ce beau monument, fruit de tant d'efforts et de persévérantes démarches, *au gouvernement central, c'est-à-dire à Paris.* Si la ville d'Amiens refusait d'entretenir l'édifice, je comprendrais cette détermination *in extremis* ; mais les choses n'en sont pas là, et nous pensons que c'est à la cité d'Amiens que doit appartenir tôt ou tard le Musée, si, ce qui vaudrait mieux encore, la Société des Antiquaires ne peut le conserver.

En tous cas, donner à l'État une collection pareille, faite à Amiens, dont les objets les plus intéressants ont été recueillis en Picardie, serait une chose bien regrettable à tous les points de vue ; ce serait, de la part d'une province, abdiquer toute espèce de patriotisme que de faire hommage d'une pareille collection aux administrateurs parisiens. Le rouge monte au front quand on songe à la consommation de cet acte. Si elle avait lieu, si au moyen de mirages fallacieux le pouvoir central décidait la Société des Antiquaires à offrir son musée à la direction des musées parisiens, on verrait bientôt le musée perdre tout son intérêt local ; on l'encombrerait de tous les rebuts de Paris ; on brouillerait tout : nous n'aurions plus qu'à regretter la création du musée Napoléon.

Pourquoi, en effet, aurait-on créé ce musée, s'il ne peut exister

qu'avec des administrateurs parisiens ! Il n'aurait plus de raison d'être, en même temps que cette impuissance serait honteuse pour les Picards. Espérons qu'ils ne se laisseront pas envahir par ces idées de centralisation en toute chose, qui éteignent tout sentiment de patriotisme et conduisent notre pauvre France dans la voie déplorable où elle s'engage de plus en plus.

— Le Congrès archéologique international d'Anvers réunira, le 25 août prochain, un grand nombre de notabilités de tous les pays ; on compte plus de 300 adhérents : diverses Sociétés de Suisse, du Hanovre, de Madrid, de Palerme et de Naples, de Russie, d'Amérique, de Turquie, du Danemarck, des Pays-Bas et de l'Angleterre ont nommé des délégués pour les représenter. La France a fourni quarante adhésions. La Commission d'organisation n'a épargné ni peines ni travail pour arriver à donner au Congrès international son véritable caractère; c'est-à-dire, comme le disent les promoteurs : « à réunir les efforts communs pour arriver autant que pos- « sible à l'unité dans les études, dans les travaux matériels, et « pour essayer, par des relations suivies entre toutes les Sociétés « archéologiques, à classer par grands groupes les découvertes, « à essayer enfin de faire pour l'Europe ce que la Société « française d'archéologie fait pour la France. »

Espérons que tous ceux qui répondront à l'appel de la Belgique seront animés des mêmes sentiments que le bureau, et qu'ils apporteront leur expérience et leur bon vouloir pour obtenir les résultats désirés.

— On a publié, dans les *Archives historiques de la Gironde*, une notice sur les pointes de flèche en silex de la collection de M. E. Lalanne, la plupart trouvées dans le canton de Castelnau de Médoc. Une planche intéressante, gravée par M. le baron Henri de Marquessac, accompagne le texte.

— M. Berbrugger vient de terminer, dans la *Revue africaine* (numéro de mai 1867), la relation des fouilles faites au monument dit *de la Chrétienne*. Un modèle de ce monument antique considérable et très-ancien de l'Algérie a été envoyé à l'Exposition universelle. C'est une réduction exécutée en plâtre, qui

a été faite avec soin par M. Latour fils, sculpteur d'Alger, aux frais du gouvernement, et qui permet de comprendre et de se faire une idée de ce qu'était ce beau mausolée des rois de Mauritanie.

Qu'il nous suffise de rappeler que la base de cet édifice avait 64 mètres de diamètre, et qu'en supposant, comme tout porte à le croire, qu'il avait une dizaine de mètres en hauteur de plus qu'aujourd'hui, qu'il en a encore 33, il a dû s'élever à une hauteur égale à celle de la colonne de la place Vendôme.

Les observateurs ont été frappés de la ressemblance du monument avec le tombeau d'Hadrien, à Rome (le château St-Ange) : même forme générale, même genre d'hypogée. Or, le mausolée d'Hadrien passe pour avoir été calqué sur celui d'Auguste, mais avec de plus grandes dimensions. On serait tenté de penser, dit M. Berbrugger, que Juba II avait précédé Hadrien dans cette imitation, si ce premier n'avait pas eu un modèle plus près de lui et plus national.

— Aumale, en Algérie, qui représente l'antique *Auzia*, a fourni plusieurs inscriptions romaines, notamment celle-ci :

IULIAE
AUG
MATRI
CASTRO
RUM
AVZI
ENSES.

Que l'on peut traduire : *A Julia (Domna) auguste mère des camps, les Auziensiens.*

M. Mercier vient de signaler, dans la *Revue africaine*, de nouvelles découvertes faites à *Auzia*, notamment les vestiges d'une forge antique, dont le propriétaire s'occupait surtout de la fabrication ou du raccommodage des instruments aratoires.

— La *Revue archéologique du midi de la France*, dirigée par M. Bruno-Dusan, contient, dans le numéro de juillet, une

notice intéressante de M. Rossignol, sur les cheminées anciennes de l'arrondissement de Gaillac (Tarn) : trois charmantes gravures, représentant trois cheminées, accompagnent le mémoire de M. Rossignol.

— Le même numéro de la *Revue* renferme une notice sur un fragment de sarcophage chrétien à personnages, existant dans l'église de Plagnes (Aude). Le marbre de Plagnes est un fragment de sarcophage pareil à ceux des musées d'Arles, d'Aix et de Marseille, dont j'ai quelquefois parlé dans le *Bulletin monumental*. Les scènes sont représentées sous des arcs surbaissés portés sur des colonnes cannelées et ornées de guirlandes, à chapiteaux corinthiens. Les deux bas-reliefs qui restent représentent Jésus conduit devant Pilate ; puis Pilate sur son siége se lavant les mains. A cette occasion, M. Dusan nous promet une étude sur l'art pyrénéen de cette époque, comparé à l'art provençal ; c'est une bonne nouvelle que nous enregistrons avec plaisir.

— La Société française d'archéologie a voté une médaille de vermeil à M. Bouet, pour la part qu'il a prise à la publication de notre *Statistique monumentale du Calvados*, dont presque toutes les planches sont dues à son crayon. La Société a voulu ainsi lui offrir un témoignage de sa haute estime, pour son dévouement et pour les services de tout genre qu'il a rendus à l'archéologie, soit en accompagnant M. Parker dans ses voyages en Italie, en France et en Allemagne, soit en composant, avec un désintéressement sans bornes, des modèles toujours frappés au cachet d'un goût très-pur pour la restauration de nos églises françaises et de leur mobilier.

Cette médaille sera décernée à M. Bouet au Congrès international d'Anvers, le 25 août prochain.

— On va dépenser 200,000 fr. à la restauration de la cathédrale de Lisieux. Nous ne savons quel architecte sera chargé de ce travail ; mais nous redoutons un peu l'emploi de sommes aussi considérables, et nous faisons des vœux pour que l'architecte, quel qu'il soit, prenne conseil de nos collègues de Lisieux, MM. Pannier et Ch. Vasseur, dont la sagesse et les

saines doctrines artistiques seraient une garantie contre les innovations, les destructions et les travaux inutiles.

De Caumont.

Étude sur l'Etimacia, symbole du Jugement dernier dans l'iconographie grecque chrétienne, par le Dr Paul Durand, de l'Institut des provinces. Chartres, Garnier; à Paris, librairie Auguste Durand, rue Cujas. 1867, in-8° de 38 pages avec 20 fig.

M. Paul Durand est l'un de nos archéologues les plus versés dans la science de l'iconographie religieuse. Il a fait connaître à l'Europe savante les règles traditionnelles observées par les peintres de l'Église grecque, en traduisant le *Guide de la Peinture sacrée* trouvé au Mont-Athos et qui a été publié par M. Didron. Les nombreux dessins qu'il a faits des églises d'Athènes, et les observations qu'il a recueillies dans ses voyages en Orient, ont mis en sa possession une masse de documents et de faits extrêmement précieux. On peut lui reprocher seulement de faire trop rarement part au public des connaissances qu'il possède. L'apparition d'une monographie lentement élaborée par lui doit donc être accueillie avec faveur par ceux qui s'intéressent à l'archéologie vraiment sérieuse.

Une représentation symbolique qui n'avait pas encore trouvé d'interprète parmi nous est celle que les Grecs appellent ΕΤΟΙΜΑΣΙΑ. Dans cette représentation, la croix est figurée debout sur un trône, accompagnée de la lance et de l'éponge au bout d'un roseau. Le trône porte une draperie sur laquelle est posé un livre. Cette image, d'origine grecque, a pour objet principal de figurer le Jugement dernier : c'est une sorte d'hiéroglyphe ou de signe abréviatif, destiné, sous une forme restreinte, à rappeler à notre esprit les mêmes idées que les vastes peintures du Jugement dernier usitées dans les églises en Italie et surtout en Grèce. Une inscription l'accompagne d'ordinaire : ἡ ἑτοιμασία τοῦ θρόνου, c'est-à-dire la préparation du trône. M. Durand démontre que les peintres ont composé cette image symbolique d'après le texte du psaume IX. Elle occupe souvent, dans les églises grecques, le sommet de l'arc triomphal, et on la voit sur des reliquaires de la Vraie Croix

et sur d'anciennes couvertures d'Évangiles. L'inscription : *la Préparation du Trône*, empêchera de confondre cette représentation avec d'autres images où un *Trône* avec la *Croix*, la *Lance* et l'*Eponge*, signifient l'*Exaltation de la Croix* dans les tableaux grecs représentant la Toussaint.

Quoique cet emblème, usité encore de nos jours dans l'Église grecque, soit extrêmement rare en Occident, où sa signification était même inconnue avant le savant travail de M. Durand, on le retrouve cependant dans de très-anciennes églises d'Italie, à Ravenne, à Torcello, à Palerme, à Monréale, à Nonantola, à St-Paul-hors-des-Murs de Rome, à Messine, et ailleurs. Voici une gravure empruntée au mémoire de M. Durand, représentant l'*Etimacia* de la chapelle royale de Palerme.



Peut-on regarder comme un vague souvenir de l'*Etimacia* ces blasons des XVe et XVIe siècles où l'on a groupé dans un écusson la croix avec les autres emblèmes de la Passion ? M. Durand l'a pensé et a indiqué au moins l'analogie de ces compositions héraldiques. Nous ajouterons que, vers la même époque, les peintres verriers ont souvent groupé dans des couronnements de fenêtres les instruments de la Passion, par

exemple à la cathédrale de Bourges et à St-Vincent de Rouen. La croix accompagnée de la lance et de l'éponge a été souvent figurée jusqu'à notre époque : je possède un ancien rituel d'Evreux sur la reliure duquel ce symbole est frappé en or, et j'ai remarqué des croix en fer ainsi accompagnées sur le pignon de l'église moderne des Capucins à Mons en Belgique. Mais ici il s'agit sans doute plutôt de l'*Exaltation de la Croix* que de la *préparation du Trône* d'après le psaume IX. Quoi qu'il en soit, les recherches de M. Durand ont un grand intérêt pour l'histoire de la peinture chrétienne ; son mémoire, élégamment imprimé dans une de nos meilleures imprimeries provinciales, est indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'interprétation de l'ancienne imagerie : sa lecture offrira de véritables révélations aux archéologues qui étudient les peintures murales, les ivoires, les manuscrits, les monuments divers du moyen-âge. M. Durand signale la présence de l'*Etimacia* sur des peintures russes.

Ce qui ajoute encore au mérite du travail de notre savant confrère, ce sont les vingt figures dont il a accompagné son texte, et qui ont été gravées sur bois avec une louable précision par un artiste chartrain, M. J. Rousseau. Elles sont un échantillon des curieux dessins que M. Durand possède en si grand nombre dans ses porte-feuilles, et dont la publication intéresserait si fort les amis de l'archéologie.

BORDEAUX.

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. Taillandier, conseiller à la Cour de cassation, membre de plusieurs académies.*—M. Taillandier était un homme profondément instruit, qui pendant bien longtemps a dirigé les travaux de la Société des Antiquaires de France, qui a publié d'excellentes recherches historiques, et auquel nous rendons la justice la plus complète comme antiquaire et comme historien. Nous devons regretter seulement qu'il ait été systématiquement centralisateur et parfois entraîné dans une fausse voie.

C'est à lui, en effet, que, lors de la loi sur la pairie votée

sous le gouvernement du roi Louis-Philippe, on a dû la restriction du droit d'être appelé à la pairie *aux membres résidants de l'Institut.*

Le rapporteur proposait de former une catégorie des membres des différentes classes de l'Institut, et comme l'article n'était conçu en termes généraux, on n'y faisait aucune distinction entre les membres titulaires et les membres non résidants ou *correspondants.*

M. Taillandier proposa, par amendement, de restreindre le sens de l'article aux titulaires, c'est-à-dire d'exclure du bénéfice de la loi les correspondants et les membres libres

Voici la courte discussion qui s'engagea sur cet amendement :

« *M. de Tracy.* — J'ai l'honneur de faire observer que les « membres qui ne sont pas résidants sont pourtant des nota- « bilités dans les sciences.

« *M. Taillandier.* — Il y a dans l'Institut trois espèces de « membres : les titulaires, les associés libres et les membres « correspondants. Je crois qu'il doit entrer dans la pensée de « tout le monde de n'admettre comme aptes à la pairie que les « académiciens titulaires, et les places d'associés libres dont « vient de parler M. de Tracy n'ont été souvent données *qu'à* « *des gens de cour.*

« *M. de Tracy.* — Je ne parle pas des associés libres, mais « des membres correspondants.

« *M. Dugas-Montbel.* — Je demande qu'on ajoute aux aca- « démiciens titulaires les associés libres qui ont droit de pré- « sence et jouissent de toutes les prérogatives des académiciens « titulaires. Il n'y a pas d'autre différence entre eux que celle « de la rétribution que ne reçoivent pas les membres libres des « Académies.

« *Une voix.* — C'est une erreur.

« *M. Dugas-Montbel.* — Si c'est une erreur, qu'on la relève ! « M. Ch. Dupin est académicien, et il sait que la classe des « académiciens libres jouit des jetons de présence.

« *M. Dupin aîné.* — Un jeton de présence n'est pas un droit à « la candidature. »

L'amendement de M. Taillandier fut adopté !!!

Honneur à M. de Tracy ! lui seul a bien compris combien il était injuste d'exclure, d'une catégorie déjà si restreinte, une partie des membres d'une même académie. Ainsi amendée, nous ne craignons pas de le dire, cette partie de loi était *absurde*.

En effet, pour tout homme de bonne foi et qui connaît le régime de l'Institut, il est évident qu'il faut souvent avoir rendu BEAUCOUP PLUS DE SERVICES pour devenir membre correspondant que pour être nommé titulaire.

Un professeur de Paris, qui n'a fait que ce que de bons appointements l'obligeaient à faire, est presque toujours nommé titulaire d'une des académies de l'Institut, car il faut être domicilié à Paris pour prétendre à ce titre, et comme l'Institut se compose de cinq académies ayant chacune en moyenne 40 titulaires (1), on voit que 200 places sont données *en pâture aux Parisiens exclusivement*.

Voyons maintenant comment on obtient le titre de correspondant. Un homme qui s'est voué avec courage aux études les plus sérieuses et les plus ingrates, qui a parfois dépensé des sommes considérables pour obtenir des résultats, sans recevoir de ses compatriotes le moindre encouragement moral, et sans espoir d'en retirer aucun profit, peut être élu membre correspondant de l'Institut, s'il a le bonheur que ses ouvrages soient remarqués de ce corps savant; mais combien de places peuvent-elles être la récompense honorifique de travaux si méritoires ? 100 *places environ*. En effet, les correspondants sont en nombre égal à celui des titulaires ; mais, comme on en prend moitié et souvent les deux tiers à l'Étranger, il ne peut y avoir que 100 correspondants nationaux au plus.

La conclusion à tirer est facile; c'est que la ville de Paris dispose de 200 places rétribuées au sein de l'Institut de France, et que les habitants des 89 départements n'en ont que 100 non rétribuées.

(1) L'Académie des Sciences se compose de 66 membres ; mais, comme l'Académie des Sciences morales n'en a que 30, nous mettons 40 pour terme moyen.

Le mode d'élection est d'ailleurs le même, et nous laissons à décider à tous les hommes de bon sens s'il est plus facile d'être nommé titulaire, si le titre de correspondant qui n'est pas rétribué ne devait pas être, après toutes les autres considérations, maintenu dans le droit que l'injuste amendement de M. Taillandier parvint à lui enlever.

Dans la suite, M. Taillandier, dont les travaux étaient considérables et qui désira faire partie de l'Académie des Inscriptions comme membre libre, fut constamment *évincé.* « Puisque vous « pensez, » lui répondait-on, « que les membres libres sont choisis « parmi les gens de cour, c'est-à-dire courtisans ou grands « seigneurs; vous n'êtes ni l'un ni l'autre, Monsieur Taillandier, et « nousne devons pas vous admettre. » L'Académie des Inscriptions faisait acte de justice et de haute moralité en répondant ainsi à l'homme qui, par son influence, avait faussé la loi. M. Taillandier est revenu plusieurs fois à la charge, mais jamais il n'a été élu : il a dû se contenter de son titre de conseiller à la Cour de cassation sans pouvoir y ajouter celui de membre de l'Institut. Ceci dit, nous rendons pleine justice au caractère et au talent de M. Taillandier. DE CAUMONT.

Mort de M. Ferdinand Fabre, sénateur. — M. Ferdinand Fabre, mort ces jours derniers à l'âge de 88 ans, était pour nous une bien vieille connaissance. Quand le Congrès scientifique de France tint une partie de sa session à Nantes en 1843, M. Fabre reçut le Congrès avec beaucoup d'empressement et d'amabilité. Nous le retrouvions deux ans après au Congrès provincial de l'Association bretonne. En 1849, M. F. Fabre siégeait au Luxembourg au Congrès de l'Institut des provinces, et toujours nous l'avons trouvé prêt à nous seconder soit à Nantes, soit à Paris. En récompense de longs et honorables services gratuits, M. Ferdinand Fabre, qui avait aussi été longtemps député, fut appelé au sénat, et jusqu'à la fin de sa vie il a donné des preuves de son patriotisme et de son amour du pays. DE CAUMONT.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

LES FABRIQUES DU PARC,

PAR M. LE Bon J. DE VERNEILH, DE LA DORDOGNE,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

C'est pour la première fois, et probablement pour la dernière, qu'on a eu l'idée de joindre aux produits de l'industrie des diverses nations, des spécimens palpables de leur architecture. Jusqu'à ce jour, on s'était contenté de plans, de dessins, ou de photographies, les édifices paraissant peu transportables de leur nature. Mais comme le progrès exige du nouveau quand même, et que les 40 hectares du Champ-de-Mars demandaient à être occupés, on a fait un appel aux temples, aux mosquées, aux pagodes, aux palais et aux chaumières des cinq parties du monde, et, à l'exception des pyramides d'Égypte dont l'absence est remarquée, ils y ont répondu avec le plus louable empressement. L'émulation a même été si grande, que l'espace s'est trouvé insuffisant, et que tous ces monuments exotiques ou nationaux, semés à profusion,

sont littéralement les uns sur les autres et présentent le plus inextricable fouillis. Lançons-nous cependant au travers des allées sinueuses du Parc, et tâchons d'oublier le moins de choses possible, dans la revue que nous avons la témérité d'entreprendre ; quelque difficile et compliquée qu'elle soit, ce sera plus tôt fait, après tout, que d'aller chercher les coupoles et les minarets dans leur pays natal. Reste à savoir si, comme on pourrait le croire au premier abord, les fac-simile de l'exposition dispensent de voyager, et s'ils donnent une idée exacte des originaux. On en décidera après la lecture de ce Rapport.

C'est par l'entrée triomphale du pont d'Iéna que nous pénètrerons dans l'enceinte et nous tournerons immédiatement sur la droite, sans rien dire des fontaines monumentales en onte qui flanquent la maigre décoration de la porte d'honneur, e sans nous arrêter non plus au phare électrique et au cercle international. Le phare ne se pique que de bien éclairer et il s'en acquitte à merveille ; quant au cercle, grande et insignifiante bâtisse, il est dépourvu, à l'extérieur du moins, de prétentions architecturales ; il en avait une autre, c'était de réunir 8,000 abonnés et il n'en a trouvé que 150 : aussi paraît-il malheureux de l'abandon où le laisse le public. Une construction qu'on ne visite guère non plus et qui est près de là, c'est le soi-disant temple mexicain de Xochichalco. Il était difficile d'ailleurs de se moquer des gens avec plus d'aplomb, et rarement baraque de charpente et de toiles peintes fut plus digne de la foire et plus grotesque que celle-là. Seulement si on pouvait, il y a quelques jours, se contenter de sourire de sa mise en scène mélodramatique, du couteau destiné, disait-on, aux sacrifices humains, et des peintures qui retracent, en grossiers hiéroglyphes, les sanglants épisodes de la religion des Incas, après le drame récent de Queretaro, après cette immolation sauvage de la plus noble

et de la plus innocente victime, on ne saurait les voir sans un vif sentiment d'horreur !

Hâtons-nous donc de quitter le Mexique en évitant avec soin les distributeurs de bibles anglaises, pour entrer dans la région orientale, dans ce monde de blanches coupoles et de minarets élancés, de palais et de kiosques, qui découpent sur le ciel leurs élégantes silhouettes et qu'égaient de fines sculptures relevées d'or et d'éclatantes couleurs. En quelques pas nous irons des rives célèbres du Bosphore à celles du Nil, de Tunis au Liban et même jusqu'à Pékin. Quel beau voyage en peu de temps, et quel siècle que celui qui permet de réaliser de pareils rêves des *Mille et une nuits !* Hélas ! l'illusion est courte. A les voir de près, les magnificences du Champ-de-Mars, bâties en cinq mois, sentent terriblement le plâtre de Montmartre, qui pouvait seul se prêter à une aussi rapide improvisation, et l'on reconnaît trop dans les constructions la truelle des gâcheurs parisiens, comme on retrouve dans les peintures, la touche facile des décorateurs de casinos et d'alcazars (j'entends ceux où chante Théréza). C'est de l'Orient, sans doute ; j'admets volontiers qu'il est exécuté sur des dessins exacts, et je suis loin de nier le talent des architectes français qui en ont donné les plans, encore que la nationalité des artistes nuise à la vraisemblance des œuvres ; mais c'est de l'Orient à la détrempe, c'est de la décoration en relief, avec cette circonstance aggravante que le spectateur est placé trop près et que, au lieu du gaz, c'est le soleil qui éclaire le théâtre.

Dira-t-on qu'on ne pouvait mieux faire en six mois et qu'il eût été dommage d'employer des matériaux durables et coûteux pour des édifices condamnés d'avance à une prochaine démolition ? Soit. Mais c'est contre l'idée elle-même que je proteste, parce qu'elle ne pouvait aboutir qu'à un médiocre résultat. Qu'on élève des chalets, des cottages, en un mot des maisons de bois qui arrivent toutes taillées de Norwége ou de Russie

et qu'on n'a plus qu'à mettre en place : à la bonne heure ; mais pour les colonnades de granit, trente fois séculaires, des temples égyptiens, pour les mosquées, et même pour ces palais des sultanes dont notre imagination n'entrevoit les richesses, trop vantées, qu'à travers un voile mystérieux et poétique, ces reproductions réduites ne peuvent que nuire à l'idée, vraie ou fausse, que chacun de nous s'en faisait.

Je me figure un habitant d'un pays étranger, un américain, un moscovite, un turc, si l'on veut ; il n'est jamais venu en France, mais il a entendu vanter nos monuments : peut-être même a-t-il étudié les belles publications dont ils ont été l'objet et est-il un peu archéologue. On lui sert à son exposition *internationale* (le mot est consacré et fera le tour du monde comme la chose qu'il exprime), on lui sert donc une réduction du Louvre, un panthéon de carton, et deux ou trois de nos plus belles cathédrales, le clocher vieux de Chartres, par exemple, et les portails des Notre-Dame de Paris et de Reims. Eh bien ! je le demande, que pensera de nous ce brave homme, ce collègue inconnu, cet abonné lointain du *Bulletin monumental* ou du *Dictionnaire* de M. Viollet-le-Duc, ce russe ou ce turc nourri dans l'admiration de notre architecture et de nos arts ? Croit-on que son enthousiasme préventif ne baissera pas à l'instant même, et qu'il sera aussi pressé de réaliser son voyage à Paris, ce rêve de tout provincial et de tout étranger ?... J'ai éprouvé, pour mon compte, un désenchantement analogue : les bâtisses du Champ-de-Mars m'ont gâté l'Orient idéal que m'avaient fait les livres et les tableaux, et il me sera difficile en les décrivant de ne pas montrer un peu de rancune ; je tâcherai cependant d'être impartial, et pour commencer, je me dis en gravissant le perron de bois bordé de lions accroupis, en plâtre, qui donne accès au pavillon du bey de Tunis, que bois et plâtre sont sûrement remplacés à Tunis par du marbre blanc.

Pavillon du bey de Tunis. — Ce pavillon, reproduit dans les journaux illustrés, qui en ont grandi les proportions, gagne singulièrement, ainsi que les autres, à être vu en gravure. La disposition est bonne. Un péristyle à arcades, supporté par six colonnes, précède et abrite la porte d'entrée, et s'avance entre deux pavillons couronnés de créneaux dentelés, et couverts en dômes légèrement aplatis. Les murs de cette façade principale sont rayés dans le bas de larges bandes horizontales roses et blanches, et richement décorés dans la partie supérieure de ciselures peu saillantes, de style arabe. Deux grandes fenêtres finement treillagées, soutenues par des barres de fer, s'avancent en forme de balcons et projettent sur les murs leurs ombres vigoureuses. A l'intérieur, une petite cour entourée d'arcades et de colonnettes, vrai cloître en miniature, du centre de laquelle jaillit une miniature de jet-d'eau, dessert une série de chambres ouvertes sur la galerie et qui présentent, cette fois, des spécimens authentiques des ameublements tunisiens : tapis, divans, tentures, coffres et tabourets incrustés de nacre ou peints de couleurs éclatantes, rien n'y manque, et cette partie de l'exposition, étrangère d'ailleurs à l'architecture, sera vue avec intérêt. Quant au monument lui-même, qu'il soit ou non la réduction d'un palais du Bey, il n'en est pas plus tunisien pour cela. C'est l'œuvre d'un architecte de Paris, M. Alfred Chapon, qui a étudié le style arabe et qui a composé dans ce style, comme il aurait pu, j'en suis sûr, le faire dans tout autre; mais, si on comptait trouver là un échantillon du savoir-faire des ouvriers ou simplement des architectes tunisiens, on se tromperait étrangement. Ce n'est qu'à l'école des Beaux-Arts qu'on apprend à combiner des lignes d'une si parfaite symétrie, à flanquer son édifice de pavillons réguliers, à le hisser sur un soubassement de 5 mètres, ce qui est peu oriental et, ce qui l'est encore moins, à couronner le péristyle par un cartouche

armorié s'épanouissant au centre d'un acrotère. Une autre circonstance qui ne me semble pas conforme aux traditions de l'art mauresque, c'est l'excessive richesse de la décoration extérieure et sa répartition égale sur les diverses parties des façades. Je ne dis rien du bleu, du vert et du rouge relevés d'or, répandus à profusion au dehors et au dedans : c'est la maladie de l'exposition levantine et même des autres. Je ne connais que le casino d'Arcachon qui puisse en ce genre, rivaliser avec le *Bardo* du bey de Tunis.

Principautés Roumaines. — L'église Roumaine construite par M. Baudry est si petite qu'on risque de passer devant elle sans y faire grande attention. C'est un carré-long avec coupole centrale surélevée en forme de clocher et percée de longues fenêtres cintrées. Un porche à trois ogives trilobées en contre-courbe précède la porte d'entrée et est peint de personnages de grandeur naturelle, en style grec du mont Athos ou russe, ce qui est tout un. Sur la façade, deux clochetons à larges cannelures en spirales, coiffés ainsi que le clocher central, de calottes à côtes de melon, complètent la physionomie de cette chapelle chrétienne, que maint passant prend pour une mosquée.

Pavillons chinois. — Si, comme je l'ai lu dans un journal, le pavillon chinois reproduit exactement un de ceux du palais d'été de Pékin, cela me réconcilie avec l'armée anglaise qui l'a si brutalement incendié. Eh quoi ! le fils du Soleil habite-t-il semblable guinguette ! et dans un pays qui fabrique de si belles potiches, le dernier mot de l'art de bâtir n'a-t-il pu aboutir qu'à cette forêt de poteaux rouges entrecroisés ? Je crois qu'on calomnie le Céleste-Empire et qu'on nous donne du chinois frelaté. Il est vrai que la destination du monument répond à sa forme et à sa mesquinerie. C'est un café, doublé

d'un théâtre de funambules et d'un débit de thé, avec une sorte d'arrière-boutique où sont exposées des curiosités, vieux laques, porcelaines et bronzes, empruntées aux cabinets de quelques collectionneurs parisiens. Ce petit musée, relégué au second plan, exhibe diverses défroques en soie très-fanées, parmi lesquelles trois ou quatre robes en broderies, attribuées je ne sais pourquoi à l'Empereur et à l'Impératrice de la Chine. Ce qui est plus authentique, c'est le trio de Chinoises préposées à la vente du thé et qui, au milieu de la foule des badauds, paraissent confuses de leur rôle de bêtes curieuses...... Mais nous ne devons faire que de l'archéologie.

Section Egyptienne. — L'occasion est belle à l'exposition vice-royale d'Égypte, elle est belle surtout lorsqu'on a lu, comme je viens de le faire, la description très-intéressante et très-savante qu'en a publié M. Mariette, son principal organisateur. Je regrette vivement de n'avoir eu connaissance de sa brochure qu'à mon retour de Paris : j'aurais mieux profité de ma visite et j'aurais pris plus de goût, sans doute, aux édifices des bords du Nil transplantés sur les rives de la Seine, et rajeunis par les artistes de Paris. Quoi qu'il en soit, ils sont de quatre sortes :

1° Un temple, à la fois musée et spécimen de l'art des Pharaons ;

2° Un palais en style arabe contenant un lieu de repos pour le vice-roi et un plan en relief de ses États ;

3° L'okel construit sur le modèle des caravansérails de la Haute-Égypte ;

4° Une écurie.

Je vais les examiner successivement.

Temple d'Edfou. — Le temple, à ce que dit M. Mariette, n'est pas la copie pure et simple d'un édifice donné. Malgré

l'abondance des ruines égyptiennes, il n'en était aucune qui, restaurée et reproduite fidèlement, eût pu se prêter aux exigences du programme de la Commission. On s'est inspiré de divers modèles d'époques différentes, pris un peu partout, à Denderah, à Edfou, à Esneh, à Ombos; mais le temple de l'Ouest à Philæ est surtout celui qui a servi à établir les lignes du monument que nous avons sous les yeux. C'est donc une sorte de résumé de l'art égyptien de la première à la vingt-septième dynastie, c'est-à-dire pendant une durée de temps dont on pourra apprécier la longueur inouïe, lorsque M. Mariette, que j'en crois sur parole, nous aura enseigné que la onzième dynastie est antérieure à Abraham, que Joseph est contemporain de la dix-septième et que la dix-neuvième a vu naître Moïse!.. Eh bien! il faut tout d'abord constater, que dans ce pays plus vieux que le monde, où ce qui est pour nous la nuit des temps est tout au plus de l'histoire moderne et où la conquête d'Alexandre-le-Grand, correspond à peine à notre conquête d'Alger; il faut reconnaître dis-je, que l'art de bâtir, de sculpter et de peindre a subi en quarante siècles de bien insignifiantes modifications.

Supposons un monument où seraient résumées les architectures successives de la France depuis 1800 ans; où les styles gallo-romain, carlovingien, byzantin, roman, ogival et Renaissance seraient juxtà-posés, de façon que le chapiteau antique coudoyât celui du XIIIe siècle, et que les ogives ornées de l'époque flamboyante fussent accolées à des arcatures romanes, en même temps que les voûtes offriraient les nombreuses combinaisons qui marquent les étapes de notre histoire monumentale, depuis le plein-cintre et la coupole jusqu'aux ogives à nervures et aux plafonds à caissons. Est-il un seul spectateur, même parmi ceux qui sont étrangers à l'archéologie, qui ne fût à l'instant même frappé du disparate et ne reconnût les éléments divers de cet édifice

éclectique? Au temple vice-royal, on n'éprouve rien de pareil. Colonnes, chapiteaux, entablements, tout se tient parfaitement et se fond en un tout homogène, et quant aux peintures, il faut bien de la clairvoyance pour distinguer, dans ces processions de bonshommes de profil avec des yeux de face, les sujets de Ménès de ceux de Ramsès. Partout, même raideur, mêmes carnations d'ocre rouge, mêmes bandelettes à la tête, mêmes caleçons aux reins; et tous ils sont calqués sur des estampages et scrupuleusement exacts!...

Il faudrait maintenant analyser la brochure de M. Mariette, décrire la porte d'entrée ou pylone et les symboles religieux qui y sont figurés; suivre l'allée des Sphinx moulés en ciment, d'après le beau modèle du Louvre, en faisant observer que la porte est d'époque ptolémaïque, c'est-à-dire se ressentant déjà de l'influence grecque, tandis que les sphinx remontent à la XIIIe dynastie bien antérieure à Joseph. Nous examinerions une à une les 18 colonnes de provenances diverses qui entourent le temple dédié à une triade composée d'Athor, d'Horus et d'Hor-sam-to; nous remarquerions les chapiteaux plus ou moins riches, surmontés de têtes divines et d'oreilles de vaches qui ne le sont pas moins; nous déchiffrerions avec notre savant guide les signes symboliques qui s'épanouissent sur la corniche et sur l'entablement: soleils ailés, vipères, colliers, palmes ou plumes d'autruche. Il nous serait permis de lire dans cette écriture hiéroglyphique, qui n'a plus de secrets pour lui, les titres pompeux des dieux et des déesses, et nous saurions ce que représentent les tableaux peints sur les talus du soubassement et sur les murs du péristyle, à savoir des hommages et des prières adressés par les rois à l'Olympe égyptien et certaines victoires des Pharaons... Mais ce serait trop long, et c'est à M. Mariette lui-même que je renvoie ceux de mes lecteurs qui voudraient approfondir la question. J'affirme que le livret leur fera plus de plaisir que

le temple qu'il décrit et commente. Je ne fais d'exception que pour les objets de haute curiosité, exposés à l'intérieur. J'y signale de merveilleux bijoux et quelques statues d'un art très-avancé, malgré leur fabuleuse antiquité.

Selamlik. — Le palais, ou pour parler plus correctement à ce qu'il paraît, le *selamlik*, construit en style arabe, est à deux pas du temple et si près qu'ils se nuisent mutuellement. Il se distingue par des bandes rouges et bleues sur fond blanc, qui rayent ses quatre façades, et il est percé de trois portes. La principale est destinée aux appartements du vice-roi, et le public n'y pénètre qu'avec une permission. Les deux autres servent à l'entrée et à la sortie de la galerie qui renferme le plan en relief de l'Égypte, des photographies de ses monuments, une série de cartes géographiques, des livres et des dessins exécutés par les élèves des diverses écoles militaires du pays. Mes souvenirs me servent assez exactement pour ce qui concerne les objets exposés, mais ils sont si confus relativement au monument lui-même, qu'il me paraît sage de le signaler sans autres commentaires.

L'Okel ou caravansérail. — Quant à l'*Okel* ou caravansérail, je me le rappelle parfaitement et je suis charmé de n'avoir que des éloges à lui donner. C'est bien là une maison orientale avec ses grands murs sans ornements ni corniches, crépis à la chaux, couverts en terrasse et percés de rares ouvertures. Le rez-de-chaussée, où s'ouvrent des portes très-réussies, est peint de larges bandes de couleur qui font valoir la rudesse des enduits supérieurs. Le plan est en forme de carré-long avec des avant-corps qui rompent la monotonie des façades et y produisent avec les *moucharabyés* suspendus de distance en distance, d'agréables effets d'ombre et de lumière. Ces espèces de balcons de bois à jour, d'un usage

général dans les maisons du Caire, sont ravissants, et il est facile de reconnaître que ceux-là n'ont pas été exécutés par des menuisiers européens, sur les dessins d'un élève de l'école des Beaux-Arts. C'est de la sculpture égyptienne et assez originale et pittoresque pour qu'on doive souhaiter que les ouvriers du Caire n'en laissent pas perdre la tradition. A l'intérieur, le caravansérail contient une vaste cour couverte, autour de laquelle sont établies des boutiques affectées aux principales industries du pays : fabriques de bijoux en filigranes, de passementeries, de nattes, de broderies de toute sorte. Là encore, nous avons sous les yeux de l'Orient authentique, de celui que n'ont pas gâté les influences européennes. Tous les ouvriers, qui travaillent devant une nombreuse galerie de curieux, auraient été dignes de poser devant Decamps ou Marilhat. Ils se sont préservés, grâce à Dieu ! de nos redingotes noires et de ces abominables fez qui coiffent maintenant les Turcs de distinction ; des turbans de couleurs et de formes variées s'enroulent autour de leurs têtes et s'harmonisent avec leurs figures cuivrées et barbues, et avec les draperies de leurs robes et de leurs larges pantalons. Cette construction et ses habitants constituent assurément une des choses les plus intéressantes de l'exposition, et je ne crains pas d'avouer que je préfère de beaucoup, dans sa simplicité, l'*Okel* égyptien au fastueux pavillon du bey de Tunis.

Écuries des dromadaires. — N'oublions pas, pour en finir avec le parc égyptien, l'écurie de style arabe, qui se recommande moins par sa modeste construction que par la nature de ses hôtes. Elle abrite deux dromadaires de pur sang qui font chaque jour, avec des jockeys en burnous, leur promenade autour du palais de l'Industrie, à la grande joie des amis de la *couleur locale*, et deux ânes noir et blanc, dont la brochure de M. Mariette vante la gentillesse et l'heu-

reux caractère, sans doute pour justifier leur présence à pareille fête.

Isthme de Suez. — Pour n'être pas organisée par la commission vice-royale, l'exhibition des travaux de l'isthme de Suez n'en est pas moins égyptienne d'architecture; la Compagnie devait cet hommage à la terre hospitalière des Pharaons. C'est encore un temple, moins archéologique que l'autre, je pense; mais, comme il n'est pas décrit dans le livret que je citais tout à l'heure, ses beautés m'échappent et je me borne à mentionner les représentations en relief des travaux gigantesques dus à l'initiative et à la persévérance de M. de Lesseps. On verra là, clairement expliqués, les efforts de la science moderne, aux prises avec les sables mouvants du désert; on se rendra compte de la difficulté de l'entreprise et on applaudira au succès qui va bientôt la couronner, en se réjouissant que cette pacifique et glorieuse conquête, entreprise par nos ingénieurs, soit due entièrement à la France.

TURQUIE. — Il eût été dans l'ordre de faire passer l'Égypte après la Turquie, le vassal après le suzerain; mais nous ne faisons pas de politique, et le vice-roi s'est mis en si grands frais pour donner bonne opinion de son pays, qu'il méritait dans cette circonstance de précéder le sultan. L'exposition de la Turquie se ressent un peu du mauvais état des finances ottomanes. Elle n'a pas voulu être oubliée, mais son ambition s'est bornée là, et son contingent composé d'une mosquée de fort petites dimensions, d'un kiosque des rives de Bosphore et d'un établissement de bains, n'est rien moins que fastueux.

La mosquée, construite sur les plans de M. Parvillé, est carrée. On y pénètre par une porte percée dans un avant-corps et formant porche, de ce style mauresque qui s'inspire des

stalactites et de certaines combinaisons géométriques : des fenêtres carrées à treillages d'espalier l'éclairent, et elle est couverte en coupole décagonale légèrement surélevée. Aux angles de la façade d'honneur s'élèvent, mais jusqu'au niveau du premier étage seulement, deux espèces de kiosques, très-ajourés, de forme polygonale, coiffés de calottes en ogive surbaissée, et jouant le rôle de sacristies. L'inévitable minaret accompagne cette mosquée, il est à deux étages, d'une élégante proportion, et cannelé comme une colonne corinthienne. Par une heureuse exception, cet édifice est dépourvu de peintures tapageuses, à l'extérieur comme à l'intérieur, et je lui en sais gré. J'y ai pénétré sans firman et n'ai rien vu dans ce sanctuaire meublé de quelques tapis, qui m'ait paru digne de remarque. En somme pour la ville célèbre que Ste-Sophie domine de sa gigantesque coupole, c'est bien maigre !

Le kiosque du Bosphore. — Le kiosque du Bosphore ne donne pas non plus une haute idée des élégances champêtres de la Sublime-Porte. Je n'en aime guère le péristyle à arcades ogivales surbaissées, non plus que les fenêtres de même style. Ce gothique turc est fort mesquin et d'un goût douteux. Quand ils n'imitent pas de près ou de loin l'admirable cathédrale de Justinien, les osmanlis sont de pauvres architectes et je n'ai pas de goût pour les réminiscences arabes et ogivales qui caractérisent leur style moderne.

Bains. — Ce ne sont pas leurs bains qui me feront changer d'opinion, bien qu'ils aient deux coupoles, mais si petites qu'elles semblent avoir poussé sur la toiture plate, comme des champignons.

Angleterre.—Nous en avons fini avec l'Orient, mais non pas avec le syle oriental. Les Anglais, les Prussiens, nous-mêmes, nous nous en sommes inspirés comme nous aurons

l'occasion de le constater dans la suite de cette étude. Ainsi les Anglais ont tenu, eux aussi, à avoir des coupoles. Ils en ont coiffé un bâtiment dit *générateur*, en souvenir de leurs possessions de l'Inde, et comme il s'agissait de loger une machine à vapeur, sa haute cheminée remplace le minaret.

Cottage du prince de Galles. — Mais ce n'est pas là qu'il faut chercher un spécimen de l'architecture nationale de nos puissants voisins. Il nous est fourni, sur le bord de l'avenue d'honneur, par un cottage modèle. C'est une construction en bois et briques avec des applications de carreaux émaillés, et couverte de hautes toitures en tuiles plates. Je ne crois pas que l'Angleterre, qui excelle en ce genre de constructions, et qui en possède de si charmants modèles anciens et modernes, ait été jamais plus mal inspirée. Le cottage du parc est singulièrement lourd et disgracieux. Ses bois apparents sont emmanchés sans goût, ses fenêtres en croix et ses lucarnes, écrasées de proportion, et les nombreux pignons qui devraient donner du mouvement aux toitures, écourtés et camards. Je ne doute pas que la distribution ne soit ingénieuse et comfortable, que les portes *brévetées* ne ferment hermétiquement, et que le revêtement de briques émaillées qui décore les murailles, n'ajoute à leur imperméabilité; mais l'ensemble n'est pas agréable et ne fera pas école chez nous. Ce que j'y louerais volontiers, si mon programme me le permettait, ce serait la collection de faïences de Minton qui s'étale aux pieds du cottage sous forme de vases, de coupes, de fontaines, et de groupes; un peu criarde de ton parfois, cette céramique réjouit la vue et est très-appropriée à l'ornement des jardins. Mais sur toutes choses, ce que je voudrais voir s'acclimater en France, ce sont les tuyaux de cheminées en briques de deux nuances, ronds, prismatiques, cannelés, tordus en spirale, isolés ou réunis en faisceaux et couronnés de belle moulures. Il y a longtemps que

je les avais remarqués en Angleterre, je les ai revus avec un vrai plaisir au cottage du prince de Galles.

Italie. Pavillon. — Après l'Égypte, d'où cette digression nous a un peu éloignés, vient l'Italie. Son unique pavillon symbole de l'unité nouvelle, est aussi mal établi qu'elle et dénote, comme en Turquie, un budget en mauvais état. C'est de l'art cependant, mais de l'art à bon marché, et quel art ! il n'est pas de particulier aisé qui voulût dans son parc une pareille bicoque. C'est de la peinture à la détrempe figurant sur des enduits de plâtre, en outre d'assises noires et grises, des bossages, des corniches, et des ornements en mauvais style de la Renaissance. Il n'y a de vrai, parmi ce badigeon architectural, que quelques bustes ou plats de faïence accrochés sur les murs et dans lesquels on reconnaît l'inspiration lointaine de Luca della Robia et des maîtres florentins. J'ignore ce qu'on montre là-dedans : on n'y entrait pas lors de ma visite.

Catacombes de Rome — Le *Bulletin monumental* a déjà parlé de la reproduction en *fac-simile* d'un fragment des Catacombes, et du haut intérêt qu'offraient les inscriptions et les peintures qui décorent les tombes des premiers chrétiens et des martyrs. Il les a rapprochées des sculptures des sarcophages des Ve et VIe siècles, qu'elles aident puissamment à expliquer, et il a rendu hommage à la science et au zèle de M. de Rossi, organisateur de cette exposition. Je n'en dirai donc rien, sinon que je n'approuve guère, en principe, qu'on touche de la sorte aux choses sacrées et qu'on les expose pêle-mêle, avec tant d'objets profanes, aux critiques d'un public qui n'est pas toujours respectueux. C'est intéressant, je n'en disconviens pas ; mais il est des cas où la question de convenance devrait primer celle de curiosité purement archéologique ; et de même qu'au musée de l'art rétrospectif, j'ai regretté de

voir les calices et les reliquaires de nos cathédrales fraternisant, sous la même vitrine, avec toute sorte d'impudicités émaillées, je n'aime pas cette exhibition d'un sanctuaire vénérable, établie entre l'écurie des étalons moscovites et celle des chameaux égyptiens.

Russie. — La Russie a eu le bon esprit de ne pas chercher à reproduire le Kremlin, la chapelle de l'ambassade russe, à Paris, en ayant déjà popularisé le style; elle s'est contentée de trois constructions de bois, sans prétentions; une écurie, une maison de paysans et un petit chalet, qui sert de bureau de renseignements. Mais ces échantillons de son art rustique sont charmants de naïveté et d'élégante sauvagerie. Les peuples qui habitent des forêts de sapins ont décidément une façon particulière de tailler le bois et de le mettre en œuvre. Nous y excellions nous-mêmes lorsque nos villes n'étaient pas bâties en pierre; il n'en est plus ainsi, et je trouve les chalets russes et suédois bien supérieurs aux nôtres. Celui qui abrite les beaux chevaux du czar est de grandes dimensions. C'est un long bâtiment peu élevé, coiffé de toitures aiguës, et coupé, vers le milieu, par un transept à pignon. Très-éclairé au rez-de-chaussée, il a sur les toits une série de lucarnes ornées qui produisent, avec le faîtage à jour, l'effet le plus pittoresque. Des têtes de cheval affrontées, d'un dessin barbare, couronnent les lucarnes, les pignons et le faîtage, et constituent, avec les décorations des poteaux et des fénestrages, la principale ornementation. A l'intérieur, des *box* disposés en enfilade, comme dans nos écuries, sont fermés par des claires-voies dont je renonce, faute de termes, à décrire l'ingénieux arrangement et le style, mais qui m'ont frappé par leurs bonnes proportions et leur nouveauté. Un des caractères saillants de ces constructions russes, c'est que les poutres qui forment les

rampants des pignons les débordent en haut et en bas et se recourbent en forme de crosses.

Maisons de paysans. — La maison de paysans, flanquée d'une cour couverte et d'une étable, est fort bien aussi, quoique plus simple que l'écurie. Elle est bâtie avec des troncs de sapins superposés qui forment une muraille impénétrable et solide. L'intérieur est très-confortable, le soleil y pénètre abondamment et avec son grand poêle de faïence et les boiseries vernissées où s'accrochent des images de saints et de princes, qui prouvent que la Russie a son Épinal, il ferait envie à plus d'un paysan français. Je suppose seulement que tous les moujicks ne sont pas si bien logés, et qu'ils n'ont pas tous d'aussi belles houppelandes de fourrures que celles qui sont exposées dans cette chaumière de première classe. Dirai-je qu'on y expose aussi, pour les péchés des curieux, une collection de fromages qui dépassent en violence de parfums tout ce qu'on peut imaginer, et m'ont fait écourter ma visite ?

Le bureau de renseignements est installé dans un délicieux petit pavillon de bois, qui résume les fantaisies et les originalités des deux précédents. Sauf meilleur avis, la section moscovite est la mieux réussie. Cette pastorale de sapin verni, que complète un nombreux détachement de serfs choisis, bien tournés, bien peignés et vêtus de soie, fait voir en rose l'Empire russe et inspirera nos architectes fantaisistes.

SUÈDE, NORWÉGE. — *Maison de Gustave Wasa.* — C'est aussi par des chalets que la Suède et la Norwége ont voulu être représentées. Elles exposent une maison d'école d'une simplicité primitive, et une assez grande maison, dite de Gustave Wasa, très-simple également, mais bien conçue et d'un aspect agréable. Grands toits, comme il convient aux pays de neige ; murailles revêtues de planches disposées verticalement

et se recouvrant les unes les autres de façon à former des imbrications, escalier extérieur dans une cage circulaire : tels sont les caractères principaux de cette demeure qui doit rappeler, je pense, quelques épisodes de la vie errante et des aventures qui signalèrent la jeunesse du prince suédois.

Suisse. — Le pays par excellence des chalets, celui qui les a rendus célèbres et nous en a valu tant d'imitations plus ou moins ressemblantes qui inondent les plages de nos bains de mer et nos stations thermales, la Suisse, en un mot, n'en a produit qu'un, et assez modeste. On le confondrait même assez aisément avec ses voisins de Norwége, sans la galerie à arcatures qui règne à son premier étage et abrite le balcon traditionnel. Mais si la réputation de nos bons voisins était faite pour les chalets, il n'en était pas de même pour l'architecture proprement dite, et ils ont voulu prouver qu'ils s'y entendaient comme d'autres. Y ont-ils réussi ? cela dépend des goûts. Ils ont consacré à leurs beaux-arts une galerie monumentale de style grec. Au centre, un péristyle à colonnes et à fronton, et aux deux extrémités, deux avant-corps décorés de statues dans des niches et de quelques faïences, car on en accroche partout. Jusque-là, c'est assez raisonnable et le dessin n'en est pas plus mauvais qu'autre chose ; mais, par malheur, on a couronné ce temple, d'une charpente apparente qui déborde les murs et qui est peinte en rouge d'abattoir, ainsi que les antéfixes qui la surchargent sans la décorer, et on a donné aux colonnes du péristyle et aux murailles un ton vert d'eau rechampi de gris et de brun, que je trouve d'un goût contestable. Cet édifice, temple grec au milieu, renaissance aux pavillons, et tournant au chalet dans le haut, manque absolument d'unité et d'harmonie. Il eût été facile d'éviter ces défauts à peu de frais, de même qu'on pouvait en élaguant quelques toiles plus que médiocres, présenter une collection de tableaux fort recommandable.

PORTUGAL. — Ce ne sont pas des peintures que renferme le palais portugais, j'y ai entrevu en passant une foule de bocaux et de bouteilles qu'il conviendrait d'apprécier autrement qu'avec les yeux et qui ne sont pas de notre compétence. Ce qui en est, c'est le palais lui-même. Ce bizarre édifice, surchargé d'affreux ornements de bois et de fer creux peints en jaune clair, rappelle les essais de style ogival faits il y a 50 ans. C'est du gothique *troubadour*, le plus fleuri, le plus riche, et le plus laid, avec une pointe de mauresque; un modèle de pendule de 1825, que couronnerait agréablement la statue équestre de don Pedro, digne d'un pareil socle. Fuyons ces colifichets agaçants pour des antiquaires, ce qui ne les empêche pas de trouver bon nombre d'admirateurs.

ESPAGNE. — *Château.* — L'Espagne, moins fantaisiste et plus simple, a voulu, pour faire mentir le proverbe, bâtir précisément un château, et pour plus de vraisemblance, elle lui a donné l'apparence de la pierre de taille, bien qu'il n'en entre pas une seule dans la construction. Ce château d'ailleurs, avec son corps-de-logis et ses deux pavillons carrés, percés de rares fenêtres, ne dit pas grand'chose et ne me paraît pas plus espagnol qu'italien ou français. Cela ferait à la campagne une habitation très-convenable, et la critique n'a rien à en dire en bien ni en mal.

AUTRICHE. — J'avais vu sur les plans un groupe de maisons, désigné sous le nom de village autrichien; je n'ai point trouvé ce que je m'attendais à voir d'après cette indication, car, une brasserie-café, une boulangerie et un chalet pour la Commission, n'ont jamais constitué un village. Ces deux premiers établissements n'ont aucunes prétentions à l'architecture, ils sont économiquement construits en pans de bois et torchis, et ils accusent l'œuvre provisoire de spéculateurs

qui ont cherché avant tout à fabriquer et à vendre beaucoup de petits pains et de tonneaux de bière, ce à quoi ils réussissent parfaitement. Quant à la maison de la Commission impériale, elle est conçue et exécutée dans le même système de bon marché, avec un peu plus de mouvement dans les lignes de son plan et de ses toitures. C'est suffisant et rien de plus.

Bavière, Wurtemberg. — Prusse. —Deux constructions bavaroise et wurtembourgeoise, la première en style grec avec fronton et colonnes, l'autre sans caractère, séparent l'Autriche de la Prusse et sont qualifiées par les livrets d'*annexes*, mot malencontreux en un pareil voisinage et qui fait songer involontairement aux annexions. On voit du premier coup que la Prusse est contente d'elle, et son exposition, pour n'être pas abondante, n'en a pas moins un air vainqueur qui contraste avec la simplicité du village autrichien.

Un kiosque, un gros canon, et une statue colossale du roi régnant, voilà son contingent, et encore le canon, fort grosse et laide machine n'étant pas dans le parc, échappe à nos appréciations. Mais de quelle mine triomphante le roi Guillaume, en costume guerrier, coiffé de son casque et la moustache hérissée, ne regarde-t-il pas les passants du haut de son cheval de bataille? Les enivrements d'un triomphe inespéré revivent dans ce bronze, bien modelé et monumental, mais dont la couleur jaune rappelle malheureusement les grandes pièces de chaudronnerie.

Kiosque prussien. — Quant au kiosque de Postdam, il démontre que le goût mauresque a pénétré en Prusse et que les coupoles s'accommodent de son ciel brumeux. A la vérité, c'est en fer qu'on les édifie, ce qui concilie tout. Le petit *Allambrah* du roi est donc en fer, ou pour mieux dire en

fonte coulée, et on n'y a pas épargné les ornements. Il y en a partout, en dehors et en dedans, aux murs et aux colonnettes; à la coupole centrale et aux quatre clochetons des angles. C'est fouillé, ciselé, doré, peinturlé de toutes couleurs, de rouge surtout, et avec cela ce n'est point beau, au contraire. En avant, un lac grand comme la main, des rochers tout petits et une cascade assortie, ajoutent leurs beautés pittoresques à celles de l'architecture, et sur les pelouses symétriques qui achèvent le paysage, des jardiniers, venus tout exprès de Berlin, ont tracé des massifs de fleurs en forme de nœuds de cravate, d'entrelacs ou de cœurs. Réminiscence lointaine et malheureuse de nos parterres à la française, qu'il vaut mieux décidément étudier à Versailles qu'à Postdam.

Et maintenant, je le demande à ceux de mes lecteurs qui ont accompli comme moi le pélerinage du Champ-de-Mars, et auxquels je m'efforce de rappeler les impressions que leur ont laissées les innombrables fabriques accumulées dans son enceinte, quel sentiment ont-ils éprouvé, lorsqu'arrivés à cette moitié du trajet, ils ont aperçu l'École militaire? Ce monument de troisième ordre ne leur a-t-il pas semblé singulièrement embelli, et n'ont-ils pas trouvé au dôme, à ses colonnes engagées et aux lignes de la façade une noblesse et une majesté particulières? C'est là du moins ce qui m'a frappé, et je dois ajouter qu'à l'instant même, les bâtisses bariolées que j'examinais tout à l'heure, ont pris à mes yeux un caractère nouveau de mesquinerie et de laideur. Inévitable effet du faux en présence du vrai et du plâtras à côté de la pierre.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ANALYSE ARCHITECTURALE
DE L'ABBAYE
DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN,

PAR M. BOUET,
Inspecteur de la Société française d'archéologie.

3e PARTIE.
PÉRIODE MODERNE.

(Suite.)

CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.



L'année 1663 ouvrit une nouvelle ère pour l'abbaye de St-Étienne. Fatigués des désordres et des divisions qui depuis un siècle régnaient dans le monastère, les religieux acceptèrent enfin l'introduction dans leur maison de la réforme de St-Maur. Les anciens religieux devaient continuer

à occuper es maisons et les jardins dans lesquels, au grand détriment de la règle, ils s'étaient installés un siècle auparavant. Quant aux religieux de St-Maur, ils prenaient, dans l'état où ils les trouvaient, les lieux réguliers dans lesquels leur installation nécessitait de grands travaux : aussi trouvons-nous, pendant plusieurs mois, une vingtaine d'ouvriers occupés, sous les ordres de Thomas Brodon, à la restauration de ces bâtiments qui ont disparu, remplacés au XVIIIe siècle par les grandes constructions que nous voyons maintenant.

Nous ignorons où était placée la bibliothèque de l'abbaye, lorsque les livres et manuscrits furent détruits par les Protestants : elle ne paraît pas depuis lors avoir eu une grande importance. Nous voyons seulement que, en 1670, le prieur représenta au chapitre que « M. de Than, religieux « ancien de ce monastère, docteur de Sorbonne, qui a beau- « coup contribué à l'établissement de notre communauté en « ce monastère, désirant nous gratifier de sa bibliothèque, « qui est considérable et estimée à 3 ou 4,000 livres, de- « mandait réciproquement qu'advenant son décès l'on priât « Dieu pour le repos de son âme, ainsi que pour un de nos « confrères, par toute la congrégation, qu'en outre on fist « pendant un an après son décès un anniversaire d'une « messe basse. . . . . » Il laissait en outre tous ses autres effets dès à présent, ainsi que sa bibliothèque dont il ne se réservait l'usage que pendant sa vie.

Cet arrangement fut accepté par le chapitre. Peut-être les livres furent-ils placés alors dans la grande salle connue aujourd'hui sous le nom de Salle des Gardes, du moins le plan de 1684 la désigne comme bibliothèque.

Le 25e jour de juin 1686 « Le Rév. Père Prieur . . . . a « représenté que Monsieur de La Hyolle (de La Heaulle), « ancien religieux de ce monastère, offre de donner pré-

« sentement la somme de 500 liures, et à quelque temps « d'icy troys autres cent liures pour construire un autel dans « nostre Eglise, à condition de dire à perpétuité une messe « basse en l'honneur de Nostre-Dame par semaine à son in- « tention. L'affaire mise en délibération, après l'avoir mûre- « ment considéré, a esté unanimement conclu que l'on ac- « cepteroit la susdite somme qui seroit employée à la « construction d'un autel dans nostre église, et qu'on se « chargeroit de dire à perpétuité une basse messe par se- « maine à l'intention dudit sieur de La Hyolle. »

Le 27 janvier 1689 « Le Reverend Père Prieur. . . . a « représenté que le sieur Théroude, gentilhomme de ceste « ville, ami de la maison, estant malade à l'extrémité, dé- « siroit estre inhumé dans nostre église, se proposant de « donner au monastère la somme de six cents liures sans « aucune charge, et qu'on lui fist des obsèques comme « au dernier de nos commis. »

Le 13 février « Le Rev. P. Prieur. . . . propose de régler « les prières qu'il estoit convenable de faire pour le repos « de l'âme du sieur Théroude, sur quoi on a décidé qu'il « falloit luy dire autant de messes qu'il se trouveroit d'argent « du reste des six cents liures qu'il a données, déduction « faite de dix francs faicte pour son inhumation (1). »

(1) « Au second pilier qui est du costé de l'épitre, proche l'entrée « du chœur par une des petites portes, dit J. Destouches, il y a une « petite épitaphe de Louis Thouroude, seigneur de La Heaulle, et à « laquelle il y a un écusson d . . . . . a une face chargée d'une « étoile, laquelle face accompagnée de 3 roses d . . . . . 2 et 1. »

Ce Louis Thouroude était médecin; voulant étudier de plus près le Jansénisme, il passa en Hollande; bientôt, revenu en France, il entra chez les Chartreux; mais, ne pouvant supporter les austérités de cet ordre, il revint à Caen. La médecine l'avait conduit à l'étude

Quoique nous ayons rencontré plusieurs devis appartenant à la fin du XVII[e] siècle, nous ne savons au juste quels

du grec et de l'arabe ; plus tard, il abandonna la médecine, se livra avec ardeur à l'étude de ces langues, et devint, au témoignage de Huet, un des premiers hellénistes de son temps. Bientôt il pensa que la vue de la Grèce lui serait utile pour se perfectionner dans cette étude. D'ailleurs, une connaissance plus précise de la géographie de ce pays lui semblait nécessaire pour expliquer certains passages : il part donc pour la Grèce, chargé de notes sur les points à éclaircir ; mais, en allant à Venise, sa valise lui est volée et, avec elle, ses papiers et son argent. Il n'en continue pas moins sa route, visite une partie des bords de l'Adriatique et commence la publication d'un ouvrage sur la géographie de l'Illyrie, comme préparation à un travail plus vaste, mais meurt à Caen avant de l'avoir achevé, au moment où, dans sa tenace instabilité, il allait quitter l'abbaye de St-Étienne pour se rendre à celle du Bec.

(Petri Dan. Huetii Episcopi Abrincensis Commentarius de rebus ad eum pertinentibus. — *Origines de Caen.*)

L'épitaphe suivante que nous a conservée le P. Martin, dans son manuscrit intitulé : *Athenæ Normannorum*, est, dit-il, l'œuvre de Huet lui-même. Nous la publions ici, ne l'ayant pas rencontrée dans ses œuvres :

ATTENDE CHRISTIANE

HIC IACET

D. LUDOVICUS DE THOUROUDE EQUES D. DE LA HEAULE

VIR PIUS ET ERUDITUS

CUJUS NEC PIETAS QUIDQUAM LITTERIS DETRAXIT, NEC LITTERÆ PIETATI,

INGENIUM EXCOLUIT VIRTUTEM (*sic*), VIRTUTEM INGENIO,

SOLITUDINI ET STUDIO SE TOTUM DEDIT.

IN SOLITUDINE SOLI DEO NOSCI VOLUIT, STUDIO ORBEM NOSSE TENTAVIT

RERUM PRISCARUM AMANS ;

GRÆCORUM PERAGRAVIT REGNA, PERAGRANDO ILLUSTRAVIT.

HIC PRIMA ECCLESIÆ SEMINA COLLEGIT, ILLIC ANTIQUÆ SAPIENTIÆ

RELEGIT VESTIGIA ;

UTRIUSQUE MONUMENTA ERUIT È MONUMENTIS

UNO VERBO GRÆCIAM NOBIS NOVAM FECIT.

travaux furent faits à cette époque par les Bénédictins de St-Maur. Ce furent surtout des réparations.

La vue de l'abbaye de St-Étienne, gravée en 1684 pour le *Monasticon gallicanum*, peut nous donner une idée, sinon de ce qu'elle était alors, au moins de ce que l'on avait intention de faire. Nous voyons, dans cette gravure, quelques-uns des anciens bâtiments qui existaient encore et que la magnificence des bâtiments modernes ne nous empêche pas de regretter.

XVIIIe siècle.

Pendant les premières années du XVIIIe siècle, les deux flèches de la façade furent foudroyées. Le sommet de celle du

IN LUCEM NON EDIDIT, LUCE IPSIMET PRÆREPTA.
QUÆ TOTIES BENE PAVIT OCULOS, MISERE EXSTINXIT ASSIDUA LECTIO.
AVIDA NUTRIX ALUMNUM EXERCUIT ;
FALLOR : FECIT UT LUMEN PRO LUMINE FELICITER COMMUTARIT
VITÆ MISERIORIS TÆDIO, AUT MELIORIS DESIDERIO, VIR BONUS
TANDEM CONFECTUS EST.
LUGE
QUEM PATRIA, QUEM LITTERARIA LUGET ACADEMIA.
HUNC NON INFLAVIT SCIENTIA, NEC EXASPERAVIT PIETAS.
UBIQUE MODESTUS, UBIQUE FACILIS, NULLIBI GRAVIS NISI CUM CECIDIT.
OBIIT
PRIDIE KAL. FEBR. ANNI MDCLXXXIX ÆTATIS LX (*).
HIC CINERIBUS SEDEM ELEGIT, UBI PIETAS ET SCIENTIA SUAM INVENERE,
PIUS IPSEMET ET ERUDITUS.
MONUMENTUM ILLUD PROPRIIS SUMPTIBUS APPONENDUM CURAVIT
MAGISTER CAROLUS DE THOUROUDE, EQUES, DOMINUS DE APTON
MILITARIS PRÆFECTUS DISCIPLINÆ, NECNON
PRÆTORIANORUM MILITUM HOSPITIORUM
DESIGNATOR.

(*) Huet lui donne 75 ans dans ses *Origines*.

nord fut rétabli en 1706 ; puis de nouveau, en 1840, par M. Guy. On le reconstruit en ce moment pour la troisième fois depuis un siècle et demi. On refait en même temps les joints de cette flèche, dont la portion inférieure, seule visible à l'intérieur jusqu'au moment des travaux, est parfaitement conservée, mais dont, à l'extérieur, les mortiers lavés par les pluies de cinq siècles, avaient en grande partie disparu. Lorsque les échafaudages nous ont permis de voir de près leur état, nous avons pu nous convaincre, et nous tenons à le dire, que le travail de rejointoiement fait par M. R. Robert est un travail nécessaire.

La reconstruction du sommet de cette flèche a eu pour cause des dislocations causées par l'ébranlement communiqué par les cloches à une croix mal scellée, fraude de quelques francs, dont nous ne voulons pas calculer ici les conséquences pour les finances de la ville et pour celles de la paroisse.

En reconstruisant la flèche, on a supprimé la croix, et on se propose, dit-on, de supprimer de même celle de la flèche du midi. Selon quelques personnes, on craint le renouvellement de pareil accident ; mais nous voyons des croix sur des flèches contenant des sonneries beaucoup plus fortes que celle de St-Étienne, dont la grosse cloche ne pèse que 2,548 kilog. ; la croix du clocher de St-Pierre, dont la sonnerie est égale à celle de St-Étienne, n'a jamais causé d'inquiétude, et ces clochers eux-mêmes ont, comme nous l'avons dit plus haut, reçu autrefois une cloche de 26,000 livres : il ne doit donc pas être impossible aujourd'hui, que l'on parle tant du progrès de la science, de disposer les beffrois de façon à atténuer les mouvements communiqués aux flèches par les cloches.

Une autre raison a été donnée : il ne doit, dit-on, y avoir qu'une croix sur chaque église. Il y a là quelque chose de spécieux et qui pourrait, en effet, être pris en considération

s'il s'agissait d'élever une église neuve dominée par une tour centrale; mais il s'agit ici d'une église ancienne; faudra-t-il, pour être conséquent, supprimer les croix qui existent; supprimer la croix romane qui termine le gable du transept et la petite croix de pierre des tourelles de l'abside? Faudra-t-il supprimer celles des deux flèches qui, dominant tout l'édifice, annoncent au loin une église chrétienne?

De plus, cette croix que l'on supprime, nous l'avons vue placer, il est vrai; mais elle en remplaçait une autre, comme celle du midi remplace celle que la foudre avait renversée en 1725. Les vues de l'abbaye représentent les flèches surmontées de croix en 1684 et 1632; cela nous conduit bien près de 1564, et la non-existence de croix avant cette époque ne prouverait qu'une chose: c'est que, du moment que la tour centrale n'était plus le point le plus élevé, on avait tenu, à une époque où les règles liturgiques étaient plus connues et plus respectées qu'aujourd'hui, à placer celle-ci sur le point dominant de l'édifice.

Qu'on nous permette cette digression, dont la place serait plutôt dans une histoire de la paroisse moderne que dans celle de l'ancienne abbaye.

Possédant un vaste emplacement, les anciens religieux avaient suivi l'usage général à cette époque, et en pareil cas le plus rationnel, se contentant souvent de salles au rez-de-chaussée et élevant rarement plus d'un étage au-dessus des salles basses. Il résultait de cette disposition que l'on ne rencontrait pas dans l'ancienne abbaye de ces magnifiques escaliers qui sont une des principales beautés de l'abbaye nouvelle élevée par les Bénédictins de St-Maur, escaliers nécessaires pour donner accès à des pièces qui, placées à une grande hauteur, conviennent mieux à leur destination actuelle de dortoirs pour des jeunes gens alertes qu'à celle de

cellules pour des religieux souvent âgés. En donnant aux nouveaux bâtiments une hauteur double de celle des anciens, afin d'obtenir un effet extérieur imposant, les fenêtres de ces dortoirs eussent été beaucoup trop grandes pour les cellules qu'elles devaient éclairer : on prit donc le parti de faire l'ouverture intérieure des fenêtres plus petite que l'extérieure, de sorte que la moitié de la vitrerie des dortoirs n'éclaire rien, et n'est là que pour la montre.

Nous avouerons aussi que, malgré toute la beauté du réfectoire que nous admirons autant que qui que ce soit, nous ne pouvons nous empêcher de regretter la destruction de l'ancienne salle, dans laquelle de grandes fenêtres à riche tracerie (1) devaient répandre à profusion la lumière, que le nouveau ne reçoit que difficilement à travers des murs de 2 mètres d'épaisseur et emprisonné, au levant et au couchant, entre deux énormes bâtiments. Le nouveau réfectoire n'en est pas moins un chef-d'œuvre en son genre. Mais la construction de la façade orientale entraîna aussi la perte, et celle-là sans compensation, de la chapelle que nous voyons quelquefois porter le nom de Chapelle-au-Duc, et qui servait de chapelle à l'infirmerie si bien placée dans le bâtiment méridional. Outre son utilité, cette chapelle, qui avait deux étages, paraît, à en juger par la gravure du *Monasticon*, avoir été fort belle et terminait d'une façon pittoresque l'abbaye du côté du sud-est ; son aspect, dans la gravure du *Monasticon*, semble indiquer un monument du XIIIe ou XIVe siècle. Une peinture que l'on remarquait dans ce bâtiment passait pour le portrait de Guillaume, de Mathilde et de leurs enfants ; mais

(1) Les contreforts saillants qui se voient dans la gravure du *Monasticon*, entre chaque fenêtre, nous avaient fait supposer que ce réfectoire était voûté ; mais il n'en était rien, car le manuscrit de J. Destouches parle des *armoiries qui sont aux gistes du réfectoire.*

elle n'était pas antérieure au XIIIe siècle. Une phrase du docteur Ducarel ferait croire cependant qu'elle contenait quelques portions plus anciennes.

L'ancien cloître, abrité comme le cloître actuel par la grande église du côté du nord, mais plus vaste que lui (1) et entouré de bâtiments moins élevés, recevait librement l'air et le soleil : aussi, n'eût-il pas été, comme tout porte à le croire, une œuvre d'art remarquable, il n'en eût pas moins été plus agréable que le cloître actuel dont toute la beauté ne fait pas oublier la froideur.

Les travaux de la façade de l'ouest commencèrent, vers 1704, par la destruction du chapitre, de l'ancien dortoir et de la chapelle qui lui faisait suite, pour faire place aux constructions qui forment aujourd'hui la façade principale de l'abbaye. Dès 1700, les religieux avaient fait, dans ce but, des achats considérables de bois de charpente pris, la plupart, à Outrelaize, à Marcelet et au Molay. Nous rencontrons partout dans les comptes l'achat de chênes, sauf dans un seul cas où l'on parle de frênes et d'ormes ; mais aucune mention de châtaigniers, quoique la grande charpente passe pour en être construite. Les travaux furent faits sur les dessins de Dom Guillaume de La Tremblaye (2), religieux de l'ordre, et furent dirigés par le sieur Bayeux (3). Nous voyons dans les

(1) *Visite au Collége royal*, p. 19.

(2) C'est au même Dom Guillaume de La Tremblaye, religieux convers de l'ordre de St-Benoît, que l'on attribue les plans de l'abbaye de Ste-Trinité, de celle de St-Denis en France, et ceux des Mathurins de Lisieux. Il avait, en 1707, donné, avec le sculpteur Brodon, un dessin pour le nouveau contre-rétable de St-Étienne-le-Vieux. On lui attribue aussi le maître-autel de l'abbaye du Bec, maintenant dans l'église Ste-Croix de Bernay.

(3) En 1701, un nommé Jacques Bayeux, architecte de Rouen, était chargé de l'exécution du nouveau dortoir de Jumiéges.

actes capitulaires qu'en 1710 « le nouveau bâtiment du mo-
« nastère était déjà commencé, en tant que du dortoir, d'un
« costé du cloistre et de l'escalier du réfectoire, dont les
« fondements étaient entièrement faits et plusieurs assises
« de murs posées, lorsque, sur quelques remontrances qu'on
« luy a faites, frère Guillaume de La Tremblaye a envoyé de
« Paris un nouveau plan, approuvé du très-Révérend Père
« supérieur général, dans lequel se trouvent quelques chan-
« gemens au fait de l'escalier de l'église, de la sacristie, du
« chapitre et d'une petite salle, qui est entre ledit chapitre
« et le vestibule (1). » Mais, comme cela eût engagé la communauté à faire quelques nouveaux fondements, et considérant d'ailleurs que le supérieur général, tout en approuvant ces changements, ne donnait pas ordre de s'y conformer, la communauté décida qu'elle s'en tiendrait au premier plan.

Les travaux furent donc poussés activement, et dès 1711 on commença à monter les charpentes; en 1712, on sculptait les armes et figures du grand fronton; l'année suivante, les globes de cuivre étaient placés sur le grand pavillon, et un globe doré, surmonté d'une croix, dominait le petit dôme en charpente du centre de la façade.

En 1725, on sculptait les guichets des dortoirs, probablement de ceux du premier étage, car nous trouvons une mention pareille en 1731. Ceux-ci furent payés 25 livres; les autres l'avaient été 31 livres 5 s., c'est-à-dire 25 sous chacun.

Les travaux intérieurs durèrent encore longtemps; ils ne furent terminés entièrement qu'en 1736.

En 1726, on fit marché avec un serrurier de Rouen, nommé Le Clerc, auquel on donna 100 livres de vin; pour faire la rampe de l'escalier qui du dortoir descend à la chapelle. Le dernier paiement eut lieu en 1731. L'année suivante,

(1) Le chauffoir.

on perça les deux portes, maintenant bouchées, qui de cet escalier donnaient accès dans l'église et la sacristie.

On pavait le cloître en 1728; mais il ne s'agit évidemment que du côté qui s'appuyait aux bâtiments du nouveau dortoir, le côté opposé ne fut construit qu'après les bâtiments de l'ouest : il est indiqué sur le plan de 1757 comme étant encore en projet; et en 1770, le prieur proposait de regratter et finir les cloîtres.

La demande suivante, adressée le 13 juin 1730, au cardinal de Fleury, prouve d'ailleurs qu'un seul côté était alors construit :

« Les Prieurs et Religieux ayant dessein de continuer la « construction des bâtimens réguliers de la dite abbaye . . . . « croient n'avoir rien de plus pressé à faire que de con- « tinuer la seconde aisle de leur cloistre le long de la nef « de l'église abbatiale, les porteries, vestibules de leur entrée « régulière et pour les offices de cellerier, procureur, dé- « positaire, vesturier, portiers, tailleurs et autres, les salles « pour les étrangers, pour recevoir les hostes et autres « édifices . . . . La construction de ces nouveaux bâtimens « rendra la cour qui est en face l'église plus belle et plus « grande. »

Les religieux terminaient en proposant à l'abbé, l'échange de quelques portions appartenant à la mense abbatiale qui étaient nécessaires pour l'exécution de ce plan, ce qui leur fut accordé. « Les dicts sieurs Religieux pourront faire con- « struire, quand bon leur semblera, le grand bâtiment « destiné pour une salle pour recevoir les étrangers, escalier « ensuite, salle pour recevoir les hôtes, salle à manger pour « les hôtes, partie du réfectoire de la communauté, dépense « et cuisine d'icelle . . . . En sorte que le mur de la face, « du côté de la cour, soit tiré depuis l'encoignure du pilier « de l'église abbatiale, s'allignant depuis la face du portail

« jusques et contre le pignon du bâtiment servant par en « bas de bûcher aux religieux et dont le haut dépend de la « manse abbatiale. »

Cet arrangement ne permettait cependant pas de terminer la façade de l'ouest, car, pour élever la portion que nous avons vu construire en 1842, il eût fallu démolir la maison abbatiale sur l'emplacement de laquelle elle est en partie construite.

Il est question dans cet échange d'une chambre appelée le cabinet au Duc.

Ces nouveaux travaux furent faits sur les plans de M. Bayeux, ingénieur du roi. Dom Guillaume de La Tremblaye était mort en 1715.

Les religieux firent peindre, en 1708, un portrait de Guillaume-le-Conquérant dont l'inscription garantit l'authenticité. Ce portrait est maintenant conservé dans la sacristie. Mais que l'on nous permette de reprendre cette histoire de plus haut :

« Viron l'an mil cinq cents vingt deux, » nous raconte M. de Bras, « vn Seigneur Cardinal, vn Archeuesque « et Euesque de Rome étant venus en ceste Abbaye eurent « désir et volonté de veoir le corps de ce Roy Duc. Ce que « le sieur Euesque de Castres et Abbé de Caen leur permist, « et fict faire appertion de son sepulchre ou le corps fut « trouué encore tout apparent en la forme qu'il auoit esté « inhumé au Tombeau. Et des lors fut pourtrait par vn ex« cellent paintre ainsi qu'il est encores audict Tableau, au « pied duquel estoit son Epitaphe qui fut trouvé dedans son « mesme sepulchre. »

Le docteur Ducarel dit que, outre l'épitaphe *Qui rexit*, que l'on trouva gravée sur cuivre doré, on trouva aussi alors l'épitaphe française suivante que l'on fit placer avec le tableau ci-dessus contre un pilier de l'église, vis-à-vis du cénotaphe :

Je, Guillaume prince tres magnanime
Duc de Neustrie, pareil à Charlemaigne
Passai la mer par un doux vent de sust
Pour conquester toute la Grand Bretaigne
Puis desployer fis mainte noble enseigne
Et dresser tentes et pavillons de guerre
Et ondrier fis comme fil d'airaigne
Neuf cent grand's nefs sitost qui eux pied à terre
Et puis en armes de là partis grand erre
Pour coup receus au doubté roy Herault
Dont comme preux j'eus toute la deferre
Non pas sans dur et marveilleux assault
Pour bien jouster le desloyal ribault
Je mis à mort et soixante et sept mille
Neuf cents dix huict et par ainsi d'un sault
Fuz roi d'Anglois tenant toute leur isle
Or n'est il nul tant soit fort et habile
Qui quand c'est faict apres ne se repose
Mort m'a defaict que suis je cendre vile
De toute chose on jouit une pose

Nous ne pensons pas que cette épitaphe, dont M. de Bras ne parle pas, ait pu être trouvée lors de l'ouverture du tombeau de Guillaume en 1522. Son style semble plutôt indiquer qu'elle a été composée à cette époque, probablement pour être placée à l'endroit qu'elle occupait sous le tableau lors de son enlèvement en 1562. La première personne employée dans l'inscription confirme cette idée; Guillaume, représenté sur le tableau, semblait ainsi s'adresserau lecteur. M. de Bras retrouva longtemps après le tableau qui avait été arraché par les Protestants, « chez un nommé Pierre « Hodé, Geollier de ceste ville, estant l'vn de ceste prétendue

« Religion, et luy servoit de table et d'vn huis, lequel ta-
« bleau », dit-il, « iay tousiours depuis gardé, parce que
« l'Eglise de ladicte abbaye fut desmollie quelque temps
« après, estant le Conte de Montgommery au Chasteau lorsque
« le sieur Admiral et ses troupes partit de ceste ville ; en
« attendant qu'il puisse estre raffraischy et mis en quelque
« lieu apparent en la dicte Abbaye. » Nous ne savons si ce tableau a été rendu à l'abbaye ; mais il paraît ne plus exister, ainsi que celui qui était autrefois dans la chapelle au Duc et dont on trouve le dessin dans Ducarel et dans le manuscrit de Baillehache de la bibliothèque Richelieu.

Le portrait placé aujourd'hui dans la sacristie de l'église de l'abbaye est probablement celui que Ducarel avait vu dans la salle de compagnie du grand pavillon méridional, que pour cela on nommait la salle de Guillaume ; il porte sa date et la signature du peintre dans l'inscription suivante :

D O H

Hanc Willelmi Normanniæ Ducis
Angliæ conquestoris et Regis Genuinam effigiem in
vetusto parieti depictam grati animi sensu in tam
pium Fundatorem renovarunt huj⁹ Abbatiæ relig^si

St Martin pinxit. *Anno* 1708.

La même inscription est donnée par le *Bourgeois de Caen*, dans son *Journal*, mais il place à tort les lettres D O H à la fin de l'inscription. Nous ignorons la signification de ces trois lettres qui se voient aussi, mais seules, au bas d'un autre portrait de Guillaume, faisant partie de notre musée de peinture où il a pour pendant un portrait de fantaisie de la reine Mathilde. Ces deux derniers tableaux doivent provenir de l'abbaye de Ste-Trinité, comme le prouvent les armoiries de l'abbesse Laurence de Budos : *d'azur à trois bandes d'or*, placées au

bas du portrait du Conquérant. Ce portrait est donc antérieur à celui de la sacristie, et Laurence de Budos ayant été nommée abbesse en 1598, cela nous conduit bien près de l'époque où le portrait de 1522 était en la possession de M. de Bras.

Un troisième, qui depuis a été détruit, était, au milieu du siècle dernier, peint sur le mur de la pièce que l'on nommait la chambre à coucher de Guillaume et qui servait de logement au portier de l'abbaye avant la construction de l'entrée actuelle. Il était, selon Ducarel, plus grand que celui de la salle de compagnie auquel il aurait servi de modèle.

Nous pensons que ces trois tableaux étaient la reproduction du portrait peint en 1522, et que le peintre de ce portrait primitif avait donné à Guillaume, en sa qualité de roi d'Angleterre, le costume dans lequel, quelques mois auparavant, il avait pu voir en Normandie le roi d'Angleterre, Henri VIII, lors de l'entrevue du camp du Drap-d'Or; cela explique jusqu'à un certain point l'épithète d'authentique *(genuinam effigiem)* donnée par l'inscription à celui de la sacristie. Mais aucun de ces trois tableaux ne doit être le tableau original, qui seul était peint sur bois.

Dans la collection de M. Mancel nous avons rencontré un portrait de Guillaume, mais en buste : c'est encore une reproduction de la même peinture. Il semble en être de même du buste mutilé qui surmonte l'entrée centrale de la grande façade de l'abbaye.

Dès le commencement de la reconstruction des lieux réguliers, l'abbaye avait eu recours aux emprunts. « La dépense « extraordinaire, » disait le prieur au chapitre assemblé le 29 décembre 1715, « que l'on a fait depuis dix ans à élever, « couvrir et voûter le nouveau bâtiment où l'on a employé « plus de 140,000#, que l'on a ménagé pendant ce temps « sur la casualité des espèces, ayant non-seulement épuisé

« toutes les ressources, les bleds qui ont fourni jusqu'à « présent toute cette dépense par leur cherté, étant venus « à une telle diminution que l'on ne peut en espérer le « secours qu'on en a tiré par le passé, mais ayant encore « ladite maison endetté de sommes considérables tant pour « les vitriers, serruriers et autres ouvriers que pour achat « de bois..... Il était à propos de penser aux moyens de « les continuer et de payer ces dettes et autres contractées « à l'occasion dudit bâtiment..... eu égard aux dommages « que les pluies causent aux voûtes, à l'incommodité du « logement des religieux et à l'éloignement de l'église. » On se décida alors à emprunter 20,000 livres. A partir de ce moment, les emprunts se succédèrent rapidement, jusqu'à ce qu'enfin les religieux désirant emprunter, en 1761, 23,500 livres pour construire le *Pavillon St-Sauveur,* dont le bureau des aydes offrait 1,500 livres de location ; la diète refusa l'autorisation de contracter cet emprunt.

Le *Catalogue des Abbés* parlant du cardinal de Fleuri, qui fut abbé de 1722 à 1743, dit : « La décoration présente « de notre église marque assez sa libéralité, sans qu'il soit « besoin d'en dire davantage. » Nous ignorons quels sont, au juste, les travaux auxquels s'appliquent ces paroles ; ce fut de son temps que fut construit le jubé, maintenant détruit, et à la construction duquel semble se rapporter un devis de marbrerie, envoyé en 1724 par J. Capelle. Il devait y avoir quatre pilastres et deux figures, et le tout devait être surmonté d'anges. Le jubé indiqué sur le plan de 1757 rentre entièrement dans ces données.

Ce fut aussi du temps de cet abbé que furent commencées les orgues qui ont longtemps passé pour être l'œuvre de Dom Bedos. La note suivante, trouvée en 1860, collée dans un des gros tuyaux, a fait connaître le nom du véritable facteur :

Lan 1741 le R. Père le Maistre originaire de La ville de Caudbec ettant prieur de cette abbaye Le R. Père des Ifs originaire du pays Caux, ettant celerier, ont fait faire cet orgue entier. Par Nous J. B. Nicolas et Louis le Jeure frères conjointement avec Clement le Jeure leur cousin tous trois facteurs d'orgues demeurant à Rouen d'où ils sont originaires (1).

Ce fut probablement vers le milieu du XVIII[e] siècle que

(1) L'ancien grand orgue de St-Étienne se composait de cinq claviers à main : écho, — récit, — bombarde, — grand-orgue, — positif; plus un clavier de pédale. La soufflerie se composait de douze soufflets manœuvrés par trois souffleurs. La partie mécanique de tous les claviers se trouvait dans un état complet de délabrement.

En 1860, la restauration de l'instrument fut confiée à M. Verschneider, facteur d'orgues à Paris. Les douze soufflets furent remplacés par une soufflerie nouvelle nécessitant seulement le travail de deux souffleurs. Tous les sommiers furent relevés et réparés ; un sommier de *Récit,* de sept jeux, fut ajouté ; mais l'ancien clavier d'*écho* dut être supprimé, ce qui réduisit à quatre le nombre des claviers à main. Enfin, tout le mécanisme fut refait à neuf.

Le toucher des claviers étant devenu extrêmement difficile par suite de la grande résistance des soupapes que les notes font ouvrir dans les sommiers, on proposa d'adopter le *levier pneumatique,* moteur ingénieux, dont l'effet est d'adoucir le toucher des grandes orgues. On hésita quelque temps ; mais, les ressources étant insuffisantes, il fallut bien se priver de ce secours précieux.

En résumé, la réparation a été incomplète ; toutefois, la puissance de l'instrument s'est trouvée beaucoup augmentée par l'addition d'une nouvelle *bombarde* neuve aux claviers à main et d'une grosse flûte de 16 p. ouverte à la pédale.

Cette réparation coûta 15,000 fr. : la ville de Caen contribua à la dépense pour 10,000 fr.

(Note de M. Peschard, organiste de St-Étienne.)

Il avait été question d'y faire des réparations sous la Restauration, un devis avait même été alors dressé, mais on ne donna pas suite à ce projet.

l'on plaça les belles grilles du sanctuaire, qui ont été détruites pendant la Révolution, et peut-être un nouvel autel. Ces grilles étaient fort belles et montaient jusqu'au haut des colonnes du sanctuaire, comme on peut facilement s'en convaincre aux traces qu'elles ont laissé contre elles, la place qu'elles occupaient ayant échappé au malencontreux grattage du XVIII[e] siècle. Toute cette belle serrurerie du chœur, vendue à vil prix, a disparu avec l'orfévrerie et les propriétés de l'église dans le gouffre révolutionnaire ; il n'en existe plus que le morceau qui sert de couronnement à l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'ancienne église des Jésuites, aujourd'hui paroisse Notre-Dame. C'était celui de la porte d'entrée du chœur. Il a été donné à cette église par le serrurier qui, moins barbare que la faction qui gouvernait alors, l'avait sauvée à cause de sa beauté.

Deux autres grilles, qui font communiquer les bas-côtés du chœur de l'ancienne église des Jésuites avec les transepts, proviennent aussi de l'abbaye de St-Étienne, dont le chiffre a été depuis remplacé par celui de Notre-Dame. Nous ignorons de quelle partie de l'abbaye ces deux grilles proviennent.

Les chapelles du bas de la même église sont fermées par des grilles venant de St-Nicolas.

Placées entre les colonnes comme les clôtures en bois qui les remplacent aujourd'hui, les grilles du sanctuaire de St-Étienne existaient en tout cas déjà à l'époque du voyage du D[r] Ducarel, en 1752. De son côté, le plan fait en 1757 par D. Miserey (1), quoiqu'il porte une date postérieure à

(1) Ce plan porte le titre suivant :

en lan 1757
PLAN
General de leglise
Des Batimens et Iardins Tant
Anciens & Nouveaux que Pro
jetés De l'Abbaye Royale
De St Etienne.

cette visite, donne le mur mince qui a précédé ces grilles et dont les entailles sont encore évidentes. Ce désaccord entre deux documents contemporains s'explique au reste facilement. Le plan appartient, croyons-nous, à deux époques. Dressé d'abord du temps du cardinal de Fleuri, si, comme nous le pensons, la devise :

UN BON
PRECEPTEUR
REND AGRÉABLE
CE QUI EST UTILE.

que tient une des figures qui accompagnent les armoiries de l'abbaye, fait allusion aux fonctions que l'abbé avait remplies auprès du roi, on se contenta d'effacer plus tard, en 1757, une partie des anciens bâtiments qu'il contenait pour faire place aux bâtiments de l'hôtellerie et de l'infirmerie, projetés alors, et aux projets auxquels avait donné lieu le percement de la rue St-Benoît.

Le tombeau que D. Jean de Baillehache avait élevé à Guillaume-le-Conquérant, au milieu du chœur était une tombe haute que les religieux trouvèrent bientôt gênante, malgré les vastes dimensions du chœur ; ils obtinrent donc, cent ans après son érection, une ordonnance de Louis XV les autorisant « à faire démolir ladite masse et maçonnerie cou-« verte d'une tombe de marbre, qui est dans le chœur de « leur église, à condition d'ouvrir et faire construire au « milieu du sanctuaire de ladite église un caveau pour y « déposer l'ossement qui reste du fondateur, et de couvrir « le caveau d'une tombe de marbre, où sera inscrit, avec « l'ancienne épitaphe, l'histoire des changemens survenus. » Nous voyons, en effet, dans le procès-verbal de translation publié *in extenso* par M. Hippeau, qu'on devait placer sur

le tombeau l'ancienne inscription *Qui rexit,* en y ajoutant ce qui suit :

REQVIESCEBAT IN SPE RESVRRECTIONIS CORPVS PIISSIMI
FVNDATORIS QVVM A CALVINISTIS ANNO MDLXII
DISSIPATA SVNT EIVS OSSA, VNVM EX EIS A VIRO NOBILI
QVI TVM ADERAT RESERVATVM ET A POSTERIS ILLIVS
ANNO MDCXLII RESTITVTVM, IN MEDIO CHORO DEPOSITVM
FVERAT, MOLE SEPVLCHRALI DESVPER EXSTRVCTA. HANC
CEREMONIARVM SOLEMNITATI MINVS ACCOMMODATAM
AMOVERVNT MONACHI, ANNO MDCCXLII, REGIO
FVLTI DIPLOMATE ; ET OS QUOD VNVM SVPERERAT
REPOSVERVNT IN CRYPTA, PROPE ALTARE
IN QUO IVGITER LARGITOR BENEFICIIS
SPIRITVALIVM RERVM PARTICEPS FIET
QVIBVS ABVNDANTER IN CARNALIBVS MINISTRAVIT.

Mais quelques changements paraissent avoir été faits à cette rédaction ; car Ducarel, qui visita l'église en 1752, donne *beneficentissimi* au lieu de *piissimi,* et remplace les dernières lignes par celles-ci :

IN QVO IVGITER BENEDICTIONIBVS METET
QVI SEMINAVIT IN BENEDICTIONIBVS
FIAT. FIAT.

M. de Bras avait dit en parlant de l'os de la cuisse de Guillaume : « Tel ossement est plus long de la largeur de « quatre doigts ou environ que ceux d'un très-grand « homme. » Le procès-verbal de translation constate qu'il avait 18 pouces. Une note manuscrite, à la fin d'un curieux exemplaire de M. de Bras que nous a communiqué notre confrère, M. de Formigny de La Londe, ajoute : « ce que Mr Jacques Manoury libraire à Caen a mesuré luy

« même. » L'auteur de la note d'où nous extrayons ce détail continue ainsi : « On n'a rien trouvé que los, on la mis « dans une caisse de bois. Tous les religieux sont venus avec « la croix, le sieur prieur diacre et soudiacre et le chantre « avec son baston entouré d'un crêpe, on a chanté un re- « pons, ensuite les religieux ont marché en procession ou « monsieur de Montéclair et de Saint-Germain ont pris la « caisse ou estoit le cercueil de plomb et los pour le trans- « porter au pied de la première marche dans un petit cavot « destiné pour cet effet. Monsieur de Saint-Germain la mis « luy même dedans, après loraison on a scellé la pierre qui « a été mise sur le cavot. »

L'enclos de l'Aumônerie contenait maisons, chapelle, grange et un jardin herbier ; cet enclos était affermé à un sieur Ribault. Celui-ci étant venu à mourir en 1725, « sa « veufve s'était avisée d'en faire un cabaret et d'y vendre « à boire à tous allants et venants, surtout les fêtes et di- « manches, et bien des personnes y ayant passé des nuits « entières à boire, » les religieux lui retirèrent sa ferme.

Au milieu du XVIIIe siècle, on plaça la grande horloge qui occupe la tribune du transept septentrional de l'église. Cette horloge est l'œuvre d'un horloger nommé Michel Fierville, lequel était entré, vers 1735, au service de la maison dont il devint en quelque sorte l'homme de confiance, mais qui n'était point, comme on l'a écrit, un des religieux. C'est à tort aussi que l'on a attribué à sa libéralité le don des chandeliers et du tabernacle du maître-autel, ainsi que du pavage du chœur. Nous verrons, plus loin, qu'il ne fut que l'intermédiaire entre l'abbaye et les fabricants. Nous le voyons, en 1742, payer 2,200 livres tant pour les fournitures nécessaires pour l'exécution de la grande horloge que pour les ouvriers qui y avaient été employés.

L'inscription suivante gravée dans l'horloge donne, outre le nom de Fierville, le nom de l'habile ouvrier (1) qui exécuta ce travail :

DERIGEE PAR FIERVILLE COMMIS EXECUTEE PAR
GAVTIER · A · CAEN 1744.

A l'extrémité du grand dortoir était placée autrefois une autre horloge dont la décoration, que l'on voit encore, ressemble beaucoup à celle de l'horloge de l'église. Cette horloge, qui n'existe plus, avait été fournie aussi par Fierville, ainsi que deux autres pendules placées alors dans le dortoir : ces deux dernières du prix de 1,600 livres.

Vers ce temps, un M. France, « architecte, ayant rendu des services à l'abbaye, » Fierville fournit une montre du prix de 150 livres que lui donna le R. P. Le Maistre.

La résidence des abbés commendataires dans les abbayes était une grande cause de désordres. Mais l'abbaye de St-Étienne eut peu à souffrir de ce côté, car seuls, le cardinal de Farnèse et Nicolas de Saulx-Tavannes, y firent une apparition d'ailleurs assez courte. L'absence des abbés causa des maux peut-être encore plus graves. Ne voyant dans leur dignité qu'une source de revenus et voulant lui faire produire le plus possible, ils donnèrent à loyer les bâtiments

(1) L'horloge de l'église St-Jean fut exécutée plus tard par un horloger du même nom.

Lorsqu'en 1807 l'horloge de St-Pierre eut besoin de réparations, on s'adressa « au sieur Samuel Gautier, célèbre horloger de Paris, et à Pierre Gautier, son frère. »

(Comptes de Fabrique de St-Pierre.)

Sept ans auparavant, un citoyen Gautier demeurant comme ce dernier rue de Calas, avait été chargé par le préfet de faire les nouvelles mesures linéaires.

affectés à leur demeure dans l'enceinte de l'abbaye et introduisirent ainsi de nouvelles causes de relâchement. Les religieux désiraient d'autant plus se débarrasser de cette servitude, que le palais abbatial se trouvait dans la ligne des constructions projetées par l'abbaye pour l'achèvement de la façade occidentale.

Quelques contestations existaient entre les religieux et l'abbé, au sujet de la possession du pavillon au Duc, du moulin et de quelques autres bâtiments. Les religieux s'adressèrent à Mg^r de Saulx-Tavannes et lui remontrèrent que : « le défaut de plain-pied et de distribution rend « l'hôtel abbatial hors d'état de pouvoir être occupé par les « seigneurs abbés de la dite abbaye, et ne leur permet pas « de les louer à des personnes d'un certain état, mais force « à les louer à des personnes de toute espèce et de tout « sexe...; leur existence empêche l'achèvement de la con- « struction des lieux religieux. » Les propositions faites par les Bénédictins furent acceptées et la contestation fut terminée par un contrat d'échange, par lequel les religieux entraient en possession de tout ce qui était contenu dans l'enceinte de l'abbaye, et donnaient, en dehors de leurs murailles, en échange de terrains et de bâtiments, qui ne rapportaient à l'abbé qu'un loyer de 653 livres et nécessitaient de grandes réparations, un hôtel construit solidement dans « *le goût du jour* » avec toutes les commodités et accompagnements nécessaires, et d'une location aisée si, comme il était probable, l'abbé prenait le parti de le louer. Ce nouvel hôtel abbatial était situé entre jardin et cour plantée de tilleuls ; l'entrée était par une grande porte du côté de la rue de Bretagne : il est maintenant occupé par le couvent de la Visitation.

L'adjudication au rabais de la construction de l'hôtel abbatial avait été ouverte par une demande de 80,000 ₶ Un nommé Houel, masson, paroisse St-Martin, et J.-B.

Durand, entrepreneur à Cherbourg, furent emportés par la chaleur de la lutte à descendre de 58,000 ₶ qu'ils avaient demandées d'abord à 27,400 (1). Les travaux furent adjugés à Durand.

Lorsqu'après l'achèvement des travaux on en vint à régler les comptes, des contestations s'élevèrent entre les religieux et Durand, qui représentait que « la guerre contre les Anglais « s'étant manifestée en 1756, lui aurait occasionné une perte « importante en augmentant considérablement le prix des « charrois, et rendant impossible le transport des matériaux par « mer. » (Il avait, disait-il, acheté des ardoises à Châteaulin.) Le prix des matériaux avait augmenté, selon lui, à un tel point qu'il dut payer 20₶ ce qu'il devait d'abord payer 8. Il alléguait de plus qu'il avait fait quelques murs plus épais que le devis ne le portait et quelques autres changements approuvés par les experts. En somme, cette construction qu'il s'était fait adjuger pour 27,400₶ lui avait coûté, selon lui, 45,000₶ Il en résultait que ses affaires étaient en mauvais état et qu'il se voyait *culbuté* et réduit à la misère, avec sa femme et quatre enfants.

A cela les religieux répondaient : « que Durand était loin « d'avoir fait les pertes dont il parlait, ses matériaux ayant « été en partie achetés avant la guerre ; que, pour eux, ils « lui avaient fourni la pierre qu'il n'avait qu'à faire carrier, « l'avaient nourri et hébergé avec son cheval, lui avaient fait « des avances de fonds qu'il avait employés à d'autres tra- « vaux, entre autres à une maison de la rue St-Benoît qu'il « avait été forcé de reconstruire pour mal-façon. » En défi-

(1) Parmi les concurrents, nous avons rencontré le nom d'Isaac Le Guay de La Mare, architecte, auquel on attribue une partie du *Journal d'un Bourgeois de Caen*, publié en 1848 par M. Georges Mancel, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Caen.

nitive, les sommes payées par les religieux pour ce travail montèrent à 32,000# au lieu des 27,000 auxquelles ils s'étaient engagés par l'adjudication.

Une nouvelle cause de dépense vint se joindre à celle-ci.

Depuis trente six ans, l'abbaye était en contestation avec la ville, au sujet de la propriété des fossés placés entre l'enceinte de la ville et celle de l'abbaye.

« Messieurs de Vatan et de La Briffe, successivement « intendants de Caen, avoient été choisis pour arbitres par « les deux parties ; mais, soit affaires, soit mauvaise santé, « ils n'avoient rien terminé. » De leur côté, les religieux n'avaient pas d'abord poussé avec activité cet accord, qui intéressait l'abbé autant qu'eux. Mais, lorsque par leurs derniers arrangements avec l'abbé de Saulx-Tavannes, ils furent seuls intéressés dans cette affaire, ils désirèrent arriver â une solution. « La communauté, d'une voix unanime, dé- « cida que le nouvel intendant Monsieur de Fontette, égale- « ment recommandable par ses lumières et son intégrité, « seroit prié de se charger de la décision de cette affaire.

Peu de temps après, le 8 février 1755, le prieur Dom Gilbert de Saint-Affrique convoqua ses religieux et leur annonça que « Monsieur de Fontette avoit proposé un arrangement « qui tourneroit à l'embellissement de la ville et de l'abbaye, « et mettroit fin à cette discussion. Que cet arrangement « consistoit à faire une nouvelle rue, qui aboutiroit à tra- « vers les fossés, à l'endroit ou sont les buttes de la place « St-Sauveur, où il y auroit une porte de ville qui donneroit « sur une place hexagone (1) et que vis à vis la dite Ruë

(1) Cette place forme un octogone et est représentée ainsi dans le plan de 1757. On trouve cependant, dans la plupart des pièces de cette époque, cette place indiquée comme devant être hexagone, quoique cette forme ne paraisse pas devoir s'accorder avec l'emplacement.

« on en perceroit une de même largeur laquelle conduiroit « dans la rue Ecuyère. Qu'il faudroit pour l'exécution de ce « plan construire le pan de cette place qui répond à l'ab- « baye, ainsi que la nouvelle porte de ville. Que la ville « n'étant pas en état de faire ces dépenses, il falloit que la « communauté les prit en compte, ainsi que les dédomma- « gements qu'emportait le nouveau plan que le Rev. Père « Prieur a présenté à la communauté. Que, cela supposé, la « ville céderoit toutes ses prétentions sur les terrains des « fossés entre la ville et l'abbaye depuis la tour Chasti- « moine (1) jusqu'à la porte St-Étienne, y compris la fieffe « faite aux Jésuites par la ville, etc. »

Ce projet fut adopté le 15 mars suivant, après quelques modifications.

L'entrée de la ville, placée entre les deux pavillons situés au débouché de la rue St-Benoît (maintenant rue Guillaume-le-Conquérant), devait se composer d'une grande porte, surmontée d'un écusson aux armes du roi entre deux autres portes plus petites.

La Ville avait commencé le pavillon du nord ; comme ces pavillons étaient construits sur l'emplacement des anciens fossés de la ville, on avait dû le fonder à 24 pieds de profondeur. Ce pavillon devait être semblable à celui des Bénédictins, mais les fondations furent mal faites par l'entrepreneur Boisard. Le sieur Loquet, ingénieur, déclara qu'il ne pourrait recevoir ce travail ; mais, pour éviter les contestations avec Boisard, qui était sou-

(1) Quoique les religieux de St-Étienne se soient opposés à la construction de la tour Chastimoine, nous doutons quelque peu de la vérité de l'étymologie *chastie moines*. En effet, ce nom n'est pas particulier à la ville de Caen : nous le trouvons appliqué à une des tours du château de Vire, tour qui, nous croyons, ne dominait aucune abbaye. Il nous semble plus probable que par cette expression on a voulu simplement franciser le mot latin *castimonia*.

tenu par Messieurs de la Ville, et celle-ci n'ayant d'ailleurs pas le moyen de faire ces travaux, il conseilla d'abandonner à Boisard le terrain pour prix des travaux faits. Ce qui n'eut pas lieu cependant.

La Ville cessa alors ces travaux et se contenta de faire construire ce qui était nécessaire pour s'enclore de ce côté, et c'est dans cet état que le pavillon est représenté sur le plan de 1757.

A cette époque, le rez-de-chaussée du pavillon des Bénédictins était déjà construit, mais il existait beaucoup d'incertitude sur la manière dont devaient être construits les étages supérieurs : chaque architecte présentait un plan différent; il en était de même de la porte de la ville, à laquelle on voulait substituer une grille. La hauteur du premier étage proposé par l'architecte Loquet devait être de 12 pieds ; mais de Paris on envoyait un contre-projet lui donnant 16 pieds. A quoi Loquet répondait qu'il ne s'agissait pas seulement, selon lui, de dessiner deux pavillons, mais qu'il fallait les construire dans des conditions telles que l'on pût trouver des acquéreurs se chargeant de bâtir les autres (on pensait alors construire les pavillons de la rue Écuyère sur le même plan), « et que « 12 pieds était une hauteur suffisante pour des chambres « de marchands. » Ces pavillons subsistant encore, il est facile de s'assurer que c'est la hauteur de 12 pieds qui a prévalu.

Le pavillon du côté de l'abbaye était élevé en 1758.

A cette époque, la rue St-Benoît, nettoyée du côté des Bénédictins, ne l'était pas du côté appartenant à la ville, et le passage était si difficile auprès du pavillon, qu'un cheval tomba en plein jour dans les caves restées béantes.

La Ville, découragée par le mauvais succès des travaux faits par Boisard, allait, en 1757, vendre le terrain à condition d'y construire un pavillon semblable à celui des Bénédictins ;

mais « les officiers du bailliage s'étant proposé de demander la « translation de leur juridiction » sur la place Fontette, on retarda l'adjudication, comptant sur une augmentation dans la valeur du terrain (1). Cette translation n'eut pas lieu alors, non plus que celle de l'Intendance, dont il fut question en 1765. La Ville se décida enfin, en 1773, à faire construire le pavillon du nord, pour servir de magasin et de salle d'armes pour le régiment provincial et pour les garde-côtes, « dont les « armes, habits et ustensiles » étaient conservés à l'Hôtel-de-Ville. Les travaux furent adjugés à Pierre Le Rat; ce Pierre Le Rat était le prête-nom de l'architecte Boisard qui avait commencé cette bâtisse. En 1777, le régiment provincial ayant été réformé et les casernes près le pont de Vaucelles trop petites pour deux bataillons, on se décida à conserver, comme par le passé, les armes des garde-côtes à l'Hôtel-de-Ville, et à faire du pavillon de la place Fontette une caserne pour 200 « hommes qui, « logés loin des autres soldats, seront plus « faciles à contenir, en même temps qu'ils metteront une « meilleure police dans ce quartier (2). »

L'enfoncement dans lequel se trouve maintenant la prison devait d'abord former une rue. Une autre rue tendant vers

(1) On estimait le terrain 20 liv. la toise.

(2) Vers 1848, ce pavillon qui, depuis quelques années, avait cessé de servir de caserne, fut aliéné par la ville. Le Conseil municipal, à la suite de plaintes qu'avait suscitées chez les habitants du quartier la suppression du poste, avait promis de faire construire un nouveau corps-de-garde sur la place St-Sauveur. Le passage de la prison devait aussi, disait-on, être clos et remplacé par une rue nouvelle ouverte de l'autre côté du Palais-de-Justice. Le corps-de-garde n'a pas été construit. La rue a été percée à grands frais : elle a des escaliers de granit et de larges trottoirs, est fermée à chaque extrémité par des grilles monumentales, mais n'a servi jusqu'ici que de lieu de dépôt provisoire pour le bois de chauffage.

l'église St-Étienne-le-Vieux, en longeant le mur de la ville à l'intérieur, devait d'abord s'ouvrir à l'endroit où on construisit, en 1761, le puits de Fontette (1), offrant ainsi un débouché à la rue St-Étienne dont, à la demande des religieux, on démolit la porte en 1758, malgré les vives réclamations des Pères Jésuites, des habitants de la paroisse et de Messieurs de la Ville.

Le côté nord de la rue St-Benoît, que l'abbaye avait, par son arrangement, cédé à *Messieurs de la Ville,* s'est bâti difficilement et sans régularité. Il offre encore des lacunes.

Le plan de l'abbaye, portant la date de 1757, nous montre quels étaient alors les projets des religieux pour l'achèvement de leurs constructions. La rue St-Benoît devait être bordée

(1) Le 27 juillet 1761, on travaillait à sculpter ce puits qui avait déjà coûté 2,400 liv., et on estimait à 800 liv. les travaux restant à faire.

Les sculpteurs étaient payés : Pierre Prévost à 30 s., S. Vincent à 20 s. par jour.

M. de Fontette permit d'entrer un tonneau de cidre, sans payer de droits, pour le donner aux ouvriers travaillant au puits, « cela étant, » selon Loquet, « le seul moyen d'avoir des ouvriers, » on leur fournit aussi des fouasses.

« S'il reste du cidre, on le donnera à ceux qui démolissent les mai-
« sons du Coignet aux brebis. »

Ceux-ci étaient des soldats portant les noms de guerre de La Liberté, Jolibois, Va-de-bon-Cœur, la Volonté, Toulouse.

M. de Fontette ajoutait cette apostille à une lettre de l'ingénieur Loquet :

« Comme les armes du roy seront nécessairement sur la façade qui
« est en vue sur la place, les miennes seront derrière; ainsi, il sera
« inutile que les miennes soient sur le côté. Et il faudra une inscription
« en ces termes :

M. DE FONTETTE INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN A FAIT FAIRE CE PUITS POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1761. (Archives du Calvados.)

de maisons se composant chacune de deux boutiques avec cuisine et d'un escalier entre les deux. La plus grande partie des constructions, du côté de rue qui appartenait à l'abbaye, ont été faites sur le plan donné ; seulement, au lieu de boutiques, on a fait des salles.

La ligne des maisons se continuait du côté de l'abbaye jusqu'à la Croix-Blanche, interrompue seulement par la grande entrée du monastère donnant dans la cour extérieure, dont un côté eût été occupé par la façade de l'église et une maison, et l'autre par des boutiques. Le bâtiment servant maintenant d'entrée au collége, séparé par une grille d'un autre pavillon semblable bâti sur le terrain de l'ancienne seconde porte, eût formé le fond de cette place, doublant ainsi les dimensions de la place actuelle de l'église. La grille du fond de cette première cour devait donner entrée dans la grande cour, au milieu de laquelle une pente douce eût donné accès à la rivière du Petit-Odon qui traverse l'abbaye dans un canal souterrain. Cette grande cour eût été bordée à gauche par la grande façade de l'ouest que l'on devait terminer ; au fond et à droite, par les vieux bâtiments que l'on conservait, provisoirement du moins. Mais ce projet entraînait la démolition de la première et de la seconde porte de l'abbaye.

Outre l'entrée principale de l'église, on devait ouvrir une entrée secondaire dans le transept septentrional, dont la travée inférieure eût alors été séparée du reste de la chapelle, comme dans le transept méridional, la travée donnant entrée dans l'abbaye était séparée de la sacristie.

Le terrain situé entre la façade de l'est et le mur de ville était alors beaucoup plus bas qu'il n'est maintenant, comme le prouvent la différence de niveau encore existant entre cet enclos, d'une part, le bas-jardin de l'abbaye et le cimetière St-Étienne de l'autre. « Messieurs de l'abbaye, ayant donné

« la liberté à tout le monde de porter des terres dans leur « enclos », la Ville en profita, en 1762, pour y porter les terres provenant de l'abaissement des buttes St-Sauveur.

La mode, qui a souvent fait démolir les jubés pour mettre en vue les grands rétables, fit souvent aussi démolir ces derniers pour laisser voir les placages de marbre, dont on masquait l'architecture primitive des absides ; placages et rétables que nous démolissons souvent aussi follement aujourd'hui, pour montrer l'œuvre de nos artistes modernes. Quant à nous, nous regrettons fort, pour notre part, cette absence d'esprit de conservation qui se traduit tous les jours par le gaspillage de sommes énormes et la destruction d'œuvres qui souvent méritent notre admiration et nos respects. Mais les moines de St-Étienne, qui construisaient pour leur abbé un hôtel dans le *goût du jour*, étaient évidemment gens de progrès, ils marchaient avec leur siècle. Dès la première moitié du XVIIIe siècle, ils avaient eu le projet d'élever un autel isolé, sans gradins ni contre-rétable, placé presque au fond de l'abside. Un ange, portant des girandoles, eût occupé chaque côté de l'autel. L'absence de gradins et de contre-rétable avait peut-être pour but un retour aux anciens préceptes liturgiques, mais nous croyons que le but principal était de montrer une nouvelle décoration de l'abside. Des colonnes corinthiennes en marbre, montant jusqu'aux tribunes, eussent porté un entablement surmonté d'une riche balustrade ; au-dessus, le patron de l'église, saint Étienne, devait être représenté au milieu d'une immense gloire. D'autres dessins présentent quelques modifications à ce projet, qu'ils complètent en poussant la modernisation de l'abside jusqu'aux voûtes.

L'autel reculé ainsi au fond de l'abside, on eût diminué le sanctuaire d'une travée, puis ajouté à la nef l'intertransept, quoiqu'il appartienne naturellement au chœur.

Nous ne savons, au juste, à quelle époque se rapportent ces projets, que nous avons rencontrés dans la curieuse collection de notre confrère, M. de Formigny de La Londe. Leur style est celui du XVIIIe siècle; et, d'un autre côté, sur un plan de l'église qui paraît faire partie de ces mêmes projets, le tombeau de Guillaume est encore représenté à la place qu'il occupait avant 1742.

Heureusement, une partie de ces projets ne reçut pas d'exécution. Les dépenses causées par les immenses travaux entrepris par l'abbaye ne permit que la reconstruction de l'autel; mais pour elle on ne négligea rien.

En 1771, l'abbaye envoya à Paris son commis, Michel Fierville, avec plein pouvoir notarié de « faire, arrester et « conclure tous marchés et autres actes avec tels artistes et « ouvriers qu'il jugera à propos pour la confection du prin- « cipal autel, pavage en marbre du sanctuaire et presbitaire « de la ditte église, statues d'anges, croix, girandoles et « autres décorations, ainsi qu'il avisera bien, conformément « au plan: s'en rapportant à lui pour tous les changements et « additions que les gens de l'art estimeront convenables, pro- « mettant d'avoir le tout pour agreable et ratiffier. »

Quelques années auparavant, en 1767, Michel Fierville avait fait à Gênes et à Milan un voyage qui avait peut-être déjà pour but les travaux de décoration de l'église.

Le maître-autel, qui fut exécuté en 1772, offre quelques points de ressemblance avec celui qui est représenté dans les dessins dont nous venons de parler. Il devait d'abord être décoré de bronzes vernis; mais, sur le rapport de Dom Faverotte qui l'avait vu à Paris, et qui ne trouvait pas cela d'un bon effet, on se décida à les faire dorer à l'or moulu, ce qui devait, disait-on, coûter 10,000 liv. de plus.

Le fabricant Hervieu, en envoyant le bas-relief de l'autel au mois d'octobre, l'accompagna des éloges suivants :

« Je suis très-flatté, » dit-il en parlant des religieux, « qu'ils soient content de ce qui est arrivé, ils ne le « seront pas moins pour le reste, le bas-relief surtout est « d'une beauté qui ne le cède pas à celui de Notre-Dame « que tout chacun admire; les chandeliers et tabernacle « soutiendront sa compagnie par les soins que M. Boreau « se donne : il y a des pièces du tabernacle recommen- « cées jusqu'à trois foix son opération de dorure, surtout « les panneaux de latton qui ont eu mil peines a venir; « comme le bas-relief a été doré autrement dit avivé trois « foix a 4 couches dor en feuilles en fain vous serez « content. »

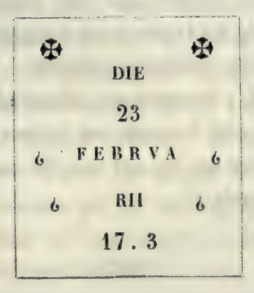
On fit alors aussi l'acquisition de deux tables de marbre en brèche d'Alep, peut-être pour les deux crédences qui accompagnent l'autel (1); elles furent fournies par le marbrier Jouniaux, qui pavait alors en carreaux bleu turquin et bleu veiné de Gênes, « le chœur et presbitère de l'abbaye (2), » pavage qui coûta 15,918 liv. 13 d.

L'église entière avait été repavée en 1765; mais, en la pavant, on avait, contrairement à ce que l'on fait habituellement maintenant, eu soin de respecter les tombes. En 1845, un dallage en damier noir et blanc a remplacé ce pavage ancien qui était composé de pierres d'assez petites dimensions. On rencontrait dans les collatéraux du chœur de grandes pierres tombales, mais toutes étaient effacées. Plusieurs conservaient seulement les entailles qui avaient reçu les incrustations de marbre sur lesquelles étaient gravées la tête et les mains du défunt. On y remarquait aussi plusieurs pavés, sur lesquels

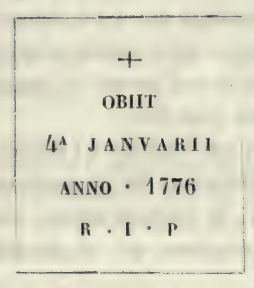
(1) Celles qui existent maintenant sont en marbre blanc.

(2) L'expression de presbytère, encore en usage en Angleterre, se rencontre assez rarement en France aux époques modernes, pour exprimer ce que nous nommons aujourd'hui sanctuaire.

était gravée une simple date sans indication de nom, comme celle-ci :



La tombe suivante, qui était placée dans le transept méridional, entre le chœur et la chapelle servant de sacristie, n'était-elle point celle de Dom Bourget, auteur de l'*Histoire de l'abbaye du Bec*, dont M. Pillet a publié une traduction de l'anglais (1), et qui, selon M. Hippeau, serait mort la veille du jour indiqué sur cette épitaphe ?



Nous avons souvent rencontré de ces inscriptions dans les abbayes de Bénédictins de St-Maur.

(1) *Soc. des Antiq.*, vol. de 1841.

En même temps, on remplaça l'inscription placée en 1742 sur le tombeau de Guillaume par une nouvelle, dont l'existence nous a été révélée par une note manuscrite que M. de Formigny de La Londe nous a signalée dans un exemplaire de M. de Bras qui lui appartient.

« En l'an 1772, y lisons-nous, lorsqu'on pava le sanctuaire « en marbre, on osta la tombe ou étoient écrits les anciens « vers et à la place on en mit une en marbre blanc (1) où « sont écrits ces mots :

HIC
SEPULTUS EST INVICTISSIMUS
GUILLELMUS CONQUESTOR
ANGLIÆ REX
NORMANORUM DUX
HUJUSCE DOMUS CONDITOR
QUI OBIIT ANNO DOM.
MLXXXVII.

C'est donc ce tombeau qui a été détruit pendant la Révolution, et non, comme on le croyait jusqu'ici, celui qui avait été placé en 1742 et qui portait la longue inscription que nous avons donnée page 565.

En supposant, ce qui toutefois est douteux, que le tombeau détruit par les protestants fût le tombeau primitif, œuvre de l'orfévre Othon, le tombeau actuel, élevé par le général Dugua, serait le cinquième qui ait été érigé sur les cendres du Conquérant.

Nous ne parlons ici que de la tombe extérieure qui, dit

(1) Le marbrier Jouniaux réclamait 300 liv. pour une tombe de marbre blanc, de 6 pieds sur 3, fournie à cette époque ; c'est probablement celle dont il est question ici.

M. de Bras, « étoit haut élevée au chœur de l'église avec son « effigie et représentation au vif taillée en bosse, selon le « naturel, » ce qu'il faut bien distinguer du « loculle « de pierre de Voideryl couvert de même pierre et sous- « tenu sur trois petits pilastres de pierre blanche (1), » qu'ils brisèrent quelques jours après ; nous pensons que ce dernier était le cercueil primitif, ce que prouve l'état de conservation dans lequel fut trouvé le corps de Guillaume, lors de l'ouverture qui en avait été faite en 1522.

Nous voyons ensuite un tombeau de marbre veiné rouge et blanc, surmonté d'une table de marbre noir et élevé sur un socle de pierre de taille par Baillehache, dans le chœur, en 1642 (2) ; puis remplacé, en 1742, par une troisième tombe, simple dalle de marbre noir placée dans le sanctuaire ; puis une quatrième, celle-ci en marbre blanc, remplacer cette dernière en 1772 et être détruite par les révolutionnaires ; enfin une cinquième, aussi en marbre blanc, qui existe encore, être placée, en 1801, par le général Dugua. L'inscription de 1772 ne diffère que par la coupure des lignes et par la transposition des mots : *Angliæ rex* et *dux Normanorum*, de celle qui a été rétablie par le général Dugua, et que nous donnons à la page suivante :

(1) Le *voideril* ou *voideri* est la pierre dure de Ranville. Un passage d'un devis de travaux de maçonnerie à faire aux murailles de la ville de Caen est positif. Il y est dit que ces travaux seront exécutés en Voisdery ou pierre de Ranville.

(Note manuscrite de M. G. Trebutien dans l'exemplaire du *Glossaire* de M. du Méril, appartenant à la Bibliothèque de Caen.)

(2) The sides and ends of this monument were of speckled marble red and white, and the top stone of touch raised on a free stone pedestal, at the head was fixed an escutcheon charged vith the three lions of England.

(Ducarel, *Anglo-norman antiquities*.)

✠
HIC SEPULTUS EST
INVICTISSIMUS
GUILLELMUS
CONQUESTOR
NORMANNORUM DUX
ET ANGLIÆ REX
HUJUSCE DOMUS
CONDITOR
QUI OBIIT ANNO
MLXXXVII

Peut-être ces différences ne sont qu'une simple erreur de copiste, et le général Dugua, au lieu d'élever une nouvelle tombe, pourrait bien n'avoir fait que replacer celle de 1772 (1).

Faute de s'être bien rendu compte de ces diverses sépultures, qui cependant différaient autant par la couleur des matériaux que par le style de leurs inscriptions et la forme du monument, la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'abbaye de St-Étienne sont tombés dans des erreurs qu'il serait trop long de signaler.

Tandis qu'à l'extérieur les tribunaux préludaient par une série de petites injustices à la grande spoliation légale de 1790, l'État ne tenait guère compte des droits de propriété des religieux. Le ministère de la guerre en était venu à disposer malgré eux des bâtiments de leur couvent.

(1) Les dimensions de cette tombe, qui est aussi de marbre blanc, sont les mêmes que celles de la tombe fournie, en 1772, par Jouniaux.

Le 7 février 1786, le R. P. Prieur faisait part au Chapitre des démarches inutiles faites par lui, pour faire suspendre l'ordre donné par le ministre de la guerre, de faire établir un dépôt de blé dans la grande salle, quoique les religieux eussent déjà abandonné la chapelle Halbout à la régie des vivres. Quelques jours après, ayant été avertis que M. l'Intendant avait obtenu du ministre l'agrément de faire élever deux étages dans le grand grenier de la cour extérieure, les religieux, par une précaution qui montre combien dès alors on avait peu de confiance dans la loyauté des administrations, décidèrent de faire ce travail eux-mêmes « pour ne pas s'exposer à perdre la propriété de ces bâtiments. »

La déclaration suivante, faite par D. Ménilgrand à l'Assemblée nationale, donne une idée de l'état des bâtiments et du mobilier de l'abbaye au moment de la Révolution.

« L'église venait d'être, quinze ans auparavant, regrattée « tout entière au marteau et au ciseau. Le chœur fut alors « pavé en entier en marbre bleu de Turquie et bleu veiné « de Gênes, et le sanctuaire en compartiments de différents « marbres. Ceux qui forment le tombeau de l'autel sont pré- « cieux. Les bronzes qui le décorent, exécutés dans le même « temps par Hervieu, ont coûté seuls 22,000 liv. La dépense « de cet embellissement et des réparations qui ont été faites « à la même époque monte à près de 80,000 liv.

« En 1745, on y a placé un des orgues les plus complets « du royaume. Le devis seul était de 54,700 liv., et les diffé- « rentes additions successives qu'on y a faites montent à « 6,000 liv. Les grillages qui entourent le rond-point et fer- « ment le chœur et les bas-côtés ont été posés quelque temps « après et ont coûté 27,000 liv. Immédiatement après, on a « placé dans une des tribunes de l'église richement décorée « une horloge à répétition, qui passe pour un chef-d'œuvre et « qui a fait longtemps l'objet de la curiosité de la ville et des

« étrangers. La nef fut pavée de nouveau en 1765 ; la sacristie « a été achevée en 1773. Les parquets, les armoires, etc., « sont de la plus superbe boiserie. Il y a six grandes glaces.

« La maison a été commencée dans ce siècle, et on y tra- « vaillait encore. La façade principale, qui est à l'est, a 313 « pieds de long sur 60 d'élévation, jusqu'à l'entablement, et « porte deux étages, non compris le rez-de-chaussée ; la façade « du costé du midi est de la même hauteur et a de long 144 « pieds, et le toit est en mansarde. Le bâtiment qui est à l'ouest « a 56 pieds de haut sur 240 de long. Il y a partout deux « étages, indépendamment du rez-de-chaussée qui est magni- « fique ; l'aile de bâtiment, qui est au nord, forme un pavillon « au milieu duquel se trouvent le vestibule d'entrée, d'ordre « ionique, le logement du suisse et les parloirs. Le dessus est « occupé par les bureaux des différents officiers et des féodistes « de la maison ; les cloistres sont d'ordre dorique, très-vastes et « de la plus belle proportion. Le parterre répond à la façade « de l'est et a plus de 100 toises de longueur sur plus de 52 « de largeur ; le surplus du terrain est inégal et renferme des « bosquets, des labyrinthes, etc. La rivière de l'Odon passe « sous un des pavillons, traverse le parterre dans toute sa « longueur et est voûtée dans toute son étendue, parce qu'elle « se trouve trop basse. Tout ce parterre a été nouvellement « formé par un raport de terre de près de 25 pieds de pro- « fondeur. Ces terres sont soutenues par un mur en pierre de « taille qui forme une terrasse sur toute sa longueur. Le po- « tager principal est au-dessous et a de long 480 pieds sur « 243 de large. Il y a, aux extrémités des puits, des fontaines « et un abreuvoir ; derrière sont d'immenses greniers, les « basses-cours, les remises, des jardins fleuristes et un second « potager ; la cour extérieure renferme des magasins pour les « vivres de la Généralité, un fort beau logement nouvellement « construit pour le garde-magasin, un moulin et différentes

« maisons louées à des particuliers. Les lambris du réfectoire « et du chapitre sont tous neufs en chêne de Hollande et de « la plus riche sculpture ; ils montent jusqu'aux naissances « des voûtes. La plupart des salles sont lambrissées, ainsi que « presque toutes les chambres. Celles qui sont le long des « deux grandes galleries sont toutes parquetées.

« Les meubles les plus remarquables sont quatre grands « tableaux, dont un de Lépicié, de 12 pieds de haut sur 27 « de large, représentant la descente de Guillaume-le-Conqué- « rant, fondateur de l'abbaye, lorsqu'il fit mettre le feu à sa « flotte ; un second de Mignard, de 20 pieds de large sur 9 « de haut, représentant Moïse qui tire l'eau du rocher ; un « troisième du Bourdon, des mêmes dimensions, qui repré- « sente le Passage de la mer Rouge ; et le dernier de Lebrun, « de la même grandeur, dont le sujet est Moïse qui défend les « filles de Jéthro. On en distingue principalement quatre, de « 7 pieds d'élévation sur 7 de large, dont deux de Restout « le père, qui représentent les disciples d'Emmaüs et Jésus- « Christ qui guérit l'aveugle-né. Les deux autres sont de « Lépicié ; le sujet est le baptême de saint Jean et Jésus- « Christ qui bénit les enfants. Dans le nombre des autres, « il s'en trouve d'estimés de toutes grandeur.

« En 1769, l'abbaye fit porter à la Monoye toute l'argen- « terie de l'église, qui étoit alors très-considérable ; elle avoit « fait faire, en 1772, la plus grande partie de celle qui reste. « Elle consiste en une grande croix de vermeil qui pèse 45 « marcs 3 onces ; un bâton de chantre de vermeil qui pèse 11 « marcs 6 onces 4 gros ; un soleil en vermeil qui pèse 19 marcs « 2 onces 4 gros ; un calice, des burettes et un bassin, le tout « de vermeil d'un travail fini et de la plus belle forme, qui « pèsent ensemble 17 marcs 6 gros ; quatre autres calices, « dont un de vermeil pesant environ 15 marcs ; deux ciboires « et une coupe de vermeil garnie de médailles grecques et

« romaines en argent (1), pesant ensemble environ 5 marcs ; « deux encensoirs avec les navettes du poids de 13 marcs ; « quatre paires de burettes et un plat pesant 6 marcs 5 onces ; « la garniture des textes estimés à 7 marcs ; les deux bâtons « des bedeaux estimés à 2 marcs.

« Il y a à la sacristie six grands ornements complets de « dix chapes chacun, avec leurs chasubles et leurs tuniques, « dont le principal en tissus d'or et à figures, acheté en 1772, « a coûté 25,000 liv. ; le second à fleurs d'or orfrois de drap « d'or, galons et crépines également en or, avec la chasuble « et les tuniques brodées ; le troisième de drap d'argent à fond « rouge avec des orfrois, galons et crépines en or ; le qua- « trième de moire et de drap d'argent, galons et crépines « en or ; le cinquième en velours noir tout neuf avec de « grands galons et des crépines en argent ; le sixième de « même couleur, mais plus ancien ; un ornement vert, brodé « en paillettes d'or et garni de galons et crépines également « d'or, et consistant en trois chapes, la chasuble et les deux « tuniques ; un ornement rouge à fleurs d'or, orfrois de drap « d'argent, galons, crépines d'or, consistant en quatre chapes, « la chasuble et les deux tuniques ; un ornement blanc, orfrois « à fleurs d'or, également de quatre chapes, une chasuble et « deux tuniques ; un ornement de damas violet du même « nombre de pièces ; trois ornements pour les féries, com- « posés d'une chasuble et de deux tuniques ; vingt-quatre « chasubles de différentes couleurs pour les messes basses ; « cinq écharpes, dont deux de drap d'or, une brodée de pail- « lettes et deux en soie à fleurs ; douze petites tuniques pour « les enfants de chœur. Un tapis à grand galon en or, de

(1) Cette coupe, conservée maintenant au musée de la Société des Antiquaires, passait pour avoir été donnée par Guillaume-le-Conquérant. Voir, à ce sujet, un article de M. J. Travers dans le vol. de 1858 du *Magasin pittoresque*, p. 7.

« velours rouge avec son carreau, mais en or faux ; quatre « couvertures de damas cramoisi pour les banquettes et quatre « autres en noir ; cent-douze aubes, tant grandes que petites, « dont la moitié environ est garnie, soit de dentelle, soit de « mousseline ou de linon ; soixante amicts ; quarante-huit cor- « poraux ; deux cents manuterges ; vingt-sept nappes d'autel.

« Depuis mil sept cents cinquante cinq jusqu'à ce jour, « outre les dépenses tant pour les ouvrages et décorations de « l'église que de la maison, les religieux ont acquis, au profit « de la mense conventuelle, la grande cour extérieure dont « les divers bâtiments sont affermés 3,200 liv., les deux tiers « du parterre, le second potager et une grande partie de celui « qui est au-dessous de la terrasse du parterre, le terrain de « la rue St-Benoît, fieffé près de 1,800 liv. Ils ont fait con- « struire le pavillon de la place Fontette et le mur qui a rem- « placé les fortifications qui la terminaient. »

Dans les nouvelles constructions, la bibliothèque fut placée au-dessus du réfectoire ; on avait fait marché avec des libraires de Paris qui, pour une somme de 10,000 francs par an, devaient fournir à l'abbaye un fonds de livres pour la valeur de 60,000 fr. (1).

On s'occupait déjà de « remplacer les rayons provisoires « par de belles armoires dans le genre des autres boiseries de « la maison. » Lorsque la Révolution éclata, « chacun des « religieux emporta le plus de livres qu'il put ; le reste est « allé augmenter la bibliothèque de la ville (2). »

Un entretien avec Dom Ribard, rapporté par M. Edom sous le titre : *Une visite au collége royal*, raconte ainsi les derniers moments de l'abbaye :

(1) Ch. Hippeau, *Histoire de l'abbaye de St-Étienne.* (*Société des Antiquaires*, XXI[e] vol., page 323.)

(2) *Visite au Collége royal.*

« Par une singularité remarquable, ce fut le 2 novembre « 1790, jour des Morts, qu'on nous signifia l'ordre de sortir. « Cette triste journée ne s'effacera jamais de ma mémoire. Il « me semble voir encore nos malheureux frères emportant à la « hâte ce qu'ils avaient de plus précieux, leurs ornements, « leurs livres, inutiles objets qui ne devaient servir qu'à em- « barrasser et qu'à trahir une vie dès lors errante et persé- « cutée. Il ne fut enlevé de ce lieu (le réfectoire) qu'un Christ « que nous ne voulûmes pas laisser exposé à des outrages. « Vous voyez encore l'empreinte de la croix sur un panneau « du lambris. Comme j'étais alors sous-prieur de l'abbaye, on « m'accorda, pour mon départ, un plus long délai ; mais je « n'en usai guère : je voyais avec trop de douleur notre maison « occupée par ses nouveaux maîtres et ouverte de toutes parts « à une multitude avide et turbulente. Dans ce réfectoire, se « tinrent des assemblées où l'on décréta la vente de nos biens, « que devait suivre la proscription de notre tête. »

Le torrent sous lequel a été englouti ce droit incontestable de propriété remontant à sept siècles, en engloutira bien d'autres : il s'appelle aujourd'hui le droit nouveau.

Les tribunaux révolutionnaires siégèrent, comme nous venons de voir, dans l'enceinte de l'abbaye. Ce fut en s'y rendant du château où il était détenu, pour comparaître devant le Directoire du département et le Comité central de la commune, que, le 6 septembre 1792, M. Bayeux fut assassiné sur la place St-Sauveur.

Le 21 frimaire an IX (12 décembre 1800), le général Dugua installa, dans une des salles, la nouvelle Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, sous le nom de Lycée, qu'elle ne porta que pendant quelques mois. On se souvient encore à Caen des brillantes illuminations des jardins et de la façade de l'abbaye qui eurent lieu sous son admi-

nistration, entre autres celle du 20 germinal an IX, à l'occasion de la paix continentale.

Les administrations départementales y furent remplacées, en 1804, sous l'administration de M. Caffarelli, par un de ces établissements connus, selon les circonstances politiques, sous le nom de Lycées ou sous celui de Colléges (1).

Après être restée pendant dix ans dans un état presque complet d'abandon, l'église fut rouverte en 1802 comme église paroissiale.

A cette époque, l'hôtel abbatial était occupé par un professeur de l'ancienne Université, M. Dautresme, qui y avait établi une maison d'éducation (2). Cet hôtel a été acheté depuis par les Religieuses de l'ordre de la Visitation, chassées par la Révolution des vastes bâtiments qu'elles venaient de faire

(1) Le citoyen Dautresme, maître ès arts de la ci-devant Université de Caen, actuellement directeur d'une maison d'éducation en la ci-devant abbatiale, se fait un devoir d'annoncer à ses concitoyens que l'année scholastique sera couronnée par des exercices publics. Une cause intéressante plaidée par quatre de ses élèves et jugée par un cinquième, attirera l'attention de ses auditeurs.

Le plaidoyer sera terminé par un ballet, des symphonies, et le citoyen Vialatte, de St-Lo, dansera l'anglaise.

(Affiches du Calvados, 8 floréal an IX.)

M. Dautresme avait publié : *les Concordances et particules réunies et mises dans un meilleur ordre avec plusieurs additions, par Dautresme, professeur de cinquième à l'Université de Caen.* Caen, chez Pyron, 1770; in-8°.

Un *Abrégé des principes de la langue française,* an VII, in-12, et un *Rudiment nouveau par le citoyen Dautresme, professeur émérite de cinquième au collége du Mont de l'Université de Caen,* in-12. Cet ouvrage a eu un assez grand nombre d'éditions.

(2) The monastic buildings now serve for what in the language of revolutionary and imperial France was called a Lycée, but which has since assumed the less heathen-appellation of a College.

(*Turner's account of a tour in Normandy*, 1820.)

construire. L'État, entre les mains du quel est maintenant leur ancien couvent, en a fait une caserne; et de leur église, bâtie par les frères Brodon, un magasin de fourrages.

Nous devons à l'obligeance de M. G.-S. Trebutien la communication de la pièce suivante dont, avec une obligeance bien rare aujourd'hui, il nous a sacrifié la priorité.

Le tabernacle, la croix et les chandeliers de St-Étienne sont portés à la Municipalité.

« Nous apperçûmes dernièrement les flambeaux, le taber-
« nacle et tous les ustensiles ecclésiastiques que l'on condui-
« sait de la ci-devant abbaye St-Étienne à la Municipalité.
« Les flambeaux et le tabernacle sont un ouvrage achevé pour
« le goût et la délicatesse; ils sont dignes d'être conservés.
« Les bustes de Brutus, de Socrate, de Rousseau, de Voltaire,
« de Marat et de Le Pelletier, figureraient fort bien sur chacun
« de ces flambeaux et pourraient ensuite être placés dans un
« musæum, pour que les vrais républicains pussent jouir à
« leur aise du plaisir de contempler ces amis, ces régénéra-
« teurs de l'espèce humaine. La croix étant surtout un chef-
« d'œuvre, le christ, le globe et le serpent, ne laissant rien à
« désirer pour l'amateur de sculpture, on pourrait la placer
« entre les six grands hommes que nous venons de nommer.
« Nous aimerions mieux voir le Christ, un fouet à la main,
« chassant du temple de Jérusalem tous les riches marchands,
« les muscadins, comme notre Révolution a chassé du sol de
« la liberté, les nobles, les prêtres et tous les gens inutiles, que
« de voir ce vertueux Sans-culotte, ignominieusement pendu
« tout nud à un poteau par les aristocrates, pour lesquels il
« avait toujours témoigné la même haine, le même mépris que

« les Sans-culottes d'aujourd'hui témoignent aux aristocrates « du temps. On peut dire de cette croix :

« Qu'il n'est pas de serpent ou de monstre odieux,
« Qui par l'art embelli ne puisse plaire aux yeux.
« D'un pinceau délicat l'artifice agréable,
« Du plus affreux objet fait un objet aimable.

« Quant au tabernacle, on n'en pourrait faire un meilleur « usage que pour y renfermer la charte précieuse de notre « constitution et de la déclaration des droits de l'homme et « du citoyen.

« Dans les fêtes publiques et patriotiques, on choisirait les « citoyens les plus vertueux pour porter ce dépôt sacré. »

(Extrait du *Journal de l'armée des côtes de Cherbourg*, du 23 frimaire de la seconde année.

Le tabernacle et les chandeliers ont repris leur place sur l'autel de l'église de St-Étienne. Quant à la croix, nous ne savons ce qu'elle est devenue.

St-Nicolas.

En 1773, le couvent des Croisiers ayant été supprimé, les Croisiers vendirent leur orgue à la fabrique de St-Nicolas. « Le lutrin de fer, les gradins dorés du grand-autel, les « stalles du chœur, la porte de fer du chœur, le blanc de « l'église, l'appui de la communion, l'élargissement du sanc- « tuaire, le tout à peu près du même temps, à trois ans de « distance l'un après l'autre. Le nouvel œuvre ou banc de « la Charité fut fait du temps de M. Julienne, qui fut curé « de 1745 à 1762 (1). »

(1) Nous trouvons ces renseignements dans le *Matrologe de la Charité de St-Nicolas*, conservé aux Archives du Calvados. Ce registre,

L'État, qui a dans sa main l'église bâtie par les Bénédictins, en a fait, comme de la Visitation, un magasin de fourrages, après avoir inutilement essayé, comme pour l'église St-Étienne-le-Vieux, d'en faire une écurie pour l'armée.

qui s'étend depuis l'année 1452 jusqu'au moment de la Révolution, est curieux à plus d'un titre. Les confrères dont il contient la liste appartiennent à tous les rangs de la société. Souvent la calligraphie est fort belle, et pendant une assez longue période, l'ornementation a un rapport plus ou moins direct avec l'échevin en charge. Quelquefois, ce sont des rébus : un pâtissier distribuant des galettes que l'on voit sortir du four fait allusion au nom de Valette que porte l'un des échevins; d'autres fois, ce sont des armoiries, des marques de fabrique; quelquefois l'établi du menuisier ou du serrurier garni des outils de son métier. Nous sommes assez porté à voir un essai de portrait dans un personnage en pied, l'épée au côté, portant le costume de la fin du XVIe siècle, et tenant une branche d'olivier à la main, dessin qui se trouve à la fin de l'année où fut échevin Nic. Le Sauvage, sieur de Bittot, alors maire ; ce serait, dans ce cas, le plus ancien portrait qui nous reste d'un maire de la ville de Caen. Malheureusement la tête est fort mal dessinée.

(La suite à un prochain numéro.)



NOUVELLES DÉCOUVERTES

DE

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES

A LISIEUX

(Novembre 1866),

PAR M. PANNIER,

Membre de la Société française d'archéologie.

Les découvertes récentes d'objets antiques, provenant de sépultures gallo-romaines, faites par M. Larsonnier, fabricant de fleurs artificielles, dans son jardin, contigu au terrain où ont été exécutées les dernières fouilles que nous avons signalées, présentent un véritable intérêt. Le jardin où ont eu lieu ces découvertes est situé à la naissance du coteau qui s'élève à l'orient et domine la vallée de Touques. Les objets exhumés, de 1^{m} 25 à 1^{m} 80 de profondeur, sont nombreux, si l'on considère l'espace restreint dans lequel ils ont été récueillis; nous les signalerons dans l'ordre suivant :

1° Douze belles perles côtelées en verre bleu, de grosseurs différentes, et neuf petits anneaux en verre, dont sept en verre blanc, un en verre bleu et un autre en verre brun.

Ces perles et ces anneaux ont dû faire partie d'un collier composant la parure d'une dame.

Plus cinq anneaux en bronze.

2° Un petit louchet en bronze. Le manche est percé à l'extrémité inférieure. Cet objet faisait partie d'un assemblage de bijoux auquel on a donné, de nos jours, le nom de *breloques*. Il était attaché à une petite chaîne.

3° Une petite épingle, également en bronze.

4° Une clochette (*tintinnabulum*) aussi en bronze.

5° Un style (*stilus* ou *stylus*; en grec γράφις, de γράφειν, écrire) (p. 597, n° 1). Cet objet, qui est en os et fait au tour, est d'une admirable conservation. Il mesure 21 centimètres. L'une des extrémités était munie d'une pointe en fer; l'autre bout offre une surface plate. Un style également en os, présentant à peu près le même dessin et les mêmes dimensions, a été reproduit dans l'ouvrage de M. l'abbé Cochet ayant pour titre : *La Seine-Inférieure historique et archéologique.*

Cet objet est composé de deux pièces mobiles parfaitement juxtà-posées, comme les deux parties d'un porte-plume. On se servait pour écrire de tablettes couvertes d'une couche très-mince de cire. La pointe de l'instrument était employée à tracer les caractères ; la surface plate qui terminait la partie inférieure du style était appliquée sur la cire, afin d'effacer les lettres et de la rendre de nouveau unie ; c'est de là qu'est venue l'expression *vertere stylum*, retourner le style (Horace, *Sat.* 1, 10, 72); corriger, retoucher ce qu'on a écrit ou composé. De même le mot *style*, manière d'écrire, vient de *stylus*, l'instrument qui servait à marquer sur la cire les caractères que l'on trace aujourd'hui sur le papier.

6° Trois lacrymatoires, de même forme et offrant à peu près les mêmes dimensions. Deux sont en verre blanc ; le fond est rond ; un seul peut se tenir debout.

Un fragment de bouteille en verre blanc, à quatre pans bosselés.

7° Un grand vase en verre vert, de forme quadrangulaire, offrant les dimensions suivantes : hauteur, jusqu'à la

naissance de la collerette, 24[c] ; largeur de chaque face, 15[c] ; hauteur du col à bord arrondi, 4[c] ; ouverture, 13[c].

8° Un autre vase en verre, de grande dimension et de forme globuleuse.

Ces deux beaux vases, qui étaient posés l'un sur l'autre, sont en partie brisés.

9° Une grande fiole en verre blanc : panse, 45[c]; hauteur du col, 12[c] ; circonférence du col, 16[c].

10° Un charmant petit vase en verre blanc, très-mince, de forme globuleuse et à col étroit : panse, 26[c]; hauteur du col, 4[c] ; fond, 5[c]. Dans la partie supérieure, qui est aplatie, règne un cordon d'une régularité parfaite. Du centre part le col. Ce vase, malheureusement, est brisé.

Parmi les vases en terre et en grès qui ont été recueillis, nous signalerons les suivants :

1° Cinq beaux vases en grès, retirés intacts, affectant la forme de pots à beurre (p. 597, n° 2).

Le plus grand mesure : hauteur, 21[c]; panse, 61[c] ; fond, 6[c].

Les deux moyens présentent à peu près les mêmes dimensions : hauteur, 14[c]; circonférence, 61[c] ; fond, 6[c].

Les deux plus petits mesurent : hauteur, 9[c] ; panse, 30[c] ; fond, 3[c].

2° Trois grands vases en terre rouge pâle, à panse très-développée.

Dimensions du plus grand : hauteur, 34[c]; circonférence, 82[c] ; fond, 8[c].

Le second mesure : hauteur, 25[c] ; circonférence, 74[c]; fond, 9[c].

Le plus petit : hauteur, 23[c] ; panse, 67[c] ; fond, 10[c].

La partie supérieure de ces vases manque.

3° Un vase en terre rouge pâle : hauteur, 14[c] ; panse, 39[c]; ouverture avec rebord, 8[c]; fond, 4[c].

Un autre vase en terre rouge pâle, d'assez grande dimension, également avec rebord, brisé dans la partie supérieure.

4° Deux jolies petites urnes en terre rouge pâle, recouverte d'un engobe, affectant la forme d'un battant de cloche : hauteur, 14c.

5° Un curieux vase en terre rouge pâle, d'une certaine finesse, présentant la forme d'une burette (p. 599, n° 18). Ce vase, qui est muni d'une anse, est recouvert d'un engobe en terre rouge : hauteur, 24c; panse, 36c; anse, 2c. Le col, qui mesure dans la partie supérieure 12 centimètres, s'élárgit dans la partie inférieure. L'orifice a 2 centimètres de diamètre. Malheureusement ce vase, dont on peut aisément reconnaître la forme, est brisé.

Une urne semblable, également brisée.

6° Un autre vase en terre blanche, dont la forme peu commune mérite un dessin (p. 597, n° 6).

7° Deux petits vases en terre rouge pâle, munis d'une anse et revêtus d'un engobe : hauteur, 11c. Ces urnes affectent la forme de burettes.

8° Une belle urne en terre rouge : hauteur, 23c.

9° Deux biberons en terre rouge pâle, très-fine, revêtue d'un engobe.

10° Un beau fragment de vase en terre rouge vernissée ou terre samienne, couvert d'ornements en relief. Ce morceau est orné d'un grand médaillon circulaire représentant une déesse tenant une corne d'abondance et de compartiments quadrangulaires, au centre desquels est représenté un homme jouant avec un chien. Entre les médaillons sont figurées des caryatides, dont la tête supporte un vase.

11° Une tête d'homme provenant probablement du buste de quelque divinité. Cette tête est en terre blanche très-fine.

12° De nombreux morceaux de poterie rouge vernissée


3
2
5
6
7
8
11
9 b
9
10
1
16
12
15
13
14
12 b

ou terre de Samos, dont quelques-uns sont décorés de dessins en relief, parmi lesquels nous avons remarqué une femme dans une posture lascive.

Le plus grand nombre de ces objets antiques ont été acquis par M. A. Delaporte.

Parmi les dix médailles romaines qui ont été recueillies, nous signalerons :

1° Une médaille moyen-bronze, de Néron, et deux médailles également en moyen-bronze, de l'empereur Vespasien, qui attestent que le cimetière gallo-romain découvert en 1846 existait dès le Ier siècle de l'ère chrétienne.

2° Une très-belle médaille moyen-bronze, de Trajan (98-117 après J.-C.). Cette médaille, qui est en cuivre jaune et parfaitement frappée, est recouverte d'une magnifique patine.

3° Deux pièces saucées de Postume, l'un des trente généraux de Gallien et chef militaire dans les Gaules dès 257, lequel se fit proclamer empereur l'an 261 et fit partie des nombreux usurpateurs de la pourpre impériale connus sous le nom des 30 *tyrans*. L'une de ces pièces offre deux effigies, celles de Postume et de Gallien, pacificateur (*pacator*) de l'Empire (1).

Les autres pièces sont frustes.

Enfin, nous signalerons la grande quantité de pierres provenant de murs en moellon, ainsi qu'un grand nombre de fragments de briques romaines et de tuiles à rebords extraites de ces fouilles.

(1) Ce mot PACATOR est une critique sévère du règne de Gallien, qui fut très-agité. Sous lui, l'Empire fut démembré et partagé entre les trente tyrans.

Cette médaille historique présente un véritable intérêt. Elle atteste que le cimetière gallo-romain existait encore dans la seconde moitié du IIIe siècle de l'ère chrétienne.

Les fouilles, reprises au mois de novembre dans le *Grand-Jardin*, sous l'habile direction de M. Augustin Delaporte,



ont donné lieu à de nouvelles et intéressantes découvertes. Parmi les nombreux objets antiques exhumés du cimetière gallo-romain, nous signalerons les suivants :

1° Trente-une urnes cinéraires en terre rouge, de 12 à 20 cent. de hauteur ;

2° Trois vases en terre rouge fine : hauteur 14 cent. (p. 599, n° 22) ;

3° Un vase en terre rouge fine à deux anses, offrant les dimensions suivantes : hauteur 24 cent., ouverture 10 cent., panse 65 cent. ;

Deux autres vases, également en terre rouge et de même pâte, munis de deux anses : hauteur 23 cent. ;

Un vase en terre rouge pâle bosselé, hauteur 7 cent., panse 19 cent., ouverture 5 cent. (p. 599, n° 21) ;

4° Un vase en forme de cruchon, à une anse : hauteur 25 cent., panse 61 cent., col 26 cent., ouverture 10 cent. (p. 597, n° 11) ;

Un vase en terre rouge : hauteur 9 cent., ouverture 6 cent. ;

5° Un vase noir à anse, hauteur 8 cent., ouverture 8 cent. (p. 597, fig. 3).

Plusieurs autres vases ou urnes en terre noire de différentes dimensions, dont un renfermait encore des os calcinés ;

6° Deux urnes en terre blanche : hauteur 15 cent., panse 35 cent., ouverture 4 cent. ;

7° Une coupe en terre rouge ;

8° Un biberon, aussi en terre rouge ;

9° Une lampe en terre de Samos ;

Une lampe en terre blanche avec engobe noir et l'estampille du potier qui l'a façonnée : IVSTVS ;

10° Plusieurs vases en grès de différentes dimensions, dont un bosselé ; haut. 8 cent., ouverture 5 cent. (p. 599, n° 17 et même page, n° 21) ;

11° Une petite urne en terre vernissée, entourée d'un double rang de feuilles de fraisier et de feuilles affectant la forme de cœurs. Cette urne offre une grande ressemblance avec les beaux vases cinéraires revêtus d'un enduit métallique, découverts en 1861 dans la cour des *Buissonnets* et dont nous avons donné la description dans le *Bulletin monumental* (p. 597, fig. 5) ;

12° Un jouet d'enfant. Ce jouet représente un lièvre au repos; entre ses deux oreilles se dresse un étui en forme d'entonnoir (p. 597, n° 7);

13° Un joli vase en verre, couleur olive, à deux anses striées, offrant les dimensions suivantes : hauteur 8 cent., panse 22 cent., ouverture 1 cent. Le fond est rond (p. 597, n° 15);

14° Quatre lacrymatoires en verre vert;

15° Neuf perles en pâte de verre et quatre boutons en stuc, dont trois noirs et un blanc, ayant fait partie de la parure d'une dame;

16° Cinq anneaux en bronze, quatre en fer et trois petites sonnettes *(tintinnabula)*, également en bronze.

Nous signalerons, enfin, une urne en terre jaune olive, très-curieuse, ornée de cercles dans toute sa hauteur (p. 597, n° 9 bis); un grand vase en grès, en partie brisé, offrant les dimensions suivantes : hauteur 30 cent., ouverture 22 cent., panse 85 cent.; un plat en grès noir, à trois pieds : circonférence 53 cent., ouverture 17 cent.; deux statuettes brisées; un vase en bronze, haut. 6 cent., ouverture 3 cent.; un fond de coupe avec l'estampille du potier et neuf médailles en bronze frustes (p. 597, n° 8).

Le nombre d'objets bien conservés, qui font partie des dernières fouilles, s'élève à 80. Le nombre de vases brisés atteint le chiffre de 300. Le terrain exploré mesure en carré 253 mètres.

Les fouilles précédentes avaient amené la découverte de 150 statuettes ou figurines en terre blanche, presque toutes brisées, représentant, pour la plupart, la Vénus Anadyomène et quelques-unes, des nourrices assises dans un fauteuil en osier, ou la déesse Lucine qui présidait, comme on sait, aux accouchements.

Ces statuettes se ressemblent si bien toutes, dit M. de

Caumont (*Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine*), qu'elles paraissent avoir été faites dans le même moule ; elles sont complètement nues, la tête garnie d'une chevelure bien fournie. De la main droite elles tiennent leurs cheveux ; de la main gauche elles soutiennent une draperie. Un socle circulaire ou piédouche sert de base à ces petites statues, dont la hauteur n'excède guère 8 pouces.

De beaux vases et divers objets antiques, ainsi que plusieurs médailles romaines en bronze, ont également été trouvés par M. Larsonnier, dans son jardin, dans le courant du mois de novembre. Nous signalerons les suivantes :

Un grand vase en terre rouge (*seria*) en partie brisé, terminé en pointe à l'extrémité inférieure. Le fond mesure 6 cent. La panse, garnie de côtes, offre 106 cent. de circonférence vers le bas.

Ce vase qui contenait, dans l'origine, du vin ou de l'huile, était enfoncé en partie dans le sable formant l'aire d'une cave (*cella vinaria*).

1° Un grand vase en terre rouge renflé et formant bourrelet vers la partie supérieure : hauteur 19 cent. (p. 599, n° 23) ;

2° Un autre vase, aussi en terre rouge, à deux anses : hauteur 21 cent. ;

Des fragments d'un vase en terre rouge avec engobe noir et dessins au trait ;

3° Un vase en terre jaune d'une forme très-curieuse : hauteur 14 cent., ouverture 6 cent. ;

4° Deux vases en terre, garnis d'une anse avec engobe rouge. L'un de ces vases mesure 20 cent. de haut, l'autre 23 (p. 599, n° 24) ;

5° Trois urnes en terre d'une forme gracieuse, mais différente, également revêtues d'un engobe et garnies d'une anse (p. 597, n° 10) ;

Deux vases affectant la forme de pots à beurre, l'un en grès rouge, l'autre en grès noir ;

6° Trois beaux vases en grès rouge, noir et gris, de différentes dimensions ;

7° Un curieux vase en terre noire : hauteur 13 cent., circonférence de la panse au milieu 41 cent., ouverture 9 cent., fond 4 cent. (p. 599, n° 19) ;

Une petite coupe en terre rouge vernissée avec le nom du potier MARTIN(VS).

8° Un curieux vase en verre d'un blanc laiteux, affectant la forme d'une bouteille : hauteur 30 cent., panse 42 cent., hauteur du col 14 cent. (p. 597, n° 12 bis) ;

Un petit vase en verre semblable au précédent, à col étroit et à panse très-développée ;

Ces deux vases ne sont malheureusement pas intacts.

9° Un vase en verre blanc, bosselé : hauteur 7 cent., panse 28 cent., ouverture 6 cent. 1/2 ;

10° Un joli biberon en verre vert, garni d'une anse très-large, surmontée de deux appendices en forme de cœur : hauteur 8 cent. (p. 597, n° 9) ;

Un curieux biberon en terre blanche fine affectant la forme d'un encrier ;

11° Un vase en verre vert : hauteur 14 cent., circonférence 41 cent., ouverture 9 cent. ;

12° Un grand vase en verre vert à quatre pans, malheureusement brisé, offrant les dimensions suivantes : hauteur 25 cent., panse 63 cent., fond 15 (p. 597, n° 12) ;

Un vase en verre vert de grande dimension : hauteur 19 cent., panse 66 cent., ouverture 12 cent. , fond 8 cent. (p. 597, n° 13) ;

Un autre grand vase en forme de coupe, également en verre : hauteur 11 cent., circonférence 70 cent., ouverture 22 cent. (p. 597, n° 14) ;

13° La partie supérieure d'un grand et beau vase en verre blanc laiteux, très-épais, garni de deux anses : hauteur du col 14 cent., largeur des anses 4 cent., ouverture 13 cent. Trouvé dans une amphore (p. 597, n° 16);

Un charmant biberon en verre blanc : hauteur 14 cent. ;

Un petit objet en verre rouge taillé, qui a dû être suspendu comme un pendant d'oreille ;

14° Deux magnifiques colliers, composés de grosses perles bleues en pâte de verre ;

L'un de ces colliers est composé de 12 perles, de 9 anneaux en verre et de 4 anneaux en bronze.

15° Treize boutons en stuc. La surface convexe de ces boutons est couverte d'une feuille d'or très-mince ;

16° Dix boutons en verre bleu, un peu plus petits, auxquels le temps a donné des teintes irisées. Ils étaient également dorés ;

17° Plusieurs objets en bronze et en fer, savoir :

18° Un style en fer ; 2° une bague en bronze ; 3° un anneau en fer (diamètre 12 cent.); 4° un médaillon en bronze, fruste, encadré dans un anneau en bronze ; 5° un objet en bronze présentant la forme d'un petit flacon à odeur.

19° Un vase en terre de Samos : hauteur 4 cent., ouverture 7 cent. (p. 597, n° 8);

20° Un grand fragment de plat de grande dimension, en terre rouge vernissée, avec rebord très-saillant et décoré de nombreux cercles ;

21° Deux beaux fragments de vase en terre samienne avec dessins en relief.

L'un de ces vases est orné de médaillons offrant en relief une tête d'homme, etc.

Un autre est décoré de médaillons d'une plus grande dimension séparés par des caryatides. L'un de ces médaillons représente un personnage tenant une corne d'abondance ; un autre, un homme jouant avec une levrette.

Parmi les médailles romaines, la plupart frustes, trouvées dans le jardin de M. Larsonnier, nous citerons :

1° Une très-belle pièce, moyen-bronze, de l'empereur Trajan ; cette médaille, d'une bonne exécution, a conservé sa belle patine verte qui donne tant de prix aux monnaies antiques ;

2° Une médaille de Néron, moyen-bronze ;

3° Deux pièces saucées (cuivre et argent), de Postume ;

4° Une médaille, grand-bronze de Diva Faustina, femme d'Antonin-le-Pieux ; une médaille, moyen-bronze, de Faustine.

Environ trente pièces en moyen-bronze ont été recueillies dans le Grand-Jardin.

Nous ne terminerons pas cet article sans adresser nos éloges à MM. Cordier, Delaporte et Larsonnier, qui ont entrepris ces fouilles dans l'intérêt de la science et de l'histoire locale. Tous les objets qui proviennent du cimetière gallo-romain de l'antique cité des *Lexovii*, et dont une partie compose la belle collection de M. Cordier, figureraient avec honneur dans les plus riches musées de province.

Post-scriptum. — Tous les objets qui formaient la riche collection de M. Augustin Delaporte font aujourd'hui partie du musée d'antiquités de Lille ; c'est dans cette cité industrielle du nord de la France, dont la population s'élève à 131,827 habitants, que l'archéologue ira étudier les produits remarquables de la céramique lexovienne remontant à l'ère gallo-romaine.

NOUVELLES DÉCOUVERTES

AU

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

DU MESNIL-SOUS-LILLEBONNE,

Par M. CH. ROESSLER,

Membre de la Société française d'archéologie au Havre.

I.

En arrivant sur le théâtre des découvertes actuelles, nous avons consacré quelques instants à l'examen général des fouilles. Elles ont été pratiquées sur la déclivité occidentale de la colline, à gauche de l'ancienne voie romaine de *Gravinum* à *Breviodurum*, mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin et figurée sur la Carte de Peutinger. Les terres, de nature argileuse, ont été enlevées sur une longueur d'environ 70 mètres, et sur une profondeur variable, allant jusqu'à 2 mètres. C'est là que le pic du terrassier a mis à découvert une quantité de sépultures d'évaluation quelque peu difficile, eu égard à la masse de débris dont le sol est jonché. Des pierres à peine dégrossies gisaient éparses autour de nous, en nous laissant voir l'ouverture carrée qui avait servi à protége la cendre du pauvre habitant de Lillebonne. Des clous, seuls restes des coffrets funéraires; des débris de vases en terre et

en verre, ayant accompagné la sépulture du riche Gallo-Romain, tout nous permettait de rétablir, par la pensée, l'ancien aspect de ce cimetière, dont la disposition nous fit comprendre la législation romaine qui vouait un culte respectueux aux mânes des défunts, en interdisant la violation des tombeaux par une double inhumation au même point.

Après avoir étudié la disposition des lieux, nous nous sommes rendus dans le pavillon de M. Montier-Huet qui nous a fait l'accueil le plus gracieux, et a bien voulu nous donner tous les détails relatifs à la découverte des objets recueillis par ses soins.

Les vases en terre blanche, grise ou noire, sont beaucoup plus nombreux que les vases en terre rouge. De ces derniers, on ne voit que deux petits cruchons et une soucoupe.

Cette soucoupe est bien conservée. Elle est en terre samienne et ornée, sur son rebord, de feuilles en relief comme l'assiette de terre rouge trouvée à Étretat et déposée au Musée du Havre. L'un des cruchons a la tête et l'anse cassées; l'autre a perdu son anse, mais a conservé son orifice.

Les autres vases en terre comprennent huit *ollæ* grises; cinq vases en terre noire; douze cruchons en terre jaunâtre, et deux biberons dont l'un a parfaitement conservé son anse et son bec latéral.

Ces *ollæ* étaient recouvertes par des soucoupes renversées. Cinq d'entre elles ont été retrouvées en bon état. Deux autres ont été atteintes au moment de leur exhumation, mais elles ne nous ont pas paru moins dignes d'être conservées. Nous les avons obtenues de l'obligeance de M. Montier pour le Musée du Havre, ainsi qu'un petit vase en terre grise à panse arrondie.

La poterie noire est représentée ici par des vases allongés, à ouverture large, et par deux trépieds, dont l'un a la forme

d'une assiette. L'autre a beaucoup de ressemblance avec la marmite moderne.

Les cruchons à anse sont de dimensions très-différentes. Le plus grand, qui dépasse de beaucoup les autres, atteint 28 centimètres de hauteur.

Le cimetière de Fécamp a donné, en 1852, des cruchons semblables à ceux-ci ; mais leurs couleurs étaient plus variées. Ici, ils se présentent avec des nuances uniformes. Presque tous ont une teinte jaunâtre.

Les deux biberons que nous signalons ne sont peut-être pas les seuls provenant des dernières découvertes. Une fiole en verre, malheureusement brisée, pourrait bien avoir eu la même destination, ce que l'absence du bec ne peut nous permettre de certifier.

La vue de ces biberons fait naître une pensée touchante. Ces petits vases avaient, selon la croyance, été placés, par la piété maternelle, dans des sépultures de tout jeunes enfants.

II.

La verrerie, beaucoup plus rare dans nos cimetières que la poterie, a fourni une assez riche collection, dont quelques pièces sont vraiment remarquables.

Citons d'abord un beau vase à anse latérale, de 18 centimètres de hauteur, et un second, à large orifice, surmonté d'une anse angulaire en *V* renversé. Cette position de l'anse en fait une pièce très-curieuse.

Deux autres vases, de 12 centimètres de hauteur, ont une forme un peu sphérique. Ils sont bleus et ornés de traits blancs ondulés se succédant en spirale.

Les fioles dites *lacrymatoires* sont au nombre de huit. Leur longueur varie de 92 à 129 millimètres.

On a longtemps supposé que ces petites fioles étaient des-

tinées à recevoir les larmes versées par les parents et les amis des défunts. Depuis quelque temps une opinion plus vraisemblable tend à se substituer à celle-ci. Ces petites fioles auraient contenu des parfums. Cette dernière hypothèse est beaucoup moins poétique que la première, mais elle semble plus naturelle.

Deux charmants petits vases, de 7 centimètres, nous ont frappé par leur élégance. Le premier est une fiole à quatre pans, avec un goulot étroit muni d'une anse. Le second est d'une forme peu commune et rappelle ces diminutifs de *lavabos* que l'on fabrique pour servir de jouet aux petites filles ou pour orner les étalages. Il a la panse arrondie et se termine d'un côté par un bec évasé et de l'autre par une anse.

Nous avons encore remarqué un long col d'ampoule, de 14 centimètres, avec un reste d'anse. La panse avait été brisée.

Mais il est un objet sur lequel nous devons plus particulièrement attirer l'attention, et qui n'avait jusqu'ici été trouvé qu'en fragments plus ou moins incomplets, dans plusieurs cimetières de cette contrée, notamment dans celui de Cany, mais que nous retrouvons ici en entier. C'est une baguette de verre de 21 centimètres de long, terminée par un bouton aplati à chaque extrémité. Une autre baguette a été découverte à côté d'un passe-lacet de bronze à tête dorée.

Une très-grande incertitude règne encore sur la signification de ces bâtons de verre dans les sépultures.

Nous terminerons la nomenclature des objets en verre en parlant d'un morceau très-rare, retrouvé tout dernièrement. C'est une bulle d'un beau verre bleu, de plus de 4 centimètres de diamètre. Les boules en verre sont assez communes, mais elles sont presque toujours pleines. Notre bulle est toute creuse et, par la perfection de sa forme, elle nous donne une idée très-favorable et nous offre un échantillon peu commun de l'habileté des verriers gallo-romains.

Toutes ces pièces de verre ne doivent pas avoir été les seules présentes dans les sépultures au moment de leur découverte. Les débris que nous avons aperçus doivent nous en faire regretter bien d'autres. C'est ainsi que nous avons remarqué le goulot et l'anse d'une grande urne en verre verdâtre et épais, dont l'orifice supérieur avait plus de 4 centimètres de diamètre. La perte de cette urne est d'autant plus regrettable que, parmi les vases qui sont conservés, on n'en trouve pas de ce genre.

D'autres objets, qui accompagnaient les vases, nous paraissent dignes d'une attention spéciale.

Trois fibules ont été retrouvées : l'une d'elles avec son ardillon jouant encore parfaitement. La force de cette pièce doit nous faire supposer qu'elle devait être attachée à un lourd vêtement d'étoffe très-épaisse.

Un petit objet qui nous a fort intéressé a été retrouvé avec le passe-lacet. C'est un miroir globulaire qui pouvait avoir 6 centimètres et demi de diamètre. On avait bien retrouvé des miroirs en alliage d'argent ; mais ils étaient plats, tandis que celui-ci reproduit en petit ces grands miroirs sphériques fort à la mode en ce moment et que l'on voit de nos jours un peu partout. Il nous a paru intéressant de connaître la composition de cette pièce, et nous en avons obtenu un fragment qui a été soumis à l'appréciation d'un savant chimiste de notre ville, M. Leudet. Son premier examen a révélé une chose curieuse et assurément fort peu connue. Ce petit miroir est en verre étamé, comme nos glaces modernes (1).

(1) Depuis, en poursuivant ses investigations, M. Leudet a reconnu la nature du métal réfléchissant : c'est du plomb pur sans trace d'amalgame. Comment s'est fait l'application, à l'intérieur d'un corps sphérique, de la couche de métal destinée à donner au verre le pouvoir réflecteur ? C'est ce qu'il est difficile d'imaginer autrement qu'en se ralliant à l'opinion, émise par M. Leudet, que le plomb a dû être introduit

Une autre pièce que nous avons remarquée, est une petite lampe à suspension en bronze. Elle est fortement oxydée, et cependant ses chaînettes tiennent encore, d'une part, au vaisseau, et de l'autre, à leur point de réunion, au bouton, au sommet duquel est encore fixée la double chaîne d'attache, laquelle a 15 centimètres de hauteur.

Ce n'est pas la seule lampe antique que l'on ait retrouvée au Mesnil. Celle-ci est encore plus curieuse. Elle est en terre jaune vernissée et elle représente un pied chaussé de la sandale antique, munie de ses attaches. Le gros orteil est percé d'un trou communiquant avec le creux pratiqué dans l'épaisseur. Évidemment cet ustensile n'était pas destiné à servir bien souvent de moyen d'éclairage. Sa forme et ses dimensions dénotent assez un objet de fantaisie. Il n'a que 10 centimètres de longueur et 6 de hauteur. Une anse, très-adroitement adaptée par derrière, augmente encore cette hauteur d'un centimètre

III.

Nous terminerons la longue énumération de tous ces objets en parlant d'un collier retrouvé dans les fouilles. Ce collier est composé de 24 grains de diverses formes, et probablement de matières bien différentes, bien que le verre paraisse y dominer. Cinq anneaux métalliques ont été retrouvés en même temps. Quatre sont dorés.

Les médailles ne sont pas nombreuses : nous n'en avons vu que cinq en bronze. Citons d'abord celle qui est à l'effigie d'Adrien. Elle est percée, et son revers est tout-à-fait fruste. On lit sur la face : ADRIANVS... — AVG.....

à l'état liquide dans la boule de verre préalablement chauffée et agitée ensuite en tous sens et par un mouvement gyratoire jusqu'à complet refroidissement.

Le plus remarquable de ces cinq bronzes porte une très-belle effigie de Néron, parfaitement conservée. On lit sur l'avers : IMP. NERO CAESAR AVG. P. M. Au revers, on voit une victoire ailée, revêtue d'une longue tunique très-mince et tenant à la main un globe avec les initiales S. P. Q. R. Aux deux côtés, on lit les lettres : S. C.

Une autre médaille de Néron est moins bien conservée. On y distingue la légende : IMP. NERO CAESAR AVG..... et un revers semblable à celui de la précédente.

Les deux dernières sont loin d'être en aussi bon état. La quatrième a perdu son effigie. Un seul mot est lisible, le mot CAESAR écrit à l'inverse des légendes précédentes. Au revers, on voit les traces d'une inscription fruste placée à l'exergue, et un autel ou un édifice entre deux colonnes qui paraissent surmontées de personnages.

La dernière nous montre une très-belle tête qui rappelle celle de Scipion-l'Africain. L'inscription est fruste. Au revers, on distingue les initiales S. C. placées aux deux côtés d'une victoire, sans ailes, qui semble tenir un glaive.

Tel est le résultat de l'examen consciencieux que nous avons fait de la collection nouvellement mise au jour au Mesnil. Depuis notre voyage, les découvertes ont continué, et elles continuent sans doute encore. Il y a quelques jours, on a retrouvé de nouveaux objets qui ne sont pas moins dignes d'intérêt que les autres. Il faut y remarquer une petite broche dorée, deux nouveaux lacrymatoires, un beau vase en verre à parois légèrement rentrées, des ciseaux et une petite fiole carrée de 11 centimètres 1/2, au goulot long et étroit et semblable à celle trouvée au Tilleul, en 1853.

VASES ET ARMES

TROUVÉS

A CORMES (SARTHE),

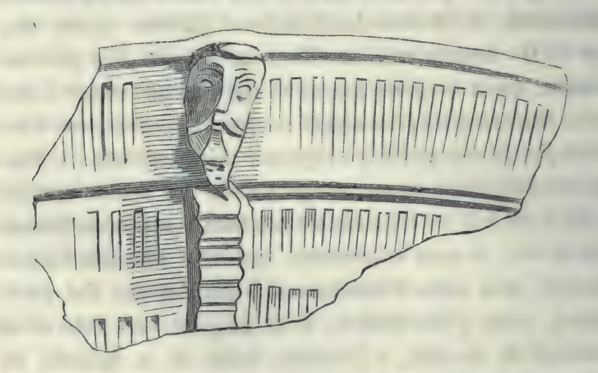
Par M. L. CHARLES,

De la Société française d'archéologie, à la Ferté-Bernard.

Les objets dont le dessin est joint à cette note ont été trouvés, en 1866, à Cormes, canton de la Ferté-Bernard (Sarthe). C'est un nom qui a déjà figuré au *Bulletin monumental,* année 1865, à propos des ruines gallo-romaines découvertes à St-Jean-des-Échelles, paroisse située non loin de là. Cormes est, en effet, une localité des plus anciennes, qui a toujours fourni et qui fournit encore, dès qu'on fouille son sol, des objets de nature à intéresser l'archéologie. *Bourg public,* à l'époque mérovingienne, il existait très-probablement aux temps gaulois. La colline sur laquelle il est bâti est sillonnée de conduits souterrains creusés dans le roc, et dont un rameau, qui s'est effondré l'année dernière, à la suite d'excavations pratiquées par des particuliers, vient d'être comblé. Il se dirigeait vers l'est et se terminait de ce côté, à l'extrême limite de la déclivité du sol, par trois réduits sans issue en forme de trèfle. Ce couloir passait sous un vieux logis appelé la *vieille cour, curia.* Du côté de l'occident, il se poursuit dans la direction d'une

source qui sort de terre au pied de la colline. En face de l'église, il se bifurque dans la direction du nord et passe sous l'édifice. Ce rameau existe encore, comme celui de l'occident, et n'a pas été exploré. Le couloir de l'est, comblé aujourd'hui, présentait à l'entrée des réduits des traces de maçonnerie et de voûte destinées à soutenir le sol naturel. Il n'en est sorti aucun objet intéressant ; mais il faut dire qu'il est obstrué d'eau et de boue.

Le sol, au-dessus de ces tunnels, est formé de plusieurs couches de débris. Les plus anciennes renferment des fragments de briques à rebords, des morceaux de cercueils en pierre, peut-être quelques urnes funéraires ; mais certainement des poteries de tout âge et de toute forme. Nous sommes là sur l'emplacement du vieux cimetière de la paroisse, déplacé il y a moins de trente ans, et l'on sait que la plupart des anciens cimetières ruraux entourant l'église, remontaient aux temps les plus reculés, souvent à l'origine même des localités. Voici un fragment de ces poteries, qui nous a paru mériter d'être reproduit. Il y en a plusieurs



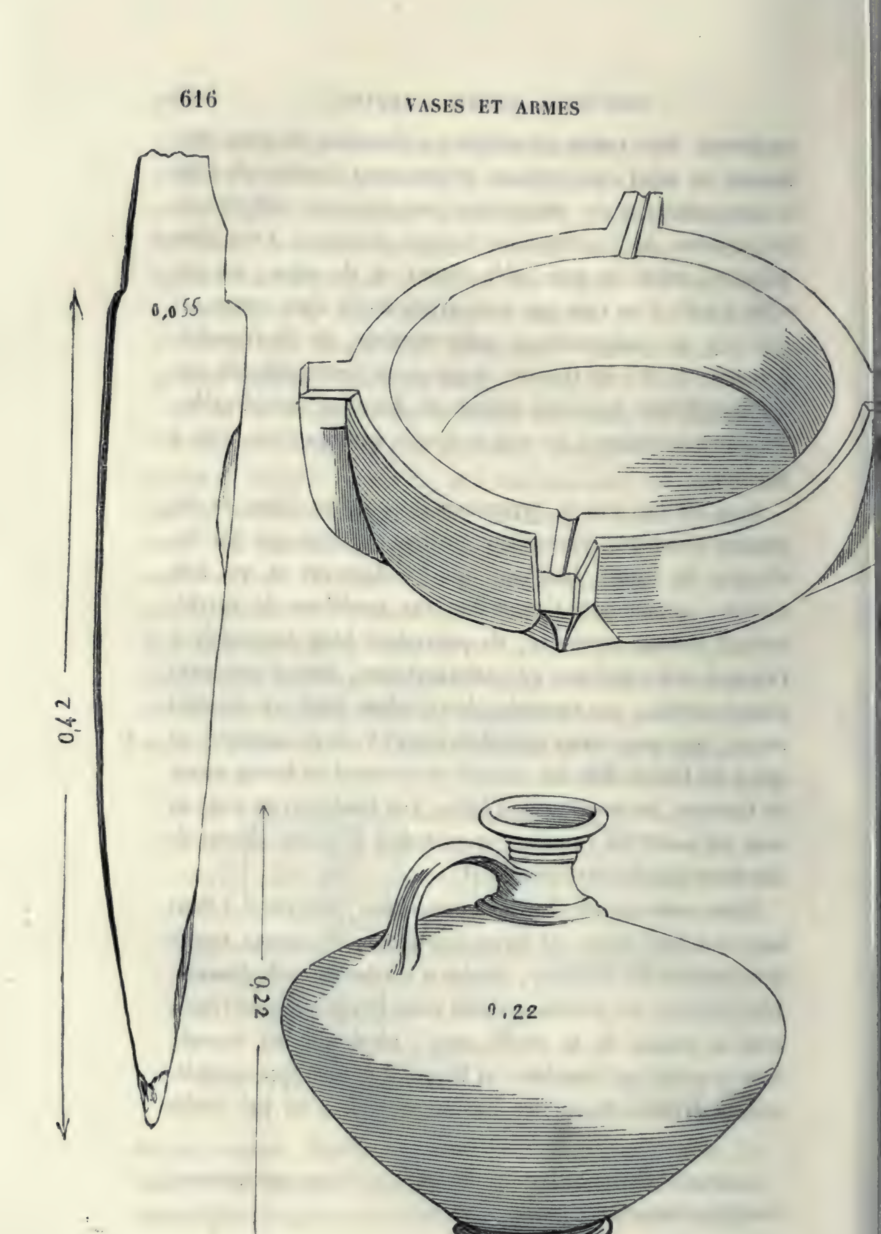
de son espèce, dont les ornements estampés en creux, à l'aide d'une matière grossière, sont tantôt des barres, comme dans le spécimen dessiné ici, tantôt des ronds pointés

au centre. Mais toutes présentent ces ébauches de têtes humaines en relief, qui accusent évidemment l'enfance de l'art et ressemblent, à s'y méprendre, aux masques sculptés sur les cerceaux de l'architecture romane primitive. Leur pâte jaunâtre, semée de gros sable laiteux et de mica, est pareille à celle d'un vase que nous avons décrit dans notre article sur les substructions gallo-romaines de St-Jean-des-Échelles, où il a été trouvé, et qui porte l'estampille du potier REGENVS. Ces vases avaient un diamètre considérable, 36 à 40 centimètres ; un seau ordinaire à puiser l'eau n'en a que 30.

Nous n'avons pas la prétention de préciser l'âge de ces poteries grossières. Cependant, si l'on en juge par les rudiments de figures humaines qui les décorent et qui font songer, comme nous l'avons dit, aux modillons de l'architecture romane primitive, ils pourraient bien appartenir à l'époque mérovingienne ou carlovingienne, être à peu près contemporains, par exemple, de ce sabre franc en fer tout oxydé, que nous avons reproduit aussi (V. la p. suivante) et qui a été trouvé dans un cercueil en roussard au bourg même de Cormes, au nord-est de l'église. Les tombeaux en auge ne sont pas rares sur ce point, vers lequel le vieux champ de sépulture paraît s'être étendu (1).

Nous avons encore dessiné (même page) une cuve à deux becs et à deux anses, de forme singulière, en pierre tendre des carrières de Théligny, situées à 6 kilomètres de Cormes. Elle provient des fouilles opérées dans le voisinage de l'église et de la maison de la *vieille cour*, au-dessus des tunnels. Elle ne paraît qu'ébauchée, et les anses ne sont pas complètement évidées. La surface inférieure, qui n'est pas visible

(1) C'est le second sabre qui a été trouvé, à notre connaissance, dans les mêmes conditions.


0,055
0,42
0,22
0.22

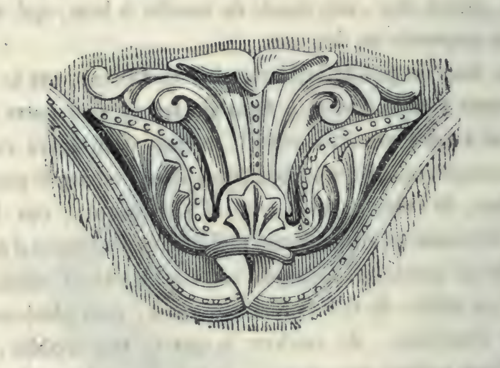
dans le dessin, est plane, et présente un carré saillant d'un centimètre au plus, semblant annoncer que la cuve devait reposer sur un socle carré d'égales dimensions.

Quant au vase (même planche), sa provenance est différente, et voici dans quelles circonstances il a été trouvé : Le chemin qui part de Cormes, vers le sud, pour aller à St-Jean-des-Échelles, dans la direction des ruines dont nous avons plusieurs fois parlé déjà, laisse fréquemment apercevoir sur son parcours des traces de l'occupation du sol, à l'époque gallo-romaine. Les talus des fossés sont souvent semés de petits fragments de poteries antiques, avec ou sans couverte et de toutes couleurs, rouges, noires, grises, blanches, jaunâtres, dont la nuance tranche sur celle de la terre, lorsque la pluie les a lavées. Le nombre de ces fragments est tel, à 7 ou 800 mètres de Cormes, dans les champs de la ferme de l'Orme, qu'il a dû y avoir là des constructions. Les pierres répandues sur le sol diffèrent, par leur espèce et leur volume, de celles que produit le roc naturel et y ont été apportées. Il y avait même, parmi elles, une meule de moulin à bras, qui a fini par être emportée ou détruite.

C'est dans un pré de cette métairie de l'Orme, sur le bord de la route vers l'ouest et à fleur de terre, que notre vase à anse et à col étroit était enfoui, à côté d'un autre exemplaire complètement semblable. Tous deux, en argile poreuse assez fine, de couleur jaune-rose et sans vernis, ont leurs parois très-minces, de quelques millimètres seulement d'épaisseur. Ils ne paraissent pas avoir servi et semblent neufs. Ils étaient au milieu de débris d'autres vases, dont plusieurs de grande dimension, de couleur brune et très-friables, par suite d'une cuisson imparfaite et de leur long séjour dans un sol humide. Deux ou trois sont tachés d'une sorte de mastic, ou peinture blanchâtre, qu'ils ont contenu et qui est devenu très-dur ; d'autres étaient pleins d'une matière rouge, sem-

blable à de la sanguine ou à du péroxyde de fer, qui a tout l'air d'une couleur préparée. On pourrait y voir la substance qui, mêlée à l'argile, lui donnait après la cuisson cet aspect de cire à cacheter qui est, comme on sait, particulier aux vases dits samiens.

Quelle que soit la valeur de cette explication, il n'est pas moins certain que le dépôt considérable que nous signalons ici est gallo-romain : les fragments de vases samiens qui y sont mêlés le prouvent. Il nous fait voir aussi que les variétés de poteries peuvent être incontestablement attribuées à cette époque. Par suite, il est permis de reconnaître une origine antique aux fragments de même espèce qu'on rencontre en beaucoup d'autres lieux, et d'affirmer, au moins pour le pays qui nous avoisine, où la présence de ces débris peut être constatée bien plus souvent qu'on ne croit, que l'occupation et l'exploitation de notre sol par l'homme étaient à peu près alors ce qu'elles sont aujourd'hui.



CHRONIQUE.

Seconde partie du Congrès archéologique de France. — La deuxième partie de la session du Congrès archéologique de France pour 1867 s'ouvrira le 23 septembre, à 8 heures du matin, rue Bonaparte, 44. On se rappelle que, pour rendre plus facile la présence des archéologues au Congrès de cette année, on avait décidé que la session serait partagée en deux, dont la première se tiendrait en avril, la seconde en septembre. Nous apprenons que divers archéologues se proposent de faire des communications à la réunion de septembre. M. le baron de Rivières, d'Albi, doit en être un des secrétaires.

Voyage de M. le baron de Quast. — Nous rendrons compte de la session du Congrès archéologique international tenu à Anvers du 25 au 30 août dernier, et à l'organisation duquel la Société française d'archéologie avait pris part. La session a répondu à l'espoir qu'on en avait conçu. Après la session, plusieurs savants étrangers sont venus à l'Exposition et se proposent d'assister, le 23 septembre, à la seconde partie du Congrès archéologique de France, rue Bonaparte, 44.

M. le baron de Quast, inspecteur-général des monuments du royaume de Prusse et membre étranger de l'Institut des provinces, s'est rendu directement dans le Calvados. Il a d'abord parcouru quelques parties des arrondissements de Lisieux et de Falaise, puis visité les villes de Caen et de Bayeux, accompagné de M. de Caumont et de M. Bouet. Dans l'arrondissement de Caen, les églises de Douvres, Langrune, Bernières, Bény et Thaon ont, avec les beaux châteaux de Fontaine-Henry et de Lasson, attiré toute l'attention de M. le baron de Quast.

La Basse-Normandie est le pays du monde qui offre les plus belles flèches en pierre ; nous avons entendu M. de Quast le

proclamer en admirant celles de St-Pierre de Caen, de Bernières, de Langrune et de l'Abbaye-aux-Hommes. Nous pensons, comme lui, que ces flèches sont des monuments du premier ordre que l'on ne saura jamais trop respecter, et si le tonnerre fait une égratignure sans conséquence à une de ces belles tours, il faudra bien se garder de les faire démolir, à grand'peine et à grands frais, comme on l'a fait pour la flèche de Bretteville-l'Orgueilleuse, dont rien absolument ne motivait la destruction déplorable.

M. le baron de Quast emporte dans son pays la plus regrettable impression de la *fureur* avec laquelle on défait et refait sans nécessité, en France, des parties considérables d'édifices solides, et de la légèreté avec laquelle on cède aux fantaisies des communes pour introduire de nouvelles dispositions dans les églises. L. M. S.

Décorations de la Légion-d'Honneur accordées à des membres de la Société française d'archéologie. — Plusieurs membres de la Société française d'archéologie viennent d'être décorés. Ce sont : MM. le comte de Pontgibault, de l'Institut des provinces ; Prétavoine, de l'Institut des provinces, maire de Louviers ; Sezerac de Forges, d'Angoulême ; Renault, conseiller à la Cour impériale de Caen, membre de l'Institut des provinces ; Calemard de Lafayette, secrétaire-général de la XXIIe session du Congrès scientifique de France (1855), auteur d'excellents ouvrages sur l'agriculture, les arts et la littérature ; J. Morière, professeur à la Faculté des sciences de Caen, secrétaire-général de l'Association normande, professeur d'agriculture ; le comte de La Ferrière Percy, de la Société française d'archéologie, à Ronfeugeray (Orne) ; Saint-Jean, de la Société française d'archéologie, membre du Conseil général du Calvados, président de la Société d'agriculture de Falaise ; Cusson, secrétaire-général de la mairie de Rouen.

C'est avec une grande satisfaction que nous annonçons ces promotions.

Pourquoi faut-il que, depuis longtemps, on oublie des hommes qui auraient dû aussi être décorés ? Nous sommes honteux de

voir oubliés, cette année comme les précédentes, une douzaine au moins d'hommes éminents par leurs travaux et leur caractère. Il nous suffira de citer parmi eux : M. Herpin, de Metz, dont la vie a été remplie par des études consciencieuses et des travaux très-estimés du monde savant, homme d'une très-grande modestie et d'un désintéressement sans bornes ; M. Ch. Des Moulins, de Bordeaux, le savant botaniste qui préside depuis trente ans la Société Linnéenne, le secrétaire-général du Congrès scientifique de France tenu dans cette ville en 1861, l'archéologue érudit, le sous-directeur de l'Institut des provinces pour le sud-ouest de la France ; M. Ed. Lambert, de Bayeux, le créateur de la Bibliothèque publique et du Musée, le conservateur de la Tapisserie de la reine Mathilde, celui qui le premier de tous s'est occupé de la numismatique gauloise ; M. de Brébisson, qui depuis quarante années explore notre Normandie, et dont les ouvrages de botanique ont tant d'autorité.

En Allemagne, des savants de ce mérite seraient décorés depuis longtemps. Il faut attribuer cet oubli à notre organisation française. En France, on ne tient compte du dévouement et du mérite qu'autant que les hommes appartiennent à des corps politiques. Or, les préfets s'embarrassent peu (*ce serait leur devoir pourtant*) des hommes non fonctionnaires qui ont bien mérité de la patrie, ils préfèrent ne pas les connaître, pour répartir toutes les récompenses disponibles entre leurs subordonnés. Les autres hauts fonctionnaires suivent la même voie, ils s'embarrassent peu des droits de ceux qui sont marquants dans la république des lettres, de ceux qui, comme M. de Brébisson, M. Ch. Des Moulins et M. Lambert, ne sont pas sous leur juridiction immédiate. Voilà comment des hommes d'un mérite hors ligne sont mis à l'écart. Nous ne cesserons jamais de protester contre des faits aussi regrettables. DE CAUMONT.

Découverte nouvelle à Lisieux.— On a découvert dernièrement dans l'herbage dit le Grand-Jardin, situé à St-Jacques de Lisieux et près le terrain que j'ai exploré l'année dernière, de concert avec le propriétaire, M. A. Cordier :

1° Un très-joli vase gallo-romain en terre de Samos, orné de sujets mythologiques d'assez grande dimension représentant quatre groupes, savoir :

Léda assise dans un fauteuil, tenant un cygne dont le bec touche à sa bouche;

Un homme assis (buste nu) avec un amour à ses pieds;

Un jeune homme debout, tenant un vase sur sa tête;

Plusieurs personnages dont un debout, les bras élevés, deux à ses pieds, et un quatrième tendant les bras vers celui qui est debout.

Il existe entre chaque groupe des feuilles de vigne accompagnées de grappes de raisin bien conservées.

Hauteur du vase, 20 centimètres; circonférence, 56; ouverture, 11; fond, 7; hauteur des sujets, 9.

2° Une statuette en terre cuite représentant Vénus Anadyomène. Elle est placée dans une *niche* cintrée et d'une parfaite conservation.

Hauteur, y compris la niche, 15 centimètres; largeur id., 12 centimètres 1/2; profondeur, 5; hauteur de la statuette seule, 11.

Ces deux objets font aujourd'hui partie de ma collection, et le dernier m'a été cédé par M. Louis Jouen, propriétaire du terrain où il a été trouvé ; il est à remarquer que cette statuette reposait dans la voie romaine même et non pas sur les bords, comme toutes celles provenant de nos découvertes de 1866.

Je crois ces deux objets assez rares, et si d'autres renseignements peuvent être signalés, je me ferai un plaisir et un devoir de les adresser à la Société française d'archéologie.

DELAPORTE.

Incendie de l'église San Giovanni e Paolo, à Venise. — Les amis des arts apprendront avec une vive douleur la perte de deux chefs-d'œuvre de l'école vénitienne.

Dans la nuit du 15 au 16 août dernier, un incendie s'est déclaré à Venise à l'église San Giovanni e Paolo et a détruit la

chapelle du Rosaire, une des plus belles de cette magnifique église. Le célèbre tableau du Titien, représentant le *Martyre de saint Pierre*, n'a pu être sauvé. On sait que cette admirable toile était également remarquable par sa couleur, l'énergie des personnages, la grâce des anges et la beauté du paysage. Je l'avais, pour ma part, admirée dans une excursion à Venise il y a cinq ans.

Ce tableau, compris en 1798 dans le nombre des objets d'art qui, de l'armée d'Italie furent envoyés au Louvre, y était resté jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut réintégré dans l'église San Giovanni e Paolo.

Le même incendie a dévoré *la Vierge, l'enfant Jésus et les Saints*, une des plus belles œuvres de Giovanni Bellini. Nous nous associons de grand cœur aux regrets unanimes que ce désastre a excités dans la vieille cité des Doges.

Baron DE RIVIÈRES.

Nouvelles archéologiques et publications diverses. — Nous venons de recevoir l'*Histoire de la vie et du culte du bienheureux Thomas Hélye, prêtre de Biville*, diocèse de Coutances, par M. GILBERT, vicaire-général; 1 vol. in-18 de VIII et 248 pages, publié à Coutances en 1867. M. Gilbert n'a rien négligé pour rendre complète cette histoire du saint prêtre dont le nom est surtout connu dans le monde archéologique par le calice et la chasuble du XIIIe siècle conservés dans l'église de Biville. Il appartenait d'ailleurs à M. Gilbert, qui avait fait le voyage de Rome et donné à la Congrégation des rites les renseignements nécessaires pour porter son jugement, d'écrire la *Vie* du bienheureux Thomas : son livre ne laisse rien à désirer.

— Le premier volume de la 33e session du Congrès scientifique de France, tenu à Aix l'année dernière, vient de paraître et peut être réclamé dans cette ville (chez M. Remondet-Tubin, imprimeur) par tous ceux qui avaient adhéré au Congrès C'est un beau volume qui fait le plus grand honneur à MM. les s crétaires-généraux, sous la direction desquels a

lieu la publication du compte-rendu de la session. Tout a été rendu avec une remarquable exactitude : le texte est parfaitement correct, le tirage irréprochable. Ce beau volume comprend les séances générales et les procès-verbaux des trois premières sections Le second volume renfermera les procès-verbaux des 4e et 5e sections (*archéologie, beaux-arts, philosophie*) et les mémoires qui ont paru au Congrès devoir être publiés en entier. MM. les secrétaires-généraux n'avaient rien négligé pour que le Congrès d'Aix fût intéressant et riche en communications de tout genre ; ils n'ont rien négligé non plus pour que la publication qui résume les travaux fût à la hauteur de cette riche et mémorable session. Nous ne saurions assez les en remercier et les féliciter.

— M. l'abbé Arbellot, de l'Institut des provinces, vient de faire en Italie un voyage très-fructueux. Il nous écrit ce qui suit :

« J'ai profité de mon voyage pour faire des recherches dans les principales bibliothèques de Rome et de Florence, et dans la Bibliothèque Ambroisienne de Milan, dont les manuscrits n'ont pas été, à mon avis, suffisamment explorés ; j'y ai découvert de précieux documents relatifs à la question des origines chrétiennes de la Gaule. J'ai trouvé à la Bibliothèque Casanata, de Rome, dans un manuscrit en écriture lombarde de l'an 812, un traité inédit, en forme de dialogue, qui a pour titre : *Collectio de mysterio sanctæ Trinitatis.* Ce traité a été écrit vers la fin du Ve siècle, contre l'arianisme qui se répandait à cette époque dans le midi de la Gaule, et je soupçonne que c'est un ouvrage de saint Avit, de Vienne (dont parle Adon dans sa Chronique) et que l'on croyait perdu. Or, les anciennes traditions sur la mission apostolique de saint Trophime d'Arles, de saint Paul de Narbonne, de saint Saturnin de Toulouse, sont consignées dans ce traité, écrit un siècle avant Grégoire de Tours.

« A la Bibliothèque Ambroisienne, j'ai découvert avec bonheur un quatrième manuscrit où se trouvent les vers de Fortunat sur saint Martial.

« J'ai copié dans cette dernière bibliothèque une ancienne *Vie* de saint Saturnin, et j'ai étudié une ancienne *Vie* du même saint à la Bibliothèque Ricardi.

« A la Bibliothèque Vaticane, à Florence et à Milan, j'ai trouvé de précieux documents sur saint Martial. »

— M. Auguste Chevrier vient de publier dans les *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône, un mémoire sur les fouilles de la Grange-Frangy, sous les murs de la ville de Châlons. Ces travaux, qui ont été pratiqués sur une assez grande étendue d'anciennes prairies entièrement formées par les alluvions de la Saône, et qui ont été poussés jusqu'à 1 mètre environ de profondeur, ont occasionné des découvertes archéologiques dignes d'intérêt.

Ces découvertes comprennent :

1° Un anneau d'or ;

2° Un pendant de collier ;

3° Une framée de 0m 20 ;

4° Une javeline ;

5° Un tronçon d'arme (scramasaxe) ;

6° Quatre fibules en fer ;

7° Deux fers-à-cheval ;

8° Un clou de fer-à-cheval ;

9° Quatre instruments en fer, sortes de crochets (clefs).

Les objets qui précèdent proviennent de la fouille exécutée dans un pré situé immédiatement derrière la Sucrerie, au nord-ouest, et non loin du talus du chemin de fer.

Ceux qui suivent ont été trouvés dans un autre pré, à 200 mètres au nord-est du précédent, ce sont :

10° Un grand nombre de fragments d'amphores ;

11° Deux grands clous de charpente ;

12° Enfin, un certain nombre de médailles gauloises.

L'anneau d'or, le pendant, les armes, les fibules, les fers de cheval et les crochets ont été trouvés ensemble et avoisinés par des ossements d'homme et de cheval très-reconnaissables. Ils étaient enfouis à 1 mètre au-dessous du niveau de la prairie, et dans un terrain d'alluvion exclusivement formé par les sédi-

ments de la Saône : terrain qui nous a paru n'avoir jamais été remué précédemment. Nulle apparence de sépulture ou d'enfouissement ne se manifestait par aucun indice.

M. Chevrier pense que ce sont les restes d'un cavalier, dont le dépôt s'est fait en cet endroit dans des circonstances qu'il est impossible de déterminer, mais à une époque qu'il nous sera facile d'apprécier, à un siècle près; c'est ce qui ressortira de l'examen détaillé de chacune des pièces que nous venons d'énumérer.

Plusieurs planches accompagnent ce mémoire.

— M. Victor Petit, chargé par la Société française d'archéologie d'une inspection à Dun-le-Roi (Cher), nous écrit ce qui suit :

« Les fouilles faites dans une localité voisine de Dun-le-Roi, et dans l'emplacement d'une villa romaine, ont amené d'assez nombreux débris de tuiles, terres cuites ou poteries ordinaires, des fragments de placages de marbre, des enduits décorés de divers ornements peints, beaucoup de petits morceaux de fer et une lame d'épée. Parmi ces débris, longtemps remués par les socs des charrues, on a recueilli un assez grand nombre de débris sculptés, mais très-frustes et très-détériorés. On reconnaît un fragment d'épaule, de genou, de jambe, etc., d'un style médiocre, taillés dans une pierre tendre, sorte de calcaire de la contrée.

« Sous des racines on a trouvé une tête de Mercure, un tiers plus forte que nature, et une tête de femme très-endommagée. On a trouvé encore une statuette assise, en pierre, sans la tête ni les bras, etc.

« Quelques fouilles vont être faites dans une autre partie des mêmes champs et on espère trouver quelques débris plus importants. Un plan des murailles, démolies à rez de terre, a été levé lors des premières fouilles. »

— M. Parker, d'Oxford, qui fait avec tant de soin et de talent d'observation l'anatomie des monuments ; qui sait, comme M. Bouet, deviner les changements qu'ils ont subis à différents âges et découvrir les sutures qui indiquent les reprises, a fait

avec M. le baron de Quast et avec nous une nouvelle visite à l'abbaye de St-Denis. Il nous a expliqué toutes les transformations que certaines parties de cette grande église ont éprouvées.

Dans le magasin où l'on a réuni les nombreux fragments d'architecture mis au rebut du temps de M. Debret, nous avons remarqué plusieurs chapiteaux antérieurs au XIe siècle et dont nous pourrons publier une esquisse.

— Les travaux entrepris à Bayeux pour la reconstruction de la tour centrale, si malheureusement démolie il y a quelques années, sont poursuivis avec activité. Nous regrettons que l'on ait préféré le métal à la pierre pour le couronnement ; nous n'attendons rien de bon de cet assemblage du métal à la pierre.

DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Bermond, membre de la Société française d'archéologie.* — Les membres de la Société française n'ont pas oublié l'accueil chaleureux et sympathique que fit, en 1863, M. Paul Bermond, avocat et maire d'Alby, au Congrès archéologique de France. Ce magistrat, dont l'intelligence était secondée par une activité dévorante, a succombé le 26 avril dernier, enlevé par une congestion foudroyante. Les regrets unanimes de la ville d'Alby ont accompagné cette fin prématurée. Il était à peine âgé de 47 ans.

Mort de M. le marquis de Voisins, membre de la Société française d'archéologie. — Le 5 juin 1867 a vu s'éteindre une des plus vieilles races du Languedoc. M. Joseph-Magdeleine-Henri marquis de Voisins, ancien officier de cavalerie, est décédé subitement à Cordes (Tarn), dans la 63e année de son âge. Type accompli de distinction, M. le marquis de Voisins avait épousé Mlle Mazars d'Alairac. Fidèle à ses convictions politiques et religieuses, il est mort laissant après lui de vifs regrets.

Baron DE RIVIÈRES,

du Conseil administratif de la Société française d'archéologie.

Mort de M. Derodde, de Dunkerque. — Nous venons d'apprendre la mort de M. Derodde, de Dunkerque, qui était un des écrivains les plus connus et les plus instruits de cette partie du nord de la France. M. Derodde avait pris une part active à la session du Congrès archéologique de France qui fut organisée à Dunkerque par les soins de M. L. Cousin ; la Société française d'archéologie lui avait, à cette occasion, décerné une médaille d'argent pour ses publications historiques. M. Derodde était président de la Société dunkerquoise.

Mort de M. Germeau, ancien préfet de la Moselle, commandeur de la Légion-d'Honneur. — La Société française d'archéologie vient de perdre un autre membre, qui avait secondé ses travaux et reçu avec empressement le Congrès archéologique quand il siégeait à Metz en 1846 : il voulut lui montrer la magnifique collection d'émaux qu'il avait formée, et pendant la session, les salons de la préfecture furent ouverts à tous les membres du Congrès qui désiraient l'étudier.

Longtemps après M. Germeau a correspondu avec la Société française d'archéologie, dont il lisait avec intérêt les publications.

Mort de M. Pelouze. — M. Pelouze, membre de l'Institut, directeur de la Monnaie, commandeur de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à l'âge de 66 ans. M. Pelouze était une illustration normande, car il était né à Valognes.

De Caumont.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

LES FABRIQUES DU PARC,

PAR M. LE Bon J. DE VERNEILH, DE LA DORDOGNE,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

(Suite.)

Il faut continuer pourtant malgré qu'on en ait : la voix impitoyable qui poursuivait le Juif-Errant semble crier à chaque promeneur : Marche! marche!.. et on avance toujours, en dépit de la lassitude physique et morale. A peine s'assied-on quelques minutes aux tables des restaurateurs internationaux pour reprendre des forces, on n'en court ensuite que plus vite pour réparer le temps perdu, et on se lance dans ce *steeple-chase* humain avec une ardeur qui rappelle le temps où les exploits du sport avaient pour théâtre l'hippodrome du Champ-de-Mars...

Beaux-Arts belges. — Entrons donc aux Beaux-Arts belges, qui ouvrent leurs trois arcades supportées par de minces colonnes, sur l'avenue de l'École militaire. C'est un monument d'un aspect sage, une de ces loggias italiennes, comme Raphaël et son maître Pérugin en édifiaient dans le second plan de leurs tableaux. Point de bariolages ni d'ornemen-

tations superflues ; il s'agissait d'abriter décemment les œuvres des peintres belges, on y a très-bien réussi. Ces œuvres méritaient, d'ailleurs, une salle spéciale, et nous leur devons une mention particulière, en dehors de notre programme, car elles sont généralement remarquables. La Belgique a des peintres de genre d'un talent supérieur. Leys, qui cherche le dessin et les procédés naïfs des artistes gothiques ; les deux Stevens, dont l'un aborde franchement la vulgarité des costumes modernes et des petits drames bourgeois qu'il reproduit et poétise avec infiniment de talent, tandis que son homonyme se contente de peindre des chiens ; et enfin Florent Willems, qui fait revivre sur ses toiles les gentilshommes et les nobles dames du XVIIe siècle et qui leur donne de si élégantes tournures. On ne rend pas avec plus de soin et de charme la mine aristocratique des cavaliers, le velours des pourpoints et le satin des robes traînantes, seulement il ne faudrait pas en abuser à ce point. Sur une douzaine de tableaux de M. Willems, je compte douze jupes de satin ! C'est trop pour une fois, cela donne envie de rétablir les lois somptuaires. Les Belges n'ont pas que des peintres de chevalet ; la grande peinture est largement représentée à leur exposition. Mais si les Teniers et les Ostade peuvent passer à la rigueur pour les ancêtres des Stevens et des Willems, je doute qu'on reconnaisse dans les peintres d'histoire et de portraits, la descendance de Rubens ou de Van-Dyck.

Le parc réservé. — Il serait impardonnable de passer devant le tourniquet du parc réservé sans y pénétrer, et sans dire quelques mots de ce charmant coin de terre. L'art des dessinateurs de jardins est poussé très-loin depuis quelques années, et le nombre des industries qui se rattachent à la décoration des jardins est considérable. La partie importante du Champ-

de-Mars mise à leur disposition leur a permis de montrer leurs progrès dans des conditions favorables. Kiosques, tonnelles, serres chaudes ou tempérées, rochers factices, ponts rustiques, lacs, rivières, cascades, aquariums, rien n'y manque, et l'espace a permis d'éviter l'encombrement qui nuit tant aux fabriques du Parc proprement dit. Tout a été parfaitement combiné pour concourir à l'effet général, qui est très-agréable, et ce n'est que là qu'on trouve quelque chose qui ressemble à un paysage. Nous n'avons pas à nous occuper naturellement des pelouses, des massifs et des pièces d'eau ; ce qui nous appartient, c'est tout ce qui se rattache plus ou moins à l'architecture : par exemple, la collection de serres, jolies en général, parmi lesquelles se distingue, par son importance, celle qui domine la grande cascade et s'élève sur le monticule principal du jardin. C'est sous son dôme de cristal que trônent les magnifiques pyramides fleuries des azalées anglaises, espèces de monuments en leur genre et d'un prix monumental aussi (10,000 fr. la pièce) ! — Puis l'aquarium en rochers factices, ingénieusement disposés de façon à former une promenade au-dessus, et au-dessous une grotte obscure avec une série de bassins transparents où l'on voit, comme dans une lanterne magique, circuler les hôtes silencieux de la mer et des étangs, pris sur le fait de leurs habitudes les plus mystérieuses. L'aquarium du jardin d'acclimatation avait un peu défloré le plaisir que paraît causer au public cet innocent spectacle ; les rochers du Champ-de-Mars, maçonnés en plâtre tout bonnement, mais avec assez d'art pour faire illusion, donnent un nouvel attrait aux exercices de la gent écaillée, et ils forment même une caverne si pittoresque, qu'elle pourrait se passer à la rigueur du concours des poissons.

Cependant les faux rochers, pas plus que les fausses cascades, ne nous inspirent beaucoup de sympathies, et, s'il faut l'avouer, la grotte gigantesque des buttes Chaumont, les sta-

lactites invraisemblables qui la tapissent, et même les falaises qui bordent le lac, provoquent notre étonnement plus que notre admiration. Il est certaines choses que la nature s'est réservé le soin de former et qu'il est téméraire de reproduire. Quelque talent qu'on y mette, le bout de l'oreille perce toujours : on sent la contrefaçon ; on calcule les brouettées de terre des collines et des vallées ; on suppute tristement les millions enfouis mal à propos, et on se prend à soupirer après un de ces coins des Pyrénées et des Alpes où les torrents ne sortent pas d'un tuyau de fonte et où les rochers tiennent sans crampons.

Nous ne saurions louer non plus une invention qui nous paraît peu applicable à notre climat, et dont le besoin se faisait sentir moins que jamais en ce pluvieux été de 1867 ; c'est celle des tentes destinées à garantir les massifs de fleurs des ardeurs du soleil. Elles sont assez élégantes, supportées par de minces appuis imitant le rotin et peintes des couleurs les plus gaies. Car, et c'est un des caractères de ce temps-ci, la gaîté, en dépit des circonstances, est à l'ordre du jour, dans les petites choses comme dans les grandes. Naturelle ou forcée, tapageuse toujours, n'éclate-t-elle pas de toutes parts : dans ces parades en musique du Palais-Royal et des Variétés, où la Muse d'Offenbach a su se faire applaudir à tour de rôle, par des auditeurs aussi augustes qu'inspirés ? dans ces orphéons innombrables et ces fanfares venus de tous les bouts du monde ? dans ces orchestres monstres avec accompagnement d'artillerie ? dans l'éclat prodigieux des fêtes publiques et des réceptions princières ? dans ces mille occasions de plaisir que Paris offre à ses hôtes empressés d'en profiter ?... S'amuser, être amusant, voilà la grande affaire des visiteurs et des visités, et ils y réussissent les uns et les autres, à cela près que les premiers enrichissent les seconds... Mais ce n'est pas la question ; nous tenions simplement à faire remar-

quer combien les bariolages étaient à l'unisson de la gaîté générale. Ce n'est pas seulement aux parasols des massifs qu'ils s'adressent, les serres ont eu, elles aussi, leur bonne part de carmin et de vert pomme, et il en est resté pour le joli kiosque des musiciens, pour les cafés, pour les volières et même pour les bancs rustiques qui, las d'être blancs ou verts, reçoivent maintenant des rayures de toutes nuances. Quant au pavillon de l'Impératrice qui est assez architectural, l'élément polychrome y est représenté par des applications de faïences émaillées, ce qui est plus riche et plus durable. Après tout, ces enluminures sont mieux à leur place dans les jardins qu'ailleurs ; leur éclat tranche agréablement sur la verdure des pelouses et s'ajoute à celui des fleurs.

J'aime moins la berge d'asphalte qui accompagne les sinuosités de la rivière anglaise; je ne nie pas qu'il ne fallût une cuvette imperméable, et il paraît même qu'on a eu assez de peine à l'obtenir; mais il est fâcheux qu'on en voie les bords, cela gâte le paysage. Suivons cependant ce docile ruisseau et sortons par la petite grille contiguë à l'exhibition des légumes et des fruits, non sans jeter un regard de convoitise sur les corbeilles de pêches et sur les asperges colossales dignes en leur genre du canon prussien. Un conseil à ce propos aux horticulteurs. De progrès en progrès, ils sont arrivés à des produits tels, que la large mâchoire du géant japonais sera bientôt seule en état d'y mordre. Ne grossissons donc pas outre mesure les asperges, sous peine d'agrandir les bouches qui doivent les avaler.

Nous voilà revenus dans le grand parc, juste en face de la Hollande, qui s'est fait représenter par une *taillerie* de diamants et par une métairie ; c'est-à-dire les deux extrémités de l'échelle industrielle, ce qu'il y a de plus précieux et de plus humble. Seulement, en vertu du système des compensations, l'atelier où se taillent les brillants est une

maison de briques d'une extrême simplicité, tandis que la métairie a des pilastres et des moulures comme une espèce d'édifice public. Ce n'est point ainsi qu'on aime à se représenter la demeure d'un paysan hollandais, et j'espère qu'ils ne sont pas logés de la sorte. Il y faudrait au moins un de ces pignons aigus et dentelés qui font si bien dans les vues d'Amsterdam et sont mieux appropriés au climat que les toitures presque plates du spécimen exposé.

France. — Ici commence la section française, qui s'étend jusqu'à la porte du pont d'Iéna, et dont la politesse nous faisait un devoir de ne parler qu'après les autres. Nous n'avons pas la prétention de la passer complètement en revue, ce serait à n'en pas finir; nous nous bornerons à choisir un certain nombre de types qui résument à peu près les fantaisies et les écarts de nos architectes, sans donner une idée bien nette de notre art de bâtir. Il est vrai que ce n'est pas chose facile, chacun en pareille matière se laissant aller à son imagination et à son goût particulier, sans autres règles que celles que lui dicte son caprice. Cependant, au milieu de ce désordre, ce qui frappe au premier abord, c'est la tendance aux chalets; non pas les chalets classiques dont la Suisse et les pays du Nord nous ont montré de si jolis modèles, mais le chalet compliqué, perfectionné, avec tourelles et pavillons, mi-partie castel et chaumière, très-coûteux en somme et, à mon avis, peu satisfaisant. Pourquoi, lorsqu'on veut se mettre en frais, ne pas recourir franchement aux constructions du moyen-âge, et, puisqu'on leur fait déjà tant d'emprunts évidents, ne pas s'en inspirer tout-à-fait? Qu'on se rappelle ces charmants petits hôtels des XVe et XVIe siècles, encore si nombreux à Caen, à Angers, à Périgueux et dans la plupart des villes de province. Croit-on qu'ils ne sont pas autrement artistiques et pittoresques que

ces constructions du Parc qui ont la prétention de l'être à un si haut degré ? Sans compter que leur entretien est presque nul, tandis que tous ces bois peints et découpés, qui jouent un si grand rôle aujourd'hui, demandent sans cesse de nouvelles couches de peinture. Que si l'on veut absolument des bois apparents, c'est encore aux vieilles maisons de Rouen et de Bordeaux, où par parenthèse il n'en reste guère qu'une douzaine, que j'aimerais à envoyer nos architectes.

Chalet de la Commission. — En attendant, voici le chalet de la Commission, en briques et bois, avec une petite tour carrée dominant le tout. Les poutres jaunes, très-rapprochées, sont en saillie sur le fond rouge. Il me semble qu'il y a trop de bois, et leur disposition invariablement verticale finit par être monotone. Un peu plus loin, le chalet Kieffer, jaune-serin avec persiennes vertes, se rapproche davantage, par son large pignon et ses toits saillants, de la forme traditionnelle des maisons suisses.

Château d'eau. — Puis nous trouvons, entre le bœuf gras empaillé (singulière idée !) et des statues en terre cuite, un monticule de rochers couronné d'une tour en ruines, d'où s'épanchent les flots d'une cascade. C'est le château d'eau qui pourvoit aux divers besoins hydrauliques des lacs et des ruisseaux du Parc. Cette ruine en plâtre, teinté en gris, sans style aucun, donne une faible idée de l'archéologie à l'usage des jardiniers décorateurs. Il faut leur tenir compte cependant de leurs bonnes intentions et reconnaître que leur donjon ne laisse pas d'avoir des admirateurs.

Pavillon de l'Empereur. — Le pavillon de l'Empereur en a encore plus, soit à cause du nom qu'il a pris et qui trompe

beaucoup de visiteurs, soit à cause de la richesse de sa décoration intérieure et de son ameublement. Comme architecture, c'est une œuvre hybride, pleine de prétentions mal justifiées. Un talus gazonné, haut de quatre ou cinq pieds, bordé d'une balustrade en faïence et de vases de fonte émaillée, et affectant en plan la forme d'un quatre-feuilles, lui sert de piédestal. Quatre perrons de marbre blanc, situés aux quatre points cardinaux, y donnent accès et correspondent aux portes du pavillon. Une sorte de marquise à draperies, supportée par des hampes de drapeaux inclinées où sont appendus des boucliers, donne à l'édifice un faux air de tente guerrière peu en harmonie avec la petite coupole persane, peinte et dorée comme tout le reste, qui s'arrondit au sommet et rappelle assez exactement les narguilés orientaux. On s'est donné tout ce mal, afin de permettre à un tapissier de faire une exposition particulière de meubles, fort riches en général, qu'on aperçoit au travers des larges fenêtres ouvertes tout autour du pavillon. Il y a assurément de fort belles choses : des tapisseries à personnages, des bronzes artistiques, des draperies bien arrangées, des glaces de grandes dimensions; mais on en voit tant dans les galeries du mobilier, qu'on est blasé à cet endroit. Ce qui m'est resté de ces somptuosités un peu banales, c'est un très-joli fumoir entouré de divans et meublé à la turque. Je note aussi les balustres de faïence, imitant le marbre et l'agate ; s'ils résistent à la gelée, c'est une bonne invention et une source de magnificences à bon marché.

Maisons ouvrières. — Il est tout simple que les maisons ouvrières aient, elles aussi, l'ambition de ne pas être chères, et je les crois sur parole, lorsqu'elles affirment, qu'avec ou sans jardinet, elles ne doivent coûter que 3, 4 ou 5,000 fr. : leur extrême simplicité me garantit la sincérité de leur prix

de revient. Mais on ne dit rien de leur emplacement, et c'est là la grande affaire dans les villes populeuses, à Paris surtout. Sans doute, elles doivent être éloignées des beaux quartiers : leurs modestes façades en dépareraient les perspectives monumentales, et les terrains y sont d'une valeur inabordable. Comment obvier à ce double inconvénient et où les mettre en ce temps d'accroissement indéfini des grandes villes ? C'est une question délicate. Malgré les chemins de fer de ceinture et les omnibus, il y a des limites qu'on ne saurait raisonnablement dépasser, et les ouvriers s'accommoderont difficilement de l'obligation de franchir chaque jour douze ou quinze kilomètres pour se rendre à leur travail ou pour en revenir. Je crois donc que les maisons ouvrières en seront le plus souvent pour leurs bonnes intentions, et que les inégalités sociales continueront à se superposer du rez-de-chaussée aux mansardes, au lieu de s'éparpiller du centre aux extrémités. Comme hygiène, c'est moins satisfaisant, mais n'est-ce pas d'une meilleure politique ? Il n'est pas mal que les diverses classes de citoyens aient entre elles des points de contact fréquents ; elles ne peuvent que gagner à se bien connaître les unes et les autres, à se rendre ces services mutuels que le voisinage autorise et provoque, et à vivre en quelque sorte sous le même toit. Les parquer en des lieux distincts et éloignés, élever une ville de prolétaires à côté de la ville des riches, créer de nouvelles causes d'antagonisme quand on a tant d'intérêt à les faire disparaître, ne nous paraît pas une bonne chose ; et si le besoin des maisons ouvrières s'est fait sentir à la suite des fabuleux embellissements de Paris, c'est une raison parmi bien d'autres de n'y pas applaudir sans réserve.

Théâtre international. — Décidément, ce nom ne porte pas bonheur ; le théâtre international est, dans son genre, le digne

pendant du cercle, son homonyme, et comme succès et comme construction. C'est cependant un édifice qui, avec ses colonnes engagées, ses arcades et ses corniches de plâtre, ferait la gloire de bien des chefs-lieux d'arrondissement; mais il n'en est pas pour cela moins insignifiant, et nous ne nous y arrêterons pas.

Photographie. — Une simple mention suffira également pour le pavillon, fort ornementé, où les abonnés sont tenus d'aller se faire photographier pour constater leur identité auprès des cerbères des tourniquets. C'est du style Louvre moderne et nouvel Opéra, très-riche, très-surchargé, avec un abus affligeant de zinc estampé dans le dôme et dans le faîtage. Le même style et le même zinc se retrouvent dans cinq ou six kiosques servant à des étalages de dentelles, de châles, de soieries, etc., qui ont préféré l'isolement relatif du Parc à l'encombrement et à la concurrence de l'Exposition proprement dite.

Chapelle gothique. — C'est une préoccupation analogue qui a poussé des spéculateurs à élever sur le bord du lac la grande chapelle gothique. Ils ont pensé avec raison que les vitraux, les autels, les chaires, les orgues, les dallages et autres objets destinés au culte catholique seraient mieux placés dans une église que partout ailleurs. L'idée était donc bonne, et je m'étonne qu'elle n'ait pas porté de meilleurs fruits. Non pas que les industriels aient manqué à l'appel qui leur était fait: il y en a eu assez, au contraire, pour meubler la chapelle avec surabondance. Malheureusement les notabilités du vitrail et de la sculpture religieuse ont préféré le palais lui-même, et je ne me rappelle pas avoir vu là une seule œuvre vraiment artistique, tandis qu'il y en a de si remarquables à l'Exposition. Le monument, au surplus,

ne méritait pas mieux : il est assez laid, d'un style ogival auquel on ne saurait assigner une époque précise, et dénote la main inexpérimentée d'un simple entrepreneur plutôt que celle d'un architecte. Il n'en faut pas moins admirer l'attraction puissante exercée sur la foule par le gothique, alors même qu'il est frelaté, et reconnaître le succès de la chapelle malgré ou peut-être à cause de ses nombreuses imperfections.

Phare. — Le phare, qui est placé de façon à lui servir de campanile, n'a rien d'archéologique ni dans son dessin ni dans le choix de ses matériaux. C'est un spécimen triomphant de la science du jour, appliquée à l'architecture industrielle. Placé dans un îlot du lac, il se dresse à une grande hauteur et semble parfaitement assis sur son rocher artificiel. Mais si les ingénieurs ont lieu d'admirer la simplicité, l'économie et la rapidité de sa construction qui n'admet que le fer et la tôle, il nous est permis, à nous qui avons quelque souci de la forme et de l'art, de regretter que ce long tube métallique tout d'une venue, sans ornements ni moulures, ait absolument l'apparence d'un tuyau de poêle colossal. J'entends d'ici les objections : A quoi bon une décoration architecturale pour un édifice dont la destination n'a rien d'artistique, et lorsqu'un phare est solide et éclaire bien, qu'a-t-on de plus à lui demander? Eh bien ! soit..... Je demanderai, à mon tour, à nos ingénieurs de consulter quelquefois le monument magnifique de Cordouan, qui éclaire aussi bien qu'un autre, et dont la noble architecture de pierre résiste depuis trois siècles aux tempêtes de l'Océan. Leurs tôles boulonnées se tireront-elles honorablement d'une aussi longue épreuve? Braveront-elles impunément l'action corrosive des lames et du vent de mer? Offriront-elles enfin aux gardiens du phare un abri qui ne soit pas brûlant en été et glacial en hiver? Voilà ce que l'expérience décidera, comme elle

décidera également de la supériorité prétendue des ponts tubulaires sur ceux en maçonnerie. En tous cas, la tôle n'est pas monumentale.

Cheminées des machines. — Si le phare a le tort de ressembler à une cheminée, il y a en revanche beaucoup de cheminées de machines à vapeur qui sont presque des monuments et dont il serait injuste de ne pas signaler les proportions élégantes et l'emploi judicieux de la brique et de la pierre qui entrent dans leur construction. Ces minarets industriels sont, dans leur genre, des chefs-d'œuvre qui réconcilieraient les artistes avec les usines à vapeur, peu pittoresques, comme on sait, de leur nature. Nous ne devons pas oublier non plus certain chalet *Weser* et *Mandon* à pavillon octogone, le mieux placé de tous, au bout d'une large pelouse, et qui nous paraîtrait réussi, sans la ridicule coiffure de sa tour.

Notre revue touche à sa fin, et il en est temps; nous pourrions, à la rigueur, parler encore des hangars simples et commodes qui renferment les produits des ministères de la guerre et de la marine; nous arrêter, en gémissant, aux progrès de l'art de tuer et nous consoler à la vue des ingénieux systèmes de secours pour les victimes des combats. Mais, sans méconnaître ce qu'a de touchant la prévoyance qui a placé ainsi le remède à côté du mal, nous n'avons que faire de tous ces engins dont la laideur s'accroît en raison de leurs vertus meurtrières. Nous passerons donc, sans plus de façon, devant les gros canons anglais et français, mastodontes d'acier, aussi incommodes que disgracieux, qu'on ne peut manœuvrer et charger qu'au moyen de cabestans, et dont chaque salve représente le traitement d'un curé de campagne. Faisons des vœux seulement pour qu'on ne leur donne pas d'occasions prochaines de montrer leur savoir-faire. A en juger par la plaque de fer de 12 centimètres d'épaisseur ex-

posée par les Anglais et trouée en tous sens, comme une planche de sapin, par leurs boulets creux en forme de pains de sucre, on devine l'effet que produiraient ces terribles projectiles éclatant au milieu d'un régiment !... Le seul rôle que j'assignerais volontiers à leur puissance destructive, quant à présent du moins, ce serait de concourir à la démolition des bâtisses éphémères dont nous venons de dresser l'inventaire incomplet, et dont les exigences du service militaire réclament le prompt enlèvement. Bientôt, en effet, le Champ-de-Mars, déblayé et nivelé, redeviendra un champ de manœuvres où règnera en souveraine l'école d'escadron et de peloton, et, par un prodige inouï, tous les peuples du monde verront fouler aux pieds de nos conscrits, les débris de leurs temples et de leurs palais, sans être froissés dans leur amour-propre national !

D'ailleurs, regrette qui voudra la disparution des fabriques du Parc : pour notre compte, nous en prenons facilement notre parti. Le malheur, c'est qu'on les ait élevées à grands frais pour vivre huit mois et ne rien laisser après elles que le souvenir confus et stérile d'un spectacle assez amusant et peu instructif. Ce gaspillage de millions, qui pouvaient être si utilement employés, a quelque chose de profondément triste, et nous désirons que les expositions futures, si on en fait, soient ramenées à des proportions plus justes et plus raisonnables.

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES
DANS LE VENDOMOIS.

LE CHATEAU DE LA POISSONNIÈRE.

LETTRE A M. DE CAUMONT, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

PAR M. LE C[te] A. DE ROCHAMBEAU,

Membre de la Société française d'archéologie, de la Société archéologique du Vendômois, etc., etc.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La province historique et monumentale trouve dans votre *Bulletin* une si cordiale et si large hospitalité, que toutes les parties de la France tiennent à honneur d'y avoir leur place.

C'est à vos correspondants d'étudier et de faire connaître chacun sa région : j'essaierai de remplir ce devoir en ajoutant un feuillet au curieux album dont vous dirigez si brillamment la publication.

Je veux aujourd'hui vous conduire en pleine Renaissance, vous parler du château de la Poissonnière, patrie du poète Ronsart, notre plus belle illustration vendomoise.

A l'entrée du Vaux (1) du Loir, sur la rive gauche de

(1) On appelle *le Vaux* ou *les Vaux du Loir* un vallon délicieux qui n'offre, pendant un espace de cinq à six lieues, qu'un continuel

cette rivière et le penchant d'un coteau qui domine la riche et pittoresque plaine de Couture, le touriste qui vient de Montoire aperçoit le petit château de la Poissonnière ou Possonnière. C'est là que naquit Pierre de Ronsart, qui fut, au dire de ses contemporains, le roi des poètes et le poète des rois.

Des fenêtres du nord, on voit un peu à gauche le bourg de Couture avec son clocher du XIIe siècle ; à 1 kilomètre environ et toujours du même côté, le manoir de la Denysière, témoin d'un drame sanglant que nous avons raconté, et plus loin La Ribochère, bâtie vers 1750 par le marquis de Querhoent, seigneur de Tréhet, et démolie en 1818 par M. Besnier de Montoire. En face, derrière un beau rideau de peupliers qui dessine le cours du Loir et sur la colline qui borne l'horizon, les tours de la Flotte, l'antique manoir des du Bellay, rebâti, il y a un demi-siècle, par le marquis de La Rochebousseau, puis les restes d'un ancien couvent de Camaldules et le bourg de Poncé, que couronnait le vieux château des Roches. Ensuite, après un coude très-prononcé de la rivière, on aperçoit des collines boisées, dont le gracieux aspect fait pressentir la délicieuse vallée de Ruillé.

A droite, c'est Artins, avec son ancien prieuré de Templiers, devenu sous Philippe-le-Bel commanderie de Malte, puis les ruines de la Roche-Turpin, occupée avant la Révolution de 1789 par le propriétaire de la Flotte, et bien d'autres encore dont les toits aigus brillent au milieu des plus frais ombrages. Puis le val de la Braye, le camp romain de Sougé et la tombelle de Troo.

Du côté du nord, la Poissonnière était entourée de murs et flanquée de tours dont on voit encore quelques traces. La

jardin anglais arrosé par le Loir. C'est à Poncé que commence le vallon qui porte plus particulièrement ce nom.

seigneurie de Couture y était annexée. Le château n'a rien d'imposant ni de féodal dans son ensemble, actuellement surtout ; mais on y trouve des détails de l'architecture de la Renaissance d'une inépuisable richesse. Il est probable qu'au XVIIe siècle, il subit sinon une reconstruction, du moins des restaurations importantes. Pierre de Ronsart, à qui ses biographes donnent entre autres qualités celle de bon parent, y vint souvent visiter son père Louis et son frère Claude, seigneurs de la Poissonnière. Il puisa au milieu de cette verdoyante campagne ses plus fraîches inspirations poétiques. Nul doute que ce fut lui qui dirigea les travaux d'embellissement et sema partout les inscriptions piquantes qu'on y rencontre à chaque pas. Au-dessus de la porte de la façade du nord, on lit cette devise : « *Avant partir* » qu'on voit répétée sur plusieurs fenêtres. Le poète a-t-il voulu rappeler par là le dernier adieu que le voyageur envoyait aux hôtes qu'il quittait, et qui des fenêtres du manoir le suivaient du regard ? Cette sentence est difficile à expliquer, et nous avouons en toute franchise notre incompétence. Au-dessus des fenêtres sont encore ces inscriptions d'un caractère si différent : « *Voluptati et gratiis* » et « *Veritas filia temporis* ». Toutes sont précédées d'un grand E et terminées par une L majuscule ; initiales mystérieuses qui signifiaient pour le poète tout un monde de souvenirs.

La façade du midi, qui donne sur les cours intérieures, est la plus intéressante. Au-dessus d'une grande fenêtre, aujourd'hui murée, on voit les bustes d'un seigneur et d'une dame. Sur la porte de la tourelle qui renferme l'escalier est un buste en pierre qu'on a dit à tort, croyons-nous, être celui de Ronsart ; nous serions plutôt disposé à y reconnaître Charles IX, le royal bienfaiteur du poète. Au-dessous, on lit la devise : « *Voluptati et gratiis* », qui annonce que l'habitation était vouée au plaisir et aux grâces. Sur les

fenêtres on lit encore les sentences : « *E. Domine conserva me. L.* », « *E. Respice finem. L.* », « *Domi. oc. vlision. gespecv* (1) », qui prouvent que si Ronsart sacrifia beaucoup aux vanités du monde, il eut des sentiments religieux et ne rougissait pas de les exprimer.

A gauche sont les communs, creusés dans le roc et dont les portes sont décorées de devises et d'arabesques appropriées à leur destination. A 2 mètres environ devant ces communs était une rangée de colonnes à chapiteaux historiés, et formant une sorte de péristyle sur lequel régnait une terrasse faisant communiquer le château avec un oratoire situé à l'extrémité des communs et dont on voit encore de beaux restes. Il n'existe plus que trois de ces colonnes avec leurs chapiteaux. Au-dessus de la première porte, qu'on trouvait à gauche en entrant sous le péristyle, on lit ces mots significatifs : « *La Buanderie belle* » ; puis vient « *La Fourrière* », où on entassait les fourrages; puis la cuisine dont la porte montrait, au milieu d'attributs culinaires, cette inscription : « *Vulcano et diligentiœ* » ; puis le caveau des vins étrangers : « *Vina barbara* »; l'endroit où l'on traitait les pauvres errants : « *Cui des videto* »; le garde-manger : « *Custodia dapum* » ; enfin, la cave avec ce conseil épigrammatique : « *Sustine et abstine* », supporte et abstiens-toi ! Après la cave, on voit un bâtiment à un étage qui renfermait un petit oratoire dédié à saint Jacques, patron des pélerins, Dans les détails d'architecture de l'entrée on retrouve les coquilles, emblèmes des pieux voyageurs ; à l'intérieur existait une statue de saint Jacques, dont les restes mutilés gisent au fond d'un galetas. Au-dessus de la porte, on lit ce cri de l'âme à la louange de son Créateur : « *Tibi soli gloria* ».

(1) Il nous a été impossible d'expliquer cette dernière, elle est copiée textuellement.

En face de cet oratoire et à droite, par conséquent, du château proprement dit, existait encore au siècle dernier une chapelle que nous voyons mentionnée en 1535. Elle était plus ancienne que le manoir et a été démolie par M. Delahaye. Bien qu'elle fût délabrée et dépourvue de tout intérêt architectural, elle avait cependant sa raison d'être et méritait d'être conservée pour l'unité de la décoration de la Poissonnière. Elle faisait comprendre pourquoi les inscriptions graves de la façade intérieure : « *Respice finem* » et autres, se trouvaient à la place qu'elles occupent; elles se présentaient les premières lorsqu'on sortait de la chapelle.

Maintenant que nous avons visité l'extérieur de l'antique demeure des Ronsart, entrons dans l'intérieur où nous attend une des plus charmantes merveilles de la sculpture ornementale à l'époque de la Renaissance.

Avant de franchir le seuil, regardons cette cloche destinée à avertir les habitants de l'arrivée d'un étranger; elle porte les armes de la famille, les trois *Ross* traditionnels; sur une autre qu'on nous a fait voir et qui était vraisemblablement celle de la chapelle, on lit ces mots : « La Posionière ».

La merveille dont nous venons de parler est la cheminée de la grande salle employée comme salle à manger. En face d'un travail si riche et si varié, toute description devient difficile, sinon impossible : nous n'en tenterons qu'une légère esquisse.

Depuis le sommet du trumeau qui touche aux poutres du plafond jusqu'au socle des pilastres, la pierre est délicatement fouillée, et l'œil étonné ne peut y trouver deux ornements qui se ressemblent : preuve éclatante de la richesse d'imagination des artistes de la Renaissance. Immédiatement au-dessous de la corniche, c'est une ligne de dix-huit ou vingt caissons renfermant chacun un sujet différent; nous avons remarqué entre autres les initiales L et E que nous avons déjà signalées

et une croix qui ne peut être que celle de l'ordre de Saint-Michel, dont était décoré Louis de Ronsart, père du poète. Puis, au-dessous, un semé de fleurs de lis au milieu desquelles ressort l'écu de France avec la couronne des princes du sang. Puis, la grande inscription devenue la devise de famille : « NON FALLVNT FVTVRA MERENTEM » (L'avenir appartient au mérite). L'inscription est divisée en deux parties par le blason des Ronsart : « *d'azur à trois ross d'argent posés en fasce.* »

Au-dessous de l'écusson sont des flammes qui embrasent de mystérieuses tiges de marguerites, symbole des sentiments du poète pour la princesse Marguerite, sœur d'Henri II, sa protectrice à la cour et la première admiratrice de ses vers. Le manteau de la cheminée se termine par un large bandeau en entrelacs renfermant les blasons d'une vingtaine de familles alliées aux Ronsart et qui forment un total de cinquante écussons au moins. Nous avons distingué les suivants :

1° *D'azur au soleil d'or*, qui est de Phélines.

2° *D'azur à trois ross d'argent posés en fasce*, qui est de Ronsart.

3° *D'argent au lion de gueules couronné d'or*, qui est de Matignon.

4° *D'argent à la bande de fusées de gueules?* qui est des Roches. On peut lire encore : *De gueules à cinq fusées d'argent mises en bande*, qui est Filhet, s[r] de la Curée et de la Roche-Turpin.

5° *D'hermine au chef de sable*, qui est de Verrières (?)

6° *Losangé d'or et de gueules*, qui est de Craon, vicomte de Châteaudun.

7° *Semé de France à la bordure de gueules*, qui est de Valois.

8° *Fascé, enté, ondé d'or et de gueules*, qui est de Maillé.

9° *D'or à une étoile à six raies d'azur accompagnée de six annelets de gueules en orle,* qui est d'Illiers des Radrets.

10° *D'azur à trois fleurs de lis d'or à la bande de gueules*, qui est de Bourbon et Vendôme (duché-pairie). On pourrait lire aussi : *D'azur à trois fleurs de lis d'or à la bande d'argent brochant sur le tout*, qui est de Brossard.

11° *De France à la bordure de gueules chargée de huit besants d'argent*, qui est d'Alençon. Les ducs de Beaumont-au-Maine portaient de même.

12° *De France au lambel à trois pendants d'argent*, qui est d'Orléans.

13° *D'azur à trois fleurs de lis d'or*, qui est de France.

14° *Semé d'hermine*, qui est de Bretagne.

15° *D'argent à la croix alesée de gueules*, qui est de Xaintrailles. On peut aussi blasonner : *D'or à la croix alesée d'azur*, qui est l'écu de Pierre de Chappes, évêque d'Arras et de Chartres, chancelier de France sous Philippe V dit le Long.

16° *D'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur*, qui est Le Vasseur, marquis de Cougners, de Beaumont et de Thouars-sous-Ballon. On peut lire aussi : *D'argent au lion de gueules, la queue fourchue, nouée, passée en sautoir, armé, couronné d'or et lampassé d'azur*, qui est de Luxembourg.

17° *D'argent au lion d'azur couronné et langué de gueules*, qui est de Macé, sieur de Ternay.

Nous avons vainement cherché dans cette collection les armes de Jeanne Chaudrier, mère de Pierre de Ronsart, le poëte. Elle portait, d'après les preuves de Malte (manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal) : *d'argent à trois chaudières de sable munies de leurs anses de même.*

Parlerons-nous maintenant des consoles surmontées, l'une d'une salamandre, l'autre d'un autel antique ; des riches pilastres où s'enlacent les attributs guerriers et champêtres,

les casques, les cuirasses, les musettes et les guirlandes de fleurs? La plume est impuissante à les décrire, et le crayon seul peut rendre ces charmants détails.

Au fond de la cheminée, on remarque une plaque qui y fut placée par la famille de Rousselet, de Château-Regnaud, et qui renferme ses armes qui sont: « *d'or à un arbre de sinople fretté d'or* ». Dans le salon est une cheminée de la même époque, mais qui n'offre rien de remarquable. Le cabinet de travail qui vient après en possède une autre avec cette devise : NYQVIT NYMIS (rien de trop). Partout on voit dans les petits panneaux tantôt le nom de *Loys*, tantôt une fleur de myosotis.

Depuis Beaudouin de Ronsart, qui bâtit la Poissonnière dans la première moitié du XIVe siècle, le château appartint à ses descendants sans interruption. Le dernier seigneur de la Poissonnière qui ait porté le nom de Ronsart est Loys, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur du Vendomois et ligueur acharné dont le testament est daté de 1578. Après la mort d'Anne de Bueil, sa femme, la Poissonnière passa à sa fille Françoise de Ronsart, épouse de messire Louis Le Gay, d'une ancienne famille de Sologne, vers 1590. Louis Le Gay eut un fils, Jean Le Gay, seigneur de la Poissonnière (1) et de la Giraudière, en Touraine, qui avait épousé Renée-Jacques de La Heurlière. Sa fille unique et seule héritière, Marie Le Gay, avait épousé, le 24 janvier 1658, François Rousselet III, marquis de Château-Regnaud, lieutenant de la mestre de camp du régiment des gardes; elle mourut au mois de décembre 1684. François Rous-

(1) Voy. le Père Anselme, t. VII, p. 651. D'Hozier donne au volume de Tours, p. 1078, un seigneur de la Poissonnière qui porte : *d'azur à une croix recroisettée d'argent à une bande de gueules brochant sur le tout*. C'est, sans doute, de Jean Le Gay qu'il est question.

selet III, marquis de Château-Regnaud et seigneur de la Poissonnière, descendait de François Rousselet, seigneur de la Pardieu, de Jaunage et de la Bastie en Dauphiné, de Lille en Normandie, et de Mérande de Gondy, sœur du cardinal de Gondy et du maréchal duc de Retz. Il eut dix fils qui moururent sans postérité.

Le frère cadet de François Rousselet III, François-Louis, né le 22 septembre 1637, fut maréchal de France en 1703 et chevalier des ordres en 1705. Il mourut à Paris le 15 novembre 1716. Il avait épousé, le 30 juillet 1684, Marie-Anne-Renée de La Porte, dont quatre enfants :

1° François-Louis-Ignace, marquis de Château-Regnaud, tué au combat de Malaga (24 août 1704) ;

2° Anne-Albert, né le 22 février 1692 ;

3° Anne-Marie-Dreuse, mariée le 22 mai 1710 à Louis-Jean-Baptiste Goyon de Matignon, comte de Gace, chevalier des ordres du roi ;

4° Emmanuel Rousselet, marquis de Château-Regnaud, comte de Crozon, seigneur de la Poissonnière (1), de la Giraudière, etc., né en 1695, chevalier de St-Louis, capitaine de vaisseau, lieutenant-général de la haute et basse Bretagne, marié en premières noces à Marie-Émilie de Noailles, fille d'Anne-Jules de Noailles, pair et maréchal de France, et en secondes noces à Anne-Julie de Montmorency, fille de Léon de Montmorency, marquis de Fosseux. Emmanuel Rousselet, marquis de Château-Regnaud, mort le 1er mai 1739, a laissé quatre filles :

1° Marie-Anne-Sophie, née le 20 octobre 1726, mariée le 13 avril 1746 au comte d'Estaing.

Charles-Henry d'Estaing, seigneur de la Poissonnière, d'une noble et ancienne famille de Rouergue, était né au

(1) Voy. le Père Anselme, t. VII, p. 652.

château de Ruvel en Auvergne, en 1720. Colonel du régiment de Rouergue le 1[er] janvier 1748, brigadier le 18 novembre 1756, maréchal de camp le 20 février 1761, il combattit dans les Grandes-Indes et fut fait deux fois prisonnier par les Anglais. Lieutenant-général le 25 juillet 1762, il fut nommé lieutenant-général des armées navales à la paix de 1763. Il se distingua pendant la guerre de l'Indépendance américaine et se trouvait à la tête des flottes combinées à Cadix au moment de la signature de la paix, en 1783. Membre de l'assemblée des notables en 1787, le comte d'Estaing embrassa le parti de la Révolution, commanda la garde nationale de Versailles en 1789 et fut nommé amiral en 1792. Malgré ses principes et sa conduite, son titre de noble le mena à l'échafaud où il monta en 1794. Il n'avait survécu que deux ans à la comtesse d'Estaing décédée à Paris le 4 février 1792 ;

2° Marie-Charlotte, née le 20 septembre 1728, morte jeune;

3° Marie-Catherine-Louise-Dreuse, mariée en 1793 à Charles-Borromée Belloud ;

4° Sophie-Dreuse, mariée vers 1795 à François-Marie Barraison.

A la mort de M[me] la comtesse d'Estaing, sa succession fut dévolue à des collatéraux et les demoiselles de Château-Regnaud devinrent propriétaires de la Poissonnière. L'une d'elles, Marie-Catherine-Louise-Dreuse, qui avait dans son lot le château de la Poissonnière, vendit sa part à M. Christophe-Joseph Delaplace. En 1806, M. Delaplace mourait laissant pour héritières ses trois filles : la plus jeune, qui avait épousé M. Jean-Louis Delahaye, conseiller à la Cour royale de Paris, eut le château. M. Gabriel-Henri-Nicolas Delahaye, fils de cette dernière, en prenait possession en 1846 et commença à le restaurer avec beaucoup de goût et de fidélité. On put croire que l'antique demeure des Ronsart ne tarderait pas à revivre parée de toute son

élégance bi-séculaire ; mais la Providence en avait décidé autrement. Le 6 octobre 1860 fut un jour néfaste pour la famille Delahaye ; nous ne retracerons pas le déplorable accident qui rendit orphelins et héritiers de la Poissonnière les jeunes enfants de M. Delahaye sous la tutelle de leur mère. Nous comprenons le pieux respect que doit inspirer leur douleur.

Qu'il nous soit seulement permis, en terminant cette lettre, d'émettre un vœu auquel applaudiront, nous en sommes persuadés, tous les rénovateurs du passé, tous les amateurs de la Renaissance : qu'il nous soit permis d'espérer que l'œuvre si bien commencée par feu M. Delahaye n'a été qu'interrompue et que le travail de restauration ne tardera pas à être continué (1).

(1) Extrait du *Ronsardiana*, recherches généalogiques, historiques et littéraires sur P. de Ronsart et sa famille, par A. de Rochambeau. 1 vol. in-8° raisin, orné d'un portrait inédit de Ronsart, gravé à l'eau-forte d'après une peinture du temps et de 20 planches. Cet ouvrage paraîtra prochainement à la librairie Franck, 67, rue de Richelieu, et aux principales librairies archéologiques de Paris.

ESSAI

SUR

LES ORIGINES ET LES DÉVELOPPEMENTS

DU CHRISTIANISME

DANS LES GAULES ;

Par M. TAILLIAR,

Membre de la Société française d'archéologie.

(Suite.)

CHAPITRE Ier.

ÉTAT DES PREMIERS CHRÉTIENS DANS LES GAULES. — PROVINCE DE LYON. — SAINT IRÉNÉE ET SES DISCIPLES. — ÉGLISES FONDÉES PAR EUX.

1. Dès les premiers siècles, rapides progrès du christianisme. Sa triple phase : juive, grecque et latine.

2. Dans les Gaules, sa propagation est plus lente. Causes de ce retard.

3. État des premiers chrétiens dans les Gaules. Familles grecques, latines et gauloises.

4. Naissance de l'Église gallicane. Sous l'autorité du Saint-Siége, elle procède d'un double élément : de l'Église grecque et de l'Église latine.

5. Église gallo-grecque dans les Gaules. Elle a pour premiers auteurs le pape saint Anicet et saint Polycarpe, évêque de Smyrne.

6. Avantages que présentent les bords du Rhône, et notamment la ville de Lyon.

7. Mission envoyée à Lyon. Ses principaux chefs.

8. Coopérateurs qu'elle trouve dans le pays. Fondation des deux églises de Lyon et de Vienne.

9. Le progrès de la foi est arrêté par la persécution suscitée sous Marc-Aurèle.—Ennemis du christianisme.

10. Relation authentique du martyre des chrétiens de Lyon. Analyse de ce document.

11. Personnel des quarante-huit martyrs. Double élément grec et latin dont il se compose.

12. Épiscopat de saint Irénée.

13. Lutte qu'il soutient contre les hérétiques.

14. Martyre de saint Irénée. Ses collaborateurs et ses disciples.

15. Développement du groupe chrétien. Vaste région qu'il embrasse depuis la Drôme jusqu'à la Haute-Marne. Lyon en est le centre.

16. Église de Lyon.

17. Église de Vienne.

18. Églises d'Autun, de Langres, puis de Châlons-sur-Saône.

19. Églises de Valence et de Besançon instituées ensuite.

20. Les églises fondées par saint Irénée et ses disciples sont au nombre de sept.

21. Ce nombre est-il fortuit ?

22. Fusion de l'Église gallo-grecque et de l'Église gallo-latine.

23. Suprématie du Saint-Siége apostolique.

1. *Dès les premiers siècles, rapides progrès du christianisme. — Sa triple phase: juive, grecque et latine.* — Le divin Messie, au moment de retourner vers son père et de remonter vers le Dieu de miséricorde qui l'avait envoyé sur

la terre pour le salut des hommes, adresse à ses disciples un discours aussi touchant que sublime. Il leur recommande d'avoir confiance en sa parole, parce qu'il est la voie, la vérité et la vie (*via, veritas et vita*), et de croire en lui comme ils ont foi en Dieu. Il leur annonce l'Esprit de vérité qui va venir les consoler, les guider et affermir entre eux la sainte et profonde paix qu'il leur laisse. Il les engage de nouveau à s'aimer les uns les autres, les fortifie contre les persécutions du monde et leur promet de les soutenir dans les épreuves qu'ils auront à subir pour étendre la foi nouvelle chez les nations (V. Évang. selon St-Jean, chap. XIV et suiv.)

Bientôt s'accomplissent les prédictions du Christ. La nouvelle religion, activement répandue, grandit et s'élève avec une prodigieuse célérité.

Si l'on recherche les causes qui concourent le plus efficacement au triomphe du christianisme, on peut indiquer :

La grandeur et la majesté de ses dogmes, de ses mystères et de son culte, la sublimité de sa morale ;

La puissance de la foi chrétienne, qui porte les fidèles à tout sacrifier et même à mourir pour elle ;

La vitale énergie de l'esprit d'association, l'abnégation personnelle, le dévouement sans bornes qui animent les premiers chrétiens, la supériorité des talents et des intelligences qui se vouent à la défense et à la propagation de la foi ;

L'organisation progressive de l'Église dont la grandeur et la majesté viennent se révéler avec éclat au célèbre concile de Nicée tenu en 325 (1).

(1) Ce Concile, composé de 318 évêques et prélats, fut réuni par la médiation de l'empereur Constantin (*mediante Constantino*). Mais il ne fut point présidé par lui, ainsi qu'on l'a imprimé par erreur dans notre *Essai sur l'histoire du régime municipal romain*, p. 232. V. au surplus notre mémoire intitulé : *Des lois historiques et de leur appli-*

Dans son admirable développement, le christianisme embrasse tour à tour le triple élément sémitique, grec et latin.

Dans la Judée et la Syrie, au milieu des nombreuses synagogues que possèdent les Hébreux, la parole du Sauveur est publiquement annoncée. Les Romains, qui considèrent les premiers chrétiens comme une secte juive, ne songent point à mettre obstacle aux enseignements des apôtres.

Dans les villes de l'ancienne Grèce, dans l'Achaïe et la Macédoine, l'Évangile prêché avec ardeur est reçu avec non moins d'empressement. Le gouvernement impérial voit sans ombrage ces controverses, qui occupent les esprits des Grecs et leur font oublier leur ancienne liberté. Dans l'Asie-Mineure, des églises rapidement fondées deviennent bientôt florissantes. Les sept églises d'Ephèse, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardes, de Philadelphie et de Laodicée attestent l'extension et la consistance du nouveau culte.

Dans l'élément latin en Occident, une impulsion non moins puissante, quoique plus lente d'abord, est donnée à la religion du Christ.

Rome, qui est la grande métropole du monde, devient aussi la capitale de l'univers chrétien.

Elle est le siége du souverain pontife, représentant perpétuel et successeur toujours présent de saint Pierre, vicaire du Christ et prince des apôtres.

Quoique toujours indéfectible, la papauté, comme un grand astre, passe néanmoins par des phases diverses.

Jusqu'au IV[e] siècle, elle peut être envisagée sous une triple phase : juive, grecque et latine.

cation aux cinq premiers siècles de l'ère chrétienne. Douai, 1839 in-8°.

La phase juive ne comprend que les cinq premiers papes dont le dernier est saint Evariste, né à Bethléem.

Puis vient la phase grecque, qui s'étend depuis saint Alexandre en l'an 109 jusqu'à la mort de saint Eleuthère en l'an 192 et durant laquelle la plupart des papes sont grecs de naissance ou d'origine (1).

La phase latine commence à dater du pontificat de saint Victor, 14e pape, en l'an 192. Depuis cette époque, on remarque surtout quatre papes : saint Fabien, saint Sixte II, saint Denys le romain et saint Caïus, qui tous exercent une haute influence sur les destinées de l'Église gallicane.

C'est surtout à partir de l'avènement du pape saint Fabien, en 236, que le christianisme voit se développer son organisation. Sous l'impulsion d'une hiérarchie déjà puissante au sommet de laquelle apparaît le souverain pontife, chef suprême de la chrétienté, la régularité, l'ordre, la discipline s'affermissent de plus en plus. Des divisions territoriales sont créées à l'imitation des circonscriptions romaines.

Dans le progrès de la foi, l'Afrique marche de pair avec l'Italie. De la Nouvelle-Carthage, qui est comme un grand centre de lumière, le christianisme rayonne sur les cités d'alentour.

2. *Dans les Gaules, la propagation est moins prompte. Causes de ce retard.* — En-deçà des Alpes, dans la partie

(1) Voici les papes que comprennent ces deux premières phases.

1. *Phase juive.*

1 Saint Pierre, mort en l'an 66.
2 Saint Lin, qui règne de 68 à 78.
3 Saint Anaclet, 78-91.
4 Saint Clément, 91-100.
5 Saint Evariste, 100-109.

2. *Phase grecque.*

6 Saint Alexandre, 109-119.
7 Saint Sixte, 119-127.
8 Saint Télesphore, 127-139.
9 Saint Hygin, 139-140.
10 Saint Pie I, 140-147.
11 Saint Anicet, 147-168.
12 Saint Soter, 168-177.
13 Saint Eleuthère, 177-192.

des Gaules récemment subjuguée, la parole évangélique se répand avec moins de célérité. Sans doute, de courageux chrétiens venus de la Grèce et de l'Italie enseignent avec ferveur la nouvelle religion; mais les églises gauloises sont plus lentes à se former.

Quatre principales causes peuvent concourir à ce retard, ce sont :

1° La situation toujours chancelante des Gaules qui, à plusieurs reprises, sont le théâtre de sanglantes insurrections; le réveil de la nationalité et de la religion celtiques, qui se relèvent, à tel point que la domination romaine en est ébranlée; ces continuelles agitations, ces commotions violentes qui travaillent la Gaule, ne permettent guère de s'y occuper de religion;

2° La persévérance du culte druidique qui, malgré les édits menaçants des empereurs, conserve sa vitalité et s'oppose obstinément à toute innovation dans les anciennes croyances des peuplades indigènes;

3° L'organisation des colonies et des curies latines, institutions à la fois religieuses et civiles, foyers permanents où se maintient dans son intégrité le polythéïsme romain; tous les éléments qui les composent sont pour ainsi dire essentiellement païens. Dans la plupart d'entre elles on voit, en effet, une magistrature municipale calquée sur celle des villes d'Italie, une confrérie d'augustales sous la direction d'un flamine, une cohorte sous les ordres d'un tribun militaire, ou une compagnie commandée par un centenier, un dépôt de vétérans auxquels des terres ont été concédées.

4° Dans toutes ces villes, vouées sans réserve au paganisme, le culte officiel des dieux de l'Empire prédomine exclusivement sous le patronage des fonctionnaires et du sacerdoce, et l'on conçoit toutes les résistances que doivent

rencontrer des réunions ou des prédications qui lui soient hostiles.

De là les obstacles presque invincibles qu'ont à surmonter les missionnaires chrétiens pour s'adresser avec fruit, soit à des races barbares qui ne comprennent pas le latin, soit à des familles italiennes encore étroitement attachées au culte des idoles.

3. *État des premiers chrétiens dans les Gaules. Familles grecques, latines et gauloises.* — Par suite des difficultés qui viennent d'être indiquées, surtout en présence de l'organisation à la fois civile et religieuse de la curie, et en face des fonctionnaires romains dont la surveillance s'exerce pour ainsi dire à bout portant, il est impossible, sans doute, que le christianisme soit publiquement professé dans les villes et s'y déploie ostensiblement. Mais il peut avoir un libre accès dans les familles dont le chef règne en maître absolu dans sa maison et qui, chez lui, a la faculté de pratiquer la religion qu'il préfère.

La propagation de la foi du Christ peut, par suite, s'opérer au foyer domestique dans la famille gallo-grecque, dans la famille romaine et dans la famille gauloise.

Quant à l'élément grec, on sait que d'ancienne date il occupe dans le midi de la Gaule une place considérable, soit à Marseille même, soit dans les colonies qu'elle possède (1). Sous les premiers césars, les relations de tout genre qu'entretiennent les Grecs avec les villes voisines du Rhône, leur donnent aussi toute facilité pour y former des établissements.

(1) Les principales de ces colonies sont celles de Rhoda, près d'Agde; d'Héraclée, à l'embouchure du Rhône; de Tarento, près de la Ciotat; d'Antibes et de Nice. (V. Walckenaer, *Géographie ancienne des Gaules*, tome I, p. 25 et suiv.)

De nombreuses familles grecques y résident en toute sécurité. L'autorité romaine ne va pas rechercher quelle religion elles professent dans leur intérieur (1).

Les plus anciens documents chrétiens relatifs à la province de Lyon permettent de juger comment la doctrine du Christ pénètre dans les familles grecques.

Ainsi, par exemple, saint Bénigne, saint Andoche et saint Thyrse, envoyés d'Orient dans les Gaules par saint Polycarpe, arrivent d'abord à Lyon et de là se rendent dans les cités d'alentour. A Langres, saint Bénigne reçoit l'hospitalité chez une riche et noble dame du pays, nommée Léonilla. Il convertit bientôt et baptise ses trois petits-fils qui, comme leur aïeule, deviennent de fervents néophytes et qui, avec elle, subissent le martyre. (V. ci-après, n° 18.)

L'élément latin, de son côté, a pris de larges développements dans la Gaule méridionale depuis sa conquête par les Romains. Beaucoup de familles italiennes ont pu venir s'y fixer, obtenir du gouvernement impérial des concessions de terre, acquérir ou exploiter des domaines, créer d'importantes *villas*. Dans les vastes propriétés qu'ils occupent, les chefs de famille sont complètement libres et indépendants. Chacun d'eux exerce ainsi qu'il l'entend son autorité sur ses enfants et sur ses subordonnés. D'après les lois romaines, chacun peut aussi à sa volonté affecter un terrain à la sépulture des morts ; et si déjà, en principe, le domicile d'un citoyen romain est un asile inviolable, il en est ainsi à plus forte raison des lieux qu'il a consacrés (2).

(1) Parmi les villes du sud-est de la Gaule qui possèdent dans leur sein des familles grecques, on peut citer notamment : Lyon, Vienne, Autun, Langres. (V. ci-après, n°s 8, 16, 17 et 18, et Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne*, pages 47 et 506.)

(2) V. au Digeste, liv. I, tit. VIII, *De divisione rerum*, l. 6, § 2, liv. XL, tit. VII, *De religiosis et sumptibus funerum* ; *Ibid.*, tit. VIII,

Les Romains, devenus chrétiens, peuvent donc ériger des tombeaux, fonder des oratoires, dresser des autels sans être troublés ni inquiétés (1).

Dans les villes, les citoyens pauvres peuvent aussi, à l'aide de cotisations mensuelles, fonder, avec l'approbation de l'autorité, des tombeaux communs, des monuments collectifs désignés sous le nom de *columbaria*. Aucun obstacle n'est sans doute apporté à l'érection ou à la conservation de ces tombeaux, pourvu qu'ils ne portent aucun signe extérieur contraire à la religion de l'État.

Dans les grands domaines gaulois, au sein des clans possédés par les chefs ou par les riches propriétaires, chacun de ceux-ci jouit également d'un pouvoir absolu. Chacun d'eux adore sa divinité de prédilection, observe les rites, pratique les cérémonies religieuses qui lui plaisent. Dans l'intérieur de leur manoir, les familles gauloises qui embrassent la foi nouvelle peuvent donc, comme les Grecs et les Italiens, professer leur culte avec une complète liberté.

4. *Naissance de l'Église gallicane. Elle procède d'un double élément: de l'Église grecque et de l'Église latine.* — Ainsi que nous l'avons dit plus haut, on peut, depuis saint

De mortuo inferendo et sepulchro ædificando ; liv. XLVII, tit. XII, *De sepulchro violato ;* le code Théodosien, liv. IX, tit. XVII, *De sepulchris violatis ;* le code Justinien, liv. IX, tit. XIX et les observations des commentateurs sur ces titres.

(1) Gaïus, dans ses *Institutes*, comment. II, chap. VI, s'exprime ainsi : *Religiosum nostra voluntate facimus, mortuum inferentes in locum nostrum, si modo ejus mortui funus ad nos pertineat* : « Par notre volonté, nous rendons un endroit religieux lorsque nous déposons un mort dans un lieu qui nous appartient, pourvu que ce soit à nous à lui ériger un monument funèbre. » Le même principe est reproduit dans les *Institutes* de Justinien, liv. II, titre I, § 9.

Pierre jusqu'à Constantin, distinguer dans l'histoire de l'Église une triple phase : juive, grecque et latine.

La phase juive ne comprend guère que les cinq premiers papes : saint Pierre, saint Lin, saint Anaclet, saint Clément et saint Évariste, né à Bethléem, en Judée, et mort en l'an 109. Durant la phase grecque, qui s'étend depuis saint Alexandre, en l'an 109, jusqu'au treizième pape, saint Éleuthère, mort en l'an 192, l'élément grec prédomine dans la chrétienté. Le grec est la langue officielle de l'Église. Les nations qui la parlent sont en grande majorité dans le monde catholique.

Parmi les souverains pontifes de cette période, nous avons surtout à remarquer (de 147 à 168) le pape saint Anicet, sous le règne et avec l'assentiment duquel saint Polycarpe envoie à Lyon plusieurs missionnaires chargés de fonder sur les bords du Rhône des églises qui doivent être constituées à l'imitation des sept églises de l'Asie-Mineure.

A partir du quatorzième pape, saint Victor, élu en l'an 193, la phase latine se produit à son tour. Ce pape est le premier qui ait fait usage de la langue latine.

Mais c'est surtout à dater de l'an 236, et du pontificat de saint Fabien, que l'élément latin prend l'essor.

Depuis cette époque jusqu'à saint Sylvestre, contemporain de Constantin, quatre souverains pontifes doivent être plus particulièrement signalés dans l'histoire de l'Église gallicane. ce sont les quatre papes : saint Fabien, de 236 à 250 ; saint Sixte II, en 257 et 258 ; saint Denys-le-Romain, de 259 à 269, et saint Caïus, de 283 à 296.

C'est à saint Fabien que l'Église gallo-latine doit sa première institution. Il conçoit le dessein d'envoyer dans les Gaules sept prélats qui doivent y fonder sept églises formant la contre-partie des églises instituées sur les bords du Rhône et qui paraissent avoir été aussi au nombre de sept. Ce projet, quoique interrompu par son martyre, ne tarde pas à

se réaliser. Sous la direction du haut clergé de Rome, qui gouverne l'Église durant la vacance du Saint-Siége, on voit surgir les sept églises de Narbonne, d'Arles, de Toulouse, de Limoges, d'Auvergne, de Tours et de Paris.

C'est ainsi que, sous l'autorité du souverain pontife continuateur toujours vivant de l'apôtre saint Pierre et suprême représentant de la catholicité, s'accomplissent deux faits d'une haute importance. D'une part, au sud-est de la Gaule, dans les cités voisines des bords du Rhône, on voit naître de l'Église grecque des siéges épiscopaux gallo-grecs. Quelque temps après, dans un rayon beaucoup plus vaste, l'élément romain fait éclore les sept premières églises gallo-latines qui sont fondées au midi, à l'est et au nord de la Gaule.

Saint Sixte II organise de son côté, en 257, une nouvelle mission collective qui produit aussi plusieurs églises, parmi lesquelles il en est trois qui, plus tard, doivent devenir des métropoles. Cette mission comprend, en effet, saint Mellon, qui se fixe à Rouen; saint Savinien, à Sens, saint Potentien, à Troyes; saint Pélerin, à Auxerre; saint Sixte, à Reims; saint Sinice, à Soissons, saint Memmie, à Châlons.

Le pape saint Denys, pour mieux affermir les conquêtes de l'Évangile, détermine les limites du territoire de chaque évêque par celle des cités et adapte à l'ordre religieux les circonscriptions administratives.

Sous le pape saint Caïus, une dernière mission partie de Rome vers l'an 287, comprend saint Quentin, saint Fuscien, saint Victorice, saint Crépin et saint Crépinien. Elle pénètre dans des cantons plus reculés de la Gaule-Belgique et s'avance jusque sur le littoral occupé par les sauvages Morins (1).

(1) Cette mission, collective comme les précédentes, mais moins nombreuse, paraît s'être composée de cinq personnes à son origine. A une époque où le sang des martyrs coulait partout, ce nombre *cinq* rappelait peut-être celui des *cinq* plaies de Jésus-Christ.

Ainsi, l'Église gallicane procède d'une double source : de l'Église grecque d'abord, quoique dans de moindres proportions, puis en très-grande partie de l'Église latine.

On voit l'élément grec surgir d'abord à Lyon et s'étendre jusqu'à la Drôme, d'un côté, et jusqu'à la Haute-Marne, de l'autre. L'élément latin, convergeant sur d'autres points et sous une impulsion différente, progresse à travers toute la Gaule, depuis Narbonne jusque chez les Morins. Comme beaucoup d'institutions justement révérées, l'Église gallicane n'a point été créée d'un seul jet. Son établissement a été lent et laborieux, mais assuré ; ce n'est qu'à la longue qu'elle s'est formée. Elle n'est pas née davantage d'une origine unique. Deux principes, le principe grec et le principe latin, ont tour à tour concouru à sa formation, quoique toujours sous la suprématie du Saint-Siége apostolique.

5. *Église gallo-grecque dans les Gaules. Elle a pour premiers auteurs le pape saint Anicet et saint Polycarpe, évêque de Smyrne* (1). — Dans son origine primordiale, l'Église gallicane procède de l'élément grec.

Ce n'est pas toutefois qu'on puisse en reporter l'établissement au temps de saint Paul, ni qu'il faille admettre que saint Denys-l'Aréopagite, identifié avec saint Denys de Paris, soit venu prêcher la foi sur les bords de la Seine. Pour peu qu'on examine sérieusement les documents les plus dignes de foi, on doit rester convaincu que jamais le juge de l'Aréo-

(1) Quoique l'ordre de nos études nous porte à mentionner ici plus spécialement l'Église gallo-grecque, il est bien entendu que nous n'entendons pas lui attribuer une existence séparée de l'Église apostolique et romaine, dont elle forme une partie intégrante. Elle est, par rapport à la papauté, sur la même ligne que les Églises d'Afrique, d'Espagne, d'Orient et autres. Chacune d'elles n'est qu'un membre du même corps, qu'une portion du même tout. (V. ci-après, n° 23.)

page n'est venu à Lutèce, où jamais on n'a pu recueillir le moindre indice d'une église gallo-grecque qu'il y aurait fondée (V. ci-après chap. II, nos 21-23).

C'est de l'Asie-Mineure que sont venus, vers l'an 168, les premiers fondateurs de nos églises gauloises. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la propagation du christianisme avait été rapide dans l'ancienne Grèce et dans les contrées d'alentour. Dès le Ier siècle, grâce aux actives prédications de saint Paul et de ses compagnons, on comptait en Asie-Mineure sept églises déjà florissantes établies à Éphèse, à Smyrne, à Pergame, à Thyatire, à Sardes, à Philadelphie et à Laodicée (V. l'*Apocalypse* de saint Jean, chap. Ier).

Parmi ces villes, quoique celle de Smyrne ne soit pas le chef-lieu officiel, son église paraît prédominante. Elle a pour prélat, à cette époque, un personnage éminent, aussi distingué par sa haute intelligence que par l'ardeur de son zèle; c'est saint Polycarpe, propagateur infatigable et rigide gardien de la doctrine évangélique (V. le *Traité de saint Irénée contre les hérésies*, liv. III, chap. III).

L'autorité de l'illustre évêque est d'autant plus imposante qu'il a connu les Apôtres et conversé avec saint Jean. Il peut exactement reproduire les enseignements du Christ, recueillis par lui de leur propre bouche (V. SAINT JÉROME, *De scriptor. eccles.*).

En rapport avec le Saint-Siége apostolique romain, dont la primauté est alors déjà reconnue partout, saint Polycarpe vient à Rome où il confère avec le pape saint Anicet. Il y réfute victorieusement de nombreux hérétiques qui se trouvent dans la capitale du monde chrétien. Pour mettre un terme aux dissidences, ne lui suffit-il pas de rappeler ses entretiens avec l'apôtre saint Jean? (V. SAINT IRÉNÉE, *Ibid.*)

C'est sans doute aussi pendant ce voyage à Rome qu'il se concerte avec le Souverain-Pontife pour l'exécution du

plan qu'il avait formé d'établir au loin de nouveaux épiscopats.

6. *Avantages que présentent les bords du Rhône et notamment la ville de Lyon.* — Préoccupé de ce projet d'instituer des églises en Occident, saint Polycarpe dirige sa pensée sur les Gaules. Depuis longtemps les Grecs entretiennent avec cette riche contrée de fréquentes relations et possèdent sur les plages de la Méditerranée des établissements nombreux et prospères.

La grande ville de Marseille est en majeure partie composée d'éléments grecs. Toutefois, bien que déjà sans doute des familles chrétiennes y soient établies, ce n'est pas l'illustre cité phocéenne qui est choisie comme principal centre des premiers siéges épiscopaux.

C'est que Marseille, en effet, est encore un foyer très-actif de polythéïsme grec. Les Phocéens, en s'y établissant, y ont apporté avec eux leurs croyances et leur culte. Des prêtres considérés et influents y maintiennent sans altération les anciennes traditions religieuses. Tous les dieux de l'Olympe y ont leur temple, notamment l'Apollon Pythien et la grande Diane d'Éphèse (1).

La ville d'Arles n'est pas jugée plus convenable pour devenir le siége d'une église. Primitivement peuplée par une compagnie de vétérans, elle offre le type complet d'une colonie romaine. Elle conserve le génie, les mœurs et les institutions de la mère-patrie. Elle honore les mêmes dieux et pratique les mêmes rites sous l'autorité du sacerdoce païen. A cette époque, du reste, la ville d'Arles n'a point encore

(1) On voit par les Actes des Apôtres, chap. XIX, combien les habitants d'Éphèse sont encore dévoués au culte de cette déesse et combien il eût été téméraire d'essayer de le détruire.

cette grandeur et cette importance qui, plus tard, déterminent les empereurs à y placer le siége d'une préfecture.

C'est plus loin, en remontant le cours du Rhône, qu'une ville bien autrement considérable, celle de Lyon, offre des conditions plus propices à la diffusion de la parole évangélique.

Parmi ses habitants, il en est qui appartiennent aux nations de l'Orient et qui sont venus de la Grèce et de l'Asie-Mineure. La langue grecque y est très-répandue ; des concours publics y sont même ouverts et des prix décernés aux œuvres littéraires rédigées dans cette langue. Toutes les sciences y sont publiquement professées. Sa nombreuse population, formée d'éléments si divers et où tant de religions trouvent accès, présente donc toutes les facilités pour la propagation des nouvelles doctrines.

7. *Mission envoyée à Lyon. Ses principaux chefs.* — Le voyage de saint Polycarpe à Rome, près de saint Anicet, s'est accompli vers l'an 165 de J.-C. C'est à son retour à Smyrne qu'il organise et met en marche la mission qui va se diriger sur la ville de Lyon. A sa tête prend place le vénérable Pothin, illustre vieillard déjà plus qu'octogénaire qui, à un caractère doux et conciliant, unit une grande fermeté de conviction et une vive sollicitude pour la propagation de la foi.

A ses côtés apparaît un jeune lévite, doué d'un génie distingué, pourvu d'un savoir immense, rempli de courage et de zèle, quoique d'un naturel aussi pacifique que son nom même l'indique. C'est saint Irénée qui bientôt doit être la gloire de l'église de Lyon (1).

(1) *Irenæus* en grec veut dire *pacifique.* (V. Eusèbe, *Histoire de l'Église*, liv. V, chap. XXIV.)

Puis ce sont de dignes prêtres ou diacres : saint Bénigne, saint Andoche, saint Thyrse, saint Andéole, tous intrépides soldats du Christ, tous animés de l'esprit de Dieu et fermement déterminés à souffrir la mort pour l'Évangile.

8. *Coopérateurs que la mission trouve dans le pays. Fondation des deux Églises de Lyon et de Vienne.* — Réduits à leurs propres forces, limités à leurs modestes ressources, les fervents envoyés de saint Polycarpe auraient difficilement réussi dans leur noble entreprise s'ils n'avaient été secondés par des chrétiens déjà établis et accrédités dans le pays.

Parmi les généreux coopérateurs dont le précieux concours leur est bientôt assuré figurent Vettius Epagatus, Attale et Alexandre.

Le premier, chrétien de tout cœur, brûle d'un ardent amour pour Dieu et d'une sainte charité pour le prochain. Ses mœurs sont si pures et sa vie si austère que, quoique peu avancé en âge, on le compare au saint vieillard Zacharie, père de saint Jean-Baptiste. Marchant fidèlement dans les voies du Seigneur, il accomplit scrupuleusement tous ses préceptes.

Attale, l'appui et l'une des plus fermes colonnes de l'Église, est un personnage considérable que distinguent sa naissance et son mérite. Né à Pergame en Asie-Mineure, il avait passé toute sa vie dans la stricte observation des lois du Christ; et depuis qu'il était venu résider à Lyon, on le voyait sans cesse prêt à combattre pour sa croyance et résolûment décidé à entrer dans le champ de bataille des martyrs.

Alexandre, phrygien de nation, versé dans la pratique de l'art médical, demeurait depuis plusieurs années dans les Gaules. C'était un homme que rendaient justement respec-

table son ardente affection envers Dieu et ce courage vraiment apostolique avec lequel il prêchait la foi, à tel point que le Sauveur lui-même semblait lui avoir donné mission d'annoncer l'Évangile.

A ces vaillants athlètes du Christ se joignaient des fidèles profondément dévoués, grâce aux soins desquels les deux Églises de Lyon et de Vienne avaient été récemment constituées.

Autour d'eux se groupent d'intrépides chrétiens de toutes les conditions et de toutes les classes : citoyens romains ou étrangers, nobles ou plébéïens, libres ou esclaves.

Parmi ses plus actifs néophytes, l'Église naissante compte aussi beaucoup de femmes qui donnent partout l'exemple de cette ardeur de prosélytisme naturel à leur sexe. Les unes, nobles dames ou opulentes matrones, d'origine grecque ou romaine; d'autres, d'un rang plus modeste, libres ou esclaves, et non moins décidées à braver pour le Christ les périls et la mort.

9. *Le progrès du christianisme est arrêté par la persécution suscitée sous Marc-Aurèle.* — Élevé au pouvoir après la mort d'Antonin-le-Pieux, en l'an 161, Marc-Aurèle déploie sur le trône toutes les vertus d'un philosophe et s'applique avec un soin assidu à la direction des affaires de l'État. Cependant d'affreuses calamités viennent fondre sur l'Empire. Une peste générale et meurtrière, la famine, les tremblements de terre, les inondations multiplient leurs ravages à tel point que le monde semble toucher à sa fin. Une multitude de peuples barbares, profitant de ces désastres, font irruption de toutes parts et menacent terriblement la domination romaine. Des fanatiques ignorants, une populace crédule attribuent tous ces malheurs aux chrétiens. De là contre ceux-ci d'impitoyables rigueurs auxquelles l'empereur est

pour ainsi dire entraîné; de là une sanglante persécution qu'ils ont à subir.

Au milieu de ce déchaînement, plusieurs genres d'ennemis déclarés contre le Christianisme se font particulièrement remarquer :

Ce sont les vieux Romains ou ceux qui, imbus de leur esprit, considèrent le salut de l'Empire comme étroitement attaché au culte des grands dieux de l'Olympe, gardiens et protecteurs de Rome depuis sa fondation ;

Les prêtres païens, qui s'irritent de voir les sacrifices négligés et craignent que les temples ne soient bientôt déserts si la religion chrétienne vient à l'emporter ;

Les ordres des curies, les confréries d'augustales, encore pénétrés d'une vive dévotion pour l'ancien culte;

Tous ceux qui sont intéressés à la conservation du polythéisme romain : les artistes ou les artisans qui travaillent pour les dieux ou pour les temples, les fournisseurs, les marchands, les employés des sacerdoces, les fermiers des domaines religieux, beaucoup d'autres encore qui trouvent des avantages ou des bénéfices dans les pratiques de la superstition païenne;

La foule aveugle et crédule qu'on excite facilement par d'infâmes calomnies répandues contre les chrétiens, auxquels on impute de manger la chair d'un enfant et de se souiller par d'abominables embrassements (1).

A tous ces ennemis des chrétiens se joignent des philosophes, qui ne voient en eux qu'une secte superstitieuse composée d'une vile multitude et indigne de toute commisération,

10. *Relation authentique du martyre des chrétiens de Lyon.* – C'est au milieu de ces ressentiments profonds, de

(1) C'est ainsi que la sainte Communion et le fraternel baiser de paix sont odieusement dénaturés et présentés sous les plus menteuses couleurs.

ces violentes animosités, de ces mépris injurieux, qu'éclate la sanguinaire persécution dirigée à Lyon contre les chrétiens. Une relation officielle de cette mémorable catastrophe fut adressée par les fidèles de Lyon à leurs confrères d'Asie et de Phrygie. C'est une des plus glorieuses pages de l'histoire des premiers temps de l'Église. Dans l'impossibilité de rapporter ici en entier ce célèbre document, nous devons nous borner à en présenter le sommaire.

I) La relation signale d'abord les mauvais traitements déployés à l'égard des chrétiens de Lyon. Par une mesure aussi injuste qu'outrageante, il leur est défendu de paraître dans aucun endroit.

II) Ici, l'auteur rappelle les clameurs d'un peuple furieux, les excès dont les chrétiens ont à souffrir, les spoliations dont ils sont victimes, les rigueurs qu'ils subissent. Ils sont conduits sur la place publique par un tribun militaire et par les magistrats de la ville. Là, ils sont interrogés en présence de la foule, réputés coupables sur l'aveu qu'ils font d'être chrétiens et incarcérés jusqu'à l'arrivée du président.

III) Venu à Lyon, le président les traite avec tant de dureté que l'un des spectateurs, nommé Vettius Epagatus, indigné d'une telle conduite, demande à défendre l'innocence des accusés. Le juge irrité s'enquiert de lui s'il est aussi chrétien, et sur la déclaration qu'il en fait, il est mis avec les martyrs et nommé, par dérision, l'avocat des chrétiens.

IV) Les chrétiens inculpés demeurent pour la plupart inébranlables dans leur foi. Néanmoins, il en est dix environ qui la renient et donnent le triste exemple d'une chute déplorable. Mais ils sont remplacés bientôt par d'autres chrétiens plus notables qu'on arrête chaque jour, de sorte qu'on met en prison les principaux des deux Églises de Lyon et de Vienne, ceux qui, par leurs soins, les avaient toutes deux constituées. Des esclaves, même idolâtres de plusieurs chré-

tiens, sont aussi incarcérés. Par suite de leurs déclarations mensongères, les plus odieuses imputations sont répandues parmi le peuple qui accuse les chrétiens des crimes les plus absurdes.

V) La colère du président, l'animosité de la foule et des soldats se déchaînent plus spécialement contre Sanctus, natif de Vienne et diacre de l'Église de Lyon. Elles se déploient aussi contre un néophyte, nommé Maturus, qui montre une fermeté digne d'un ancien athlète du Christ, et contre Attale, de Pergame, la plus ferme colonne de l'Église. Une jeune esclave, nommée Blandine, soutient les tortures avec le plus admirable courage. Au milieu des effroyables tourments qu'elle endure, elle se borne à répéter : « Je suis chrétienne et il ne se passe rien de criminel parmi nous. »

VI) De son côté, le diacre Sanctus supporte avec une énergie surhumaine tout ce que peut inventer la cruauté la plus raffinée. On ne peut savoir de lui ni son nom ni le lieu de sa naissance, ni s'il est libre ou esclave. Il persiste à répondre en latin : « Je suis chrétien. » Son silence obstiné exaspère davantage le président et son entourage.

VII) Parmi ceux qui avaient renié l'Évangile figurait une femme nommée Biblias ; mais elle ne tarde pas à revenir au Christ et reproche aux païens les affreuses calomnies qu'ils dirigent contre les chrétiens.

VIII) Les persécuteurs, voyant la constance des martyrs victorieuse de toutes les tortures, imaginent de les plonger dans une prison incommode et obscure. Là, on apporte un instrument de bois dans lequel on enserre leurs pieds qu'on écarte ensuite avec violence. Mais ce nouveau genre de tourments n'a pas plus d'effet que les autres. Dieu, qui veillait à la conservation des chrétiens, rend la santé à leur corps et augmente la vigueur de leur âme.

IX) Saint Pothin, alors plus que nonagénaire, gouvernait

l'Église de Lyon. Il est apporté au tribunal par des soldats et suivi par le peuple et par les agents de la curie qui l'accablent d'injures et d'opprobres. Le président lui demande quel est le Dieu des chrétiens ; il se borne à lui répondre : « Vous pourrez le connaître si vous en êtes digne. » A ces mots, il est assailli de toutes parts; ceux qui étaient près de lui l'attaquent à coups de poing et de pied ; les plus éloignés lancent contre lui tout ce qui leur tombe sous les mains. Ramené en prison, le saint évêque meurt deux jours après.

X) Les renégats, malgré leur apostasie, ne sont pas mieux traités. D'abord poursuivis seulement à titre de chrétiens, on leur impute ensuite d'autres crimes pour n'avoir point à les relâcher. La honte rejaillit sur eux. Les païens même les méprisent, tandis que ceux qui persévèrent semblent décorés de leurs liens comme d'une parure.

XI) Lorsque quelques jours se sont écoulés, on songe à terminer le martyre des chrétiens. Sanctus et Maturus, après avoir éprouvé de nouveau les souffrances les plus atroces, sont immolés d'un coup d'épée. Blandine, attachée à un poteau, est exposée aux bêtes ; mais, restée intacte, elle est reconduite en prison pour être amenée une seconde fois à l'amphithéâtre. Attale, de son côté, est promené devant le cirque, ayant devant lui un écriteau portant : *Attale chrétien.* Le peuple, à grands cris, demandait sa mort ; mais le juge, informé qu'il était citoyen romain, le renvoie en prison et en réfère à l'Empereur.

XII) Le retard qui en résulte n'est pas inutile. Plusieurs apostats rentrent dans le giron de l'Église, tandis que ceux qui étaient restés fidèles sont de plus en plus affermis dans la foi. Bientôt arrive un rescrit de l'Empereur, portant que ceux qui persisteront seront exécutés sans délai, et que ceux qui abjureront seront acquittés. Un jour, où il se tenait à Lyon une foire solennelle, durant laquelle toutes sortes de spectacles attiraient de nombreux étrangers, le gouverneur

fait amener devant lui les accusés et les interroge de nouveau. D'après leur confession, ils sont condamnés à mort. Les citoyens romains ont la tête tranchée; les autres sont livrés aux bêtes.

XIII) Les chrétiens qui n'étaient pas poursuivis se tenaient auprès des martyrs comme pour les encourager. L'un d'eux, nommé Alexandre, phrygien d'origine, était médecin de profession. Le peuple, le voyant par ses gestes raffermir les accusés, tourne sa rage contre lui et le signale au gouverneur. Sur la déclaration que fait Alexandre d'être chrétien, le juge en colère le condamne aux bêtes. Le lendemain, il est amené avec Attale dans l'amphithéâtre et tous deux sont mis à mort. Attale, attaché sur une chaise de fer rougie au feu, reproche au peuple sa cruauté; il s'exprime en langue latine.

XIV) Le dernier jour des spectacles, Blandine reparaît dans l'amphithéâtre accompagnée d'un jeune enfant de quinze ans, nommé Ponticus. Malgré les innombrables tortures qu'ils ont à subir, tous deux restent inébranlables. Blandine demeurait la dernière sur l'arène. Après avoir été déchirée par les bêtes féroces, elle est abandonnée à un taureau furieux qui plusieurs fois la frappe de ses cornes et la lance dans les airs. Enfin, elle tend la gorge au couteau. De l'aveu même des païens, jamais femme n'avait souffert tant et de si cruels tourments.

XV) Même après leur mort, les chrétiens éprouvent de la part des Gentils les plus odieux outrages. Leurs corps, gardés par des satellites, sont exposés sur la terre à toute sorte d'ignominies, se consument peu à peu et tombent en putréfaction sans avoir reçu les honneurs du tombeau.

XVI) Parmi les cadavres, il en est qui sont brûlés et dont les cendres sont jetées dans le Rhône, afin de mettre obstacle à la résurrection qu'attendaient les martyrs.

XVII) Sortis vainqueurs de la lutte soutenue par eux, les chrétiens qui survivent donnent à leurs frères l'exemple de toutes les vertus. Ceux qui ont succombé sont honorés comme de glorieux modèles dont on aime à prendre pour guide les mérites édifiants (1).

(1) *Observations que suggère la relation qui précède.* Une lecture attentive du récit qu'on vient d'analyser peut fournir les remarques suivantes :

I. La mission envoyée de Smyrne vers l'an 168 par saint Polycarpe a un caractère essentiellement grec. Presque tous ceux qui la composent portent des noms grecs ou orientaux. Il n'y a guère que saint Bénigne et saint Félix qui aient un nom romain.

II. Les principaux coopérateurs que ces intrépides propagateurs trouvent dans le pays sont également des étrangers venus de la Grèce ou de l'Asie-Mineure et fixés depuis quelque temps dans les Gaules.

III. Lorsque la persécution éclate en l'an 177, les deux églises de Lyon et de Vienne sont tout récemment fondées. Parmi les individus mis en arrestation, figurent surtout les chrétiens zélés par lesquels tout avait été constitué.

IV. Ni l'administration ni le peuple ne se recommandent par leur tolérance et leur humanité. Dès le principe et avant qu'aucune poursuite soit commencée, les mesures les plus vexatoires sont prises à l'égard des chrétiens auxquels on défend de se montrer nulle part.

V. Les sentiments désordonnés de la foule se manifestent par des attroupements ou des émeutes et entraînent les magistrats à des actes de rigueur.

VI. Même en face de l'autorité et en présence des juges, les assistants se livrent contre les accusés à des vociférations, à des insultes et même à des voies de fait qui attestent la faiblesse des pouvoirs publics et en donne la plus triste idée.

VII. Les tortures préalables que les accusés ont à subir prouvent aussi toute l'imperfection des lois romaines.

VIII. L'état et le régime des prisons sont détestables. Beaucoup d'entre elles ne sont que des cachots infects, souvent dangereux pour la vie même des condamnés.

IX. Dans l'application des tortures auxquelles les accusés sont

11. *Personnel des quarante-huit martyrs. Double élément grec et latin dont il se compose.* — Ainsi que nous l'avons vu plus haut, l'Église gallicane procède d'un double élément : de

soumis, règne un arbitraire effrayant. La rigueur du juge s'accroît en proportion de la persévérance des martyrs.

X. Par une sorte d'émulation exemplaire et féconde, les chrétiens mettent leur honneur à se montrer invincibles dans les épreuves qui leur sont infligées. Ils rivalisent de courage, tandis que leurs agresseurs rivalisent de barbarie et de cruauté. Leur constance inébranlable excite l'admiration de tous, même celle de leurs persécuteurs. De faibles femmes, de jeunes esclaves déploient une merveilleuse fermeté.

XI. Les renégats, les apostats sont marqués d'une flétrissure indélébile. Aux yeux de leurs frères, ce ne sont que des lâches qui ont fléchi dans le combat. Les païens eux-mêmes les méprisent comme des gens sans cœur et sans énergie.

XII. Cette honte qui rejaillit sur eux en détermine plusieurs à reprendre courage et à revenir à la foi chrétienne qu'ils avaient abjurée.

XIII. La procédure suivie à l'égard des chrétiens est pleine d'arbitraire et de partialité. Les droits de la défense sont fréquemment violés ou méconnus.

XIV. Les esclaves des accusés chrétiens sont arrêtés, mis à la question et leurs déclarations deviennent des preuves contre leurs maîtres.

XV. Dans l'application des peines, une différence humiliante se fait remarquer entre les Romains et les étrangers. Les Romains sont décapités, les étrangers sont livrés aux bêtes ou crucifiés.

XVI. Un respect tout particulier entoure cependant le nom romain. Lorsque le juge apprend que des accusés sont citoyens romains, il croit devoir en référer à l'empereur.

On sait qu'un des principaux griefs articulés par Cicéron contre Verrès est d'avoir fait périr, contre tout droit, un citoyen romain nommé Gavius, malgré les réclamations qu'il proférait au milieu des tortures. V. *in Verrem, De suppliciis.*

Dans les Actes des Apôtres, chap. xvi, on voit les magistrats de Philippes, colonie romaine en Macédoine, faire des excuses à saint Paul et à Silas qu'ils avaient emprisonnés, et s'empresser de les

l'élément grec d'abord, quoique dans de moindres proportions, puis en très-grande partie de l'élément latin. Quant à la partie grecque, c'est une mission envoyée de Smyrne par saint Polycarpe, qui prend l'initiative ; c'est à cette mission, et à de zélés coopérateurs qu'elle trouve à Lyon et à Vienne, que les églises de ces deux grandes cités doivent leur première formation.

Mais déjà, dans ces premiers groupes chrétiens, l'élément latin prend une large place.

Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner le personnel des quarante-huit martyrs de Lyon et de rechercher à quelle race et à quelle nation ils appartiennent. De ces quarante-huit martyrs en effet :

Vingt-un, parmi lesquels seize hommes et cinq femmes, portent des noms grecs ou orientaux.

Vingt-sept portent des noms romains et parmi eux onze hommes et seize femmes.

Ainsi, les Romains sont en majorité : vingt-sept contre vingt-un. Mais, sur vingt-sept martyrs portant des noms romains, les femmes sont au nombre de seize.

A ne prendre que les hommes seuls, les Grecs sont plus nombreux. On en compte seize, tandis qu'il n'y a que onze hommes parmi les Romains.

Analysée sous d'autres points de vue, la liste des quarante-huit martyrs fournit les résultats suivants :

Décapités ou autrement mis à mort, vingt-cinq.

mettre en liberté lorsqu'ils apprennent qu'ils sont citoyens romains (versets 37-39).

Dans une autre circonstance, saint Paul invoque sa qualité de citoyen romain. Un tribun militaire, qui voulait lui faire donner la question, s'arrête lorsqu'il est informé du titre déclaré par saint Paul (V. *Ibid.*, chap. XXII, versets 27-29.)

De ce nombre sont onze hommes, dont quatre portent un nom grec :

Vettius Epagatus.	Alcibiades.
Macarius.	Philomenus.

Les sept autres ont des noms romains :

Silvius.	Cominus.
Primus.	October.
Ulpius.	Geminus.
Vitalis.	

Les femmes qui ont péri sont au nombre de douze, dont quatre portent un nom grec :

Potamia.	Biblis.
Rhodana.	Helpès quæ et Amnas.

Les huit autres portent des noms romains :

Julia.	Emilia.
Albina.	Pompéïa.
Grata.	Quarta.
Rogata.	Materna.

Les martyrs qui furent livrés aux bêtes et qui par conséquent n'étaient pas citoyens romains sont au nombre de six, dont une seule femme esclave.

Sanctus.	Alexander.
Mathurus.	Ponticus.
Attalus.	Blandina.

Ceux qui moururent en prison sont au nombre de dix-neuf.

Parmi ces dix-neuf, on compte neuf hommes, dont cinq portent un nom grec, ce sont :

Pothinus.	Aristæus.
Zosimus.	Zoticus.
Apollonius.	

Les quatre autres ont des noms romains :

Cornelius.	Julius.
Titus.	Germinianus.

Les femmes mortes en prison sont au nombre de dix ; deux seulement portent un nom grec :

Jamnica.	Trophima.

Les huit autres portent des noms romains :

Julia.	Domna.
Ausonia.	Justa.
Æmilia.	Antonia.
Pompeïa.	Alumna (1).

12. *Episcopat de saint Irénée.* — Dans son enfance, saint Irénée avait connu l'évêque de Smyrne, saint Polycarpe, disciple de saint Jean. Il rappelle lui-même en termes pleins d'intérêt les souvenirs toujours présents qu'il conservait de la personne et des discours du noble vieillard (V. Eusèbe, liv. V, chap. XX et ci-dessus, n° 5).

Venu à Lyon avec saint Pothin, il jouit bientôt d'une grande influence sur les fidèles qui le chargent d'une mission pour le pape saint Éleuthère, et le recommandent à ce pontife dans une lettre fort honorable où ils le représentent comme un prêtre d'un haut mérite rempli de zèle pour l'Ancien-Testament et pour la loi nouvelle du Sauveur (V. *Ibid*, liv. V, chap. IV). Au moment de la mort de saint Pothin, il se trouvait à Rome, où le pape le désigne pour succéder à l'illustre martyr et lui confère l'ordination épiscopale.

De retour à Lyon, Irénée déploie dans ses fonctions la plus active sollicitude. Les vertus dont il offre sans cesse l'édifiant exemple, la science immense dont les trésors lui viennent constamment en aide, et plus encore l'autorité que lui donne ce qu'il a vu et entendu dans sa jeunesse, accroissent de jour en jour son ascendant. Ses prédications ont un tel succès que la ville de Lyon presque tout entière devient chrétienne (V. GRÉGOIRE DE TOURS, liv. I, chap. XXVI).

(1) V. ADON, *Martyrol.*, au 2 juin.

Une assez grande discussion sur le jour de la célébration de la Pâque divisait les évêques. Les prélats d'Asie soutiennent qu'elle doit avoir lieu invariablement le quatorzième jour de la lune de mars. Le pape Victor Ier et les évêques d'Occident veulent la fixer au dimanche suivant. Dans l'ardeur de la controverse, le souverain pontife, blessé de la résistance des églises d'Asie, entreprend de les retrancher du corps des chrétiens et déclare excommuniés tous les fidèles de ces églises. Irénée, écrivant au nom des chrétiens qu'il dirigeait dans les Gaules, lui adresse à ce sujet d'énergiques remontrances. Son active intervention met fin à ce débat, et l'opinion des évêques d'Occident l'emporte sans retour.

13. *Lutte que soutient Irénée contre les hérétiques.* — L'évêque de Lyon n'est pas seulement un vigilant pasteur, toujours attentif à diriger ses ouailles dans la voie du bien, il les défend aussi contre les mauvaises doctrines qui viendraient altérer la pureté de leur foi.

Parmi les dissidents auxquels il s'attaque, il a d'abord à combattre Montanus et ses sectateurs. Dans son orgueil insensé, Montanus joue le rôle de Messie. Il prétend que Dieu n'ayant pu sauver le monde par Moïse et les prophètes s'est incarné dans le Christ, et qu'ayant encore échoué, il est descendu en lui, Montanus, par le moyen du Saint-Esprit. Affectant une vertu austère, il prêche un rigorisme outré. Suivant lui, les grands méfaits, même lorsqu'ils sont expiés par la pénitence, n'ont droit à aucun pardon. Leurs auteurs doivent être pour toujours retranchés de la communion, et l'Église n'a pas le pouvoir de les absoudre. Exagérant aussi les abstinences, Montanus ne se contente pas d'un carême, il en prescrit trois, avec des jeûnes extraordinaires et deux semaines de *xérophagie* (ou alimentation sèche). Il condamne les secondes noces et les réprouve comme des adultères ; il

défend de fuir la persécution ou de s'y dérober. Deux femmes, Priscilla et Maximilla, qui avaient quitté leur mari pour suivre Montanus, se mettent à prophétiser avec lui, et bientôt on voit surgir une foule de prophètes des deux sexes.

Irénée triomphe heureusement de toutes ces aberrations, qui ne paraissent pas avoir laissé de traces sur le sol gaulois.

Parmi les hérésies que le savant évêque de Lyon est amené à réfuter, celle des Gnostiques est plus importante et plus durable. Elle comprend plusieurs sectes parmi lesquelles figure celle de Valentin.

Né dans l'Égypte supérieure, dans le nome ou département de Pharbœtite, Valentin se livre d'abord à l'étude de sciences dans l'école platonicienne, qui avait son siége à Alexandrie. Puis il embrasse le christianisme. Mais, dans son inconstance, il en délaisse bientôt l'orthodoxie. Il crée de son chef une sorte de système mixte, à la fois philosophique et religieux, singulier mélange des enseignements de Pythagore et de Platon et de la doctrine évangélique.

La théorie de Valentin et de ses disciples comprend trois chefs. Le premier embrasse l'explication du plérome ou plénitude des choses divines. Le second est consacré aux choses formées en dehors du plérome. Le troisième expose le régime et la constitution de ce monde visible.

Valentin complète sa théorie par d'autres dogmes ou enseignements dont une partie est empruntée au christianisme. Après l'avoir professée en Égypte, il se rend en Italie. Sous le pontificat du pape Hygin, il vient à Rome, et y réside pendant dix-neuf ans jusqu'au temps du pape Anicet, depuis l'an 141 jusqu'à l'an 160. Il y propage autant qu'il peut son singulier système.

Au nombre de ses disciples, on cite un hérétique nommé Colorbase, de l'école duquel sort à son tour le magicien Marcus. Celui-ci se montre très-habile dans les prestiges de la magie. Il suit à cet égard l'exemple des Gnostiques qui

avaient reçu de leur maître ce genre bizarre de connaissances, et chez lesquels cette science, sous le nom spécieux de théurgie, fut constamment en honneur, comme on peut le voir dans Porphyre, Jamblique et autres. On ne saurait croire combien d'hommes et de femmes Marcus entraîne dans ses erreurs, et quel est le nombre des prosélytes aveuglés qui le considèrent comme un personnage doué d'une science et d'une autorité prééminentes. Dans la séduction des femmes, il ne se borne pas à corrompre leur esprit, il s'attaque aussi à leur chasteté. Il semble avoir près de lui pour inspirateur un démon dont il rend les oracles soit par lui-même, soit par l'organe des femmes qu'il a misérablement déçues. Il s'attache surtout à faire tomber dans ses piéges les femmes les plus instruites et les plus riches. Grâce à ses artifices coupables, à ses prestiges, à ses formules effroyables, les plus simples s'égarent jusqu'à la démence et prennent part avec lui à ses pratiques sacriléges. S'attribuant une prêtrise usurpée, Marcus confère une sorte de sacerdoce aux femmes qu'il a corrompues.

Jugeant, comme tous les hérétiques de son époque, qu'il ne peut y avoir de culte sans sacrifice, cet imposteur s'applique à en figurer un.

Feignant de consacrer des vases remplis de vin blanc, il profère des paroles sacramentelles et fait paraître le liquide rouge ou de couleur pourpre ; de telle sorte que, par l'effet de cette invocation, la divinité d'en haut (*suprema gratia*) semble distiller son propre sang. Il fait parfois opérer le même prestige par des femmes.

Ce magicien use encore d'un autre genre d'imposture. Après la transformation sacrilége accomplie par quelque femme subornée, il apporte un plus grand vase que celui qui avait été consacré par celle-ci. Puis il verse ce que renfermait le plus petit vase dans un autre plus grand, et, à

l'aide de quelques paroles qu'il prononce, il fait en sorte que le contenu du plus petit vase remplisse le plus grand, au point même de le faire déborder.

Ce Marcus paraît être venu dans les Gaules et avoir infecté de ses erreurs les contrées voisines du Rhône, ainsi que l'atteste saint Irénée dans son *Traité contre les hérésies* (Voir liv. I, chap. XIII, § 7).

« Dans les contrées du Rhône situées près de nous, ces hérétiques, par leurs discours et leurs opérations, séduisirent beaucoup de femmes. Parmi celles-ci, les unes ayant la conscience en quelque sorte brûlée par leurs méfaits en font une confession publique ; d'autres, reculant devant un pareil aveu, se renferment dans le silence et désespèrent de la vie éternelle. Quelques-unes abandonnent entièrement la vraie foi ; d'autres restent chancelantes, et, suivant une locution proverbiale, ne sont ni dedans ni dehors. Tels sont les fruits de la science répandue par les enfants du Gnosticisme. »

Ainsi s'exprime saint Irénée en ce qui concerne les Gnostiques des contrées voisines du Rhône. Leur nombre y était-il considérable ? Saint Irénée ne le dit pas, et rien n'autorise à le supposer. En vain prétend-on qu'ils s'y étaient multipliés et qu'il faut inférer de là que le christianisme était depuis longtemps enraciné dans les Gaules, puisqu'il y avait dans son sein des hérétiques qui durent être réfutés par saint Irénée.

Il suffit de lire le *Traité des hérésies*, composé par l'illustre évêque de Lyon, pour se convaincre que ce grand ouvrage est surtout dirigé contre les hérétiques de l'Orient et de la Grèce (1).

(1) Mais, objecte-t-on encore, saint Irénée dit que de son temps des églises sont placées ou postées dans les Germanies, dans les Ibéries (ou Espagnes), chez les Celtes, en Égypte, en Lybie et jusqu'au milieu du monde.

De là on induit que les institutions religieuses sont très-développées

Le livre de saint Irénée contre les hérésies est, du reste, non-seulement le plus considérable de ses écrits, mais la production la plus importante de cette époque.

La renommée de cette œuvre magistrale signalée par Eusèbe se perpétue à travers les âges. Au IXe siècle, Photius, dans son *Myriobiblion*, en donne l'analyse suivante : « Le premier livre traite de Valentin ; il commence par l'exposé de son erreur impie et remonte jusqu'à l'origine de celle-ci, depuis Simon-le-Magicien jusqu'à Tatien. D'abord disciple de Justin, le martyr, Tatien finit par donner tête baissée dans l'erreur. Dans ce même livre, l'auteur s'occupe de ceux qu'on appelle Gnostiques ; il parle aussi des Caïnites, et il retrace les détestables doctrines des uns et des autres. — Au second livre, saint Irénée réfute les assertions impies des hérétiques. — Au troisième livre, il leur oppose divers témoignages tirés de la Sainte-Écriture. — Au quatrième livre, il rétorque les arguments dont on se prévaut. — Au cinquième livre, il démontre, par la doctrine salutaire du Christ et par les épîtres des Apôtres, que les enseignements du Sauveur exprimés par des paraboles ou résultant de ses actes, sont suffisants pour détruire les impostures des hérétiques. »

Ainsi s'exprime Photius.

et qu'il existe de nombreux épiscopats. Déjà, sans doute, le christianisme avait pénétré dans beaucoup de pays et de localités : nous sommes des premiers à le reconnaître. Toutefois il ne faut pas, surtout en ce qui concerne les Germains et les Celtes, donner aux expressions de notre auteur une portée qu'elles ne doivent pas avoir, quant à des établissements religieux qui auraient été fondés parmi eux. Dans son acception primitive, le mot *ecclesia*, en grec comme en latin, signifie simplement une réunion et peut se restreindre à un assez petit nombre de personnes. Mais ce que nous nions formellement, c'est qu'il y eût dans les diverses provinces des Gaules des siéges épiscopaux proprement dits et des basiliques chrétiennes érigées dans les cités avec un clergé organisé.

Ce qu'on doit reconnaître, en outre, c'est que le célèbre traité de saint Irénée, dans les cinq livres dont il se compose, contient toutes les grandes bases du catholicisme.

Après avoir, dans les deux premiers livres, mis en relief tout ce qu'il y a d'odieux et d'insensé dans les erreurs enseignées par les hérétiques, saint Irénée, au troisième livre, leur oppose la véritable doctrine professée par l'Église.

Ainsi, au chapitre premier de ce livre, il démontre que les Apôtres, inspirés par l'Esprit-Saint, ont, comme point de départ de leur doctrine, annoncé un Dieu unique créateur du ciel et de la terre.

Au chapitre second, il reproche aux hérétiques de ne se conformer ni aux saintes Écritures, ni à la tradition.

Au troisième chapitre, il leur oppose victorieusement la doctrine traditionnelle des Apôtres et la succession continue des évêques institués par eux.

Ce troisième chapitre est éminemment remarquable. L'auteur y signale l'Église romaine comme l'église primordiale et souveraine fondée par les deux glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul. Il invoque en même temps la foi révélée aux hommes et transmise jusqu'à nous par la succession des évêques. Il confond ainsi ceux qui, contre toute raison, s'inspirent de leur propre fantaisie, ou d'une vaine gloriole, ou d'une opinion vicieuse qu'ils accueillent aveuglément. Il faut, dit-il, que la chrétienté entière se réunisse autour de l'Église de Rome, à cause de sa prééminence supérieure, « *propter potiorem principalitatem*, » et parce qu'elle a constamment conservé la tradition émanée des Apôtres. Ici, l'auteur retrace la série des souverains pontifes depuis saint Lin, successeur de saint Pierre et de saint Paul, jusqu'au douzième pape, saint Éleuthère, alors régnant.

Depuis les Apôtres, c'est, dit-il, par cette institution et par cette succession non interrompue que sont parvenus jusqu'à

nous la tradition établie dans l'Église et l'enseignement de la vérité (1).

14. *Martyre de saint Irénée. Ses collaborateurs et ses disciples.* – Pendant près de vingt-cinq ans que dure l'administration active et éclairée de saint Irénée, le christianisme grandit et s'étend avec une merveilleuse rapidité. Dans les contrées voisines du Rhône, sa marche est d'autant mieux assurée qu'une complète unité religieuse règne parmi les fidèles dont saint Irénée est le seul chef spirituel. Il y a dans ces régions plusieurs églises; mais il n'y a qu'un seul prélat qui les dirige toutes.

Au commencement du III[e] siècle, une sanglante persécution, suscitée sous Septime-Sévère, vient momentanément entraver ce triomphe progressif de la foi. En l'an 202, ce prince revenait vainqueur des rois qui, en Orient, s'étaient déclarés pour Niger, son compétiteur à l'Empire. Se rendant de Syrie en Égypte, il traverse la Palestine, châtie les Juifs encore une fois insurgés, et pour mettre obstacle à tout prosélytisme de leur part, ne leur permet plus de circonscrire que leurs enfants. Déployant en même temps ses rigueurs contre les chrétiens, non-seulement il défend d'embrasser leur croyance, mais il ordonne contre eux une persécution qui de l'Égypte s'étend aux autres provinces.

Les Gaules ne sont pas épargnées: la ville de Lyon et les cités d'alentour, où se trouvaient beaucoup de chrétiens, comptent de nombreuses victimes. Et pourtant, au milieu du conflit meurtrier qui s'était élevé en l'an 297, entre Sévère et Clodius Albinus, les enfants du Christ, toujours neutres

(1) Tout ce passage, si important, prouve jusqu'à l'évidence que du temps de saint Irénée la suprématie de l'Église de Rome était tenue pour constante, et reconnue comme l'œuvre même des Apôtres.

dans les guerres civiles, n'avaient pas pris parti contre l'Empereur. Tout ce qu'on pouvait rappeler à leur charge, c'est que parmi les quarante-huit martyrs de Lyon, morts en l'an 177, figurait une femme nommée Albina. Saint Irénée, enveloppé dans les poursuites prescrites par Septime-Sévère, est arrêté, traduit en justice et mis à mort. Une notable partie de son troupeau reçoit avec lui la couronne du martyre. Les restes du prélat sont inhumés à Lyon sous l'autel d'une crypte que surmonte la basilique de St-Jean-Baptiste. A sa droite saint Épipode, à sa gauche saint Alexandre ont leur tombeau près de lui. (V. les Martyrologes au 28 juin.)

Mais si saint Irénée périt de la sorte pour le nom du Christ, il laisse après lui des auxiliaires ou des disciples dévoués. Pendant sa vie, d'intrépides collaborateurs avaient concouru avec lui à fonder ou à affermir les cinq églises gallo-grecques de Lyon, de Vienne, d'Autun, de Langres et de Châlons. Après sa mort, plusieurs de ses disciples s'attachent à terminer l'œuvre projetée par saint Polycarpe, de concert avec saint Anicet : deux églises nouvelles, celles de Valence et de Besançon, sont fondées à leur tour et complètent le nombre de sept (V. ci-après, n° 19).

Sur les bords de la Drôme, à Valence, saint Félix, saint Fortunat et saint Achillée, tous trois dignes élèves de saint Irénée, convertissent à la foi du Christ la plus grande partie de cette ville. Ils sont emprisonnés par l'ordre du général en chef Cornelius, et après avoir subi d'affreuses tortures, sont immolés par le glaive. (V. les Martyrol. au 23 avril.)

Deux autres disciples de saint Irénée, saint Ferréol et saint Ferrution, vont à Besançon planter l'étendard de l'Évangile. Le juge Claudius ordonne leur arrestation, les fait fouetter et étendre sur des roues ; puis, après d'autres tourments, ordonne qu'ils soient décapités. (V. les Martyrol. au 16 juin.)

Mais, loin de succomber, le christianisme s'affermissait au milieu des tempêtes.

15. *Développement du groupe chrétien. Vastes régions qu'il embrasse depuis la Drôme jusqu'à la Haute-Marne.* — Comme on l'a vu plus haut, l'illustre évêque de Smyrne, saint Polycarpe, avec l'assentiment du pape saint Anicet, avait envoyé dans la Gaule, sur les bords du Rhône, une mission destinée à y instituer des églises, à l'imitation des sept églises établies dans l'Asie-Mineure.

Cette mission comprenait saint Pothin, saint Irénée, saint Bénigne, saint Andoche, saint Thyrse, saint Félix, saint Andéol. Sauf peut-être saint Bénigne et saint Félix, qui portent un nom latin, tous ces courageux apôtres étaient grecs de nation. Arrivés sur les bords du Rhône, les vaillants soldats du Christ s'étaient mis activement à l'œuvre, et grâce au précieux concours de chrétiens dévoués, ils y avaient bientôt fondé plusieurs établissements.

Les cinq églises formées immédiatement sous la féconde impulsion de saint Irénée et de ses coopérateurs furent celles de Lyon, Vienne, Autun, Langres et Châlons. Les deux églises qui se formèrent ensuite sont celles de Valence et de Besançon.

Accru ainsi par des développements successifs, le groupe chrétien embrasse de vastes régions depuis la Drôme jusqu'à la Haute-Marne.

16. *Église de Lyon.* — Les Ségusiens formaient une peuplade gauloise placée dans la clientèle des Éduens. A l'arrivée de Jules César, ils s'étaient détachés de ceux-ci et avaient fait cause commune avec les Romains, qui tout en les soumettant à leur domination, leur accordèrent le titre de *liberi.* La

ville de Lyon, chef-lieu des Ségusiens, bâtie sur une éminence, dominait la contrée d'alentour (1).

En l'an 710 de Rome, un général romain, Plancus, fonde à Lyon une colonie bientôt florissante. Elle est honorée plus tard de la présence d'Auguste, à qui soixante nations gauloises dédient un autel célèbre. L'empereur Claude y reçoit le jour, et Caligula y institue des concours de littérature grecque et latine.

La cité de Lyon, constituée par Auguste chef-lieu de la grande province lyonnaise, ne tarde pas à acquérir de notables accroissements. On voit des familles étrangères venues de tous les pays y affluer comme dans un vaste centre ; des Orientaux et des Grecs s'y mêlent aux Gaulois et aux Italiens (2).

Cette grande cité offre donc tous les avantages pour recevoir la parole du Christ.

Saint Pothin, saint Irénée et leurs collaborateurs y propagent l'Évangile avec le plus glorieux succès. Ils sont heureusement secondés par de notables habitants du pays qui s'appliquent avec ferveur à y organiser le nouveau culte. Au point de vue religieux, l'église qu'ils y instituent occupe le premier rang dans la Gaule, de même que la ville de Lyon en est la métropole dans l'ordre politique.

On sait comment ces progrès sont tout à coup interrompus par la violente persécution contemporaine de Marc-Aurèle,

(1) Son nom de *Lugdunum*, qu'on peut traduire en latin par *Lucis Mons*, indique sa situation sur une hauteur entourée de lumière. Plusieurs localités des Gaules portent le même nom de *Lugdunum*, notamment Laon et Leyde. Cette désignation indique leur assiette sur un mont découvert et complètement éclairé. Le nom de Clermont, *Clarus Mons*, rend exactement la même idée.

(2) V. Hadrianus Valesius, *Notitia Galliarum*, p. 291 ; De Marca, *De primatu Lugdunensi*, p. 295 et s. ; De Colonia, *Antiquitez de la ville de Lyon*, etc.

saint Pothin et plusieurs illustres martyrs, tant étrangers que citoyens romains, reçoivent une couronne immortelle dans la solennelle épreuve qu'ils ont à traverser. (V. EUSÈBE, *Hist. de l'Égl.* liv. V.)

17. *Eglise de Vienne.* — A quelque distance de Lyon se présente l'ancien chef-lieu de la puissante nation des Allobroges, la ville de Vienne qui devient sous les césars une grande et opulente cité. Depuis longtemps déjà, de nombreuses familles s'y étaient fixées et composaient une partie de sa population (1).

Parmi ces essaims d'origine orientale, le christianisme ardemment propagé compte bientôt beaucoup d'adhérents.

L'Église de Vienne, dans sa formation et ses développements, marche de pair avec celle de Lyon (2). Toutes deux sont constituées en même temps par les chrétiens dévoués qui

(1) Les noms d'Eutiche, d'Onésime, de Théagène, d'Épicarpie, de Semna, de Pitynchanus, d'Heortes qu'on lit dans les inscriptions tumulaires, en sont une preuve manifeste. (V. CHORIER, *Recherches sur les antiquités de Vienne*, pages 47, 477, 506.)

(2) On a même prétendu que sa fondation avait précédé celle de l'Église de Lyon, qu'elle devait remonter à saint Crescent, disciple de saint PAUL, et que, lors de la venue de saint Pothin et de saint Irénée, elle comptait déjà plusieurs évêques. Mais cette hypothèse, qui n'a pour base que les allégations d'une partie intéressée, n'est appuyée d'aucune preuve convaincante. (V. ci-dessus Prolégomènes, nos 18 et 20). C'est dans une très-vive contestation, soulevée au Ve siècle par l'Église d'Arles contre l'Église de Vienne, que celle-ci fit pour la première fois remonter sa fondation à saint Crescent, disciple de saint Paul. Ce débat, fort passionné, se ralluma plusieurs fois. Sous Charlemagne, il n'était pas encore éteint. Dans le capitulaire de Francfort, de 794, on trouve un chapitre VI intitulé : *De altercatione Viennensis et Arelatensis episcopi* (V. Baluze, *Capitul.*, tome I, col. 261). Ce n'est pas dans des altercations de ce genre qu'on peut s'attendre à rencontrer des assertions basées uniquement sur la pure vérité.

prêtent leur appui aux missionnaires arrivés de l'Asie-Mineure.

Lors de la persécution de Marc-Aurèle, les deux églises, confondues dans un même sort, fournissent un mémorable contingent aux quarante-huit martyrs.

Toutefois, cette violente tempête, si elle ébranle momentanément l'église de Vienne, ne la renverse pas. Bientôt, celle-ci se consolide et voit se dérouler une série de prélats qui occupent honorablement son siége.

18. *Eglises d'Autun, de Langres, puis de Châlons.* — Lors de la conquête de la Gaule par Jules César, les Eduens figurent parmi les plus puissants peuples de cette vaste contrée. Ils ont pour chef-lieu une ville assise au milieu d'une double entaille faite à une montagne et que pour cette raison on appelle *Bibracte* (double brèche). Cité importante par son emplacement, elle ne l'est pas moins par la grandeur du peuple dont elle forme le principal centre. Les Eduens, pour s'être montrés favorables aux Romains avec lesquels ils concluent un traité d'alliance, reçoivent le titre quelque peu illusoire de *liberi* et voient leur capitale honorée du nom d'Auguste *(Augustodunum)*. A l'époque de la révolte des Gaulois qui suit la mort de Néron, les Eduens prennent parti pour les insurgés, et à cette occasion sont rudement châtiés. Leur fortune, toutefois, ne tarde pas à se rétablir. Autun, qui avait jadis possédé un collége de Druides, demeure un centre remarquable des lettres et des sciences. Une jeunesse nombreuse afflue dans ses écoles, où tous les systèmes de philosophie et de religion trouvent sans doute accès. Sous les empereurs, la ville d'Autun possède plusieurs temples magnifiques consacrés à Jupiter, à Junon et à Minerve. Bérécynthe ou Cybèle, ainsi qu'Apollon et Diane, y reçoivent de leur côté de solennels hommages.

Malgré cette splendeur que paraît conserver le culte païen, saint Bénigne, l'un des missionnaires venus d'Orient est assez heureux pour répandre en abondance dans ces contrées les semences de la parole divine ; il a pour collaborateurs saint Andoche et saint Thyrse auxquels s'adjoint saint Félix.

Pendant que saint Bénigne va de part et d'autre exercer son courageux ministère, saint Andoche, saint Thyrse et saint Félix, restés dans le territoire d'Autun y travaillent à multiplier les conversions.

Tous trois, mis en arrestation et traduits en justice, sont rudement frappés de coups de fouet, puis suspendus par les mains pendant tout un jour, soumis à l'épreuve du feu sans être atteints, et enfin ont le cou brisé avec une barre de fer. (V. les martyrologes au 24 septembre.)

Parmi les principaux de la cité récemment convertis, figurait un sénateur nommé Faustin. Celui-ci avait pour fils un jeune homme plein de foi et de constance, nommé Symphorien. Un jour qu'on promenait dans les rues sur un chariot une grande idole de Bérécynthe, le jeune homme ne peut cacher la répulsion et le mépris que lui inspirent ces superstitions surannées. Dénoncé et poursuivi comme chrétien, Symphorien se montre ferme dans sa croyance ; ni les promesses, ni les menaces ne sauraient l'ébranler. Condamné à un cruel supplice, il subit le martyre avec une édifiante résignation (1).

Mais le culte du Christ, fécondé par le sang des généreux martyrs, ne périt pas avec eux. L'église d'Autun, sanctifiée par leur mort, continue de former pour les chrétiens un centre important.

Gagnant de proche en proche, le christianisme pénètre

(1) V. Dom Ruinart, *Acta Martyrum*, p. 79; Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, cap. lii, et les *Martyrologes*, au 22 août.

jusqu'à Langres. De très-ancienne date les Lingons (*Lingones*), signalés comme de vaillants guerriers, tenaient un rang distingué parmi les peuples de la Gaule. Leur territoire était renommé pour son opulence ; il pouvait jadis mettre sur pied 70,000 guerriers.

Sous les Antonins, les mêmes missionnaires qui avaient planté le drapeau du Christ à Autun et dans les lieux d'alentour, ne négligent pas la conquête spirituelle de la cité de Langres. Saint Bénigne vient loger chez une riche veuve, nommée Léonilla. Par ses discours insinuants, non-seulement il la soumet elle-même à la loi du Christ, mais il éclaire aussi de la lumière évangélique ses trois petits-fils Speusippe, Elasippe et Mélasippe. Ceux-ci sont tous trois dénoncés comme chrétiens et reçoivent la palme du martyre, ainsi que leur aïeule Léonilla et deux autres chrétiens, Jonilla et Néon.

Le christianisme implanté à Langres par ces généreux martyrs, y conserve une sève vivace. Malgré les rigueurs sanguinaires auxquelles les chrétiens sont en butte, son église se maintient pleine de force.

De Langres, le christianisme s'étend jusqu'à Dijon. Aux environs de ce château-fort sont disséminées d'assez nombreuses habitations. Là aussi, saint Bénigne vient essayer de faire fructifier la vigne du Seigneur. Mais bientôt elle est arrosée du sang du généreux évêque. Après d'atroces souffrances supportées avec un rare courage, il est immolé par le glaive. (V. les Martyrologes, au 1er novembre.)

Une autre église allait s'élever aussi sur les bords de la Saône au territoire de Châlons. Ancien oppidum gaulois, *Cabillonum* ou Châlons devient, sous le gouvernement des césars, une forteresse considérable sous les murs de laquelle se développe une cité.

Durant la sanglante persécution élevée sous Marc-Aurèle, un chrétien détenu à Lyon, appelé Marcellus, dont le nom

semble indiquer une origine romaine, s'échappe de la prison et se soustrait aux recherches. Il trouve chez un habitant de Lyon, nommé Latinus, un sûr asile et une libérale hospitalité. Bientôt, par ses instructions et ses exemples, il le convertit à la foi du Christ. Mais plus tard, obligé de fuir et se rendant à Châlons, il tombe entre les mains d'un président, nommé Priscus, au moment où celui-ci achevait un sacrifice aux dieux païens. Sommé par lui de manger des viandes consacrées, il rejette avec horreur ces aliments sacriléges et reproche intrépidement aux assistants leur aveugle dévotion pour des idoles. Le juge, irrité, invente pour lui un nouveau genre de cruauté et le fait enfouir tout vivant jusqu'à la ceinture. Le saint martyr, persévérant dans les louanges du vrai Dieu, demeure ainsi pendant trois jours et enfin exhale son âme pure. C'était dans un lieu situé à deux milles de Châlons. (V. GRÉGOIRE DE TOURS, *De Gloria martyrum*, cap. LIII.)

Le spectacle émouvant de l'invincible fermeté déployée par saint Marcel, gagne de nouveaux prosélytes à une religion qui inspire de tels sentiments de constance et pour laquelle on meurt avec tant d'héroïsme, si bien que le christianisme ne tarde pas à s'étendre jusque dans Châlons même où des autels sont dressés au vrai Dieu.

C'est ainsi que les cinq églises de Lyon, de Vienne, d'Autun, de Langres et de Châlons, sont fondées sous les inspirations de saint Pothin, de saint Irénée ou de leurs auxiliaires. La Providence, qui réserve à ces églises de brillantes destinées, ne permet pas qu'elles succombent sous les coups des païens.

19. *Églises de Valence et de Besançon.* —Pour compléter le nombre des églises qui devaient être constituées dans les Gaules, à l'imitation des sept églises de l'Asie-Mineure, il en restait deux à fonder. Grâce au dévouement des disciples de

saint Irénée, elles sont bientôt établies sur les bords de la Drôme et du Doubs.

Au-dessous de la jonction du Rhône et de l'Isère, non loin des bords de la Drôme, habite la peuplade gauloise des Ségalauniens. Sous les césars, quand la conquête est complètement organisée, cette population a pour chef-lieu une colonie romaine qu'on appelle Valence. Elle tire peut-être son nom de celui de son fondateur.

A la fin du IIe siècle de notre ère, trois disciples de saint Irénée, saint Félix, saint Fortunat et saint Achillée, viennent dans cette région prêcher la parole de Dieu. Ils ont la satisfaction d'amener sous la bannière du Christ une grande partie des habitants et de fonder la première église; non pas sans doute qu'ils érigent à Valence une basilique auprès de la curie, mais ils créent la première assemblée des fidèles qui soit régulièrement constituée.

Les succès qu'ils obtiennent attirent sur eux les colères de l'autorité. Un général en chef, nommé Cornelius, leur fait subir d'abord une très-longue et très-dure flagellation de coups de nerfs de bœuf. Puis, les mains liées sur le dos et les cuisses rompues, ils sont attachés sur des roues bientôt mises en mouvement. Soumis ensuite à l'action malfaisante d'une épaisse fumée, puis attachés à un chevalet pendant un jour et une nuit, ils sont enfin immolés par le glaive. (V. les Martyrologes, au 23 avril.)

Sur un point tout opposé, à une assez longue distance au nord de Lyon, le christianisme trouve accès sur les bords du Doubs.

Sur le penchant d'une haute montagne s'élevait une grande et importante cité, celle de *Vesuntio* ou Besançon, chef-lieu des *Sequani*, peuplade nombreuse et considérée. Deux courageux disciples de saint Irénée, Ferréol, prêtre et Ferrution, diacre, viennent y annoncer l'Évangile. Mais au moment où

leurs efforts étaient déjà couronnés de succès, ils sont arrêtés, appliqués à diverses tortures par l'ordre du juge Claudius, puis frappés du glaive. Toutefois, ils meurent avec la consolation d'avoir mené à bonne fin la noble entreprise que leur avait confiée saint Irénée.

L'œuvre glorieuse dont saint Polycarpe avait conçu la pensée était désormais accomplie. A l'imitation des églises de l'Asie-Mineure, les églises des Gaules étaient définitivement constituées et dans cette vaste circonscription devaient briller d'un éclat impérissable.

20. *Les églises fondées par saint Irénée et ses disciples sont au nombre de sept.* — Dans l'intérêt du système qui fait remonter jusqu'au temps des Apôtres l'institution de nos premières églises des Gaules, on a rabaissé autant qu'on a pu la gloire de saint Irénée, de ses compagnons et de ses disciples ; on est allé même jusqu'à révoquer en doute l'existence de l'Église gallo-grecque de Lyon.

Mais, pour dissiper les nuages qu'on s'est efforcé d'amonceler à cet égard, il suffit de se reporter à quelques documents qui méritent croyance.

De leur lecture attentive résultent, suivant nous, les points suivants :

Saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, a été envoyé d'Orient avec ses compagnons par l'illustre évêque de Smyrne. Arrivé à Lyon, il a pris une part active à l'établissement et à la direction de plusieurs églises. Celles de Lyon, de Vienne, d'Autun se sont accrues et développées sous son habile et féconde impulsion. (V. EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, liv. V; RUINART, *Acta primorum martyrum*, p. 62 et 71.)

D'autres églises ont été aussi instituées par ses auxiliaires et ses disciples.

Les documents que l'on préconise le plus, les martyrologes

d'Adon et de Grégoire XIII, fournissent sous ce rapport de précieux renseignements.

Au 1er novembre, on lit dans le martyrologe d'Adon, que saint Bénigne fut envoyé d'Orient avec saint Andoche, prêtre et saint Thyrse, diacre, et dirigé sur la Gaule par le saint évêque Polycarpe (1).

Au 24 septembre, on retrouve la même mention en ce qui touche saint Andoche et saint Thyrse, envoyés de l'Orient par saint Polycarpe pour instruire la Gaule (2).

Au 17 janvier, on voit que les saints martyrs de Langres, les saints Speusippe, Elasippe et Mélasippe furent baptisés par saint Bénigne que saint Polycarpe, disciple de l'apôtre saint Jean, avait envoyé d'Orient dans la Gaule avec saint Andoche et saint Thyrse (3).

Saint Marcel, qui le premier propagea la foi dans le territoire de Châlons, était l'un des cinquante chrétiens qui avaient été emprisonnés avec saint Pothin. C'est grâce à son dévouement que les habitants d'une partie de cette cité reçurent la lumière évangélique (4).

Jusque-là donc les cinq églises de Lyon, de Vienne, d'Autun, de Langres et de Châlons sont érigées sous les ins-

(1) « Benignus, presbyter, cum Andochio compresbytero et Thyrso diacono, missus est in Galliam ab Oriente à sancto episcopo Polycarpo. »

(2) « Qui, à sancto Polycarpo episcopo ab Oriente directi, ad docendam Galliam sub Aureliano principe sunt gloriosissimè coronati. »

(3) « Docuit autem et baptizavit geminos hos Benignus presbyter quem misit ab Oriente beatus Polycarpus, Joannis apostoli auditor, in Galliam cum Andochio presbytero et Thyrso diacono. » — Saint Thyrse avait pour sous-diacre saint Andéol, envoyé aussi par saint Polycarpe. (V. *Martyrologe*, au 1er mai.)

(4) « Ex numero quinquaginta martyrum, qui Lugduni in ergastulum trusi fuerunt. » (V. au 4 septembre.)

pirations des missionnaires venus de l'Asie-Mineure ou de leurs auxiliaires.

Deux autres églises sont ensuite fondées par des disciples de saint Irénée : ce sont celles de Valence et de Besançon.

On lit, à cet égard, dans le martyrologe d'Adon :

Au 23 avril, à Valence, dans la Gaule, passion des saints martyrs Félix, prêtre ; Fortunat et Achillée, diacres, qui, envoyés par saint Irénée, évêque de Lyon, pour prêcher à Valence la parole de Dieu, furent incarcérés et mis à mort après avoir converti à la foi du Christ la plus grande partie de cette ville (1).

Au 16 juin, à Besançon, dans les Gaules, jour des saints martyrs Ferréol, prêtre, et Ferrution, diacre, qui, envoyés par saint Irénée pour prêcher la parole de Dieu, furent torturés et frappés du glaive (2).

21. *Ce nombre des sept églises gallo-grecques est-il fortuit?* — Toutes les recherches auxquelles on peut se livrer, sur ces premiers temps, de notre église gallicane, mènent à constater l'admission et le développement du christianisme dans les sept cités de Lyon, Vienne, Autun, Langres, Châlons-sur-Saône, Valence et Besançon.

Doit-on regarder comme purement fortuit ce nombre de *sept*, qui est celui des églises de l'Asie-Mineure et qui doit

(1) « Valenciæ in Galliâ passio sanctorum martyrum Felicis presbyteri, Fortunati et Achillei diaconorum, qui à beato Irenæo episcopo et martyre ad prædicandum verbum Dei missi, cum maximam partem supradictæ urbis ad fidem Christi convertissent à duce Cornelio in carcerem trusi..... »

(2) « Vesuntione, in Gallia, sanctorum martyrum Ferreoli presbyteri et Ferrutionis diaconi qui a beato Irenæo episcopo ad prædicandum verbum Dei missi, sub Claudio judice ad trochleas extensi et flagellati... ad ultimum gladio feriuntur. »

être aussi le nombre des églises gallo-latines de Narbonne, Toulouse, Arles, Limoges, Clermont, Tours et Paris ? C'est là une question que nous n'avons pas la prétention de résoudre et sur laquelle nous nous bornons à appeler l'attention des érudits.

Toutefois, sans attacher à ce point secondaire plus d'importance qu'il ne convient, qu'il nous soit permis de faire remarquer combien, dès la plus haute antiquité, ce nombre sept a un caractère religieux qui commande le respect des hommes.

Il est en effet révéré comme tel dans les États de l'Orient, en Égypte, dans la Grèce et à Rome.

Au sein du sabéisme primitif, les observations astronomiques conduisent à reconnaître sept planètes, sept pléïades, sept constellations de la Grande-Ourse.

Par suite, dans plusieurs théocraties, ce nombre est réputé divin.

Dans la théogonie des Perses, on distingue sept grands génies ou amchaspands qui composent la cour d'Orsmud. A l'imitation de ce Dieu, les rois des Perses comptent sept conseillers, sept ministres, sept princes assis près d'eux sur les degrés du trône. Les Perses ont aussi sept pyrées ou autels sur lesquels est conservé le feu sacré. Dans le culte de Mithra, le sanctuaire a sept portes, et sur un monument érigé à ce dieu, on remarque sept étoiles. Les sept jours de la semaine sont consacrés aux sept planètes.

Dans la religion hébraïque, le même nombre n'est pas moins sacré. On trouve dans l'Ancien-Testament les sept jours de la création, les sept générations de la durée du monde, les sept paires d'animaux placés dans l'arche, les sept fois sept ans qui séparent les jubilés, les sept ange devant le trône du Seigneur, les sept lampes devant le tabernacle, le chandelier à sept branches, les sept colonnes de la sagesse, etc.

Dans la croyance chrétienne, le même caractère mystique est attaché au nombre sept qui est répété vingt-quatre fois dans l'Apocalypse.

Suivant l'*Évangile* de saint Matthieu, chap. XVIII, vers. 12, saint Pierre, s'approchant du Christ, lui dit : « Seigneur, combien de fois dois-je pardonner à mon frère qui m'aura offensé : sera-ce jusqu'à sept fois ? » Jésus lui répondit : « Je ne vous dis pas sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. » Parole divine qui résume toute la doctrine chrétienne sur le pardon des injures (1).

Dans l'Église, on distingue les sept sacrements, les sept péchés capitaux, les sept dons du Saint-Esprit, les sept diacres primitifs.

Dans l'Apocalypse, sept étoiles sont le symbole des sept anges, et l'image des sept églises d'Asie ; sept chandeliers d'or figurent les sept églises elles-mêmes.

N'est-ce pas aussi sous l'empire de cette idée religieuse que sont constituées successivement les sept églises de l'Asie-Mineure, les sept églises gallo-grecques de la Lyonnaise, les églises gallo-latines de Narbonne, Toulouse, Arles, Limoges, Clermont, Tours et Paris ?

22. *Fusion de l'Église gallo-grecque et de l'Église gallo-latine.* — On vient de voir quel est le glorieux contingent fourni, dès le principe, par l'élément grec à la formation de l'Église gallicane. Depuis la Drôme jusqu'à la Haute-Marne, sept églises gallo-grecques forment une vaste circonscription éclairée de la lumière évangélique, grâce à l'initiative de l'église d'Orient. Toutefois, quand l'Église latine se développe à son tour, ses progrès sont tellement rapides qu'en peu de temps elle couvre en quelque sorte toutes les Gaules, et que la partie grecque s'éclipse presque entièrement.

(1) V. aussi *Évang.* de saint Luc, ch. XVII, vers. 4.

Déjà on a pu voir dans quelles larges proportions l'élément latin avait concouru à la formation des premiers groupes chrétiens sur les bords du Rhône, et combien on comptait de Romains parmi les martyrs de Lyon. — Bientôt l'élément latin grandit et prédomine de plus en plus. De cent églises épiscopales que comprennent les Gaules du temps d'Honorius, sept seulement doivent leur origine à l'élément grec. Toutes les autres se sont formées sous l'impulsion venue de l'Italie. Si, d'une part, se trouve l'antériorité, l'autre a pour elle l'importance et le grand nombre.

Ainsi la vérité de l'histoire, tout en rendant un légitime hommage à saint Polycarpe, à saint Irénée, à saint Bénigne et à leurs coopérateurs, doit reconnaître en même temps que presque toute l'Église gallicane a procédé de l'Église latine, dont elle a constamment reconnu la suprématie.

Invariablement dévouée au Saint-Siége apostolique, elle s'est fait gloire de prendre place dans cette vaste et puissante hiérarchie qui a pour chef suprême le continuateur toujours vivant de saint Pierre, prince des Apôtres, dont l'autorité spirituelle s'étend sur la catholicité entière.

23. *Suprématie du Saint-Siége apostolique.* — De même que l'éclatante vérité dissipe les brouillards de l'erreur et fait évanouir toutes ces brumeuses fictions artificiellement accumulées autour du berceau de quelques-unes de nos églises, de même elle met en lumière et fait ressortir dans tout son jour la rayonnante figure de la grande Église romaine, fille du Christ et des Apôtres. A plusieurs reprises, notamment dans les sublimes instructions qu'il donne à ses disciples la veille de sa Passion, le divin Messie leur recommande de s'aimer les uns les autres comme il les a aimés, et de rester unis entre eux comme les branches de la vigne tiennent au principal cep; puis, s'adressant à son Père qu'il im-

plore : « Mon Dieu, dit-il, je ne vous prie pas seulement « pour eux, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi « par leur parole, afin que tous ensemble *ils ne soient* « QU'UN. »

Les Apôtres à leur tour, et parmi eux saint Paul, expriment comment, malgré la diversité des aptitudes, des talents et des vocations, l'unité doit régner dans toute l'Église chrétienne (1).

Dès le principe aussi, on n'aperçoit dans l'Église qu'un seul sacerdoce, graduellement distribué par ordres et réparti par échelons : des évêques, des prêtres, des diacres, tous ayant leurs fonctions comme les membres dans un même corps. (V. SAINT IGNACE D'ANTIOCHE, épître aux Magnésiens.)

Or, ce corps ainsi composé doit nécessairement avoir une tête ou un chef ; et ce chef, représentant perpétuel de Dieu fait homme, ne peut être que le Souverain-Pontife, vicaire et continuateur toujours vivant de saint Pierre, prince des Apôtres, que Jésus-Christ lui-même a placé à la tête de son Église.

Cette doctrine, enseignée par le Christ, par les Apôtres et leurs disciples, sur l'unité de l'Église, sur sa hiérarchie, sur la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, se conserve sans altération dans le monde catholique.

Saint Irénée l'a reproduite exactement. Le dépôt de la foi, dit-il, tel qu'il a été reçu des mains des Apôtres et de leurs

(1) « Il y a, dit saint Paul, diversité de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même esprit ; — il y a diversité de ministères, mais il n'y a qu'un même Seigneur ; — il y a diversité d'opérations, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère en tous. Tous nous ne formons qu'un seul corps, composé de plusieurs membres. Tous, Juifs ou Gentils, libres ou esclaves, nous avons été baptisés dans le même esprit pour n'être qu'un seul corps. » (1re *Épître* aux Corinthiens, chap. XII.)

disciples, l'Église et ses enfants le conservent avec fidélité. Tous sont comme réunis dans une seule demeure, où il n'y a qu'une seule âme et qu'un seul cœur, où tous les membres d'une même famille reconnaissent, enseignent et transmettent la même doctrine... Ainsi que l'astre du jour éclaire seul toutes les parties de l'univers, la lumière évangélique brille également à tous les yeux et pénètre toutes les âmes (1).

Cette suprématie de l'Église de Rome n'est pas seulement prouvée par les Livres saints et par la tradition, elle résulte aussi de tous les éléments de l'histoire.

Depuis l'avènement de saint Pierre jusqu'au règne de Constantin, le Saint-Siége apostolique fixé à Rome présente un spectacle sans exemple dans les annales du monde.

Sans autre pouvoir que celui de la force morale, la Papauté, au milieu des périls qui l'assiégent, poursuit héroïquement son œuvre à laquelle viennent concourir toutes les

(1) Saint Irénée ajoute : « La tradition, qui est constamment la même, est aussi la même partout ; elle se maintient sans interruption par les successions des évêques..... et comme il serait trop long d'énumérer les successions établies dans toutes les églises, il faut s'en tenir à celle qui est la plus grande et la préférable, à l'Église de Rome, connue de tous et fondée par les deux très-glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul. — En constatant ainsi la tradition qui lui vient des Apôtres et la foi prêchée aux hommes et parvenue jusqu'à nous par les successions des évêques, nous confondons tous ceux qui se laissent égarer soit par leur fantaisie, soit par vaine gloire, soit par aveuglement et mauvais esprit. C'est en effet à cette église, à cause de son autorité prééminente, que doit nécessairement s'en rapporter toute l'Église embrassant les fidèles répandus partout et dans laquelle a été conservée, par ceux qui sont partout, la tradition recueillie des Apôtres. »

Pour montrer cette succession dans l'Église romaine, saint Irénée nomme les souverains pontifes qui l'ont gouvernée tour à tour.

nationalités et toutes les conditions sociales. Saint Évariste, né à Bethléem; le Romain saint Sixte Ier, le Grec saint Télesphore, l'Athénien saint Hygin, le Gaulois transpadan saint Pie, le Campanien saint Soter, le Cilicien saint Éleuthère, l'Africain saint Victor, d'autres papes issus de divers points de l'univers, travaillent glorieusement à ce majestueux édifice qui va dominer sur le monde et planer sur les âges. Toutes les conditions, toutes les aptitudes viennent tour à tour y poser leur pierre et y ranger leur assise. Le modeste plébéïen et le riche patricien, le simple prêtre et l'illustre évêque, le rigide solitaire et l'homme du siècle, le philosophe et le fils du pâtre sont successivement appelés à porter le bâton de saint Pierre. Tous, quelle que soit leur origine ou leur extraction, s'appliquent sans relâche à affermir l'unité, à consolider la hiérarchie.

Métropole de l'univers chrétien, l'Église fondée par les Apôtres, est au plus haut degré *catholique*, c'est-à-dire *universelle.*

C'est pour elle que se déclarent et que meurent les martyrs (1).

La liste et le culte des saints qu'elle honore embrassent toutes les parties de la terre (2).

Sa sollicitude se déploie sur toutes les contrées du globe. Partout s'étendent son patronage et ses bienfaits; rien de ce qui est humain ne lui est étranger.

C'est de son sein que partent tous les apostolats, toutes les

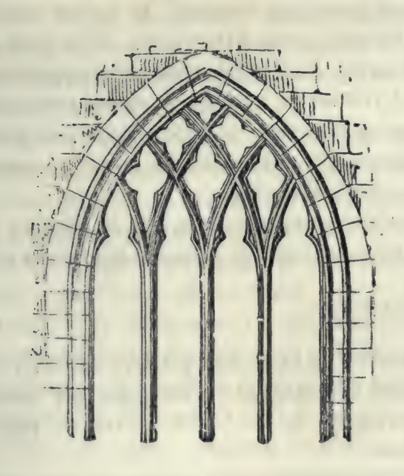
(1) V. les *Actes* de saint Pionius, martyrisé à Smyrne. « De quelle église es-tu, lui demande Polémon, délégué du magistrat? » — « De la catholique, répond Pionius. » Quand, ensuite, Polémon adresse à Sabine la même question, celle-ci lui fait la même réponse. (V. Ruinart, *Acta primorum martyrum.*)

(2) V. *Vetus romanum Martyrologium*, édité par Rosweid et reproduit par l'abbé Migne, *Patrolog. Cursus*, t. CXXIII, col. 145.

grandes expéditions religieuses qui vont au loin moraliser les nations.

C'est à elle que rendent hommage toutes les églises. Les patriarchats, les primaties, les provinces, les diocèses, les paroisses ne sont que des parties intégrantes du grand tout, que des fractions de la grande unité. Toute l'institution chrétienne aboutit à la chaire de saint Pierre. Tout descend de Rome, tout remonte à Rome. Ainsi que le proclament les plus éminents prélats, le pape, c'est l'évêque des évêques, l'archevêque du monde habité, le président et le chef de l'Église universelle.

(*La suite à un prochain numéro.*)



CHRONIQUE.

Congrès international d'archéologie à Anvers. — Les membres du Congrès se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, le 25 août. Ils y ont été invités à signer le registre de présence et ensuite conduits à la salle du Conseil communal, où les a reçus le Collége échevinal.

M. Van Put leur a souhaité la bienvenue au nom de la ville et leur a offert le vin d'honneur.

La réception municipale terminée, le cortége s'est rendu au local de la Société Royale d'Harmonie, où se sont tenues les séances du Congrès, dans le splendide palais appartenant à cette association. A l'entrée du local une réception toute cordiale leur a été faite par la Direction de cette Société dans la petite salle. M. le Gouverneur est alors venu les inviter à passer dans la salle des réunions solennelles.

M. le chevalier Pyeke, gouverneur de la province d'Anvers, a déclaré le Congrès ouvert et prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« M. le ministre de l'Intérieur, qui devait présider à l'installation du Congrès international d'archéologie, m'a chargé de vous exprimer ses regrets de ne pouvoir se trouver aujourd'hui au milieu de vous.

« Ce haut fonctionnaire, qui s'intéresse si vivement au développement des sciences, des lettres et des arts, fait des vœux pour que vos travaux aient pour résultat d'imprimer un nouvel essor à la science archéologique...

« Dans ce siècle de progrès où les arts et les sciences sont cultivés avec ardeur, l'étude de l'archéologie, qui jette une

lumière si vive sur les temps passés, ne saurait être négligée...

« Les nombreux édifices gothiques et romans de la Belgique, que plusieurs d'entre vous auront déjà visités, pourront vous guider dans vos recherches, et la ville d'Anvers offre à votre admiration ses richesses artistiques et l'un des plus beaux monuments gothiques de l'Europe.

« Les savants et les artistes ont de tout temps reçu un chaleureux accueil en Belgique. Soyez, Messieurs, les bienvenus dans le chef-lieu de la province que j'ai l'honneur d'administrer...

« Heureux et fiers d'être gouvernés par un prince qui, à l'exemple de l'illustre fondateur de notre dynastie nationale, s'associe à tout ce qui peut contribuer au bonheur et à la gloire de notre patrie, nous travaillons sans relâche au développement de toutes les branches de l'activité humaine. Aussi toute notre reconnaissance est-elle acquise aux notabilités étrangères, qui, sympathiques à nos aspirations, viennent aujourd'hui joindre leurs efforts aux nôtres pour le perfectionnement d'une science dont le but est de renouer la chaîne des temps et de commencer le long travail de la civilisation !... »

M. de Caumont a obtenu ensuite la parole pour indiquer la part prise par la Société française d'archéologie à l'organisation du Congrès international. Une commission de l'Académie archéologique de Belgique vint à Paris, en 1865, pour engager la Société française d'archéologie à patronner l'idée en France. La Société a distribué le programme et un grand nombre d'invitations : les adhésions ont été nombreuses ; malheureusement l'épidémie a dérangé en 1866, année fixée pour la tenue du Congrès à Anvers, toutes les combinaisons prises pour y amener un grand nombre de Français. Cette année 1867 ne pouvait, pour diverses causes, obtenir un pareil concours. Cependant la France est représentée par bon nombre d'hommes de mérite et qui tous sont animés du désir de répondre aux intentions des promoteurs du Congrès et du bureau central (M. le président de Witte, MM. Casterman, Legrand de Reullandt et Dognée).

La Société française d'archéologie, pour témoigner de sa sympathie au Congrès international, a décidé qu'elle décernerait

à cette occasion deux médailles d'honneur, l'une à M. le baron de Roisin, de Belgique, qui depuis vingt-cinq ans a rendu à l'archéologie des services signalés soit à Trèves, où il a passé quelques années, soit à Bruxelles, soit à Tournay où il professe encore, cette année, un cours d'archéologie très-suivi ; l'autre à M. Bouet, le collaborateur de M. de Caumont pour la *Statistique monumentale du Calvados* dont les 1,800 figures sont dues, en grande partie, à son crayon. M. Bouet a collaboré aussi avec M. Parker et l'a souvent accompagné dans ses voyages d'exploration en Italie, en Allemagne, dans les diverses parties de la France et en Angleterre ; il a d'autre part fait avec le plus grand désintéressement un grand nombre de projets, qui se distinguent tous par leur élégance et leur pureté ; nul n'a mieux compris que lui le génie artistique du moyen-âge.

M. le Gouverneur, sur l'invitation de M. de Caumont, a remis à M. Bouet, au milieu des applaudissements du Congrès, la médaille qui lui a été décernée.

M. le baron de Roisin étant absent, M. d'Anstaing, de Tournay, a bien voulu se charger de recevoir sa médaille.

Les délégués du Danemarck, des Pays-Bas, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Italie, de l'Espagne et des autres États représentés au Congrès, ont pris successivement la parole au nom de leur pays et ont témoigné de leur vive adhésion à l'idée d'un Congrès international archéologique.

Puis M. Eug. Dognée, un des secrétaires-généraux, a passé en revue, dans un discours éloquent, les questions se rattachant aux divers âges de l'histoire qui sont proposées aux délibérations de l'assemblée. Ce discours, magnifique introduction aux travaux du Congrès, a été couvert d'applaudissements auxquels s'est associé M. le gouverneur en serrant la main à M. Eug. Dognée et en lui adressant des félicitations.

La Commission centrale chargée de diriger les opérations du Congrès se composait : du bureau du Congrès (MM. de Witte, le colonel Casterman, Le Grand de Reullandt et Dognée, secrétaires-généraux), de M. de Caumont, directeur de la So-

ciété française d'archéologie, et d'un membre élu par chacune des nations représentées au Congrès. M. l'abbé Le Petit a été élu par les Français. Cette Commission a régulièrement fonctionné chaque jour, entendu des rapports et donné une très-bonne direction à l'ensemble des travaux. Nous ajouterons, pour lui rendre pleine justice, que les membres qui la composaient assistaient chaque jour à la séance avec une ponctualité remarquable.

Le Congrès s'est divisé en deux sections : l'une d'archéologie, l'autre d'histoire. La première séance et la dernière de la section d'archéologie ont été présidées par M. de Caumont ; les autres l'ont été successivement par MM. Martin, président de la Société du comté de Kent, membre du Parlement ; de Linas, de l'Académie d'Arras ; le baron de Quast, inspecteur-général des monuments du royaume de Prusse, Leemans, conservateur du musée de Leyde.

Les séances des deux sections ont été animées, nourries et très-intéressantes. Les journaux d'Anvers en ont reproduit à peu près intégralement les procès-verbaux. Le volume du compte-rendu va être mis sous presse par les soins du bureau, ce qui nous dispense d'en présenter ici l'analyse. Toutes les questions du programme ont été traitées.

Statistiques monumentales. — Nous dirons seulement que la proposition de M. Van der Heagen, de Gand, demandant que des statistiques monumentales fussent faites dans tous les arrondissements de la Belgique et dans d'autres pays, a donné lieu à la nomination d'une commission composée de MM. de Caumont, président ; le baron de Quast, de Berlin ; de Salinas, de Palerme ; de Veliaminof-Zernof, de St-Pétersbourg ; Parker, d'Oxford ; Van der Heagen ; L.-P. Génard, conservateur de la bibliothèque publique et des archives d'Anvers, rapporteur. Nous allons reproduire un résumé du rapport de M. Génard.

« La Commission, a-t-il dit, a examiné la proposition dé-
« posée le 27 août dernier par M. Van der Heagen, demandant que
« des *statistiques monumentales* soient publiées dans tous les

« départements, provinces, communes, et que le Congrès charge « son Bureau de s'adresser aux gouvernements des divers pays « représentés à ce Congrès, pour les prier de provoquer à cette « fin la formation de commissions spéciales. »

La question soulevée par l'honorable M. Van der Heagen mérite toutes nos sympathies. Nous croyons qu'elle est des plus opportunes et qu'elle aura de grands résultats pour la science. Vous connaissez tous, Messieurs, les importantes publications faites en France, concernant la *statistique monumentale* : notre digne président, M. de Caumont, dont les travaux ont tant contribué à répandre les connaissances archéologiques, nous en a donné naguère un excellent modèle dans la *Statistique monumentale du Calvados*, ouvrage dont le 5e et dernier volume vient de paraître. Toujours pratique, M. de Caumont a joint à ses descriptions des gravures représentant des plans topographiques, et les monuments les plus remarquables des différents arrondissements. Notre commission est d'avis qu'il serait utile d'adopter, autant que faire se peut, la méthode suivie par M. de Caumont.

La *Statistique archéologique du département du Nord*, dont M. Van der Heagen nous a communiqué un exemplaire, est une œuvre des plus sérieuses et contient des renseignements qui ne sauraient être perdus de vue par ceux qui s'occupent de la statistique des monuments.

En dehors de ces ouvrages, notre commission s'est fait rendre compte des travaux commencés dans les différents pays de l'Europe pour établir une statistique générale des monuments.

Nous sommes heureux, Messieurs, de pouvoir constater que les gouvernements dont nous avons l'honneur de voir les représentants parmi nous, ont compris l'utilité de faire le relevé des œuvres d'art qui sont la gloire de leurs contrées. M. le baron de Quast nous a fait connaître les tentatives qu'il a faites pour établir la statistique des monuments du Bas-Rhin, et M. de Viliamienof nous a communiqué des détails intéressants concernant les travaux commencés dans le même but en Russie.

Quant à la Belgique, Messieurs, vous savez que le gouver-

nement de l'État a chargé officiellement la Commission royale des monuments de la rédaction des statistiques. Nous avons étudié le formulaire présenté à la commission par M. James Weale, et le questionnaire rédigé par la commission elle-même pour établir cette statistique.

Le questionnaire de la commission royale des monuments est vaste, trop vaste peut-être pour pouvoir servir de base au travail dont M. Van der Heagen réclame l'exécution ; néanmoins, nous devons déclarer que ce questionnaire servira de guide sûr aux archéologues qui s'occupent de la formation des travaux concernant la matière qui nous occupe. Il serait, Messieurs, difficile de tracer une règle générale pour la formation des statistiques dans les différents pays de l'Europe ; toutefois, notre commission a cru pouvoir adopter le questionnaire suivant, présenté par M. Van der Heagen :

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ANCIENS MONUMENTS.

Questionnaire.

Description des villes, villages, etc.

Situation. — Noms anciens. — Armoiries. — Monuments civils et religieux. — Institutions civiles. — Institutions religieuses. — Faits historiques. — Hommes remarquables. — Hameaux. — Bibliographie.

Notre commission, après avoir adopté ce plan, propose :

1° Que le Congrès fasse des démarches auprès des différents gouvernements de l'Europe pour obtenir une statistique générale archéologique ;

2° Qu'il exprime le vœu que ces statistiques soient faites par arrondissement ;

3° Qu'elles soient accompagnées de dessins et de cartes topographiques ;

4° Que les monuments et objets d'art soient reproduits soit par la gravure, la photographie ou l'héliographie ;

5° Que des tables générales soient faites à la fin de chaque tome et à la fin de chaque série de volumes ;

6° Que l'on adopte, pour la publication des statistiques, le format in-8°.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux de votre commission ; nous serions heureux de voir ratifié par votre assemblée les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Annuaire archéologique international. — Dans son allocution, le jour de l'ouverture du Congrès, M. de Caumont avait dit un mot de l'opportunité qu'il y aurait de fonder une publication internationale avant la clôture de la session.

La publication serait destinée à mettre en rapport les archéologues de tous les pays.

Ce projet, après avoir été longuement discuté par la commission administrative, a été confié à une commission composée de MM. le baron de Witte, membre de l'Institut, président ; Dognée de Villers, secrétaire, et d'un membre choisi par l'Académie d'archéologie de Belgique. M. de Caumont avait insisté vivement pour que cette publication ne parût qu'une fois par année, sous le titre d'*Annuaire archéologique international*, cette opinion a prévalu.

On comprend l'immense importance de cet ouvrage. S'il peut être exécuté comme il a été conçu, ce sera très-certainement un événement capital que l'apparition d'un pareil annuaire. Malgré toutes les difficultés que présente la réalisation du projet, nous avons confiance dans le dévouement et le talent de M. Dognée, qui connaît toute l'Europe et parle plusieurs langues.

Le Congrès, en se séparant, a chargé la commission administrative de convoquer pour 1868 le Congrès archéologique international à Bonn, si rien ne s'y oppose. Or, cette ville studieuse est parfaitement située pour une réunion internationale archéologique, et au milieu d'une région monumentale très-riche et très-intéressante.

Le nombre des membres adhérents au *Congrès international archéologique* a été de 500. Sur ce nombre, ont pris part aux séances 137 membres seulement, venus de : Allemagne, 11 ;—

Angleterre, 13 ; —Amérique, 9 ;— Brésil, 1 ;—Danemarck, 3 ; — Espagne, 4; — France, 50 ; — Hollande, 16 ; — Italie, 3; — Russie, 8 ; —Suisse, 1 ; —Suède, 1 ;—Turquie, 2. Le reste appartenait à la Belgique.

Parmi les membres de la Société française présents au Congrès, nous citerons : MM. Herpin, de Metz, de l'Institut des provinces ; l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie ; l'abbé Pichot (de l'Isère) ; Ricard, de Montpellier, membre de l'Institut des provinces ; Peters, de la Société française d'archéologie, à Tournay ; l'abbé Decorde, de la Seine-Inférieure, membre de l'Institut des provinces ; Le Maistre-d'Anstaing, de l'Institut des provinces ; le chevalier de Linas, de la Société française d'archéologie, à Arras ; G. Bouet, inspecteur des monuments du Calvados ; le baron d'Izarn, de la Société française d'archéologie, à Nantes ; R. Bordeaux, de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Évreux ; Advielle, de la Société française d'archéologie, à Rodez ; l'abbé Sauvage, de Rouen ; de Backer, id., membre de plusieurs académies, à Bergues (Nord) ; le comte de Straten Ponthoz, de la Société française d'archéologie et de l'Institut des provinces, à Metz ; duc Lancia di Brolo, de l'Institut des provinces de France, à Palerme ; de Salinas, professeur d'archéologie, à Palerme : Leemans, directeur des musées, à Leyde, membre de l'Institut des provinces de France ; le comte de Ripalda, de Madrid, membre de l'Institut des provinces ; Vincent de La Fuente, professeur à l'Université, membre de la Société royale d'histoire, à Madrid.

Le 1er septembre, à deux heures, a eu lieu la séance de clôture, dans laquelle une médaille en vermeil a été offerte par la Société française d'archéologie à M. Parker, d'Oxford, en récompense de ses belles explorations à Rome. Plusieurs discours ont été prononcés, et la session a été close aux cris répétés de : Vive le Roi !

La *Société française d'archéologie* a tenu trois séances à Anvers pendant le Congrès international. Dans la première,

présidée par M. de Caumont, elle a voté 150 fr. pour faire des fouilles dans le département de la Loire, sous la direction de M. Vincent-Durand ; et sur le rapport de M. Trapaud de Colombe, approuvé par MM. Ch. Des Moulins, inspecteur divisionnaire, et Léo Drouyn, inspecteur de la Gironde, une seconde allocation a été votée en faveur de la chapelle de St-Fort (Gironde). 20 membres étrangers ont été proclamés.

M. de Caumont a fait ensuite ressortir en quelques mots l'importance des recherches entreprises à Rome depuis trois années par M. Parker, d'Oxford. M. Parker a fait à ses frais des fouilles sur plusieurs points; il a fait exécuter sous ses yeux un très-grand nombre de grandes photographies des monuments romains.

Ces photographies forment trois séries principales :

1° Tous les monuments de la Rome antique, depuis le temps des rois jusqu'à la chute de l'Empire ;

2° Les catacombes ;

3° Les églises et les monuments du moyen-âge à Rome.

M. de Caumont a invité M. Parker à prendre la parole et à expliquer à l'assemblée les belles photographies formant sa première série, et qui ont été exposées dans la salle. M. Parker s'est rendu à cette invitation, et pendant plus de 3/4 d'heure a donné sur les monuments les plus anciens de Rome les détails les plus complets et les plus nouveaux.

M. Parker a fait en quelque sorte l'anatomie de ces monuments, et rien n'est plus curieux que le résultat auquel il est parvenu.

Dans les seconde et troisième séances de la Société française, M. Parker a fait la démonstration des photographies de la deuxième et de la troisième série de sa belle collection et la foule des auditeurs n'a fait que s'accroître.

A notre sens, cette exhibition et les explications qui l'ont accompagnée ont été, au point de vue archéologique, plus intéressantes que toutes les autres communications faites au Congrès.

A l'issue de ces trois séances, la Société a voté une médaille de vermeil à M. Parker.

G. B.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Ont été nommés membres de la Société :

MM. CASTERMAN, lieutenant-colonel (O ✻), commandant le génie, à Anvers.

Comte Alex. PRZEZDZCECKI (C ✻), de Varsovie, 38, rue de Berry, à Paris.

F. GLAVANY (O ✻), secrétaire d'ambassade de la Sublime-Porte, à Bruxelles.

Léopold DEVILLIERS, président du Cercle archéologique, à Mons.

Justin BRUYENNE, architecte, à Tournay.

Le comte Alph. O'RELLY DE GOLWAY, rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

Louis GELLHAND DE MERTEM, numismate, à Bruxelles.

Le chevalier DE SCHOUTEETE, de l'Académie d'archéologie de Belgique.

J. SRERNEWSKI (C ✻, C O ✻), membre de l'Académie des sciences de St-Pétersbourg.

Le chevalier Léon DE BURBURE, vice-président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Le docteur LEEMANS (C ✻ ✻), directeur des musées, à Leyde.

J. WORSAE (C ✻), inspecteur général des monuments du Danemarck, à Copenhague.

D'EICHWALD (C ✻), conseiller d'État, à St-Pétersbourg.

Auguste LIMELETTE, conservateur du musée, à Namur.

Arsène DE NOUE (le comte), docteur en droit, à Malmedy.

DE SAVEDRA, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

Vicomte DE LA FUENTE, membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid, à Madrid.

DE SALINAS, professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

DE VEHANNMOF ZERNOF (C ✻), gentilhomme de la chambre de l'empereur de Russie, à St-Pétersbourg.

ZESTERMANN ✻, professeur, à Leipsig.

MM. N. DE KEYSER, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique.
Le baron Ludovic DE HODY, docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24 *bis*, à Bruxelles.
A. HÉLIE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Avallon.
SAVY fils, de Châlons-sur-Marne.
L'abbé BALESTRA ✻ (Séraphin), à Côme (Italie).
DUBERNET DE BOSCQ, conseiller à la Cour impériale d'Agen.
SIRET, sous-préfet, à St-Nicolas (Flandre-Orientale).

X.

Congrès archéologique de France. — La seconde partie du Congrès archéologique de France a été peu nombreuse, mais elle a produit des travaux excellents.

La première séance a été présidée par M. de Caumont, qui a fait un résumé du mouvement archéologique pendant le dernier trimestre ;

La deuxième, par M. l'abbé Pottier, inspecteur de la Société et président de la Société de Tarn-et-Garonne ;

La troisième, par M. le comte Alexandre Przezdzcecki, de Varsovie ;

La quatrième séance, par M. d'Eichwald, conseiller d'État et inspecteur général des mines à St-Pétersbourg.

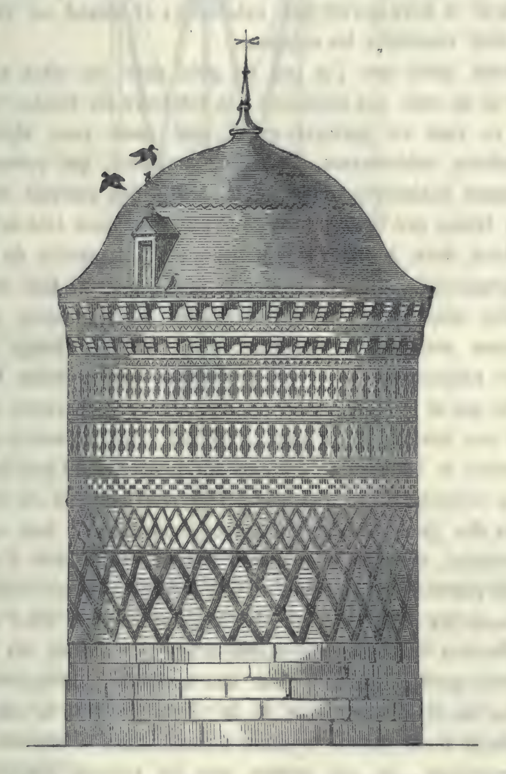
Les fonctions de secrétaire-général ont été remplies par MM. le baron de Rivières, d'Alby ; Ch. Vasseur, de Lisieux, et l'abbé Sauvage, professeur d'archéologie au séminaire de Rouen.

Le 25, le Congrès a clos sa session dans la galerie du travail au palais de l'Exposition. Là M. de Mortillet, M. Ricard (de l'Hérault) et M. R. Bordeaux ont donné, pendant quatre heures, d'excellentes explications. M. R. Bordeaux surtout, qui connaît admirablement la céramique, a été plein d'intérêt dans sa conférence sur la faïence des XVIIe et XVIIIe siècles.

Ch. V.

Le colombier de Varengeville. — Nous avons déjà publié des spécimens de divers colombiers, et dans notre nouvelle édition de l'*Abécédaire d'archéologie* (partie civile) nous pré-

senterons une série assez curieuse de ces monuments de l'économie domestique de nos ancêtres. La Normandie n'a pas été moins avancée pour cette partie de l'architecture privée qu'elle ne l'était pour ses châteaux et pour ses églises. Nous sommes heureux de pouvoir, dès ce moment, présenter aux lecteurs du *Bulletin* l'esquisse du colombier du manoir d'Arago, près de



Dieppe, dont l'ornementation et la conservation sont remarquables.

Au moyen de briques et de pierres on a obtenu la marqueterie que notre dessin rend avec précision.

DE CAUMONT.

Nouvelles de l'Exposition (1). — Grande nouvelle ! le catalogue de la galerie de l'histoire du travail a paru ; il est bien fait et très-instructif, et l'on n'a rien perdu pour attendre quand on est venu comme moi à Paris dans le mois de septembre. Mais ceux qui, depuis cinq mois, ont parcouru ces intéressantes galeries ne peuvent être aussi satisfaits. Rien n'est plus difficile à faire qu'un bon catalogue : et quand on en a un, on doit remercier les auteurs.

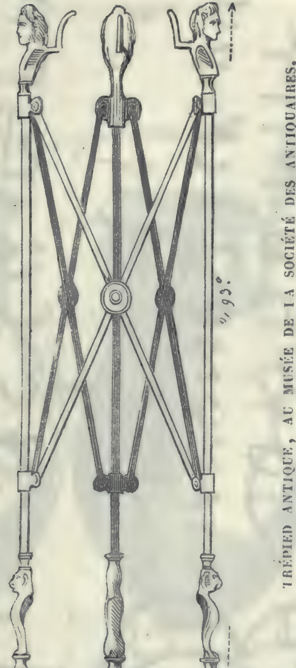
Vous savez que j'ai peu de goût pour les silex taillés et que je ne crois pas beaucoup à la mâchoire du Moulin-Quignon. Je ne vous en parlerai guère que pour vous signaler la brochure intéressante de M. de Mortillet, qui promène ses lecteurs exclusivement dans la partie des galeries consacrée aux temps pré-historiques ; c'est une brochure très-instructive et bien faite. Je ne nie pas du tout l'authenticité de certains instruments en pierre, croyez-le bien ; mais il faut se garder d'aller trop loin et de prendre tous les fragments de silex comme anciens. M. Bordeaux a dit que le clivage peut se faire naturellement par un roulement, une pression telle que celle qui se produit quand on décharge une charretée de silex sur nos routes, et qu'il en trouverait dans un mètre cube qui feraient le bonheur de certains antiquaires. Ceci justifie un peu mon éclectisme. Je n'ai pas, j'en conviens, la foi naïve de bien des gens que je rencontre chaque jour ; leur confiance démontre, en effet, que quand l'esprit est disposé d'une certaine manière, on voit tout en faveur d'un système, sans même prévoir les objections. Or, les vrais et les faux silex ont trop facilement cours dans le monde actuel, ce qui me fait ajourner encore quelque temps l'étude des antiquités pré-historiques.

La Gaule indépendante et la Gaule pendant la domination romaine n'ont pas été toujours séparées dans la classification de l'Exposition, ce qui prouve que les notions manquent sur l'état réel des arts en Gaule avant la conquête.

En fait d'objets incontestablement gallo-romains, j'ai vu

(1) Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.

avec plaisir le beau trépied de Giberville, acheté par vous et

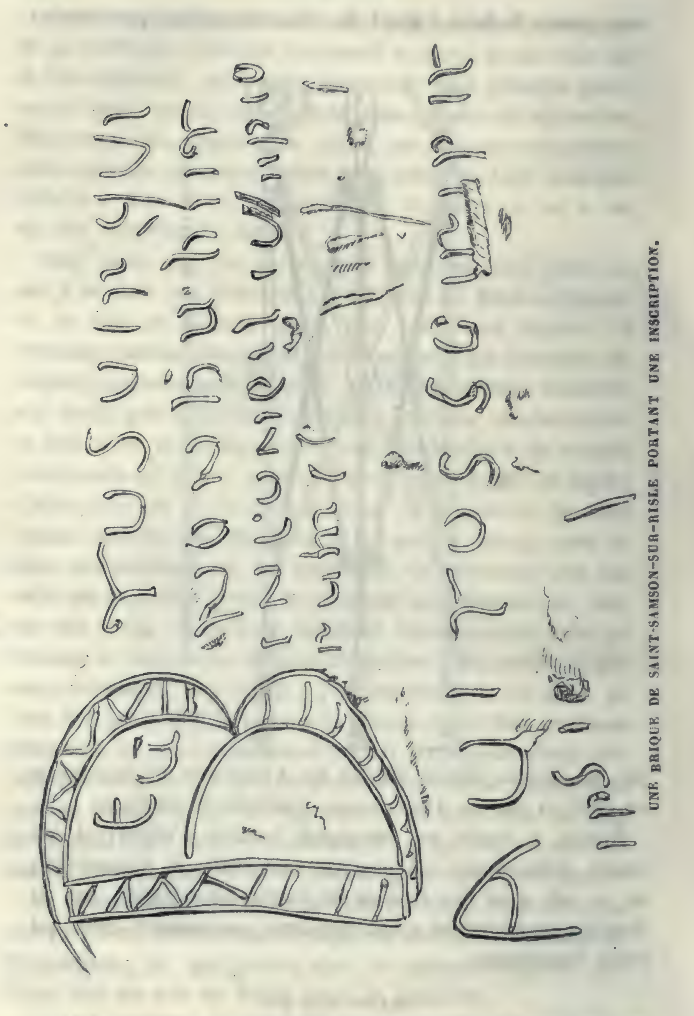


TRÉPIED ANTIQUE, AU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES.

par M. Gervais pour la Société des Antiquaires de Normandie en 1832, et non en 1848, comme l'indique le catalogue.

Évreux a fourni un très-grand nombre d'objets, et son musée gallo-romain est presque tout entier à l'Exposition; on y voit aussi les briques de St-Samson-sur-Risle que le *Bulletin monumental* a fait connaître, notamment celle qui porte l'inscription.

BEATVS VIR QVI
NON HABIIT IN CONSILIO IMPIO
RVM . . . .
AVITVS SC . . . .
IPSI . . . . .



UNE BRIQUE DE SAINT-SAMSON-SUR-RISLE PORTANT UNE INSCRIPTION.

Le bel émail de Geoffroy Plantagenet et bien d'autres choses curieuses du Mans figurent dans la galerie[1]; le nom de M. Hucher se rencontre souvent sur les étiquettes.

Le joli reliquaire de St-Évroult, acheté par M. Galeron pour



le musée de la Société des Antiquaires de Normandie, est toujours remarqué pour son élégance.

Je ne vous parle pas des châsses ni des crosses dont la collection est considérable; M. de Linas a fait, dit-on, un très-bon article sur cette partie de l'Exposition; mais il m'a été impossible de me le procurer chez son libraire, ni même chez M. Didron: tôt ou tard, je l'espère, l'auteur en fera profiter le public.

J'aurais eu deux mots à vous dire de la collection céramique, qui est fort riche et dans laquelle figurent plusieurs belles pièces appartenant à M. de Liesville et à M. de Glanville : c'est ce que j'ai le plus étudié. Mais j'apprends que M. de Beaurepaire

vous a envoyé un excellent travail sur cette partie ; et je me tairai, car personne n'est plus compétent que le savant secrétaire de la Société des Antiquaires du Centre.

L. M. S.

Musée du Sommerard. — Le musée du Sommerard attire à bon droit les étrangers. Cette collection s'améliore et s'enrichit chaque année. Les fragments disposés avec goût dans le jardin ont été encore mieux groupés, pour quelques-uns du moins, qu'ils ne l'étaient à mon précédent voyage. La grande salle des Thermes est moins encombrée qu'autrefois, mais nous continuerons à demander instamment, au savant gouverneur du Palais, l'*expulsion* de tout ce qui appartient au moyen-âge, de cette grande pièce de construction romaine si importante et si précieuse pour la France. On ne devrait voir là que des objets gallo-romains, et il y a encore place dans le Jardin pour les objets du moyen-âge qui n'auraient pas dû s'introduire dans la salle des thermes.

G. B. S.

Publications. — *Le vieux Périgueux* par MM. Jules de Verneilh et Gaucherel (1).—L'album du *vieux Périgueux* est un magnifique ouvrage in-folio, dont les beaux dessins gravés à l'eau-forte font le plus grand honneur au crayon de M. Jules de Verneilh et au burin de M. Gaucherel, connu par tant d'autres travaux iconographiques.

Périgueux, dit M. de Verneilh, remonte à la plus haute antiquité : les Romains en firent aussi un centre important. Séduits par une belle plaine gracieusement entourée de verdoyantes collines, charmés par la douceur du climat et la richesse de ses productions, ils avaient élevé là une quantité d'édifices qui peuvent rivaliser avec ceux d'Arles et de Nîmes. Le sol est encore jonché de tronçons de colonnes, de frises sculptées, de débris de tout genre.

(1) Paris, chez M. Gaucherel, rue des Feuillantines, 61 ; à Bordeaux, chez M. Léo Drouyn, rue Desfourniels, 30.

La fondation du monastère de St-Front, au VIe siècle, entraîna la formation d'une seconde ville près de la ville romaine. La ville de Puy-St-Front se groupa autour de la basilique élevée par l'évêque Chronoppe ; elle eut une administration et des lois particulières, un maire, des consuls, et plus tard une enceinte crénelée.

Ce sont les monuments de ces deux villes jumelles qui font l'objet de la publication que nous annonçons. Tout ce qu'il y a d'important est dessiné sur une assez grande échelle. Chaque édifice a son texte particulier, rédigé par M. J. de Verneilh : ce texte est excellent et concis, qualité que nous apprécions infiniment.

L'album du *vieux Périgueux* conserve le souvenir de monuments dont plusieurs ont cessé d'exister ; il en gardera l'image fidèle : c'est un livre précieux pour les Périgourdins et pour tous les antiquaires français. D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Girard de Villesaison, préfet de la Dordogne, commandeur de la Légion-d'Honneur.* — Quand la Société française d'archéologie tint son Congrès à Fontenay, département de la Vendée, M. de Villesaison, alors préfet de ce département, vint en faire l'ouverture, prononça un très-bon discours et présida la première séance.

C'est avec un vif regret que la Compagnie apprend la mort de cet administrateur distingué. Il avait été, peu de temps après la réunion de la Société française d'archéologie, appelé à la préfecture de la Dordogne, où il avait mérité l'estime et la sympathie de ses administrés. M. de Villesaison était le beau-frère de M. de La Villegille, savant distingué et bien connu, secrétaire général des comités des sociétés savantes au ministère de l'instruction publique.

Mort de M. le baron de Saint-Genois. — M. le baron de Saint-Genois, que nous avions vu en 1836 au premier Congrès scientifique tenu en Belgique sous notre présidence et sous la direction de M. le baron de Reiffeimberg, vient de mourir à

Gand. Savant archéologue et paléographe, M. de Saint-Genois avait publié des ouvrages très-estimés, et sa mort excitera de vifs regrets dans le monde savant. A. DE CAUMONT.

Mort de M. Edouard Perrier, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie. — Nous venons d'apprendre la mort de M. Édouard Perrier, d'Épernay, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie, médecin en chef de l'hospice d'Épernay. M. Ed. Perrier, dont le frère est aujourd'hui député de la Marne, appartenait à une famille considérable et justement estimée de ce département. C'était un homme aimable, très-instruit, ayant voyagé et beaucoup vu, d'un esprit élevé, et, ce qui vaut mieux encore, dont le cœur était excellent. M. Perrier avait assisté plusieurs années au Congrès de l'Institut des provinces, rue Bonaparte. Sa mort excitera les vifs regrets de tous ceux qui l'ont connu. A. DE CAUMONT.

Mort de M. l'ingénieur Perdonnet et de M. Bourlon de Sarty, membre de la Société française d'archéologie. — Les journaux viennent nous apprendre deux morts bien regrettables : celles de M. Perdonnet et de M. Bourlon de Sarty. M. Perdonnet, commandeur de la Légion-d'Honneur, directeur de l'École centrale et administrateur du chemin de fer de l'Est, était un des ingénieurs les plus connus par ses travaux et par les conférences qu'il a faites au nom de l'Association polytechnique. Nous avons vu M. Perdonnet assister deux années de suite au Congrès des délégués de la rue Bonaparte, dirigé par l'Institut des provinces : il présida même une des séances du Congrès. En 1861, à Bordeaux, il avait aussi assisté au Congrès scientifique de France, et il y avait fait une intéressante conférence sur les progrès des machines à vapeur.

M. Bourlon de Sarty, ancien préfet de Seine-et-Marne, était depuis plusieurs années membre de la Société française d'archéologie, et il consacrait ses loisirs aux études historiques qu'il affectionnait. DE CAUMONT.

LES
FAIENCES DE ROUEN & DE NEVERS
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE;

Par M. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Membre de la Société française d'archéologie.



L'Exposition n'est pas un spectacle uniquement destiné à satisfaire la mobile curiosité de la foule. L'avenir nous révélera bientôt les résultats pratiques qu'elle doit amener dans les branches si variées de l'industrie ; mais, dès à présent, il est permis de juger de l'utilité qu'elle offre au point de vue de la rénovation du goût et de l'avancement de la science archéologique. La galerie de l'histoire du travail, qui développe ses enseignements sérieux à côté des productions brillantes, mais d'une valeur souvent équivoque, de nos fabrications modernes, fournit matière à de curieuses et instructives comparaisons. Un observateur léger passe vite, sourit quelquefois à la vue de cet entassement d'objets bizarres dont il ne discerne pas l'importance, et se hâte d'arriver aux salles étincelantes où se presse la multitude. Mais, pour qui sait réfléchir, il est aisé pourtant de comprendre la filiation légitime qui unit ensemble ces manifestations diverses de l'art industriel. L'étude de spécimens, trop longtemps dédaignés, a rectifié de

nos jours bien de fausses appréciations et a sensiblement élevé le niveau général. Il y a plus, les transformations de la plupart des industries de luxe et leur rénovation n'ont daté souvent que du jour où, revenant aux traditions des époques précédentes, les artistes et les ouvriers ont bien voulu interroger leurs devanciers et étudier minutieusement les œuvres recueillies par les collectionneurs. Ces épaves des siècles passés ont été le point de départ d'un perfectionnement qui s'accuse avec netteté depuis quelques années et dont notre génération ne verra pas l'épanouissement. La renaissance de la céramique est, à coup sûr, une des plus curieuses démonstrations de l'influence salutaire exercée par les modèles anciens. Une industrie séduisante, merveilleuse, susceptible d'une infinité d'applications au point de vue décoratif, s'est relevée tout à coup, et, après avoir reconquis sa place au soleil, elle tend chaque jour à étendre les limites de son domaine. Dans tous les efforts faits jusqu'ici, il y aura sans doute des mécomptes inévitables et quelques fausses directions ; mais l'épreuve, en somme, a été favorable, et l'ensemble de la production moderne présente un aspect satisfaisant. Qui pourrait songer, d'ailleurs, à nier que cette faveur exceptionnelle du public n'ait été excitée et déterminée par l'admiration réfléchie et quelquefois enthousiaste dont les faïences anciennes ont été l'objet depuis une dixaine d'années ? Le lien qui relie sur ce point le présent au passé est tellement visible, qu'il apparaît aux yeux les moins clairvoyants. Pull, Avisseau, Barbizet procèdent de Palissy ;— Lhuillier s'efforce d'atteindre les modèles Nivernais ; — de Genlis et Rudhart imitent les productions de Rouen ; — Deck et Ulysse, de Blois, obéissent à des inspirations non moins archaïques ; la fabrique de Sèvres elle-même, comprenant la mission d'initiation et de progrès qui légitime seule son institution, a tenté, dans une foule d'essais qui mériteraient une appréciation moins sommaire, d'ouvrir à l'industrie privée

de nouvelles voies en reproduisant les meilleurs types des faïences françaises et étrangères (1).

Les œuvres les plus exquises des céramistes du XVIe et du XVIIe siècle ne pouvaient pas échapper à l'attention de nos faïenciers. Les sculptures émaillées de Luca della Robbia ont été l'objectif de bien des artistes de mérite : il en a été de même des majoliques italiennes et des grands plats persans. Les faïences d'Oiron, connues sous le nom de faïences de Henri II, revivent aussi, jusqu'à un certain point, dans plusieurs productions de Pull qui en rappellent le bon goût et l'aspect élégant. Les fameuses assiettes de Rouen, à fond jaune ocré, sont reproduites avec succès par M. Longuet et un maître véritable dont la réputation grandit tous les jours, M. Pinart, lutte de suavité et de finesse avec les céramistes italiens et hollandais. En 1861, à propos de ses estampes en faïence, M. Demmin écrivait : « M. Pinart a fait de si « belles choses qu'elles doivent passer à la postérité comme « des pièces uniques de maître. Le fini, jusqu'aux moindres « détails, y est poussé à sa dernière limite. Tout amateur de « l'École flamande et de la belle peinture devrait en posséder « dans sa collection (2). » Depuis la publication du volume où se trouvent ces lignes, les expositions de Londres et de

(1) Dès 1862, M. François Lenormant reconnaissait ce caractère à l'Exposition de la manufacture de Sèvres à Londres. « Ce qui frappe tout d'abord dans les faïences de Sèvres, écrivait-il, est la variété des voies essayées. A Sèvres, au lieu de s'en tenir à un seul genre, on cherche à retrouver toutes les variétés de faïences dans les diverses contrées pendant la grande époque de cet art, qui s'étend du XVIe siècle au commencement du XVIIIe. »

(Exposition universelle de Londres, *Gazette de France*, 30 juillet 1862.)

(2) *Guide de l'amateur de faïences et porcelaines*, par M. Demmin, 2e édition, p. 391.

Paris sont venues successivement confirmer le succès de M. Pinart. Le nom de cet artiste survivra et sera toujours un de ceux que l'histoire de la céramique enregistrera avec orgueil.

Depuis longtemps, du reste, les résultats favorables que nous nous bornons à constater avaient été annoncés et pressentis. Dans une étude approfondie sur les arts industriels en France, M. Adalbert, de Beaumont, après avoir indiqué les causes diverses qui avaient amené la résurrection des faïences ornées, concluait en ces termes : « Parmi nos céramistes, les « uns plus ou moins habiles, mais n'ayant pas l'art industriel « pour but, sont entrés dans une impasse et y resteront. « Les autres, au contraire, s'ils savent concilier nos besoins « de luxe avec les lois véritables de l'art décoratif, ont un « champ illimité devant eux et pourront réaliser toutes ces « merveilles des contes de fées, dans lesquels on voit des « palais de rubis, d'émeraudes et de saphirs, s'élever comme « par enchantement (1). »

Ce sont les mêmes indications et les mêmes conseils que nous retrouvons sous la plume de M. le comte Horace de Viel-Castel, dans les articles remarqués qu'il consacra à l'examen de l'Exposition des Champs-Élysées. Si les bornes de ce travail nous le permettaient, nous aimerions à rechercher quelles ont été depuis ce moment la nature et l'importance des progrès accomplis, quels essais resteront stériles et quels sont ceux, au contraire, qui recèlent des éléments de vitalité? Une étude de ce genre nous conduirait trop loin et nous éloignerait d'ailleurs du but que nous nous sommes proposé. Contentons-nous, pour rentrer immédiatement dans notre sujet, de reporter en partie à l'amour du *bric-à-brac* l'hon-

(1) *Les arts industriels en France et l'Exposition de* 1863, par M. Adalbert de Beaumont. *Revue des Deux-Mondes,* 15 octobre 1863.

neur de cette rénovation diversement appréciée, mais au fond incontestable pour tout le monde. Ce sont ces collectionneurs « ou ces fanatiques, comme on voudra les appeler, « écrivait dès 1863, M. de Viel-Castel, qui, après avoir « rassemblé dans leurs collections les chefs-d'œuvre de la « faïencerie italienne, ont exhumé de l'oubli dans lequel on « l'avait ensevelie, l'ancienne faïencerie française, ont ressus- « cité le souvenir de tant de glorieuses fabriques dont la « France était fière et qu'elle a pu cependant laisser dispa- « raître sans même garder la mémoire de leurs noms (1). » Il ajoutait plus loin, en manière de conclusion : « Les collec- « tionneurs de vieux pots ont donc fait revivre en France « une grande et belle industrie, celle des faïences d'art. » La chose aujourd'hui est si généralement admise qu'elle n'a plus besoin d'être démontrée. Par suite de ce revirement de l'opinion publique, l'amour du *bibelot* n'est plus considéré absolument comme une *toquade*, et les poètes et les romanciers ne dédaignent pas, à l'occasion, de faire à la faïence une petite place dans leurs œuvres. Un poète populaire dans le Midi enchâssait récemment dans sa composition une description soignée d'un service de moustiers ; et, dans son roman : *En province*, un des chroniqueurs les plus aimés du monde élégant, M. Louis Énault, ayant à nous faire connaître l'intérieur de la maison d'un chanoine de Coutances, n'a eu garde d'oublier la céramique du pays.

« On frottait les parquets, on cirait l'escalier, on lavait les « carreaux, on secouait les tapis. Le jardinier, de son côté, « fauchait les lis, les pieds-d'alouette et les quarantaines dans « les plates-bandes parfumées, et remplissait de fleurs *deux « grands cornets en faïence de Rouen*, décorés de cornes

(1) Exposition des beaux-arts appliqués à l'industrie, par le comte Horace de Viel-Castel. (Journal *La France*, 21 octobre 1863.)

« d'abondance, de papillons bleus et d'oiseaux jaunes qui rece- « vaient bien rarement une telle parure (1). »

Il y a plus, l'amour de la collection, dont M. Raymond Bordeaux a spirituellement raillé les écarts (2), a fait de tels progrès, et nous lui connaissons, pour notre part, tant d'adeptes inattendus, que nous ne croyons pas qu'il ait besoin de nouveaux apologistes. N'avons-nous pas vu, en effet, un écrivain autorisé en ces sortes de matières, après l'avoir exalté à différents points de vue, le recommander gravement aux hommes pratiques comme un préservatif puissant contre les entraînements malsains de notre époque? « Ce goût, écrit-il, dans une « préface qui est tout un manifeste, est surtout très-utile aux « jeunes gens de famille. J'en connais un très-riche, fils « unique d'un éminent légiste, occupant l'une des positions « les plus élevées de la magistrature, qui avait perdu une « grande partie de la fortune de sa mère au jeu de la Bourse. « Le père désespérait de le relever de l'abaissement moral et « physique dans lequel ce fils était tombé, démoralisé par la « société d'agioteurs qu'il fréquentait. J'essayai d'entreprendre « cette guérison, et m'efforçai de remplacer une passion vile « par une passion noble et moins ruineuse. J'ai eu le bonheur « de réussir et de voir poindre peu à peu l'amour de la col- « lection. Le jeune homme est aujourd'hui un de nos ama- « teurs les plus éclairés : il étudie, il voyage et ne pense plus « ni à la Bourse ni aux agiotages des boursiers. Transfuge d'une « vie dissolvante, il est arrivé à jouir d'une existence calme « et studieuse, où les douces émotions des acquisitions d'objets « d'art viennent seuls apporter l'animation nécessaire (3). »

(1) *En province*, par Louis Énault, p. 12.

(2) *Bulletin du Bouquiniste*, 1er mai 1865.

(3) *Guide de l'amateur de faïences et porcelaines*, par M. Auguste Demmin, 2e édition, p. 31.

Il n'y a rien à ajouter à ce tableau, où respire la passion enthousiaste de l'amateur convaincu ; l'exemple est placé à la suite du précepte, et la glorification est si complète que le goût de la collection se trouve désormais rangé, d'autorité, au nombre des habitudes sérieuses dignes, à tous égards, d'encouragement et de considération. Il nous serait difficile de suivre, sur ce terrain, M. Auguste Demmin ; aussi, croyons-nous devoir abandonner ces réflexions morales qui dépassent un peu la question d'art pour arriver à l'examen de la partie de l'Exposition universelle consacrée aux faïences stannifères.

Classées parmi les productions du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, les pièces les plus nombreuses s'étagent dans une suite de vitrines qui occupent deux salles à gauche de la rue de France, dans la galerie de l'histoire du travail et qu'annoncent deux bustes rouennais d'une large facture appartenant à M. Delaunay. Comme il arrive dans toutes les exhibitions de ce genre, certaines fabrications sont peu représentées, et par suite, n'occupent pas la place qui eût dû leur appartenir. La Commission chargée du classement s'est acquittée de sa tâche avec un zèle et une intelligence auxquels nous nous plaisons à rendre hommage ; mais il lui a été impossible de maintenir une sorte de proportion entre les divers centres, aussi bien que de combler les lacunes existant dans la série des objets exposés. C'est ainsi, notamment, qu'il faut renoncer à se faire une idée, même approximative, en étudiant les spécimens qui figurent au Champ-de-Mars, des productions caractéristiques de l'Alsace et du genre particulier des Hanong. Nous en dirons autant de la plupart des faïences du midi de la France. Comme révélation d'une fabrique jusqu'ici peu connue, les pièces venues de Lille, au nom de M. Houdoy, ont été justement remarquées. Elles consistent en cruches à larges dessins bleus, en carreaux à personnages, et en assiettes représentant un jeu de cartes complet avec ses points et ses figures.

M. le docteur Warmont avait déjà décrit une assiette semblable dans les produits de Sinceny.

Grâce à MM. Davillier, Édouard Pascal, de Bellême, Aigoin et à Mme la baronne Le Pic, les faïences de Moustiers et des lieux circonvoisins constituent un groupe des plus intéressants. Les plats en camaïeu bleu où sont tracées de grandes scènes de chasse et les pièces plus nombreuses des époques suivantes, décorées de pendentifs dans le genre de Berain ou de figurines grotesques, empruntées à Callot ou à son école, fixent dans l'esprit les caractères saillants de cette céramique dont M. Davillier a écrit l'histoire (1) et sur laquelle on avait eu jusque-là des notions complètement erronées.

Bien qu'étrangère à la France, la fabrique de Delft soutient des relations tellement étroites avec l'art de Rouen et de Nevers, que nous croyons devoir lui consacrer quelques lignes avant d'aborder l'examen des productions de ces deux centres. M. Demmin a fait à lui seul les frais de cette partie de l'Exposition. Les pièces, choisies avec un soin religieux, résument la physionomie de cette École hollandaise dont il s'est constitué le champion. Nous n'avons là, à bien peu d'exceptions près, que des joyaux de collection, et nous serions, jusqu'à un certain point, tenté de le regretter. Un plus grand nombre de plats et d'assiettes, conçus dans les genres traités à Rouen et à Nevers, auraient eu, ce nous semble, à défaut d'autre mérite, leur valeur de comparaison. Nous ne pouvons guère mentionner à ce titre que l'aiguière n° 39, deux assiettes portant les nos 29 et 31 et une cruche montée en argent et cataloguée sous le n° 58. Cette dernière pièce rappelle les fonds bleus à dessins blancs du Nivernais; les autres ont beaucoup d'analogie avec les types reproduits par les fabriques normandes.

(1) *Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, Marseille et autres fabriques méridionales*, par M. C. Davillier.

Un intérêt d'un autre genre s'attache aux imitations de l'art japonais. Quelques exemplaires rehaussés d'or, ou reflétant les teintes noires et vertes du vieux laque, défient toute comparaison avec les produits européens similaires. A côté de ces pièces, qui suffiraient à la renommée d'une fabrication, s'en trouvaient d'autres fort différentes d'aspect et attestant chez les faïenciers de Delft une science du dessin, une entente de la couleur et une habileté de main fort remarquables. Nous voulons parler des estampes en faïence ; dans cette spécialité, on doit le reconnaître, aucune fabrique française n'a approché, même de loin, des chefs-d'œuvre laissés par les maîtres hollandais. Nous ne voulons pas prétendre que ce soit là la voie véritable des céramistes, et nous croyons qu'en général ils n'ont rien à gagner à lutter avec les peintres proprement dits ; mais, abstraction faite de la convenance du genre, il est impossible de ne pas être frappé de la finesse et de l'harmonie de ces délicieuses compositions. Parmi les spécimens exposés, nous croyons devoir citer un paysage portant la date de 1560 et la signature d'Asselyn ; une marine, à la même date, de Wilhem Van de Velde ; une kermesse, de 1600, par Vinkenboons ; une vue de campagne, portant le n° 34, et sous les n°s 15 et 22, deux portraits admirablement réussis : l'un, sans nom d'auteur, nous offre une tête de femme finement indiquée ; le second, représentant un cavalier d'une grande tournure et d'une exquise distinction, est signé : Jansteen.

Toutes ces plaques sont en camaïeu. Signalons encore, dans les compositions polychromes, deux véritables tableaux de genre (n°s 8 et 9), portant la signature Van der Meer (1) et

(1) D'après M. Demmin, les œuvres de Van der Meer, qu'il appelle des sphinx de curiosité, seraient excessivement rares. On n'en connaîtrait que trois. (*Guide de l'amateur de faïences et porcelaines*, 2e édit., p. 271.)

représentant, l'un, des joueurs de cartes, l'autre des buveurs attablés ; un coq fièrement campé, dont le peintre paraît être Piet Viseer ; une rencontre de plusieurs personnes dans la rue, scène familière remarquable par ses tons jaune clair ; une représentation religieuse, Jésus mis au tombeau, où domine la couleur rouge, et une plaque de médiocre dimension (n° 29) où l'on voit deux individus se tenant aux cheveux et qu'une femme s'efforce vainement de séparer. Deux autres pièces, un fragment d'enseigne et un violon éveillent une vive curiosité. La première, placée autrefois par un Français réfugié à La Haye au-dessus de sa boutique, excita dans son temps la susceptibilité de la diplomatie française. La seconde rappelle, quoique d'un peu plus loin, le fameux violon de la collection de Rouen, qui a servi de prétexte à l'une des nouvelles les mieux venues de Champfleury, le *Violon de faïence.*

Plus heureuses que leurs rivales, les deux grandes fabrications françaises, Rouen et Nevers, sont représentées à l'Exposition d'une manière à peu près complète. Cette exhibition, qui vient à la suite de beaucoup d'autres dans lesquelles elles avaient déjà honorablement figuré, ne nous apporte pas beaucoup d'éléments nouveaux d'appréciation ; mais elle a, à leur égard, comme une sorte de caractère définitif. Sans doute, tous les points obscurs de l'histoire faïencière dans ces deux centres ne sont pas éclaircis, et bien des théories ayant cours aujourd'hui pourront recevoir des modifications plus ou moins importantes. Mais, malgré ces incertitudes, l'on peut considérer que dans son ensemble la physionomie de l'art rouennais, comme de l'art nivernais, est dès à présent fixée.

Les faïences de Nevers occupent toute une vitrine de la première salle et paraissent avoir été choisies avec méthode et dans un but arrêté à l'avance. Elles ont été généralement

empruntées au musée de la ville de Nevers, au musée et à l'hospice de la ville de Moulins ou aux collections de riches amateurs, parmi lesquels il convient de citer MM. Aigoin Périllieux et Achille Jubinal. M. de Liesville a aussi fourni un plat creux portant au revers la signature de Conrade.

Le meilleur guide à consulter pour juger leur valeur est, sans contredit, l'ouvrage consciencieux du savant M. du Broc de Séganges, qui a bien voulu aussi envoyer plusieurs pièces au Champ-de-Mars. Les divisions admises par ce céramiste et basées uniquement sur la distinction des époques, laissent pourtant dans l'esprit quelques incertitudes : pour les éviter, nous essaierons d'y substituer un ordre peu différent.

Sans contredire aucune des constatations faites dans un esprit judicieux par M. de Seganges, il a l'avantage d'être tout à la fois plus saisissable, plus expressif, et de répondre mieux aux exigences d'un compte-rendu. Lorsqu'on envisage, sans parti pris, l'ensemble de la fabrication nivernaise, on y aperçoit tout d'abord quatre groupes que sépare, sinon la date, du moins le procédé matériel. Dans le premier, nous rangerons ces précieux spécimens polychromes, imitations visibles des majoliques italiennes ; dans le second, la série des camaïeux où domine successivement l'influence de l'Italie, de la Normandie, de la Hollande et de la Saxe ; dans le troisième, les faïences marbrées ou bleues à dessins blancs ; et enfin dans le quatrième, les innombrables variétés des productions populaires. En dehors des classifications savantes, voilà ce que discerne du premier coup-d'œil l'observateur le plus inexpérimenté, et c'est même là qu'il faut en revenir lorsque l'on veut se rendre un compte exact de l'art nivernais et de ses évolutions. Nous n'ignorons pas que, pour être d'une exactitude rigoureuse, il conviendrait de subdiviser par époques chacun des groupes que nous venons d'indiquer ; mais nous n'écrivons

pas en ce moment un traité proprement dit, et d'ailleurs, si cette marche peut être suivie, en ce qui concerne les camaïeux, le besoin s'en fait moins sentir pour les pièces polychromes à fond bleu ou de fabrication populaire. Les premiers se composent à peu près exclusivement des imitations italiennes du début; les quelques vases à feuillages teintés en vert, les assiettes et soupières qui se rattachent à la Normandie ou à la Saxe, sont trop peu nombreux pour qu'il y ait autre chose à faire qu'à les mentionner ; quant aux faïences à fond bleu intense, elles appartiennent à un type unique qui ne saurait être scindé; ce n'est aussi que très-exceptionnellement que l'on peut signaler des assiettes populaires antérieures à la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le propre de cet art, avant la Révolution, est en outre une certaine immutabilité qui porte tout à la fois sur le choix des sujets et sur la manière de les comprendre : et cette remarque est si vraie qu'il n'y a réellement que deux divisions possibles pour les faïences populaires, les faïences antérieures à 1789, les faïences postérieures à cette date. Ces simples observations nous paraissent de nature à calmer les scrupules que pourrait soulever notre manière de procéder.

Les productions polychromes de Nevers, les seules du moins qui puissent intéresser l'amateur, appartiennent à la première période de la fabrication. Elles sont caractérisées tout à la fois par le choix du sujet, emprunté soit à la mythologie, soit à l'antiquité classique, et par l'emploi des couleurs de Faenza.

L'imitation de l'Italie est flagrante ; mais il est évident que M. Dussieux n'avait vu que des spécimens inférieurs lorsqu'il écrivait les lignes suivantes :

« Les produits de ces fabriques imitent grossièrement « ceux de Faenza : on retrouve en eux une affectation des « formes, des sujets, des couleurs des artistes italiens ;

« mais les peintures qui décorent ces vases sont grossièrement « exécutées (1). »

M. du Broc relève avec raison l'injustice d'un jugement formulé d'une manière aussi générale, et l'on peut dire aujourd'hui que tous les critiques et tous les collectionneurs reconnaissent hautement le mérite spécial des belles céramiques de cette période.

Par une exagération en sens inverse, M. Demmin, non content de réhabiliter la faïence de Nevers, n'a pas hésité à la placer au-dessus des majoliques italiennes. Voici en quels termes se trouve formulé le jugement de cet écrivain :

« Dans la première époque de la tradition italienne, Nevers « est supérieur aux productions d'Italie, aussi bien dans « le camaïeu bleu que dans le polychrome. Le dessin est « moins relaché, plus fini et le décoratif des couleurs moins « ocreux, le jaune plus pâle et plus doux. L'amateur recon- « naîtra les belles pièces de la première époque à ce signe « que les figures du décor y sont en jaune sur fond bleu, « tandis que les peintres italiens ont ordinairement peint « leurs figures en bleu sur fond jaune. Nevers n'a jamais « employé les couleurs rouges ni ocreuses (2). »

Il nous est impossible d'aller jusque-là, et nous croyons qu'un simple coup-d'œil jeté sur les majoliques italiennes qui font partie de nos collections publiques, démontre le peu de fondement de cette appréciation. Dans cette circonstance, le goût exclusif de M. Demmin pour les productions de l'art allemand l'a rendu injuste pour les maîtres italiens et l'a visiblement induit en erreur. Lorsque l'on étudie les œuvres nivernaises sérieusement et de sang-froid, ce qui frappe avant

(1) *La faïence, les faïenciers et les émailleurs de Nevers*, par M. du Broc de Séganges, p. 177.

(2) *Guide de l'amateur de faïences et porcelaines*, 2e édit., p. 338.

tout, c'est que l'on se trouve en face d'imitations véritables pour le sujet, pour la forme et pour la couleur. Ce caractère que nous avons vu signalé énergiquement par M. Dussieux, l'a été depuis par tous les céramistes, depuis M. du Broc de Séganges jusqu'à M. Greslou.

L'artiste, à cette époque, affectionne les scènes mythologiques et les place au milieu de campagnes aux lointains vaporeux, ou plus souvent encore au milieu des flots bleus de la mer. Le parti qu'il était facile de tirer de la mer, en couvrant de ses flots azurés le champ des plats ou les flancs des vases d'ornement, explique la prédilection marquée des céramistes pour ce décor. Arbres, rochers, personnages et terrains ont leurs contours uniformément exprimés par des traits au manganèse violet. Rarement, les chairs sont modelées avec la même couleur, le plus souvent le jaune clair est employé dans ce but. Ce n'est guère qu'à la fin de la période que l'on voit apparaître, concurremment, le vert de cuivre, dont l'usage de plus en plus dominant caractérise la décadence. Ainsi que l'a remarqué justement M. Demmin, le modelé des figures en jaune sur fond bleu, habituel aux peintres nivernais, ne l'est pas aux artistes italiens, qui dessinent le plus souvent au moyen de teintes bleues sur fond jaune. L'observation est exacte, pourvu qu'on ne veuille pas trop la généraliser. Mais ce qui empêchera plus sûrement encore de confondre les œuvres des uns avec celles des autres, c'est la différence de tonalité qui les distingue. Les couleurs nivernaises, parmi lesquelles ne trouvent place ni les rouges, ni les jaunes intenses, ni les reflets métalliques, sont moins chaudes et plus adoucies que les couleurs italiennes; l'œuvre est conçue dans une gamme moins éclatante, et si je ne craignais d'exagérer ma pensée, je dirais que Nevers est à Faenza et Urbino ce que Sinceny est à Rouen. Malgré cette infériorité relative, ses productions appartiennent au grand art, et ce n'est pas un

mince honneur pour leurs auteurs d'occuper un rang honorable à la suite des maîtres qui se succédèrent pendant si longtemps en Italie. Cette première manière, dont nous ne voulons, en aucune façon, déprécier la valeur et que caractérise si bien l'*Enlèvement d'Europe* de la collection Guillemardet publié par M. du Broc, se trouve représentée à l'Exposition par trois grands plats et par plusieurs pièces de formes diverses et de moindre dimension.

Sur le premier plat, appartenant à M. Aigoin, on aperçoit une chasse aux lions avec une bordure de fleurs appliquées, coupée par deux médaillons où se meuvent deux cavaliers. L'un tient la lance élevée à la position du repos; l'autre est en action et semble prêt à frapper un ennemi invisible. Une scène amoureuse occupe le champ du second plat. En arrière du groupe principal, apparaît l'Amour, tenant d'une main son arc et de l'autre un fouet; en avant un enfant ailé fait un geste malicieux. Une simple bordure de feuillages court sur le marli; elle est conçue dans le même genre que celle de la pièce précédente. Le troisième plat retrace les détails d'un sujet affectionné d'une manière spéciale par les céramistes, l'*Enlèvement d'Europe*. La composition, fort simple, comprend Europe montée sur le taureau, deux femmes agitant des guirlandes, un amour en avant et deux anges soutenant dans l'air une couronne de fleurs. La bordure, dans le style ordinaire, comporte quatre médaillons où figurent des enfants à cheval sur des dauphins. Nous retrouvons encore l'enfant et le dauphin sur une assiette de M. du Broc, et l'on reconnaît des motifs analogues sur les vases de formes variées exposés par M[me] Fraser et par MM. Aigoin et d'Yvon. Le type le plus riche en ce genre est la magnifique bouteille *fiascho* du musée de Nevers, ornée de têtes de bélier en relief avec pendentifs, sur les flancs de laquelle s'agitent dans des ondes bleues, rayées de jaune, une Néréide, un amour et des enfants nus

tenant des guirlandes de feuillages. Signalons encore une gourde plate, où se voient, se détachant en bleu sur un fond jaune, particularité rare à Nevers, Vénus et l'Amour, et deux plaques d'une médiocre exécution : l'une nous offre un *Ecce-Homo;* l'autre reproduit, en demi-relief, le sujet si connu de Jésus et de la femme adultère. La rareté des pièces de cette catégorie et l'intérêt spécial qu'elles provoquent nous ont engagé à décrire, avec quelques détails, celles qui se trouvent à l'Exposition. Nous arrivons maintenant à une nouvelle série plus curieuse encore et plus originale. Le premier rang que les imitations italiennes ne pouvaient assurer à Nevers lui appartient, sans conteste, dans les faïences bleues que nons allons essayer de faire connaître.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'attention publique s'est portée sur ce genre spécial de fabrication. Dans la première édition de son *Histoire des poteries, faïences et porcelaines*, M. J. Marryat écrivait : « Quoi qu'il en soit, la plus belle « espèce de faïence de Nevers ressemble aux faïences de « Perse, qui ne le cèdent en fond, en éclat et en brillant à « nulle autre faïence. Ce sont des pièces bleu foncé très- « riches sur lequel se détachent de larges ornements jaunes « et blancs (1). »

Ces pièces, justement admirées par l'écrivain anglais, ne sont pourtant que des imitations de faïences italiennes, et notamment des faïences de Venise ; mais si le procédé est étranger, il faut convenir qu'il s'est singulièrement transformé dans les mains des artistes français, et que, cette fois, l'élève a surpassé le maître.

Dans les énumérations si curieuses que l'on rencontre dans

(1) *Histoire des poteries, faïences et porcelaines,* par M. J. Marryat, traduit de l'anglais et accompagné de notes et d'additions, par MM. le comte d'Armaillé et Salvetat, t. I, p. 238.

le *Violon de faïence*, Champfleury, observateur exact, ne pouvait pas oublier les céramiques dont nous nous occupons.

« Gardilane, nous dit-il, désirait surtout des échantillons « de blanc sur bleu qu'on avait fabriqués, à Nevers, d'après « des dessins persans, et dont le seul type, dans le cabinet « du collectionneur, était un carreau émaillé provenant du « palais des ducs de Nevers.

« Gardilane affirmait qu'il existait de somptueuses cuvettes, « de grands bassins décorés de cet admirable bleu profond et « transparent à la fois, sur lequel se détachaient des oiseaux « et des fleurs du blanc empâté le plus délicat (1). »

Il n'est peut-être pas inutile d'observer que les carreaux du château de Gloriette, qui nous ont été conservés, n'ont nullement la physionomie que leur prête l'ingénieux romancier : ils rappellent de la manière la plus complète les majoliques italiennes; mais sauf ce détail, que nous devions rectifier, la description que nous venons de transcrire est parfaite.

Les raretés exposées par MM. Aigoin, Périllieux et Beurdeley en démontrent la complète exactitude. Nous ajouterons que souvent les fleurs blanches sont cerclées de jaune, et que sur certains spécimens cette dernière couleur prend une teinte presque verdâtre. Une petite gourde à M. Aigoin donne une idée satisfaisante de cet effet décoratif, plus familier aux céramistes de l'Orient et de la Hollande. Dans cette catégorie, les motifs les plus habituels d'ornementation consistent en fleurs largement étalées, au milieu desquelles se jouent des oiseaux et des papillons. C'est là ce que M. du Broc de Séganges désigne sous le nom de goût persan. Toutes les pièces mises sous nos yeux sont restées fidèles à ce programme. Une seule s'en éloigne sensiblement. Elle représente par de sim-

(1) Champfleury, *Le Violon de faïence*, p. 11.

ples traits, produisant l'effet bizarre de découpures en papier, une femme tenant un panier, ayant en face d'elle un berger coiffé d'un énorme chapeau et appuyé sur un long bâton (1). Au surplus, rien ne vaut, dans les *blancs fixes sur fond bleu*, le grand plat du musée de Nevers, placé pour ainsi dire au centre de la vitrine. On y retrouve les feuillages et les oiseaux ordinaires, et au milieu de cet encadrement d'un blanc empâté à rehauts jaunes, se déploie toute une scène mythologique : Vénus tenant l'Amour par la main, et précédée de Mercure, vêtu en guerrier du XVI[e] siècle, et reconnaissable à son caducée.

Rouen voulut, plus tard, imiter ces faïences ; mais es teintes obscures et ardoisées de ses fonds prouvent l'insuccès de sa tentative. Il est curieux de comparer les spécimens que nous venons de décrire, soit avec une assiette rouennaise de M. d'Yvon, soit avec une buire de la collection Demmin, ou mieux encore avec deux assiettes italiennes décorées dans un style analogue. L'une, appartenant à M. d'Yvon, est revêtue d'enroulements terminés par des masques, avec armoirie centrale ; l'autre, qui est la propriété de M. Spitzer, offre aux regards, au milieu d'ornements se détachant en blanc sur fond bleu, une Vierge dans un médaillon jaunâtre.

Le genre si nombreux et si varié des camaïeux ne nous présente ici qu'un petit nombre de types ; mais, en se reportant aux collections publiques et aux planches de la publication de M. du Broc, il est aisé de reconstituer l'ensemble. Tandis que, dans les deux catégories que nous venons de parcourir, une seule inspiration est dominante, nous rencontrons dans celle-ci une absence complète d'unité et une multiplicité infinie de tendances différentes et souvent opposées. Les traditions artistiques auxquelles obéit le céramiste nivernais se suc-

(1) Cette pièce appartient à M. le comte de Soultrait.

cèdent, se mêlent et quelquefois se confondent, et l'on peut noter tour à tour l'inspiration italienne, les souvenirs de l'Orient, de la Perse et de la Chine, les types de la Hollande et l'imitation plus ou moins fidèle des modèles de Rouen ou de Meissen. Les pièces les mieux réussies nous paraissent être celles où dominent les goûts italien et japonais. L'ouvrage de M. de Séganges en reproduit deux spécimens caractéristiques. Le premier, qui fait partie du musée de Nevers et qui a été envoyé à l'Exposition, représente Andromède attachée au rocher. Persée revêtu d'un costume de cérémonie, armé d'une épée et d'un bouclier, vole dans l'air; tout autour un fleuve et une naïade, vue de dos, apparaissent au milieu des roseaux; des enfants et un monstre marin se jouent dans les flots. Une bordure de fleurs, au haut de laquelle se trouve une croix ancrée d'argent sur fond d'azur, couvre le marli. Le second, que nous regrettons de ne pas voir dans les vitrines du Champ-de-Mars, nous montre, au sein d'un paysage fantastique, deux Chinoises abritées sous un large parasol à franges. L'idée qui a présidé à ces deux compositions est, à coup sûr, très-différente; cependant elles se rapprochent l'une de l'autre par un aspect identique résultant de l'emploi, dans une large mesure, du manganèse brun-violacé. Par suite du même procédé, certains plats de la même provenance, à broderies rouennaises, ont une physionomie analogue. Il en est de même de trois assiettes armoriées, relevant des goûts persan, chinois et normand, et appartenant à MM. du Broc et Périllieux, ainsi que d'un grand vase, à forme originale, qui est la propriété de M. Jubinal.

Malgré les publications récentes dont elle a été l'objet, la faïence populaire nous paraît avoir été entièrement négligée. Cette catégorie, qui nous offre seulement pour le Strasbourg l'*épouse vertueuse du républicain français*, ne peut guère réclamer dans le Nevers qu'un pot à surprise de M. Coqueret

daté de 1758, et couvert de légendes grivoises et facétieuses. La pièce est excellente, mais c'est, en définitive, un bien maigre contingent, si l'on doit décidément reconnaître dans les faïences parlantes le véritable titre de gloire des artistes nivernais. Cette opinion radicale se trouve ainsi exposée dans le dernier ouvrage de M. Champfleury :

« Ce fut à cette époque que Nevers se débarrassait à la fois de l'imitation japonaise et italienne, trouvait un style vraiment gaulois, non pas distingué et séduisant, mais gai comme un pont neuf... Dès lors, Nevers égaya la France par sa faïence bachique, facétieuse, gaillarde et patriotique. Nevers n'a, du reste, *de caractère particulier* que dans la faïence populaire, celle à l'usage des vignerons et des mariniers. Si Rouen l'emporte par ses colorations où le rouge sonne une note éclatante inconnue aux potiers nivernais ; au point de vue populaire, Nevers triomphe de Rouen, l'historien pouvant étudier à livre ouvert les sentiments patriotiques du peuple, aussi transparents que l'émail qui les recouvre (1). »

Nous aurions bien quelques réserves à faire sur les conclusions que nous venons de transcrire, et qui nous semblent confondre l'intérêt historique avec l'intérêt artistique proprement dit. Nous aimons mieux, après avoir constaté la lacune qui existe à ce point de vue dans les galeries de l'Exposition, renvoyer ceux qui voudraient la combler aux publications récentes de MM. Champfleury et de La Herche. Cet examen serait incomplet si nous ne disions un mot des statuettes émaillées sorties des ateliers de Nevers. Leur valeur nous semble avoir été exagérée ; elles ne sont pas, toutefois, absolument indignes d'attention. Les meilleures, comme modelé, sont *la Femme tenant une coupe, saint Martin, sainte Anne*

(1) Champfleury, *Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution,* p. 15 et 24.

à genoux et surtout une *Mater dolorosa*, mains jointes, dans l'attitude de la désolation. Toutes ces sculptures sont blanches, avec des lignes jaunes pour indiquer les plis ou les contours des vêtements. Elles rappellent la *Très-Sainte-Vierge offrant une pomme à son divin fils*, attribuée à Denis Le Febvre, et plusieurs autres pièces de la première époque, décrites minutieusement par M. du Broc de Séganges. On peut affirmer qu'elles nous présentent l'art nivernais sous son aspect le plus favorable. Un saint Henri polychrome, avec la légende : *Saint Henry priés pour nous*, et un joueur de galoubet, teinté de bleu et de roux, appartenant à M. Petit, méritent aussi d'être remarqués.

Par leur nombre et par la beauté exceptionnelle de certains exemplaires, les faïences de Rouen forment la partie la plus intéressante de la céramique ancienne. Essayons, en mettant un peu d'ordre dans nos impressions, d'en faire saisir les traits principaux et la physionomie générale. Ce qui caractérise, en effet, la fabrique rouennaise, c'est la multiplicité des voies dans lesquelles elle s'est engagée. Cette variété d'aspects atteste, il est vrai, une vitalité énergique ; mais elle constitue aussi une grave difficulté lorsqu'il s'agit de formuler une appréciation définitive. L'introduction de la faïence à Rouen ne date officiellement que de la concession des lettres-patentes accordées à Poirel de Grandval, simple prête-nom de la famille Poterat, dans le courant de l'année 1644, et enregistrées au Parlement en 1648. Nous ne faisons pourtant pas de doute qu'avant cette époque des essais n'aient été tentés en Normandie.

Les pavés du château d'Écouen, en style italien, ont été, en effet, fabriqués à Rouen, ainsi que l'indique l'inscription qu'ils portent, et la conjecture de M. André Pottier, sur le rôle de Maclou Abaquesne, s'appuie sur des vraisemblances du caractère le plus sérieux.

L'Exposition renferme des carreaux de cette première époque. Nous citerons quatre assemblages complets envoyés par M. Lejeune et représentant des armoiries et des devises ; des pavés isolés, sur lesquels on aperçoit une épée tenue par une main sortant des nuages, avec l'indication suivante inscrite sur la lame : *à Rouen*, 1542 ; enfin, un autre carreau tiré de la collection des Antiquaires de Normandie, au décor d'une tête d'ange. Tous ces débris proviennent du château d'Écouen, et il eût été intéressant de les comparer aux carreaux de Nevers fabriqués, ce nous semble, dans des conditions analogues (1).

A partir de 1647, nous entrons dans une période moins incertaine, et nous voyons à une obscurité à peu près absolue succéder ce que nous appellerions volontiers la pleine lumière. L'art, venu d'Italie à Nevers, arrive à Rouen par l'intermédiaire de ce dernier centre. Le caractère des premiers camaïeux normands, le nom des peintres qui les exécutèrent ne laissent aucun doute sur cette question de filiation. Dès 1861, M. Darcel constatait que les ouvriers employés par Poirel de Grandval avaient été nivernais (2).

L'année suivante, en faisant connaître les richesses céramiques du musée de Rouen, M. Paul Baudry exprimait la même opinion. « Le point de départ de provenance et de « date certains, écrivait-il, est un vase de pharmacie portant « inscrits sur la panse la mention : *Faict à Rouen* 1647. « Entièrement semblable, quant à cette formule, au plat

(1) *La faïence et les faïenciers de Nevers*, par M. du Broc de Séganges, p. 170. Malgré l'opinion de cet écrivain, nous ne voyons pas plus de difficulté à la fabrication, à Nevers, des carreaux du château de Gloriette qu'à la fabrication, à Rouen, des carreaux du château d'Écouen.

(2) *L'exposition d'arts et d'archéologie de Rouen*, par Alfred Durcet, p. 19.

« exposé, en 1867, par M. Gouellain, ce vase, ainsi que le « plat, remonte à la plus ancienne époque connue et rap- « pelle, comme lui, les procédés de Nevers, circonstance « très-explicable, puisque l'on trouve associé aux faits qui « accompagnent l'établissement de la fabrique rouennaise le « nom d'un certain Jean Custode de la grande famille des « anciens potiers nivernais (1). » Il y a, du reste, quelque chose de plus précis. Au nombre des documents si curieux relatifs aux faïenciers normands, recueillis par Haillet de Couronne, et que M. Léopold Delisle a eu l'heureuse idée de mettre au jour, se trouve une note fort explicite émanée de Mme de Villeray et qui tranche la question.

« L'époque d'un siècle, y lisons-nous, est celle de l'ori- « gine de l'établissement de la première manufacture de « Rouen, par Nicolas de Poirel, sieur de Grandval, huissier « du cabinet de la Reine, que la Cour gratifia d'un privilége « exclusif borné à cinquante ans, dont il fit une cession à « M. Poterat, sieur de Saint-Étienne. Il est nécessaire de « dire que ce ne fut point le savoir ni le génie distingués « qui furent les mobiles du sieur de Saint-Étienne dans « cette entreprise, mais bien l'espérance du produit que « lui procurerait un privilége de cette espèce. Il n'y a « personne qui ne soit capable de cette réflexion. Il ne fut « point trompé dans son espoir. Malgré tous les obstacles « inévitables qu'il fallait surmonter, sans nul exemple de « construction de fourneaux, ni connaissance des matières, « encore moins celle de les employer, il commença son en- « treprise *sur la foi de quelques ouvriers qu'il fit venir « de Nevers* (2). »

(1) *Collection céramique du Musée des antiquités de Rouen*, par M. Paul Baudry, membre de la Commission départementale des antiquités, p. 5.

(2) *Documents sur les fabriques de faïence de Rouen*, recueillis par

Un peu plus loin, le caractère des premiers essais est apprécié en ces termes :

« Le droit que la nouveauté a sur les hommes s'exerça fort « à propos pour donner à ses ouvrages un mérite qui, loin « de lui être accordé aujourd'hui, tournerait à mépris. Tant « fut opéré cependant qu'il parvint jusqu'au médiocre de cet « art quand son privilége fut éteint (1). »

Nous admettons volontiers la justesse de ces critiques pourtant bien sévères, en tant qu'elles s'appliquent aux pièces des premières années qui sont parvenues jusqu'à nous. Tels sont notamment le plat à centauresse de M. Gouellain, le vase de pharmacie du musée de Rouen, le saladier de M. Colas, avec le nom de Le Brumen et la date de 1699, enfin le plat à barbe à bords arrondis, daté de 1664, qui a figuré à l'exposition d'Évreux en 1864. Mais cette période de tâtonnements n'eut pas la durée indéfinie que semble lui attribuer Mme de Villeray. Edme Poterat dut modifier sa manière, et les perfectionnements devinrent encore plus sensibles sous la direction de ses fils. C'est, en effet, à ces derniers, notamment à Louis Poterat, que l'on fait généralement remonter ces splendides productions qui signalent l'apogée de l'art rouennais. A ce nom, il convient de joindre celui de Nicolas Fouquay, qui fieffa la faïencerie de Louis Poterat en 1720, et resta à la tête de cet établissement jusqu'au moment de sa mort, en 1742. Fouquay était un homme distingué, tenant un certain état de maison et grand ami de la littérature et des beaux-arts. Les

Haillet de Couronne et publiés par Léopold Delisle, membre de l'Institut, p. 50. M[me] de Villeray déclare ailleurs que c'est un ouvrier de Nevers qui aida MM. de Saint-Étienne à jeter les fondements des manufactures de Rouen.

(1) *Documents sur les fabriques de faïence de Rouen*, recueillis par Haillet de Couronne et publiés par Léopold Delisle, membre de l'Institut, p. 51.

énonciations de l'inventaire dressé à son décès, font connaître que la faïence fine qui se fabriquait chez lui était généralement décorée de broderies. « Toute la faïence ci-dessus inventoriée « est fine, le tout consistant en broderies (1). »

Dans ce système particulier d'ornementation, des bouquets de fleurs, des cartouches, des enroulements, des lambrequins, terminés par des glands, s'étalent symétriquement à la surface des pièces, en forment la bordure et rayonnent en même temps du centre à la circonférence. Le flanc des vases et des aiguières est chargé des mêmes motifs de décoration. Dans ces peintures, exécutées à la main à l'aide de quelques rares points de repère, mais sans l'emploi de poncis, la plus large part reste à l'invention et à l'imagination d'étonnants artistes qui, incapables souvent de signer leur nom, réalisent, sans jamais se répéter, de vrais prodiges de goût. Telle est la délicatesse de ces dessins à réserve et de ces broderies sur émail, qu'on y devine la main légère des ouvrières *à ombrer* chargées de remplir le champ des contours tracés par les peintres. Cette fabrication, que M. Darcel appelait d'une manière pittoresque la réplique en décor sur faïence des incrustations que Boulle faisait sur l'écaille; nous frappe par sa nouveauté et la variété infinie de ses combinaisons. Le savant ingénieux et le collectionneur d'un goût si sûr et si délicat, dont la ville de Rouen déplore aujourd'hui la perte, M. André Pottier, ne s'y était pas trompé, et avec son tact ordinaire, il n'avait pas hésité à signaler dans les dessins à broderies les maîtresses œuvres des fabriques normandes. Cette décoration ne relève ni de l'Orient, ni de l'Italie, ni de Delft, ni de Nevers : elle est, avant tout, originale et nous offre dans son aspect je ne sais quoi de précis et de robuste qui convient à la province où elle a pris nais-

(1) Liasse relative aux faïenceries de Rouen. Archives de la Seine-Inférieure.

sance. Il y règne, en outre, un air de grandeur solennelle qui sent bien son époque et qui clôt merveilleusement le XVIIe siècle. Il est tel plat qui, par ses combinaisons éclatantes et symétriques, produit à l'œil l'impression d'une splendide rosace descendue des murailles d'une cathédrale gothique. C'est là, sans contredit, de l'art noble, et, si l'on veut étudier avec soin les variations infinies imaginées par les peintres, l'on reconnaîtra également que c'est de l'art éminemment fécond et diversifié.

Pour arriver à produire tous ces effets décoratifs, pour couvrir les plats, les assiettes et les vases de dessins symétriques, rationnels, d'un style large et toujours parfaitement adapté à la forme des céramiques, l'artiste n'a employé le plus souvent que deux couleurs : le blanc et le bleu. Quelquefois il a relevé le bleu par des rehauts rouges : plus rarement il a demandé de nouvelles ressources au jaune ocré ou au brun capucine. Ce genre, du reste, est aujourd'hui si bien connu et si généralement apprécié, qu'il est inutile d'insister : une vitrine entière étale aux regards charmés ces splendides productions au milieu desquelles il est difficile de faire un choix. Beaucoup de ces pièces font partie des collections de MM. Bellegarde, du Boullay, Périllieux, Delaunay, Aigoin, Dutuit et d'Yvon. Plats ronds et longs luttent d'éclat et de finesse, et ces traceries élégantes se reproduisent avec le même attrait sur un couvercle de râpe à M. le vicomte de Pulligny, sur des salières triangulaires, sur des plateaux, sur des sucriers et sur des vases de toutes formes, depuis le pot à rafraîchir jusqu'aux potiches ventrues surmontées d'une croix en cuivre appartenant au musée de Rouen. Mais, à côté de ces camaïeux bleus, avec ou sans rehauts rouges, existent certaines pièces caractérisées par l'emploi, dans une mesure plus ou moins large, de la couleur jaune ocrée.

Dès 1861, en rendant compte de l'exposition de Rouen,

j'avais signalé dans le *Bulletin monumental* deux plats dans lesquels l'artiste, pour produire des effets nouveaux, s'était adressé au brun capucine ou au jaune. De son côté, à propos de l'une de ces pièces, M. Alfred Darcel écrivait les lignes suivantes : « Un plat jaune, niellé de bleu, appartenant à « M. de Petiteville, est encore une exception à noter (1). » Ce fut cependant beaucoup plus tard que les céramistes commencèrent à s'occuper sérieusement de cette curieuse catégorie des faïences rouennaises. En 1863, elles étaient définitivement classées dans l'estime des connaisseurs. Le succès obtenu à l'exposition de Bernay par deux pièces portées au catalogue sous les nos 589 et 590 et exposées par M. Assegond, ne fit qu'augmenter cette impression favorable (2).

Les exemplaires envoyés au Champ-de-Mars sont assez variés pour permettre d'étudier, d'une manière satisfaisante, cette splendide spécialité. Indépendamment, en effet, d'assiettes à centre jaune clair, d'assiettes à armoiries, d'assiettes avec enfants nus au milieu du champ à MM. de Bellegarde, Aigoin et Maillet du Boullay, d'un plat à bordure jaune ocré à rosace de même couleur appartenant à M. Delaunay ; on y voit figurer trois pièces d'un intérêt capital et qui méritent une description détaillée. La première est un plat rond faisant partie de la collection de M. du Boullay. La bordure est à broderies bleues et rouges, la rosace centrale à fond jaune est traversée par une ronde de six enfants nus. La seconde est un socle quadrangulaire, uniformément teinté en jaune avec dessins noirs. Vénus debout occupe le centre ; l'Amour est à ses côtés ; à droite et à gauche deux Faunes : l'un danse, l'autre joue du tambourin. Cette pièce a été exposée par M. Dutuit.

(1) *L'exposition d'art et d'archéologie de Rouen*, par Alfred Darcel, p. 20.

(2) Exposition de Bernay, *Catalogue des objets exposés*, p. 26.

La composition qui recouvre la troisième est un peu plus compliquée. Elle représente une sorte de bacchanale, composée de huit enfants nus se détachant vigoureusement sur un fond jaune à niellures noires. Celui qui est au milieu et paraît commander la bande tient une marotte ; près de lui se pressent un joueur de harpe, un joueur de basse, un guitariste, un chanteur avec ses feuillets notés ; deux autres enfants dansent et foulent leurs livres aux pieds, tandis qu'un troisième tient une torche allumée à la main. Le fond du plat, sur lequel cette scène se déploie, est entouré de huit médaillons à fleurs rouges sur émail blanc reliés entre eux par des broderies bleues rehaussées de rouge. Un marli jaune, à arabesques noires, coupé de huit autres médaillons remplis d'un quadrillé rose, ajoutent une seconde bordure à la première. Cette pièce magnifique appartient à M. Périllieux. L'impression causée par cette fabrication, dont nous venons d'analyser les principaux spécimens, est assez semblable à celle que font naître certains produits de la bijouterie et de l'émaillerie : les dessins noirs sur jaune imitent, à s'y méprendre, les niellures, et le choix des sujets est encore de nature à fortifier l'analogie. L'on peut s'en convaincre en comparant aux plats de MM. Périllieux et du Boullay une petite boîte émaillée exposée par Mme la baronne de Rothschild et un autre émail représentant une bacchanale appartenant à M. le baron de Theis.

Nous en avons fini avec les dessins et broderies, et nous arrivons à une autre catégorie comprenant, avec les pièces à personnages, les types de décoration polychrome qui furent successivement adoptés par les céramistes rouennais. Les scènes à personnages se sont produites à toutes les époques de la fabrication ; mais elles sont si nombreuses à l'Exposition qu'elles y forment comme un groupe à part, que nous étudierons séparément. Dans ce genre, les camaïeux sont

assez rares et constituent toujours l'exception. Aussi ne pouvons-nous guère mentionner que trois compositions en bleu sur blanc : une chasse, — un effet de soleil avec les mots *sol, sol,* inscrits dans une gerbe de rayons, — et une femme au bain, ayant près d'elle deux amours jouant avec les vêtements qu'elle vient de quitter. Le soin avec lequel les personnages sont dessinés sur cette dernière pièce, et la suavité des tons feraient penser qu'elle appartient à l'Italie, si la bordure armoriée n'était pas si visiblement rouennaise. Les exemplaires polychromes sont plus abondants. A leur tête, il convient de placer les deux plats de M. Alfred Baudry, qui figuraient à l'Exposition de Rouen, et dont M. Darcel, à cette époque, avait fait ressortir tout l'intérêt. Les progrès accomplis dans la science céramique ont depuis, beaucoup augmenté leur valeur. Les plats de M. Baudry forment pendant et mesurent 59 centimètres de diamètre. Le premier, représentant les quatre saisons, porte la mention : *Pinxit.* 1736. *C. B.* Le second, sur lequel on reconnaît la reproduction d'un tableau de L'Albane, *Diane et Endymion*, nous offre une légende plus explicite : *Borne pinxit anno* 1738. Ces indications, aussitôt qu'elles eurent été publiées, frappèrent M. du Broc qui, en s'appuyant sur le nom du peintre, crut pouvoir le rattacher à l'école nivernaise et en faire le fils d'un certain Henri Borne, qui signa, vers la même époque, plusieurs statuettes d'un bon style. Nous ferons toutefois remarquer, sans nier l'origine nivernaise de la famille Borne, qu'à cette époque plusieurs peintres en faïence, de ce nom, habitaient la ville de Rouen. C'est ainsi notamment qu'en 1742, nous voyons citer *Henri Borne* parmi les peintres attachés à l'établissement de Nicolas Fouquay. Quoi qu'il en soit de cette question de provenance, les compositions de Claude Borne qui nous ont été conservées sont fort remarquables. Les tons employés sont : le bleu, le vert, le rouge et le jaune, d'une

nuance moins éclatante que le jaune ocreux d'Italie. Les draperies des personnages sont généralement jaunâtres ; les paysages sont traités au manganèse violet. Le bleu y est d'une rare intensité. Ces plats ne sont pas isolés ; depuis le jour où ils ont été soumis pour la première fois aux regards du public, des pièces conçues dans le même style et sorties aussi des fabriques rouennaises, ont été signalées dans les ventes, et il est digne d'observation que le semis de fleurs pressées et multicolores, qui forme un encadrement délicieux aux scènes mythologiques, se retrouve sur un certain nombre d'assiettes empruntant leur décoration centrale à la Chine et au Japon. L'Exposition elle-même renferme un plateau carré appartenant à M. de Bellegarde, qui relève de la même inspiration, non-seulement par la bordure, mais encore par la manière dont le sujet principal est traité. Trois femmes sont assises sur un char traîné par des lions : l'une tient le sceptre ; une autre a dans les mains une coupe et un thyrse ; la troisième, la poitrine découverte, est armée d'une faucille ; en avant, deux hommes agitant des guirlandes se livrent à la danse ; en arrière, deux femmes offrent des fleurs et des fruits, tandis qu'une troisième joue du tambourin.

A côté de ces types exceptionnels, qui représentent à Rouen l'imitation plus ou moins réussie des faïences italo-nivernaises, nous devons en placer d'autres caractérisés par la violence de leur coloration rouge et par la prodigalité avec laquelle cette couleur est distribuée. En 1861, une pièce de ce genre était connue et fut exposée : nous la retrouvons cette année. C'est une potiche d'assez grande dimension, sur un côté de laquelle l'artiste, laissant le reste en blanc, a retracé la rencontre du Christ et de la Samaritaine à la fontaine. Les personnages, hardiment dessinés, sont entourés d'un cercle de tulipes d'un rouge éclatant ; eux-mêmes sont illustrés de cette couleur chaude et indomptable que les faïenciers

rouennais n'obtenaient qu'avec des tons moins francs et moins accentués. Le problème que posait cette pièce extraordinaire a été heureusement résolu par M. André Pottier, dont le nom revient toujours sous la plume lorsqu'il s'agit de céramique normande. D'après lui, cette potiche est l'œuvre d'un sieur Denis Dorio, qui vint à Rouen en 1708 et qui sollicita la permission d'y fonder un établissement, en annonçant qu'il connaissait le secret d'appliquer sur les faïences le rouge avec autant de facilité que le bleu. La faïence exposée semble avoir été fabriquée par Dorio à l'appui de ses allégations. Les exemplaires de ce genre doivent être d'autant plus rares que la demande de cet artiste ne paraît pas avoir été favorablement accueillie. Quatre autres pièces sont entrées depuis dans la collection de la ville de Rouen, et figurent à l'Exposition. Le devant seul est décoré et présente des médaillons à paysages entourés d'une garniture de grosses fleurs rouges. L'analogie qui existe entre ces cinq pièces, au point de vue des dispositions et des couleurs, est telle qu'elles sont évidemment sorties du même atelier et peut-être de la même main.

C'est à une bien grande distance, comme mérite et comme curiosité, qu'il convient de placer une scène grotesque, une *bergerade*, en bleu, avec bordure polychrome et une galanterie beaucoup plus vive, dont les couleurs sont heureusement ménagées. Les plats que décorent ces sujets appartiennent à MM. de Glanville, Aigoin et Delaunay. Un plat de M. Gouellain est conçu dans les mêmes données. C'est toujours, autant qu'il est permis d'en juger à première vue et sauf rectification, le vieux sujet d'Hercule abdiquant auprès d'Omphale. Les personnages peuvent changer, mais la situation reste la même, malgré toutes les variantes et tous les rajeunissements. Un guerrier est aux pieds d'une femme et lui offre son épée, tandis que celle-ci, sans daigner l'honorer d'un regard, se contemple dans un miroir. Une de ses

suivantes met sur sa tête le casque de l'amoureux ; d'autres considèrent avec attention des bijoux.

Au milieu d'une bordure analogue, une autre faïence de M. Aigoin nous offre une repasseuse de couteaux, courbée sur sa meule ; un jeune homme fort affairé s'avance pour lui parler ; au fond du tableau, une femme tire de l'eau à un puits. Deux autres plats nous ont frappé, moins à cause de leur mérite intrinsèque qu'à raison du procédé spécial employé pour leur décoration. Le premier, envoyé par M. Bart, offre aux regards une femme étendue sur un lit dans une attitude nonchalante ; le second est toute une scène d'intérieur, dans le goût des peintres flamands et hollandais. Un seigneur ou un riche bourgeois, entouré des gens de sa maison, est assis et passe avec négligence ses bas ; un domestique, qui lui tourne le dos, cherche des effets dans un coffre, tandis que du côté opposé on voit s'avancer un mendiant. Sa femme le suit, accompagnée d'un enfant et en tenant un autre dans ses bras. Ce n'est pas, du reste, sur les sujets, à proprement parler, que se porte l'intérêt ; il est pour nous tout entier dans le parti que le peintre a tiré, dans le second plat surtout, du pointillé rouge pour marquer les draperies, modeler les chairs, fixer les contours et donner à la composition l'aspect d'un dessin à la sanguine, recouvert d'émail.

Les faïences à personnages nous conduisent, par une transition naturelle, aux décorations polychromes si fort en faveur au XVIIIe siècle. Nous n'ignorons pas que ce ne sont pas là les œuvres les plus parfaites des faïenceries normandes ; mais notre prédilection réfléchie pour les broderies des périodes précédentes ne saurait nous rendre injuste. Les types que nous allons désormais rencontrer relèvent, il est vrai, d'un art inférieur, mais ils ont encore certaines qualités spéciales qui frappèrent, avec raison, les contemporains et qui doivent encore aujourd'hui être prises en très-sérieuse considération.

Dans un mémoire sur les faïenceries rouennaises, dont M. Delisle a su reconnaître l'importance, Boilloud décrit en ces termes l'aspect de la céramique normande vers 1746 :

« C'est principalement par l'éclat des couleurs et la cor« rection du dessin que la faïence de Rouen l'emporte sur « toute autre. On peut dire qu'on excelle surtout ici dans le « dessin : on y exécute les choses les plus difficiles avec une « légèreté et une précision qui surprennent. La nature y est « imitée dans ce qu'elle offre de plus riant à nos yeux : les « fleurs, les plantes, les animaux, tout est copié dans le na« turel, d'une manière à tromper le premier coup-d'œil (1). »

Ces lignes élogieuses, qui reproduisent l'opinion émise quelques années auparavant par l'auteur du *Spectacle de la Nature*, ne s'appliquent pas spécialement aux combinaisons savantes de l'art rayonnant, mais bien aux compositions polychromes qui étaient venues les remplacer. Malheureusement la partie des collections de l'Exposition qui répond à cet ordre d'idées laisse infiniment à désirer pour le nombre et la qualité. Les pièces dites au vert de cuivre, décorées de guirlandes de fleurs, style Louis XIV, n'y ont aucun spécimen ; il en est de même des plats à lèvre jaune, qui datent également d'une époque ancienne et qui, avec leur quadrillé rouge à l'envers et leur imitation servile des porcelaines japonaises, soulèvent encore, pour leur attribution à la Normandie, d'assez vives difficultés. Des types plus communs n'ont pas été plus favorisés. Qui ne connaît tous ces plats et toutes ces assiettes, uniformes d'aspect et caractérisés par des pavillons et autres chinoiseries au centre et par le quadrillé vert, semé de marguerites rouges sur le marli ? Guillibaud a attaché son nom à

(1) *Documents sur les fabriques de faïence de Rouen*, recueillis par Haillet de Couronne et publiés par Léopold Delisle, membre de l'Institut, p. 29.

cette fabrication, dont la vogue fut telle, que Guillaume de La Foy a pris soin de la constater dans ses notes (1).

Les transformations radicales opérées par ce céramiste, qui réussit pleinement, au point de vue commercial, sont ainsi jugées par M. Baudry :

« Vers 1730, l'un des fabricants les plus renommés alors, « Guillibaud, inaugura la mise en œuvre d'une imitation chi- « noise très-compliquée, quoique très-inférieure à celles que « nous avons déjà vues ; une désespérante uniformité envahit « chaque pièce, sur laquelle le même décor est indéfiniment « reproduit et où l'emploi de toutes les couleurs, constam- « ment voilées d'une teinte verdâtre, ne dissimule en rien « la monotonie de la composition. Ce sont, au fond, des « paysages à pagodes bizarres, des figures de fantaisie, des « plantes fantastiques, des oiseaux étrangers, des dragons et « des insectes fabuleux, des fleurs écailleuses, des feuillages « en espalier. Au bord, le quadrillé vert, croiseté de rouge, « si commun dans les échantillons du vieux Chine, apparte- « nant à la famille verte, remplace les rinceaux bleus à mo- « tifs alternés et reparaît avec son invariable physionomie « jusque sur le service aux armes du duc de Montmorency « Luxembourg, gouverneur de Normandie, dont MM. l'abbé « Colas et Gustave Gouellain ont recueilli de précieuses « épaves (2). »

Guillibaud est absent de l'Exposition, et nous ne voyons guère se rattacher à son école que des plats ornés, les uns de dragons, les autres de papillons au centre. C'est bien peu, il faut en convenir, pour donner l'idée des produits d'un établissement aussi fécond. Les pièces dites au carquois, dont

(1) *Documents sur les fabriques de faïences de Rouen,* p. 76.

(2) *Collection céramique du musée des antiquités de Rouen*, par M. Paul Baudry, membre de la Commission départementale des antiquités, p. 12.

nous avons admiré aux expositions précédentes des exemplaires remarquables par l'éclat de l'émail et la finesse du dessin, n'ont pas fourni cette fois un seul spécimen ; et c'est aux différentes modifications du genre rocaille seul qu'il convient de rapporter la plupart des pièces exposées dans la seconde salle. Il est un autre système de décoration dont il nous a été impossible de découvrir un exemplaire passable et véritablement typique ; pourtant toutes les fabriques se l'étaient successivement approprié et il a persisté jusqu'aux derniers jours de la production. Nous voulons parler de la fameuse corne d'abondance, simple ou double, qui lance des gerbes de fleurs multicolores peuplées d'oiseaux et de papillons au fond des plats ou des assiettes. Un certain nombre de types différents et bien choisis auraient complété la série des pièces rouennaises, en comblant un vide trop sensible pour ne pas être aperçu. La corne d'abondance a été, en effet, infiniment trop décriée, et l'on reconnaît unanimement aujourd'hui le mérite de ces colorations franches et éclatantes dont les Anglais ont été les premiers à proclamer la valeur. Après la corne d'abondance, nous n'avons plus à mentionner que des imitations assez originales des faïences de Strasbourg, représentées par deux bouquetières appartenant à MM. Pellenc et de Bellegarde. Œuvres d'un sieur Levavasseur, elles sont, pour ainsi dire, les derniers vestiges de l'habileté des faïenciers normands. Les céramiques à inscriptions, sur lesquelles l'attention publique se porte de plus en plus aujourd'hui, sont peu nombreuses. La plus ancienne est l'assiette à ariette de M. de Bellegarde :

QUE LA TERRE
SOIT EN GUERRE
MON CŒUR EST TOUJOURS EN PAIX
ET JE BRAVE
DANS MA CAVE
LA FORTUNE ET TOUS SES TRAITS.

La beauté de la bordure indique suffisamment que la pièce appartient à la grande époque de l'art rouennais. La décadence ne se fait pas encore trop sentir sur les brocs qui ont été exposés. Suivant l'usage traditionnel, ils portent tous, avec le nom du propriétaire, l'effigie de son patron et la date de la fabrication. Cette dernière indication leur donne une valeur toute spéciale, parce qu'ils peuvent, dans une certaine mesure, servir à déterminer l'époque certaine des principales transformations survenues dans le décor. Nous avons relevé, sur les exemplaires du Champ-de-Mars, les mentions suivantes : Catherine Vasset, 1772 ; — Marie-Marguerite Caillot, 1775 ; — Julien Le Roux, 1782. Elles sont inscrites au-dessous des images de sainte Catherine, de sainte Marguerite et sainte Julie. L'adoration des Mages, qui recouvre la panse d'un autre pichet, est accompagnée simplement des mots : *Gloria in excelsis Deo.*

La fabrique de Rouen entraîne naturellement dans son orbite la fabrique de Sinceny. Parmi les exemplaires qui figurent à l'Exposition, on doit remarquer deux plats ronds avec le dragon au fond, genre sino-rouennais, et plusieurs assiettes à moitié populaires. L'une représente un combat de coqs ; une autre, un cordonnier prenant mesure à une jeune femme ; une troisième est encadrée d'une bordure rocaille, où se voient un amour portant une corbeille, un soldat battant de la caisse et un marchand de peaux de lapin. Ces faïences, à vrai dire, ne révèlent rien de bien nouveau ; mais leurs dessins, d'une couleur éteinte et un peu fade, justifient l'exactitude des descriptions publiées par M. le docteur Warmont (1).

Nous avons parcouru l'ensemble des céramiques à décors

(1) *Recherches historiques sur les faïences de Sinceny, Rony et Ognes,* par M. le docteur A. Warmont, p. 24.

polychromes qui ont été exposées. Il en est encore quelques autres que nous avons intentionnellement réservées, et dont nous allons maintenant aborder l'appréciation. Il suffira peut-être de mentionner la pièce de grande dimension de M. Bigle, les aiguières ornées de paysages en médaillons, si harmonieux de nuances, appartenant à M. Aigoin, ainsi qu'une fontaine d'encoignure d'une grande intensité de coloration ; mais les deux globes géographiques en faïence, montés sur leurs piédestaux et envoyés par M. Hurtrel d'Orgeval, méritent un examen plus attentif.

Le premier représente le globe terrestre, d'après le *système de Ptolémée.* Le pied, flanqué de quatre figures en relief, laisse voir entre elles les quatre éléments dessinés au trait rouge et produisant cet effet particulier d'estampe à la sanguine que nous avons déjà signalé sur certains plats de l'Exposition. Ce globe est entièrement couvert d'indications scientifiques et d'emblèmes allégoriques. Il porte la mention suivante : *A Rouen* 1725. *Peint par Pierre Chapelle.* Le second, sur lequel se voit une inscription analogue, représente le globe terrestre, d'après le *système composé.* Son ornementation est moins riche ; l'aspect du piédestal est à peu près semblable à celui du précédent, à cette exception près qu'à la place des quatre Éléments, nous trouvons les quatre Saisons, avec les emblèmes de la Peinture, de la Géométrie, de la Grammaire et de la Musique. La différence, toutefois, est plus apparente que réelle. L'Hiver et l'Été notamment reproduisent exactement, et toujours au trait rouge, les modèles que l'artiste avait suivis pour peindre sur l'autre piédestal la terre et le feu. De quelle fabrique sont sorties ces œuvres, aussi remarquables par leur taille que par leur bonne exécution ? Sur ce point il ne saurait exister de doute. Une note anonyme, rédigée par Haillet de Couronne, et que nous trouvons dans la brochure publiée par M. Delisle, et à laquelle

nous avons fait déjà tant d'emprunts, nous fournit à cet égard tous les éclaircissements désirables.

« Les manufactures de faïences, y lisons-nous, doivent leur « perfection à Mme de Villeray : j'entends en purifiant les « émaux, les couleurs, en forçant la terre à se contenir dans « les formes données, même en séchant. On voit encore « des globes dans toute l'exactitude sphérique des cham- « branles de cheminée, etc. (1). »

La citation nous semble décisive et nous croyons pouvoir en conclure que l'honneur de la fabrication de ces pièces exceptionnelles revient à Mme de Villeray. Nous donnerions volontiers la même provenance à la plupart des plats où les dessins sont indiqués au trait rouge, à l'aide d'un procédé analogue à celui que nous avons vu employer pour les figures des Éléments et des Saisons qui décorent les piédestaux des globes géographiques, et c'est aussi, suivant nous, à cette fabrique importante que doivent être attribués, en général, les bustes, les gaînes de statues, les statuettes, les cartels, les chambranles, et beaucoup d'autres objets dans lesquels la terre a été rigoureusement contenue dans des formes déterminées. La conjecture que nous émettons est d'autant plus sérieuse que les pièces rouennaises avant cette époque, en dehors des plats, des vases et des assiettes, ne brillent pas par la précision des contours. Cette observation nous paraît de nature à établir le caractère de la révolution céramique opérée par Mme de Villeray ; elle ouvre le champ à de nombreuses vérifications et terminera notre revue des faïences artistiques de l'Exposition universelle.

(1) *Documents sur les fabriques de faïence de Rouen*, recueillis par Haillet de Couronne, et publiés par Léopold Delisle, membre de l'Institut, p. 60.

ANALYSE ARCHITECTURALE
DE L'ABBAYE
DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN,

PAR G. BOUET,
Inspecteur de la Société française d'archéologie.

3e PARTIE.

PÉRIODE MODERNE.

(Suite.)

CHAPITRE II.

ANALYSE ARCHITECTURALE.

§ 1er. CARACTÈRES DE L'APPAREIL ET DU TRAVAIL DE LA PIERRE.

La pierre qui n'a pas subi de ravalement une fois posée, au lieu d'être layée avec un instrument à taillant droit, l'a été, au XVIIe siècle, comme aux deux siècles précédents, avec un outil bretelé.

XVIIe siècle.

Ces hachures sont courtes, et, étant une taille et non un ravalement, ne passent pas d'une pierre sur l'autre, ce qui permet de les distinguer des raclages des siècles suivants.

XVIIIe siècle.

Jusqu'à cette époque, les pierres conservaient, une fois placées, les traces de l'outil qui les avait taillées. Dans ce siècle, au contraire, et au commencement du nôtre, on a fait disparaître toute trace de la taille de la pierre au moyen d'un ravalement et d'un raclage. Il serait donc facile de reconnaître les travaux de cette époque à ce caractère, si on n'avait pas eu la malencontreuse idée de faire subir la même opération aux travaux antérieurs; mais à ce moment il se présente un caractère nouveau. Jusqu'ici les constructeurs avaient employé des pierres d'un assez petit échantillon pour pouvoir être facilement mises en œuvre par un seul homme. Au XVIIIe siècle, on commença à employer des pierres de grande dimension, ce qui, joint à l'usage général alors du style classique, fait reconnaître facilement les œuvres de cette époque.

XIXe siècle.

La Restauration commença, à St-Étienne et à Ste-Trinité, de grands travaux qui furent continués par le Gouvernement de Juillet. M. Guy, architecte de la ville, qui dirigeait ces travaux, en revint à imiter les formes extérieures du monument; mais, comme les architectes d'alors, en continuant à employer de grandes pierres et sans tenir le moindre compte de l'appareil, ce qui rend faciles à reconnaître ses premiers travaux à St-Étienne. M. Guy n'était pas cependant resté étranger au mouvement archéologique auquel doivent tant les architectes d'aujourd'hui, et ses derniers travaux montrent un progrès très-marqué. Aussi est-il très-difficile de distinguer des autres, celle des tourelles de la flèche méridionale qu'il a construite. Il en est de même de la portion

de la voûte de la nef que nous avons vu rétablir de nos jours.

Dans son dernier travail, les réparations faites à la porte principale, il a pour la première fois cherché à reproduire la taille de pierre et les larges joints romans. Il en a été de même dans les réparations faites durant ces dernières années par M. Ruprich Robert.

XVIIe siècle.

§ 2. DESCRIPTION ANALYTIQUE.

Chœur.

Quoique la voûte du chœur puisse sembler, à première vue, être une œuvre du XVII[e] siècle, les clefs de voûtes, surtout celles du sanctuaire, détrompent bientôt l'observateur; car la maîtresse-clef porte encore *d'hermine au chef endenché de gueules*, armes de Charles d'O, abbé de St-Étienne, de 1582 à 1620, et autour d'elle étaient les armoiries des autres dignitaires de l'abbaye à l'époque de sa réédification. Ces écussons ont été détruits presque entièrement en 93, cependant il nous semble reconnaître encore sur l'un d'eux les trois rocs d'échiquier de Dom Pierre de Gaalon (1). Les autres écussons étaient, d'après J. Destouches, ceux de Guillaume Morin, sieur de Monville (Mondeville ?),

(1) Cependant Jacques Destouches y voyait 3 *calices ou 3 petits poteaux*, —et sur un autre, *une face undée surmontée de 3 poissons et en pointe un lambel.* Trois écussons étaient sans armoiries. (*Monuments blasons et autres antiquités de l'abbaye royalle Saint Estienne de Caën, désignés par Jacques Destouches, escuier, sieur de Rochemont..., suivant les ordres de Monsieur Foucauld, conseiller d'État, au mois de mars mil sept cents six*, publié par MM. R. Bordeaux et G. Bouet, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, t. XII du *Bulletin monumental.*

de Jacques Patry et de Sillans. Aux autres clefs de voûte du chœur, il indique comme existant alors les armoiries du prieur D. J. de Baillehache, celles de D. La Daugie de Renchy, au-dessus du tombeau de Guillaume, alors placé au milieu du chœur, et un à trois pals qui existe encore à la clef placée au-dessus des marches du sanctuaire (fig. 103).

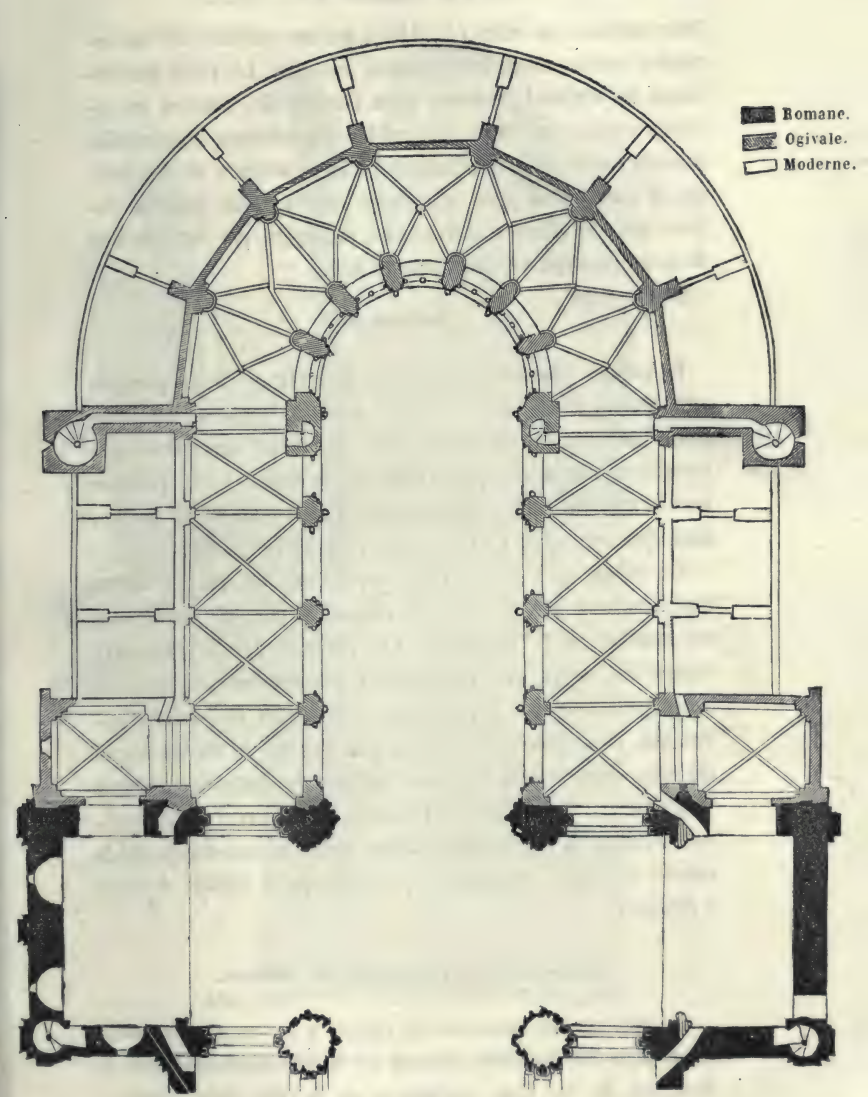

103

Il semble que, en 1706, lors de la rédaction des notes de Jacques Destouches, ces écussons étaient peints, sauf celui à trois pals; car, après avoir blasonné les autres en indiquant leurs couleurs, il écrivait, en parlant de celui-ci : « A une autre clef il y a encore un « autre d..... à 3 pals. Je ne les faits pas ne pouvant sçavoir « ny la couleur ny les meteaux a cause qu'ils ne sont que de « carreau blanc. »

Ces voûtes, quoique leur profil soit copié exactement sur celles des voûtes qui les ont précédées, en diffèrent cependant en ce que leurs nervures sont un peu plus maigres, ce qui rend visible leur jonction avec les sommiers anciens.

Clérestory du chœur.

Le côté septentrional du clérestory du chœur a été rebâti entièrement au XVIIe siècle, les reprises sont visibles aux deux extrémités; et, en pénétrant sous les toits des tribunes, on voit que l'extérieur des murs qui, dans les portions anciennes du clérestory est en pierre de taille, a été, de ce côté, reconstruit en moellon. De plus, l'appui des fenêtres est d'un pied plus élevé que celui du côté opposé. Probablement, en réédifiant cette partie de l'église, on voulut donner plus de pente au toit des tribunes, sur lequel on se voyait forcé de substituer la tuile au plomb volé par Coligny.



PLAN DES TRIBUNES DU CHŒUR.

10.

Nous voyons, en effet (p. 155), qu'une portion de ces secondes voûtes avait été couverte en tuile. Le reste des tribunes fut d'abord, comme nous l'avons dit, couvert en ardoises ; mais, en 1631, voyant les dégradations continuelles causées par la pluie tombant des toits supérieurs de l'église, on fit un marché pour remplacer cette ardoise que l'on reporta sur les toitures inférieures, protégées par un système de gouttières qui rejetait l'eau au loin.

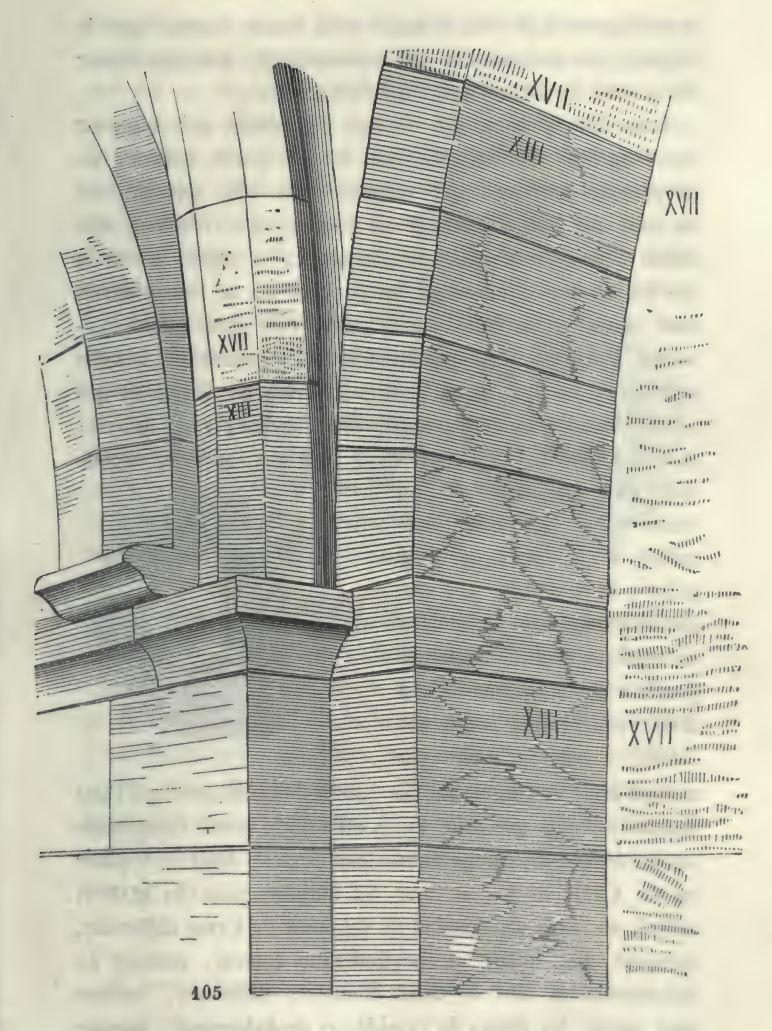
Tribunes.

La portion absidale des tribunes du XIII[e] siècle est presque entièrement conservée, ainsi que toute la construction intérieure ouvrant sur le chœur. Mais la totalité des murs extérieurs du bas-côté septentrional de la tribune, et presque tout le mur du côté méridional sont l'œuvre du XVII[e] siècle, ainsi que les voûtes qu'ils portent (fig. 104 et 105).

De même que pour l'étage supérieur, les parties de ce mur cachées par le toit des chapelles ont été construites en moellon au XVII[e] siècle. Les portions primitives, entre autres les murs qui contiennent les escaliers reliant les tourelles inférieures aux tribunes, conservent les anciens solins qui, étant placés deux pieds plus bas que le niveau actuel du toit, permettaient alors aux fenêtres de descendre presque jusqu'au sol des tribunes. D'autres solins furent, plus tard, insérés dans la maçonnerie et sont apparents au-dessus de la toiture actuelle, plus basse que celle qu'ils étaient destinés à protéger.

Bas-côtés et chapelles du chœur.

L'extérieur des bas-côtés du chœur a été en grande partie refait dans les dernières années de la Restauration, sous la direction de M. Guy, architecte de la ville. Mais, comme

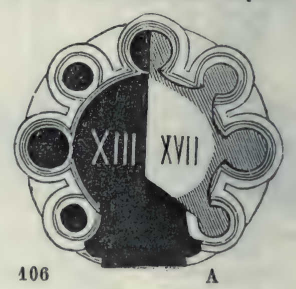


JONCTION DE LA MAÇONNERIE DU XVIIe SIÈCLE A CELLE DU XIIIe.

(Point A du plan.)

nous l'avons déjà dit, l'abside avait moins souffert que le chœur, principalement le côté septentrional ; quelques voûtes de ce côté furent refaites au XVIIe siècle.

Dans les latéraux du chœur, les piliers qui séparent les chapelles du bas-côté ont été en partie refaits ; les chapiteaux barbares qui couvrent du côté septentrional en sont un commencement de preuve, que confirme une étude plus approfondie de l'appareil ; le même travail a été fait au midi, seulement les preuves de ce remaniement sont moins apparentes, sans pour cela être moins certaines. Plusieurs grattages ont effacé les traces de la taille primitive, ce qui, joint à la régularité de l'appareil qui s'accorde assez généralement avec l'ancien, rend les reprises difficiles à apercevoir. Il est des endroits cependant où le griffon n'a pu pénétrer ; car le regard lui-même n'y pénètre qu'avec peine, la moulure A, par exemple (fig. 106), et dans ce repli se cache le point de jonction de la maçonnerie du XIIIe siècle avec celle du XVIIe ; celle-ci layée au taillant droit et conservant les traces des peintures qui l'ont décorée, tandis que celle du XVIIe siècle porte l'empreinte encore fraîche des coups de marteau bretelé. Mais si le pilier est du XVIIe siècle, sa base est toujours celle du XIIIe et portait autrefois un faisceau de colonnes de forme différente, composé d'un pilier monocylindrique central, entouré de colonnettes en délit de deux diamètres différents, comme sont encore les piliers de l'abside, et probablement, comme à ces derniers, les colonnettes étaient reliées par des anneaux à la colonne centrale. Il est facile de se convaincre du chan-



gement apporté à ces piliers, au désaccord entre les fûts et les bases, différence que l'on a voulu masquer en quelques endroits qar des moulures postiches en plâtre. Il est probable aussi que les piliers qui séparent les deux chapelles voisines du transept méridional contiennent, à l'intérieur, un noyau roman ; car au-dessus d'eux on retrouve, sous les toits des chapelles, des massifs paraissant de cette époque, sur lesquels s'appuient maintenant les contreforts du XVII[e] siècle.

107



SILLANS.

Au-dessus de l'arcade, maintenant convertie en armoire, qui ouvre sur le bas-côté du chœur, voisin de la sacristie et qui, comme nous l'avons dit, renferme la pierre tombale de D. François de Sillans, on distingue un écusson mutilé à ses armes, entouré de deux palmes (1).

Les chapelles qui entourent le chœur ne renferment, du XVII[e] siècle, que quelques pierres tombales, la plupart effacées. Celles de la chapelle St-Jean, maintenant chapelle de la Vraie-Croix, sont seules lisibles : ce sont celles de Dom J. de Baillehache, de Dom Jacques de Chefval, son parent, et de Dom Mathieu de La Dangie. Espérons qu'elles seront conservées et que la tombe de Baillehache sera toujours respectée dans l'église qu'il a sauvée de la destruction.

(1) Dans ce dessin, nous avons restitué les pièces effacées.

(Armoiries effacées.)

ΘΕΟΣ MOY ΟΠΛΑ

HIC JACET D. JOHANNES DE
BAILHACHE, QUI ZELO
ZELATUS PRO DOMO
DOMINI, HÆC SANCTA
VESANO HÆRETICORUM
FURORE PENE SUBVERSA
MUNDARI AC RENOVARI
CURAVIT, ASCETA FUIT
67 ANNIS, ASCETARUM
PROTOPRIOR 40. OBIIT
DIE 16 APRILIS ANNI
1644
ÆTATIS SUÆ 82
REQUIESCAT
in Pace.

HIC· IACET...... JACOBVS · DE CHEFVAL · RELIGIOSVS · PRESBITER · NEC NON · HORTVLARIVS · HAIVS CENBII QVI OBIIT MENSIS · APRILIS · ANNO · DOMINI · MILLESIMO · SEXCENTESIMO · 48 · PATER ET AVE

Figure effacée représentant D. J. de Chefval.

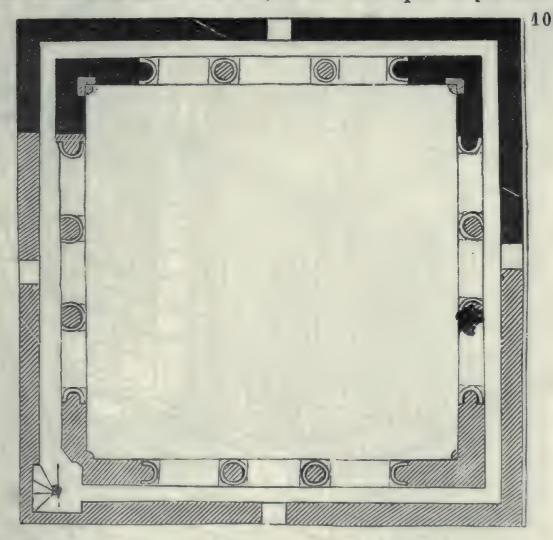
MISEREREMINI MEI
MISEREREMINI SALTEM
VOS AMICI QVIA MANVS
DOMINI TETIGIT ME

(Armoiries effacées.)

HIC IACET DOMNVS MAT-
THÆVS DE LA DANGIE DE
RENCHY PRSBYTER DOC-
TOR THEOLOGVS, REGA-
LIS HVJVS ABBATIÆ RELI-
GIOSVS PROFESSVS, NEC NO̅
CELLERARIVS VIR NON MI-
NVS PIETATE, ET ANIMI CAN-
DORE SYNCERO QVAM ERV-
DITIONE AC GENERIS NOBILITA-
TE INSIGNIS. OBIIT DIE OCTO
BRIS, ANNO SALVTIS......
72 RE......

Les armoires maintenant bouchées qui sont placées à gauche des autels des bas-côtés du chœur, étaient fermées de volets. Une saillie, dont les traces existaient encore en 1852 et qui était destinée à recevoir les barres qui les fermaient, prouve que, dès l'origine, elles devaient recevoir une fermeture; celles que nous avons vues étaient probablement celles qui sont projetées dans le devis de Jean Le Febvre. « Est requis « aux chapelles vingt-quatre fenestres pour fermer les ar- « moires dicelles, lesquelles ont de haulteur vingt cinq poulces « et dix sept de largeur, un chassis dormant et un vollet à « panneau recouvrant. »

De l'ancien clocher central, il ne reste que la portion du


108

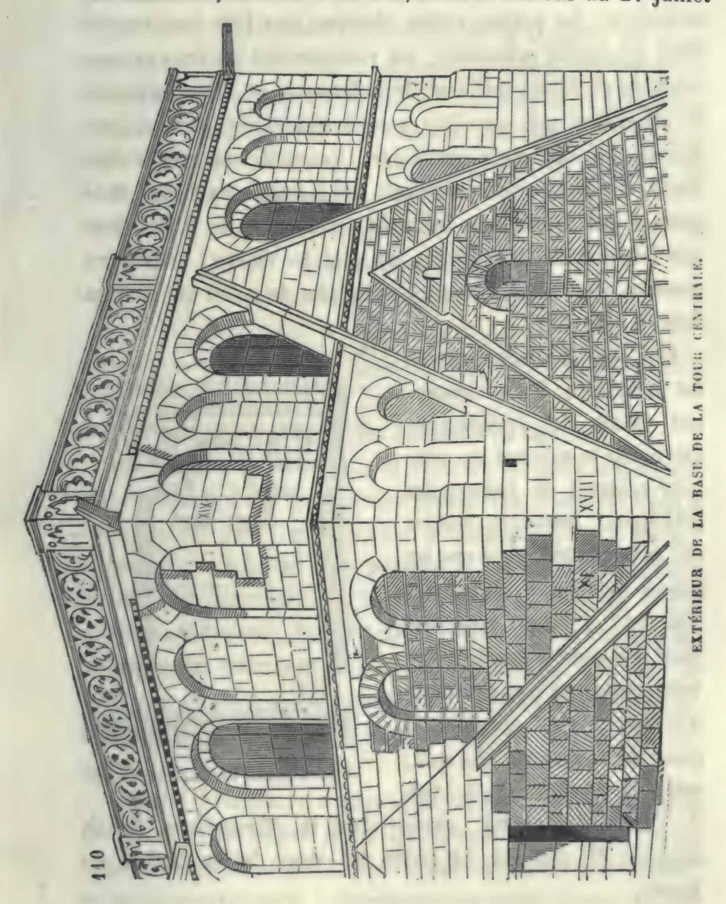
PLAN DE LA TOUR CENTRALE.

corps carré qui était adossée aux combles du chœur, quelques parties des murs latéraux et les deux gros piliers qui les portent.



INTÉRIEUR DE LA TOUR CENTRALE.

Sauf les deux assises inférieures, qui paraissent romanes, les deux piliers du côté de la nef sont modernes, au moins à l'extérieur ; ils furent rétablis, selon le marché du 27 juillet



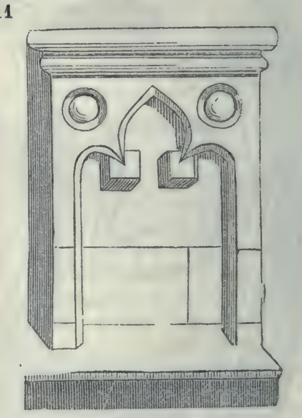
110 EXTÉRIEUR DE LA BASE DE LA TOUR CENTRALE.

1602, « de pareille essence et haulteur qu'ils estoient et que « sont de present les aultres piliers du costé du cœur. » On reproduisit également le corps carré du clocher, seulement on

donna plus de largeur aux couloirs qui, dans les portions primitives, sont fort étroits, et comme on avait fait au XIIe siècle, on remplaça par des pierres plates, dans les nouvelles constructions, les petites voûtes cintrées que l'on voit encore dans les parties primitives, on reconstruisit les trois grosses colonnes de l'étage inférieur de la lanterne, et on les surmonta de chapiteaux qui, sans être la copie exacte des anciens, produisent un effet assez semblable, lorsqu'ils sont vus à distance. On ne chercha cependant pas à imiter les riches chapiteaux qui couronnent les deux colonnettes du XIIe siècle que l'on voit dans les angles du côté du chœur, mais leurs consoles sont d'assez bonnes imitations de celles qui sont en face (V. fig. 122).

Une cage d'escalier carrée fut substituée à l'ancienne, qui devait être cylindrique. On borda le sommet de cette tour centrale de balustrades gothiques, peut-être imitées des précédentes, ainsi que les piliers qui les maintiennent (fig. 111), et un gros clocher octogone à fenêtres ogivales, couvert d'une pyramide d'ardoise, vint occuper la place de la haute flèche qui, selon la légende de la vue de l'abbaye en 1684, gravée dans le *Monasticon*, devait dépasser de plus de 70 pieds les deux belles flèches de façade.

111



PILES D'ANGLE DE LA BALUSTRADE.

Les fenêtres de cet étage sont divisées par des meneaux bifurqués comme celles de l'étage supérieur, bâti vers la même époque (en 1604), du clocher de St-Sauveur-du-Marché (maintenant la Halle).

Transepts.

Au XVIIe siècle, une seule travée de la chapelle du transept méridional était close ; celle qui est voisine du chœur et qui, réunie à la portion circulaire, formait d'abord la chapelle des saints Thomas, apôtre, et Edmond, roi, comme le prouve l'inscription suivante peinte en 1626, sous la direction de Dom Mathieu de La Dangie :

HÆC ARA DEO SVB
PATROCINIO SCTORVM THOMÆ
APLI AC EDMVNDI REGIS
SACRATA

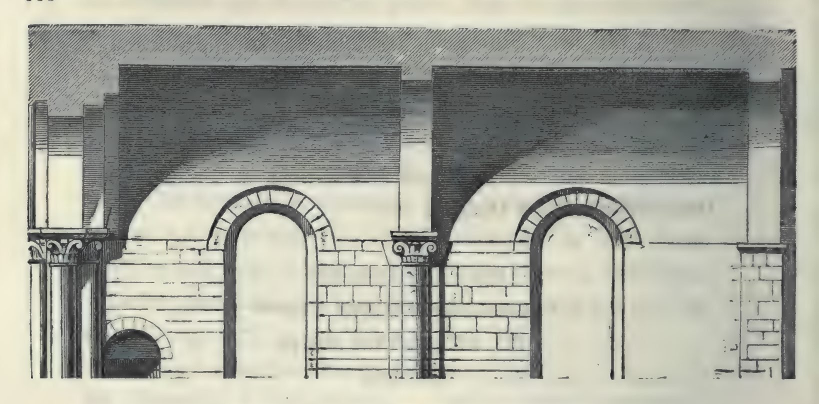
Plus tard, cette chapelle fut convertie en sacristie.

Les voûtes des transepts sont décorées de peintures rouges assez grossières. Ce sont probablement ces peintures dont il est question dans l'adjudication d'octobre 1616 : « Salles, « voultes et chapelles faire peindre et marquer de paincture « ainsi que sont celles qui y sont encore de present. » Les peintures d'appareil, dont il reste encore quelques traces dans les bas-côtés gothiques de l'abside, sont faites avec plus de soin, soit qu'elles soient primitives, soit que, dans les transepts, on ait voulu imiter la grossièreté de la peinture romane.

La taille de la pierre nous avait déjà prouvé, il y a quelques années, que les voûtes en quart de cercle que nous voyons maintenant faisaient partie des reconstructions du XVIIe siècle, ce qu'est venu prouver l'adjudication de 1608 ; seuls, les arcs qui s'appuyaent aux clochers avaient échappé à la destruction. Les piliers de la nef sont de deux grosseurs différentes, alternant régulièrement tous les pilastres correspondant aux gros

piliers et la colonne de la première travée du côté des tran-

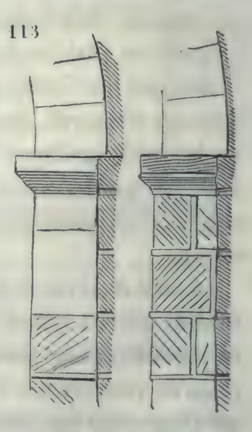
113



TRIBUNES VOISINES DU TRANSEPT MÉRIDIONAL.

septs, ont conservé leurs tailloirs romans ; dans tous les autres, le tailloir et quelquefois les dernières assises des pilastres sont modernes.

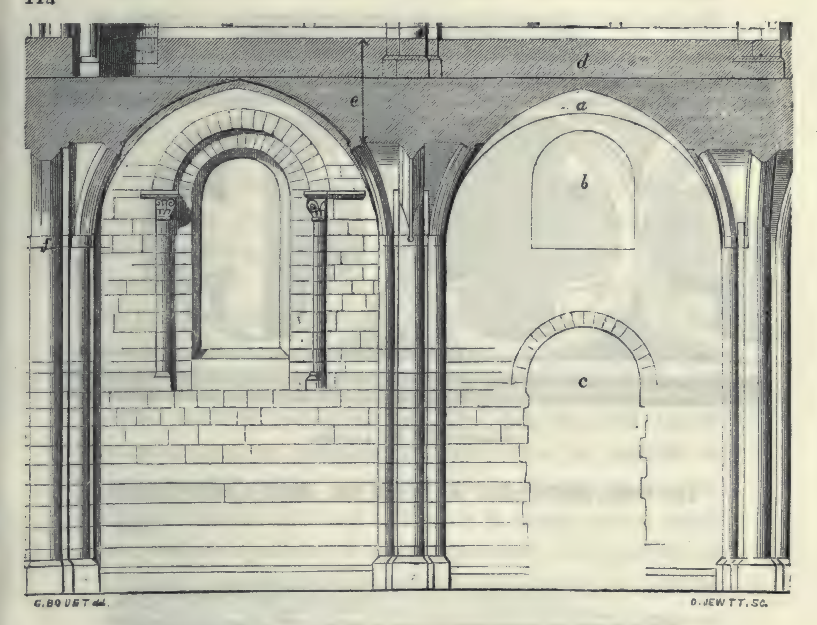
113



PILIERS DES TRIBUNES.

Voûtes des bas-côtés. — Les voûtes actuelles des bas-côtés de la nef appartiennent aussi au XVIIe siècle, comme le prouvent d'ailleurs les clefs de voûte ; quelques arrachements que l'on remarque près des clochers de façade feraient croire cependant qu'elles ont remplacé d'autres voûtes de même profil. D'après l'arrêt du Parlement, ces voûtes devaient être réparées ou refaites.

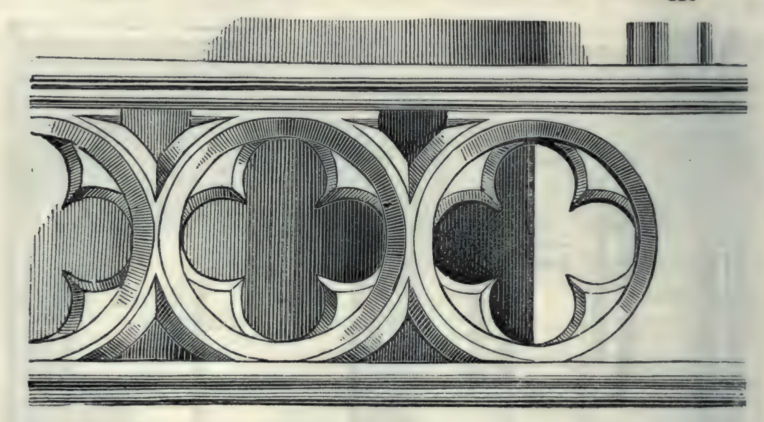
114



BAS-CÔTÉ. TRAVÉES VOISINES DU TRANSEPT MÉRIDIONAL.

La construction de ces voûtes *d* plus élevées que les voûtes romanes *a* du projet primitif, en faisant exhausser le sol des tribunes, a fait enterrer les bases des colonnes : alors seulement furent établies les balustrades qui les bordent et que l'on attribue généralement au XIIIe ou au XIVe siècle. Cette claire-voie (fig. 115) est non-seulement complètement semblable à celle qui couronne la tour centrale, qui est certainement du XVIIe siècle, mais a été évidemment taillée avec les mêmes outils que les autres constructions de cette époque ; de plus, elle présente pour qui l'étudie de près des caractères que l'on ne rencontre jamais dans le gothique des belles époques.

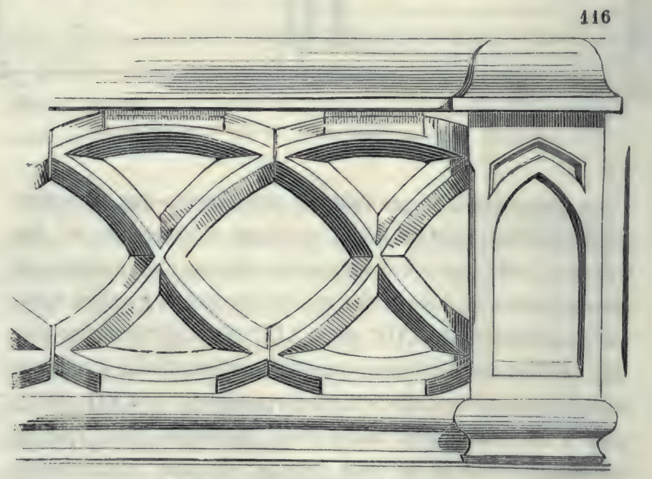
115



CLAIRE-VOIE DE LA NEF.

Les murs gouttereaux de la nef ont aussi, à cette époque,

116



BALUSTRADE EXTÉRIEURE DE LA NEF.

été surélevés. Leurs balustrades (fig. 116), quoique d'un

dessin différent de celles de la tribune et du clocher central, reproduisent les mêmes caractères et ont dû être exécutés par les mêmes procédés.

Clochers de façade.

L'escalier du clocher de la tour centrale avait, comme nous l'avons dit, été coupé en 1562. Un examen attentif nous a fait connaître que la même chose avait eu lieu pour ceux des deux clochers de façade ; à chacun d'eux, une vingtaine de marches sont modernes. Cette partie refaite se trouve dans les deux clochers, un peu avant d'arriver à l'étage des cloches, c'est-à-dire plus bas dans le clocher méridional qui devait contenir le bourdon que dans celui du nord. Les réparations ont été complètement faites selon les procédés en usage au XIe siècle. Les voûtes sont en blocage sur couchis, et sauf l'emploi de l'outil à dents et la suture qui est visible en quelques endroits, il serait impossible de s'apercevoir de ce travail. Une portion de la voûte, au-dessous de la flèche méridionale, paraît avoir été aussi refaite à cette époque et par les mêmes procédés.

Nous ne savons à quelle époque on fit communiquer les chapelles placées sous les tours avec les bas-côtés de l'église, en perçant assez grossièrement le gros mur de séparation dans toute sa hauteur ; plus tard, cette trouée fut fermée par une cloison dont nous ignorons la date, mais qui existait déjà à l'époque du premier grattage de l'église, en 1774, car ce qui a été protégé par cette cloison est resté intact.

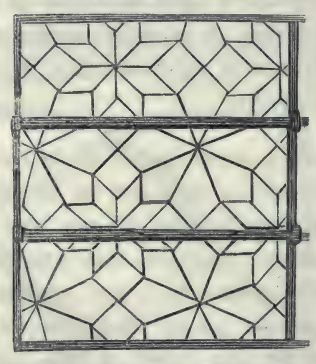
Le gros mur a été rétabli, en 1865, sous le clocher septentrional, par M. Ruprich-Robert.

Chapelle Halbout.

Nous avons vu que, pendant les 64 ans de désécration de la grande église, l'office divin se faisait dans la chapelle Halbout. C'est peut-être à cette époque que fut construit un gros mur qui fermait l'arche ouvrant sur le sanctuaire de la chapelle. Ce mur existait encore au commencement du XVIIIe siècle, car nous le trouvons marqué sur un plan de l'église à cette époque (1). Nous remarquons cependant que Jean Le Febvre, dans le devis qu'il fit en 1619, indique les trois arches qui, de cette chapelle, donnent dans la nef comme devant être fermées par une clôture en bois de 9 pieds de haut ; une porte à deux pannes devait ouvrir dans l'arche voisine du clocher.

Vitres.

Des vitres modernes, en losange, ont remplacé presque partout la vitrerie du XVIIe siècle. Nous donnons cependant



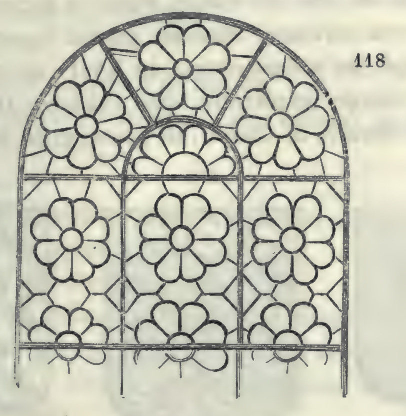
117

VITRE D'UNE CHAPELLE DE L'ABSIDE.

ici les dessins des combinaisons de quelques fenêtres qui ont échappé jusqu'ici.

(1) Collection de M. de Formigny de La Londe.

Le joli dessin (fig. 118) qui existe encore à une des fenêtres de la façade, se retrouve dans l'une des fenêtres de



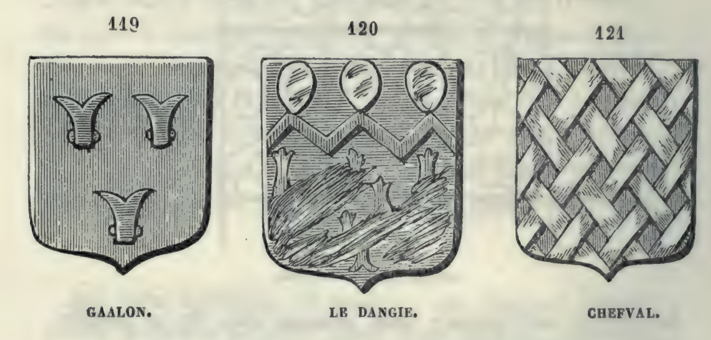
VITRES DE LA FAÇADE.

la tribune méridionale ; nous pensons que, de sa position dans un endroit si peu apparent, on peut conclure que, au XVII[e] siècle, toute la vitrerie de l'église était ornée. La serrurerie des fenêtres paraît presque toute dater de la même époque.

Menuiserie.

Les stalles, maintenant au nombre de 58 stalles hautes et de 48 basses stalles, ont perdu leurs hauts dossiers en 1804. Elles avaient déjà subi quelques modifications au XVIII siècle. L'amputation des deux grands piliers de l'entrée du chœur laissa alors une lacune que l'on semble avoir comblée au moyen des stalles qui étaient adossées au jubé, du moins cette dernière place est occupée maintenant par des stalles plus modernes, bien éloignées du mérite des anciennes. Ces dernières stalles elles-mêmes ont été, il y a quarante ans, re-

portées plus à l'ouest, allongeant ainsi le chœur de quelques pieds et donnant une entrée dans l'angle. Plusieurs des miséricordes ont aussi été refaites. Parmi les anciennes, quelques-unes sont curieuses. Plusieurs portent les armoiries de religieux qui, au commencement du XVIIe siècle, ont occupé des charges importantes dans l'abbaye. DD. de La Dangie de Renchy, de Chefval, de Gaalon et de Sillans.



119 GAALON. 120 LE DANGIE. 121 CHEFVAL.

Les accoudoirs sont, pour la plupart, ornés de têtes d'hommes et de femmes en coiffures variées. On y rencontre aussi une tête de cheval, une de chien et même une tête de mort. Ces sculptures sont généralement remarquables.

Les miséricordes sont d'un mérite plus inégal; elles sont ornées de têtes d'anges bien inférieures aux jolies têtes de la clôture de la sacristie et de personnages la plupart couchés. On y voit, comme dans les miséricordes des époques antérieures, un mélange de sujets religieux et profanes quelquefois même complètement païens. Nous donnons ici les sujets représentés sur ces miséricordes; celles dont nous ne donnons pas la description sont détruites ou sont ornées de têtes d'anges; quelques-unes de ces dernières ont remplacé des sujets détruits.

Stalles hautes (côté de l'Évangile).

1. Personnage nu, couché.

3. Agnus Dei.

4. Armes de La Dangie de Renchy.

5. Deux animaux chimériques ailés adossés; ils ont la tête couronnée de laurier.

7. Pélican.

9. Mercure tenant le caducée et la bourse, avec les ailes aux pieds et le pétase en tête.

10. Aigle avec des guirlandes.

11. Bacchus enfant à mi-corps, avec ceinture de pampres, tenant d'une main une coupe et de l'autre un cruchon.

12. Enfant à ailes de papillon et queue de feuillages, jouant du triangle.

13. Enfant monté sur un animal fantastique, tenant d'une main un trident et de l'autre sonnant de la corne.

14. L'Hiver. Homme à mi-corps, se chauffant à un brasier en forme de coupe; derrière lui un arbre sans feuilles.

20. Harpie.

22. Enfant tenant à la main une tête grotesque à chaperon pointu.

23. Enfant à ailes de papillon jouant de la mandoline.

24. Enfant couché.

25. Armoiries de Chefval.

26. Enfant couché.

28. Armoiries de Gaalon.

Stalles basses.

2. Draperie.

4. Écolier lisant.

8. Animal ailé à tête d'ange et queue de serpent.

11. Personnage nu auprès duquel est un vase.

12. Tête de mort et os en sautoir.

15. Armes de Sillans.

16. Petite tête ailée, de la bouche de laquelle sortent des cordons; le bas est mutilé.

19. Femme chaussée de cothurnes et vêtue d'une tunique très-courte.

24. Femme à queue de poisson, un miroir à la main, arrangeant ses cheveux.

Stalles hautes (côté de l'Épître).

2. Aigle avec guirlande.

5. Deux enfants nus lapidant saint Étienne, lequel est représenté à mi-corps.

6. Enfant ailé tirant de l'arc (Amour?).

9. Jupiter couronné, tenant la foudre et couché sur des nuages.

11. Buste d'enfant nu, les mains jointes, accompagné de deux petits enfants en pied.

13 Deux têtes d'enfant avec justaucorps et fraises placées front contre front.

15. Tête avec des guirlandes.

16. Aigle ayant un collier au cou.

19. Ange dans les nuages tenant un écusson.

20. Pélican.

21. Femme, à mi-corps, couronnée et ceinte d'épis, tenant d'une main une faucille et de l'autre une poignée de blé.

26. Enfant ailé tenant une couronne d'une main et une branche de laurier de l'autre.

27. Lion passant.

29. Deux dauphins affrontés.

Stalles basses.

1. Jeune homme, à mi-corps, avec toque à plume, justaucorps et fraise, jouant de la trompette.

3. Personnage nu, tenant un bouclier et un cimeterre.

5. Petit personnage, à mi-corps, avec ailes de papillon et jouant du violon.

14. Petit personnage à genoux, vêtu d'une tunique ou d'un haubert; il tient un chapelet, derrière lui est une chapelle.

18. Sirène.

19. Deux enfants ailés, tenant chacun une fleur, entre eux un vase de fleurs.

20. Anachorète à genoux, derrière lui un loup.

24. Chat emportant une souris.

La clôture de la sacristie n'enfermait autrefois que l'abside du transept et la travée voisine. La cloison qui ferme maintenant l'autre travée de la nef n'existait pas à l'endroit où nous la voyons aujourd'hui. Des entailles, encore visibles dans la sacristie, montrent la place qu'occupait l'ancienne cloison qui séparait ces deux travées l'une de l'autre.

Quant à la chaire, le dossier a été ajouté, et quelques modifications paraissent avoir été apportées au couronnement.

Un des battants de la porte centrale de l'église a été coupé en deux à moitié de sa hauteur, lorsque, contrairement aux anciens usages, on a fait entrer les fidèles par la porte centrale.

Caractères architecturaux.

Appareil. Tandis que dans les constructions du XIIe siècle, à St-Étienne, on n'a pas lié la construction avec la précé-

dente, même verticalement, qu'à l'époque gothique on l'a liée avec plus de soin, mais sans s'astreindre toujours à suivre les hauteurs d'assises ; dans ces travaux du XVIIe, les assises se lient toujours, continuant les joints de lits avec une horizontalité parfaite, ce qui rend souvent difficile la distinction des imitations de cette époque avec l'œuvre du XIIIe.

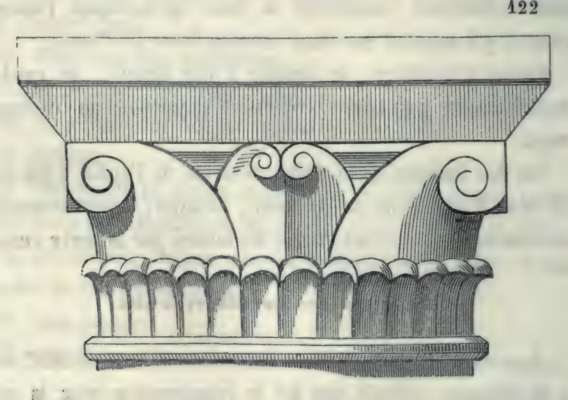
Les portions refaites à cette époque, qui sont cachées sous les toits, sont construites en moellon, tandis que les constructions antérieures ont toujours été revêtues en pierre de taille.

Les imitations de chapiteaux gothiques présentent quelquefois les défauts que nous remarquons dans les imitations du XIIIe siècle, faites aujourd'hui par des sculpteurs peu exercés. Ainsi, la corbeille du chapiteau s'élargit brusquement au-dessus de l'astragale, au lieu de commencer par une courbe tangente à la verticale.

Dans les portions romanes reconstruites alors, la base (fig. 26) a été partout remplacée par celle représentée fig. 27.

Les chapiteaux sont de bonnes imitations et il est facile d'y être trompé à distance.

122



GROS CHAPITEAU DANS LA TOUR CENTRALE.

XVIIIe siècle.

DESCRIPTION ANALYTIQUE.

Jubé.

Nous avons fait remarquer, p. 783, que les stalles qui sont placées au bas du chœur, en retour de chaque côté de la porte, appartiennent au XVIIIe siècle. Ces stalles s'adossent à des massifs de maçonnerie qui sont peut-être des restes de l'ancien jubé, leur disposition étant la même que celle que nous voyons dans le plan portant la date de 1757.

En examinant de près la surface des deux grands piliers, on peut retrouver la silhouette du jubé, car la portion du pilier contre laquelle il s'appliquait présente partout la taille de pierre avec un outil à dents, en usage au XVIIe siècle, tandis que ce qui se trouvait apparent a été regratté en 1775.

Excepté le jubé, maintenant détruit, la tribune qui porte l'orgue, et quelques autels, le XVIIIe siècle a fait peu de travaux de maçonnerie dans l'église. Ces travaux ne présentent pas de caractères particuliers. Nous ferons remarquer seulement la voûte de la tribune de l'orgue, qui rappelle par sa coupe de pierre les voûtes anglaises en *fan-tracery*.

Comme nous l'avons vu plus haut, les tribunaux révolutionnaires siégèrent dans les bâtiments de l'abbaye. Nous n'avons cependant trouvé dans l'ancienne prison de l'abbaye, détruite en 1864, aucune trace de détentions paraissant se rapporter à cette époque; mais dans la portion du transept méridional, placée au-dessus de l'abside de la sacristie, portion qui est encore séparée par un mur du reste de l'église et dont les fenêtres avaient été protégées par des barres de fer, nous avons ren-

contré de nombreuses inscriptions tracées à la pointe ou au charbon et qui ne laissent aucun doute sur sa destination :

AH HORRIBLE PRISON.

Séjour des braves. Le Tellier.

L'échafaud n'est honteux que pour le criminel,
Quand l'innocent y monte il devient un autel.
J'ai trouvé dans ces mots ma consolation,
Ils m'ont fait supporter ma condamnation.

Flèches.

Les flèches ont été plusieurs fois foudroyées pendant le XVIIIe siècle. C'est à cette époque que remonte le sommet de la flèche méridionale, dont nous donnons ici le dessin (fig. 123). Comme pour la flèche du nord, la portion ancienne de cette flèche est en parfait état ; la reprise de quelques joints serait seule utile.

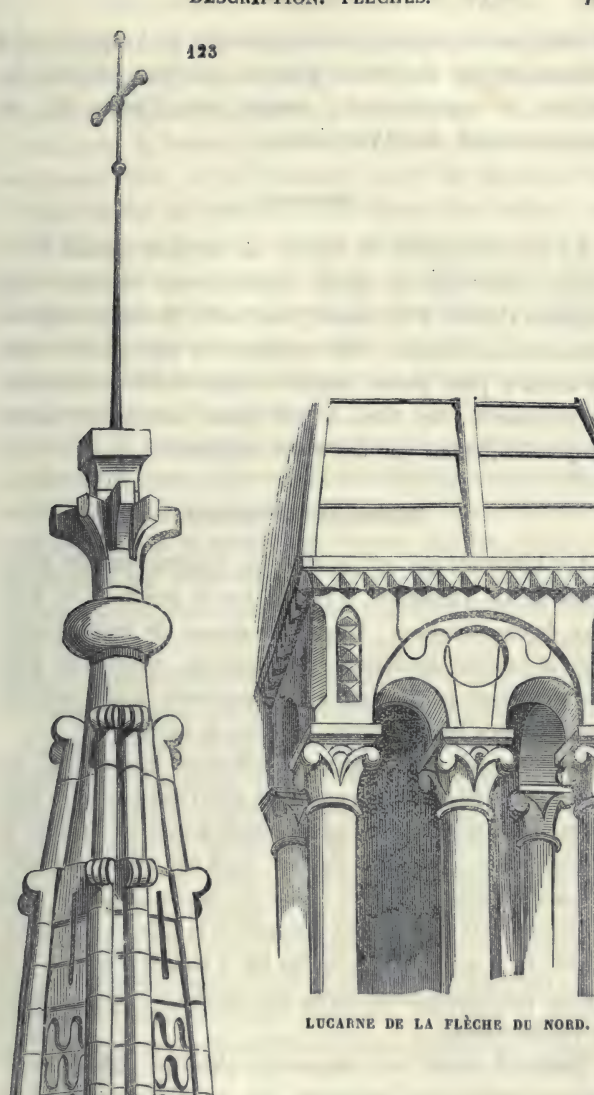
Les lucarnes de la flèche septentrionale présentent cette curieuse coupe de pierre, probablement copiée sur l'ancienne par M. Guy (fig. 124).

Menuiserie.

Des travaux de menuiserie qui ont été faits pendant cette période dans l'église, il existe encore l'horloge, le buffet d'orgues, le tambour du grand portail et quelques stalles au bas du chœur. Dans les bâtiments conventuels, on remarque particulièrement les boiseries de la grande sacristie et du réfectoire. Une grande partie de ces travaux avait été faite par François Poche, menuisier, attaché à la maison comme l'avait été Fierville, en qualité de commis, et non en celle de eligieux, ainsi qu'on l'a écrit à tort pour les deux.

123

124



LUCARNE DE LA FLÈCHE DU NORD.

FLÈCHE MÉRIDIONALE.

Il avait soixante-quinze ans au moment de l'expulsion des religieux. Quant aux petites portes et guichets sculptés des cellules, ils appartiennent, comme nous l'avons dit, au commencement du XVIIIe siècle.

Vitrerie.

La vitrerie actuelle de l'église est en petit plomb à losanges, sauf trois ou quatre fenêtres ayant conservé leur ancienne vitrerie d'un dessin plus riche. Quant à celle des bâtiments conventuels, elle consistait en un système mixte de vitres à petit plomb encadrées dans des compartiments de menuiserie; les vitres à petit plomb auront été bientôt remplacées partout par des vitres ordinaires.

Bâtiments abbatiaux.

Les bâtiments qui ont précédé les constructions de Guillaume de La Tremblaye, n'avaient que la moitié de la hauteur de ces dernières, laissant au-dessus de leur comble, toute la hauteur du clérestory du transept, comme on peut s'en convaincre par les traces très-apparentes que l'ancienne construction a laissées contre les murs de l'église.

Le cloître n'a subi aucune modification. Seulement, les portes qui le faisaient communiquer avec l'église ont été bouchées. Dans la galerie du nord, contre le mur de l'église, le dernier prieur, Dom Mesnilgrand, avait fait placer un spécimen des différents pavés armoriés, provenant de la salle des Gardes. On peut encore reconnaître la place qu'ils occupaient, et il est à désirer qu'on les y replace, quoiqu'elles n'aient pas l'importance qu'on leur attribuait alors au point de vue héraldique.

Quoiqu'il existât au moyen-âge plusieurs fabriques de briques émaillées en Angleterre, les pavés de cette espèce

sont quelquefois appelées par les Anglais briques normandes. Peut-être doivent-elles ce nom à la célébrité qu'avaient dans ce pays les briques de l'abbaye de St-Étienne.

Dès avant la lettre de John Henniker à lord Leicester, publiée en 1794, « Ch. Chadwick, esq^re^, de Mavesyn Rid- « ware (comté de Stafford) avait obtenu des moines, en « 1786, vingt briques de chaque chambre. Elles font en- « core partie de la décoration de la chapelle sépulcrale des « seigneurs de ce lieu, et forment deux tablettes appliquées « au mur occidental de cette curieuse chapelle (1). »

L'extérieur du bâtiment moderne n'a éprouvé que quelques mutilations révolutionnaires. Les armoiries du grand fronton et la croix dorée qui surmontait le dôme ont été détruites. Un buste, placé sur la porte principale, représentant Guillaume dans le costume que lui donne le tableau du Musée, a été décapité, et la console qui le porte mutilée, ainsi que les écussons qui surmontent les fenêtres du rez-de-chaussée. Quelques traces de ces derniers ont cependant échappé; mais nous n'avons pu reconnaître avec certitude à qui ils appartenaient. Aucun ne porte, maintenant du moins, ni crosse ni mitre, ni autres emblèmes extérieurs de dignité.

L'étage inférieur de ce grand bâtiment contient un vaste vestibule donnant accès, en face, au grand escalier et au réfectoire; à gauche, à la salle des actes et à une salle de compagnie, à laquelle un portrait de Guillaume-le-Conquérant avait fait donner le nom de *salle de Guillaume;* il donnait entrée à droite au chauffoir et au chapitre, servant aujourd'hui de chapelle pour le Lycée, à la grande sacristie et à l'escalier qui des dortoirs descendait à l'église; au pied de cet escalier, deux portes maintenant bouchées ouvraient, une dans la portion du transept servant alors habituellement de sacristie; l'autre,

(1) *Parker's Glossary of architecture.*

dans la première travée de la sacristie actuelle, qui formait de ce côté l'entrée de l'église. Nous ne décrirons pas ces pièces, que nous pouvons encore voir dans toute leur beauté, car elles n'ont subi d'autre modification que le changement en fenêtres des portes latérales du vestibule, et l'élargissement des ouvertures faisant communiquer l'ancien chauffoir avec la chapelle. Mais la transformation des cellules des religieux en dortoirs, pour les élèves du Lycée, a changé complètement l'aspect des deux étages supérieurs. On y chercherait maintenant vainement les grandes galeries que décrivait ainsi, en 1829, l'auteur de la *Visite au collége royal de Caen :*

« Nous arrivâmes, par quatre-vingts degrés au moins, à « une immense galerie d'un effet admirable. Elle a près de « trois cents pieds; elle comprend la longueur du grand bâ- « timent, excepté le pavillon qui touche à l'église. Cette « vaste étendue, les belles et nombreuses fenêtres qui l'éclai- « rent, le grand vitrage placé à une des extrémités, le pla- « fond en forme de voûte, tout se réunit pour donner à ce « lieu l'aspect le plus imposant... Ce n'était toutefois, nous « dit Dom Ribard, qu'un corridor commun aux chambres « des religieux, situées de l'autre côté sur le parterre. A « cette porte, que vous voyez au bout de la galerie, se « trouvait une des grilles en fer dont vous avez admiré le « travail, et par là nous descendions au chœur pendant la « nuit pour la psalmodie. Nos chambres étaient au nombre « de vingt-cinq à chaque étage, de sorte que ce nouveau « monastère fut évidemment destiné à cinquante religieux. « Le prieur et les autres dignitaires de la communauté « avaient ici leurs chambres au milieu de celles de leurs « frères; c'est ce qui fait que cette maison, si commodé- « ment distribuée pour un système de vie monastique, « n'offre pas les mêmes avantages aux fonctionnaires qui

« l'habitent maintenant, obligés comme ils sont de se retirer « dans les autres corps de bâtiments. Je puis vous assurer « que j'ai plus d'une fois regretté ma cellule de reli- « gieux. »

Sur ce corridor, qui occupait la moitié de la largeur de l'édifice, ouvraient les cellules des religieux. On rencontre, replacés dans différents corridors, quelques-unes des portes qui fermaient ces cellules. Elles ont chacune un guichet élégamment sculpté et portant une des lettres de l'alphabet et des ornements.

Comme nous avons vu, on avait été entraîné à sacrifier la vérité architecturale à l'apparence de grandeur que l'on voulait donner à la façade, en faisant des fenêtres de cellules annonçant extérieurement des dimensions beaucoup plus grandes que leur grandeur réelle à l'intérieur; mais comme on laissa aux fenêtres qui éclairaient le corridor toute leur hauteur, il en résulte que les deux côtés des dortoirs actuels sont éclairés maintenant par des fenêtres de grandeur inégale.

Les deux étages étaient semblables, à cette différence près que l'extrémité de la galerie inférieure est décorée de deux arcades en menuiserie, une donnant accès dans l'escalier faisant communiquer le dortoir avec l'église et la tribune du transept, l'autre contenant une horloge dont l'ornementation ressemble beaucoup à celle de la grande horloge de l'église. Au-dessous du cadran existe encore le cadre sur lequel on indiquait, au moyen de tablettes mobiles, les noms des religieux qui devaient remplir les différents offices et acquitter les messes de fondation, les heures où chacun devait dire sa messe et celles qu'il devait consacrer à l'oraison.

OMNIA

SDŪM ORDINEM

FIANT

OFFICIALES			
ORDO MISSAR	HEBDOM.	IN FESTIS	ORDO ORAŌNIS
Hora V	Celebrans	Celebrans	Hora VIII
Mediata	Diaconu	Diaconu	Mediata
Hora VI	Sub Diaconus	Sub Diaconus	Hora IX
Mediata	Cantor I	Diac. Assist.	Mediata
Hora VII	Cantor II	Subd Assist.	Hora X
Mediata	Acolithus I	Cæremoniar̄.	Mediata
Hora VIII	Acolithus II	Præcentor	Hora XI
Mediata	Lect. Homil	Cantor I	Mediata
Hora X	Lect. Missæ	Cantor II	Hora XII
Mediata	Servitor I	Cantor III	Mediata
Hora IX	Servitor II	Cantor IIII	Hora I
Mediata	Miss. de Beata	Cant. Grad.	Mediata
Hora XI	Miss. Conis	Cant. Grad.	Hora II
Mediata	M. Benefact	Cant. Grad.	Mediata
Hora XII	M. I. D. La Heau	Cant. Grad.	Hora III
M. D. Martigī	M. Martigni	Thurifer I	Mediata
Pro Eodem	Pro Eodem	Thurifer II	Hora IV
De B. Bened	Pro Eodem	Cerofer I	Mediata
Pro Trente	Pro Eodem	Cerofer II	Hora V
Cant. in Cap̄	Pro Eodem	Crucifer	Mediata
Cant. in Cap	Pro Eodem	F. Vas Aquæ	Hora VI

Nous voyons, par ce tableau, qu'outre les messes fondées par l'abbé de Martigny on en disait pour les bienfaiteurs de l'abbaye, pour la Congrégation de St-Maur et pour Dom I de La Heaulle. Dom de La Heaulle avait, comme nous l'avons vu, donné en 1686 800 livres pour la construction d'un des autels, à condition que les religieux se chargeraient de dire chaque semaine une messe basse à son intention.

Ces tableaux, pour indiquer l'ordre des messes et les fondations, étaient autrefois d'un usage général dans les grandes églises, et on en voit de superbes dans plusieurs églises de la Flandre. M. R. Bordeaux nous a signalé beaucoup de particularités curieuses sur ces tableaux de menuiserie, qu'il a trouvés prescrits dans les Instructions de saint Charles Borromée sur le mobilier des églises.

ARMOIRIES DE L'ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE.

Il était d'usage que les abbayes, comme souvent les corporations, portassent les armes de leurs fondateurs ou de leurs bienfaiteurs : ainsi, les armoiries de St-Étienne étaient formées de celles que l'on attribuait à Guillaume-le-Conquérant, c'était un écusson parti : au premier de gueules à trois demi-léopards d'or armés et lampassés d'azur pour Angleterre; au deuxième de gueules à deux demi-léopards au train de derrière d'or, armés d'azur, pour Normandie.



125

Du temps de Baillehache, au commencement du XVII[e] siècle, les trois léopards d'Angleterre faisaient encore partie des armoiries de l'abbaye. Mais, plus tard, sur le brevet délivré par d'Hozier en 1697, les armoiries d'Angleterre ont


126

disparu et l'abbaye porte les seules armes de Normandie : de gueules à deux lions léopardés d'or.

Cette suppression avait eu lieu avant la délivrance de ce brevet ; car, sur le plan de 1684 , se trouve déjà l'écusson que nous venons de blasonner, accompagné de celui de la Congrégation de St-Maur, à laquelle l'abbaye de St-Étienne avait été incorporée en 1663.



127

Ce dernier a été employé, au reste, par la Congrégation plutôt comme emblème ou devise que comme armoiries.

La fleur de lis indique l'abbaye royale.

A la suite des anciennes armoiries de l'abbaye et de celles de la Congrégation de St-Maur, nous donnons ici les armoiries de son fondateur, et celles du religieux auquel on doit sa conservation.

Extraites du catalogue des abbés, les armoiries de Guillaume ont l'espèce d'exactitude que l'on peut attendre de l'application, au XIe siècle, des règles héraldiques en usage au XVIIe : aussi n'y a-t-on oublié ni le pavillon doublé d'hermine, ni le heaume taré de front, ni les cris de guerre, ni les supports. Un de ces derniers nous semble un souvenir du dragon étendard de Normandie. Ce dessin présente un exemple unique, croyons-nous, d'une bannière de Normandie à la bande échiquetée d'argent et d'azur.



128

Les armes du fondateur Guillaume dit le Conquérant, en qualité de duc de Normendie, ſont de gueules à deux leopards d'or armez et lampaſſez d'azur, et en qualité de Roy d'Angleterre, de gueules à trois léopards d'or armez et lampaſſez d'azur, pour cimier un léopard couronné d'or,

Pour ſupports un léopard couronné d'or à droite et un dragon de ſable à gauche,

Le heaume taré de front d'unze barreaux couronné d'or et lambrequiné des Eſmaux de l'Eſcu,

La Terraſſe de ſinople,

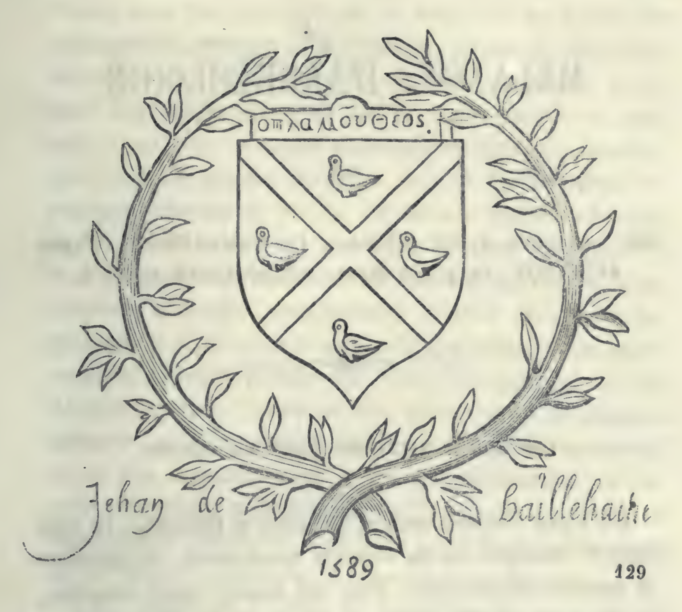
Le pavillon d'eſcarlatte doublé d'hermines,

La Bannière de gueules à une bende eſchiquetee d'argent et d'azur de deux traits,

Cry pour Normendie : Noſtre-Dame Dieu ayde.

Le cry pour Angleterre. Sainct Georges Dieu ayde.

(*Catalogue des abbés de Saint-Estienne, Manuscrit de la Bibliothèque de Caen.*)



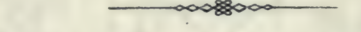
Alta sape, et cave ne tua facta ſuperbia regat
Divini ni vis Judicis enſe mori.
Percipe quod refero, et tecum tum mente revolvens
Ne ledas superos, ungue vel ore, cave.

(Armoiries et vers en tête du
Papier journal concernant
Le total revenu de l'office de
chantre de Labbaye de Sainct Estienne de Caen
conservé aux archives du Calvados.)

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. LE COMTE P. DE CESSAC, DE LAMARIOUZE, L'ABBÉ ARBELLOT, LE BARON HENRI AUCAPITAINE ET D. A.



LES FORTS VITRIFIÉS DANS LA CREUSE.

Il y a peu d'années encore, Monsieur le Directeur, on niait jusqu'à l'existence de ces étranges monuments, et cependant ils semblent se retrouver, avec une analogie assez complète, en Écosse, en Norwège, sur les bords du Rhin (1), en Amérique (2), en France, dans les départements de l'Orne, de la Mayenne, des Côtes-du-Nord (3), de la Creuse, et peut-être de la Loire, d'après quelques indications que je tiens de M. le docteur Noëlas.

Ceux que je connais dans la Creuse sont au nombre de trois : *Châteauvieux*, près Jarnages; *Thauron*, au chef-lieu de la commune de ce nom, et le *Puy-de-Gaudy*, près Guéret.

Le plus remarquable de ces forts est celui de CHATEAU-

(1) Geslin de Bourgogne (*Soc. d'émul. de St-Brieuc*, 1867, p. 57).

(2) Lubbock, *L'homme avant l'hist.*, p. 215 de la trad. française.

(3) Voir une note de M. Bizeul, de Blain, *Congrès scient. de Fr.*, session de Rennes, 1849.

VIEUX, dans l'ancienne forêt de ce nom, sur les limites des communes de Jarnages et de Pionnats. Sa forme, d'après les indications qui m'ont été fournies par les gens du pays, serait ellipsoïdale; son grand diamètre, d'une portée de fusil; mais il est plus ou moins démantelé au nord. La muraille, qu'il m'a été possible de suivre sur 50 ou 60 mètres en rampant à travers les ronces, les houx et les épines de toute espèce qui la recouvrent partout, a 2 mètres de hauteur et 4 d'épaisseur. Elle est formée de pierres granitiques régulièrement disposées, complètement soudées dans toute son épaisseur et dont la fusion a été telle que plusieurs ont coulé, et qu'on retrouve partout des traces des gaz qui se sont dégagés pendant l'opération. Ces pierres sont de moyenne grosseur, ne paraissent pas avoir été taillées et circonscrivent un sol plat dominant toute la contrée environnante. La muraille est presque perpendiculaire à l'extérieur et présente un léger talus à l'intérieur. Nulle part je n'ai remarqué de traces de ce mortier, si abondant à Thauron et en Écosse.

C'est seulement à l'aide de leviers en fer qu'il m'a été possible d'en faire enlever quelques fragments, qui m'ont permis d'étudier son état intérieur et son mode de structure; ces recherches n'ont donc atteint que la partie superficielle de la construction.

Je n'ai pas visité THAURON; je ne parlerai donc de ce lieu que d'après ce qu'en ont dit les auteurs. Au XVII[e] siècle, Maldanat décrivit les antiquités de cette montagne, fit connaître les souterrains-refuges dont l'existence, niée dans ces derniers temps, est rendue incontestable par un éboulement récent qui a mis à découvert l'un d'entre eux près de l'église de ce village et ses remparts de granit, conservés encore aujourd'hui sur 250 mètres de longueur, et dont on retrouve les traces sur le reste du pourtour du sommet de cette montagne conique et élevée. C'est dans ces traces

d'enceinte que, suivant Cancalon (1), on découvrit, il y a une trentaine d'années, les débris de plusieurs voûtes, d'environ 2 mètres de diamètre, formées de fragments de granit calciné, réunis par de la terre glaise et tellement collés les uns aux autres par l'action du feu, qu'on ne peut les extraire qu'en les brisant. Des fouilles pratiquées par ce médecin, au-dessus de ces débris, firent reconnaître un mur d'enceinte d'environ 2 mètres d'épaisseur, dont l'intérieur est formé de pierres qui ont subi l'action du feu et sont toujours fondues aux environs des voûtes. Ces voûtes, ou fours comme il les appelle, sont réunies entre elles par une sorte de galerie et renferment, avec beaucoup de cendres et de charbons, de nombreux débris d'ossements calcinés, de poteries, de tuiles romaines et de morceaux de fer fondus qui en font de vastes tombeaux.

Les débris de cette muraille vitrifiée sont descendus jusqu'au pied de la montagne, et les murs de clôture des champs en renferment des restes nombreux. Cette enceinte se continue-t-elle sur tout le pourtour de la montagne ? Je l'ignore, et des fouilles seules pourraient l'apprendre. En tous cas, les débris que renferment les voûtes seraient à recueillir et à étudier avec soin; c'est ce que je me propose de faire aussitôt que les circonstances me le permettront.

Le troisième de ces monuments est celui du PUY-DE-GAUDY, montagne qui domine au sud-est la ville de Guéret.

Comme Thauron, le Puy-de-Gaudy fut un oppidum gaulois. Les enceintes qui entourent son sommet, les restes de cases en grosses pierres brutes qui s'y rencontrent, les pierres de fronde que j'ai recueillies près des remparts, les haches de pierre et de bronze trouvées au pied de la montagne en témoignent hautement. Plus tard, les Romains

(1) *Essai sur les mon. druid. de la Creuse,* 1843, p. 107.

durent occuper cette position ; le sol est jonché, en plusieurs endroits, de fragments de tuiles à rebords de la Décadence, et de tessons de poteries celtiques et romaines. Enfin, le moyen-âge y éleva une chapelle dont on voit encore les ruines et qu'entoure un cimetière de tombes de pierres en forme d'auge. Le président Chorllon, dans ses *Mémoires* (manuscrits), *sur les choses advenues de son temps* (année 1635), nous apprend que la tradition rapportait alors que là fut une ville importante qui portait le nom de Ribandelle ; c'est encore ce que disent les paysans des environs.

Au point de vue qui nous occupe, le monument le plus important de cette montagne est certainement le petit fort, construit sur un mamelon en avant des remparts, sur le flanc de la montagne qui regarde Guéret. C'est une tour ronde en pierres brutes, de 20 mètres de diamètre. Sa muraille a environ 6 mètres de hauteur à l'extérieur et 1 mètre 50 à l'intérieur. En plusieurs endroits, elle a subi l'action du feu, mais d'une façon moins intense qu'à Châteauvieux et à Thauron ; cependant on y aperçoit quelques géodes tapissées de roche fondue et des traces des gaz qui s'échappaient à travers la masse. Cette enceinte circonscrit un sol uni, au milieu duquel s'élève un gros rocher du sommet duquel on découvre la contrée environnante sur une grande étendue.

A l'est de ce fort s'étend un rempart en terre qui défend la montagne de ce côté. Au nord et à l'ouest, une muraille en pierres non taillées enveloppe le sommet de la même montagne. Elle était fort élevée, d'après l'étendue du sol que recouvrent ses ruines. Au milieu de ces pierres intactes, au nord surtout et dans le voisinage du fort dont je viens de parler, on observe un certain nombre de blocs vitrifiés soit sur le sommet, soit au bas de l'éboulement. D'où proviennent-ils ? De l'intérieur de la muraille probablement ; mais il m'a été impossible de m'en assurer, à cause des obstacles que la

végétation opposait à nos recherches. Là, comme à Châteauvieux, les taillis, les ronces, les épines obstruent ces constructions; et, pour les étudier avec détail, il faudra les débarrasser de ce manteau qui les recouvre.

A quelle époque faut-il attribuer ces singulières constructions? Les débris trouvés à Thauron et le fragment de brique, soudée dans la masse vitrifiée du Puy-de-Gaudy, empêchent de les faire remonter plus haut que l'époque romaine; c'est tout ce que permettent de dire les observations faites dans la Creuse. Seulement, comme les tumulus de la Tour-St-Austrille, dans les environs de Châteauvieux, m'ont offert des granits dans le même état de fusion et un mobilier qu'on peut dater du VIe au VIIIe siècle, il est permis de penser que c'est durant cette même période que nos forts vitrifiés furent édifiés.

Leur mode de construction, pour la Creuse du moins, me paraît être donné par les fouilles de Cancalon. Ces voûtes remplies de cendres, de charbons, d'ossements, de fer calciné, de fragments de poteries, et de tuiles à rebords, et que « des sortes de galeries relient entre elles, » ne semblent-elles pas indiquer que le feu a agi de dedans en dehors sur des murs construits d'avance et disposés de manière à recevoir son action dans toute sa puissance? C'est aussi ce qu'ont montré les fouilles de la tour St-Austrille. La fosse creusée dans le grand tumulus et réservée dans le petit, lors de son élévation, recélait, au fond, un lit de cendres, de charbons, etc., que recouvrait une voûte de granit, simplement calciné vers les bords et son sommet, et plus complètement vitrifiée encore, au centre, que dans les forts de la Creuse que j'ai visités.

Quant à la destination de ces mystérieux monuments, M. Jules Marion inclinerait à voir dans ceux d'Écosse « des sortes de phares ou tours d'observation où l'on plaçait les

feux de signal, dont les peuplades celtiques et scandinaves avaient l'usage. » L'emplacement qu'occupe les monuments de la Creuse, sur des sommets élevés, n'a rien de contraire à cette opinion. Toutefois, la présence, sous l'enceinte de Thauron, de débris analogues à ceux des tumulus de la tour St-Austrille, ne pourrait-elle pas faire naître la pensée que les enceintes, tout en fortifiant un lieu de refuge, étaient en même temps de vastes tombeaux? Lapham, dans ses ANTIQUITÉS DU WISCONSIN (p. 41), décrit une enceinte d'argile brûlée, que Lubbock (1) assimile « aux célèbres forts vitrifiés de l'Écosse. » Or, les tertres qui flanquent, de 82 pieds en 82 pieds en moyenne, cette enceinte, ont servi de tombeaux, et l'on a découvert, dans leur intérieur, des squelettes dans la position assise qui étaient accompagnés de fragments de poterie. Je ne me permettrai pas de prononcer entre ces deux hypothèses : les faits manquent encore pour le faire d'une manière certaine, et, dans l'état de la question, il faut savoir se résigner à observer les faits et à les recueillir sans idées préconçues.

Comte P. DE CESSAC,
De l'Institut des provinces.

LE DOLMEN DE BOURMAND EN POITOU.

M. de Cougny, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, signale dans le 5e n° du *Bulletin monumental* de cette année, *à deux lieues de Loudun et sur le territoire du Poitou, un remarquable dolmen* dont l'exis-

(1) *L'Homme avant l'hist.*, p. 215 de la traduc. franç.

tence ne lui est connue que depuis peu de temps, et il en donne la description. Ce monument, situé à Bourmand, se nomme la *pierre folle;* il est décrit dans le volume des *Mémoires* des Antiquaires de l'Ouest publié en 1837, pages 100 et suivantes.

M. Arnault Poirier, ancién professeur en résidence à Loudun, fit, il y a trente ans, un travail d'ensemble sur les monuments celtiques de son arrondissement, et la *pierre folle* y fut naturellement comprise. Ce ne fut pas sans peine que je triomphai de l'extrême modestie de l'auteur et que je pus le déterminer à livrer à la Société des Antiquaires de l'Ouest le fruit de ses nombreuses investigations; cet homme érudit, laborieux comme un bénédictin et chercheur infatigable, voulut bien aussi nous communiquer des pièces authentiques et des documents curieux sur le procès d'*Urbain Grandier*, à Loudun, dans lequel figure si tristement, à côté de Laubardemont, le curé d'un village voisin, qui devait plus tard s'appeler le cardinal de Richelieu.

Quelques différences se remarquent dans les détails fournis par MM. Arnault-Poirier et de Cougny sur la *pierre folle*; elles doivent être, sans nul doute, attribuées au long intervalle qui sépare les deux examens : la dent cruelle du temps et la main de l'homme, plus impitoyable encore, modifient incessamment les monuments. Quoi qu'il en soit, j'ai visité souvent la *pierre folle* qui m'intéressait singulièrement, et je puis assurer que le travail de M. Arnault-Poirier était, à son époque, d'une parfaite exactitude.

DE LAMARIOUZE,

De l'Institut des provinces.

ÉGLISE DE SAINT-JUNIEN.

L'église de St-Junien est une des plus vastes et des plus belles églises romanes du Limousin. Bien qu'elle n'ait pas été construite d'un seul jet, et qu'elle ait ete augmentée et modifiée au XIII[e] siècle, le plan général de l'œuvre et la plupart des détails d'ornementation appartiennent à l'époque romane. Elle a, elle aussi, « la grave et massive carrure, la ronde et large voûte, la nudité glaciale, la majestueuse simplicité des édifices qui ont le plein-cintre pour générateur (1) ».

Le plan de cette église est une croix latine, divisée dans la moitié de sa longueur par un large transept. La nef est flanquée de collatéraux très-étroits, qui se continuent autour du chœur. Comme la plupart des églises romanes de la région du Poitou, elle se termine par un chevet carré, c'est-à-dire que le chœur n'est pas environné, comme à St-Léonard et au Dorat, de cette couronne semi-circulaire de chapelles latérales qui forment l'abside. Le mur oriental du chevet et les parois qui terminent les deux croisillons, au nord et au sud, sont ornés de roses en forme de roues ; celle qui éclaire le fond de l'église, divisée en douze compartiments et garnie de vitraux peints, est fort grande et d'un bel effet.

La date des diverses parties de cet édifice n'a pas été donnée jusqu'ici d'une manière très-exacte, parce que les archéologues qui l'ont étudié n'ont fait qu'observer les caractères architectoniques, sans se préoccuper des documents historiques : or, il faut tenir compte des uns et des autres pour assigner une date précise aux monuments ; autrement on risquerait, en Limousin surtout, de se tromper d'un demi-

(1) V. Hugo, *Notre-Dame de Paris.*

siècle, d'autant que, dans la pratique des divers styles d'architecture, notre province n'a fait que subir le mouvement, et se trouve un peu en retard sur le reste de la France.

Il y a quatre parties bien distinctes dans l'église de St-Junien : 1° la nef ; 2° le transept et les trois premières travées du chœur ; 3° les deux dernières travées du chœur, du côté de l'est ; 4° la façade occidentale et le clocher qui la surmonte.

I. — La nef de l'église est évidemment la partie la plus ancienne. Les piliers, massifs, carrés, reposant sur de larges stylobates, flanqués d'une colonne sur la face principale, et dépourvus de toute autre ornementation ; les voûtes en berceau, renforcées d'arcs doubleaux épais ; les deux arcades qui séparent la nef des bas-côtés, très-larges et surbaissés ; dans les murs latéraux, les baies accouplées en plein-cintre ; tout, dans cette partie de l'édifice, porte les caractères du style roman primitif : il suffit d'un coup-d'œil pour s'assurer que la nef a des caractères architectoniques plus anciens que ceux du transept et du chœur, lesquels ont été positivement construits à la fin du XIe siècle.

Mais à quelle époque doit-on faire remonter la construction de la nef? Le chanoine Maleu, qui achevait sa Chronique en 1316, prétendait que la nef était un reste de cette vieille basilique élevée au VIe siècle par Rorice-le-Jeune sur le tombeau de saint Junien (1) : encore bien que l'archéologie contemporaine, qui ne veut voir dans les monuments religieux de notre contrée rien d'antérieur au XIe siècle, n'admette pas cette assertion, toutefois nous pensons que les caractères de l'architecture latine, du VIe siècle au XIe, n'ont pas été jusqu'ici déterminés d'une manière assez précise pour rejeter absolu-

(1) Sub ea tamen latitudine qua ipsa ecclesia tunc ædificata fuit, a claustro usque ad episcopalem cameram, *iis temporibus adhuc durat.* (*Chronic. Comodol.*, p. 28.)

ment cette opinion du chroniqueur Maleu, puisée sans doute dans la tradition du pays. Si on la rejetait, on serait forcé de dire que la nef a été construite soit au Xe siècle, par les abbés dont Maleu nous a conservé le nom, soit du moins au commencement du XIe siècle par saint Israël, premier prévôt du chapitre de St-Junien, qui restaura l'abbaye, et la releva de ses ruines (1).

II. — Le transept et les trois premières travées du chœur, avec la coupole surmontée de la tour au toit conique qui s'élève au point d'intersection de la croix, datent positivement de la fin du XIe siècle. C'est après la construction de cette partie de l'édifice que l'église de St-Junien fut consacrée, le 21 octobre 1100, par Raynaud, évêque de Périgueux (2).

Le transept et les trois premières travées du chœur sont en style roman, mais avec des caractères différents du style de la nef : les arcades sont moins larges ; les fenêtres sont cintrées, mais non accouplées ; les piliers, carrés, mais moins massifs, sont cantonnés sur chaque face de colonnes engagées ; ces colonnes n'ont pas de base, et sont couronnées par des chapiteaux historiés, couverts de figures hiéroglyphiques, ornés de rinceaux ou de feuillages au galbe corinthien.

La coupole centrale, que surmonte une tour à toiture conique, est contemporaine du transept, par conséquent antérieure au XIIe siècle. Cette tour dominait seule l'édifice avant qu'on eût élevé, au XIIIe siècle, l'autre clocher qui couronne le portail de l'ouest.

Passerons-nous sous silence le clocheton roman, aux fenêtres cintrées, qui s'élève à l'extrémité nord du transept ? —

(1) On lit dans une légende de saint Israël, imprimée en 1642 : « *Dirutum templum brevi, adjuvante divino Numine, exsuscitatum ædificavit.* » (P. 21.)

(2) *Chronicon Comodoliac.*, p. 41.

Dans d'autres provinces, quelques partisans acharnés du symbolisme ont cru voir dans ces sortes de tourelles un symbole de la puissance capitulaire, comme ils voyaient un symbole de suzeraineté féodale dans le donjon des vieux châteaux. Pour nous, nous ne voyons dans ce clocheton roman qu'une cage d'escalier revêtue d'un caractère monumental.

M. Mérimée, sans avoir consulté les documents historiques du Limousin, avait, du premier coup-d'œil, deviné la date de l'ensemble de cet édifice ; il dit, en le décrivant : « L'épaisseur des piliers, le style des chapiteaux, la simplicité du plan, et je ne sais quelle rusticité dans l'ensemble, m'engagent à penser que la construction de St-Junien est antérieure à la fin du XIe siècle (1). »

III. — Toutefois M. Mérimée avait fait cette observation, que les deux dernières travées du chœur, du côté de l'est, ne ressemblent pas exactement aux autres travées, et sont d'une construction postérieure. « A l'est du chœur, dit-il, deux piliers se distinguent des autres par des chapiteaux plus simples que les précédents, n'ayant autour de leurs corbeilles que des feuilles, ou plutôt des crochets grossièrement épannelés ; en outre, les colonnes qui flanquent ces deux piliers ont une base, tandis que les autres n'en ont point. Doit-on conclure de ces légères différences que ces deux arcades du chœur sont postérieures à la première construction de l'église, ou, pour parler plus exactement, postérieures aux autres arcades ? L'examen de l'appareil, à l'intérieur et à l'extérieur, la décoration très-ancienne du mur oriental du chœur attenant à ces areades, semblent se réunir contre cette supposition : je n'ose cependant la rejeter tout-à-fait (2) ».

Si M. Mérimée eût consulté les documents historiques du pays, il aurait compris la raison de ces différences, et ne serait

(1) *Notes d'un voyage en Auvergne* : St-Junien.

(2) *Id.*, *Ibid.*

pas resté dans son hésitation. En effet, Maleu, dans sa Chronique, rapporte que, vers l'an 1230, les deux dernières travées du chœur furent construites par Ithier Gros, diacre et chanoine de St-Junien, qui employa à cette destination les aumônes des pélerins et les offrandes des autres fidèles. Le chroniqueur ajoute que, lorsqu'on posait les sculptures de la grande rose du chevet, Ithier, qui était monté sur les échafaudages, fut renversé par un coup de vent, et tomba au milieu des matériaux du chantier sans se faire aucun mal (1). Cette grande rose du chevet accuse en effet le XIIIe siècle, et les deux roues des croisillons, au nord et au sud, doivent dater de la même restauration.

M. Mérimée a donc eu raison de penser que les deux dernières arcades du chœur sont postérieures aux autres arcades. « Il a fort bien remarqué que les deux derniers piliers ont des bases, tandis que ceux du chœur n'en ont point; mais il n'a pas remarqué que ces bases sont formées par le tore écrasé du XIIIe siècle, et cette circonstance l'eût éclairé sur la tendance aux crochets qu'il a nommément signalée dans les chapiteaux épannelés de ces colonnes orientales. Quant à la parité d'ornementation qui existe entre ces dernières travées et le reste de l'église..., il est facile de l'expliquer par une sage réserve de la part de l'architecte : il a voulu *continuer* cette belle église, et non lui imposer une physionomie nouvelle (2). »

Voilà pourquoi la muraille orientale du chœur (à part la grande rose qui en fait l'ornement, et qui fut placée au XIIIe siècle) a conservé le caractère qu'elle avait avant ce prolongement du chevet. « Cette muraille, dit M. Mérimée,

(1) *Chronic. Comodoliac.*, p. 68.

(2) M. Ch. Des Moulins, *Congrès archéologique de France*, 1847, p. 389.

si elle n'est pas contemporaine de la construction primitive, ne peut être postérieure à la première moitié du XII[e] siècle. » Elle « est percée de trois fenêtres en plein-cintre, avec une rose au-dessus en forme de roue. Deux tourelles encadrent cette façade orientale, que surmonte un fronton. Le tout s'appuie sur un soubassement de peu de saillie. L'ornementation est presque nulle, ou tout au plus se réduit à quelques moulures d'un caractère byzantin (1). »

En 1845, lorsqu'on répara cette dernière partie de l'église qui menaçait ruine, on reprit les angles du chevet sur lesquels s'élèvent les deux clochetons latéraux, et on trouva dans les fondements d'un des piliers angulaires une large médaille oxydée, qui représentait un pélerin : cette médaille, que nous avons vue, avait été déposée là en mémoire des aumônes qui furent faites par les pélerins pour l'agrandissement de l'église.

IV. — La façade occidentale a été incontestablement remaniée au XIII[e] siècle. Elle offre, au moins dans certaines parties, tous les caractères de l'architecture limousine à cette époque ; il reste toutefois, de l'ancienne façade de l'église romane, deux baies très-étroites qui, de chaque côté du portail, dans des niches figurées, correspondent à l'axe des collatéraux ; ce qui reste encore peut-être, ce sont les deux jolies tourelles au toit conique en pierre qui s'élèvent aux deux extrémités de la façade, et qui autrefois, comme à Notre-Dame de Poitiers, flanquaient le fronton roman. Mais le grand portail, qui est en ogive, avec arcades géminées et quatre archivoltes toriques, en retrait, accuse clairement le XIII[e] siècle. Il est vrai qu'au-dessus il règne une corniche soutenue par de légers modillons, et surmontée d'une fenêtre cintrée, qui a figuré peut-être sur la façade romane ; mais le clocher élégant

(1) *Notes d'un voyage en Auvergne :* St-Junien.

à deux étages, qui a remplacé l'ancien fronton, est évidemment d'un style postérieur au style roman : les baies, légèrement ogivales, ressemblent assez à celles du clocher de St-Pierre de Limoges et de la partie supérieure du clocher de St-Léonard, qui datent du XIII[e] siècle. C'était, du reste, une *mode* à cette époque de placer un ou deux clochers au portail de l'ouest. La façade de St-Junien, avec son élégant portail, le beau clocher qui la surmonte, les deux tourelles qui l'encadrent, est d'un style large et d'un aspect monumental.

Les savants, qui ont fait une étude comparée de la tour centrale et du clocher de l'ouest, ont été forcés de reconnaître que la coupole de ce dernier « se distingue de celle du transept par quelques caractères qui prouvent une ancienneté moins grande, tels que l'absence de fenêtres dans le mur octogone qui la supporte, l'ouverture ronde et non polylobée de son cerveau, et surtout le cordon en tore, et non en simple tailloir, qui forme le rebord de sa base (1). »

Cette façade a-t-elle été restaurée vers l'an 1230, lorsque Ithier Gros prolongea le chevet de l'église; ou bien n'a-t-elle été remaniée que trente ans plus tard, vers l'an 1260, lorsque Aimeric de La Serre était évêque de Limoges et en même temps prévôt de St-Junien ? Nous adoptons cette dernière opinion, parce que, de l'avis des savants archéologues qui ont étudié le monument (2), le style ogival est plus prononcé sur la façade ouest et sur ce clocher que dans le chevet de l'église; d'ailleurs, nous lisons dans la Chronique de Maleu que, l'an 1264, Pierre de Bénévent, prévôt de St-Junien, fit fondre une grosse cloche, baptisée sous le nom de saint André,

(1) Ch. Des Moulins, *Congrès archéologique de France*, année 1847, p. 387.

(2) M. Mérimée, M. Ch. Des Moulins, etc. (*loc. cit.*).

qu'on devait sonner aux jours de fêtes solennelles, et aux enterrements de personnes notables (1) : or, il est vraisemblable que cette grosse cloche, destinée au clocher de l'ouest, y fut placée peu de temps après la construction de cette tour, et nous pensons volontiers qu'Aimeric de La Serre, le fondateur de la cathédrale gothique de Limoges, fit élever ce clocher vers l'an 1260, en même temps qu'il restaura la partie supérieure de la tour centrale de l'église de St-Junien, qui avait été abattue par la foudre (2).

C'est dans cette tour qui surmonte le transept que se trouvaient les petites cloches, au dire de Maleu. Elle a été foudroyée plusieurs fois : d'abord vers l'an 1260, puis le 11 juin 1312 (3), et enfin le 3 octobre 1405, comme on le voit dans cette note ajoutée à la Chronique de Maleu : « Un samedi 3 octobre, après la fête de saint Michel, l'an 1405, vers l'heure de vêpres, une horrible tempête éclata avec tant de force que la foudre, frappant le clocher de l'église de St-Junien *où sont suspendues les petites cloches*, le fendit et le renversa dans la partie supérieure jusqu'à la longueur d'une lance, faisant tomber les boules, le coq et la croix, et jetant çà et là les pierres et les tuiles, ce qui est surprenant à entendre, mais horrible à voir (4). »

Parmi les curiosités archéologiques que renferme l'église de St-Junien, nous devons citer : le tombeau de saint Junien, chef-d'œuvre de sculpture romane et un des types les plus curieux de ce genre ; la dalle funéraire en cuivre du chanoine Martial Fournier, mort en 1513 ; les débris d'un *Sépulcre* ou Calvaire du XV[e] siècle, qui se trouvent dans la chapelle-basse

(1) *Chronic. Comodol*, p. 96.

(2) *Id.* p. 83.

(3) *Id.*, p. 111.

(4) *Id.* p. 115.

de St-Martial, et enfin le maître-autel en marbre qui vient de l'abbaye de Grandmont, et dont un bas-relief très-remarquable représente les disciples d'Emmaüs.

L'abbé ARBELLOT,

De l'Institut des provinces.

INSCRIPTION DÉCOUVERTE A AUMALE (ALGÉRIE).

Il a été récemment publié, dans la *Revue africaine* (1), une inscription découverte à Aumale, l'ancienne AUZIA. Ce document épigraphique présente quelque intérêt, parce que l'on y retrouve l'ethnique *Auzi*, et mérite à ce titre de fixer l'attention des archéologues.

Les copies publiées par l'honorable M. Berbrugger ayant soulevé quelques incertitudes, nous croyons devoir en donner une nouvelle dont nous pouvons garantir la parfaite exactitude.

I V L I A E
A V G
M A T R I
C A S T
R V M
A V Z I

Hauteur, 0^m, 88^c ; largeur, 0^m, 52^c ; hauteur des lettres, 0^m, 10^c.

La lettre O, mentionnée à la fin de la quatrième ligne de

(1) *Revue africaine*, t. XI, p. 246. 1867.

l'une des copies, n'existe pas plus que la septième ligne ENSES, finale du mot *Auzi* (les habitants d'Aumale), qui complétait peut-être la dédicace, et a été détruite il y a fort longtemps.

Dans une autre copie, on a omis la partie importante et cependant fort lisible de l'inscription, c'est-à-dire le nom de la personne à laquelle a été faite la dédicace : IVLIAE, qui forme la première ligne de notre document. Enfin, ce n'est pas au commencement de la dernière ligne que se trouve l'amorce de la lettre E (?), mais bien à la fin sous la lettre I.

La traduction de cette inscription est fort simple :

A JULIA
AUGUSTE
MÈRE
DES
CAMPS
D'AUZIA.

Elle est intéressante, répéterons-nous, parce qu'on y trouve mentionné le nom de la ville d'Auzia.

Cette pierre avait été employée dans la construction du fortin que les Turcs avaient élevé sur l'emplacement d'Auzia. On a dû démolir récemment les derniers vestiges de ce poste pour l'alignement de la ville française d'Aumale, qui occupe à peu de chose près les mêmes lieux que la cité romaine.

Un mot à propos de cette dernière.

On a longtemps supposé qu'Auzia, ville considérable, avait été détruite lors de la grande révolte Berbère, qui eut lieu à la fin du IIIe siècle. Mais si les indigènes de cette époque comme ceux d'aujourd'hui construisaient peu, ils détruisaient moins encore. Les moyens leur manquaient pour remuer tant de lourdes murailles, et ils regardaient d'un

œil indifférent les édifices romains. C'est à une catastrophe plus terrible encore que la guerre qu'il faut attribuer la ruine d'Auzia, aux tremblements de terre, qui agitent si fréquemment la contrée. Nous n'en citerons qu'une preuve, c'est que toutes les ruines retrouvées jusqu'à présent sont tombées ou inclinées dans une direction unique, et que l'on retrouve souvent de menus objets, des armes, que les habitants ou l'ennemi n'auraient eu garde d'abandonner.

Cette hypothèse, à laquelle nous nous proposons de donner quelques développements, paraît devoir s'appliquer à la plupart des cités romaines du nord de l'Afrique. Les nombreuses oscillations du sol survenues depuis la conquête ne viennent que trop confirmer ce que cette opinion peut sembler d'abord avoir de hasardé.

Baron Henri AUCAPITAINE.

LE TOMBEAU DE CHARLEMAGNE.

M. le professeur Arendt, dont la Belgique peut être fière à juste titre et dont elle a à déplorer la perte récente, nous a donné, dans sa *Monographie des recherches faites dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle*, *pour retrouver le tombeau de Charlemagne* (1862), un livre aussi intéressant qu'instructif, basé sur les études les plus assidues, et nous fournissant bien des éclaircissements sur les derniers jours du grand monarque, sur son tombeau et sur ses reliques. Tout le monde sait que Charlemagne mourut en 814 à Aix-la Chapelle et qu'il y fut enterré dans une chapelle qu'il avait fait construire en l'honneur de la Sainte-Vierge près de son palais. Son biographe, Eginhard nous raconte que l'on

surmonta son tombeau d'un arc doré, orné de l'inscription suivante :

SUB HOC CONDITORIO SITUM EST CORPUS KAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIS QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT ET PER ANNOS XLVII FELICITER REXIT DECESSIT SEPTUAGENARIUS ANNO DOMINI DCCC° XIIII° INDICTIONE VII. V KAL. FEBR.

(Sous ce tombeau gît le corps de Charlemagne, empereur orthodoxe, qui étendit noblement l'empire des Francs et régna heureux 47 *ans. Il mourut à l'âge de* 70 *ans, l'an* 844. *Indiction VII.* 28 *février.)*

Moins de deux siècles après la mort de Charlemagne, l'endroit même où il fut enterré n'était plus connu, ce qui s'explique : car, en 882, les Normands, envahissant le pays pour la deuxième fois, dévastèrent beaucoup de couvents, le palais d'Aix-la-Chapelle qu'ils démolirent de fond en comble, de même que les villes de Cologne, de Bonn et de Coblentz. L'empereur Othon III (983-1002), de la race des empereurs de la maison de Saxe, fut obligé, vers l'an 1000, de faire faire des recherches pour trouver le tombeau de Charlemagne. Il le trouva et le spolia.

En 1165, l'empereur Frédéric I Barberousse (1152-1190) fit transférer les reliques de Charlemagne, d'un sarcophage de marbre orné de bas-reliefs représentant l'enlèvement de Proserpine, dans un cercueil de bois où elles restèrent déposées jusqu'au 26 juillet 1215, jour du couronnement de l'empereur Frédéric II. Ce jour-là, les habitants d'Aix-la-Chapelle les déposèrent dans le riche reliquaire où elles se trouvent encore.

Ayant honoré de cette manière le grand empereur que l'Église avait canonisé, on ne s'occupait plus de son tombeau

dont les traces ont disparu une à une dans le cours des siècles. C'est en 1794 que les Français firent les premières recherches pour le trouver, naturellement sans résultat. Par bonheur, la châsse et les reliques étaient en sûreté à Paderborn. Feu le roi Frédéric-Guillaume IV ordonna, en 1843, de faire de nouvelles recherches. Elles eurent lieu à différentes places de l'église jusqu'à une profondeur de 10 pieds, et durèrent depuis le mois de mai jusqu'en octobre, sous la direction de M. von Olfers, directeur général des musées royaux, membre étranger de l'Institut des provinces de France; elles n'eurent aucun résultat. On trouva quelques restes des fondations de l'église carlovingienne mêlées aux fondations de la bâtisse qui date de différentes époques, du XIIIe au XVe siècle. Le tombeau même de Charlemagne, ni aucune trace qui pût en indiquer la situation, ne furent trouvés. Il est difficile de s'expliquer comment l'endroit où fut enterré le grand homme que l'Église a élevé au rang des saints, a été tellement négligé que même le souvenir en a disparu.

Le 26 février 1866, un hasard fit trouver, au côté nord de la chapelle de Charlemagne où est située celle de la Sainte-Croix (1433), à une profondeur de 9 pieds, une pierre de grès, paraissant être la clef d'un arc, large de 17 à 19 pouces 1/2, haute de 14 et épaisse de 7 1/2; elle porte l'inscription suivante :

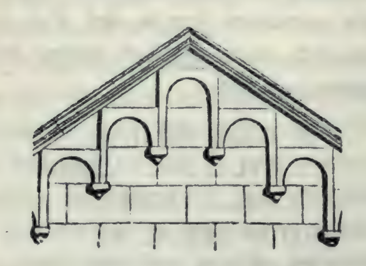
IN H....C SEP.... .... ..
T....MVL ....OS.A
CA..OL.... .AGNI
DEO IN AET..R..O
GRAN..S.T..

Quel événement ! on croyait avoir trouvé les traces du tombeau de Charlemagne, mais personne ne pouvait dé-

chiffrer la cinquième ligne, sculptée du reste très-négligemment, ce qui me fait croire que toute l'inscription n'est qu'une mystification. Si elle était véritable, si elle datait du temps d'Othon III, comme on veut le faire croire, on aurait sans doute mieux soigné la sculpture des lettres, l'objet étant d'une trop haute importance pour qu'on les négligeât de cette façon. Il y a un an d'écoulé depuis cette trouvaille qui a mis bien des plumes en mouvement, mais, jusqu'à présent, personne n'a prouvé l'authenticité de ladite inscription. Ceux qui s'intéressent à la chose peuvent en trouver les détails dans un mémoire intitulé : *Karl's des Grossen letzten Tage und Grab* (Les derniers jours de Charlemagne et son tombeau).

Ce mémoire a paru l'année dernière dans le programme de l'école professionnelle du premier ordre d'Aix-la-Chapelle, dont le savant auteur est M. Haagen, professeur de cette école. Pour moi, je crains que l'inscription d'Aix-la-Chapelle ne tombe dans la même catégorie que les inscriptions romaines trouvées à Nemmich, près de Trèves, il y a quelques mois, et que l'on croit fausses aujourd'hui. D. A.

(Journal des Beaux-Arts de Belgique.)



CHRONIQUE.

La manie des préfectures-palais en France.— Le *Journal des Beaux-Arts* de Belgique, qui s'occupe de temps à autre de ce qui se passe en France, disait des choses très-justes dans son numéro du 30 septembre, à propos du gaspillage des finances par la construction parfaitement inutile de nouvelles préfectures.

« La construction de *palais*, dit-il, pour les préfets, ces fonc-« tionnaires dont on accroît sans cesse les traitements et la des-« potique puissance, est fort à l'ordre du jour. A Marseille, on « engloutit quatorze millions pour une préfecture neuve ; dans je « ne sais quel département de la Bretagne, qui n'a pas de « chemins praticables, on a contracté un emprunt et établi un « impôt extraordinaire pour bâtir au préfet une somptueuse « demeure et lui faire un parc. Le Conseil général du Nord a « voté la construction d'un nouvel hôtel de préfecture à Lille. « On vient d'inaugurer celui de Versailles qui a coûté trois « millions. Un vote du Conseil général de la Haute-Vienne, pro-« voqué par M. de La Guéronnière, a également décidé la recon-« struction de la préfecture de Limoges, dont le préfet aurait « pu se contenter encore de l'hôtel que Turgot a habité : en « tout cas, les fonds dévorés par ce travail de luxe auraient « été mieux employés à la reconstruction du quartier de Li-« moges incendié. A Poitiers, on voit le même gâchis. »

Le *Journal des Beaux-Arts* de Belgique ne sait pas que le gâchis dont il parle s'étend aux sous-préfectures : on les reconstruit partout, souvent même malgré les réclamations des sous-préfets qui se trouvent bien comme ils sont. On s'ingénie à inventer des travaux publics à entreprendre, et les sous-préfectures fournissent carrière aux architectes de département. Ils font des plans superbes que les Conseils généraux,

toujours prêts à accorder ce qu'on leur demande, s'empressent d'adopter avec beaucoup d'autres. Voilà comment les choses se passent, et ce qui est extraordinaire, les électeurs réélisent avec empressement des conseillers si prodigues !!!

B. M. S.

Nouvelles archéologiques et publications. — La Société pour la conservation des monuments d'Alsace vient de publier une nouvelle livraison. On y voit une preuve de l'activité soutenue de la Société et de sa bonne administration financière, car elle consacre toujours une part déterminée de son budget à la consolidation des pittoresques monuments des Vosges.

— *Société d'Emulation de la Vendée.* — Nous avons reçu le dernier *Annuaire* de la Société d'Émulation de la Vendée, Société laborieuse dont les volumes sont toujours pleins d'intérêt. Une partie de cet Annuaire est consacrée à l'agriculture, l'autre à l'archéologie, aux lettres et à l'histoire. Nous y avons lu avec plaisir et profit des articles de MM. Paul Marchegay, l'abbé Baudry, le docteur Garraud, C. Merland, Boncenne, Piet et de Sourdeval. Quelques planches bien faites accompagnent ce volume. Nous félicitons la Société d'avoir adopté la périodicité annuelle pour ses publications.

— *Société d'Emulation du Doubs.* — Le 2e volume de la 4e série des *Mémoires* de la Société d'Émulation du Doubs, publié en 1867, se compose de 520 pages et de plusieurs planches. Parmi les mémoires d'archéologie contenus dans le volume, on peut citer ceux-ci :

1° Démonstration militaire du problème d'Alesia, par M. le colonel Sarrette, bien connu des lecteurs du *Bulletin monumental.* Ce mémoire, très-étendu, se compose de 69 pages

2° Monographie du palais Granvelle, à Besançon, par M. Auguste Castan; savant travail plein d'intérêt de 100 pages environ, accompagné de quatre belles planches gravées représentant le palais qui, comme tout le monde le sait, est un des monuments les plus remarquables de Besançon.

Nous citerons encore un mémoire de M. Castan sur la Porte-

Noire de Besançon. Après avoir savamment décrit l'édifice et rappelé les diverses opinions émises par ses devanciers sur sa date, l'auteur établit que le monument remonte au temps de Marc-Aurèle.

« L'unique biographie de cet empereur, dit M. Castan, rapporte, en effet, que, grâce à son intervention ferme et paternelle, des troubles furent apaisés chez les Séquanes. Une inscription, trouvée dans le voisinage de notre église Sainte-Madeleine, disait la même chose en ces termes :

AUX EMPEREURS CÉSARS AUGUSTES
MARC-AURÈLE ANTONIN
ET LUCIUS AURELIUS VERUS,
LES CITOYENS DE BESANÇON.

« La Porte-Noire nous paraît être le développement de la pensée qui a dicté l'inscription ; et comme dans celle-ci le nom de Verus se trouve associé au nom de Marc-Aurèle, il s'en suivrait que l'intervention de cet empereur, et par suite la construction de notre arc, seraient antérieures à la fin de l'année 169. Deux années avant cette date, Marc-Aurèle avait triomphé de la plus formidable levée de boucliers que les Germains eussent encore faite : aucune province n'avait plus à s'en réjouir que la nôtre, destinée qu'elle était par sa position topographique à être la première victime de toute irruption des barbares du Nord sur l'Italie. Vesontio avait donc tous les motifs possibles pour saluer dans Marc-Aurèle un bienfaiteur, et ainsi s'expliquerait l'érection de la Porte-Noire d'une façon tout à la fois entièrement plausible et fort honorable pour nos ancêtres.

« Un dernier argument pourrait encore se tirer de l'ancien nom qu'a porté la montagne qui domine notre ville, et à laquelle la Porte-Noire sert d'entrée. La tradition veut que cette montagne, occupée aujourd'hui par notre citadelle, se soit appelée à l'époque romaine le mont Cælius, ce qui ne peut guère s'expliquer que par une dédicace de cette hauteur à quelque héros ayant une relation intime avec le mont Cælius de Rome ; or, Marc-Aurèle, qui fut rangé parmi les dieux après

sa mort, était né sur le mont Cælius et avait passé son enfance dans les jardins d'une villa qu'y possédait sa famille. »

Enfin, nous citerons, parmi les nouveaux mémoires de la Société d'Émulation, la Séquanie et l'Histoire de Jules César, par M. Alph. Delacroix; mémoire plein d'intérêt accompagné d'une belle carte géographique des environs d'Alaise.

La Société d'Émulation est pleine de vie, ses excellentes publications le prouvent. Les fondateurs de la Compagnie, comme le disait M. le président Bretillot, ont eu la très-heureuse idée d'en faire une Société ouverte, non pas à tout venant, mais à tous ceux qui voient dans les sciences un puissant élément de civilisation. S'écartant des errements suivis par les anciennes Académies, ils ont jugé qu'au temps de démocratie intellectuelle il ne fallait pas chercher un levier et un foyer d'action dans une réunion restreinte d'hommes choisis, mais dans l'effort des hommes intelligents et de bonne volonté. Ce sont là des principes que l'Institut des provinces et les Congrès scientifiques ont toujours proclamés.

— *Congrès celtique, à St-Brieuc.* — La Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, pour répondre au vœu qui lui a été exprimé par des savants des deux côtés de la Manche, ouvrira, — le 15 *octobre* 1867, — à onze heures du matin, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, à St-Brieuc, un congrès destiné à rapprocher les divers membres de la famille celtique : Gaëls et Bretons ; à étudier les questions d'histoire, de littérature, d'art et autres d'intérêt commun ; à chercher les moyens d'établir d'une façon stable des rapports utiles à tous.

La durée du Congrès sera de trois à cinq jours.

Voici quelques parties du programme :

1. Communauté d'origine des peuples celtiques. — Établissement des Bretons dans l'Armorique. — Relations autrefois fréquentes entre les Bretons du continent et ceux de l'île. — Leur interruption.

2. Utilité du rétablissement de ces relations amicales. Moyens de les rendre fréquentes et régulières à l'avenir; de les

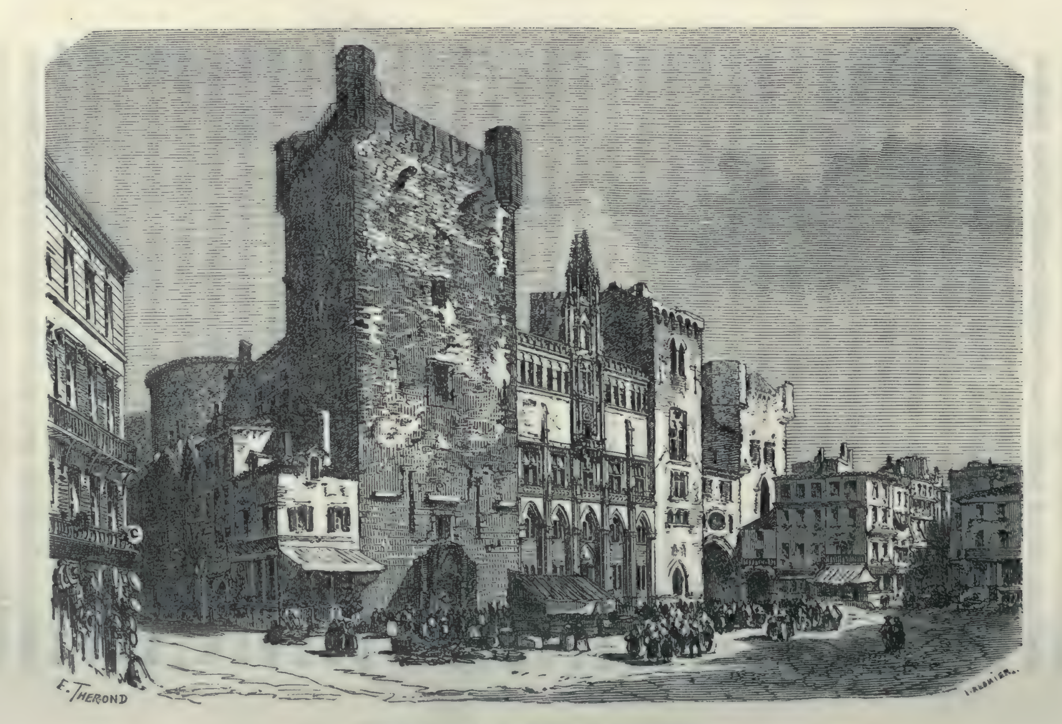
mettre à profit pour le progrès des études celtiques, et en général pour le bien moral, intellectuel et matériel des peuples. — Extension de ces rapports aux Celtes d'Irlande et d'Écosse. — Utilité, à ce point de vue, d'une *Association générale*, qui établirait des relations suivies avec les Sociétés savantes des deux nations, et, au besoin, avec celles des nations étrangères ; qui fonderait des Congrès périodiques et une Revue celtique. — Bases, moyens et modes d'action de cette Association. Devrait-elle ne former qu'un seul groupe, ou se diviser en associations distinctes, mais unies, de chaque côté de la Manche?

3. Les monuments mégalithiques sont-ils l'œuvre exclusive des Celtes? — Quels éclaircissements fournissent sur ces monuments : 1° les traditions locales ; 2° les traditions écrites? Indiquer, classer et traduire les textes anciens concernant ces monuments dans la Gaule et dans les Iles-Britanniques. — Comparer les monuments mégalithiques des deux pays par rapport à leurs caractères extérieurs, à leur structure, à leur contenu, aux signes gravés sur leurs parois. — Quelle date est-il possible d'assigner à ces monuments,ainsi qu'aux objets qu'ils renferment?

4. Mythologie celtique. Noms et caractères des divinités, d'après les inscriptions gallo-romaines, d'après les monnaies, d'après la tradition.

— *Congrès archéologique de France en* 1868. — Nous ne terminerons pas cette courte revue sans annoncer que le Congrès archéologique de France tiendra sa session de 1868 à Narbonne, à Perpignan et probablement dans une autre ville de cette région méridionale. Narbonne, ancienne capitale de la province Romaine, méritait bien cette visite officielle de la Société française d'archéologie, à cause d'une antiquité si incontestable et à cause de son riche musée si bien installé dans les vastes salles de l'Hôtel-de-Ville (V. la page suivante) ; à cause aussi de sa cathédrale et des archéologues studieux de la contrée.

Perpignan offre, de son côté, bien des sujets d'étude intéressants et des monuments curieux, sans parler d'Elne et de la végétation toute méridionale de cette partie du département des Pyrénées-Orientales.



HÔTEL-DE-VILLE ET MUSÉE DE NARBONNE.

C'est M. de Bonnefoy qui a été chargé de l'organisation du Congrès et des fonctions de secrétaire-général de la session. Nous savons, d'ailleurs, que le concours de M. Tournal lui est assuré.

DE CAUMONT.

— *Histoire des rues d'Étaples*, par G. Souquet. Amiens, Lenoël; 94 pages grand in-8°, avec 3 lithographies.

Étaples est un port de mer du Boulonnais, aujourd'hui bien déchu de son ancienne splendeur. De nombreuses antiquités gallo-romaines, découvertes dans les ruines du château et dans les fouilles du monticule des Cronquelets, font penser qu'Étaples a succédé à l'ancienne ville de Quentowic, détruite par les invasions des Normands, vers l'an 880. M. G. Souquet est l'historiographe persévérant de ce chef-lieu de canton : il a successivement publié l'*Histoire et Description des églises d'Étaples*, et une *Histoire et Description* du château. L'histoire de l'échevinage, celle des hommes célèbres, celle du port, ont été aussi élaborées par lui. Les rues d'Étaples font l'objet d'une sixième monographie que nous voulons indiquer aux lecteurs du *Bulletin monumental*. L'auteur y a groupé un grand nombre de menus faits dont plusieurs n'ont d'intérêt que pour les habitants, mais dont d'autres aussi seront utilement notés par les archéologues, ne fût-ce que comme point de comparaison avec des faits du même genre observés dans d'autres contrées. M. G. Souquet a fructueusement compulsé les archives municipales, celles des églises et des confréries, les minutes des notaires et divers documents conservés à Paris. Une lithographie représente des blasons et des enseignes sculptés sur des maisons, et une autre des ancres en fer qui, en reliant les poutres des planchers avec les façades bâties en grès, servent en même temps à marquer la date de fondation. Ces ancres, qui figurent des chiffres et des initiales, contribuent à donner une physionomie particulière aux maisons du Nord de la France et d'une partie des Pays-Bas. Mais, à Étaples, ces chiffres en fer sont loin d'avoir les contours élégants et les

riches ornements que j'ai remarqués sur beaucoup d'armatures du même genre à Mons, à Anvers, à Malines et dans d'autres villes de Belgique.

R. BORDEAUX.

— *Esquisse historique sur le Plain-Chant*, par de Cray. Nîmes, imprimerie Lafare, 1866 ; 59 pages grand in-8°.

Il y a un an déjà que nous voulions signaler dans le *Bulletin monumental* cet excellent résumé de l'histoire de la musique d'église. Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié les remarquables articles sur la musique religieuse publiés dans ce recueil, par M. Stanislas de Saint-Germain ; articles qui étaient le début d'un travail du plus piquant intérêt, resté malheureusement interrompu par la mort prématurée du savant critique. M. Maurice de Cray est le beau-frère de M. de Saint-Germain : nous le connaissions pour un amateur distingué de céramique et d'objets d'art, mais nous ignorions son savoir en matière musicale. Les lettres de M. de Saint-Germain, dirigées contre le mauvais goût de la plupart des maîtres de chapelle à la mode, avaient un caractère polémique : l'*Esquisse* de M. de Cray est un simple exposé chronologique de l'histoire de l'art. Nous l'avons lu avec grand plaisir, parce qu'il est clair et d'une lecture aisée et rapide, chose à noter à une époque où le temps manque pour lire les gros livres. Les travaux musicaux de saint Ambroise, de saint Hilaire, de saint Augustin, ceux de saint Grégoire-le-Grand, puis de saint Isidore de Séville ; les ouvrages d'Hucbalde, d'Alcuin, de Remi d'Auxerre, de Réginon de Prum et d'Odon de Cluny ; l'invention de la gamme par Guy d'Arezzo, les écrits de Francon de Cologne, l'état de décadence du plain-chant du XIIIe au XVIe siècle, les compositions d'Adam de La Halle, les manuscrits de Jean-le-Chartreux ; la condamnation de la musique profane dans l'église par la bulle de Jean XXII, *Docta sanctorum ;* le déchant et la *musique farcie ;* les nouvelles compositions de Guillaume Dufay, d'Okeghem, de Crespel, de Josquin Desprès, de Goudimel et d'Orland de Lassus ; les décisions du Concile de Trente, les

œuvres immortelles de Pierluigi de Palestrina, MVSICAE PRINCEPS ; le *Miserere* d'Allegri ; les innovations de Monteverde, inventeur de la tonalité moderne ; les œuvres de Cavalli, de Dumont et de Baptiste Lulli, sont passés en revue dans une série de paragraphes. En donnant à ces paragraphes des intitulés de chapitres, et en les faisant tous commencer en belle page, l'*Esquisse historique* de M. de Cray, qui dans sa forme actuelle n'est qu'une simple brochure, pourrait, dans une nouvelle édition et avec peu de développements nouveaux, être transformée en un volume in-18, sous le titre d'*Histoire sommaire de la musique sacrée.* En terminant, nous dirons que la doctrine de M. de Cray nous semble résumée par deux citations : l'une de M. Vitet, suivant lequel « il est bon que la messe soit autrement chantée que l'opéra » ; l'autre de M. de Laprade, qui, dans sa *Philosophie de la musique*, inflige à bon droit au nouvel Opéra bâti à Paris avec de si nombreuses dépenses, la qualification de « Cathédrale du Matérialisme. »

R. Bordeaux.

Nécrologie. — *Mort de M. Anjubault, bibliothécaire honoraire du Mans, membre de l'Institut des provinces.* — M. Prosper-Auguste Anjubault est mort le 25 septembre, dans sa 71[e] année. Homme savant, botaniste, entomologiste, antiquaire, M. Anjubault fut nommé conservateur de l'importante bibliothèque du Mans, quand M. Richelet se retira pour diriger son imprimerie ; il a, pendant plus de 25 ans, administré cette grande collection avec un dévouement qui lui a mérité l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens. Ami de M. Cauvin, M. Anjubault prit une part très-grande à l'organisation de la VI[e] session du Congrès scientifique de France, au Mans, en 1839 ; il a également assisté à plusieurs réunions de la Société française d'archéologie, dont il était membre.

Pour récompenser des travaux si méritoires et la publication de nombreux mémoires, l'Institut des provinces de France avait admis M. Anjubault dans ses rangs il y a quelques années.

De Caumont.

Mort de M. Delaporte, juge à Lisieux. — M. Delaporte, président du Conseil d'arrondissement, juge suppléant, membre de l'Association normande et président de la fabrique de St-Jacques de Lisieux, vient de mourir à l'âge de 71 ans. La Société française d'archéologie n'a pas oublié que M. Delaporte a contribué pour une somme considérable aux travaux de consolidation exécutés à l'intéressante église de Ste-Marie-aux-Anglais, canton de Mézidon. L'ancien château de cette commune, décrit dans la *Statistique monumentale du Calvados*, appartenait à M. Delaporte. Son fils est membre de la Société française d'archéologie.

X.

Mort de M. Thieury, membre de la Société française d'archéologie. — On vient seulement de nous annoncer la mort de M. Jules Thieury, quoiqu'elle ait eu lieu à Dieppe, le 10 juin dernier. Très-jeune encore (il n'avait que 32 ans), M. Thieury avait beaucoup travaillé et publié de nombreux et intéressants mémoires dont nous ne donnerons pas le catalogue. Il s'était retiré à Dieppe dans ces derniers temps, et devait être plus tard chargé de la direction des musées de cette ville.

Si nous ne donnons pas la liste des œuvres de M. Thieury, au moins citerons-nous son livre sur l'église St-Gervais de Rouen, publié en 1859, qui sert encore de guide aux touristes. M. Thieury avait fait ériger à ses frais une inscription dans l'église de Fontaine-le-Dun (Seine-Inférieure), en mémoire de Pierre Cochon, chroniqueur et curé de cette paroisse au XVe siècle.

D. C.

Mort de M. André Durand. — M. André Durand est mort à Paris, le 24 juillet, à l'âge de 60 ans. Né à Amfreville-la-Mivoie, canton de Boos (Seine-Inférieure), il devint l'élève de Hiacynthe Langlois et plus tard un artiste distingué. En 1834, le prince Demidoff se l'attacha comme dessinateur et l'emmena

en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Russie et en Italie. M. Durand avait dessiné avec talent un certain nombre de monuments de la Seine-Inférieure, et il avait commencé un album des environs de Dieppe (2 livraisons parues). Outre les ouvrages publiés sous les auspices du prince Demidoff, M. Durand avait travaillé pour divers recueils, notamment pour l'*Art en province*, publié à Moulins.

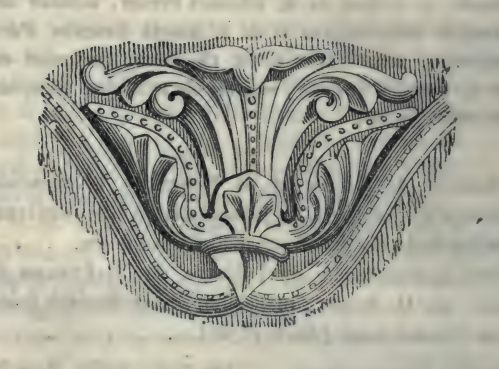
D. C.

Mort de M. le baron Henri Aucapitaine, membre de la Société française d'archéologie, à Blidah (Algérie). — Les journaux nous apprennent la mort prématurée de M. le baron Aucapitaine, chef du bureau arabe à Blidah, que le choléra vient d'enlever en même temps que sa femme, fille du sous-préfet de Blidah. M. le baron Aucapitaine était plein de zèle et avait pris part au Congrès des délégués des Sociétés savantes de la rue Bonaparte. Depuis son départ pour l'Algérie, il y a quelques années, il avait relevé des inscriptions romaines et correspondu avec la Société française d'archéologie; il envoyait encore, il y a deux mois, une note à la Société.

Mort de M. le comte Tanneguy du Châtel, ancien ministre. — M. Tanneguy du Châtel, ancien ministre, membre de l'Institut, grand'-croix de la Légion-d'Honneur, vient de mourir. Nous ne pouvons oublier que M. du Châtel, étant ministre de l'Intérieur en 1837, approuva les statuts du Congrès scientifique de France et autorisa cette réunion, qui existait déjà depuis plusieurs années, à tenir ses sessions dans les villes de France qui lui paraîtraient devoir être choisies et convenir le mieux au but que se proposaient les promoteurs du Congrès scientifique.

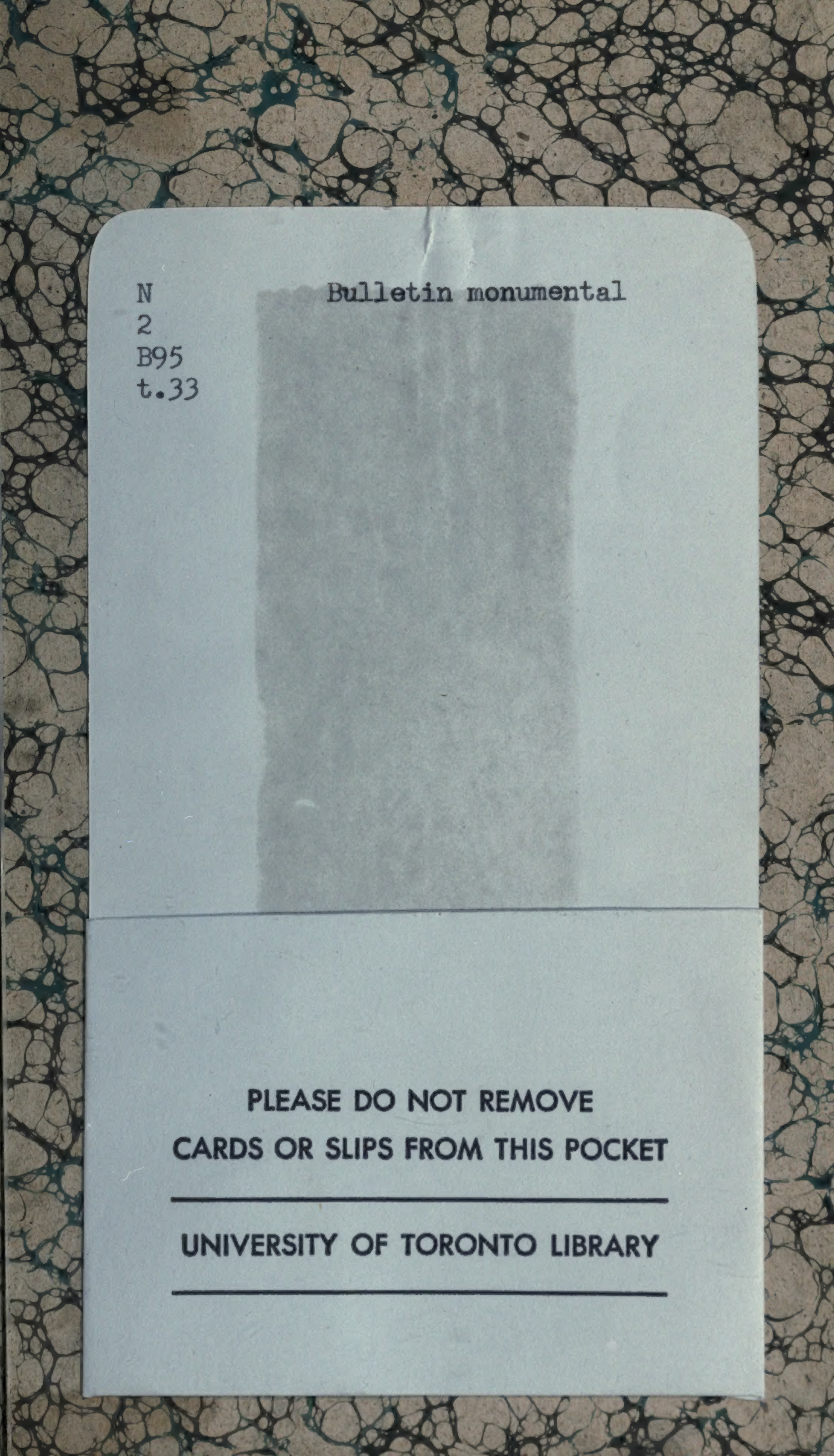
DE CAUMONT.

TABLE DES MATIÈRES.



Caen, imp. F. Le Blanc-Hardel.


LIBRARY


N
2
B95
t.33
Bulletin monumental
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

